





# VIE MILITAIRE

## ET RELIGIEUSE

# AU MOYEN AGE

ET A L'ÉPOQUE

## DE LA RENAISSANCE

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères fils et Cie, rue Jacob, 56.

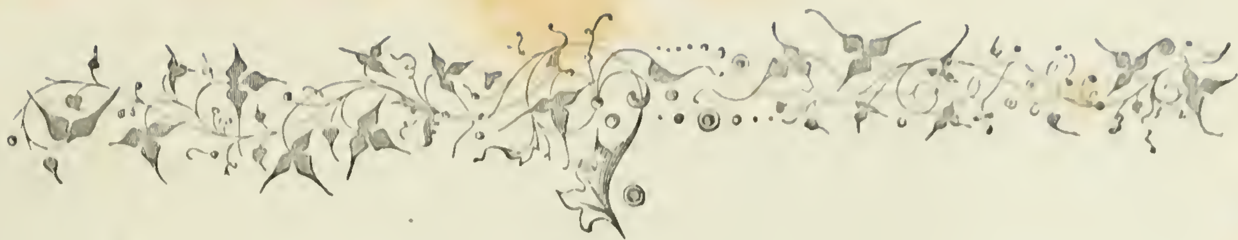
# VIE MILITAIRE
## ET RELIGIEUSE
AU
# MOYEN AGE
ET A L'ÉPOQUE DE
## LA RENAISSANCE

PAR PAUL LACROIX
(Bibliophile Jacob)
CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE L'ARSENAL

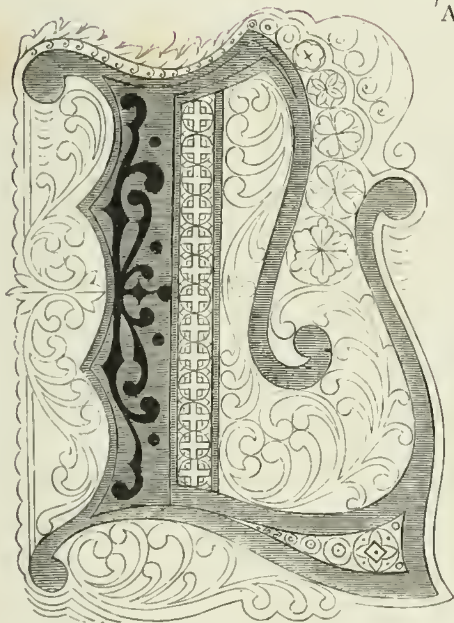
OUVRAGE ILLUSTRÉ
DE 14 CHROMOLITHOGRAPHIES EXÉCUTÉES
PAR F. KELLERHOVEN, RÉGAMEY ET L. ALLARD
ET DE 409 FIGURES SUR BOIS
*GRAVÉES PAR HUYOT PÈRE ET FILS*



PARIS
LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56
1873



# PRÉFACE



'AN *dernier, nous avons publié les* Mœurs, usages et costumes au moyen âge, *suite nécessaire des* Arts au moyen âge. *Pour comprendre cette période si importante de notre histoire, il est nécessaire, disions-nous, de remonter à la source même de l'art et de connaître la société elle-même, la vie de nos pères. Le volume des* Mœurs et usages *a initié nos lecteurs à tous les détails de la* Vie laïque; *celui que nous leur offrons aujourd'hui traite de la* Vie militaire et religieuse.

*Ce sujet ne manque pas de grandeur. Nous essayerons de faire connaître les deux forces parallèles qui ont servi à façonner les peuples modernes aux époques dont nous nous occupons : la vie religieuse et la vie militaire.*

*Mesurons l'immensité de l'œuvre qui allait s'accomplir.*

*La société se composait de nations barbares et des débris corrompus du monde païen. Vainqueurs et vaincus n'avaient à mettre en commun, pour fonder une société nouvelle, que des ruines et des vices. De cet assemblage informe comment constituer un monde qui fût supérieur à l'ancien? Quel principe de vie pouvait être assez puissant pour faire surgir de ce chaos l'Europe moderne avec toutes ses forces, avec toutes ses gloires, avec son influence et son autorité sur le reste du monde? C'est l'idée religieuse*

*qui, aidée de la puissance militaire, à travers toutes les misères et les faiblesses d'un pareil enfantement, a produit une telle création. S'emparant peu à peu de la société et l'élevant à mesure qu'elle la pénétrait, elle lui fit de nouvelles mœurs, une nouvelle vie sociale, un ensemble d'institutions sans exemple dans les époques précédentes, enfin un caractère qui la fit parvenir à un degré de grandeur morale que l'humanité n'avait jamais su atteindre.*

*Le christianisme civilisa les barbares; par l'unité de foi, il fonda l'unité politique au sein des peuples divisés en races ennemies, résultat qui n'eût été obtenu, dans l'antiquité, que par l'anéantissement des nationalités, par la domination du glaive et la force d'oppression. L'histoire ne présente pas un spectacle plus digne d'attention que le travail lent et profond de ce nouveau principe de vie infusé à une société en dissolution. Ce principe ne peut réussir à refondre et à diriger le monde qu'à la condition de s'assimiler d'abord les hommes individuellement, et cela au milieu des excès, des violences et des désordres d'une barbarie qui, pendant tant de siècles, s'obstine à ne pas périr. Mais il est doué d'une persévérante et indomptable énergie. Voyez comme il remue tout, comme il emploie toutes les forces que la société met de jour en jour à sa disposition, ou plutôt lui permet de créer! Par les ordres monastiques, par les docteurs, par les évêques, quelles sont les œuvres nécessaires qu'il n'a pas entreprises et achevées? Le sol transformé par la culture, les ponts, les digues, les aqueducs construits sur tous les points; les lettres conservées dans les monastères; l'instruction distribuée dans d'innombrables écoles où le pauvre la reçoit gratuitement; les universités si savantes et si prospères; l'architecture ogivale créée; les établissements de bienfaisance fondés et largement dotés.*

*« Le plus grand bienfaiteur du moyen âge est le christianisme, » a dit notre savant collaborateur et ami M. Benjamin Guérard, « et ce qui frappe le plus dans les révolutions de ces temps demi-barbares, c'est l'action de la religion et de l'Église. Le dogme d'une origine et d'une destinée communes à tous les mortels, proclamé par la voix puissante des évêques et des prédicateurs, fut un appel sans trêve à l'émancipation des peuples. Il rapprocha toutes les conditions, et ouvrit la voie à la civilisation moderne. Quoiqu'ils ne cessassent pas de s'opprimer les uns les autres, les hommes se regardèrent comme les membres d'une même famille, et furent conduits, par l'égalité religieuse, à l'égalité civile et politique; de frères qu'ils étaient devant Dieu, ils devinrent égaux devant la loi, et de chrétiens, citoyens.*

« *Cette transformation s'opéra graduellement, lentement, comme une chose nécessaire, infaillible, par l'affranchissement continu et simultané des personnes et des terres. L'esclave que le paganisme, en se retirant du monde, remit aux mains de la religion chrétienne, passe d'abord de la servitude au servage; puis, du servage il s'élève à la mainmorte, et de la mainmorte à la liberté.* »

*Sous l'influence des évêques, la législation se forme selon les principes de la morale chrétienne. Dans les grands conseils de la nation et auprès des rois, ils impriment au gouvernement du pays une direction chrétienne et sauvent plus d'une fois l'unité nationale près de se dissoudre.* « *Les évêques,* » *dit Gibbon,* « *ont construit la monarchie française comme les abeilles construisent une ruche.* »

*En même temps les papes travaillaient sans relâche à faire de tous les peuples chrétiens une seule république; ils atteignaient en grande partie leur but : idée sublime, née si naturellement de l'unité des doctrines que, dès le deuxième siècle, Tertullien la formulait en ces termes dans son* Apologétique : « *Nous restons étrangers à vos factions, à vos partis... La république du genre humain, voilà ce que nous demandons.* »

*Telle fut l'œuvre du christianisme dans cette société du moyen âge dont il était l'âme. Il faut le suivre dans l'accomplissement de ce multiple labeur; et, pour en acquérir une véritable intelligence, il faut faire cette étude en le considérant en lui-même, dans sa vie propre, dans son culte et sa liturgie, dans ses monastères, dans son clergé, dans ses diverses institutions, puisque là se trouvaient tous ses moyens d'action.*

*La puissance militaire, dans ses évolutions principales, se mit au service de l'Église, et ce fut avec ce concours que le christianisme put accomplir son œuvre. Clovis, vainqueur des Romains, des Allemands, des Burgondes et des Wisigoths, se fait baptiser à Reims et donne la France à l'Église, alors qu'un grand nombre de peuples barbares, nouveaux maîtres de l'empire romain, embrassent l'arianisme. Plus tard, par l'épée de Jeanne d'Arc, l'Église sauve la France et la rend à elle-même. Entre ces deux extrémités de l'histoire du moyen âge, Charlemagne, Godefroi de Bouillon, saint Louis, la chevalerie et les croisades nous montrent que ce double fait exprime bien le caractère ou du moins l'action principale de la vie militaire dans notre pays. Mais, si nous considérons l'état et la marche ordinaires des choses, que de maux, que de déplorables réalités! La vie militaire, telle qu'elle se trouvait instituée chez les peuples germains, avait produit la féodalité et, avec elle, une affreuse anarchie. La royauté est impuissante. L'autorité n'a pour ainsi dire*

*pas de centre; elle est morcelée, éparpillée dans toute la nation. La guerre privée devient forcément légale pendant plusieurs siècles : de là désordres, violences, oppressions, tyrannies sans fin. Dans toutes ses manifestations, la vie militaire entravait, combattait l'action bienfaisante du christianisme, elle était le dernier refuge de la barbarie. L'Église, cependant, sut tirer de la féodalité même un frein pour la modérer : elle créa la chevalerie, la plus noble institution militaire que le monde ait jamais connue. La chevalerie représentait la forme chrétienne de la condition militaire. Son premier devoir était « de défendre ici-bas toutes les faiblesses, mais surtout la faiblesse de l'Église, de la justice et du droit ».*

*Fais ce que dois, advieyne que peut,*
*C'hest commandé au chevalier.*
(Ordène de chevalerie.)

*C'était, à proprement parler, la force armée au service de la vérité et de la justice désarmées. Elle était en même temps un exemple éclatant dont l'influence s'étendait plus loin que ses brillants exploits. Mais cela ne suffisait pas pour arrêter le mal. Sous la puissante impulsion des papes les croisades vinrent utiliser ce besoin insatiable de guerre, par une diversion qui sauvait l'Europe de ses propres fureurs et de la domination du Coran. Les déchirements intérieurs prirent fin, les communes furent affranchies, le pouvoir féodal s'affaiblit, et la puissance royale se releva pour décroître pendant la longue crise de la guerre de cent ans et pour être relevée de nouveau par la main de Jeanne d'Arc. Tel fut le rôle de la vie militaire au moyen âge.*

*Mais les temps modernes se préparent. L'armée féodale est remplacée par des troupes mercenaires. La force militaire se concentrant dans la main des rois, à la féodalité succèdent enfin de véritables monarchies.*

*En même temps un autre mouvement plus profond s'accomplissait dans l'ordre religieux et moral. Un esprit nouveau agitait le monde. Les idées et les mœurs établies dans la société par le christianisme s'étaient altérées. Après la prise de Constantinople, les savants grecs recueillis dans les cours d'Italie communiquèrent aux lettrés de l'Occident un goût si vif pour la littérature ancienne, que l'on passa bien vite à l'enthousiasme pour toute l'antiquité et, par une conséquence naturelle, au mépris pour tout ce que le christianisme avait produit. La foi et l'autorité de l'Église diminuaient, la raison individuelle tendait à secouer le joug de toute autorité enseignante. L'imprimerie, nouvellement inventée,*

*servit à accélérer ce mouvement des esprits. Le principe du libre examen est proclamé par Luther, et la moitié de l'Occident se tourne vers le protestantisme. Le lien, à la fois religieux et politique, qui unissait les peuples chrétiens étant rompu, l'unité s'en trouvait affaiblie, même au sein des peuples divisés par leurs propres doctrines. A la même époque, la découverte de l'Amérique et d'une nouvelle route vers les Indes occidentales donnait un élan prodigieux au développement des intérêts matériels.*

*On le voit, c'était une révolution profonde qui commençait. Le monde entrait dans des voies différentes, où il n'a cessé de s'avancer jusqu'à nos jours.*

*Cet ouvrage emprunte un intérêt tout particulier aux circonstances dans lesquelles il se produit. La vieille Europe est arrivée à une de ces heures solennelles où, divisée en elle-même et incertaine de sa marche, elle voit se poser devant elle le redoutable problème de son avenir, avec la nécessité absolue de le résoudre sans retard. Quelle sera cette solution? Les émotions du présent ne nous engagent-elles pas à reporter nos regards vers le passé qui rappelle tant de grandeurs, malgré tant d'inévitables misères, et qui, en nous découvrant les origines de la société moderne, en nous faisant assister à sa naissance et à ses progrès, nous donne l'explication de son état actuel au moment critique où va s'opérer une transformation profonde, universelle?*

*Nous n'avons rien à dire des chromolithographies et des gravures qui ornent ce volume comme les précédents. La même pensée en a dirigé le choix : offrir au public une vivante image du passé. Chacun de nos volumes forme une collection de richesses archéologiques réunies au prix des plus laborieuses recherches : elles charmeront les yeux, instruiront et intéresseront l'esprit. Nos lecteurs auront entre les mains un magnifique musée, toujours prêt à s'ouvrir pour répondre aux appels d'une légitime curiosité.*

PAUL LACROIX
(BIBLIOPHILE JACOB).

# VIE MILITAIRE

## ET RELIGIEUSE

# AU MOYEN AGE

## ET A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE

## FÉODALITÉ

Origines. — Les lois barbares. — L'inféodation. — Charlemagne et l'Église. — Création des châteaux forts. — Le vassal et le suzerain. — Droits féodaux. — La trêve de Dieu. — Les églises et les abbayes féodales. — Mouvement communal. — Les *villes-neuves*. — Naissance de la bourgeoisie française. — La grande charte d'Angleterre. — Aliénation des fiefs. — Affranchissement des serfs. — Les villes impériales. — Droits féodaux des évêques. — Luttes des investitures. — Saint Louis. — Guerres entre la France et l'Angleterre. — La Bulle d'or. — Les États généraux. — Apparition du tiers état.



AVANT de naître et d'affirmer son existence, la féodalité planait dans l'air et semblait marcher invisible à la tête des conquérants sauvages de la Gaule romaine. Le jour où leur grand chef Clovis partage et distribue à ses leudes ou compagnons d'armes les terres qu'ils ont gagnées sous ses ordres, au prix de leur sang; le jour notamment où, par son miraculeux baptême, après la victoire de Tolbiac (fig. 3), il se soumet et s'inféode, lui fier Sicambre, à l'Église chrétienne, une aristocratie théocratique, une aristocratie guerrière, apparaissent à la fois, et, dans cette origine simultanée, se laisse apercevoir déjà la cause cachée d'un antagonisme inévitable entre la puissance morale de la croix et la puissance maté-

rielle du glaive. Des conspirations, des exécutions sanglantes, des révoltes continuelles, divers foyers d'intrigues, où se rencontrent les leudes du roi et les principaux membres du haut clergé; une censure ecclésiastique austère menaçant et frappant sans cesse ces tyrans farouches et aveugles qui se vengent ou s'humilient; des ambitions sans frein, des haines terribles; des races différentes toujours opposées l'une à l'autre : ici la race gallo-romaine




Fig. 1. — Seigneurs ou chevaliers gallo-romains au quatrième siècle, sculptures du tombeau du consul gaulois Jovinus, général d'armée sous l'empereur Julien, à Reims.

(fig. 1 et 2) et la race des Goths sa légataire; là des races barbares, germaniques ou slaves, plus ou moins christianisées; c'est la féodalité qui commence, en marquant, par d'incessantes usurpations, les étapes successives de la civilisation moderne.

Le système politique, inauguré par les lois barbares au profit des leudes, était entièrement opposé au système sanctionné par le droit romain; les leudes voulaient qu'un seigneur, propriétaire des terres et des hommes qui les cultivaient, pût *inféoder*, c'est-à-dire concéder, à titre de fief inférieur, une portion quelconque de son propre fief, en abandonnant au concessionnaire ou *vassal*, non-seulement la propriété du sol, mais la souveraineté

sur les habitants qui l'occupaient. Pour que le vassal fût déchu de ses droits, il fallait qu'il eût forfait aux engagements contractés par lui, en recevant l'investiture du fief. La cession des terres et des droits y attachés, en un mot les clauses allodiales, sur lesquelles reposait le principe de la féodalité naissante, demeurèrent, pendant plus d'un siècle, dans le vague des situations chancelantes qui cherchent une assiette fixe et pour lesquelles la loi d'équilibre se laisse deviner longtemps avant d'être résolue.

Dominateur de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et protecteur de l'Église, Charlemagne eut toutes les prérogatives des empereurs d'Occi-



Fig. 2. — Cavalier barbare, à la solde de l'empire romain, d'après les monuments antiques.

dent (fig. 4). Deux fois il délivre le Saint-Siége de ses ennemis; en Allemagne comme en Italie il met son épée au service de la foi chrétienne; un pape, Adrien, lui confère la dignité de patrice; un autre pape, Léon III, son successeur, lui met en 800 la couronne impériale sur la tête. On vit alors, mieux qu'au temps des empereurs romains et grecs, l'Église protégée par le chef de l'État, auquel se trouvait inféodée l'aristocratie seigneuriale, dont les velléités d'émancipation se sentaient comprimées sous un sceptre de fer. La féodalité qui grandit, et qui connaît déjà sa force, ne recule point; elle fait une halte et s'abstient, attendant, pour agir, une ère plus propice. Les héritiers de Charlemagne, en effet, n'ont été ni les rois de France, ni les empereurs d'Allemagne, mais bien les seigneurs féodaux, possesseurs des grands fiefs, et leur puissance devint d'autant plus consi-

dérable, qu'en l'année 853 un édit de Charles le Chauve avait ordonné de reconstruire les anciens manoirs, d'en réparer les fortifications, et d'en bâtir de nouveaux, afin d'arrêter les invasions dévastatrices des Normands,




Fig. 3. — Bataille de Tolbiac et baptême du roi Clovis. Fac-simile d'une gravure sur bois du *Mirouer historial de France*, impr. à Paris par Galliot du Pré en 1516, in-fol.

des Sarrasins, des Hongrois, des Danois, etc. L'Europe se couvrit ainsi de forteresses, derrière lesquelles nobles et vilains trouvaient un refuge contre les nouveaux barbares. Il n'y eut bientôt plus un fleuve, un défilé de montagne, une route importante, qui ne fussent défendus par des postes militaires et par de bonnes murailles (fig. 5 à 10). Les envahisseurs, que

l'effroi qu'ils inspiraient avait rendus si audacieux et si redoutables, suspendirent leurs incursions ou ne s'éloignèrent pas du littoral où ils avaient débarqué; on vit renaître peu à peu la sécurité dans les campagnes; le salut des peuples civilisés fut assuré. Un service de cette importance, rendu par les nobles ou les seigneurs à la société tout entière, devait légitimer leurs droits à la garde exclusive des *marches* ou frontières qu'ils fermaient à l'ennemi commun.



Fig. 4. — Charlemagne. Statue du onzième au douzième siècle, autrefois à l'église Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris.

Vers le dixième siècle, tout noble qui désirait obtenir d'un autre noble, plus riche ou plus puissant que lui, une terre, à titre de fief, et qui consentait à devenir ainsi son vassal, allait le trouver en personne et lui déclarait qu'il voulait être désormais son fidèle, son dévoué, son défenseur jusqu'à la mort; il le jurait sur l'Évangile, ayant l'épée au côté, les éperons aux talons, ou du moins il ne les ôtait que pour la cérémonie de l'*hommage-lige*. Dans cette seconde cérémonie, le vassal, tête nue, mettait un genou en terre, puis, les mains posées entre celles du seigneur, il lui prêtait serment et s'engageait à le suivre à la guerre (fig. 12 et 13), obligation que ne comportait pas l'*hommage simple*. Dès lors, le seigneur lui concédait la terre ou le domaine féodal, par *investiture* ou par *saisine*, formule accompagnée souvent d'un signe symbolique, tel qu'une motte de terre, une baguette, un caillou, selon l'usage du fief. L'investiture

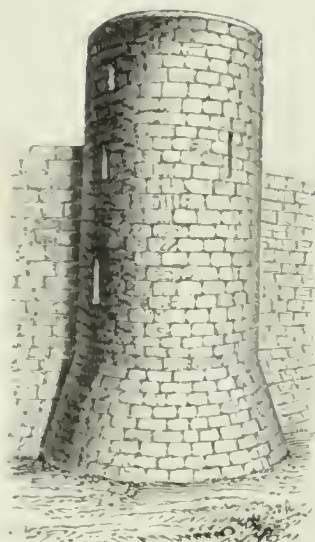


Fig. 5. — Tour de l'enceinte de Provins. XII<sup>e</sup> s.

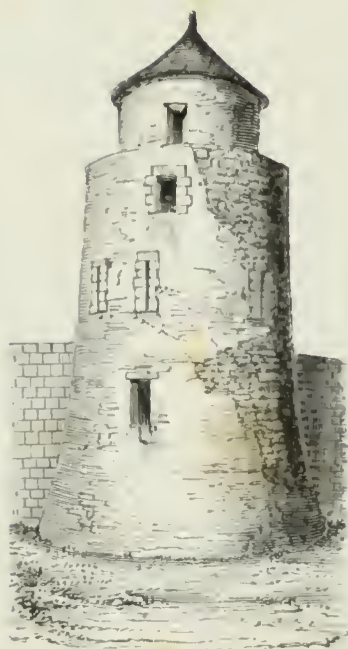


Fig. 6. — Tour du château de Fougères. XII<sup>e</sup> s.



Fig. 7. — Tour du château de Loches. XII<sup>e</sup> s.

des royaumes se faisait par le glaive; celle des provinces, par l'étendard.

Les obligations réciproques du vassal et du suzerain étaient nombreuses;

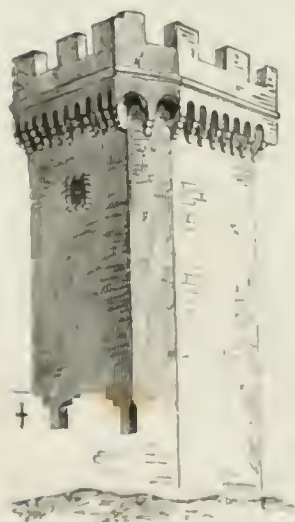


Fig. 8. — Tour de Beaucaire XIII<sup>e</sup> s.

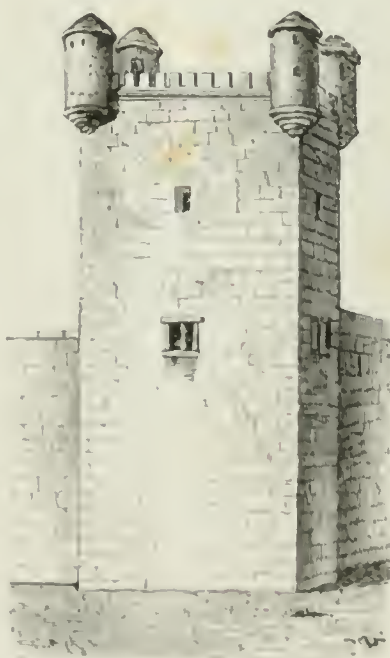


Fig. 9. — Tour du télégraphe à Narbonne. XIV<sup>e</sup> s.



Fig. 10. — Ancien château d'Angoulême. XIII<sup>e</sup> s.

les unes morales, les autres matérielles. Le vassal devait garder loyalement les secrets (fig. 11) que le suzerain lui avait confiés, dévoiler et conjurer

toute perfide entreprise de la part de ses ennemis, le défendre au péril de sa propre vie, lui donner son propre cheval dans une mêlée où il aurait perdu le sien, aller en captivité à sa place, faire respecter son honneur, l'aider de bons avis, etc. Sur une simple réquisition du seigneur, le vassal était tenu de le suivre à la guerre, soit seul, soit avec un certain nombre d'hommes armés, suivant l'importance du fief. La durée de ce service militaire variait également, selon le fief, de vingt à soixante jours, ce qui ne permettait pas les expéditions lointaines. Le seigneur féodal remplaçait l'État, et, se trouvant investi des fonctions du pouvoir public, il fallait qu'il eût recours aux forces disséminées entre ses vassaux et qu'il les appliquât,



Fig. 11. — Acte de foi et d'hommage avec cette curieuse légende : *secretum meum mici* (mon secret est à moi). Sceau de Gérard de Saint-Amand, 1199, aux Archives nationales de France.

d'après ses convenances personnelles. La justice, administrée de la sorte, s'appelait la *fiance,* c'est-à-dire la sécurité. Le seigneur *semonait* (sommait) les hommes du fief ou des fiefs, pour qu'ils se rendissent à ses *plaids* ou assises : nul ne devait s'en affranchir, soit pour lui servir de conseil, soit pour siéger avec lui comme juge, soit pour faire exécuter ses sentences. Il y avait, à son profit, des *aides légales* et obligatoires, des *aides gracieuses* et volontaires. Le vassal devait les aides légales en trois circonstances différentes : quand le seigneur était prisonnier et qu'il avait à payer une rançon ; quand il armait chevalier son fils aîné ; quand il mariait sa fille aînée. Les aides, dans la société féodale, tenaient lieu des impôts publics que l'État seul prélevait dans l'antiquité comme dans les temps modernes, mais elles ne présentaient pas le caractère de périodicité fixe, ou même celui d'une exigence absolue ; c'était une espèce de don volontaire, quoique peu de vassaux eussent osé s'en affranchir.

Le seigneur, qui vis-à-vis du vassal n'abdiquait jamais sa souveraineté, intervenait parfois dans certaines modifications essentielles que le fief avait à subir, modifications en dehors de la compétence du vassal. Ces modifications, faisant naître des droits nouveaux, devenaient pour le seigneur une source de nouveaux revenus. Ainsi, le seigneur prélevait 1° un droit de *relief*, somme d'argent due par tout individu majeur qui se mettait en possession d'un fief par succession; et le relief coûtait d'autant plus que la succession




Fig. 12. — Acte de foi et d'hommage (douzième siècle). Sceau de Conon de Béthune, conservé aux Archives nationales de France.

s'éloignait davantage de la ligne directe; 2° un droit d'*aliénation*, que payait celui qui vendait ou aliénait d'une façon quelconque le fief; 3° les droits de *deshérence* et de *confiscation*, d'après lesquels le fief faisait retour au suzerain, lorsque le vassal venait à mourir sans héritiers, ou lorsqu'il avait mérité d'être dépouillé de ses droits de feudataire; 4° le droit de *garde*, en vertu duquel le seigneur, pendant la minorité de ses vassaux, tenait la tutelle et l'administration du fief, dont il prélevait d'ailleurs les revenus; 5° le droit de *mariage*, qui consistait à offrir un mari à l'héritière d'un fief, en la forçant de choisir entre les prétendants que le seigneur pouvait lui présenter.

Du moment qu'un vassal remplissait scrupuleusement ses obligations diverses, si nombreuses et si délicates qu'elles fussent, il pouvait se considérer

comme maître de son fief, l'inféoder partiellement ou en totalité, et devenir à son tour le suzerain de vassaux d'un ordre inférieur, nommés *vavasseurs*, chargés, à son égard, de devoirs identiques à ceux qui incombaient à lui-même vis-à-vis de son seigneur. Le suzerain, de son côté, était tenu de respecter son contrat, de ne pas déposséder le vassal sans motif légitime, de le protéger, de lui rendre bonne justice, etc. Il s'y trouvait intéressé,



Fig. 13. — Acte de foi et d'hommage (treizième siècle). Sceau représentant Raimond de Mont-Dragon, agenouillé devant l'archevêque d'Arles, son suzerain, aux Archives nationales de France.

d'ailleurs, parce que la prospérité du fief dépendait des conditions de sécurité et de bien-être qui étaient faites au vassal.

On désignait, sous le nom de *pairs* (en latin *pares*) ou égaux, les vassaux d'un même suzerain, établis autour de lui, sur un même territoire, et investis de fiefs équivalents l'un à l'autre. Chaque suzerain, y compris le roi, avait ses pairs, et chacun jouissait du droit d'être jugé par ses pairs devant son seigneur. Celui-ci refusait-il justice, le vassal se croyait-il injustement jugé, ce dernier dressait une plainte en « défaut de droit » et formait appel par-devant le suzerain de son seigneur. Un autre droit d'appel, celui qui s'adresse aux armes, régnait aussi dans la société féodale. Les seigneurs, en général, aimaient mieux se faire justice eux-mêmes qu'attendre d'autrui une décision lente et incertaine. De là, tant de guerres privées, tant de luttes

acharnées et sanglantes, de seigneurie à seigneurie; le droit du plus fort était le meilleur; et cependant la loi réglait les formalités dont ces sortes de guerre devait être précédées, afin que le seigneur ou le vassal, qui devait être attaqué, fût d'avance averti et pût se tenir sur ses gardes (fig. 14 et 15). De plus, pour remédier autant que possible aux calamités qu'entraînaient

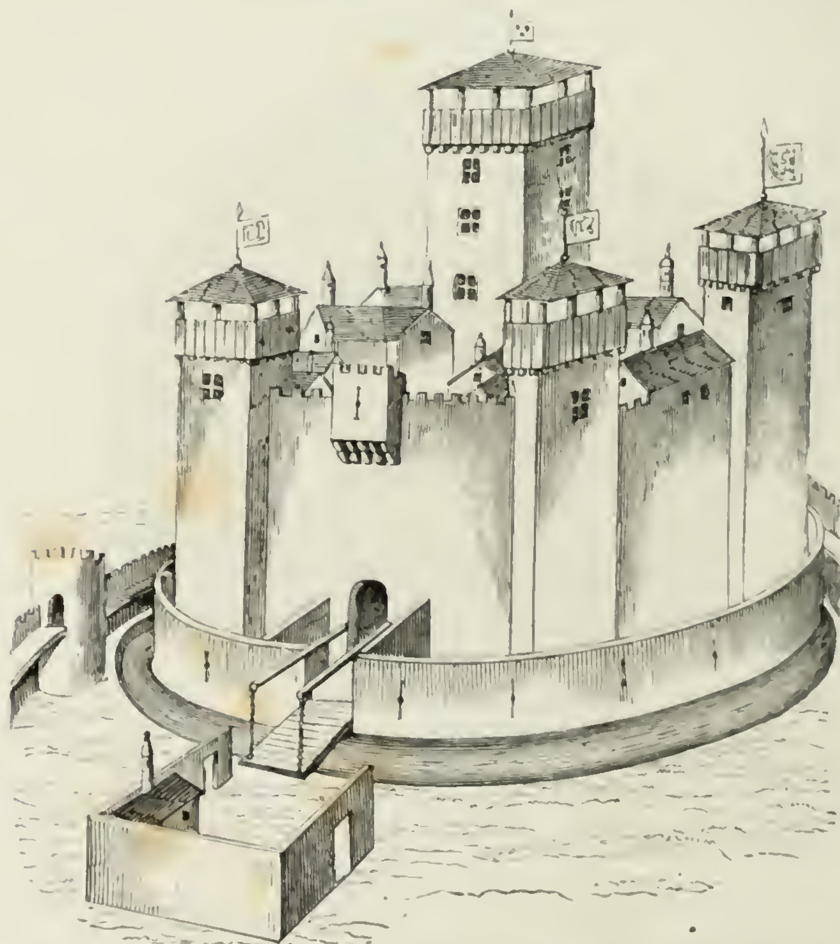


Fig. 14. — Château de la Panouze (Aveyron), type d'un château féodal en France au quatorzième siècle dont les ruines existent encore; d'après une miniature d'un manuscrit de la Bibl. nat. de Paris.

ces batailles perpétuelles, l'Église avait eu le crédit de les suspendre, de les empêcher, sous peine d'excommunication, depuis le coucher du soleil le mercredi soir jusqu'au lever du soleil le lundi, pendant les saisons de jeûne de l'avent et du carême, et les jours de grandes solennités religieuses. C'était là ce qu'on nommait la *Paix* ou la *Trêve de Dieu*.

Les seigneurs ne possédaient pas un droit de justice uniforme. On distinguait, en France, une haute, une moyenne et une basse justice. La haute justice conférait seule le droit de vie et de mort. Généralement, aux fiefs les

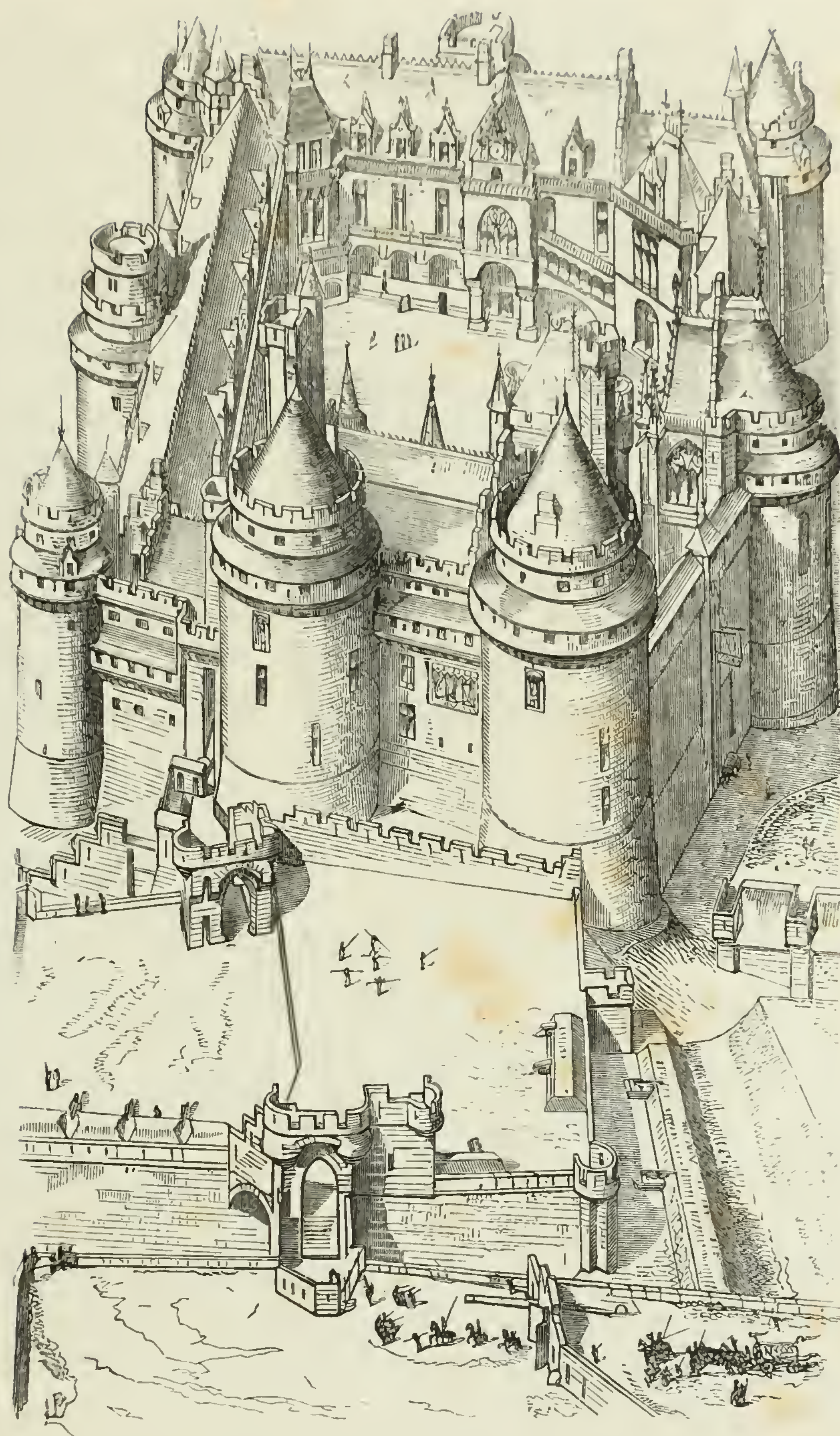


Fig. 15. — Vue cavalière du château de Pierrefonds (commencement du quinzième siècle), tel qu'il a été restitué par M. Viollet-le-Duc. Extrait de son *Dictionnaire d'architecture.*

plus considérables, était dévolu le droit de justice le plus élevé; mais il y avait des exceptions : tel vavasseur jouissait d'un droit de haute justice; tel

seigneur, qui n'exerçait que la justice basse, pouvait punir de mort tout voleur pris en flagrant délit sur ses terres.

Le droit de battre monnaie, indice constant de souveraineté, attribué parfois même à de simples possesseurs d'alleux, et l'exclusion de toute juridiction étrangère, de tout pouvoir étranger dans la circonscription de chaque fief, formaient aussi deux prérogatives importantes. Enfin, le fief, avec ses priviléges, demeurait indivis; il passait toujours à l'aîné de la famille, sous la seule réserve du droit d'hommage au suzerain.

La plupart des églises et des abbayes telles que celles de Saint-Denis, de Saint-Martin des Champs, de Saint-Germain des Prés (fig. 16), qui s'élevaient fièrement avec leurs tours et leurs créneaux en face du Louvre des rois de France, exerçaient pour leur propre compte tous les droits féodaux qu'elles avaient acquis en raison de leurs propriétés territoriales, par suite de concessions bénévoles des souverains; les archevêques, les évêques, les abbés, étaient ainsi des seigneurs temporels, obligés par conséquent d'avoir des vassaux pour le service militaire, et de plus une cour de justice, un atelier monétaire; ils réunissaient dans leurs mains, les évêques surtout, à cause du titre de comte qui leur était donné, l'autorité spirituelle et l'autorité politique. Cette double autorité faisait du prélat le suzerain de tous les seigneurs de son diocèse. Par le double effet de la permission donnée aux particuliers de léguer aux églises la propriété de leurs biens, et la disposition si formelle des capitulaires qui défendaient expressément d'aliéner les biens de l'Église, il arriva que la féodalité ecclésiastique, à la fin du dixième siècle, possédait le cinquième des territoires français et anglais et près du tiers du territoire de l'Allemagne, tandis que le dernier carlovingien en était arrivé à ne plus posséder en propre que la ville de Laon où il résidait, tant il avait fallu que ses prédécesseurs se dépouillassent de leurs domaines terriers en faveur de leurs grands vassaux, qui le reconnaissaient toutefois pour leur suzerain.

Dans le onzième siècle, l'Europe était divisée en une myriade de fiefs, ayant chacun leur vie propre, leurs lois, leurs coutumes et leur chef ecclésiastique ou laïque aussi indépendant qu'il était possible de l'être. Autour d'eux, mais avec certaines conditions de dépendance et de subordination, se reconstituait et se développait la classe bien plus nombreuse des hommes

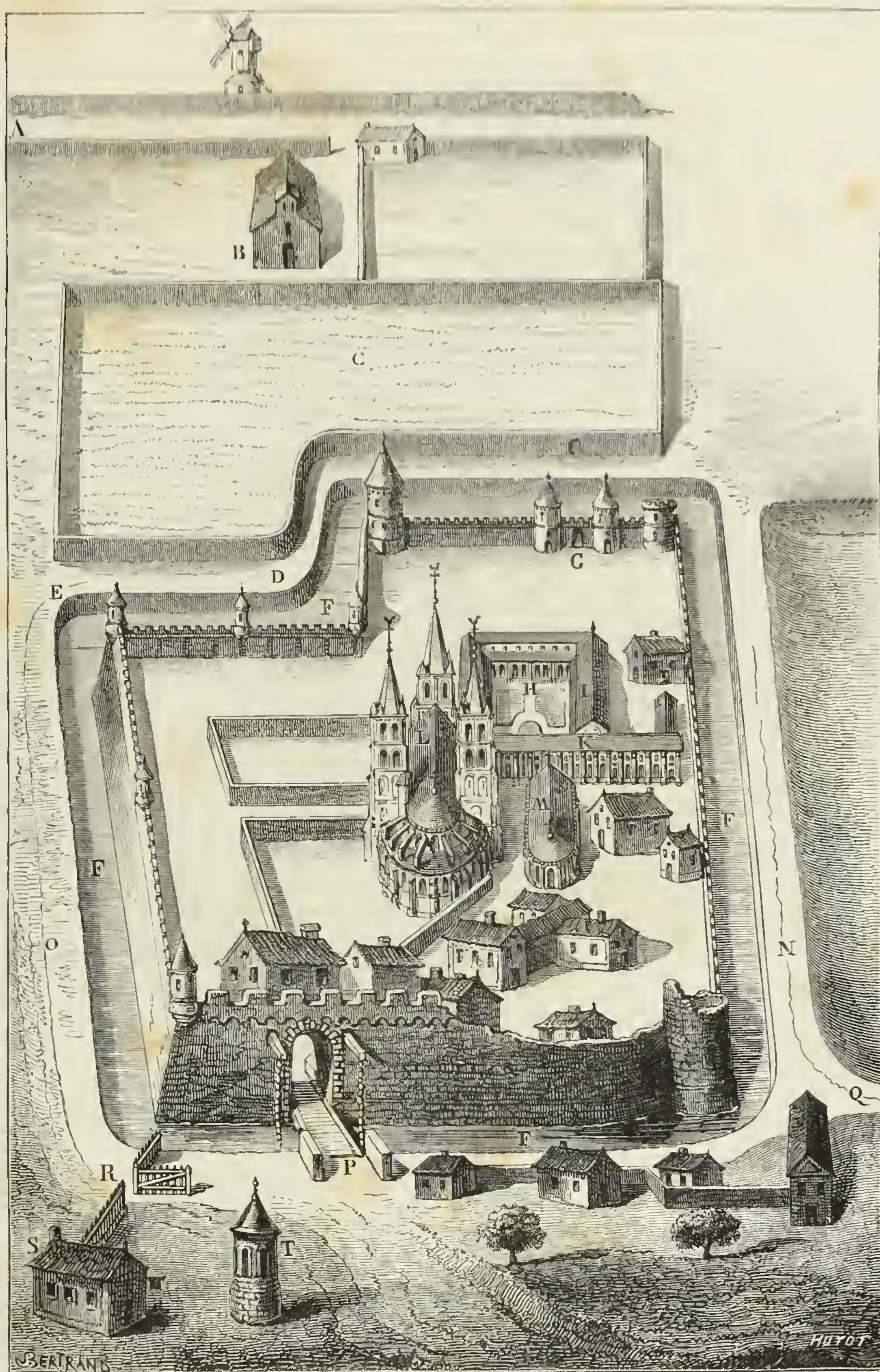



Fig. 16. — Vue orientale de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, telle qu'elle était en 1361. Fac-simile d'une gravure de l'*Histoire de Saint-Germain des Prés*, par dom Bouillart. In-folio.

A. Chemin qui conduit à la rivière de Seine. — B. Chapelle de Saint-Pierre. — C. Clos de l'abbaye. — D. Chemin qui conduit au Pré-aux-Clercs. — E. Endroit de la Brèche. — F Fossés de l'abbaye. — G. Porte papale. — H. Cloître. — I. Réfectoire. — K. Le dortoir. — L. L'église. — M. Chapelle de la Vierge. — N. Chemin sur les fossés du côté du Pré-aux-Clercs. — O. Espace depuis la barrière jusqu'à la rue des Ciseaux. — P. La grande porte du monastère. — Q. Chemin pour aller à la rivière. — R. Barrière sur les fossés. — S. L'hôtellerie du Chapeau-Rouge. — T. Le pilori.

libres. Le travail des bras, les efforts de l'intelligence conduisirent insensiblement à l'existence politique les bourgeois, ces honnêtes représentants d'une société laborieuse. Celle-ci ne se résigna pas toujours au rôle passif. Dès l'année 987, les *vilains* de la Normandie se soulèvent, se liguent contre leurs seigneurs féodaux et réclament le droit de chasse, de pêche, et le privilége d'avoir une administration à eux, une magistrature à eux.



Fig. 17. — Sceau de la commune de Soissons, représentant le maire de Soissons armé de toutes pièces au milieu des échevins de la ville (1228). Archives nationales de France.

C'était le peuple qui se révélait ainsi; les villes et les bourgs étaient peuplés d'habitants qui y tenaient leurs demeures des seigneurs propriétaires des fonds, sous les obligations serviles de la taille. Aussitôt que l'établissement de la hiérarchie des fiefs eut mis fin aux discordes et à l'anarchie, on vit commencer la grande révolution qui devait ramener à la liberté civile les héritiers de ces innombrables habitants, que les malheurs de la Gaule et la tyrannie des empereurs avaient réduits en servitude. Le mouvement communal débuta de la sorte; on cite la ville du Mans comme

ayant la première donné l'exemple et s'étant coalisée contre son seigneur, par le serment des classes ouvrières. Cependant nous trouvons, dans les annales de Metz, vers l'année 1098, l'élection d'un maître échevin à vie, nommé Millon, remplaçant un maître-échevin annuel, Hennolu-



Fig. 18. — Thomas de Savoie, comte de Flandre, et Jehanne sa femme octroient à la ville de Cambrai la charte de la paix faite entre les comtes de Hainaut et le chapitre de Cambrai en 1240. Miniature des *Chroniques de Hainaut*, ms. du quinzième siècle. Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles.

Bertin, qui sans doute n'était pas le premier en charge; nous trouvons un conseil échevinal, dit *conseil des Douze*, revêtu des fonctions à la fois magistrales, administratives et militaires. Il y avait bien, à côté de cette organisation communale, un comte du nom de Gerald, remplacé en 1063 par un autre comte appelé Folmar; il y avait bien aussi un évêque, riche, puissant, ferme, instruit, belliqueux, Adalbéron, aimé du pape et de l'empereur, pouvant tout obtenir et ne demandant que la justice.

Ce fut donc sous les auspices de l'épée du comte et de la crosse de l'évèque, qu'on vit surgir les libertés municipales de Metz, libertés devenues tellement expansives et menaçantes dans l'espace d'un siècle, qu'un autre évèque, d'origine saxonne, Bertram, s'imposa la tâche de les comprimer, en les régularisant par une charte qui rendit à l'Église son influence électorale (1180), mais non pas gouvernementale. Cette première organisation communale, type de beaucoup d'autres municipes en France et en Alle



Fig. 19. — Porte fortifiée de la ville d'Aigues-Mortes, qui obtint en 1246 une charte de commune, architecture militaire du treizième siècle.

magne, s'était faite sans effusion de sang. Il n'en fut pas ainsi partout : à Cambrai, par exemple, la commune ne se constitua qu'après un siècle de guerre ouverte entre les habitants et l'évèque, leur seigneur suzerain; à Laon, dans cette vieille cité féodale où la noblesse et la bourgeoisie exerçaient de concert toutes sortes de brigandages; où un prélat, grand guerroyeur et grand chasseur, partageait avec les dignitaires de sa cathédrale et avec l'aristocratie urbaine le produit de ses exactions, la commune s'installa dans le sang de cet évèque, assassiné au milieu d'une insurrection terrible; les villes d'Amiens, de Beauvais, de Noyon, de Saint-Quentin, de Sens, de Soissons (fig. 17) et de Vézelay traversent à peu près les mèmes vicissitudes que Cambrai et Laon avaient subies,



VIE DU CHATEAU — DÉPART POUR LA PROMENADE

La Châtelaine s'avance en tête du cortège, montée sur une haquenée près de laquelle se tient un page. A droite, le seigneur tout habillé de vert. Des sonneurs de trompe ouvrent la marche

Miniature du *Bréviaire* du Cardinal Grimani, attribuée a Memling. Biblioth de S.t Marc, a Venise. Quinzième siècle.

et arrivent, par les mêmes moyens, aux mêmes résultats. De toutes les communes françaises, Cambrai se montra peut-être la plus exigeante à l'égard du pouvoir féodal qu'elle foulait aux pieds : « Ni l'évêque, ni l'empereur, ne peuvent mie asseoir ne taxe, ne tribut, et n'en peult issir la milice, fors que pour la bonne garde et défense de la ville, et ce depuis coq chantant jusques à la nuit. » Aucun feudataire n'avait demandé ni obtenu davantage dans l'exercice de ses droits féodaux (fig. 18).



Fig. 20. — Pont fortifié de Valentré à Cahors (1308).

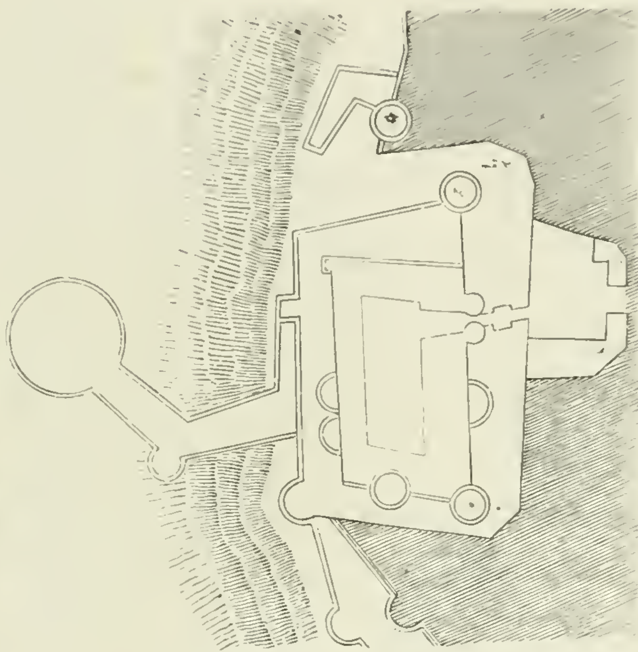


Fig. 21. — Plan de la cité fortifiée de Carcassonne. Treizième siècle.

L'introduction du régime communal s'était faite, sans conflit et presque sans débat, comme une réforme utile et impérieuse, à Metz, à Reims; dans quelques cités du centre, comme Bourges, Moulins, Lyon, Périgueux; dans la plupart des villes du midi, telles que Arles, Aigues-Mortes (fig. 19), Marseille, Narbonne, Cahors (fig. 20), Carcassonne (fig. 21), Nîmes et Bordeaux. C'est que cette indépendance du peuple avait été préparée par le système adopté par les Francs qui ne laissèrent subsister aucune différence entre le sort politique des vaincus et des vainqueurs; les droits et les devoirs avaient été rendus communs à tous les hommes libres de la monarchie sans distinction de nation : les Francs auraient craint, en agissant autrement, de voir les rois se servir des nations soumises

pour asservir les conquérants eux mêmes, et de laisser aussi la monarchie dégénérer en despotisme. Au-delà des Alpes, notamment en Lombardie, sous l'action protectrice des institutions libérales, le commerce et l'industrie se développèrent, surtout à Milan, Pavie, Vérone, Florence, que surpassaient encore, grâce à leur position maritime, Venise et Gênes. En ces villes riches et prospères, la noblesse seigneuriale et l'Église dominèrent d'intelligence, d'une façon à peu près parallèle et concurrente, et, quand la haute féodalité voulut s'y implanter avec son despotisme inflexible, la cité travailleuse, la cité marchande se groupa autour de quelques patrons chefs d'ateliers, autour de quelques prêtres estimés, puis, s'alliant avec la petite noblesse des campagnes qui lui prêtait ses vassaux, elle parvint à repousser ce joug écrasant. Ce ne fut pas sans d'énormes secousses, sans de rudes épreuves, sans de douloureux sacrifices.

Dans les Pays-Bas, qui ont toujours porté si haut le sentiment du patriotisme local, la lutte des vilains contre les nobles, soit ecclésiastiques, soit laïques, diffère peu de la lutte des villes du nord de la France contre les seigneurs, mais elle prit des proportions plus larges, ainsi que le comportaient les immenses ressources en tout genre dont elle disposait. Le seigneur féodal avait ses ponts-levis, ses créneaux, ses hommes d'armes tout bardés de fer; mais le vassal insurgé lui opposait, outre le labyrinthe des rues tortueuses et le nombre des combattants, de redoutables engins et des armes bien trempées, qu'il fabriquait lui-même. Lorsque la féodalité, pour écraser ce qu'elle appelait alors le *populaire*, appela de loin à son aide et à sa solde les bandes d'aventuriers recrutés dans tous les pays, on vit des forces indisciplinées de *gens méchaniques* ou d'artisans sortir en armes, de Gand, de Bruges, de Liége, et souvent y rentrer victorieuses.

Au-delà de la Meuse, de la Moselle et du Rhin, la féodalité fleurissait et s'épanouissait sous la rude écorce germanique; l'ombre de ses gigantesques tours à triple enceinte s'étendait sur les campagnes; les villes participaient aux libertés municipales; elles n'étaient souvent que spectatrices désintéressées des guerres terribles que les seigneurs se livraient entre eux. Nulle part la féodalité ne déploya plus d'orgueil, ni plus de sauvagerie. L'Allemagne ressemblait à un vaste champ clos où les seigneurs descendaient de

leurs donjons, afin de se rencontrer en face et de se mesurer corps à corps.

Lorsque les villes industrielles et populeuses de la Germanie réclamèrent des libertés municipales analogues à celles des villes de France, d'Italie et des Pays-Bas, l'empereur se hâta de reconnaître et de confirmer ces libertés. Il fit plus, il les gratifia de l'*immédiateté* contre les princes de l'Empire, c'est-à-dire que telle ville, située sur le territoire d'un prince souverain, relevait directement, non de ce prince, mais de l'empe-



Fig. 22. — Sceau du seigneur de Corbeil, douzième siècle (1196). Archives nationales de France.

reur lui-même, qui trouva ainsi de fermes appuis naturels au sein des grands fiefs. Les villes allemandes, déjà riches et commerçantes auparavant, accrurent leur commerce et leurs richesses, grâce à la condition nouvelle qu'elles avaient acquise. L'empereur Henri V aida beaucoup cette révolution pacifique, en accordant des priviléges à la classe inférieure des citoyens, aux artisans qui jusque-là, d'après l'esprit de la loi romaine, avaient vécu séparés des hommes libres et placés au dernier degré de l'échelle sociale ; il les affranchit notamment d'une coutume oppressive en vertu de laquelle le seigneur, à leur mort, restait nanti de tous leurs biens meubles, ou pouvait du moins réclamer à son profit ce qu'il y avait de meilleur dans la succession. Dans beaucoup de villes, l'empereur Henri V

enleva l'autorité temporelle à l'évêque et distribua les bourgeois en compagnies ou communautés, suivant la nature de leurs occupations manuelles; institution imitée et adoptée presque aussitôt dans les autres pays commerçants. La bourgeoisie, organisée de la sorte en petits groupes distincts, ne tarda point à former des conseils recrutés par élection, et dont les membres, désignés sous les dénominations de *sénateurs, prud'hommes, bonshommes, écherins, jurés,* assistèrent d'abord le représentant du pouvoir impérial, qu'il s'appelât duc, comte, juge, ou évêque, et finirent par exercer eux-mêmes une juridiction spéciale et indépendante, non sur des vassaux, mais sur des citadins ou manants.

On se demandera ce qu'était alors la commune dans les principales parties de l'Europe, où elle s'était constituée avec plus ou moins d'efforts et de sacrifices? On se demandera, le régime de la commune étant établi de gré ou de force, quelle part de priviléges ou d'immunités revenait au seigneur féodal, prêtre ou laïc, au représentant du pouvoir souverain, à l'organe élu de la classe laborieuse? Guibert de Nogent, adversaire déclaré de l'institution communale, va répondre : « Les gens taillables ne payent plus qu'une fois l'an à leur seigneur la rente qu'ils lui doivent. S'ils commettent quelque délit, ils en sont quittes pour une amende légalement fixée ; quant aux levées d'argent qu'on a coutume d'infliger aux serfs, ils en sont tout à fait exempts. » Guibert de Nogent aurait pu signaler d'autres conquêtes faites par les bourgeois, des conquêtes plus importantes dans l'ordre moral et qui devaient tôt ou tard changer la face de la société.

Quant aux seigneurs intelligents, qui comprirent alors leur intérêt personnel en même temps que les procédés logiques d'une administration tutélaire, ils tâchèrent de favoriser le mouvement instinctif des populations rurales, qui, pour se soustraire à la tyrannie, aux exactions, aux mauvais traitements d'un maître féodal, demandaient asile et protection à quelque seigneur, plus humain ou plus politique que les autres, et venaient, sur la foi d'une charte de commune, se fixer près des remparts d'un manoir seigneurial (fig. 22), autour d'une église crénelée ou à côté d'un monastère fortifié; le seigneur y gagnait des hommes valides, artisans ou métayers, soldats au besoin ; il y gagnait aussi un accroissement de revenus et de puissance. On comprend qu'il y eut alors une multitude de chartes ana-

logues à celle-ci, qui mérite d'être citée comme type du genre : « Moi, Henry, comte de Troyes, fais savoir à tous présents et à venir, que j'ai établi les coutumes ci-dessous énoncées pour les habitants de ma *Villeneuve* (près Pont-sur-Seine), entre les chaussées des ponts de Pugny : tout



Fig. 23. — Ferrand de Portugal, comte de Flandre, fait prisonnier à la bataille de Bouvines, et transporté à Paris : « Les clercs et lais chantent hymnes et chansons. » Fac-simile d'une miniature des *Chroniques de Hainaut*, manuscrit du quinzième siècle. Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.

homme demeurant dans ladite ville payera, chaque année, douze deniers et une mine d'avoine pour prix de son domicile ; et s'il veut avoir une portion de terre ou de pré, il donnera par arpent quatre deniers de rente. Les maisons, vignes et prés pourront être vendus ou aliénés à la volonté de l'acquéreur. Les hommes résidant en ladite ville n'iront ni à l'ost (armée en campagne), ni à aucune chevauchée (expédition), si je ne suis moi-même à

leur tête. Je leur accorde, en outre, le droit d'avoir six échevins qui administreront les affaires communes de la ville et assisteront mon prévôt dans ses plaids. J'ai arrêté que nul seigneur, chevalier ou autre, ne pourrait tirer hors de la ville aucun des nouveaux habitants, pour quelque raison que ce fût, à moins que ce dernier ne fût son homme de corps, ou n'eût un arriéré de taille à lui payer. — Fait à Provins, l'an de l'Incarnation 1175. » Ce nom de *Ville-neuve*, qu'on trouve si fréquemment répété dans les chartes et les pouillés du moyen âge, Ville-neuve-l'Étang, Ville-neuve-saint-George, Ville-neuve-le-Roi, Ville-neuve-lez-Avignon, etc., constate un fait, général au douzième siècle, la création d'une ville libre, affranchie dès son berceau, moyennant de faibles et insignifiantes redevances à l'égard du seigneur, et dont les habitants, hier encore serfs ou vilains, sont devenus propriétaires d'immeubles, qu'ils peuvent aliéner ou transmettre, soit par donation, soit par dispositions testamentaires, sous la protection immédiate de leur seigneur nominatif.

D'anciennes villes du domaine royal de France, Paris, Orléans, Meaux, Senlis et d'autres, qui ne semblent pas avoir conservé chez elles la moindre trace des institutions romaines, si l'on excepte toutefois la compagnie des *Nautes Parisienses*, qui furent les véritables créateurs de l'antique municipalité de Paris, étaient régies chacune par un prévôt, officier et lieutenant du roi, leur seigneur, et elles jouissaient néanmoins de franchises et de priviléges séculaires. En 1137, Louis VII, inspiré ou dirigé par son ministre Suger, interdit à chaque prévôt, ainsi qu'à ses sergents, toute espèce de vexation contre la bourgeoisie, dont il fixe l'impôt; dix années après, il abolit le droit de *main-morte*, puis il réprime les abus du fisc, institue un pouvoir judiciaire, favorise le commerce; ce n'était pas comme monarque, mais comme seigneur suzerain que Louis VII agissait de la sorte. La bourgeoisie française d'alors ne datait pas de loin : issue de la *vilainie* triomphante et légalement autorisée, elle commençait à former une nouvelle souche, d'où devait sortir, quelques siècles plus tard, le tiers état; elle ne jouissait qu'exceptionnellement de la juridiction et du droit de battre monnaie, priviléges féodaux dont la suzeraineté royale fut toujours très-jalouse. Philippe-Auguste avait mieux compris que ses prédécesseurs les intérêts du pouvoir royal, car s'il accorda gra-

cieusement soixante-dix-huit chartes de communes, il en fut récompensé par le concours efficace que les milices communales lui prêtèrent à la bataille de Bouvines (1214), où il eut le bonheur de vaincre la coalition que la féodalité étrangère avait formée avec ses grands vassaux révoltés; il les fit rentrer dans le devoir, et l'un d'eux, le comte de Flandre, resta douze ans prisonnier dans la grosse tour du Louvre (fig. 23). Il n'avait pas craint de constituer légalement la bourgeoisie de Paris et des bonnes villes, en face de la noblesse féodale.



Fig. 24. — Philippe III, dit *le Hardi*, en costume royal, d'après une miniature d'un ms. du quatorzième siècle. Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles.

Le mouvement des communes, ce développement naturel du droit légal introduit par les Francs, fut à peine sensible en Angleterre. Déjà, bien avant la Conquête normande, sous la domination anglo-saxonne, plusieurs villes industrieuses, riches et peuplées, telles que Cantorbéry, Londres, Oxford, York, prenaient part aux affaires, dans une limite restreinte, il est vrai, mais qui suffisait à leur bien-être, ainsi qu'à leur prospérité. L'invasion victorieuse de Guillaume de Normandie, si fatale au pays tout entier, le fut davantage aux grandes villes, qui assistaient à la ruine matérielle de chacune d'elles, au séquestre et au partage de leurs biens, à la dispersion et à l'inféodation de leurs habitants,

colons et métayers, et qui, ne pouvant plus invoquer la protection d'un roi souvent débonnaire, durent courber la tête sous le glaive d'étrangers, d'aventuriers heureux, hardis, exigeants, despotes, cruels, sans foi ni loi, qui n'étaient que la lie de la féodalité française. Le roi Henri I[er], troisième fils de Guillaume le Conquérant, après des guerres sanglantes où le dévouement de ses barons ne lui fit point défaut, leur octroya une charte célèbre, dite la *grande charte,* considérée bien à tort comme l'origine fondamentale des libertés anglaises, qui lui étaient antérieures; en même temps, il releva la bourgeoisie de Londres du triste abaissement qu'elle subissait depuis la conquête (1137). Sous le règne d'Henri II, réformateur de l'administration et de la justice, non-seulement en Angleterre, mais dans une partie de l'Écosse et de l'Irlande, qu'il avait conquise (1154-1185), les habitants de plusieurs villes purent acquérir la nue-propriété du sol occupé par eux et se racheter de divers tributs individuels, moyennant une redevance fixe à payer au seigneur féodal. Dès lors s'organisa cette bourgeoisie hautaine, avec laquelle les barons durent compter, bourgeoisie dont Jean sans Terre ménagea les intérêts, à proportion de la crainte que lui inspiraient les révoltes sans cesse renaissantes des seigneurs féodaux. Deux fois le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, appelé par les barons anglo-normands, avait dû traverser la Manche avec une armée, pour forcer le monarque à remplir loyalement les clauses des chartes que les grands vassaux tenaient de lui (1215-1216). D'autre part, les villes ou communes, redevenues riches et puissantes, grâce aux priviléges qui leur furent octroyés, ainsi qu'à l'intelligente activité du travail industriel, se firent respecter des seigneurs nobles. Ceux-ci n'exigèrent plus d'aides, ils les sollicitèrent, quelquefois même avec humilité, en sorte que les communes et les seigneurs fieffés eurent une portion égale et identique dans la hiérarchie féodale. Les titres de *nobles* et de *barons,* donnés aux chefs des citoyens de Londres et des cinq ports, élevèrent à un degré supérieur la classe bourgeoise; pour que cette classe, déjà prépondérante par ses richesses et ses alliances, constituât un corps politique, il ne lui fallait plus que le privilége de faire siéger ses représentants au parlement, ce qui fut accordé, en 1264, aux principales villes du royaume.

Vers la même époque, en France, la bourgeoisie industrielle et commer-



JUGEMENT DE JEAN, DUC D'ALENÇON

Accusé d'avoir conspiré avec les Anglais contre la France, il est traduit devant le roi Charles VII tenant lit de justice à Vendôme en 1458.

Miniature de Jehan Fouquet faisant partie de la collection de M. Brentano, à Francfort. Quinzième siècle.

çante siégeait déjà dans le conseil privé de saint Louis; devenue lettrée et savante, elle s'empara successivement de toutes les chaires de l'Université; elle occupa, dès le règne de Philippe le Hardi (fig. 24), tous les degrés supérieurs de la judicature, et prit dès lors au sein des grands bailliages et des parlements une place que la noblesse féodale dédaignait de lui disputer et qui devait bientôt opposer des obstacles les plus invincibles aux abus de pouvoir de cette noblesse, qui perdait tous les jours du terrain. Admise par Philippe le Bel aux assemblées générales de la nation, aux séances des États-généraux, la bourgeoisie devint un ordre, un *état* du royaume, qu'on appela le *tiers;* elle absorba successivement les offices d'administration et de finances; elle fournit au bas clergé la plupart de ses membres les plus distingués, aux municipalités leurs meilleurs magistrats; elle put acheter des charges donnant la noblesse, posséder des immeubles seigneuriaux avec basse et haute justice, et pénétrer ainsi, comme un lierre rongeur, dans les crevasses de l'édifice féodal, qui se désorganisait et tombait pierre à pierre. Philippe le Bel, qu'on avait surnommé le *roi des légistes,* qui le secondaient merveilleusement dans ses actes comme dans ses desseins, se montra, par une conséquence toute logique, le roi du tiers, l'adversaire secret de l'Église et de la noblesse. Cette noblesse chevaleresque, vaillante, mais irréfléchie, donnant tête baissée en toutes sortes d'aventures, ne rêvant que prouesses sans souci de ses intérêts matériels, n'estimant que les fêtes guerrières et les grands coups d'épée, se laissa insensiblement dépouiller d'une partie considérable de ses domaines, par la bourgeoisie qui lui prêtait sur hypothèque et par des *voués* ou procureurs qui la dévoraient. La décadence de sa fortune pécuniaire date des premières croisades. Elle s'était obérée pour faire les frais d'expéditions lointaines, dont elle accepta la plus lourde charge, et, lorsqu'elle voulut rentrer dans les propriétés qu'elle avait engagées en mains tierces, elle les trouva chargées de nouvelles dettes qu'on avait dû contracter en son absence, et ne produisant plus que de chétifs revenus, faute de bras pour cultiver le sol. Alors il fallut bien aliéner une partie de ces terres, et cette aliénation se fit à vil prix. Restait une ressource, la cession des priviléges féodaux, qu'on aliéna de même. C'est ainsi que la noblesse perdit son droit de battre monnaie, d'exercer la justice. Les rois,

secondés par la bourgeoisie, étendirent leur absolutisme; Philippe le Bel ne s'en fit pas faute.

La journée de Courtray (1302), où tombèrent massacrés, sous la hache de la milice flamande (fig. 25), plus de six mille chevaliers ou gentilshommes, humilia profondément cette généreuse et imprudente noblesse française. Ce fut pour les seigneurs une révélation pénible; les vilains savaient manier les armes qu'ils fabriquaient et mettaient naguère au service des autres; ils possédaient le courage et le savoir-faire du champ de bataille; ils devenaient une puissance en ligne rangée, bien autrement redoutable qu'en groupes tumultueux au sein des villes.

En Allemagne, la chute de la famille des Hohenstaufen, anciens ducs de Souabe et de Franconie, favorisa l'émancipation des agglomérations urbaines; toutes les villes de ces deux principautés, soumises jusqu'alors à des seigneurs médiats, le furent à l'empereur, qui, sans pouvoir réel, les laissa libres de s'attribuer des franchises et des immunités républicaines. Pour accroître leur population, elles firent ce qu'avaient tenté avec succès les rois et les seigneurs féodaux de France et de Lombardie dans la formation des *villes-neuves;* elles organisèrent autour de leurs murailles, comme naguère la féodalité au pied de ses donjons, des champs d'asile où se rendirent une foule d'étrangers désignés sous le nom de *Pfahlburger,* citoyens des palissades ou faubouriens, qu'abritait et protégeait originairement une barrière en bois, qui reculait au fur et à mesure de l'augmentation du nombre des habitants, ou en raison des nécessités de leurs diverses industries. Beaucoup de serfs avaient déserté les fiefs voisins, pour chercher dans ces villes libres l'indépendance, l'honorabilité, le gain et tous les avantages dont ils ne jouissaient point sous le régime féodal. Chaque seigneur réclamait alors en vertu du droit féodal ses sujets absents; il les réclamait avec de vives instances, avec des menaces, suivies quelquefois d'effet; mais on atermoyait, on tâchait de gagner du temps; les villes libres, non moins intéressées à cacher le fugitif que l'était lui-même le fugitif à se tenir caché, favorisaient par tous les moyens possibles sa désobéissance, jusqu'à ce que le délai de trois cent soixante-sept jours fût écoulé; après quoi, le titre de possession féodale étant périmé, le seigneur demeurait naturellement débouté de ses droits sur son homme-lige ou vassal.

Les villes impériales, qui, du douzième au quatorzième siècle, après avoir rompu les mailles du réseau de la féodalité, s'étaient fait une existence tellement indépendante, que l'empereur lui-même ne conservait plus sur elles qu'une suprématie nominale, s'appelaient Ratisbonne pour la Bavière; Augsbourg et Ulm, pour la Souabe; Nuremberg, Spire, Worms, Francfort-sur-le-Main, pour la Franconie; Magdebourg, pour la Saxe; Hambourg, Brême et Lubeck, pour la ligue hanséatique; Aix-la-Chapelle, Bonn, Cologne, Coblentz, Mayence, Strasbourg et Metz, pour les rives rhénanes et lotharingiennes. Industrieuses et commerçantes par excellence, ces villes, où domina souvent une honnête bourgeoisie, formèrent de vastes comptoirs, dans lesquels affluaient les productions du Nord, du Midi et de l'Orient. On les considérait comme le grenier d'abondance et l'arsenal de l'Europe. La féodalité, ne pouvant rien produire par elle-même, venait puiser sans cesse dans ces dépôts les ressources dont elle avait besoin pour équiper et ravitailler ses armées. C'était de là que sortaient les armes et les engins de guerre, ainsi que les ouvriers spéciaux, arbalétiers, charpentiers, fondeurs, artilliers, en un mot, composant le personnel de l'*artillerie* à cette époque. Si les villes libres avaient pu s'entendre et former entre elles une ligue pacifique, la seigneurie suzeraine eût éprouvé dans ses luttes les plus sérieux obstacles; mais la distance qui les séparait l'une de l'autre, surtout au centre de l'Allemagne, ne leur permettait guère de se concerter. Elles ne pouvaient pas non plus, comme en Angleterre, s'allier avec la noblesse féodale, ni, comme en France, associer leur cause commune à la cause du suzerain. L'empereur se séparant d'elles et les abandonnant à leur initiative comme à leurs propres forces, il leur fallait se défendre elles-



Fig. 25. — Guerrier flamand portant le costume des milices de Van Artevelde; statue en pierre placée autrefois à l'un des angles supérieurs du beffroi de Gand; aujourd'hui aux Ruines de Saint-Bavon de Gand. Quatorzième siècle.

mêmes, contracter des alliances avec quelques puissants voisins et affaiblir, en le divisant, l'ennemi qu'elles craignaient de ne pouvoir vaincre. Aussi les villes libres n'ont-elles jamais constitué un corps homogène; elles se trouvaient isolées, éparpillées sur une trop vaste étendue du territoire, n'ayant entre elles que des relations d'intérêt et de sympathie, sans lien commun, sans cohésion politique; tel seigneur féodal qu'elles combattaient la veille, entrait le lendemain à leur service et se mettait à leur solde, avec le titre de *soldurien;* une seule ville avait parfois jusqu'à deux et trois cents de ces clients, qui marchaient toujours suivis d'un



Fig. 26 — Sceau de Jean, évêque du Puy et comte du Velay (1305), tenant à la main droite une épée nue en signe de juridiction séculière.

nombre considérable de varlets pillards et faisaient au pays un mal affreux. La seigneurie sans fortune, la petite féodalité campagnarde trouvant, dans le service éventuel des villes, un moyen de soutenir son train et de payer ses hommes d'armes, passait du service d'une ville au service de l'autre et ne s'engageait qu'à défaut d'une condition meilleure sous les drapeaux d'un prince souverain; celui-ci payait généralement plus mal que la ville libre avec son gouvernement de marchands.

Du onzième siècle au quatorzième, en Allemagne, en Angleterre et en France, dans les villes libres ou républicaines, la condition de l'évêque ne s'améliora point, quant à l'influence politique. Seigneur suzerain par l'autorité morale, il ne l'était, au temporel, que d'une manière très-restreinte (fig. 26). Sa justice s'exerçait sur ses vassaux, tout au plus sur les membres du clergé séculier inférieur, car les chanoines, les curés, même les




Fig. 27. — L'Arbre des batailles; figure allégorique représentant les discordes existant entre les diverses classes de la société.

Reproduction d'une miniature de l'*Arbre des batailles* d'Honoré Bouet, manuscrit du quinzième siècle. Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.

diacres, jouissant d'immunités particulières, en eussent référé, en cas de contestation ou de censure, à l'archevêque métropolitain, voire même en cour de Rome. Il est vrai que, de leur côté, les dépositaires laïques de l'autorité municipale ne se permettaient à l'égard des ecclésiastiques aucune mesure extrajudiciaire, à moins de conjuration contre l'État, auquel cas seulement le coupable était livré au bras séculier. En dehors des subordonnés de l'évêque et du chapitre, la cour ou le tribunal épiscopal connaissait des crimes, des délits et des fautes que les citoyens commettaient envers la religion : hérésies, blasphèmes, paroles outrageantes, bris d'images, infractions scandaleuses aux commandements de Dieu et de l'Église, insultes et voies de fait à l'égard des prêtres, etc. Et encore, quand le délinquant se qualifiait noble, quand surtout il appartenait aux classes supérieures de la féodalité, la juridiction des tribunaux ecclésiastiques ne l'atteignait point. La noblesse devant être toujours jugée par ses pairs, il n'était fait qu'exceptionnellement infraction à ce principe féodal, et encore, sous l'influence directe d'un évêque diocésain ou d'un métropolitain assez puissant pour substituer sa volonté au droit coutumier.

Presque partout dans les villes épiscopales, les jugements du prélat ou de ses délégués se rendaient sur le parvis de la cathédrale ou à la porte de quelque chapelle extérieure adjacente. Cet usage, maintenu pendant les premiers siècles de l'Église, cessa d'exister, quand une autre justice, la justice civile, eut pris sa place au soleil. Pour éviter des conflits inévitables, pour ne pas fournir de prétexte à des émeutes populaires, la justice ecclésiastique se réfugia dans une enceinte spéciale, désignée généralement sous le nom de *Cour l'évesque*, jusqu'à ce que le pouvoir diocésain, destitué de ses prérogatives temporelles dans l'enceinte des villes libres, se vît obligé de transférer ailleurs le siége de sa juridiction et des droits féodaux qui lui restaient. L'atelier monétaire du prélat s'y trouvait établi, mais tel était le désaccord entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile urbaine, telle était la lutte permanente entre les intérêts féodaux et les intérêts bourgeois, qu'il arriva souvent que la monnaie épiscopale n'avait point cours dans la ville même où siégeait pontificalement l'évêque, ni sur les territoires annexés à la ville libre, et jouissant des mêmes prérogatives qu'elle.

En Allemagne et en Italie, l'empereur; en Angleterre, en France, le

roi, représentants suprêmes de la haute féodalité, avaient, dans chaque cité considérable, notamment dans les cités qualifiées impériales et royales, un délégué officiel, qualifié burgrave, comte ou vicomte, qui, d'abord chef d'armée, de magistrature et de finance, perdit peu à peu ses prérogatives, à tel point qu'au treizième siècle, il n'était plus guère qu'un simple dignitaire,



Fig. 28. — Sceau de Jean, duc de Bourgogne, comte de Nevers et baron de Donzy, surnommé *Jean sans Peur* (1371-1419). Archives nationales de Paris.

sans puissance et sans crédit. Beaucoup d'évêques, par la volonté de la souveraineté laïque, ont porté le titre de *comte*, sans que pour cela leur autorité s'en soit accrue sensiblement. Quels que fussent, au surplus, le caractère et la portée des fonctions du comte, les villes libres ne semblent pas s'en être préoccupées plus que de la prééminence de l'évêque dans tout ce qui concernait l'administration et le gouvernement de la commune. Sur bien des points, notamment en Italie, et le long de la Moselle et du Rhin, la bourgeoisie avait des conseils investis à la fois du pouvoir judiciaire et

du pouvoir exécutif, un sénat, un parlement, qu'on réunissait au son de la cloche et dans lesquels étaient admis les seigneurs des châteaux voisins, qui y figuraient comme simples citoyens, sans rien perdre, toutefois, de leurs priviléges domaniaux.

Quoique la féodalité offrît un type générique qui se retrouvait à peu près pareil dans toutes les contrées de l'Europe, elle présentait çà et là des nuances de nationalité dues à la dissemblance des races, aux habitudes indigènes, aux modes différents de son introduction parmi les peuples, aux phases diverses de sa lutte et de son accroissement.

L'auguste maison de Franconie, épouvantée des progrès incessants de la grande féodalité germanique et voulant arrêter ces progrès, avait créé, au milieu des duchés qui la menaçaient, quantité de seigneuries *immédiates*, ne relevant que de l'empereur et ayant un droit héréditaire sur les *fiefs de chevalerie*. Il y eut résistance opiniâtre de la part des grands vassaux qui avaient ce droit héréditaire que le monarque élu ne possédait pas en propre. D'un autre côté, les seigneurs palatins, agents de l'empereur, et chargés de le représenter dans les grands fiefs ou dans ses domaines, et les burgraves des villes, impatients de se soustraire à la suzeraineté impériale, reprenaient simultanément le rôle d'insubordination que les leudes avaient joué à l'époque carlovingienne, et tâchaient de s'approprier une indépendance transmissible à leurs héritiers. Pendant que ce mouvement s'opérait, la papauté abaissait l'empire; le pape Innocent II obligeait l'empereur Lothaire II à recevoir en fief, de ses mains, la Toscane, le duché de Spolète, la marche d'Ancône, Bologne, Parme, Plaisance, etc., provenant du legs fait au Saint-Siége par la comtesse Mathilde. D'une humiliation si flagrante, qu'accepta Conrad de Hohenstaufen, le successeur de Lothaire, et que repoussait hautement Henri le Superbe, en refusant de rendre au pape l'hommage féodal, naquit la querelle célèbre des Guelfes et des Gibelins, qui des rives du Rhin traversa les Alpes pour aller s'implanter au cœur de l'Italie. Henri le Superbe, chef des Guelfes, partisan d'une Italie indépendante et royale, fut mis au ban de l'empire, dépouillé de ses duchés, tandis que Conrad, chef des Gibelins, inaugura la brillante dynastie des Hohenstaufen. Trente années d'une guerre implacable, pendant laquelle fut cimentée l'alliance de la papauté avec le parti national, que secondait la

petite féodalité, amenèrent le traité de Constance, qui termina d'une manière définitive la lutte de l'empire féodal contre l'indépendance populaire des cités italiennes. Le pape avait recouvré ses allodiaux de la comtesse Mathilde; les villes conservaient leurs droits régaliens : liberté absolue de lever des armées, de s'entourer de murailles (fig. 29), d'exercer la juridiction criminelle et civile, de se confédérer avec les autres villes, etc. L'empereur ne conservait pas d'autres priviléges que de confirmer, par ses légats, les élections consulaires, et d'établir en chaque ville un juge d'appel en son nom. Vainement l'empereur Henri VI voulut rétablir la haute féodalité;



Fig. 29. — Pont fortifié de Lamentano, près Rome, théâtre des guerres entre les Guelfes et les Gibelins, au douzième siècle.

il mourut à la peine (1199), et Innocent III, qui se regardait comme le défenseur naturel de tous les droits et le juge suprême dans toutes les monarchies de l'Europe, s'opposa aux tentatives de Henri VI; plusieurs croisades, d'ailleurs, vinrent donner le change aux velléités batailleuses de la noblesse féodale, jusqu'au jour où, grâce à la politique des illustres pontifes qui venaient d'occuper la chaire de saint Pierre, grâce aux efforts des villes libres d'Italie, appuyés par la petite noblesse féodale, l'indépendance de l'Italie sortit triomphante du tombeau où descendait l'empereur Frédéric II, le 13 décembre 1250.

En Angleterre, par la grande charte de 1215-1216, le roi Jean sans Terre avait promis au clergé de respecter les libertés de l'Église, notamment la liberté d'élection; aux seigneurs féodaux, d'observer les conditions féodales de relief, de garde et de mariage, déjà stipulées; aux bourgeois, de n'établir

aucun nouvel impôt, sans le consentement du conseil commun; à tous ses sujets il accordait l'*habeas corpus*, c'est-à-dire la liberté individuelle, avec le jury, en constituant, dans une demeure fixe, la cour des plaids communs. Une seconde *charte*, dite *des forêts*, tempérait l'excessive rigueur des peines qu'on appliquait aux délits de chasse, et garantissait l'ensemble des libertés conquises, par la création d'un tribunal de vingt-cinq barons chargés de faire observer l'exécution de cette charte, et de surveiller même les actes de la royauté. C'était une véritable discipline gouvernementale. Autant, dès l'origine, la noblesse féodale avait été maîtrisée et dominée par la puissance souveraine, autant cette puissance redoutable était alors serrée de près, gênée et contrecarrée dans ses tendances despotiques.

Saint Louis, marchant sur les traces de Philippe-Auguste, s'appliqua à supprimer les abus du régime féodal; il exigea de ses barons d'opter entre les fiefs qu'ils tenaient de lui et ceux qui leur provenaient des rois d'Angleterre; il arracha les vieilles souches féodales, créa une féodalité nouvelle non moins vaillante et plus morale que l'ancienne et ne perdit jamais de vue la formidable réaction que l'ancienne noblesse avait osé exercer contre la reine régente Blanche de Castille, en déclarant qu'elle ne souffrirait pas que le jeune roi Louis fût sacré avant que l'aristocratie suzeraine eût été rétablie dans la plénitude de ses priviléges. Après Louis IX, la féodalité française, transformée par le saint roi, ne fut ni moins légère, ni moins hautaine, ni moins dédaigneuse qu'auparavant; mais elle se montra plus favorable à la royauté et moins hostile à l'Église; c'était une brillante chevalerie, pleine d'enthousiasme et d'impétuosité, commençant admirablement une bataille, la gagnant toujours au début de la journée, la perdant à la fin, faute de s'appuyer sur une infanterie nationale dont elle méprisait le concours; corps de cavalerie merveilleusement préparée pour les tournois et les pas d'armes, mais incapable de soutenir la grande guerre ni même d'assurer le succès d'une grande bataille. Les victoires de Mons-en-Puelle, sous Philippe IV, et de Cassel, sous Philippe de Valois (1328), accrurent au dernier degré la confiance aveugle de la noblesse française et produisirent, par des causes absolument identiques, les désastres de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt (1346, 1356, 1415).

Des événements, qui s'accomplirent pendant l'espace d'un siècle, depuis

l'avénement de l'empereur Louis V au trône impérial (1313) jusqu'à la paix de Brétigny (1360), il résulte, de la manière la plus évidente, que les destinées du monde féodal reposaient désormais sur la France et l'Angleterre, ces deux puissances rivales, toutes deux absorbantes et inflexibles; que l'empe-



Fig. 30. — Statue équestre en pierre de Rodolphe de Habsbourg, empereur d'Allemagne, par Erwin de Steinbach, placée au-dessus du grand portail de la cathédrale de Strasbourg. Treizième siècle.

reur et le pape n'arriveraient qu'en second ordre dans cette dernière évolution de la féodalité; que Rome, forcée d'incliner vers la France, lui donnait une prépondérance considérable, et qu'une question d'équilibre devait inévitablement rapprocher du roi d'Angleterre l'empereur d'Allemagne. La royauté française, malgré les vicissitudes d'une interminable lutte contre les Anglais, malgré les ravages de la peste noire qui dépeupla les deux tiers du royaume, malgré l'état obéré des finances et la situation difficile où se trou-

vait la monarchie, continua son œuvre d'assimilation et d'incorporation féodale; la suzeraineté attachée aux grands fiefs tombait pièce à pièce dans la juridiction souveraine du roi, tandis qu'au-delà du Rhin les seigneurs hauts barons demeuraient presque omnipotents, ainsi qu'ils l'étaient jadis.

Il y eut alors en Allemagne deux sortes de ligues, offensives et défensives, de la noblesse : la ligue des *Gauerbinate* ou *Gauerbschaften*, en vertu de laquelle les petits nobles formaient des pactes de famille pour transmettre leurs fiefs par ligne indirecte, quand la ligne directe viendrait à manquer, et pour reconstruire ou réparer leurs châteaux à frais communs; et la *Hanse teutonique*, ligue des princes archevêques électeurs avec soixante villes riveraines du Rhin. Rodolphe de Habsbourg (fig. 30), monarque ferme autant qu'habile, arrêta des menées dangereuses au pouvoir impérial, força ses feudataires à lui rendre hommage et rasa soixante-dix forteresses, d'où le banditisme féodal désolait le pays; mais, après lui, l'usurpation des seigneurs suzerains reprit son cours, et la bulle d'or, base du droit public allemand, consacra la déchéance de la suzeraineté impériale (1378).

D'un autre côté, en France, chaque convocation des États généraux ayant pour objet quelque nouvel impôt à créer ou à prélever, le tiers se montrait d'autant plus exigeant vis-à-vis de la royauté, qu'il lui donnait davantage : il demandait à intervenir dans les questions de paix et de guerre; il prétendait diriger l'administration financière du royaume, être convoqué annuellement et partager, avec les deux autres ordres, le poids des charges qui devaient profiter à tous. La noblesse féodale résista aux prétentions exorbitantes du tiers état, mais quand elle vit la roture s'allier secrètement au clergé et entreprendre une *jacquerie* formidable, dont le mot d'ordre était la destruction des châteaux et l'anéantissement des nobles, elle hésita, elle recula, jusqu'à ce que les horribles excès des Jacques campagnards eussent rendu légitime la réaction féodale. En 1383, après la bataille de Rosebecq, qui compromit gravement la cause des communes de Flandre et de France, on eût dit que les beaux temps de l'ancienne suzeraineté allaient renaître; Froissart, ce chroniqueur si judicieux, s'en félicitait, parce qu'il croyait l'ordre social menacé d'un écroulement complet (voy. ses *Chroniques*, à l'année 1383); mais voilà qu'aux champs d'Azincourt, la chevalerie française succombe à son tour, *égorgetée* sous le couteau des




Fig. 31. — Maximilien d'Autriche, Marie de Bourgogne sa femme, fille unique de Charles le Téméraire, et leur jeune enfant Philippe, qui fut dans la suite roi de Castille. *Chroniques abrégées de Bourgogne*, manuscrit du quinzième siècle. Bibliothèque de M. Ambroise-Firmin Didot.

archers anglais; ce fut la condamnation définitive des armées féodales, aussi bien que celle du système que ces armées représentaient et qu'elles n'avaient

pas réussi à soutenir. Déjà la féodalité française n'existait plus que comme un dépôt de traditions encore respectées et de vieilles coutumes tombées en désuétude entre les mains de l'ancienne noblesse.

En Angleterre, en Écosse, en Irlande, la grande féodalité était bien déchue, longtemps avant que le roi Henri VIII lui portât le dernier coup; elle s'efforçait de se survivre en Allemagne sous le sceptre impérial de Maximilien (fig. 31). En France Louis XI l'étreignit avec le concours du tiers état. Au-delà des Alpes, en Italie, son existence se prolongea quelque peu, ici sous des formes cléricales, là par l'assistance soudoyée des condottieri, ailleurs avec l'appui de la démocratie urbaine, de la population industrielle et marchande; mais elle disparut partout avec le moyen âge, dont elle portait, dans ses actes comme dans ses principes, l'empreinte ineffaçable.



Fig. 32 — Portes du vieux château de Loches, en Touraine, manoir favori de Louis XI. Quinzième siècle.

# GUERRES ET ARMÉES

Les invasions de barbares. — Attila. — Théodoric s'empare de l'Italie. — Organisation des fiefs militaires. — Défense des cités. — Totila et sa tactique. — Génie militaire de Charlemagne. — Vasselage militaire. — Milices communales. — Premières armées permanentes. — Perte des traditions techniques. — Les condottieri. — La gendarmerie. — Les *lances fournies*. — Affaiblissement du lien féodal militaire. — Armée française sous Louis XI et ses successeurs. — Absence d'ordre administratif. — Réformes. — Troupes mercenaires. — Opérations et machines de siége.



L'art de la guerre avait atteint son plus haut degré de perfection chez les Romains, lorsque les invasions successives des barbares commencèrent à se répandre comme un fleuve débordé sur les plus riches colonies romaines. Ces barbares, originaires la plupart des montagnes du Caucase, étaient les Ibères, qui ne s'arrêtèrent qu'en Espagne, les Celtes ou Cimbres, qui se fixèrent dans les Gaules, les Sarmates et les Scythes, qui peuplèrent les vastes forêts de la Germanie avant les grandes guerres de Jules César (fig. 33). Soudain, au quatrième siècle de l'ère chrétienne, une fermentation profonde, qui se manifestait au centre de l'Asie, refoula sur les races caucasiennes une race mongole jusqu'alors inconnue. C'étaient les Huns, devant lesquels reculèrent les Goths épouvantés, mais qui ne firent d'abord qu'apparaître en Europe; car, si Rome alors manquait de soldats légionnaires aguerris, elle comptait du moins, dans les

provinces de l'empire, de nombreux et puissants auxiliaires qui combattaient sous ses enseignes (fig. 34), les uns pour gagner leur solde de guerre, les autres pour la défense de leur propre territoire.



Fig. 33. — Trophée de guerre et prisonniers barbares; d'après les sculptures de l'arc de triomphe d'Orange, deuxième siècle.

En 451, sous le règne de l'empereur Valentinien III, qui avait traité à prix d'or avec les Barbares, au lieu de les repousser par la force des armes, Attila, chef ou roi des Huns, se précipita sur l'Europe à la tête de sept cent mille combattants de différentes races. En moins de trois mois, il eut franchi et dévasté la Moravie, la Bohême, la Hesse, le Wurtemberg, tra-

versé le Rhin au-dessous de Strasbourg, la Moselle à Trèves et à Metz, la Meuse à Tongres, l'Escaut à Tournay; puis, après deux sanglantes excursions en Bourgogne et dans l'Orléanais, il va planter ses tentes dans les plaines de la Champagne. Attila avait pour tactique d'éviter les batailles rangées, de tourner les places fortes dont il pillait et saccageait seulement les faubourgs; il ravageait les campagnes, incendiait les villages, massacrait



Fig. 34. — Auxiliaires germains et gaulois, l'un portant des braies (*braccæ*), l'autre une tunique; d'après un monument romain du deuxième siècle.

d'inoffensives populations, et s'attachant surtout à diviser, à isoler les légions que lui opposait la stratégie romaine, il les écrasait ensuite sous le nombre.

A la nouvelle de cette terrible invasion, l'Occident s'était ému. Aétius, duc des Romains dans les Gaules, avait appelé à lui les confédérés de l'Armorique, les Francs-Saliens, dont le chef était Mérovée, les Burgondes, les Saxons, les Wisigoths méridionaux, qui avaient pour roi Théodoric. Cette nombreuse armée, composée d'excellentes troupes sous les ordres d'Aétius, marcha au-devant des barbares et les rencontra aux environs de Châlons-

sur-Marne. La bataille dura trois jours. La défaite des Huns fut complète.

Mort, en 453, dans une orgie, le farouche Attila, qui s'était surnommé lui-même le Fléau de Dieu, venait de traverser son siècle comme un fatal météore, sans laisser d'autre trace que des incendies et des ruines. La guerre continuait sans paix ni trêve sur tous les points de l'Europe, guerre de races, guerre de partis, guerre de pillage, guerre implacable et sanguinaire. Le désordre politique était à son comble dans le vieux monde, que le christianisme seul devait régénérer, lorsque, vers la fin du sixième siècle, Théodoric, roi des Goths d'Orient, qui avait protégé Byzance, menacée par les Bulgares, et qui était resté à la solde de l'empereur Zénon, résolut d'occuper ses belliqueux et impatients sujets, en les menant à la guerre contre Odoacre, roi des Hérules, lequel réunissait alors sous sa domination la Sicile et la Péninsule italique, mais qui ne commandait qu'à des foules sauvages et turbulentes. Le jeune roi des Goths (il n'avait que trente-quatre ans) partit donc du fond de la Mœsie (actuellement Servie), avec l'agrément du chef de l'empire, entraînant à sa suite toute une population guerrière, à laquelle il avait promis la conquête de l'Italie. Il eut aisément raison du roi des Hérules, et, l'Italie conquise, il distribua ses soldats dans les diverses provinces de la péninsule, de manière que leur solde et leur subsistance demeurassent assurées pendant la paix comme pendant la guerre.

Le système de gouvernement et d'administration, établi par Théodoric, eut l'avantage de disséminer deux cent mille hommes d'excellentes troupes au milieu de populations qui, heureuses de se voir dispensées du service militaire et, d'ailleurs, peu chargées d'impôts, laissaient se consolider l'œuvre de la conquête. Les *millénaires* (soldats groupés par mille), occupant avec leurs familles certains territoires distincts, devaient se tenir sous les armes, toujours prêts à marcher, dès que la défense ou la tranquillité du pays l'exigeait (fig. 35). Théodoric avait, dès lors, reconnu l'utilité des gardes urbaines. Le gymnase de Ravenne recevait l'élite de la jeunesse organisée militairement, et le roi lui-même présidait aux exercices, aux leçons. Ses milices ressemblaient aux vieilles légions de Rome, pour l'ordre, la discipline, l'instruction et l'armement. Le bonnet de fer, le bouclier, l'épée large et les flèches des Goths avaient été remplacés par la lance, le javelot, le casque et la cotte de mailles des Romains. Les anciens

soldats recevaient du trésor royal, en qualité d'instructeurs, un *donatif* particulier, lequel cessait d'être payé annuellement quand le vétéran prenait sa retraite définitive. S'agissait-il d'opérer quelque mouvement de troupes, les intendants présidaient, sous les ordres des comtes, aux subsistances, au rassemblement ainsi qu'à la marche des différents corps



Fig. 35. — Costume militaire du sixième au dixième siècle; d'après les miniatures des *Dialogues de saint Grégoire*. Manuscrit du onzième siècle, Bibl. nat. de Paris.

d'armée. Les officiers provinciaux étaient chargés de distribuer les équipements, les vivres, la solde, sur divers points de la route que ces troupes devaient suivre, et l'habitant n'avait pas à fournir autre chose que le logement; servitude militaire à laquelle nul ne pouvait se soustraire.

Partout l'ordre avait été donné de fortifier les villes; en outre, beaucoup de camps retranchés couvraient l'Italie. Les châteaux, construits pour garder les frontières, regorgeaient ordinairement de troupes, à l'entretien desquelles

pourvoyait le préfet du prétoire; mais dont l'indiscipline, à vrai dire, exigeait souvent une répression sévère. « Conservez l'esprit militaire, qui se plie difficilement à la règle envers les personnes civiles, » écrivait Théodoric au duc Servatus, un de ses généraux.

Si l'on a lieu d'être surpris de rencontrer une telle rectitude de sens moral chez le roi d'un peuple réputé barbare, et déjà presque civilisé par le contact des populations de race latine, on ne serait pas moins étonné de voir, dans les guerres qui remplissent les années 507, 508 et 509, d'autres rois barbares, Alaric, Clovis, Gondebaud, Thierry, mettre en œuvre et appliquer avec un art véritable les règles de la stratégie gréco-romaine, soit qu'ils eussent à exécuter de longues et habiles manœuvres militaires, soit qu'en attaquant ou en défendant les villes fortifiées d'Avignon, de Carcassonne, d'Arles, il leur fallût déployer toute la science poliorcétique que réclamait alors la conduite des siéges.

A mesure que diminuait en Europe la prépondérance des Goths (fig. 36), Ostrogoths et Wisigoths, celle des Francs et des Lombards s'accroissait. Avec ces derniers commença, d'abord en Italie, le système féodal, fondé sur la possession des territoires conquis. Les vainqueurs établissaient leur camp au milieu du domaine occupé, s'emparaient de la moitié des terres, réduisaient en servitude une partie des colons et imposaient de lourds tributs à ceux qu'ils n'avaient pas dépouillés. Le roi ayant d'abord distribué les terres à titre de grands fiefs entre ses principaux officiers, ces grands feudataires opérèrent alors, sur ces terres qui leur étaient allouées par le suzerain, un second partage au profit de leurs hommes d'armes ou satellites, et ces derniers concédèrent ensuite, de la même manière, une part de leurs biens immeubles aux simples soldats. L'obligation du service personnel, la subordination hiérarchique de la vassalité, furent la conséquence rigoureuse de l'institution féodale.

C'est donc au sixième siècle que remonte, selon toute probabilité, l'établissement de l'arrière-ban ou *ban fieffé*, sorte d'appel des vassaux en armes, fait dans une banlieue et que le suzerain avait seul le droit d'ordonner. Peu s'en fallut, un siècle plus tard, que la féodalité, qui tendait alors à se constituer dans la Gaule comme en Italie, à la suite des conquêtes de la race franque, ne vînt à disparaître devant l'invasion musulmane des

Maures d'Espagne, que leur chef Abdérame avait conduits jusqu'aux bords de la Loire, lorsque Charles Martel l'arrêta en lui infligeant une sanglante défaite.

Après cette éclatante journée de Poitiers (732), où la civilisation arabe,



Fig. 36. — Saint Benoît reproche à Totila d'avoir voulu le tromper et lui prédit sa mort. Fresque de l'église San-Miniato à Florence, peinte par Spinelli d'Arezzo. Treizième siècle.

refoulée avec son armée conquérante, laissa le champ libre aux défenseurs de la foi chrétienne et aux organisateurs du régime féodal, l'armée victorieuse changea tout à coup d'aspect ; les chevaliers francs héritèrent des riches armures sarrasines (fig. 37, 38, 39, 40) ; la cavalerie fieffée se couvrit d'un tissu de mailles, semblable à celui des anciens Parthes, et la masse d'armes fut dès lors l'accessoire obligé de l'armement d'un guerrier de haut rang,

tandis que l'arc, depuis longtemps abandonné, reprit faveur et fut spécialement attribué à l'infanterie. Mais ce qui concerne l'armement et l'équipement des gens de guerre étant déjà traité en détail (*Voy.* les ARTS AU

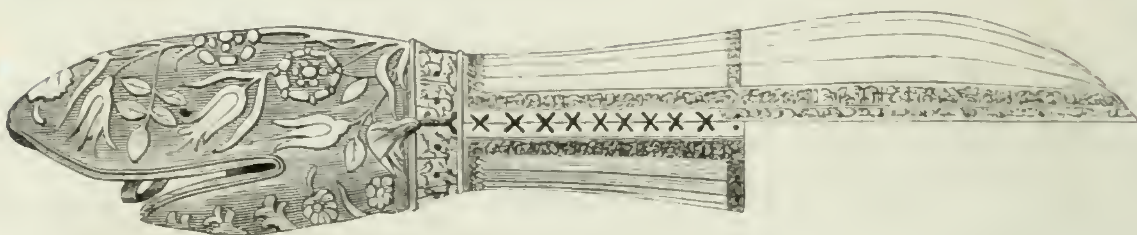


Fig. 37. — Armes mauresques du onzième au quatorzième siècle. — Brassard. Tiré de l'*Armeria real* de Madrid, publié par M. Ach. Jubinal.

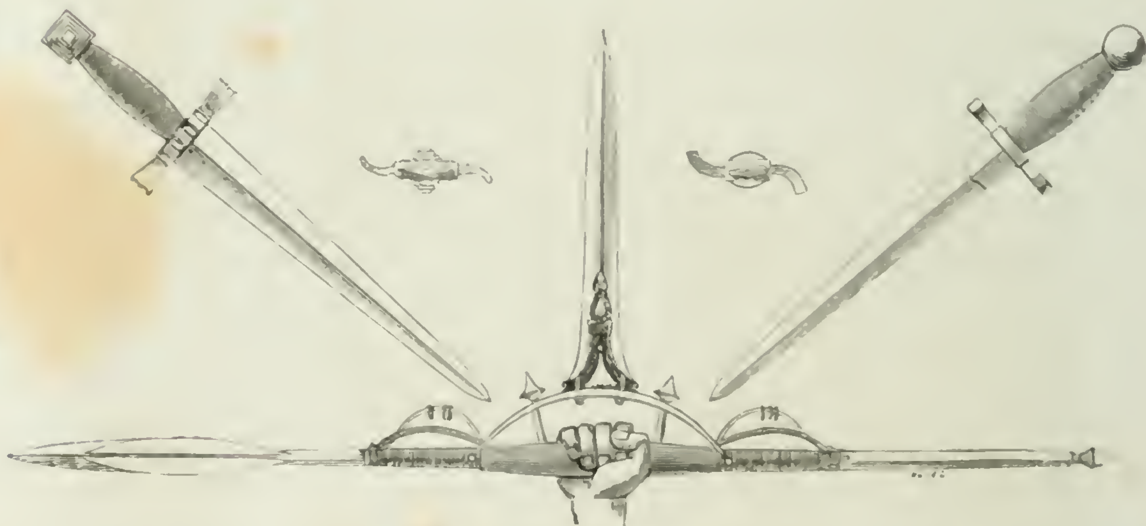


Fig. 38. — Armes mauresques. — Adargue et poignards. *Armeria real* de Madrid.

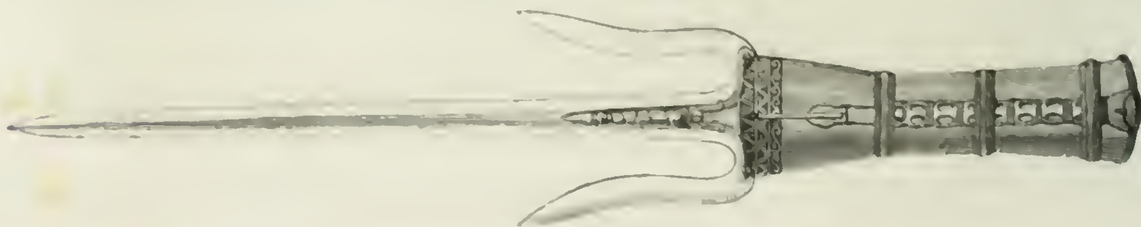


Fig. 39. — Armes mauresques. — Trident. *Armeria real* de Madrid.

MOYEN AGE, chap. *Armurerie*), il ne doit être question ici que de la tactique des armées, de l'organisation des corps militaires; en un mot, de ce qui forme plus particulièrement la partie théorique de l'art de la guerre.

Cet art ne pouvait que faire des progrès et se perfectionner sous le règne de Charlemagne, qui ne fut qu'une longue suite d'expéditions et de con-

quêtes. L'empereur des Francs avait su, en homme de génie, tirer le meilleur parti possible des créations de ses devanciers. Aux traditions guerrières de la Grèce et de Rome, il ajouta successivement ce qu'exigeait la nature des ennemis qu'il eut à combattre (Lombards, Frisons, Saxons, etc.). Il maintint le service féodal du *ban*, il établit des cadres permanents de milice, composés de ses propres serfs ou vassaux; mais dès qu'il entreprenait une expédition lointaine, ses auxiliaires, dix fois plus nombreux que ses feudataires, formaient plutôt une armée germanique et austrasienne qu'une armée française. Il fit bâtir beaucoup de forteresses sur le sol de son vaste empire, mais ne souffrit pas que ses sujets en élevassent pour leur propre compte. Charlemagne, toutefois, ne paraît pas avoir attaché d'importance, pour la garde du territoire, aux grandes villes fermées, dans lesquelles il aurait pu tenir en réserve un amas de troupes considérable. Lui-même n'habitait guère que des résidences rurales et des villages ouverts et non retranchés, que protégeaient à peine quelques postes militaires; au premier signal, il est vrai, une armée de *fidèles* et de serviteurs se serait levée, comme un seul homme. Mais, en aucun cas, Charlemagne n'eût consenti à se cacher derrière des murailles pour attendre l'ennemi : c'était toujours l'ancien Germain, recherchant, pour combattre, les plaines plutôt que les pays accidentés; estimant la cavalerie bien plus que l'infanterie; préférant les luttes directes, les combats corps à corps, aux assauts de *jet*, que les frondeurs et les archers effectuaient à distance. Il remporta ses principales victoires en rase campagne, où il pouvait déployer les masses de ses cavaliers bardés de fer; il ne s'arrêtait pas volontiers devant les places fortes, ce qui montre qu'il reconnaissait son insuffisance dans l'art des siéges; il ne fut pas plus heureux dans les guerres de montagne, comme



Fig. 40. — Poignard à lame mauresque, avec poignée d'origine flamande. Quatorzième siècle. — Collection de M. Onghena, à Gand.

le prouve le désastre de Roncevaux (778), qui assombrit les dernières années de sa vie.

Trente ans après la mort du grand empereur, le traité de Mersen (847) dégagea les grands vassaux de l'obligation d'obéir aux sommations du monarque et les dispensa de prendre les armes à son appel, sinon quand il fallait concourir à la défense de l'État, en fournissant des contingents armés qui ne devaient le service que pour un temps fixé d'avance. L'inféodation, sorte de contrat politique et pécuniaire, en vertu duquel un fief se subdivisait en plusieurs, perpétua le régime féodal, l'homme devenant l'homme d'un homme, sous la clause absolue de servir en guerre, de faire *monstre* et *chevauchée* aux ordres du seigneur immédiat et suivant son bon plaisir.

Pendant le dixième siècle, ce régime ne fit que s'affermir et se développer. L'*hommage* ou serment d'inféodation demeura un lien sacramentel entre le seigneur et le vassal; à cet hommage se rattachait en principe l'organisation du ban, de l'arrière-ban, des différentes catégories du service féodal, caractérisées par les noms de *bacheliers*, clients, écuyers fieffés, *bannerets*, gens d'armes, barons, etc., catégories qui dataient déjà de loin, mais dont l'ordre de rang et l'ordre de bataille ne furent déterminés que du jour où on eut groupé ces divers serviteurs sous des bannières ou *gonfanons* spéciaux, impliquant un armement distinctif. Les vassaux se trouvaient de la sorte sous la main du seigneur qui, disposant d'eux militairement, jouissait du droit de *reize*, lequel lui donnait la faculté de rassembler autour de lui et de conduire au combat un certain nombre de groupes féodaux. *Arrivez, ou vous brûlerai!* disait le seigneur dans le ban publié par *cri* public, et, à la seconde sommation, retentissait, dans les carrefours, les rues et les campagnes, le son du cor ou *cornage*, appelant les hommes en armes. Manquer à l'appel du ban, c'était commettre la plus odieuse félonie.

La grande expédition de Guillaume, duc de Normandie, contre les Anglo-Saxons (1066), n'eut pas d'autres auxiliaires que ses vassaux et sujets normands; il vainquit le roi Harold et prit possession de l'Angleterre avec une armée nombreuse et aguerrie, pourvue de machines de guerre et d'engins terribles (fig. 41 et 42). Ce fut, en quelque sorte, le prélude des Croisades (*voy.* le chapitre suivant), cette invasion d'outre-mer, qui se renouvela par intermittence pendant plus de deux siècles et qui ne ressemblait en rien aux

invasions barbares, sarrasines et normandes dont l'histoire avait jusque-là gardé le souvenir. Des mesures nouvelles, inspirées et réclamées par la circonstance, furent la conséquence de l'ébranlement général de toutes les nations occidentales : in titution de la milice communale, marchant à la guerre précédée de ses curés et recevant d'eux les secours spirituels sur le




Fig. 41. — L'évêque Eudes, tenant son bâton de commandement, encourage les jeunes soldats du duc de Normandie à la bataille d'Hastings. Costumes militaires du onzième siècle; d'après la *Tapisserie de Bayeux*.

champ de bataille; solde régulière affectée aux hommes dénués de ressources personnelles (le chevalier touchait d'abord dix sous par jour, environ dix francs de notre monnaie; l'écuyer, cinq sous); nolissement des navires destinés au transport des troupes; système d'approvisionnements généraux pour les armées en campagne; fournitures d'équipements militaires et d'armes, etc.

Cette milice communale née de l'affranchissement des communes, et ces

troupes de *soudoyers* ne devaient pas tarder à devenir l'armée permanente, que créa Louis le Jeune vers 1140, et à laquelle Philippe-Auguste ajouta une grande force en y associant la chevalerie d'affiliation. Sous ce dernier roi, l'armée en campagne présentait trois ordres de combattants : les *bannerets*, les *chevaliers*, les *écuyers*, auxquels on adjoignait, dans une proportion quelconque, les *gens d'armes*. Des *varlets*, à pied, sans chefs et sans discipline, suivaient les troupes et voltigeaient autour



Fig. 42. — Après la bataille d'Hastings (14 octobre 1066), les familles de l'armée vaincue viennent enlever leurs morts. Le corps du roi saxon Harold est transporté par les religieux au monastère de Watham. Au fond on voit l'*Abbaye de la bataille*, fondée par le duc Guillaume sur le champ d'Hastings. Fac-similé d'une miniature des *Chroniques de Normandie*, manuscrit du quinzième siècle appartenant à M. Ambroise Firmin-Didot.

d'elles pendant la bataille, ramassant les dépouilles des vaincus et achevant les blessés à coups de masses ou de haches, dites *glaives de mercy*.

Les désastres des croisés en Orient, après deux siècles d'héroïsme inutile et d'efforts prodigieux, étaient dus principalement aux vices de l'administration des guerres, qui n'avait rien prévu ou plutôt qui était incapable d'agir efficacement, eu égard à l'éloignement des contrées peu connues où les foules enthousiastes qui avaient pris la croix allaient porter leurs pas aventureux. La famine, la peste, la lèpre, les fièvres éruptives ruinèrent les armées chrétiennes avant leur arrivée et pendant leur séjour en Palestine,

et le mal eût été bien plus grand encore, sans la création des ordres militaires qui se fondèrent sous la menace pressante de ces calamités presque inévitables, et qui fournissaient également des infirmiers, des aumôniers et des soldats. La continuation des guerres féodales (fig. 43) en Europe acheva de désorganiser les milices du Christ.



Fig. 43. — Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et duc de Normandie, blessé à mort d'une flèche par Bertrand de Gourdon, au siége du château de Chalus, en Limousin (1199). *Chroniques de Normandie*, manuscrit du quinzième siècle. Bibliothèque de M. Ambr. Firmin-Didot.

En même temps que Philippe le Bel anéantissait les chevaliers du Temple, qu'il considérait comme des obstacles à ses desseins politiques, il cherchait tous les moyens de comprimer une noblesse orgueilleuse toujours en armes, dont l'indiscipline systématique était un danger pour le trône et pour le pays. Dès qu'il eut obtenu des représentants de la nation, convoqués en États généraux, le droit des impôts suivant les besoins de la royauté, il commença l'organisation définitive d'une armée permanente et soldée (fig. 44)

en fixant à dix-huit ans l'âge de la réquisition militaire et en déclarant qu'aucun de ses sujets, hormis les vieillards et les infirmes, ne pourrait s'y soustraire, à moins de verser une certaine somme dans le trésor royal pour prix de l'exonération et de présenter, selon le rang et la valeur de l'exoneré,



Fig. 44. — Soldat sous Philippe le Bel; miniature d'un manuscrit du temps. Bibl. nat. de Paris.



Fig. 45. — Homme d'armes coiffé d'un *pot* de fer à nasal, couvert d'une cotte de mailles par-dessus sa casaque de cuir, armé de l'épée large et courte. D'après une miniature des *Dialogues de saint Grégoire*. Manuscrit du onzième siècle, Bibl. nat. de Paris.

un ou plusieurs remplaçants (ordonnances des années 1302, 1303, 1306) sous la bannière de l'*ost* du roi (fig. 46). Jusqu'alors, le service militaire n'avait été obligatoire que pendant quarante jours consécutifs, trois mois au plus; ce service durait moins encore, d'après les différents degrés de l'inféodation, et s'entourait, d'ailleurs, de tels priviléges, de telles exemptions, que, si l'armée féodale ne menait pas à bonne fin une campagne très-

rapide, elle subissait une dissolution fatale. Aussi, quand s'ouvrit la guerre de Flandre, Philippe le Bel convoqua, « pour quatre mois, archevêques, évêques, abbés, ducs, comtes, barons, *dames, damoiselles* et autres nobles, tous assujettis au ban », lesquels avaient droit chacun à une solde de douze deniers (environ 4 francs) par jour, outre trente sous une fois payés (environ 30 francs de notre monnaie), pour l'armure.

Philippe le Long (1314) et Philippe de Valois (1337-1340) continuèrent l'œuvre de Philippe le Bel, en l'améliorant. Désormais, l'*ost* ou l'armée



Fig. 46. — Messager apportant une lettre à l'*ost* du roi. D'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris. Treizième siècle.

du roi est constituée d'une façon régulière : les arbalétriers et les *gens d'armes* sont les premiers corps qui aient reçu une organisation stable et une solde fixe.

Au quatorzième siècle, l'infanterie française, composée de simples archers plus ou moins mal armés, n'inspirait aucune confiance à ses chefs. Sa maladresse et sa poltronnerie compromettaient trop souvent le sort des batailles ; à ce point qu'il fallait, pour soutenir ces combattants toujours prêts à lâcher pied, employer des mercenaires étrangers, anglais, italiens ou allemands, qui se battaient bien quand ils étaient bien payés. Ces mercenaires, mieux exercés et plus hardis que les soldats du ban, furent chargés aussi de la manœuvre des premiers canons ou plutôt des premières machines d'artillerie fulminante, que des goujats, laquais et pionniers transportaient à force de bras ou avec des charrois attelés. Il convient de répéter, à ce propos, ce

qui a été remarqué ailleurs en traitant de l'armement, c'est que l'imperfection des engins à poudre, la difficulté de s'en servir et le danger même que pouvaient courir ceux qui s'en servaient, firent préférer longtemps l'ancien système au nouveau, si bien que, même après que l'artillerie à poudre eut réalisé de notables progrès, on ne laissait pas d'y associer encore les armes de trait et les machines de guerre créées par l'ancienne balistique.

Au reste, l'époque où s'opère si lentement cette importante transition dans l'emploi des armes offensives à distance, est une des plus tristes au point de vue de l'art militaire proprement dit. Toutes les grandes batailles du quatorzième siècle offrent de désastreux exemples d'un défaut absolu de théorie et de tactique : Mons-en-Puelle (1304), où le roi Philippe le Bel faillit être surpris dans son camp; Cassel (1328), où Philippe de Valois eut bien de la peine à s'échapper demi-nu des mains de l'ennemi; Crécy (1346), où les Anglais firent usage du canon pour la première fois; Poitiers (1356), où le roi Jean fut fait prisonnier sur le champ de bataille; Nicopolis (1393), où se déshonora la chevalerie; Azincourt, où périt la fleur de la noblesse française, sont autant de souvenirs de la plus horrible confusion dans le combat, de la plus hideuse boucherie dans la déroute. On peut dire que, pendant cette longue période de guerres sanglantes, les bons capitaines étaient plus rares encore que les bons chevaliers et les bons soldats.

Les *condottieri* seuls, qui eurent pour principal chef l'Anglais Jean Haukwood, en Italie; les *grandes compagnies*, qui étaient commandées, en France, par le célèbre Arnaud de Cervoles, et même toutes ces bandes de *routiers*, de *brabançons*, de *tard-venus*, etc., qui ravageaient de telle sorte le beau royaume de France « qu'on n'y eût trouvé coq chantant », dit le chroniqueur, montrèrent alors une véritable intelligence des ressources de l'art militaire, et même une connaissance réelle de la science stratégique. Ce fut dans les rangs de ces infatigables batailleurs que Bertrand du Guesclin fit ses premières armes (fig. 47).

La gendarmerie soldée, mélange de grosse cavalerie et de cavalerie légère, avait commis, sous Charles VI, des actes multipliés d'indiscipline, sans prêter une aide bien efficace à la chevalerie française, qui s'était comme ensevelie tout entière dans le sanglant désastre d'Azincourt (25 octobre 1415).




Fig. 47. — Bataille d'Auray (29 sept. 1364), entre Jean de Montfort et Charles de Blois, dans laquelle Bertrand du Guesclin fut fait prisonnier par Chandos. Fac-simile d'une gravure sur bois des *Chroniques de Bretagne*, par Alain Bouchard ; Galliot du Pré, 1514, in-4°.

Charles VII, que sa bonne noblesse avait fait remonter sur le trône de ses ancêtres en chassant les Anglais, « avec l'aide de Dieu et de Jehanne la Pucelle, » ordonna donc la dissolution de l'ancienne gendarmerie;

puis, de l'élite des gendarmes il forma les cadres de quinze *nouvelles compagnies d'ordonnance*, composant un effectif de neuf mille hommes, où s'incorpora toute la cavalerie régulière du royaume. A chaque gendarme armé de toutes pièces furent adjoints deux archers et deux valets *montés*, ce qui portait à cinq chevaux le groupe appelé *lance fournie*. On l'augmenta encore d'un homme et d'un cheval, en 1447. Quelque temps après, Charles VII mit sur pied des bandes soldées, rassemblées par enrôlement volontaire sous des capitaines responsables, qui se faisaient payer par les trésoriers des guerres, en justifiant du nombre de leurs hommes dans des *monstres* ou revues mensuelles. Cette création de troupes mercenaires diminua d'autant l'importance numérique du *ban*, qui ne fut plus qu'une milice secondaire assez mal équipée, quoiqu'elle dût porter un uniforme, et armée d'arcs et de piques. Sur les champs de bataille, les *piquiers* marchaient toujours en avant; derrière eux figuraient par groupes, soit dans les rangs, soit dans les carrés, les archers à pied, coiffés de *salades* ou casques sans visière, vêtus de la *brigandine* ou petite cotte de mailles, et munis d'arbalètes. Mais cette réorganisation des troupes ne réhabilita pas l'infanterie des communes, et le *franc-archer* resta le type du soudard poltron.

La mort de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, tué à la bataille de Nancy (1477), acheva la ruine de la féodalité chevaleresque, dont il fut le dernier et le plus martial représentant (fig. 48). Louis XI, qui s'était fait une armée dévouée avec des soudoyers de tous les pays, et qui pouvait compter sur la fidélité de sa garde écossaise, s'attaqua aux grands fiefs, rivaux de la couronne, et les annihila, en cessant d'avoir besoin d'eux et de leur arrogante vassalité. Insensiblement, les bannières seigneuriales disparurent, les cris d'armes cessèrent de retentir; un *fief tenu à pleines armes*, un *plein fief de haubert* n'inspira plus au feudataire, sous peine de félonie et de *confiscation* de corps, l'obligation de s'équiper, de s'armer au premier appel du suzerain, et de suivre l'*ost* royal avec un nombre déterminé de combattants. Le rachat du service militaire à prix d'argent étant dès lors admis en principe, chacun, noble ou vilain, restait libre de servir ou de racheter le service. Il y avait encore des *gendarmes fieffés*, mais surtout des gendarmes volontaires et des *écuyers d'armes*, les uns fieffés, les autres non fieffés, ou même simples varlets. Les chanoines, abbés, prélats,

# ARRIVÉE DE JEANNE D'ARC AU CHATEAU DE CHINON

LE 6 MARS 1428

Haute de $0^m80$ sur $1^m05$ de large, cette tapisserie représente l'arrivée de Jeanne d'Arc au château de Chinon.

Montée sur un cheval alezan doré, la Pucelle est armée de toutes pièces; elle porte un chaperon rouge avec aigrette, par-dessus lequel est posée une capeline de fer; de la main droite elle tient son étendard, où se voient l'image de Dieu entre deux anges, les mots IHESUS MARIA et trois fleurs de lis sur fond bleu. Quatre cavaliers l'accompagnent; ce sont évidemment Jean de Novelompont, dit de Metz, et Bertrand de Poulengy, gentilshommes lorrains, le hérault Colet de Vienne et l'archer Richard, qui, suivant le témoignage de l'un d'entre eux, l'escortèrent tous ensemble depuis Vaucouleurs jusqu'à Chinon.

A gauche le roi Charles VII, la couronne en tête, s'avance à pied sur le pont-levis du château; derrière lui est un de ses officiers. Des gardes et un personnage vêtu d'une longue robe de cour se montrent sur les murs et dans les embrasures. L'un des cavaliers précède la Pucelle de quelques pas et semble l'annoncer ou la présenter au roi, qui lève la main en signe d'étonnement ou de reconnaissance.

Une banderole flottante porte la légende suivante en vieil allemand : *Hie komt die Iunkfrow von Got gesant dem Delphin in sin Land* (Ici vient la Pucelle envoyée par Dieu au Dauphin dans sa terre).

Sur le premier plan la prairie est plantée d'arbres; des animaux paissent; un cerf et une biche se désaltèrent à un ruisseau; dans le fossé du château nage un poisson. Le fond est parsemé de fleurs et de soleils rayonnants, ces derniers, au nombre de vingt-cinq (on en voit jusque sur le poitrail du cheval de Jeanne), et dont l'inégale disposition marque le signe de cette mystérieuse lumière qui vient du ciel, inonde l'héroïne et se révèle à Charles seul, pour lui montrer qu'elle, la fille inspirée, est le secours que Dieu lui envoie.



Régamey lith.

ARRIVÉE DE JEANNE D'ARC AU CHATEAU DE CHINON LE 6 MARS 1428

Tapisserie d'origine allemande exécutée du temps même de la Pucelle. Musée d'Orléans.

que la loi féodale obligeait au service militaire personnel, s'en étaient déchargés depuis longtemps sur des avoués ou des baillis, qui conduisaient le ban et l'arrière-ban des seigneurs terriers. Quelques gens d'Église, cependant, préférèrent au privilége d'exemption la présence individuelle dans les armées du roi; maint prélat ou abbé se montrait fier de placer dans son écusson une cuirasse, une épée, un casque ou tout autre emblème guerrier. En 1356, l'évêque de Châlons, celui de Sens, celui de Melun, s'étaient



Fig. 48. — Grand sceau de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne; la légende latine énumère tous ses titres et possessions féodales. Quinzième siècle. Archives nationales de la France.

signalés par de grands faits d'armes à la sanglante journée de Poitiers; en 1359, l'évêque de Reims avait sauvé, au moyen de quelques vigoureuses sorties, sa métropole assiégée par les Anglais; l'archevêque de Sens, Guillaume de Montaigu, avait succombé les armes à la main dans les champs d'Azincourt; en 1455, un simple moine cordelier défendait victorieusement Belgrade; au siége de Plaisance, Philippe de Savoie, évêque de Valence, était promu chevalier sur la brèche. Il est vrai que beaucoup de dignitaires ecclésiastiques n'avaient pas même reçu les ordres sacrés; mais l'exemple venait de haut, car plusieurs papes, Jean X, Léon IX,

Urbain II, Innocent II, Jules II, qui s'était signalé d'abord comme vaillant capitaine sous le nom de Julien de la Rovère, avaient commandé en personne les troupes du Saint-Siége.

Le *bâton à feu*, c'est-à-dire l'arquebuse, qu'on appelait *haquebutte*, succéda difficilement, ainsi que nous l'avons déjà dit, à l'arc, et plus difficilement encore à l'arbalète. En 1481, Louis XI retira ces deux engins aux sergents d'armes, non pour les armer de bâtons à feu, mais pour leur donner la pique, la hallebarde et le sabre, dont on avait vu les Suisses faire un si remarquable usage dans les guerres récentes. Louis XI augmenta cependant le nombre des archers à cheval, qui, subordonnés plus tard au colonel d'une troupe d'aventuriers, désignés sous le nom d'*Albanais* ou d'*estradiots*, constituèrent notre cavalerie légère nationale, jusqu'à ce que François Ier les eût remplacés par les chevau-légers, chez lesquels dominait toujours l'élément cosmopolite. En Angleterre, depuis le treizième siècle, les archers à cheval formaient une partie considérable des armées; un effectif de 1,500 *lances garnies*, qui représentaient six à sept mille cavaliers, exigeait alors cinq mille archers à cheval, tous habiles tireurs; car, du temps d'Henri VIII, un archer anglais pouvait décocher jusqu'à douze flèches par minute, et c'eût été une honte pour lui de lancer un trait, dans une bataille, sans tuer, blesser, ou du moins toucher un ennemi.

Le choc désespéré de Fornoue (6 juillet 1495), qui ouvrit à l'armée de Charles VIII le chemin de la retraite après la victorieuse expédition d'Italie, termina en quelque sorte les mêlées confuses et sanglantes du moyen âge. L'arme blanche et les armes de trait eurent encore plus de part que le canon et les *bâtons à feu* aux terribles résultats de la journée. Depuis lors, l'infanterie reprit son ancienne prééminence sur la cavalerie, et presque aussitôt l'artillerie à poudre fut employée préférablement à toutes les autres armes. Une révolution complète devait s'opérer par la force des choses, aussi bien dans l'ordre ordinaire des batailles que dans l'attaque et la défense des places. Dans leurs guerres d'Italie, où allaient s'engloutir sans cesse les forces et les ressources de la France, Louis XII et François Ier eurent à lutter contre les bandes allemandes et les bandes espagnoles, composées des meilleurs soldats du monde; ils leur opposèrent donc des corps d'infanterie

étrangère : ici des lansquenets (fig. 49), là des Suisses, qui avaient fait de la guerre un métier et qui, pour gagner leur solde, n'hésitaient pas à se mesurer contre leurs compatriotes; mais, souvent aussi, ces mercenaires changeaient de camp au moment de la bataille ou refusaient leur service sous les plus légers prétextes. Plus d'une fois la chevalerie française se vit abandonnée tout à coup par les fantassins qui avaient mission de la soutenir et qui la laissaient écraser sous leurs yeux sans lui porter secours



Fig. 49. — Combat de lansquenets. Fac-simile d'un dessin de Holbein, conservé au musée de Bâle. Seizième siècle.

(fig. 50). C'est ce qui arriva dans la fatale bataille de Pavie, où le roi et sa noblesse durent combattre à pied et *à la foule,* c'est-à-dire dans la mêlée, avant de tomber morts ou de se rendre prisonniers.

Dans la disposition normale des armées livrant combat en pleine campagne, nous voyons, à cette époque, les francs-archers, les gens d'armes et les chevaliers isolés occuper indifféremment le centre ou les ailes du corps de bataille, tandis que les fantassins proprement dits, divisés en petits groupes de cinq hommes qu'on appelait *cinquains,* étaient jetés en avant comme enfants perdus, ou renvoyés à l'arrière-garde qu'ils devaient couvrir, ou détachés çà et là sur les flancs pour éclairer la route, inquiéter l'ennemi et

protéger les bagages. Pendant l'action, tous les cavaliers, armés de pied en cap, quittaient leur monture pour combattre et remettaient alors aux fantassins la garde de leurs chevaux, qui ne servaient qu'à les transporter d'une



Fig. 50. — Guerriers italiens du quinzième siècle. Bas-relief de l'arc de triomphe du Château-Neuf (*Caste nuovo*) à Naples, élevé en 1470 par le roi Ferdinand d'Aragon pour célébrer ses victoires sur Jean de Calabre, fils de René d'Anjou.

étape à l'autre, dans les marches, que le poids de leur armure ne leur eût pas permis de faire à pied.

Tout cavalier, fatigué par le service ou par l'âge, cessait d'être employé à cheval et prenait sa retraite en servant encore dans l'infanterie, où il jouissait, sous le titre d'*anspessade* (de l'italien *spezzata*, lance brisée), des avantages qu'on accorda plus tard aux vétérans.

Jusqu'à l'époque des croisades, chez toutes les nations, les corps de troupes n'étaient distingués entre eux que par la différence des armes offensives et défensives; on n'avait encore aucune idée d'un *uniforme* militaire. Cependant, avec les armoiries, les étendards et les pennons, s'introduisirent les écharpes d'étoffe, portées en forme de baudrier ou de ceinture par-dessus la cuirasse, et dont les couleurs, empruntées ordinairement à celles du blason ou de la bannière du seigneur féodal, devenaient un signe de ralliement,

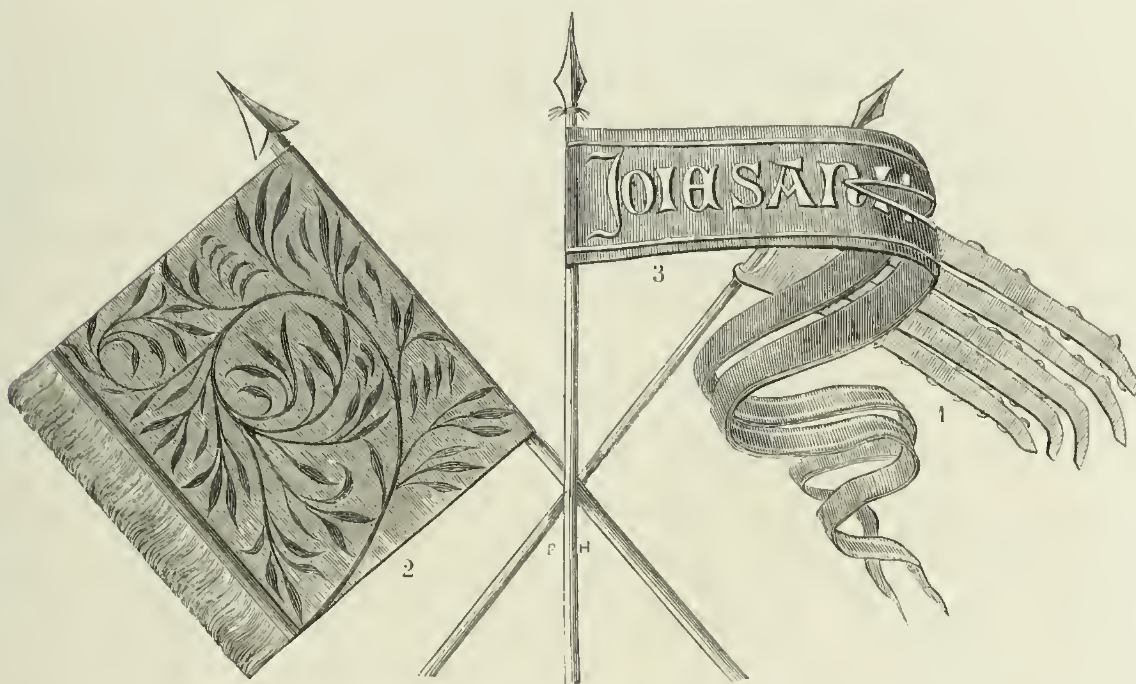


Fig. 51. — Représentations de la bannière de Saint-Denis. — N° 1, la plus ancienne, se voit sur un vitrail de la cathédrale de Chartres; la plus moderne, n° 3, appartient à un manuscrit de Froissart, de la Bibliothèque nationale, n° 2644 : l'original qu'elle représente a été témoin de la défaite d'Artevelde « emprès la ville de Rosebecque »; n° 2, dessin conservé par Montfaucon, tiré de la Bibliothèque des Célestins. D'après *Paris et ses historiens*, par MM. Le Roux de Lincy et L. Tisserand.

comme les drapeaux eux-mêmes (fig. 51). La nécessité de se reconnaître à distance dans les rencontres des gens de guerre, amena naturellement certaines distinctions de costume plus ou moins caractérisées, pour éviter des erreurs qui pouvaient être funestes aux uns et aux autres.

L'administration et la police des armées, dont les rois goths et les rois francs de la première race avaient fait une de leurs principales préoccupations, furent entièrement abandonnées et négligées pendant des siècles, comme tout ce qui composait l'art de la guerre. Au commencement du quatorzième siècle, par exemple, les capitaines des compagnies, libres

de répartir à leur gré la solde entre leurs hommes, après chaque *monstre* ou revue, étaient les seuls administrateurs de ces compagnies; ils agissaient donc sans contrôle et n'avaient, à aucun titre, la charge de surveiller l'exécution des règlements prescrits par l'autorité souveraine au point de vue de l'administration générale de l'armée. En 1355, pendant la captivité du roi Jean en Angleterre, on créa, sous le nom de *conducteurs des gens de guerre chargés des revues, police, discipline et approvisionnements*, quelques commissaires spéciaux, à l'effet de parer aux innombrables abus qui existaient; mais l'époque agitée, malheureuse, où cet essai fut tenté devait le rendre presque infructueux. Le dauphin, en devenant roi sous le nom de Charles V, reprit cette idée, qui lui appartenait en propre; mais, après lui, tout retomba dans le désordre pendant plus d'un siècle; la guerre civile et étrangère désola, épuisa la France, sans avoir fait surgir un seul génie organisateur, à l'exception peut-être de Jean Bureau, grand-maître de l'artillerie sous Charles VII. Il est permis d'affirmer que les désastres survenus en Italie, sous Charles VIII et Louis XII, sont dus moins à l'étourderie chevaleresque de la noblesse et à l'ignorance des principes de la guerre, qu'aux vices de l'administration militaire. Sous François I^er^ même, l'organisation des services publics était encore dans un état si déplorable, que le monarque ne fut jamais bien renseigné sur les forces réelles de l'armée active, car les capitaines, intéressés à grossir le chiffre des hommes présents sous leur bannière (fig. 52 et 53), trompaient les commissaires et les généraux; à ce point que, lors de la bataille de Pavie, François I^er^ croyait son armée plus forte d'un tiers qu'elle ne l'était véritablement. Enfin, de ce chaos confus sortirent, en 1517, les premières bases de la comptabilité et du contrôle « pour le fait des guerres ».

Si les tacticiens d'Italie approfondissaient théoriquement la science de la guerre, les Suisses d'abord, avec le maréchal de Trivulce, les Espagnols ensuite, avec Gonzalve de Cordoue, puis les Flamands, avec le duc d'Albe, renouvelaient avec succès les antiques usages de la Grèce quant à la combinaison et à l'ordre des files. Ils manœuvraient en phalanges, en bataillons; ils savaient tirer parti de ce qu'on appelle *l'ordre profond* dans l'arrangement des troupes. Les piquiers de France faisaient de

même, tandis que les soldats munis d'armes de jet combattaient en tirailleurs à l'avant-garde, ou groupés sur deux ou trois rangs de profondeur. Quoi qu'il en soit, ce fut seulement sous Henri IV qu'on vit un





Fig. 52. — Cavalier armé de pied en cap. Fig. 53. — Fantassin du XVIe siècle portant l'arquebuse.
D'après Cesare Vecellio, *Degli habiti antichi et moderni*, 1590, in-8°.

grand corps de troupes marcher en avant, sans rompre l'ordre de bataille, et c'est au règne de Louis XIII qu'il faut reporter la permanence du régiment qui avait été créé sous le règne précédent.

Vers la fin du quinzième siècle, la cavalerie française indigène était encore de la grosse cavalerie. Les Albanais, troupes mercenaires qui formaient

notre cavalerie légère, se vendaient *homme et cheval*, comme les Suisses *homme et hallebarde*. Charles VIII avait enrôlé 8,000 Albanais pour son expédition d'Italie; mais, cinquante années plus tard, ces étrangers avaient disparu de notre armée, la France ayant, dès lors, constitué sa cavalerie légère concurremment avec sa grosse cavalerie (fig. 55).



Fig. 54. — Les faucheurs de la Mort, allégorie de la guerre, d'après une gravure de Hans-Sebald Beham. Seizième siècle. Collection de M. Ambroise Firmin-Didot.

Jusqu'au règne d'Henri IV, qui s'affranchit définitivement de leur concours dangereux et immoral, les aventuriers restèrent employés même par des souverains qui, après avoir fulminé contre eux des ordonnances très-sévères, avaient été forcés, faute de soldats réguliers, d'accepter leurs services onéreux. Brantôme nous les dépeint « vestus à la pendarde, un haut de chausses bouffant; monstrant la jambe nue, une ou deux, portant leurs bas déchaussés pendant à la ceinture; chantant en cheminant pour soulager le travail de leur chemin ». On n'accordait à ces coureurs, qui servaient à pied, que l'*étape*, c'est-à-dire une distribution journalière de vivres et de



Fig. 55. — Bataille de Dreux (19 déc. 1562) gagnée par François de Guise sur les protestants. Sur le premier plan, le maréchal de Saint-André est tué d'un coup de pistolet par un soldat. Fac-simile d'une grav. du temps, du recueil de Tortorel et Périssin. Collection de M. Guénebaut.

fourrages ; mais, pendant la guerre, ils avaient pleine immunité pour le pillage, qui leur était concédé comme un droit dans la prise des villes et forteresses (fig. 56).

Quant à l'étape, le système créé en France dans le quatorzième siècle en




Fig. 56. — Soldats des bandes allemandes, d'après un tableau à l'huile de Joachim Bucclear. Francfort, 1548-1596. Appartenant à M. Paul de Saint-Victor.

avait été maintes fois négligé, et repris sans ordre et sans méthode jusqu'au règne de Henri II, où un cahier d'étapes fut dressé en même temps qu'un cahier des fournitures, vivres, charrois, literie, etc., dus aux soldats du roi, lors de leur passage ou de leur séjour, par les églises, les monastères, les communes, les nobles et les bourgeois.

Dans le cours du moyen âge et de la renaissance, le recrutement des troupes a beaucoup varié; sous le rapport de l'âge légal, du mode et de la durée du service. Au temps d'Henri II, le soudoyer s'engageait encore pour trois mois; Henri IV prolongea la durée de l'engagement volontaire, mais non sans rencontrer de sérieuses difficultés, car, ainsi que le dit Sully : « On n'enrôloit les soldats que par force, en les faisant marcher avec le

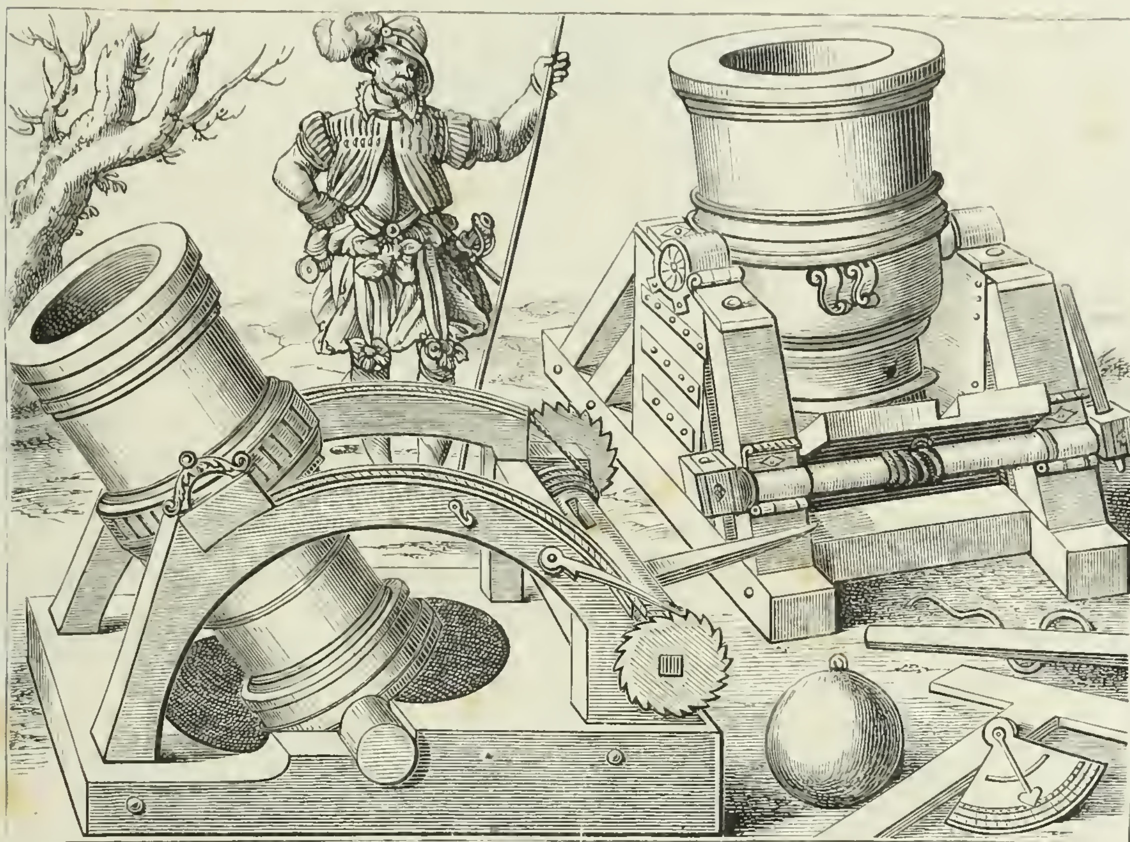


Fig. 57. — Bombardes sur leurs affûts mobiles, d'après une gravure du *Kriegsbuch*, par Fronsperger. Francfort, 1575, in-fol.

baston et ayant sans cesse le gibet sous les yeux. » Nous devons ajouter ce fait significatif, que l'instruction militaire, résultant des *exercices*, resta toujours fort insuffisante, et qu'il n'était pas rare de voir des soldats, qui d'ailleurs ne devaient faire que passer, en quelque sorte, sous les drapeaux, ignorer tout à fait le maniement des armes qui leur étaient confiées. Les milices urbaines l'emportaient de beaucoup sur les recrues, car il était d'usage d'exercer tous les dimanches, depuis le règne de Charles V, ces citoyens, armés de piques, d'arcs et d'arbalètes, surtout dans les villes frontières. Il faut arriver à Coligny, en plein seizième siècle, pour trouver

des règlements imposant aux chefs de corps la condition expresse d'instruire et de faire manœuvrer leurs soldats.

Après avoir à peine esquissé la physionomie guerrière du moyen âge en général, il reste à examiner rapidement les travaux de guerre auxquels donnaient lieu l'attaque et la défense des places fortes.

Jusqu'à l'invention de la poudre, ou pour mieux dire jusqu'au perfectionnement de l'artillerie (fig. 57), l'art de la fortification, dit le savant Prosper Mérimée, consista dans une observation plus ou moins exacte des traditions laissées par les Romains. Le château du moyen âge offrait absolument les mêmes caractères que le *castellum* antique. Les moyens d'attaque, contre lesquels les ingénieurs avaient à se prémunir, étaient l'escalade tentée par surprise ou de vive force, et la brèche, pratiquée, soit par la sape, soit par la mine, soit par le jeu des machines destinées à renverser les remparts. Or, l'emploi de ces machines ou *engins* fut bien moins fréquent depuis la chute de l'empire romain qu'il ne l'était dans l'antiquité, où l'art de la guerre n'avait pas d'objet plus intéressant que de faire un siége ou de le soutenir.

La première opération des assiégeants consistait à prendre et à détruire les ouvrages avancés de la place assiégée, tels que poternes, barbacanes, barrières, etc. La plupart de ces ouvrages étant en bois, on tâchait de les démolir à coups de hache, ou d'y mettre le feu avec des flèches garnies d'étoupes soufrées ou de toute autre composition incendiaire.

Si le corps de place n'était pas fortifié ou défendu de manière à rendre impossible une attaque de vive force, on tentait aussitôt l'escalade. A cet effet, on comblait le fossé, ordinairement semé de pointes en fer ou *chausse-trapes*, avec des fascines (fig. 58), ou fagots de branchages coupés, et l'on y descendait des échelles, qu'on dressait ensuite contre le rempart, pendant que des archers, portés sur le revers du fossé à l'abri de grands pavois fichés en terre, écartaient, à coups de flèches, des plates-formes et des créneaux, les défenseurs qui osaient s'y montrer.

Si le siége tirait en longueur, le blocus rigoureux, seul moyen de réduction alors possible, offrait de grandes difficultés à des armées non permanentes, et ordinairement peu nombreuses. Il fallait donc que l'assiégeant protégeât ses approches par des ouvrages en bois, en terre et même

en pierre, exécutés à la faveur de la nuit, assez solides et assez élevés pour permettre à des archers de diriger leurs coups jusque sur la plate-forme de la place investie. On construisait aussi des tours en bois à

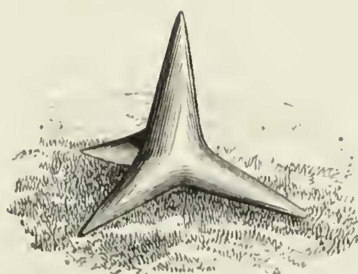


Fig. 58. — Chausse-trape. Quatorzième siècle.

plusieurs étages, montées pièce à pièce au bord du fossé, ou fabriquées hors de la portée des machines de la place et amenées ensuite sur des rouleaux jusqu'au pied des murailles. Au siége de Toulouse, en 1218, une

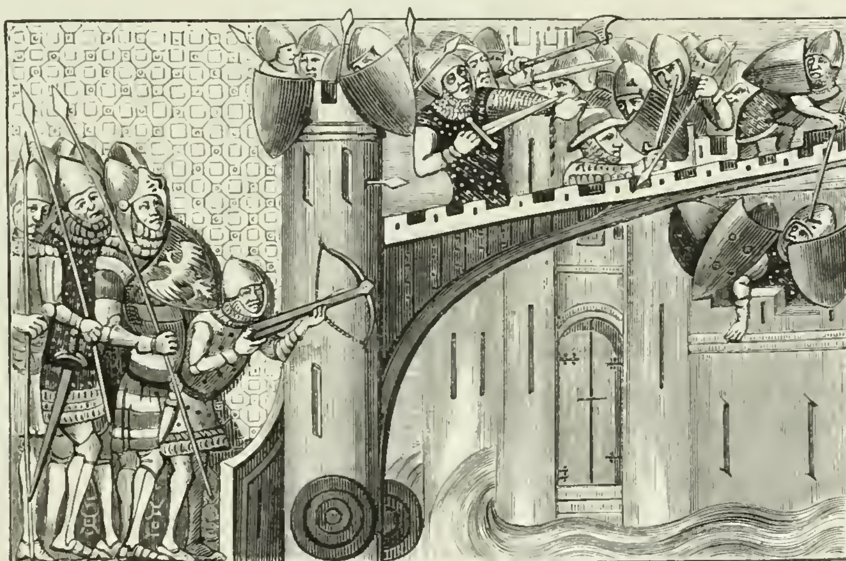


Fig. 59. — Tour roulante, destinée à l'escalade des murailles d'une ville. Miniature de l'*Histoire du monde,* manuscrit du quatorzième siècle. Bibl. de M. Ambroise Firmin-Didot.

machine de ce genre, qui fut dressée par les ordres de Simon de Montfort, pouvait contenir, dit le poëme des *Albigeois,* cinq cent cinquante hommes à ses différents étages.

Quand les traits lancés des étages supérieurs de ces tours, nommées *chattes* dans le midi, *chats, châteaux, bretesches* dans le nord, avaient chassé

les assiégés de leur plate-forme et de leurs créneaux, on abaissait un pont mobile sur le rempart, et le combat s'engageait alors main à main (fig. 59). L'assiégé, pour empêcher ou retarder l'approche de ces redoutables machines, lançait contre elles des pierres énormes et des traits enflammés; quelquefois il minait ou inondait le terrain sur lequel elles devaient passer, afin qu'elles se renversassent par leur propre poids.

On employait encore, pour réduire les places, la sape, la mine, et



Fig. 60. — Siége d'une ville: sommation d'ouvrir les portes et de mettre bas les armes. D'après une gravure sur cuivre du *Kriegsbuch*, par Fronsperger. Francfort, 1573, in-fol.

diverses machines de guerre. Des mineurs, armés de pics, descendaient dans le fossé, sous la protection d'un corps d'archers. Un toit incliné, composé de madriers ou bien de mantelets, les mettait à l'abri des projectiles lancés du haut des remparts. Ils travaillaient à percer la muraille, en arrachant pierre à pierre, jusqu'à ce qu'ils eussent pratiqué un trou assez large pour que plusieurs soldats pussent y pénétrer à la fois, et s'y tenir à couvert pendant que les sapeurs achevaient de pratiquer un passage. L'assiégé, voyant de quel côté l'ennemi dirigeait ses efforts, cherchait à réunir sur ce point tous ses moyens de défense :

tantôt il s'efforçait d'accabler les travailleurs par la chute de grosses pierres ou de pièces de bois; tantôt il versait sur eux du plomb fondu ou de l'huile bouillante; tantôt, en construisant à la hâte un massif de maçonnerie, en arrière du mur que l'assiégeant avait entamé, il retardait indéfiniment le progrès de la sape.

La mine avait cet avantage sur la sape, que l'assiégeant, n'étant pas en vue pour l'exécution de ce travail secret, pouvait surprendre l'assiégé.

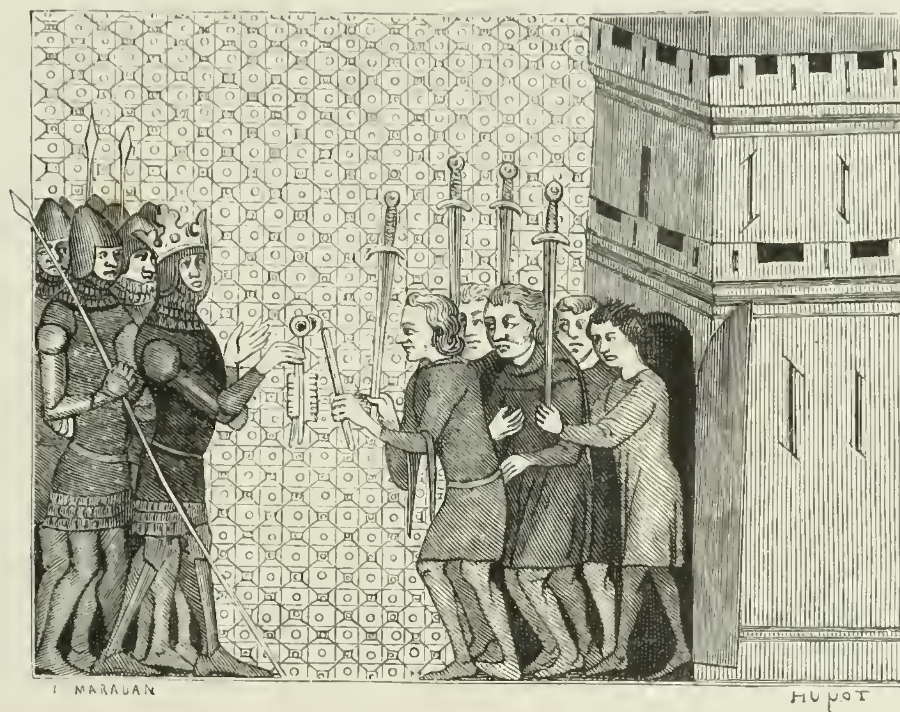


Fig. 61. — Prise d'une ville : la garnison se rend à merci. Miniature de l'*Histoire du monde*, manuscrit du quatorzième siècle. Bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot.

A cet effet, on creusait sans bruit une galerie souterraine, que l'on poussait sous les fondations des remparts et des tours. Quand la mine était arrivée sous les bâtiments, on les étançonnait avec des madriers, en sorte qu'ils ne se soutinssent plus qu'au moyen de cette charpente. Puis, autour des étais, on entassait des sarments et des matières inflammables, auxquelles on mettait le feu. Les étais consumés, les murailles, en s'écroulant d'elles-mêmes, ouvraient une large brèche à l'assaillant. Alors la garnison assiégée n'avait plus qu'à se rendre à merci, pour éviter les assauts et le sac de la ville (fig. 60 et 61).

Les assiégés, pour s'opposer à ce système d'attaque, n'avaient guère

d'autres ressources que de faire bon guet, et de chercher à découvrir le point où travaillaient les mineurs, pour s'opposer à leurs travaux par des contre-mines. Au siége de Rennes, en 1356, le gouverneur de la ville fit placer en différents endroits des bassins de cuivre contenant chacun plusieurs boules de même métal : en voyant ces boules remuer, ou plutôt



Fig. 62. — Tour de guet, éclairée par des fanaux et défendue par des chiens. Fac-simile d'une miniature du quinzième siècle, d'après un dessin de M. Prosper Mérimée.

en les entendant frémir à chaque coup de pic qui ébranlait le sol, on pouvait s'assurer que les mineurs n'étaient pas loin. Il y avait, au reste, des guetteurs de nuit, qui surveillaient les abords de la place et qui sonnaient la cloche d'alarme au moindre bruit. Quelquefois même ces guetteurs étaient remplacés par des chiens dont les abois, en cas de surprise, avertissaient la garnison (fig. 62).

Le lent et pénible travail du mineur était souvent remplacé avec avan-




Schmit & Cie Paris

CHARLES, DUC DE BOURGOGNE,

SUR SON TRÔNE. ENTOURÉ DE SES BARONS ET DE SES CONSEILLERS.

*Chroniques* abrégées de Bourgogne, manuscrit du quinzième siècle. Bibliothèque de M. Ambr. Firmin-Didot.

tage par l'action plus énergique de certaines machines, qui peuvent être divisées en deux classes distinctes : les unes, destinées à opérer de près et à battre en brèche les murailles, et qui comprenaient diverses variétés de l'ancien *bélier;* les autres, dont l'action ne s'exerçait que de loin contre la place assiégée, et qui se nommaient *pierriers, mangonneaux, espringales* (fig. 63 et 64), etc.

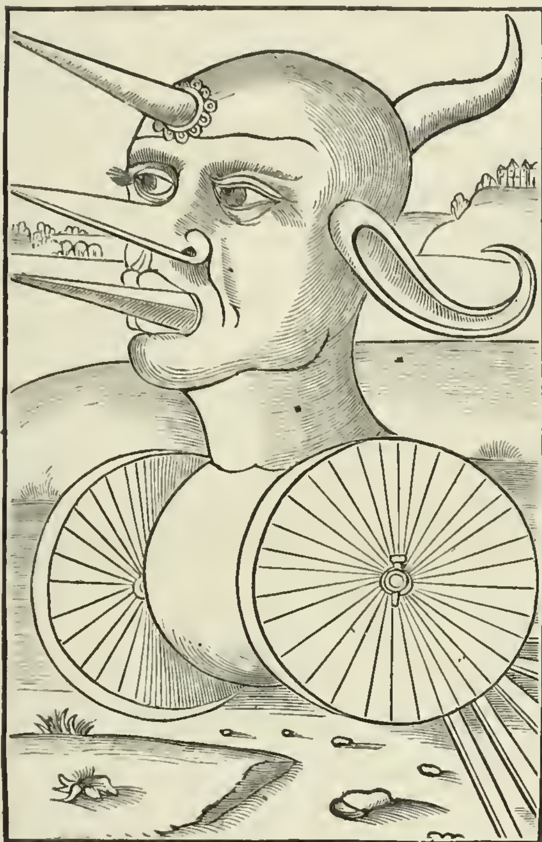


Fig. 63. — Machine roulante destinée à bouleverser les rangs de l'ennemi ou à écraser les soldats. Végèce, *l'Art militaire*, 1532.

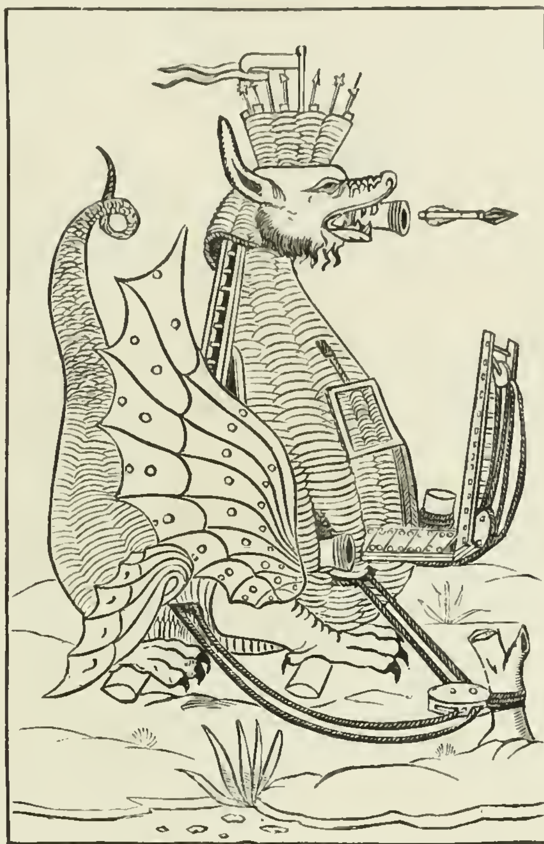


Fig. 64. — Espringale, machine à lancer des traits ou à favoriser l'approche d'une ville assiégée. Robert Valturin, *la Discipline militaire*, 1555.

Le bélier, qui paraît avoir été connu de toute antiquité, se trouve décrit dans les documents du moyen âge, à peu près tel qu'on le voit figurer sur les monuments de Ninive. « Le jour de Pâques, dit l'auteur anonyme de la chronique des Albigeois, le *bosson* (nom méridional du bélier) est mis en batterie : il est long, ferré, droit, aiguisé; tant frappe et tranche et brise, que le mur est enfoncé (fig. 65) : mais ils (les assiégés) firent un lacs de corde tendu par un engin, et dans ce nœud la tête du bosson est prise et retenue. »

Ordinairement le bélier était, en effet, une longue et lourde poutre, suspendue par son milieu à un chevalet. L'extrémité, qui servait à frapper le mur, était garnie, soit d'une chape de fer, soit d'une pointe d'airain. On balançait, à force de bras, cette poutre, qui, heurtant sans cesse une muraille sur le même point, avait chance de l'ébranler et de la renverser plus ou moins vite; d'autres fois, le bélier, au lieu d'être suspendu et oscillant, se trouvait fixé et monté sur des roues, et on battait les murailles, en le faisant agir en avant et en arrière. Nous avons vu, dans la chronique des Albigeois, les assiégés saisir la tête du bélier avec des

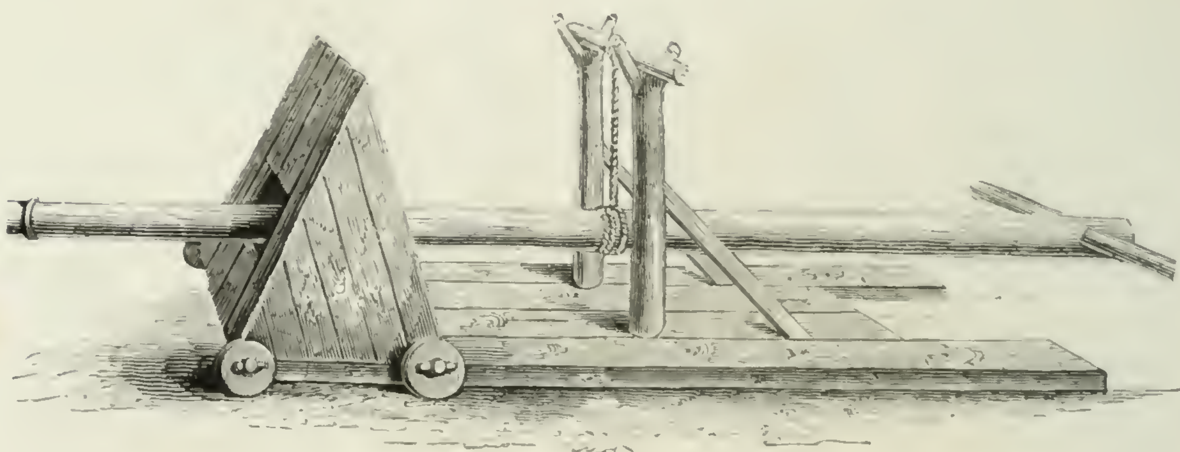


Fig. 65. — Bélier, d'après une miniature du manuscrit 17,339 de la Bibl. nat. de Paris.

cordes; en outre, ils lançaient dessus, pour le rompre ou le désorganiser, des pierres et des madriers, ou bien ils opposaient à ses coups un épais matelas de laine couvert de cuir.

Les machines dont on se servait pour lancer au loin des projectiles semblent correspondre toutes à la catapulte des anciens. Ce n'était souvent qu'une sorte de fronde gigantesque, manœuvrée par plusieurs hommes, et jetant des quartiers de rochers ou des boulets de pierre. Le *mangonneau*, *bricole* ou *trabuch*, consistait en un affût de bois, formé d'épais madriers assemblés d'équerre. Entre les deux pièces latérales on tendait des *nerfs*, des cordes de chanvre ou des crins fortement tordus. Au milieu, s'élevait une perche ou *cuilleron*, qui, par la tension des cordes, était ramenée en avant contre une traverse au-dessus de l'affût. Des hommes, placés à un treuil au bout de l'affût, abaissaient cette perche, et tendaient les cordes

comme on fait de la clef d'une scie, quand on la serre. La perche étant ainsi maintenue, on plaçait dans la cuiller qui formait son extrémité un projectile quelconque. Puis, par l'effet du départ d'un ressort, appelé *déclic*, la perche, ramenée vivement sur elle-même par la torsion des cordes, lançait avec force le projectile à de grandes hauteurs et à des distances considérables (fig. 66). Les bricoles étaient employées parfois à

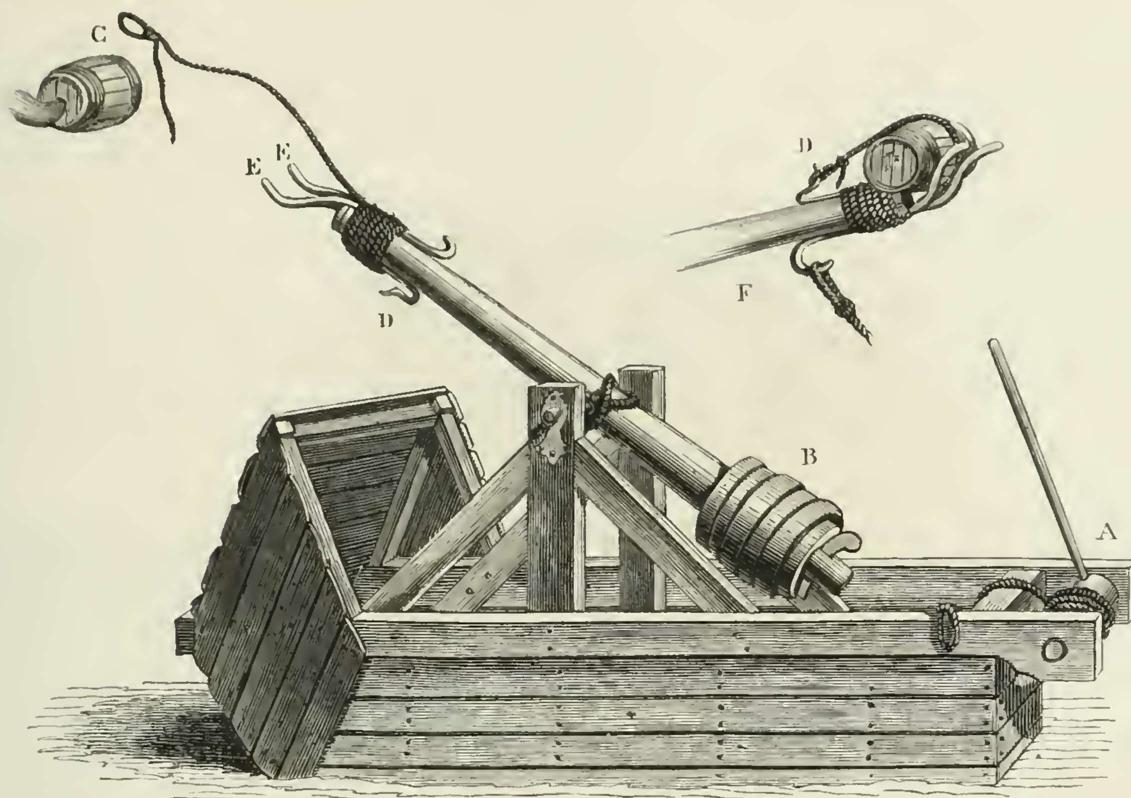



Fig. 66. — Bricole. — La force centrifuge, quand le style pivote rapidement sur son axe, fait échapper l'œil C du crochet D; alors le barillet dirigé par la fourche EE s'échappe, et est projeté au loin. — F, bout du style, lorsqu'il est abaissé par le treuil A et chargé de son baril de feu ou de fer. — B, Rondelles de pierres, de fer ou de plomb.

jeter, dans les places assiégées, des cadavres de chevaux et d'animaux morts, des boulets incendiaires et des vases remplis de matières inflammables; mais le plus souvent elles avaient pour objet d'effondrer les toits des maisons, et de briser les *hourds* (abris en bois) élevés sur les remparts.

L'usage des machines de guerre subsista longtemps encore après l'invention de la poudre à canon. On voit encore, dans les guerres du quatorzième siècle, notamment aux siéges de Tarazonia, de Barcelone et de Burgos, les bricoles employées en même temps que les bouches à feu. C'est vers la fin du

quinzième siècle seulement que le perfectionnement de l'artillerie nouvelle qui permettait de battre en brèche à distance, avec moins de perte de temps et d'hommes, fit abandonner tout à fait les engins de bois et de cordes qui composaient l'ancienne balistique. Et dès lors commença, dans l'attaque et la défense des places, une révolution complète, dont les immenses résultats n'appartiennent plus à l'époque de la Renaissance.

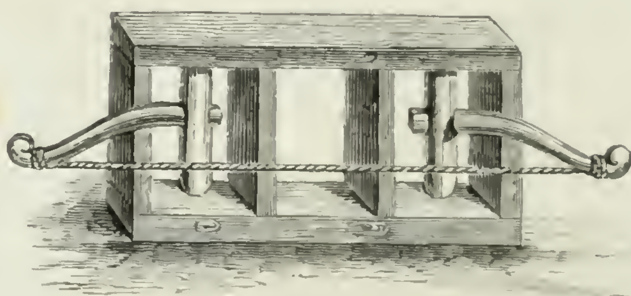


Fig. 67. — Baliste, d'après une miniature du manuscrit 17,339 Bibl. nat. de Paris.

# MARINE.

Tradition antique : vaisseaux longs et vaisseaux ronds. — Le dromon. La galéasse. La coque. Carraques et galions. — Le *Carraquon* de François Ier. — Caravelles. — Importance des flottes. — Flottes de louage. — Retenues de poupe. — Codes maritimes. Les prud'hommes des ports de mer. — Navigation en pleine mer. La boussole. — Armement des navires de guerre. Châteaux et engins de balistique. Artillerie à poudre Stratégie navale — Ornementation et luxe des vaisseaux. — Voiles et bannières — La galère de don Juan d'Autriche. — Superstitions des marins. — Discipline et peines.



ÈS les temps les plus reculés, il y eut deux grandes familles de navires : les vaisseaux *longs,* qui se mouvaient à la rame ou à la voile, quelquefois par ces deux moyens réunis ; et les vaisseaux *ronds,* qui n'avaient pas d'autre force d'impulsion que l'action du vent. Le moyen âge suit ces traditions nautiques : il a la famille des galères, qui correspond à celle des vaisseaux longs, et celle des vaisseaux ou *nefs,* qui rappelle les vaisseaux ronds.

Comme la famille des vaisseaux longs de l'antiquité, celle des galères du moyen âge se partage en variétés nombreuses. La galère (fig. 68), grande, forte, et cependant rapide dans sa marche, avait reçu chez les Grecs le nom significatif de *dromon* (coureur). Au cinquième siècle, Théodoric fait construire mille dromons pour la défense des côtes d'Italie et le transport des céréales; au neuvième, l'empereur Léon le Philosophe, dans les Préceptes militaires qu'il donne à son fils, lui recommande l'armement des dromons à deux étages de rames, avec vingt-cinq rames à chaque étage, et de chaque

côté du bâtiment ; pour le service personnel du préfet de la flotte, il conseille de prendre un dromon d'une dimension bien supérieure, comptant plus de cent rames à chaque étage, tel que ceux que l'on construisait en Pamphylie et qui, pour cette raison, étaient connus sous le nom de *pamphiles*. La flotte devait être munie de petits dromons, à un seul rang de rames, destinés à transmettre des avis (comme les avisos modernes), navires d'observation, lesquels portaient plus particulièrement le nom de *galères*. La construction et le gréement des navires ne changèrent pas pendant plus de trois siècles (fig. 69), car, au douzième, la famille des vaisseaux à rames a encore pour chef le dromon ; puis vient la *galère* qui, moins grande que le



Fig. 68. — Poupe d'une galère antique, tirée des peintures de Pompéi, recueillies au musée Bourbon de Naples.

dromon, affecte pourtant deux rangs de rames, et enfin le *galion* ou *galéide* (plus tard, la *galiote*), beaucoup plus petite que la galère.

Le dromon le plus grand, le mieux armé, qui naviguât sur la Méditerranée à cette époque, fut celui que Richard Cœur de Lion rencontra, au dire de l'historien Matthieu Paris, le 3 juin 1191, près des côtes de Syrie, et qui allait porter des renforts considérables au camp des infidèles, assiégeant alors la ville d'Acon. A la vue de ce colosse superbe, dont la vaste coque est peinte des plus éclatantes couleurs, dont la poupe est surmontée d'un château garni de tours, dont les trois mâts présentent au vent une ample voilure, dont les longues rames battent les vagues, les marins de la flotte anglaise sont d'abord étonnés et indécis ; Richard cependant ordonne à ses hommes d'armes d'attaquer cette forteresse flottante. Ses galères légères l'entourent de toutes parts, quoique

le dromon fasse pleuvoir sur elles une grêle de traits et de vases en verre, qui se brisent en tombant et répandent le feu grégeois. Le commandant du navire arabe veut chercher son salut dans la fuite à l'aide de ses voiles; mais le vent tombe tout à coup, et, le nombre de ses rameurs ayant été diminué de plus de moitié par les flèches anglaises, il se voit forcé d'accepter le combat. Les galères s'approchent du dromon, voltigent autour de lui, en le frappant coup sur coup de leurs éperons d'airain qui ouvrent de larges trouées dans ses flancs. Enfin, après une résistance désespérée, le géant s'abîme dans les eaux avec tous ses défenseurs.

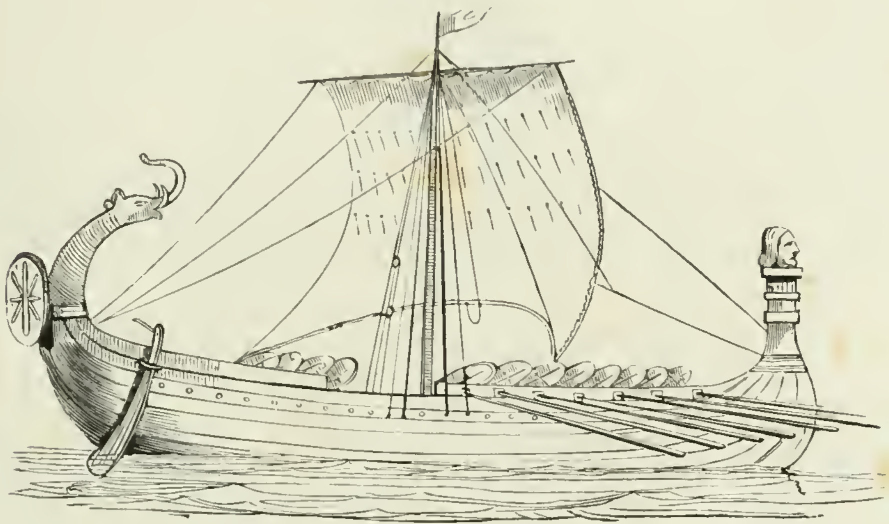


Fig. 69. — Restitution d'un navire normand (onzième siècle), d'après la *Tapisserie de Bayeux*.

A côté du dromon figurait encore le *pamphile*, qui, avant de disparaître au quinzième siècle, avait plusieurs fois varié de forme et d'importance. Il faut citer ensuite la *chelande* (fig. 70) ou *sélandre*, qu'un auteur du onzième siècle représente comme un navire d'une longueur extraordinaire, d'une grande vitesse, ayant deux étages de rameurs, cent cinquante hommes d'équipage, et qui, trois siècles plus tard, deviendra simplement un grand bateau plat à voile, sous le nom de *chaland*. La *taride*, sorte de galère marchande à rames, et l'*huissier*, lequel devait son nom à un *huis* ou large porte qui s'ouvrait en avant de sa poupe pour l'embarquement des chevaux, sont contemporains du pamphile et de la sélandre, ainsi que le *chat* ou *chatte*, que Guillaume de Tyr nous fait connaître à propos d'un fait de guerre maritime se rapportant à l'an 1121, en disant que ce

navire à éperon, plus grand que la galère, portait cent rames, dont chacune était maniée par deux hommes.

N'oublions point les *bucentaures* (fig. 71), grandes galères vénitiennes, ni les *sagettes* ou *saïties* (flèches), dont le nom caractérise la forme effilée




Fig. 70. — Chelande à tourelle, qui défendait le port de Venise, d'après une médaille frappée en l'honneur du doge P. Candiano Ier, mort en 887. Musée de Venise.

et la marche rapide, et qui, avec leurs douze ou quinze rames de chaque côté, remplissent au douzième siècle le rôle que joueront, du quatorzième au dix-septième, le *baliner* ou *barinel*, et le *brigantin*.



Fig. 71. — Le *Bucentaure*, navire d'apparat qui servait aux noces du doge de Venise avec la mer, d'après le modèle conservé à l'arsenal de Venise.

C'est encore au groupe si varié et si multiple des galères qu'appartiennent deux sortes de navires en usage au quinzième et au seizième siècle : la *fuste* et la *frégate*, qui étaient l'une et l'autre les diminutifs de la *galéace ;* la galère proprement dite recevait le nom de *galéace* (fig. 72) quand elle était grande et grosse, fortement armée, et mue par un nombre relativement restreint de rames, si longues et si lourdes que, pour en faire mouvoir une

seule, six ou sept hommes, assis sur un même banc, et agissant ensemble sur le manche ou giron de la rame, n'avaient pas trop de toutes leurs forces.

Si maintenant, bien que nous n'ayons pas épuisé la liste des vaisseaux longs, manœuvrés à la rame, nous abordons la famille des navires qui ne marchaient qu'à la voile (*nefs* ou vaisseaux ronds), le dixième siècle nous montre d'abord, chez les Vénitiens, ces grands et lourds bâtiments de charge, dont les Sarrasins avaient fourni le modèle et qui retenaient le nom

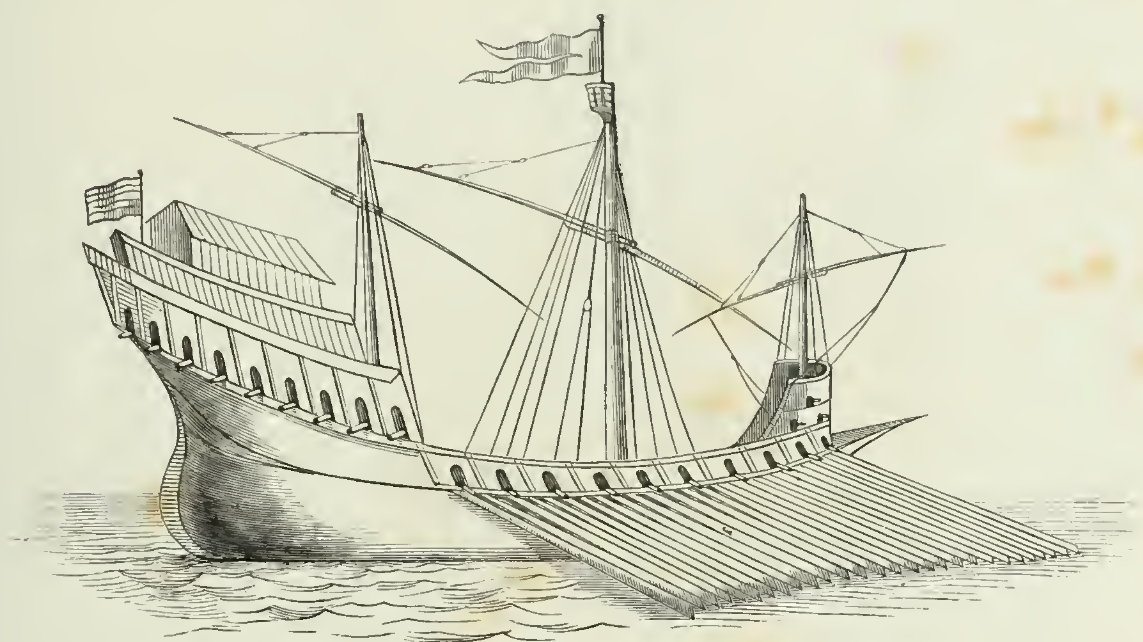


Fig.72. — Croquis d'une galéasse du seizième siècle, peinte en détrempe sur la porte d'une armoire conservée dans le palais Doria, à Gênes.

de *cumbaries* (du latin *cymba*), ou *gombaries*. Il y avait aussi la *coque* (fig. 73) qui, selon un chroniqueur tudesque, était ronde, de l'avant et de l'arrière, courte de portée, haute sur la mer, et tirant beaucoup d'eau; ce genre de bâtiment, qui passait pour insubmersible à cause de sa forme, figure dans toutes les flottes de guerre ou de commerce, du douzième siècle à la fin du quinzième.

La *coque*, si souvent employée au moyen âge, avait sans doute donné l'idée d'un autre grand navire du même genre, que les Vénitiens appelaient *buzo* (ventru), les Génois, *panzono* (à grosse panse), et les Provençaux *busse* (signification analogue aux deux premières). Ces diverses dénominations pittoresques indiquent assez quel était le type de ce genre de navire

aux larges flancs, tenant bien la mer, marchant lentement, mais capable de contenir d'immenses cargaisons et d'embarquer d'énormes fardeaux.

Mais les noms de *gombaries*, *coques* et *busses* sont aujourd'hui presque aussi complétement oubliés que les navires auxquels on les attribuait, tandis que les noms de *carraque* et de *galion*, qui reparaissent sans cesse dans les histoires du seizième siècle, ont encore un sens accessible à tous les esprits. En effet, on arrive à se représenter ces innombrables galions d'Espagne qui, suivant le dicton populaire, revenaient chargés de l'or du Pérou,



Fig. 73. — La *coque*, d'après une miniature du manuscrit de Virgile. Quinzième siècle. Bibliothèque Riccardi, de Florence.

et, dans les ports français de l'Océan et de la Méditerranée, ces gigantesques carraques qui, sous Louis XII et François Ier, donnaient un caractère si magnifique et si imposant à la marine militaire de la France.

En 1545, François Ier avait fait construire en Normandie une carraque si belle, si richement décorée, si haute de ponts et de *châteaux*, si bien armée, qu'on la nommait par excellence la *Grande-Carraque* ou le *Carraquon*, mouillé dans la rade du Havre-de-Grace. Henri VIII en avait monté une à peu près aussi fastueuse (fig. 74) lorsqu'il s'embarqua pour venir assister à l'entrevue du camp du Drap d'or. Le navire français allait faire voile, en tête d'une puissante flotte envoyée contre les Anglais. Le roi voulut le visiter, la veille de son départ. Il se rendit à bord



Fig. 74. — Vaisseau de guerre sur lequel Henri VIII, roi d'Angleterre, s'embarqua en 1520 à Douvres, pour venir en France ; d'après un dessin de Holbein.

entouré d'une cour nombreuse et brillante. Une collation avait été préparée pour lui et sa suite, les musiques sonnaient, le canon grondait en son honneur ; le roi était en train d'examiner l'ordonnance de cette citadelle

navale, quand tout à coup des cris d'alarme se font entendre. Le feu s'est déclaré dans l'entre-pont avec une incroyable rapidité, et, avant même qu'on ait pu organiser des secours, tout le gréement est en flammes. Au bout de quelques heures, il ne restait plus de la Grande-Carraque qu'une monstrueuse carène à demi consumée, échouée sur la côte, et l'on recueillait çà et là les cadavres de quelques hommes tués par les boulets que lançaient les canons pendant l'incendie des batteries.

Le galion tenait un rang intermédiaire entre la nef proprement dite (fig. 75)



Fig. 75. — Nef espagnole de la fin du quinzième siècle, d'après une gravure de l'*Arte del navegar* par Pierre de Médine (1559).

et la grosse galère ; c'était, à vrai dire, une nef allongée, plus étroite du fond et des flancs que les autres espèces de nefs. On vit, d'ailleurs, quelquefois des galions allant à rames, mais ce fut l'exception (fig. 76). Les galions ordinaires, dont la poupe formait deux lobes arrondis, séparés par l'étambot (ou support du gouvernail), avaient deux ponts; les plus grands en avaient trois. L'histoire a conservé le souvenir de deux galions extraordinaires, dont l'un eut un sort analogue à celui de la fameuse *Grande-Carraque* française. Ce navire, construit à Venise pour porter trois cents pièces d'artillerie et cinq cents soldats, outre son équipage de marins, fut assailli, dans les lagunes, par une effroyable tourmente, avant d'avoir pris la mer : battu des vents et des flots, il s'inclina d'un côté sous le poids de ses

canons entraînés par le roulis, ne put se relever, et coula en vue de la ville.

Les *palandres*, les *hourques*, les *pataches*, les *mahones*, qui, pour être plus petits que le galion, ne laissaient pas d'avoir une certaine importance, nous amènent à un navire que ses dimensions restreintes n'ont pas empêché d'acquérir une sorte de renommée historique, par suite des événements majeurs à l'accomplissement desquels il concourut à la fin du quinzième siècle; c'est la *caravelle* (fig. 77), qui eut la gloire de porter Christophe Colomb en Amérique. Une simple barque, nommée le *caravo*, en usage chez les

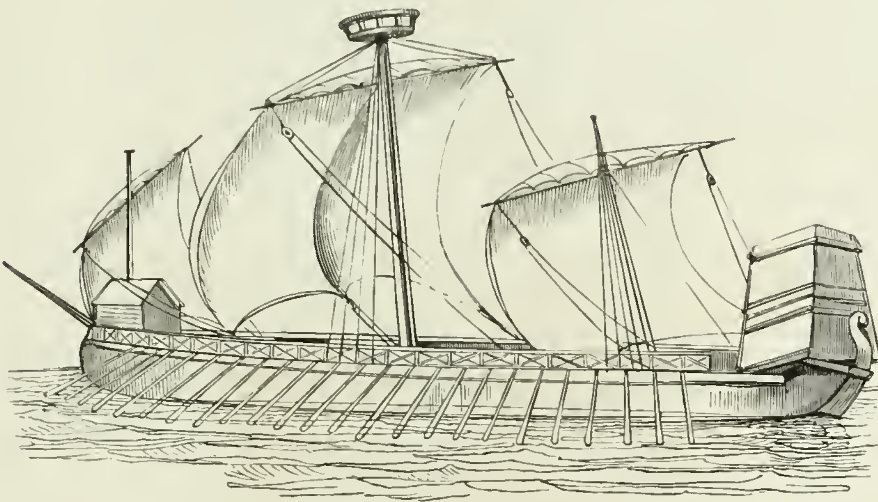


Fig. 76. — Galion à trois mâts et à voiles carrées du seizième siècle; d'après un tableau de Raphaël à la cathédrale de Sienne.

Espagnols, donna naissance à cette petite nef, que la grâce, la légèreté, la finesse de sa carène, et ses excellentes qualités de fin voilier, recommandèrent aux hardis navigateurs qui, à travers l'Océan Atlantique, allaient chercher des terres nouvelles. Étroite à la poupe, un peu large à la proue, peu haute de bord, portant à l'arrière un double château, et à l'avant un château élevé d'un seul étage, telle est la caravelle, qui arbore quatre mâts verticaux et un mât incliné. Au mât de proue se déploient deux voiles carrées; une voile triangulaire s'attache au grand mât planté au milieu du navire. Les mâts qui s'élancent du château d'arrière et de la poupe portent, comme le grand mât, chacun une voile latine (fig. 78). La caravelle marche aussi aisément en montant dans le vent qu'avec le vent en poupe; elle vire de bord avec autant de facilité que si elle évoluait à

l'aviron, ce qui est constaté dans le journal du premier voyage de Christophe Colomb.

Il est donc incontestable, et les exemples ne manquent pas pour le démontrer, que le moyen âge eut de bons et beaux navires, employés exception-




Fig. 77. — Caravelle espagnole que montait Christophe Colomb lorsqu'il découvrit l'Amérique, d'après un dessin qui lui est attribué et placé dans l'*Epistola Christofori Columbi*, édition sans date (1494?), in-8°.

nellement à des voyages au long cours en pleine mer, car alors les plus hardis marins ne s'éloignaient pas trop de la terre ferme, et les plus longues navigations s'effectuaient d'ordinaire en suivant les côtes. Le moyen âge eut souvent aussi, en certaines circonstances, des flottes considérables. En 1242, on voit les Génois, pour combattre cent dix galères pisanes et impériales, prendre la mer avec quatre-vingt-treize galères, treize tarides et trois grandes nefs; au commencement de ce même siècle, les croisés,

allant attaquer Constantinople, avaient une flotte de trois cents navires selon un auteur, de quatre cent quatre-vingt d'après un autre, navires de guerre et de transport parmi lesquels il y en eut un, nommé *le Monde*, si grand et si beau, qu'il faisait l'admiration de tous les peuples des côtes de la Méditerranée. Joinville, le naïf historien des croisades de Louis IX, nous apprend que le saint roi partit du port d'Aigues-Mortes avec une flotte de « dix-huit cents vaisseaux, que (tant) grands que petits, » dont quel-



Fig. 78. — Caravelle française, d'après une figure des *Premières Œuvres de J. Devaux, pilote du Havre*, manuscrit du seizième siècle. Bibl. nationale de Paris.

ques-uns portaient plus de mille passagers, et d'autres jusqu'à cent chevaux.

En 1295, les flottes française et norvégienne combinées, qui devaient agir contre la flotte anglaise (fig. 79 et 80) dans la guerre de Philippe le Bel contre Édouard I$^{er}$, roi d'Angleterre, comprenaient un effectif de cinq cents vaisseaux environ, dont deux cent soixante galères et trois cent trente nefs, de diverses grandeurs. Trois siècles plus tard, les flottes n'étaient pas plus nombreuses ni plus puissantes, quoiqu'elles fussent mieux organisées. En 1570, le sultan Selim expédie de Constantinople, contre l'île de Rhodes, une flotte de cent seize galères, trente galiotes, treize fustes, six grosses

nefs, un galion, huit *mahones,* quarante *passe-chevaux* et un grand nombre de *caramoussats,* chargés de vivres, d'artillerie et de munitions de toutes sortes, formidable armement auquel les chrétiens, sous le commandement de Marc-Antoine Colonna, opposent seulement cent quatre galères, douze galéasses, un gros galion, et quatorze grandes nefs.

A vrai dire, et c'était là d'ailleurs une des conséquences naturelles de l'état féodal, les flottes formidables n'étaient point créées et entretenues par




Fig. 79. — Sceau de la ville de Douvres en Angleterre (1281).

les gouvernements au nom desquels elles agissaient. Rois et républiques possédaient bien en propre quelques navires portant leur pavillon, mais généralement en trop petit nombre pour oser entreprendre d'attaquer un rival redoutable, ou pour se défendre contre lui. Là encore l'analogie la plus complète existait dans les droits féodaux sur mer comme sur terre. La féodalité avait ses vaisseaux ainsi qu'elle avait ses châteaux. Les barons, dont les domaines étaient riverains de la mer, devaient entretenir à leurs frais un ou plusieurs bâtiments construits pour la guerre ou le commerce. De riches marchands des ports de Venise, de Gênes, de Marseille, et plus tard du Havre, de Dieppe, d'Anvers (fig. 81), soit par eux-mêmes

et de leurs deniers, soit en formant de véritables compagnies d'actionnaires, faisaient construire des galères et des nefs.

Quand une guerre devenait imminente, et qu'il fallait préparer une flotte pour le transport des croisés, le souverain signifiait aux seigneurs, tenant fiefs, et propriétaires de navires, qu'ils eussent à les *adouber*, à les équiper, à les armer, ce qui n'exigeait que fort peu de temps et de soins spéciaux, car, à cette époque où toutes les mers étaient infestées de pirates, les navires



Fig. 80. — Sceau de la ville d'Yarmouth, en Angleterre. Treizième siècle.

marchands se trouvaient dans l'obligation d'être toujours armés pour leur défense; sur ces navires chaque matelot était, au besoin, soldat, et, outre l'équipage qui ne prenait les armes qu'au moment du combat, il y avait à bord des arbalétriers, et des gens de guerre proprement dits, dont le rôle était de monter les premiers à l'abordage du vaisseau ennemi, ou de repousser ses attaques à coups de viretons ou traits d'arbalète. L'introduction de machines à lancer des traits ou des pierres, dans l'armement du navire, et l'enrôlement de quelques soldats de plus, suffisaient donc d'ordinaire pour transformer immédiatement, en nefs ou galères de guerre, les vaisseaux qui n'avaient servi jusque-là qu'au transport des marchandises ou des passagers.

Quoi qu'il en fût, l'amiral qui devait commander la flotte faisait publier l'ordre d'armement dans tous les ports où son maître avait autorité. En vertu de cet ordre, on procédait d'abord à la levée du *cartel :* tableau qu'on fixait au haut d'un pilier ou d'une lance et sur lequel une légende, peinte ou gravée, annonçait que tant de navires, de telles espèces, allaient être armés dans tel délai, pour agir contre tel ennemi, ou pour aller en tel endroit.



Fig. 81. — Vue du port d'Anvers en 1520, fac-simile d'un dessin d'Albert Dürer. Galerie de l'archiduc Albert, à Vienne.

A côté de ce tableau exposé sur le rivage ou à l'entrée de la ville, et paré de guirlandes et de banderoles, flottait la bannière du prince, laquelle avait été bénie pendant une messe solennelle célébrée pour le succès de l'entreprise. Des trompettes marines sonnaient des fanfares, et un héraut d'armes répétait à haute voix la teneur du cartel. Un scribe ou écrivain était là, plume en main, pour inscrire sur son registre les marins ou soldats de mer, qui donnaient leurs noms et stipulaient, avec le représentant du prince ou de l'amiral, les conditions d'engagement, dont un contrat en forme était ensuite passé par-devant le notaire. Et dès que les enrôlements volontaires avaient

atteint le nombre voulu, le cartel s'abaissait et les trompettes cessaient de sonner.

Quand les navires des princes et ceux des nobles et bourgeois, ces vassaux soumis au ban féodal, ne suffisaient pas pour former la flotte qu'on voulait mettre en mer, on s'adressait aux alliés, on avait recours à toutes les ma-



Fig 82. — André Doria (1468-1560); d'après un portrait du temps. Collection *des Doges de Gênes.* Bibliothèque nat. de Paris.

rines étrangères; on achetait des vaisseaux; ou plutôt on les louait, on les nolisait, on les appliquait surtout au transport des troupes. Les marchands de Gênes et de Venise furent ainsi les principaux *nolisateurs* des croisades. En 1246, saint Louis leur demanda des navires, en même temps qu'il en demandait au commerce de Marseille. Des mandataires du roi allèrent en Provence et en Italie traiter de la construction et du nolis des navires pour le passage des pèlerins armés qui devaient le suivre. Ces envoyés, parmi lesquels figurait frère André, « prieur de la sainte maison de Jérusalem »,

arrêtèrent, les uns avec le podestat de Gênes, les autres avec le duc de Venise ou les syndics de la commune de Marseille, toutes les conditions de l'armement : grandeur des navires, nombre des matelots, espace affecté à chaque passager ou cheval, prix proportionnel des places réservées dans les *châteaux* d'avant ou d'arrière, dans les grandes chambres dites *paradis*, dans l'entre-pont ou sous le pont inférieur, etc.

En 1263, lors de la seconde croisade de saint Louis, les choses se trai-

Fig. 83. — Sceau de la ville de Sandwich, en Angleterre, représentant la *Retenue de poupe*. Treizième siècle.

tèrent de même. Nous retrouvons les navires génois dans « l'armée de la mer faite en l'an de grâce 1295 » par Philippe le Bel contre Édouard Ier d'Angleterre : dans la flotte équipée en 1337 par Philippe de Valois contre Édouard III ; dans la belle flotte que Nicolas Behuchet, amiral de France, perdit à l'Écluse en 1340 ; nous voyons encore que, deux siècles plus tard, dans l'armement maritime fait par François Ier, sur les côtes de Normandie, les Génois lui envoyèrent dix carraques, dont la plupart sombrèrent par la faute des pilotes, en arrivant dans la baie de la basse Seine. Enfin, l'histoire nous apprend qu'André Doria (fig. 82) fut amiral de François Ier, ou plutôt chef de la flotte dans la Méditerranée durant quelques mois.

D'ordinaire, les aventuriers qui prenaient parti, c'est-à-dire qui s'engageaient à servir sur les navires loués à un roi ou à un État étranger pour telle ou telle expédition de mer, étaient les fils, les frères, les parents, les



Fig. 84. — Soldat de galère au XVIe s. Fig. 85. — Esclave rameur au XVIe s.
D'après Cesare Vecellio, *Degli habiti antichi;* 1590, in-8°.

amis ou les clients des capitaines de ces navires. Souvent aussi on recrutait seulement parmi ces coureurs d'aventures la troupe choisie qui, sous le nom de *retenue de poupe* (fig. 83), était chargée de garder la bannière ou le pavillon du capitaine : attachés à la défense de cette bannière, plantée du côté droit du navire à l'entrée de la *poupe,* ils ne devaient jamais quitter leur poste, sans l'ordre exprès du capitaine. La galère, attaquée par l'avant

et envahie jusqu'au pied du grand mât, n'était pas près de se rendre, car la poupe restait confiée aux intrépides gardiens de la bannière, qu'ils défendaient jusqu'à la mort. Parmi les plus beaux faits d'armes qui ont illustré l'histoire de la marine, on citerait beaucoup d'exemples où la résistance désespérée des retenues de poupe décida seule du salut des navires. Les soldats de mer (fig. 84 et 85) furent toujours les plus intrépides, les plus audacieux, et l'on comprend qu'ils aient donné l'idée d'un système de guerre sous-marine (fig. 86 et 87), qui, au quinzième siècle, se traduisit par d'incroyables inventions d'armurerie nautique.

Il faut constater à l'honneur de ces siècles reculés, qu'on accuse trop souvent d'avoir été barbares et dépourvus d'ordre social, que, dans la plupart des ports de la Méditerranée, des prud'hommes étaient établis, avec mission de surveiller tout ce qui concernait les *passages d'outre mer,* c'est-à-dire les voyages en Terre-Sainte. Cette espèce de tribunal bienveillant, composé de trois membres, connaissait de tous les différends qui s'élevaient, entre les passagers ou les pèlerins et les armateurs ou capitaines, sur l'interprétation de leurs conventions réciproques. Une de leurs obligations était de mesurer soigneusement les emplacements disposés pour le logement des hommes sur ces navires, et de pourvoir à ce que chaque individu eût sa place marquée à bord et que tous fussent établis le plus commodément possible pour la traversée, qui ne durait pas moins de vingt-cinq à trente jours.

Des prescriptions formelles, extraites d'un véritable code maritime, existaient d'ailleurs pour régler, pendant la traversée, les rapports mutuels des diverses personnes embarquées sur le même bâtiment, et pour assurer une sorte de solidarité réciproque entre les navires des nations amies. C'est ainsi, par exemple, que le marchand, qui passait une partie de sa vie en mer, avait sur le vaisseau une importance relativement plus grande que l'homme d'armes, qui ne s'y trouvait que temporairement. Lorsque plusieurs négociants avaient nolisé en commun pour le transport de leurs marchandises un navire sur lequel ils prenaient passage, le capitaine était tenu de les consulter et de suivre leur avis, dans les périls de mer ou en cas de gros temps, et lorsque la crainte des corsaires conseillait de relâcher dans le port le plus voisin. Avant de partir, le capitaine et son équipage avaient

juré, la main sur l'Évangile, de défendre son navire et ses passagers marchands ou autres, contre la tempête ou contre l'ennemi; mais, dans ce dernier cas, le marchand lui-même se transformait souvent en une sorte d'homme d'armes, pour prendre part à la défense du navire menacé.

La coutume voulait, afin de rendre les chances plus favorables au navire et au marchand, que les vaisseaux qui n'étaient point assez forts pour oppo-



Fig. 86. — Le plongeur.



Fig. 87. — L'homme d'armes.

D'après des figures sur bois de Végèce, *l'Art militaire;* Paris, Christian Wechel, 1532, pet. in-4°.

ser à des corsaires une résistance sérieuse, naviguassent toujours de conserve, deux par deux, ou trois par trois, s'ils ne pouvaient se réunir à d'autres, de manière à former un convoi plus nombreux. Lorsqu'une forte et grande nef rencontrait sur sa route un petit navire qui pouvait appréhender les attaques des écumeurs de mer, si celui-ci réclamait sa protection, elle était tenue de lui *donner le cap,* c'est-à-dire de lui tendre un cordage qui attachait l'un à l'autre les deux navires, de façon qu'ils pussent se prêter secours au besoin. Un capitaine de nef, qui aurait refusé ce bon office à un bâtiment d'un ordre inférieur au sien, eût encouru le châtiment le plus sévère.

Le règlement maritime, à l'application duquel veillaient les prud'hommes,

voulait que les marchandises confiées à un capitaine de navire fussent convenablement aménagées dans l'intérieur du bâtiment et non sur le tillac, qui ne devait recevoir que les agrès, les outils de charpentier et de calfat, les caisses contenant les armes de défense et les provisions d'eau douce; aussi toutes avaries, survenues pendant le voyage, par défaut d'installation, ou par suite du mauvais arroi du navire, donnaient lieu à un recours contre l'armateur, qui ne devait louer son navire que dans le meilleur état possible et qui se trouvait, par ce fait, responsable de la bonne conservation de la cargaison.

Au quinzième siècle commencent les grandes navigations, que la boussole perfectionnée, l'astrolabe et d'autres instruments maniés par l'*astrologue* du bord, rendent moins hasardeuses. On va aux Açores, aux Canaries, à la côte de Guinée, aux grandes Indes; on aborde à ce continent que Colomb découvre (fig. 88) et que nomme Améric Vespuce. Mais il est encore des saisons réputées périlleuses, pendant lesquelles la loi interdit absolument la navigation. Au quatrième siècle déjà, les magistrats tuteurs des mariniers avaient *fermé* la mer, du troisième jour des ides de novembre au seizième des ides de mars; au treizième siècle, la mer s'ouvre avec avril et se ferme avec octobre. Au seizième, on ne peut légalement, de Constantinople, d'Alexandrie, ou de la côte de Syrie, retourner à Venise, du 15 novembre au 20 janvier. Si l'on éludait trop souvent cette ordonnance de mer, qui avait pour objet de protéger la vie des hommes de l'équipage, il était des lois qui, émanant du même principe et du même esprit, avaient plus de puissance. Par exemple, les vaisseaux ronds ou galères (il arriva souvent à la galère d'être affectée au commerce) étaient, dès leur mise à l'eau, soumis à une inspection minutieuse de la part des prud'hommes qui, après les avoir examinés au point de vue de la solidité, les jaugeaient et leur imposaient sur le flanc une marque de flottaison définitive, qu'il était interdit d'immerger par excès de chargement.

Mais quittons un sujet dont les détails compliqués nous entraîneraient trop loin, pour nous occuper de l'*armement* proprement dit des navires. Dès le dixième siècle, l'empereur Léon constatait que l'usage était de construire, sur les dromons, des *châteaux* pour l'attaque et pour la défense, châteaux dont le grand mât devait être le centre et qui s'établissaient

à égale distance du pont et du sommet du màt. Cet usage se conservait encore au treizième siècle pour l'armement des galères. C'était là d'ailleurs une tradition de l'antiquité, qui posait des tours et des remparts sur les grandes trirèmes. Les vaisseaux ronds étaient aussi pourvus de châteaux




Fig. 88. — Découverte des Antilles, par Christophe Colomb; d'après un dessin qui lui est attribué et placé dans l'*Epistola Christofori Columbi*, sans date (1494?), in-8°.

construits, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière. Dans les petits navires, ces constructions étaient de simples plates-formes, ceintes d'un rempart crénelé et montées sur des piliers (fig. 89); dans les grands navires, les châteaux formaient plusieurs étages ajoutés à l'élévation normale de la poupe et de la proue. Des mangonneaux, des pierriers et d'autres machines à lancer des pierres et des traits étaient placées sur les châteaux et sur les barbacanes. Les grandes nefs surtout portaient de terribles engins de destruction : tantôt

une grande poutre suspendue qui agissait comme le bélier antique sur les murailles du vaisseau ennemi, tantôt un mouton d'un poids énorme qui, tombant et retombant du haut du mât, mettait en pièces un petit navire et le coulait bas. Le long des mâts même, et presque à leur extrémité, on établissait en outre des *châtelets*, plates-formes suspendues, où se tenaient embusqués à l'abri d'un rempart des guetteurs, des archers, des jeteurs de pierres, et qui prirent, vers le seizième siècle, à bord des navires de la




Fig. 89. — Sceau de la ville de Poole, en Angleterre. Treizième siècle.

Méditerranée, le nom de *cage* ou *gabie*, tandis que les marins du Nord les désignaient depuis longtemps sous le nom islandais de *hune* (fig. 90).

L'introduction de l'artillerie à poudre sur les vaisseaux fut bien postérieure à l'invention des armes à feu et ne se généralisa que très-lentement dans toutes les marines. Lorsqu'on voit, au milieu du quinzième siècle, une seule bombarde sur un navire de sept cent cinquante tonneaux et huit sur une nef de quinze cents; lorsqu'on sait que, pour un armement de quatre mois, — durée ordinaire des armements au moyen âge, — chaque pièce d'artillerie de navire n'avait que vingt-cinq ou trente boulets à tirer, on reconnaît que les armes nouvelles eurent peine à remplacer les anciennes dans la défense des navires. Dans des inventaires de navires de 1441, à côté des bombardes, figurent toujours les grosses arbalètes à tour, les

viretons, les dards, les lances longues et les armures complètes pour les mariniers. On en était donc à peu près au même point qu'en 1379, à l'époque où fut livré le fameux combat naval de Chioggia, dans lequel les Vénitiens se servirent, contre les Génois, de bombardes faites de lames soudées, et recouvertes d'une robe de douves en bois, jointes par de fortes ligatures en fer et en cordes : quelques-unes de ces grossières machines à feu éclatèrent au premier coup tiré; une seule a survécu, qui est aujourd'hui à l'Arsenal de Venise, où elle marque la première tentative dans l'art



Fig. 90. — Sceau de la ville anglaise de Boston (1575), où l'on voit figurée la *hune* à l'extrémité du mât.

de lancer des balles de pierre ou de fer avec un tube où s'enflammait le salpêtre mêlé au soufre et au charbon.

Il fallut plus d'un siècle encore pour que l'artillerie navale prît une certaine importance, et ce fut seulement à la fin du seizième que le seigneur de Brantôme put attester qu'il avait vu dans la Méditerranée un galion, appartenant au grand-duc de Toscane Cosme I^er de Médicis, armé de deux cents pièces d'artillerie.

Armé d'abord d'un éperon de fer (fig. 91), et plus tard de trois ou cinq bouches à feu battant de front, les navires à rames du moyen âge et ceux du seizième siècle allaient toujours au combat en présentant la proue à l'ennemi : aussi l'ordre de bataille était-il généralement une ligne droite ou courbe, formée par les navires rangés l'un à côté de l'autre, l'éperon en avant. L'ordre de bataille en demi-lune, que les anciens avaient connu,

était employé pour les grandes flottes. A Lépante (fig. 92), par exemple, la flotte chrétienne formait une demi-lune peu courbée, partagée en quatre corps d'armée, savoir : pour la bataille ou le centre, les deux ailes ou cornes, et le corps de réserve. Devant chaque corps composant la ligne semi-circulaire, se tenaient deux à deux, pour engager le combat, six galéasses, qui n'avaient pas moins de cent soixante pieds de longueur, de vingt-sept de largeur et de quinze de haut, et qui firent avec leur puissante artillerie un très-grand mal à la flotte turque. Avant que ces galères gigan-

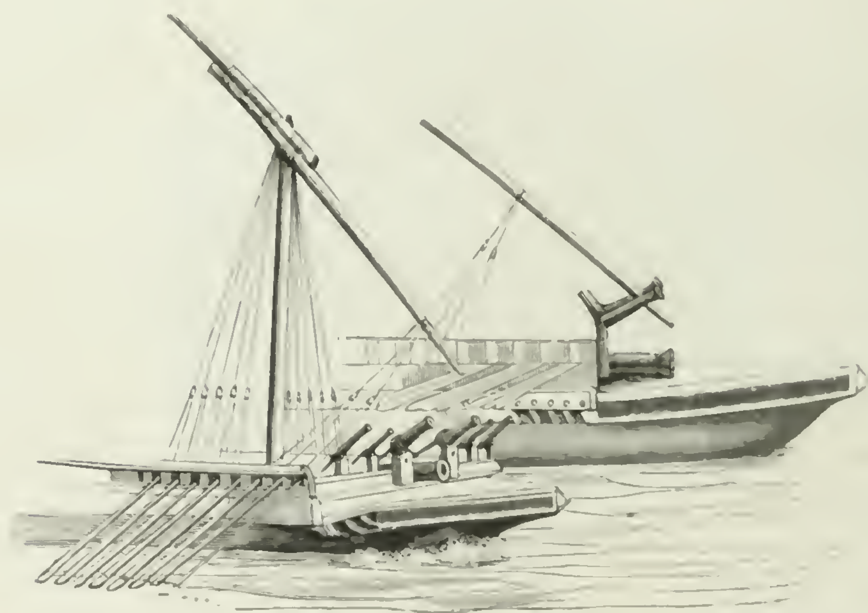


Fig. 91. — Proues de galères, armées de l'éperon, d'après les dessins de Breugel le Vieux, gravées par Fr. Huys (1550).

tesques eussent été imaginées, on plaçait, sur le front de bataille, un certain nombre de vaisseaux ronds, rangés en ligne droite, qui devaient supporter le premier choc. Quelquefois, outre cette avant-garde de bâtiments à voiles, on disposait des nefs sur les ailes, et les plus fortes du côté où l'on prévoyait que la mêlée pouvait devenir plus terrible. Quant aux petits navires, ils formaient une ligne en arrière, toujours prêts à se porter alternativement au secours des galères menacées.

Au onzième siècle, à la bataille de Durazzo, les nefs vénitiennes, pressées par la flotte italo-normande de Robert Guiscard, duc de Pouille et de Calabre, et ne pouvant gagner la terre parce que le vent tombait, se rangèrent en une ligne de front, et se lièrent ensemble, laissant entre elles un intervalle,

afin que par ces espèces de créneaux sortissent et rentrassent tour à tour les petits bâtiments légers et à rames, qui devaient harceler l'ennemi : ordre de bataille qu'on pourrait appeler *de pied ferme*, et qui n'était pas nouveau, puisqu'il reproduisait une tactique inventée ou inaugurée par Scipion, aux temps de Rome antique. Quand l'artillerie de marine se fut un peu plus développée, une flotte composée de nefs, acceptant le combat contre des galères, se présentait toujours de flanc, parce que les nefs armées d'une

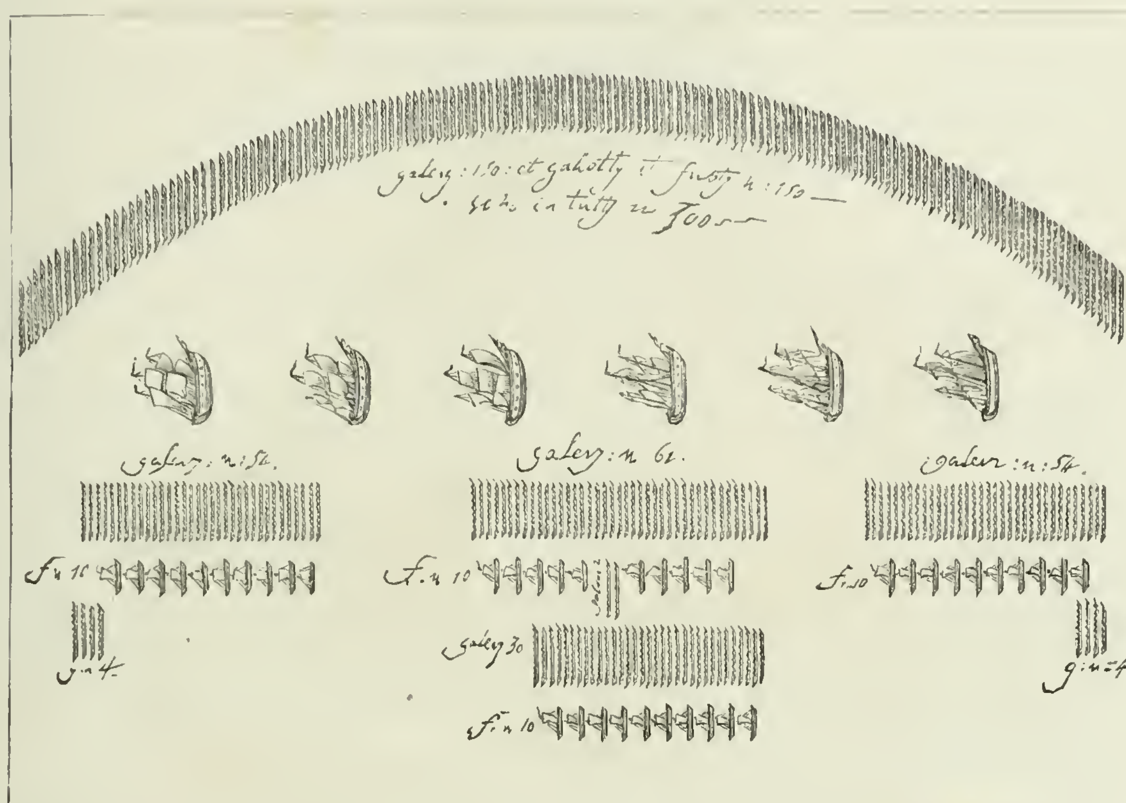


Fig. 92 — Plan de la bataille navale de Lépante, d'après le dessin tracé de la main de Don Juan, conservé aux archives de Simancas, en Espagne.

double rangée de canons sur les côtés, pouvaient faire plus de mal aux bâtiments à rames, en leur envoyant des bordées : néanmoins cet ordre de bataille ne fut pas toujours rigoureusement observé, quand par des manœuvres les navires étaient surtout pourvus de pièces de gros calibre placées à la proue (fig. 93), à cause de leur poids.

A l'origine, dans un simple but de conservation des bois, les constructeurs et les armateurs couvraient d'une couche de résine ou de poix toutes les parties du navire exposées à l'action de l'air et de l'eau; mais cette teinte sombre et uniforme n'était pas suffisante pour la satisfaction des yeux. Une

couleur brillante et variée, préparée avec de la cire, vint se superposer à l'enduit conservateur; la céruse, le minium et le vermillon firent de splen-



Fig. 93. — Galère pontificale pourvue de grosses pièces à voiles et à rames; dessinée par Breugel le Vieux et gravée par Fr. Huys (1550).

dides parures aux bâtiments de luxe, tandis que les embarcations des pirates et certains vaisseaux de guerre ou d'exploration, pour n'être pas aperçus à distance, se déguisaient sous une couleur verte qui devait se confondre avec celle de la mer. L'or étincela sur les nefs des personnages opulents, et le ciseau des statuaires ajouta des figures et des tableaux en relief à l'orne-

ment des proues et des poupes. A cet égard encore, le moyen âge gardait les traditions antiques. Le caprice des maîtres de navires et la mode du temps varièrent à l'infini les peintures navales. Ainsi le dromon sarrasin, abordé et pris à l'abordage par Richard Cœur de Lion, avait un côté vert, l'autre jaune. Gènes peignit d'abord ses nefs en vert; mais, à dater de 1242, pour aller combattre la flotte des Pisans, elle les revêtit de blanc, en les semant de croix vermeilles « croix de gueules sur fond d'argent » : c'était l'écu de « Monsieur Saint-Georges ». Le rouge fut, d'ailleurs, au seizième siècle, la couleur généralement adoptée pour peindre la coque des vaisseaux; quelquefois le blanc et le noir s'y mêlèrent en fleurons, en rinceaux, en lignes variées; quelquefois le fond était noir, les ornements gardant seuls l'éclat du vermillon.

En 1525, quand François I<sup>er</sup>, fait prisonnier à la bataille de Pavie, fut conduit à Barcelone, les six galères qui transportèrent le roi captif et sa suite reçurent, à cette occasion, une peinture noire qui enveloppait tout, du sommet des mâts à la flottaison. On avait déjà vu, auparavant, les navires prendre le deuil, en certaines circonstances douloureuses. Ainsi, au quinzième siècle, les voiles, les bannières, les flammes, les tendelets, les rames, aussi bien que la coque du navire, affectaient cette sombre couleur sous laquelle les chevaliers de Saint-Étienne firent disparaître les brillantes peintures de leur *capitane*, qui ne devait recouvrer la magnificence de sa décoration que le jour où cet ordre de chevalerie militaire aurait reconquis sur les Turcs une galère que les Pisans avaient perdue dans un combat, glorieux d'ailleurs pour les défenseurs de cette galère. Les navires du moyen âge, comme ceux de l'antiquité, eurent des voiles d'or et de pourpre. Les voiles des nefs seigneuriales portaient ordinairement l'écu armorié du seigneur (fig. 94), tout resplendissant des plus vives couleurs; les voiles des navires marchands et celles des bateaux pêcheurs, l'image d'un saint, la figure protectrice de la Vierge, une légende pieuse, un mot sacramentel, un signe sacré, propre à conjurer les influences des méchants esprits, qui jouaient un rôle considérable dans les légendes qui frappaient l'esprit des marins. Certaines voiles servaient d'abord à faire des signaux en mer; mais l'on ne tarda pas à employer les enseignes pour cet usage. Un seul étendard, qui changeait de signification selon la place où il était arboré

sur le bâtiment, suffisait d'ordinaire à transmettre tous les ordres nécessaires pendant le jour. La nuit, des fanaux allumés le remplaçaient. Ces étendards, bannières, flammes et pennonceaux, dont la plupart offraient les armes peintes d'une ville, ou d'un roi, ou d'un amiral, étaient faits en toile légère, en taffetas ou en satin. Carrés, triangulaires ou fourchus, ils avaient des valeurs et des places différentes, soit pour l'ornement du navire, soit pour le service des manœuvres. Dans les galères il y avait, en outre, de petits pennons ou flambes, qu'on attachait aux extrémités des antennes



Fig. 94. — Sceau d'Édouard, comte de Rutland (1390).

et des rames : garnitures de luxe auxquelles on ajoutait souvent des franges d'or ou de soie.

Parmi les étendards et pavillons les plus célèbres dans notre marine militaire, il faut citer les *baucents*, dont le nom rappelait le *Bauséant*, bannière des chevaliers du Temple. Ces étendards faits de taffetas rouge, et parfois « battus à or », n'étaient employés que pour les guerres d'extermination, car, dit un document de 1292, ils signifient « mort sans remède et mortelle guerre en tous les lieux où mariniers sont ». En 1570, Marco-Antonio Colonna arbora, sur sa galère capitane, une enseigne de damas cramoisi, qui portait sur ses deux faces un Christ en croix, avec les figures de saint Pierre et saint Paul, et la devise du Labarum de Constantin : *In*

*hoc signo vinces* (Par ce signe, tu vaincras). La bannière que don Juan d'Autriche reçut à Naples le 14 avril 1571, avec le bâton de commandement suprême de la ligue chrétienne, était en damas cramoisi à franges d'or, sur lequel on avait brodé, outre les armes du prince, un crucifix avec les armes du pape, du roi catholique et de Venise, réunies par une chaîne symbolisant l'union des trois puissances « contre le Turc ».

Les *Normands*, ou les hommes du Nord, n'avaient pas eu moins de passion que les peuples de la Méditerranée pour ces bannières brillantes. Leurs navires se pavoisaient en signe de joie, quand ils partaient pour une expédition de guerre, ou quand ils célébraient une de leurs victoires de pirates. Le poëte Benoît de Sainte-More nous représente ainsi les barques de Rollon remontant la Seine jusqu'à Meulan, avec sept cents enseignes de couleurs variées. Le moyen âge avait adopté pour ses vaisseaux toutes sortes d'ornements capricieux; la Renaissance en renouvela le goût et enchérit à la fois sur l'antiquité dont elle s'inspirait, et sur le treizième siècle qu'elle semblait vouloir faire oublier (fig. 95). « Une galère, dit le savant M. Jal, est alors une sorte de bijou qu'on livre au génie comme on donne un morceau de métal à Benvenuto Cellini. » Le sculpteur, le peintre et le poëte unissent leurs talents pour orner une poupe de navire. On ne saurait citer de plus frappant exemple de cette recherche de l'art dans les constructions navales, que la galère espagnole qui avait été construite, en 1568, par ordre de Philippe II, pour son frère don Juan d'Autriche, auquel il confiait le commandement de la flotte destinée à combattre les *Morisques,* c'est-à-dire les États barbaresques d'Afrique. La carène du navire était toute peinte en blanc, couverte d'écus aux armes royales d'Espagne, et aux armes particulières de don Juan. Le prince étant chevalier de la Toison d'or, et l'expédition aventureuse qu'il entreprenait pouvant offrir autant de péril que celle des Argonautes, l'histoire de Jason et de la nef Argo avait été représentée en sculpture peinte, à l'arrière, au-dessus du gouvernail : ce poëme figuré avait pour accompagnement quatre statues symboliques : la Prudence, la Tempérance, la Force, la Justice, surmontées d'anges portant les symboles des vertus théologales. A la poupe on voyait, d'un côté, Mars vengeur, Mercure l'éloquent, Ulysse se bouchant les oreilles pour résister aux séductions des Sirènes; de l'autre côté, Pallas,



Fig. 95. — Vaisseau de guerre du seizième siècle, dessiné par Guillaume Barendsz et gravé par Visscher. Bibliothèque nationale de Paris, Estampes.

Alexandre le Grand, Argus, Diane, entre lesquels on avait mis des tableaux qui contenaient tantôt une leçon morale à l'adresse du jeune amiral, tantôt un éloge délicat de Charles-Quint son père, ou de Philippe II son frère. Tous ces emblèmes étaient autant de chefs-d'œuvre de dessin et

de sculpture, que relevaient encore l'or, l'azur et le vermillon de leur encadrement.

On a sans doute remarqué, dans la description sommaire que nous avons donnée de la galère espagnole de don Juan d'Autriche, le mélange bizarre des allégories chrétiennes et païennes. C'est un fait qui accuse le mouvement antireligieux des idées de la Renaissance, et qui présente un fidèle reflet de l'altération des mœurs et des croyances. Au moyen âge, les gens de mer, ainsi que toutes les classes de la société, étaient dominés par l'esprit de foi, mais ils y mêlaient aussi des craintes superstitieuses. Comme de nos jours, ils croyaient sincèrement en Dieu, et professaient une grande dévotion à la Vierge; ils invoquaient, dans le péril surtout, tous les saints qui ont la réputation de s'intéresser aux navires ou aux marins, et, malgré cette dévotion qui leur était naturelle, ils se laissaient entraîner à des superstitions puériles, confondant les enseignements de la foi orthodoxe avec de vaines imaginations. Le matelot a toujours été crédule; c'est son cerveau troublé qui a créé tant d'êtres et d'animaux fantastiques que les marins prétendent avoir vus dans leurs navigations, et qu'ils donnent pour hôtes au mystérieux Océan. Les sirènes de l'antiquité, les monstres de Charybde et Scylla ont été bien dépassés dans la légende moderne, où l'on voit apparaître le *kraken*, poulpe gigantesque qui entraîne dans l'abîme les plus gros navires, et le poisson-évêque, qui, la tête couverte d'une mitre, bénit les naufragés avant de les dévorer, et la *main noire*, qui, au temps de Colomb, était encore figurée sur toutes les cartes marines, comme fermant la mer *ténébreuse*, et des diables sous les formes les plus hideuses, tel que celui qui, aux yeux de toute la flotte française allant en croisade assiéger l'île de Metelin, du temps de Louis XII, happa et engloutit certain matelot débauché, lequel, en jouant aux dés, avait « bravé et défié la mère de Jésus, » etc.

Les blasphémateurs étaient nombreux parmi les gens de mer; en dépit des lois de l'Église et de l'Amirauté, ils conservaient la vilaine habitude de s'engager par les serments les plus terribles; ils juraient, à tout propos, par le pain, le vin et le sel, qui pour eux symbolisaient les éléments de la vie, comme ils avaient juré sur leur âme, ce que les ordonnances de mer leur défendaient sous les peines les plus sévères.

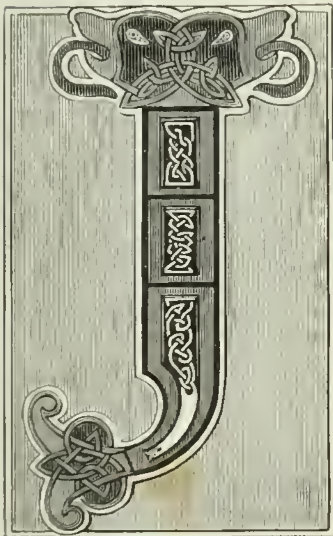
Le matelot du moyen âge avait cependant bien motif de se garder de blasphémer ouvertement, car, l'injure faite à la divinité paraissant à cette époque plus criminelle que les attentats contre les hommes, l'amende, le fouet, et jusqu'à la peine de mort, pouvaient être infligés aux blasphémateurs; tandis que nous voyons au treizième siècle le code danois infliger au voleur une peine relativement légère : il devait avoir la tête rasée, enduite de poix et couverte de plumes, au milieu de l'équipage, dont chaque homme lui donnerait un coup de bâton ou de pierre, après quoi on se bornait à le chasser du bord.



Fig. 96. — Sceau de la Rochelle (1437).

# CROISADES

Conquête de la Terre-Sainte par les Arabes. — Affluence des pèlerins en l'an mil. — Invasion des Turcs en Judée. — Persécution des chrétiens. — Le pape Silvestre II. — Expédition des Pisans et des Génois. — Pierre l'Ermite. — Lettre du patriarche Siméon au pape Urbain II. — Première croisade. — Expédition de Gautier sans Avoir. — Godefroy de Bouillon. — Royaume de Jérusalem. — Seconde croisade. — Saint Bernard. — Troisième croisade : Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion. — Quatrième croisade. — Cinquième et sixième croisades. — Louis IX prend la croix. — Septième croisade. — Saint Louis prisonnier. — Huitième et dernière croisade. — Mort de saint Louis. — Résultats des croisades.



ÉRUSALEM, dit Jacques de Vitry, évêque de Ptolémaïs au treizième siècle, et l'un des plus éloquents historiens des croisades, « Jérusalem est la cité des cités, la sainte parmi les saintes, la reine des peuples, la princesse des provinces. Elle est située au centre du monde, au milieu de la terre, afin que tous les hommes puissent se diriger vers elle : patrimoine des patriarches, nourrice des prophètes, maîtresse des apôtres, berceau de notre salut, patrie du Seigneur, mère de la foi, comme Rome est la mère des fidèles, élue et sanctifiée de Dieu qui sur elle posa ses pieds, honorée par les anges et fréquentée par toutes les nations qui sont sous le ciel. » Un poëte de la même époque ajoute, dans un élan de fervente inspiration : « Elle doit attirer les fidèles comme l'aimant attire le fer, comme la brebis attire l'agneau par le lait de ses mamelles, comme la mer attire les fleuves auxquels elle a donné naissance. »

Sous l'influence de telles convictions, on comprend le puissant intérêt

qui, pour tous les chrétiens, s'attachait aux destinées de ce coin de terre, marqué du sceau divin, et objet de tant de vénérations.

Depuis que la conversion de Constantin Ier avait glorieusement consacré le triomphe de la croix, et pendant que les fastueux mais débiles successeurs de ce grand empereur laissaient décliner l'empire de Byzance, Jérusalem avait eu à subir, à plusieurs reprises, la profanation des infidèles, et à plusieurs reprises, par conséquent, les chrétiens occidentaux avaient rencontré, pour visiter les lieux saints, des obstacles douloureux et insurmontables.

Au septième siècle, la conquête de la Palestine par les Arabes ou Sarrasins, que le fanatisme groupait sous les bannières des successeurs immédiats de Mahomet, avait amené, sinon la première, au moins la plus longue de ces épreuves si pénibles pour la chrétienté. Déjà les pèlerins, à leur retour de la Terre-Sainte, étaient venus redire à l'Occident consterné les vexations, les sacriléges dont ils avaient été les témoins ou les victimes. Ils représentaient, dans leurs tristes récits, la population de la Judée chrétienne réduite à une espèce de servitude, frappée d'un lourd tribut, revêtue d'une livrée infamante, n'ayant pas le droit de parler la langue du vainqueur, bannie de ses temples transformés en mosquées, enfin obligée de cacher et de faire disparaître les emblèmes extérieurs de son culte, qu'il ne lui était plus permis de pratiquer publiquement.

Mais des temps moins durs avaient suivi, grâce aux dissensions civiles des musulmans, qui, en luttant et se déchirant entre eux, oubliaient de persécuter les chrétiens, grâce aussi à la politique du fameux Haroun-al-Raschid et de ses enfants, qui, toujours en guerre avec les empereurs de Constantinople, craignaient que les chrétiens d'Orient n'appelassent à leur aide les chrétiens d'Occident et s'empressaient de donner à ceux-ci toutes les marques de déférence possibles, de bienveillance et de considération.

Plus tard, et quand l'empire d'Haroun-al-Raschid se fut démembré, un successeur de Constantin, Jean Ier, dit Zimiscès (970), osa rêver la revendication de la Terre-Sainte, et son rêve généreux était à la veille de se réaliser, lorsque le chef de l'armée chrétienne vint à succomber dans un combat contre les Arabes, et avec lui sembla s'anéantir, en Judée, la dernière espérance des fidèles, qui bientôt se virent livrés à toutes les horreurs de la plus odieuse persécution. « Il est impossible de faire connaître tous les



Fig. 97. — Façade de l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem, fondée en 326 par l'empereur Constantin sur l'emplacement du sépulcre de Jésus-Christ, et restaurée par les croisés en 1099. État actuel, d'après une photographie.

genres de maux qu'ils endurèrent! » dit Guillaume de Tyr, dans sa grande histoire de la Guerre sainte.

C'était vers la fin du dixième siècle, à l'heure même où tous les esprits étaient frappés de stupeur et d'effroi, par suite d'une fausse interprétation d'un passage de l'Évangile, d'après lequel on fixait à l'an mil la consommation des temps et l'apparition de Jésus-Christ en Judée. « La fin du monde étant proche, » inscrivait-on dans les actes civils; et toutes les vanités de ce monde terrestre étant oubliées à l'approche de cette suprême et inévitable catastrophe, chacun aspirait à partir pour la Terre-Sainte, dans l'espoir d'y assister à la venue du Rédempteur, et de trouver ainsi, avec le pardon de ses péchés, une bonne mort et le salut de son âme. L'affluence des pèlerins, s'il faut en croire un autre historien des croisades, le moine Glaber, surpassa alors tout ce qu'on pouvait attendre de la dévotion. On vit d'abord arriver les pauvres et les gens du peuple, puis les comtes, les barons et les princes, qui ne comptaient plus pour rien les biens de la terre. Et d'ailleurs, comme si le sublime élan de cette grande manifestation religieuse, eût imposé aux infidèles eux-mêmes autant d'admiration que de respect, les cruautés, les rigueurs exercées contre les chrétiens cessèrent tout à coup en Palestine; puis, quand la terrible échéance de l'an mil fut arrivée sans entraîner aucun bouleversement dans les lois de l'univers, lorsque chaque jour, en s'éloignant de cette date fatale, eut peu à peu dissipé les terreurs de l'Église d'Occident, la Terre-Sainte resta ouverte aux pèlerins, qui venaient en foule rendre grâces à Jésus-Christ d'avoir sauvé le monde une seconde fois.

Mais ce ne devait être là qu'une sorte de trêve tacite, accordée aux enfants du Christ par les infidèles, qui avaient juré de détruire leur religion pour établir à sa place la loi de Mahomet. L'Orient allait, d'ailleurs, changer de maître. Les Turcs, peuples nomades asiatiques, sortis des contrées situées au-delà de l'Oxus, avaient conquis la Perse, et de là porté leurs armes triomphantes vers la Syrie et jusqu'aux rives du Nil. La Judée fut comprise dans cette rapide conquête, que les plus horribles excès signalèrent. Il ne fut accordé de merci ni aux disciples de Moïse, ni à ceux de Jésus, ni à ceux du Prophète. Le même sort fut réservé aux synagogues juives, aux mosquées musulmanes et aux églises catholiques. Jérusalem nagea dans le sang. Dépouillés de leurs biens, jetés sous le joug le plus dur et le plus humiliant, — dit un historien contemporain, — les chrétiens éprouvèrent plus de maux qu'en aucun temps.

Il faut ajouter que l'Asie Mineure, ordinairement traversée par les pèlerins qui se rendaient à Jérusalem, était aussi au pouvoir des Turcs; que dans les principales villes, Nicée, Tarse, Antioche, Édesse, etc., dont les noms se rattachaient aux glorieux souvenirs des premiers siècles de l'Église, le culte grec ou catholique romain n'avait pas le droit de se produire au grand jour; que les pratiques du Coran étaient seules observées rigoureusement, et que partout la communion des fidèles éprouvait de la part des mahométistes les mêmes injustices, les mêmes vexations, les mêmes rigueurs.

Le récit de ces persécutions, qui semblaient en quelque sorte dirigées contre la source de la foi comme pour la tarir, remplissait de tristesse et de colère les cœurs des fidèles. Le jour devait enfin venir où tant de plaintes et de gémissements, partis de la Terre-Sainte, soulèveraient, armeraient les peuples de l'Occident pour la délivrance du tombeau du Christ, et la lutte formidable qui allait bientôt s'engager entre les Chrétiens et les Musulmans, lutte renouvelée sans cesse pendant plus de deux cents ans avec d'éclatantes alternatives de succès et de revers, portait en elle les destinées de la civilisation européenne.

Déjà, au commencement du onzième siècle, le moine français Gerbert, devenu pape sous le nom de Sylvestre II, un des hommes les plus remarquables de son temps, osait tenter, sous l'empire des impressions qu'il avait rapportées d'un pèlerinage à Jérusalem, de faire appel aux nations de la chrétienté contre les persécuteurs des chrétiens d'Orient. A sa voix une expédition, composée de Pisans, de Génois, et des sujets d'un roi d'Arles, avait pris la mer et était allée débarquer sur les côtes de Syrie, où elle causa quelques dommages matériels aux farouches sectateurs de l'islamisme, sans pénétrer bien avant dans le pays, mais non sans avoir quelque influence sur le sort des habitants de la Palestine.

Les persécutions, en effet, avaient cessé ou du moins s'étaient ralenties. Ce ne fut que cinquante ans plus tard qu'un appel à la guerre sainte retentit de nouveau dans le monde chrétien. Ce cri de douleur et d'indignation fut jeté par le pape Grégoire VII, cet illustre pontife, dont le génie à la fois bouillant et ferme, au milieu du trouble universel où se désorganisaient tous les pouvoirs civils et où toutes les lois sociales étaient méconnues et menacées, semblait avoir à remplir une mission divine, en asseyant, en consti-

tuant sur des bases inébranlables l'unique et sereine autorité de l'Église. « Les maux des chrétiens d'Orient, écrivait-il, m'ont ému jusqu'à désirer la mort; et je préfère exposer ma vie pour délivrer les lieux saints plutôt que de commander à l'univers. Venez, fils du Christ, et vous me verrez à votre tête! »

A cette époque, de telles paroles tombant dans les cœurs ne pouvaient qu'y allumer la foi et l'espérance. Cinquante mille chrétiens firent vœu de suivre le successeur de saint Pierre à Constantinople, où l'empereur Michel Ducas promettait de mettre fin aux dissentiments qui séparaient depuis si longtemps l'Église grecque de l'Église latine, et à Jérusalem, où l'étendard du Christ, soutenu par d'héroïques mains, ne pouvait tarder à remplacer l'étendard du prophète. On racontait alors en Europe qu'une partie de l'Asie était déjà chrétienne et qu'un puissant roi de la Tartarie, nommé le Prêtre-Jean (fig. 98 et 99), avait soumis ses peuples à la loi de l'Évangile.

Mais les luttes politiques que Grégoire VII dut soutenir contre les princes d'Occident et le refus du roi de Germanie Henri IV, dont il avait réclamé le concours, empêchèrent ce grand pape d'entreprendre l'expédition sacrée, qui devait être le couronnement de son œuvre apostolique. Victor III, son successeur, sous l'inspiration de son exemple, continua à prêcher la guerre sainte contre les infidèles. Ceux-ci non-seulement manifestaient dans tout l'Orient leur haine implacable à l'égard des races chrétiennes, mais encore, ayant formé des établissements considérables sur le littoral d'Afrique, ils infestaient les mers, troublaient la sûreté du commerce maritime, dévastaient sans cesse les côtes de l'Italie, opprimaient la plus grande partie de l'Espagne, et semblaient n'avoir qu'un dernier effort à faire pour que le continent européen devînt tributaire du Coran. Mais Victor III, s'il ne put voir se produire le véritable mouvement des croisades sous son pontificat, réussit du moins à faire prendre les armes aux peuples italiens : une armée de Pisans et de Génois partit sur une nombreuse flotte, aborda en Afrique (1087), livra bataille aux Sarrasins, leur tua plus de cent mille hommes, prit et ruina deux de leurs villes, et revint victorieuse, rapportant un immense butin qui fut consacré à l'ornement des églises de Gênes et de Pise. Mais cette audacieuse entreprise, malgré ses importants résultats, n'est mentionnée par aucun historien des croisades, bien qu'elle

eût tout le caractère d'une guerre sainte; il paraît évident qu'elle n'avait pas été provoquée en principe par l'intérêt exclusif de la religion, et que d'autres intérêts plus matériels y eurent part, notamment celui du commerce italien, qui après avoir eu tout à souffrir des déprédations de la





Fig. 98. — Le Prêtre-Jean, chef d'une tribu chrétienne en Tartarie.

Fig. 99. — Page du Prêtre-Jean.

D'après Cesare Vecellio, *Degli habiti antichi e moderni;* Venezia, 1560, in-8°.

piraterie africaine, devait vouloir à tout prix châtier la race maudite à laquelle ces forbans appartenaient.

A Victor III succéda Urbain II, pontife d'origine française, qui, en continuant la politique de ses prédécesseurs, témoignait hautement le désir de soulever les peuples chrétiens contre les infidèles. Mais le Seigneur confie

souvent aux mains des humbles l'exécution de ses plus grands desseins. Ce n'était donc pas à la chaire de saint Pierre que devait revenir l'honneur de l'initiative des croisades : cette gloire était réservée à un simple pèlerin, qui, comme le dit le savant historien de ces graves événements, ne tenait sa mission que de son zèle, n'avait d'autre puissance que la force de son caractère et de son génie. Pierre d'Acheris, plus généralement connu sous le nom de Pierre l'Ermite, était ce prédestiné. Descendant d'une noble famille de Picardie, mais de corps disgracieux, de courte stature, il avait demandé vainement les joies du cœur et la paix de l'âme aux conditions les plus diverses de la vie sociale. Il suivit d'abord la carrière des armes; puis, adonné à l'étude des lettres, puis, marié, et, par suite d'un précoce veuvage, entré dans les ordres ecclésiastiques, il n'avait trouvé partout qu'amertumes et déceptions. Devenu enfin « ermite de nom et d'effet », pour employer les expressions dont se sert Guillaume de Tyr, il cherchait, dans les austérités de la solitude, du jeûne, de la prière, l'oubli des tristes vanités du monde, lorsque, comme pour essayer, dans un dernier espoir sans doute, la vertu des pratiques de la dévotion la plus fervente, il entreprit le pieux voyage de Jérusalem.

L'habitude de la méditation et de la pénitence avait exalté son âme, illuminé son esprit. Quand il se trouva sur la terre qu'avait foulée le pied du Sauveur, quand il vit à quelles rigueurs, à quelles humiliations les adorateurs du Christ étaient soumis par les infidèles, quand il eut surtout entendu les doléances du vénérable Siméon, patriarche de Jérusalem, et pleuré avec ce vieillard sur les rudes épreuves de l'Église d'Orient, l'indignation, la douleur, la piété et la foi éveillèrent en lui une vocation soudaine. Il résolut de se dévouer à la défense de ses frères en Jésus-Christ et à la délivrance des lieux saints.

Un jour qu'il priait en secret devant le Saint-Sépulcre, Pierre entendit une voix qui lui disait : « Pierre, lève-toi ! Cours annoncer les tribulations « de mon peuple; il est temps que mes serviteurs soient secourus et les saints « lieux délivrés ! » Et, sous l'influence de cet ordre céleste, le pauvre pèlerin, convaincu qu'il est désormais l'élu de la volonté divine, se promet de n'avoir plus aucun repos jusqu'à ce que la sainte mission dont il vient d'être investi par Jésus-Christ lui-même soit dignement, pleinement remplie. Il

quitte la Palestine, emportant des lettres du patriarche Siméon au pape; il traverse les mers, court à Rome, et va se jeter aux pieds d'Urbain II, qui, à sa parole émue, pathétique, éloquente, croit entendre un prophète inspiré, et le charge aussitôt d'appeler les peuples à la guerre sainte (fig. 100).

L'ermite Pierre, raconte l'historien qui nous sert de guide, quitta l'Italie, passa les Alpes, parcourut la France et la plus grande partie de



Fig. 100. — Pierre l'Ermite remettant au pape Urbain II, en 1094, le message de Siméon, patriarche de Jérusalem. D'après un dessin colorié par Germain Picavet. *Histoire des Croisades.* Manuscrit du quinzième siècle. Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles.

l'Europe, communiquant à tous les cœurs le zèle ardent dont il était dévoré. Il voyageait monté sur une mule, un crucifix à la main, les pieds nus, la tête découverte, le corps ceint d'une grande corde, couvert d'un long froc et d'un manteau de l'étoffe la plus grossière. La singularité de ses vêtements était un spectacle pour le peuple; l'austérité de ses mœurs, sa charité, la morale qu'il prêchait, le faisaient révérer comme un saint. Il allait ainsi de ville en ville, de province en province, implorant le courage des uns, la piété des autres; tantôt il se montrait dans la chaire des églises, tantôt il prêchait dans les chemins et sur les places publiques. Son éloquence était vive et fougueuse, pleine de ces apostrophes véhémentes qui entraînent les multi-

tudes. Il rappelait la profanation des saints lieux et le sang des chrétiens versé à flots dans les rues de Jérusalem; il invoquait tour à tour le ciel, les saints, les anges, qu'il prenait à témoin de la vérité de ses récits; il s'adressait à la montagne de Sion, à la roche du Calvaire, au mont des Oliviers, qu'il faisait retentir de sanglots et de gémissements. Quand il ne trouvait plus d'arguments pour peindre les malheurs des fidèles en Orient, il montrait aux assistants le crucifix qu'il portait avec lui; puis il se frappait la poitrine et se meurtrissait le sein, ou bien il versait un torrent de larmes.

Le peuple se pressait en foule sur les traces de Pierre. Le prédicateur de la guerre sacrée était partout reçu comme un envoyé de Dieu : on s'estimait heureux de toucher ses vêtements; le poil arraché à la mule qu'il montait était conservé à l'instar d'une relique. A sa voix, les différends s'apaisaient dans les familles, les pauvres étaient secourus, la débauche rougissait d'elle-même. On énumérait ses austérités et ses miracles, on répétait ses discours à ceux qui ne les avaient point entendus et qui n'avaient pu s'édifier par sa présence. En songeant que Jérusalem était au pouvoir des infidèles, les chrétiens éprouvaient tour à tour les émotions de la pitié et les fureurs de la vengeance. Toutes les voix s'élevaient pour demander à Dieu qu'il daignât jeter un regard sur sa ville bien-aimée. Les uns offraient leurs richesses, les autres leurs prières, tous promettaient de donner leur vie pour la délivrance des saints lieux.

Tout était prêt en Europe pour le grand voyage : partout les cœurs battaient à l'unisson, en applaudissant à l'idée solennelle dont le pèlerin Pierre s'était fait le fougueux et persévérant interprète; il ne restait plus qu'à consacrer en quelque sorte la glorieuse expédition par un mot d'ordre accepté de tous; il ne restait plus qu'à élever, en tête des pieuses et innombrables phalanges de la croisade, une bannière unique, destinée, pour ainsi dire, à unifier leurs efforts. Urbain convoqua un concile, au centre même de cette terre des Francs où il avait reçu le jour, et qui était traditionnellement coutumière des plus nobles exemples offerts aux autres nations.

Le concile devait avoir lieu dans la ville de Clermont en Auvergne, qui ne fut bientôt plus assez vaste pour contenir les illustres personnages qu'on y voyait accourir; « à tel point, dit le chroniqueur français Guillaume « Aubert, que, vers le milieu de novembre de l'année 1096, les villes et les

« villages des environs se trouvèrent remplis de peuple, et furent plusieurs « contraints de faire dresser leurs tentes et pavillons au milieu des champs « et des prairies, encore que la saison et le pays fussent pleins d'une extrême « froidure. »

Les premières séances de ce concile, qui allait proclamer la guerre contre les ennemis de la croix, furent employées à décréter la trêve de Dieu entre les chrétiens; puis on aborda la question qui dominait toutes les autres. L'apôtre de la croisade, l'ermite Pierre, parla le premier : il exposa le tableau des misères de l'Église d'Orient, avec cette voix pleine de larmes, avec cette poignante émotion qui lui gagnaient les âmes. Après lui, le pape prit la parole; on comprend que, devant cette grave et noble assemblée, l'habile et savante éloquence du vénéré pontife n'eut pas moins d'action et d'autorité que l'éloquence naïve et un peu grossière du pauvre prêtre, qui avait tant d'empire sur les masses de peuple.

L'assemblée se leva tout entière avec transport, et l'on n'entendit qu'un même cri s'échappant à la fois de toutes les poitrines : « *Dieu le veut! Dieu le veut!* (*Diex li volt!*) » Le pontife répéta, d'une voix éclatante, ces paroles : *Diex li volt!* qui devaient être pendant deux siècles la devise des croisades, et, montrant à la foule le signe de la Rédemption : « Que la croix, reprit-il, brille sur vos armes et sur vos étendards ! Portez-la sur vos épaules ou sur votre poitrine; elle deviendra pour vous l'emblème de la victoire ou la palme du martyre; elle vous rappellera sans cesse que Jésus-Christ est mort pour vous et que vous devez mourir pour lui! » Alors, princes, barons, chevaliers, prélats et clercs, artisans et laboureurs, jurèrent tous ensemble de ne plus vivre que pour venger les outrages faits à Jésus-Christ et à ses enfants; le serment fut renouvelé pour l'oubli des querelles et des inimitiés particulières; tous attachèrent sur leurs habits une croix rouge, d'où vint le nom de *croisés*, qui fut donné aux fidèles enrôlés sous la bannière du Christ, et celui de *croisade*, par lequel fut désignée la guerre sainte. Le concile, avant de se séparer, confirma et décréta les priviléges spirituels et temporels qui devaient être l'apanage des croisés.

On ne saurait peindre avec des couleurs assez vives le mouvement universel et spontané qui se manifesta dans la chrétienté d'Occident, alors

que de toutes parts les fidèles qui avaient assisté au concile de Clermont s'en allèrent, comme autrefois les apôtres du Christ, redisant ce qui s'y était dit, admirant les engagements qu'on y avait pris, proclamant les décrets qui y avaient été formulés. Dès lors, quels que soient l'âge, le sexe, la condition sociale, tout se confond dans le même entraînement. Les liens de famille se rompent, les richesses sont méprisées. On ne demande plus qui a pris la croix, mais qui hésite à la prendre. « Je ne regarde point comme « chevalier quiconque ne va pas, de bon cœur et de tout son pouvoir, au « secours de Dieu, qui en a si grand besoin, » dit un poëte du temps. On voit les femmes de tous rangs coudre la croix à leurs habits, les enfants en marquer l'empreinte sur leur chair. Les moines quittent la retraite où ils devaient finir obscurément leur existence; les ermites sortent des déserts et des forêts; il n'est pas jusqu'aux voleurs de grands chemins qui ne viennent confesser leurs crimes et qui ne jurent de les expier en recevant le signe de la sainte milice. C'en est fait, l'impulsion est donnée, et pendant deux siècles l'on verra se continuer l'œuvre des croisades, avec des intermittences motivées en quelque sorte par l'énorme dépense d'hommes et d'argent qu'exige cette œuvre gigantesque, toujours inspirée et dirigée par une foi ardente, qui persiste malgré tous les échecs et qui survit après tous les désastres.

Le printemps de l'année 1096 donna le signal du premier départ des croisés, rassemblés d'abord en deux bandes innombrables, sous les ordres de Pierre l'Ermite lui-même, et d'un pauvre mais très-vaillant guerrier, Gautier sans Avoir (fig. 101). Mais ces masses indisciplinées, qui sur leur route se livraient au pillage pour se nourrir, furent à peu près dispersées et anéanties par les peuples que ruinait leur passage comme celui d'une nuée de sauterelles; quelques milliers d'hommes seulement atteignirent Constantinople, où l'empereur Alexis I^er^, lequel avait d'ailleurs appelé les chrétiens d'Occident à son aide contre les Turcs, leur donna des secours et leur permit d'attendre l'arrivée de l'expédition, qu'on pourrait appeler régulière, et qui ne s'était mise en marche que trois mois plus tard, sous les ordres de Godefroy de Bouillon.

Là seulement commence la croisade véritable, c'est-à-dire la guerre engagée contre les infidèles. En mars 1097, l'armée chrétienne passe le Bosphore de

Thrace, s'empare d'abord de Nicée (fig. 102), pénètre en Syrie, met le siége devant l'importante place d'Antioche, qu'une trahison lui livre en juin 1098;



Fig. 101. — Gautier sans Avoir est reçu par le roi de Hongrie qui lui permet de traverser ses États avec l'armée des croisés. D'après une miniature de l'*Histoire des empereurs,* manuscrit du quinzième siècle. Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

au printemps de l'année suivante, les soldats du Christ entrent en Palestine, mais ce n'est que le 15 juillet 1099 que la cité sainte tombe en leur pouvoir, et que Godefroy de Bouillon (fig. 103 et 104), élu roi par les principaux chefs de l'armée victorieuse sous le titre modeste de baron du Saint-Sépulcre, fonde le royaume chrétien de Jérusalem.

Un demi-siècle se passera pendant lequel se succéderont d'abord presque continuellement de nouvelles expéditions, que la chrétienté envoie pour défendre et consolider la conquête de la Terre-Sainte, mais qui ne réussissent qu'imparfaitement dans cette tâche ardue, car les Sarrasins reviennent sans cesse attaquer les croisés et leur disputer la possession de la Palestine.




Fig. 102. — Prise de Nicée par les croisés en 1097. Vitrail commandé par l'abbé Suger pour l'église de l'abbaye de Saint-Denis, et aujourd'hui détruit. Douzième siècle. D'après les *Monuments de la Monarchie française*, par Montfaucon.

Peu à peu, d'ailleurs, le nombre des pèlerins diminue, l'élan de la croisade s'est arrêté en Europe, le zèle semble s'attiédir ; on oublie le chemin de Jérusalem, quand le trône de Godefroy de Bouillon chancelle sur ses bases mal assises ; et bientôt les générations, absorbées, distraites, d'ailleurs, par la lutte toujours plus vive qui se poursuit entre les papes et les souverains, entre les deux pouvoirs temporel et spirituel, n'auront plus qu'un vague souvenir de la glorieuse entreprise de leurs pères.

Mais soudain le bruit se répand en Occident que la ville d'Édesse, capitale de la première principauté chrétienne, fondée par les croisés dans l'Orient et considérée comme le boulevard du royaume de Jérusalem, vient d'être reprise par les Sarrasins, qui l'ont inondée de sang. Cette triste nou-



Fig. 103. — Godefroy de Bouillon, couronné des instruments de la passion de Jésus-Christ. D'après une gravure sur bois de la fin du quinzième siècle. Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.

velle est accueillie avec une douloureuse indignation ; un homme de génie se trouve appelé par la providence pour jeter un cri de détresse et de vengeance : à la voix de saint Bernard, abbé de Clairvaux, l'enthousiasme de la croisade se rallume.

Ce fut d'abord à Vézelai (fig. 105), où le roi de France Louis VII tenait une sorte de cour plénière, que l'illustre abbé de Clairvaux, « fortifié de

l'autorité apostolique et de sa propre sainteté », parla devant l'assemblée des seigneurs et du peuple (1146). « Comme il n'y avait point assez de place dans le château, — dit un témoin oculaire, Eudes de Deuil, dans sa chro-

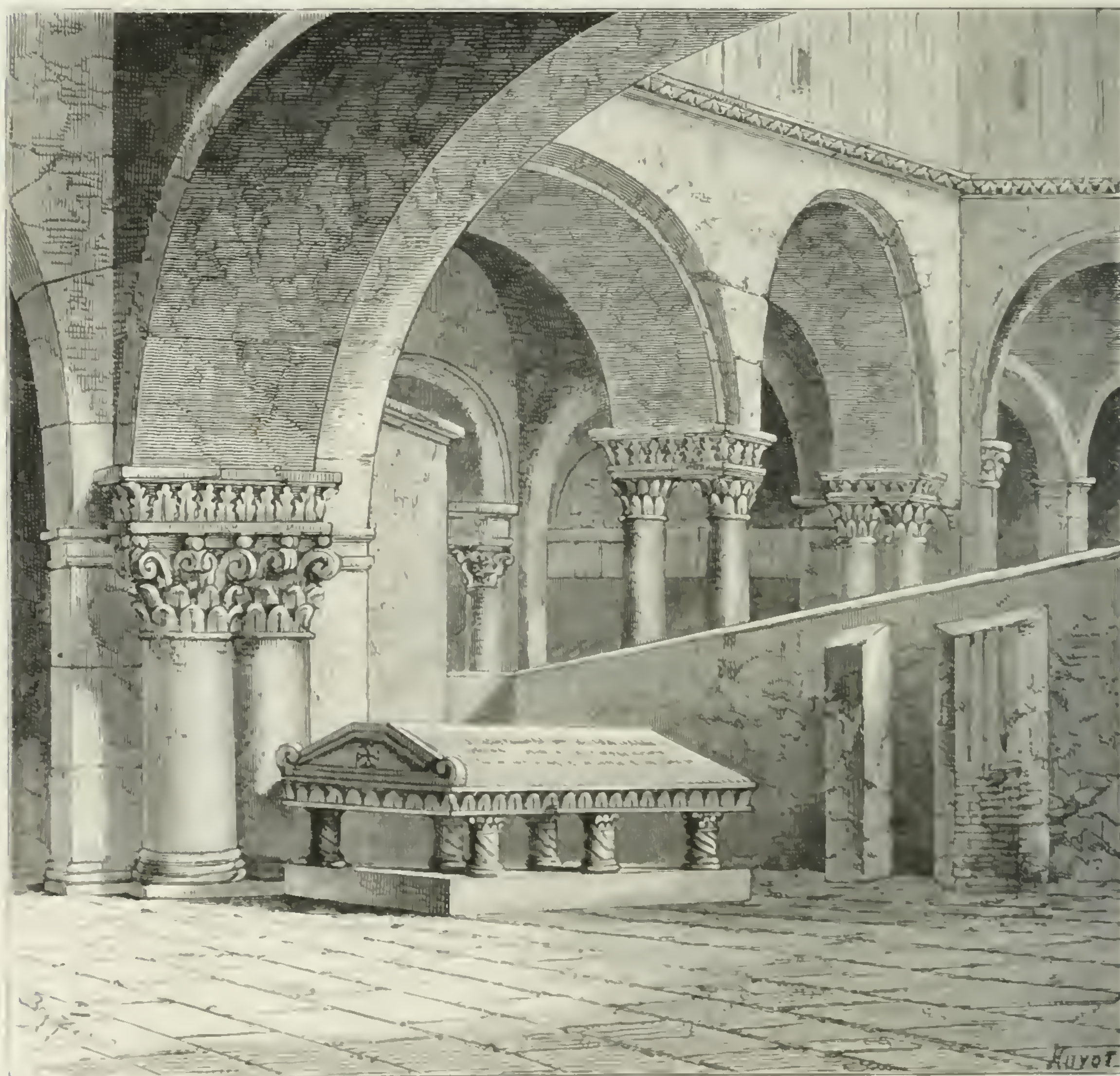



Fig. 104. — Tombeau de Godefroi de Bouillon tel qu'il existait dans l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, avec une épitaphe latine qui signifie : « *Ci-gît l'illustre Godefroy de Bouillon qui conquit toute cette Terre-Sainte au culte du Christ; que son âme repose avec Jésus! (Hic jacet inclitus Godefridus de Bulion, qui totam istam terram acquisivit cultui christiano, cujus anima cum Christo requiescat. Amen.)* » Monument des premières années du douzième siècle, aujourd'hui détruit. D'après un dessin exécuté sur les lieux en 1828, et appartenant à M. Ambr. Firmin-Didot.

nique latine, — on avait construit au dehors, dans la plaine que domine la montagne de Vézelai, une estrade où monta Bernard, et, en même temps que lui, le roi, paré de la croix que lui avait envoyée le souverain pontife. » Lorsque cet orateur du ciel eut, comme à l'ordinaire, répandu la rosée de la parole divine, un cri général s'éleva : « *Des croix! des croix!* » Les

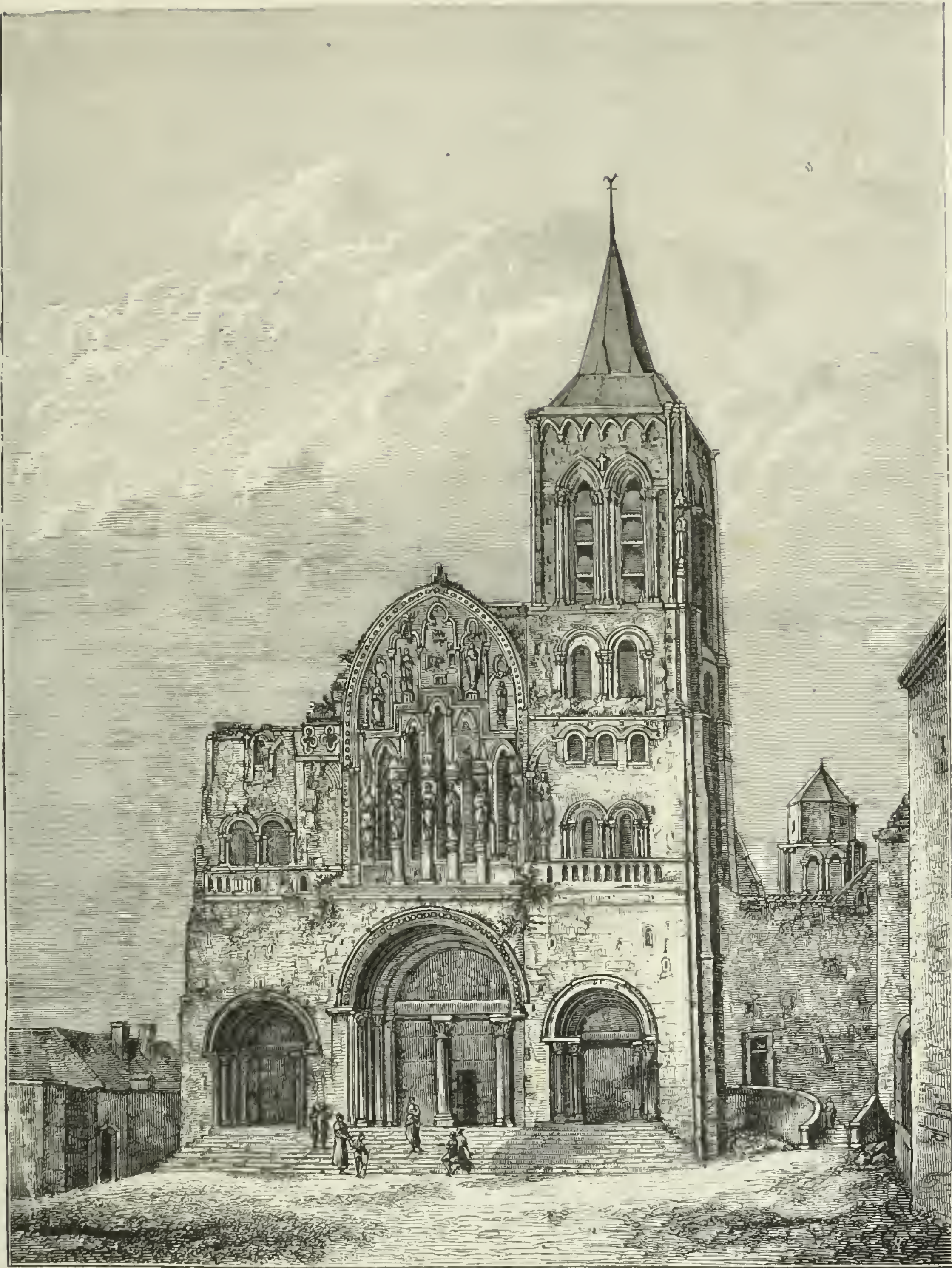


Fig. 105. — Façade de l'église abbatiale de la Madeleine à Vézelay, où saint Bernard prêcha, en 1146, la seconde croisade. Douzième siècle. État actuel.

croix que le saint abbé avait fait préparer à l'avance furent bientôt épuisées. Il fut alors forcé de couper ses propres vêtements, pour en tailler d'autres croix, qu'il donna de même; et il ne cessa de vaquer lui-même à cette œuvre tant qu'il resta à Vézelai, confirmant sa prédication par de nombreux mi-

racles. » Les pieuses et touchantes exhortations de saint Bernard obtinrent à Vézelai tout le succès qu'il pouvait en attendre. Avec le roi Louis et la reine Éléonore sa femme, se croisèrent les principaux de la noblesse et du clergé, plusieurs milliers de chevaliers et une multitude de gens du peuple. « Après que l'on fut convenu de partir au bout d'une année, dit un autre chroniqueur, tous s'en retournèrent joyeusement chez eux. Quant à l'abbé de Clairvaux, il volait en tous lieux pour prêcher, et en peu de temps les croisés se multiplièrent à l'infini. » De France Bernard passa en All magne, où le prestige de sa parole inspirée se révéla dans toute sa puissance, puisqu'on vit des populations qui ne pouvaient comprendre la langue vulgaire dont il se servait se laisser entraîner par le charme merveilleux de son accent, et, se frappant la poitrine, répéter : « Dieu nous fasse grâce ! Les saints nous soient en aide ! »

L'empereur Conrad, que le saint abbé voulait amener à faire cause commune avec le roi de France dans la nouvelle croisade, opposa d'abord une certaine résistance; mais enfin, dans une assemblée tenue à Spire, le 28 décembre 1146, l'éloquence admirable de Bernard fit sur lui une telle impression, qu'il prononça incontinent le vœu de prendre la croix, et son exemple fut suivi sur-le-champ par plusieurs princes allemands, au nombre desquels il suffira de citer son propre neveu, le jeune Frédéric de Souabe, qui devait plus tard devenir fameux sous le nom de Frédéric Barberousse.

Quelques mois plus tard, les deux armées française et teutonique, qui réunissaient chacune plus de cent mille combattants, sans compter la foule des *bourdonniers* (pèlerins porteurs de bourdon), marchant à la suite des gens d'armes, se dirigeaient simultanément, bien armées, bien équipées, bien résolues, vers l'Orient. L'élite de la chevalerie des deux pays était là tout entière : « On ne voyait en Europe, écrivait alors saint Bernard dans une de ses lettres, que villes et que châteaux déserts, que veuves et qu'orphelins, dont les pères et les mères étaient encore vivants. »

Mais tant d'enthousiasme, tant de zèle, tant d'héroïsme, déployés dans cette seconde croisade, à laquelle avaient pris part toutes les classes de la société européenne, ne devaient aboutir qu'à des désastres inouïs. Le désordre des soldats, l'imprévoyance et la désunion des chefs, la mauvaise foi de l'empereur grec Manuel, préparaient la plus funeste issue à cette

malheureuse entreprise, qui vit se fondre en partie ces armées formidables, avant qu'elles fussent parvenues en Terre-Sainte, et leurs débris, après plus d'une année de combats glorieux et de sanglants revers, purent à grand'-peine retourner en Occident, laissant le royaume de Jérusalem dans une situation bien plus précaire qu'à l'arrivée des armées germanique et française. « Et partout, rapporte un chroniqueur, on n'entendait que plaintes et reproches contre l'abbé de Clairvaux, dont les promesses de victoire étaient si mal réalisées; qui, disait-on, avait poussé à la perdition tant d'hommes de valeur, et voué au deuil tant de nobles familles. Le saint homme fut mortifié jusqu'au fond de l'âme, et plutôt que de douter, dans l'amertume qu'il éprouvait, de la toute-puissance divine, il s'écriait : « S'il faut absolument qu'on murmure, j'aime mieux que cela s'adresse à moi qu'au Seigneur. Ce m'est un bonheur que Dieu se daigne servir de moi, comme d'un bouclier pour se couvrir. Je ne refuse pas d'être humilié, pourvu qu'on n'attaque pas sa gloire. »

Quarante ans plus tard, après la terrible bataille de Tibériade (1187), où tant de généreux sang fut répandu autour de Guy de Lusignan, dernier roi de Jérusalem, le sultan Saladin, l'un des hommes les plus marquants de l'histoire musulmane, s'empara de la cité sainte, qui depuis cette sanglante défaite des chrétiens ne devait plus retomber qu'une seule fois, et pour bien peu de temps, en leur pouvoir. Une troisième croisade est décidée (1188), à la tête de laquelle viennent se placer d'abord, oubliant leurs querelles, le roi de France Philippe-Auguste, et Richard, roi d'Angleterre, à qui ses hauts faits dans cette sainte guerre devaient mériter le surnom de *Cœur de Lion*; ensuite Frédéric Barberousse, alors empereur d'Allemagne, qui avait déjà pris part à la seconde croisade, et qui devait trouver la mort dans cette nouvelle expédition.

Après avoir versé plus de sang et montré plus de bravoure qu'il n'en eût fallu pour conquérir toute l'Asie; après le long et mémorable siége de la ville de Ptolémaïs; après des succès signalés en diverses occurrences, les armées chrétiennes, découragées, affaiblies et diminuées de plus de moitié, revinrent en Europe, rapportant « moult de gloire », dit un chroniqueur, mais en réalité sans avoir obtenu aucun avantage réel et durable contre les infidèles, qui perdirent Saint-Jean-d'Acre mais qui conservèrent Jérusalem.

La quatrième croisade (1198-1204), qui serait la cinquième selon quelques historiens, autorisée par le pape Innocent III, fut prêchée en France par le célèbre Foulques de Neuilly. Cette croisade est remarquable surtout en ce sens que, dirigée en principe contre les oppresseurs du nom chrétien, elle se trouva détournée de son but par les événements eux-mêmes, et que, la question des lieux saints étant abandonnée, elle aboutit, après la prise de Constantinople (fig. 106), au renversement de l'ancienne dynastie des successeurs de Constantin, laquelle fut remplacée alors par une dynastie française, qui fonda l'empire latin de Byzance. A l'exemple de Baudouin, comte de Flandre, les principaux seigneurs de l'armée croisée se partagèrent les dépouilles de l'empire grec et ne songèrent plus à la guerre sainte.

En 1217, André, roi de Hongrie, prend la croix avec une foule de seigneurs de Germanie et de France. L'expédition fait voile vers l'Égypte, et assiége Damiette, qui n'ouvre ses portes qu'après avoir vu périr quatre-vingt mille de ses habitants. De là elle se porte sur le Caire, mais, décimée par la peste, elle est forcée de battre en retraite et de revenir en Europe. C'est là ce qu'on nomme la cinquième croisade.

En 1228, Frédéric II, roi de Naples et de Sicile, élu empereur d'Allemagne, conçoit le projet, par politique plus que par zèle pieux, de reconquérir la cité sainte, au nom de la chrétienté. Il s'embarque, accompagné seulement de quelques centaines d'hommes de guerre, et va s'aboucher avec le soudan d'Égypte, qui signe, on ne sait sous quelle influence, un traité par lequel Nazareth, Bethléem et Jérusalem sont rendus aux chrétiens, à la condition expresse que les musulmans conserveront le quartier du Temple et auront une mosquée dans la ville de Jésus-Christ. Paix sacrilége, qui n'est pas plus approuvée et observée par les chrétiens que par les Sarrasins, et que Frédéric lui-même ne tarde pas à considérer bientôt comme une sorte de compromis sans valeur, quoiqu'il fût entré à Jérusalem et qu'il s'y fût couronné de ses propres mains. Cette singulière expédition est qualifiée de sixième croisade.

Mais voici l'instant où va renaître et briller de tout son éclat cette foi vive et sincère qui avait inspiré les apôtres des premières croisades, et c'est encore en France que doit s'allumer un nouveau foyer de dévouement chrétien, à ce cri traditionnel qui conserve dans les cœurs tous ses échos : *Dieu*

*le veut!* La nation française, fille aînée de l'Église, avait alors pour chef un de ces hommes de pur et simple génie, comme Dieu en suscite trop

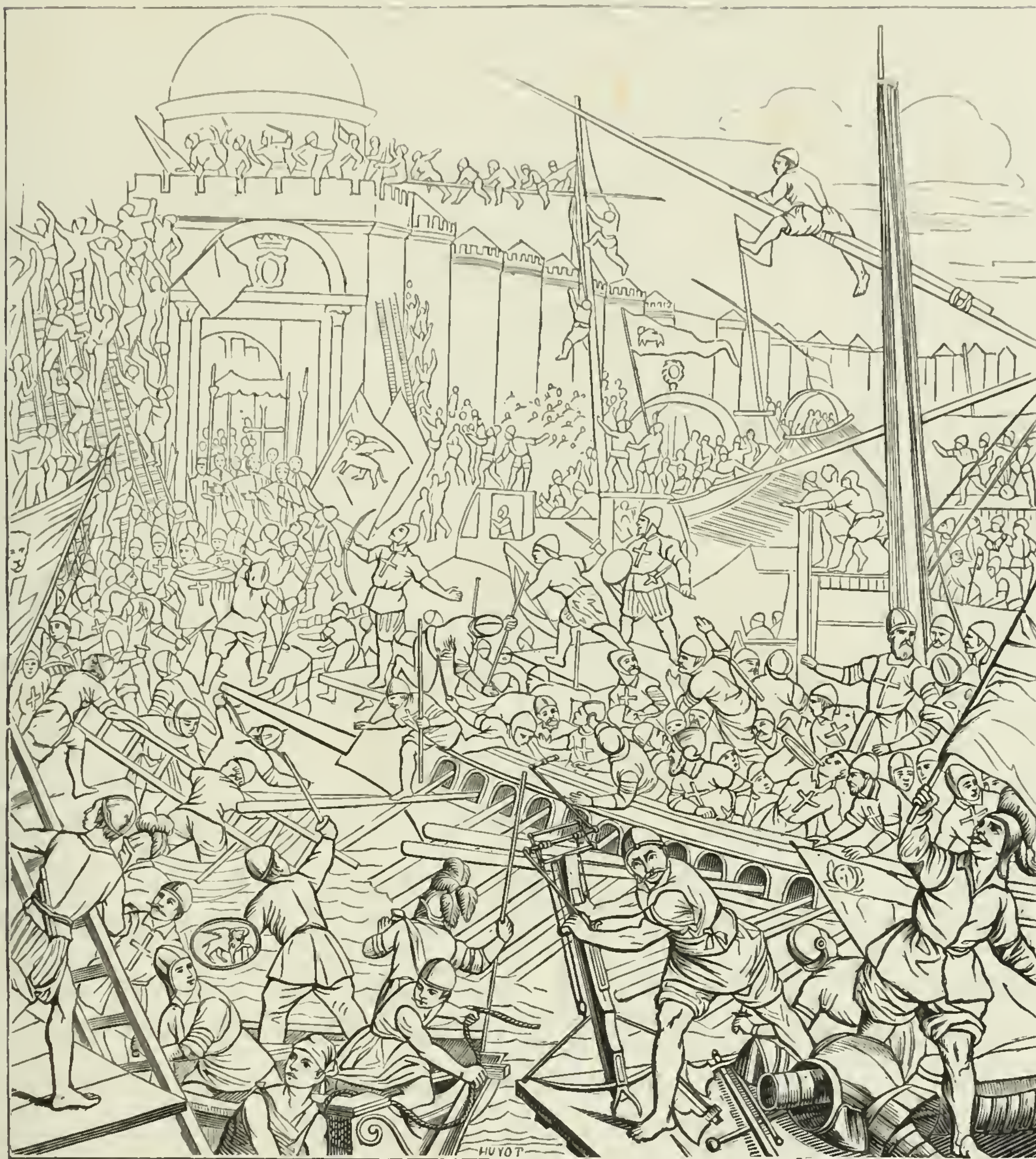



Fig. 106. — Seconde prise de Constantinople par les Croisés en 1204. D'après une peinture à fresque du Tintoret, au palais des Doges, à Venise. Seizième siècle.

rarement pour l'honneur de l'humanité et pour le bonheur des peuples. Fils de Blanche de Castille, petit-fils du roi Philippe-Auguste, Louis IX réunissait, dans son âme pure et magnanime, toutes les douces vertus de sa pieuse mère à tous les généreux et chevaleresques sentiments de son aïeul.

Tout en donnant des soins assidus et intelligents à la direction, et l'on

pourrait dire aussi à la régénération de son royaume, tout en consacrant les forces de son autorité morale à l'apaisement des discordes politiques qui agitaient et ensanglantaient l'Europe, le saint roi ne pouvait oublier que ses « frères d'Orient » gémissaient dans la servitude et l'oppression; aussi son rêve, pour des temps meilleurs où son œuvre de roi lui semblerait suffisamment faite, où la paix serait établie dans ses États et dans ceux de ses voisins, son rêve était de délivrer Jérusalem et de chasser de la Terre-Sainte les Sarrasins. S'il différait de tenter cette noble entreprise, ce n'était que pour mieux saisir l'occasion de l'exécuter d'une manière plus efficace.

« Or advint, — dit le sire de Joinville dans ses mémoires, — que le roi cheut (tomba) en une grande maladie, et tellement fut au bas, qu'une des dames qui le gardoient, cuidant (croyant) qu'il fût oultre (mort), lui voulut couvrir le visage d'un linceul, et de l'autre part du lit y eut une autre dame qui ne le voulut souffrir. Or Notre-Seigneur ouvra (opéra) en lui et lui redonna la parole; et demanda le bon roi qu'on lui apportât la *croix;* ce qui fut fait. Et quand la bonne dame, sa mère, sut qu'il eut recouvré la parole, elle en eut une si grande joie que plus ne se pouvoit, mais quand elle le vit *croisé*, elle fut aussi transie que si elle l'eût vu mort (1244). »

Quel que pût être le chagrin de la reine mère, qui, nonobstant son dévouement à la sainte cause, craignait que l'absence du roi ne devînt funeste à la France, Louis IX, une fois son vœu prononcé, ne songea plus qu'à l'accomplir fidèlement; et d'ailleurs, pour s'encourager lui-même en son pieux dessein, il avait la joie de voir que son seul exemple avait plus de pouvoir que les chaleureuses exhortations des prédicateurs, car, dans toutes les classes de la nation, dès qu'on sut que le saint monarque avait pris la croix, le zèle s'était réveillé, la foi avait retrouvé son empire, et de tous côtés se manifestait l'impatience du départ pour la croisade.

Mais le saint roi, aussi sage que prudent malgré son ardeur et son impatience, instruit d'ailleurs par les fautes de ses devanciers, ne voulait donner le signal qu'après avoir pris toutes les mesures et fait toutes les préparatifs nécessaires. Trois années s'écoulèrent, pendant lesquelles Louis IX continua ses armements, et fit rassembler des approvisionnements de tous genres, que l'on transportait à Chypre, lieu choisi pour le rendez-vous général des croisés; il s'occupait, en même temps, dans l'intérêt du royaume et de la couronne,




Fig. 107. — Débarquement des croisés à Damiette. Fac-simile d'une gravure sur bois du *Grand voyage de Hiérusalem*, imprimé à Paris par François Regnault, 1522, in-fol. Bibliothèque de M. Ambr. Firmin-Didot.

de parer à toutes les éventualités qui pourraient se produire en son absence. Enfin, confiant la régence à sa mère, il s'embarqua dans le port d'Aigues-Mortes (15 août 1248), avec sa femme, ses frères et ses principaux serviteurs. Il se rendit dans l'île de Chypre, où tous les seigneurs de France allèrent successivement le rejoindre avec leurs hommes d'armes et leurs vassaux. Il employa tout l'hiver à organiser l'expédition, qui devait d'abord se porter sur l'Égypte, car, de tous les chefs mahométans qui se disputaient alors la possession de la Palestine, le sultan du Caire, déjà maître d'ailleurs de la Syrie, était regardé comme le plus puissant, et c'était l'opinion des hommes de guerre les plus compétents, que la conquête de la Terre-Sainte devait commencer sur les rives du Nil.

Tout semblait faire augurer un heureux résultat. Une flotte considérable, une armée nombreuse, relativement bien disciplinée, l'unité de commandement sur la flotte et dans l'armée, une réserve abondante de vivres, d'armes et de munitions de guerre, et, par-dessus tout, un véritable esprit de dévouement à la cause sacrée, dévouement qui tirait sa force des excitations et de l'exemple même du roi : tels étaient les éléments de succès que la septième croisade avait à sa disposition pour ramener la victoire sous les bannières des seigneurs chrétiens.

Au printemps, dix-huit cents navires, partis de Chypre où ils avaient été équipés, prirent la mer et portèrent devant Damiette l'armée des défenseurs de la croix. Pendant le débarquement, la nef du roi s'étant approchée de la côte, Louis IX s'élança tout armé, pour arriver à terre un des premiers. Un certain nombre de bons chevaliers et d'hommes d'armes le suivirent, au milieu d'une grêle de traits, et dispersèrent les Sarrasins, dont le rivage était couvert, et qui furent rejetés en désordre dans la ville (fig. 107). Cette attaque avait été si vigoureuse et si imprévue que les infidèles, frappés d'épouvante, et ne se croyant pas en sûreté derrière des murailles qui, trente ans auparavant, avaient soutenu un siége de dix-huit mois, abandonnèrent Damiette sans essayer de s'y défendre.

La possession de cette place forte, située sur les bords de la mer, à l'embouchure du Nil, aurait eu pour les croisés une importance inappréciable, mais la conquête en avait été si prompte et si facile qu'ils furent entraînés, dans l'ivresse du succès, à manquer aux règles élémentaires de la prudence



EMBARQUEMENT DES CHEVALIERS DU SAINT-ESPRIT POUR LA CROISADE.

Ce voyage d'outre-mer ne fut jamais entrepris; les chevaliers néanmoins devaient être prêts à s'y soumettre si l'Église romaine le leur commandait. L'artiste a figuré tous les préparatifs d'un embarquement; les croisés, à cheval, portent le nœud sur leurs cuirasses: les vaisseaux sur lesquels ils vont monter, sont pavoisés de bannières aux armes du Pape, de l'Empereur, de France, d'Angleterre, d'Anjou-Sicile, de Tarente et d'autres.

D'après une miniature des *Statuts de l'ordre du Saint-Esprit de Naples*, manuscrit du quatorzième siècle, au musée du Louvre.

et de la discipline. Ils n'entrèrent dans la ville que pour la mettre au pillage, et cela en dépit des ordres et des prières du roi, dont le caractère humain et généreux répugnait à cette barbarie soldatesque, mais qui ne fut pas écouté quand il voulut user de son autorité pour empêcher ces déplorables excès.

L'armée chrétienne aurait dû aussitôt pénétrer dans l'intérieur du pays pour profiter du désarroi de l'ennemi, mais elle resta immobile, pendant cinq mois, au lieu même du débarquement, soit en prévision des inondations périodiques du fleuve, soit dans l'attente des renforts qui devaient lui venir d'Europe. Ce long délai fut fatal à l'expédition, en favorisant la paresse, la débauche, l'indiscipline. Quand le roi donna enfin l'ordre de marcher en avant, il n'avait plus sous ses ordres que des troupes amollies, énervées, sans obéissance et sans tenue, et les Sarrasins, qui avaient eu tout le temps de se remettre de leur panique et de leur découragement, trouvaient encore, dans l'affaiblissement même de leurs adversaires, un motif de réconfort et de confiance.

Dès ce moment, en effet, tout alla de mal en pis pour les chrétiens. Après quelques rencontres où ils eurent du désavantage, après plusieurs combats qui ne servirent qu'à répandre beaucoup de sang, surtout à la bataille de Mansourah, où Robert d'Artois, frère du roi, perdit la vie avec l'élite de la noblesse, ils se trouvèrent bloqués dans leur camp, où bientôt la disette amena une épidémie pestilentielle qui chaque jour faisait de larges vides dans leurs rangs. A diverses reprises, cependant, la valeur française reprenant ses droits, ces soldats, mourant de faim, exténués par les fatigues et les maladies, tentèrent de magnifiques efforts, battirent les Sarrasins, mais en éprouvant eux-mêmes des pertes toujours plus sensibles, et enfin ils se virent forcés d'opérer leur retraite sur Damiette, où la reine était restée avec une petite armée de réserve, et où l'armée active pouvait espérer de se réorganiser.

Après trois ou quatre journées de marche, pendant lesquelles cette armée de malades et de blessés fut sans cesse harcelée par l'ennemi, le roi, qui était gravement malade lui-même, et qui cependant restait et combattait à l'arrière-garde pour sauver les débris de son *ost*, dont le salut, disait-il, lui importait plus que la vie, se vit obligé de s'arrêter dans un village, que les

Sarrasins attaquèrent de toutes parts, mais autour duquel les plus braves et les plus valides de ses chevaliers se faisaient héroïquement tuer, pour que leur *bon sire* ne tombât pas aux mains des infidèles.

Louis gisait moribond, incapable d'aucun acte d'autorité, quand un traître cria tout à coup dans la bataille : « Seigneurs chevaliers, rendez-vous



Fig. 108. — Saint Louis et ses deux frères, Alphonse, comte de Poitiers, et Charles, comte d'Anjou, faits prisonniers par les Sarrasins. Fac-simile d'une gravure sur bois du *Grand voyage de Hiérusalem*, imprimé à Paris par François Regnault, 1522, in-fol. Bibliothèque de M. Ambr. Firmin-Didot.

tous ! Le roi vous le mande par moi : ne le faites point tuer ! » Le combat cessa aussitôt et les chevaliers jetèrent leurs armes, en demandant la vie sauve. Les Sarrasins massacrèrent sans pitié, non-seulement les malades, par crainte de la contagion, mais encore tout ce qui, parmi les chrétiens, n'appartenait pas à la chevalerie. Le roi fut fait prisonnier avec ses deux frères (fig. 108), ses principaux barons et les officiers de sa maison (6 avril 1250).

L'histoire a gardé, de cette captivité du pieux monarque, les plus touchants souvenirs. Jamais Louis IX n'avait été aussi grand, aussi héroïque, que

durant ces trente jours d'épreuves, de souffrances, de dangers, où, esclave des infidèles, accablé d'outrages et de mauvais traitements, chargé de chaînes, menacé de mort, il représentait encore, par son attitude calme et digne, par sa douceur de caractère et par sa sérénité d'âme, les hautes vertus de la foi chrétienne et les nobles devoirs de la dignité royale. Cette grandeur dans l'infortune faisait l'admiration des Sarrasins, dont le principal chef, le terrible sultan de Damas, entra en négociation avec son auguste prisonnier, qui se résignait à mourir plutôt que de se soumettre à



Fig. 109. — Les envoyés du soudan, ayant à leur tête un petit vieillard marchant avec des béquilles, viennent proposer des conditions de rachat aux croisés prisonniers. D'après une miniature du *Credo de Joinville*. Manuscrit de la fin du treizième siècle, appartenant autrefois à la Bibliothèque nationale de Paris, et qui, par suite d'un vol, est passé en Angleterre.

certaines exigences du vainqueur. Un million de besants d'or, équivalant à 500,000 livres parisis, pour la rançon des *Francs,* la restitution de Damiette, pour la rançon du roi, et une trêve de dix ans entre les chrétiens et les musulmans d'Égypte et de Syrie : telles furent les conditions du traité que Louis dut accepter, et pour l'exécution desquelles les émirs du sultan se contentèrent, rapporte Joinville, de la simple parole « de ce prince franc, le plus fier chrétien, disaient-ils, qu'on eût jamais vu en Orient, » et à qui, s'il faut en croire le même chroniqueur, quelques-uns d'entre eux auraient eu l'intention de proposer le trône d'Égypte (fig. 109), tant il avait su leur inspirer de respect et de considération.

Louis recouvra la liberté ; mais il ne voulut pas retourner en France

avant d'avoir tout tenté pour porter remède, autant que la chose dépendait de lui, aux malheurs de la Palestine, et pour délivrer au moins les prisonniers chrétiens que les infidèles retenaient encore. Avec sept cents chevaliers qui lui restaient, il se rendit en Terre-Sainte, et là, « moins combattant que traitant » avec les puissances musulmanes, qui pouvaient être favorables ou hostiles aux colonies chrétiennes, il accomplit des merveilles de sagesse et de charité, qui eurent pour résultat de rétablir jusqu'à un certain point en Orient le prestige des défenseurs de la croix. Il consacra ainsi quatre années à cette œuvre réparatrice et ne consentit enfin à revenir dans ses États qu'en apprenant la mort « de sa dame et mère très-chérie ». Il rentra donc à Paris, après une absence de six ans (1254), l'âme profondément ulcérée et contristée, « parce que la chrétienté, dit le chroniqueur anglais Mathieu Paris, avait été par lui couverte de confusion ».

En 1268, la Palestine était tombée au dernier degré de misère et de désolation; les quelques villes et places fortes qui restaient aux chrétiens d'Orient avaient été pillées, saccagées par les Mamelucks, qui enfin prirent Antioche, où ils égorgèrent dix-sept mille habitants et en vendirent cent mille comme esclaves (fig. 110). Cette horrible nouvelle, qui deux siècles plus tôt eût soulevé une indignation générale dans la chrétienté, arriva en Occident sans y causer une vive émotion, au milieu des troubles politiques qui agitaient la plupart des États de l'Europe. Mais, depuis son retour en France, saint Louis avait gardé la croix, sinon sur ses habits, au moins dans son âme, et conservait toujours l'espérance de réaliser le rêve de sa jeunesse. « Le cri des malheureux chrétiens d'Orient, dit un chroniqueur, lui ôtait le repos; et il y avait en lui comme un remords et un appétit du martyre. »

Il convoqua donc un parlement solennel, où il annonça à sa noblesse assemblée le dessein d'entreprendre une nouvelle croisade. Il y eut tout d'abord grande surprise et profonde affliction chez beaucoup de seigneurs, qui, comme le sire de Joinville, pensaient que « ceux qui avaient conseillé l'entreprise avaient fait un très-grand mal et péché mortellement ». Quelques bons serviteurs du roi refusèrent même ouvertement de se croiser avec lui, non par crainte, mais par sagesse, et peut-être aussi pour essayer de lui faire abandonner son funeste projet; mais la majorité des barons et des seigneurs féodaux ne pouvait aller à l'encontre des volontés de son

souverain, et l'exemple du roi eut encore plus d'empire que ses ordres. Ses trois fils, les comtes de Toulouse, de Champagne, de Flandre, prirent la croix, ainsi que son frère, Charles d'Anjou, qui venait d'être récemment élevé au trône de Sicile, et d'autres princes de la maison royale de France.

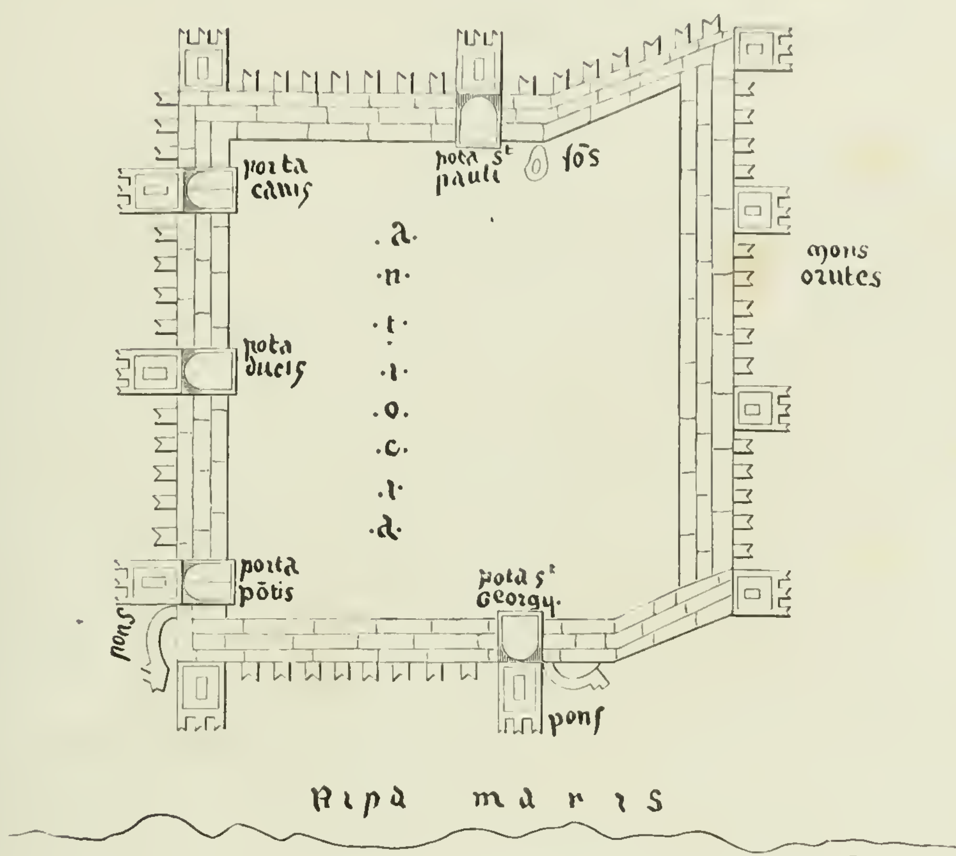



Fig. 110. — Plan d'Antioche au treizième siècle, avec ses cinq portes, dites de Saint-Paul, du Chien, du Duc, du Pont et de Saint-Georges. A droite est le mont Oronte; en bas la mer. D'après un manuscrit du treizième siècle, n° 4,939, à la Bibl. nat. de Paris.

Les apprêts de la croisade exigèrent trois années, pendant lesquelles saint Louis, dans l'espoir d'amener tous les États chrétiens à porter la totalité de leurs forces contre les infidèles, travailla de son mieux, mais inutilement, à terminer les querelles politiques qui divisaient les rois et les peuples. Il s'embarqua (1270), avec ses fils et les principaux seigneurs, pour la Sardaigne, qui devait être le rendez-vous des croisés. Là, il fut décidé qu'on irait d'abord attaquer Tunis. Un chroniqueur français dit, à ce sujet, qu'on avait donné à entendre au roi « que de la terre de Tunis souloit (avait coutume) venir grande aide au sultan du Caire, laquelle chose

étoit grand nuisement à la Terre-Sainte; et croyoient les barons, si cette mauvaise racine, la cité de Tunis, étoit extirpée, que grand profit en reviendroit à la chrétienté. » D'autres chroniqueurs, au contraire, entre autres Mathieu Paris, donnent une cause plus plausible à cette expédition de Tunis. Le roi avait ouï dire que le prince maure qui régnait sur cette côte d'Afrique était disposé à se faire chrétien et ensuite à s'allier avec les Occidentaux pour la conquête de l'Égypte.




Fig. 111. — Saint Louis débarque à Carthage. Fac-simile d'une gravure sur bois des *Passaiges d'oultremer*. Paris, 1518, petit in-folio.

En tous cas, la flotte des croisés partit pour Tunis, emportant une armée cruellement éprouvée par les maladies et dont l'ardeur commençait à se refroidir singulièrement. Les Maures laissèrent, presque sans combat, les chrétiens débarquer et prendre possession de Carthage (fig. 111), qui n'était plus qu'un village. Une partie des croisés se logea dans les ruines de l'antique cité carthaginoise, les autres bivouaquèrent sous le ciel torride de l'Afrique, menacés, cernés, harcelés par les infidèles, dont la cavalerie légère tourbillonnait sans cesse en masses profondes autour d'eux. Bientôt la peste se déclara dans l'armée chrétienne, qui attendait l'arrivée du roi de

Sicile et de ses troupes, pour poursuivre les opérations de cette pénible campagne; Louis IX, déjà valétudinaire, déjà courbé sous le poids d'une vieillesse anticipée et déjà frappé au cœur par la mort d'un de ses fils, fut atteint de la contagion.

Dès qu'on apprit dans le camp ce malheur suprême, il n'y eut partout que découragement et désespoir, car tout le monde savait que le saint roi était l'âme de l'expédition. De son lit de douleur, où le retenaient les plus cruelles souffrances, il donnait encore des ordres à son armée avec cette sérénité, avec cette douceur, qui lui étaient particulières; mais chaque heure augmentait sa faiblesse, chaque instant le rapprochait du terme fatal. Quand il sentit venir la mort, il dicta tranquillement à son fils Philippe ses dernières instructions, qu'on a qualifiées, à juste titre, de *célestes;* il s'agenouilla ensuite devant son lit, pour recevoir la communion; puis, étendu sur une couche de cendre en signe de pénitence et d'humilité, les yeux au ciel, il rendit son âme à Dieu, en murmurant ces paroles du Psalmiste: « Seigneur, j'entrerai dans votre temple et je glorifierai votre nom » (25 août 1270).

Et quand ce noble, ce grand cœur eut cessé de battre, la huitième croisade était achevée, fermant l'ère héroïque de ces aventureuses expéditions, où la foi chrétienne avait si hautement manifesté sa force et sa puissance; car il avait fallu toute l'influence de la vénérable personnalité du roi Louis IX pour réveiller le dévouement religieux, pour réchauffer le zèle et la foi dans une société plus sceptique et plus civilisée, sinon plus corrompue, qui se préoccupait moins des consolations spirituelles de l'âme que des jouissances matérielles de la vie. Le sceptre de France ne devait plus passer en de si saintes mains, l'auréole du martyre ne devait plus illuminer la couronne de France. Plus d'une fois, il est vrai, depuis la mort de saint Louis, l'appel à la croisade se fit encore entendre du haut de la chaire pontificale et du sein des conciles, mais sans trouver beaucoup d'écho dans les cours des princes et surtout parmi les populations. Cependant deux fois l'enthousiasme fut réveillé par des voix aussi persuasives que celles de Pierre l'Ermite et du moine de Clairvaux. Au milieu du quinzième siècle, quand Mahomet II, maître de Constantinople, marchait plein de confiance à la conquête de l'Occident, Jean Corvin, vayvode de Transylvanie, plus connu sous le nom de Huniade, se mit à la tête des croisés réunis par la voix

éloquente de saint Jean de Capistran (fig. 112); entraînés et soutenus par cet homme de Dieu, qui, le crucifix à la main, parcourait les rangs au plus chaud de la mêlée, les croisés furent tous dignes de leur chef héroïque Huniade. Après un combat gigantesque les Turcs sont mis en fuite; Belgrade reste aux chrétiens et le fier Mahomet II, blessé, est entraîné par les siens.




Fig. 112. — Saint Jean de Capistran, religieux franciscain, défenseur de Belgrade contre les Turcs. Tableau de Bartolommeo Vivarini, au musée du Louvre. Quinzième siècle.

Dans la dernière partie du seizième siècle, la voix du saint pontife Pie V fut entendue du roi d'Espagne et des princes italiens qui conclurent, avec le pape et les Vénitiens, une croisade pour défendre l'Europe chrétienne contre les Turcs. Don Juan d'Autriche (fig. 113), nommé généralissime des troupes par Pie V, remporta le 7 octobre 1571 cette victoire prodigieuse où les Turcs perdirent trente mille hommes et deux cent vingt-quatre vaisseaux; leur puissance navale était brisée pour toujours et l'Europe sauvée. Mais la Terre-Sainte était retombée sous le joug des infidèles; bientôt il ne resta plus trace de ces principautés d'outremer, un moment florissantes, que les seigneurs croisés avaient fondées dans l'Archipel et dans l'Asie Mineure; il ne resta pas même le nom de ce royaume éphémère de Jérusalem, pour la création duquel les peuples d'Europe avaient prodigué, pendant près de deux siècles, tant de sang, tant de richesses, tant d'efforts et d'héroïsme.

Les croisades devaient, néanmoins, opérer une rénovation complète chez les peuples occidentaux : la suppression du servage, la fondation de villes libres, l'aliénation et la division des terres féodales, le développement des communes, furent la conséquence presque immédiate de ce grand déplacement d'hommes qui allaient combattre et mourir en Palestine. On vit



Fig. 113. — Don Juan d'Autriche tenant la hache d'abordage en souvenir de la bataille de Lépante D'après un tableau attribué à Alonso Sanchez Coello, peintre portugais, et appartenant à M. Carderera, à Madrid. Fin du seizième siècle.

alors les seigneurs faire trêve à leurs guerres privées, la chevalerie prendre une forme régulière et solennelle, les duels judiciaires diminuer et disparaître, les ordres religieux se multiplier, les institutions charitables se répandre de toutes parts. Les esprits s'éclairèrent, les mœurs s'adoucirent, sous l'influence d'une généreuse expansion des sciences, des arts et des lettres. Le droit, l'histoire naturelle, la philosophie, les mathématiques venaient en droite ligne des Grecs et des Arabes; une littérature toute nou-

velle, étincelante de poésie, avait jailli tout à coup de l'imagination des troubadours, des trouvères et des minnesingers; les arts, ceux de luxe surtout, l'architecture, l'imagerie peinte ou sculptée, la broderie, etc., se déployaient avec toutes leurs merveilles; l'industrie et le commerce augmentaient au centuple la richesse publique, qui avait paru d'abord s'engloutir dans des expéditions ruineuses; enfin, l'art de la guerre lui-même se perfectionnait comme l'art de la navigation.



Fig. 114. — Assaut d'une place forte. D'après une miniature de l'*Histoire des Croisades* de Guillaume de Tyr, man. du XIIIe siècle. Bibl. de M. Ambr. Firmin-Didot.

# CHEVALERIE

## DUELS ET TOURNOIS

Origine de la chevalerie. — Ses différents caractères. — Galanterie chevaleresque. — La chevalerie et la noblesse. — Ses rapports avec l'Église. — Éducation des enfants nobles. — Écuyer. — Exercices chevaleresques. — Poursuivants d'armes. — Cours et tribunaux d'amour. — Création des chevaliers. — Dégradation des chevaliers. — Duels judiciaires. — Les ordalies. — Champions féodaux. — Gages de bataille. — L'Église condamne les duels. — Le tournoi inventé par le sire de Preuilly au dixième siècle. — Armes de tournoi. — Joutes. — Lices. — Rôle des dames. — Livre du roi René.



E mot *Chevalerie,* dit judicieusement M. Philarète Chasles, dont nous empruntons souvent les opinions ingénieuses, exprime un ensemble de mœurs, d'idées et de coutumes, particulier au moyen âge européen, et dont l'analogue ne se retrouve pas dans les annales humaines. »

Les Eddas, Tacite et le poëme dano-anglo-saxon de Béowulf, contiennent les seuls documents certains, relatifs aux origines de la chevalerie. A peine née, elle arrive rapidement à son apogée, pour décliner peu à peu vers la fin du treizième siècle. A cette époque les *dames* apparaissent au premier plan, arment les chevaliers, confèrent l'ordre de chevalerie, et décernent le prix de l'honneur. C'est sous l'influence des idées propres à cette période que Dante écrit son grand poëme, « uniquement, dit-il, pour glorifier Beatrix Portinari », enfant de onze ans, qu'il avait

aperçue, en passant, dans une église. C'est alors que les chevaliers souabes, envahis par les barbares hongrois qui tuaient tout avec leurs grands arcs et leurs énormes flèches, les font prier, *au nom des Dames*, de mettre l'épée à la main, pour se battre « plus civilement ». On voit bientôt la chevalerie déchoir, comme institution et comme doctrine. Froissart caractérise et décrit, avec une vivacité pittoresque, cette dégénérescence qui aboutira graduellement aux transformations modernes; l'idée chevaleresque s'altère, l'indépendance du guerrier, jadis esclave de son Dieu et de sa Dame, fait place à l'esprit de cour, qui devient une servilité égoïste et mesquine.

A ces diverses époques de transformation organique, la chevalerie se modifia sans cesse, selon le génie particulier des peuples. Dans la Thuringe et la Saxe, en Irlande et en Norwége, elle résiste, plus longtemps que nulle part, aux influences chrétiennes. Elle se montre encore à demi païenne dans certains passages des *Niebelungen*, ancienne épopée allemande, recueillie au treizième siècle, où la vieille empreinte du Teutonisme est encore rude et profonde. Entre le septième et le onzième siècle, cette rudesse d'origine reste encore chez les Francs, dont la générosité consiste à verser son sang, à ne rien craindre et à n'épargner personne. Le midi de l'Europe ne connaît pas cette fureur sanguinaire : là, toutes les teintes sont aimables et gracieuses; dès le onzième siècle, la galanterie chevaleresque s'y montre soumise à des lois précises, mère d'une poésie savante et raffinée. De la Provence, ce système poétique et galant passe en Italie et en Sicile, où l'on s'était si souvent moqué des cruels chevaliers teutons. Cependant les chevaliers allemands se laissent peu à peu gagner aux influences méridionales. Les *Minnesingers* (poëtes ou bardes) assouplissent de leur mieux la langue teutonique, pour lui faire répéter les chants de la muse provençale; et, dans leurs vers allemands, la légère et vive imagination des chevaliers troubadours va s'imprégner d'une douce mélancolie, souvent d'une grâce métaphysique. Féodale et aristocratique dans la Grande-Bretagne, où le fait a toujours dominé l'idéal, la chevalerie sera passionnément exaltée chez les Espagnols, ces fils des Goths et des Ibères, tous nobles et chevaliers, dont la lutte contre les Arabes ressemble à un grand tournoi, lequel ne dure pas moins de sept siècles (fig. 116). Dans les pays religieux, la chevalerie revêt un caractère monastique; chez les peuples gais et légers, elle penche vers

les voluptés et la licence. Alphonse X, roi de Léon et de Castille, soumet ses chevaliers à une règle monacale, et prescrit la forme de leurs costumes




Fig. 115. — Le roi Artus, combattant un géant, est protégé par la Vierge. Fac-simile d'une grav. sur bois des *Chroniques de Bretagne*, par Alain Bouchard. Paris, Galliot du Pré, 1514, in-4°.

comme l'emploi de leur temps. En Provence la chevalerie, pleine d'indulgence pour l'amour léger, raille malicieusement le mariage.

La chevalerie était, en définitive, une association fraternelle ou plutôt un compromis enthousiaste entre gens de cœur et de courage, de délicatesse et de dévouement; tel était au moins le but généreux qu'elle se proposait et qu'elle s'efforçait d'atteindre (fig. 117).

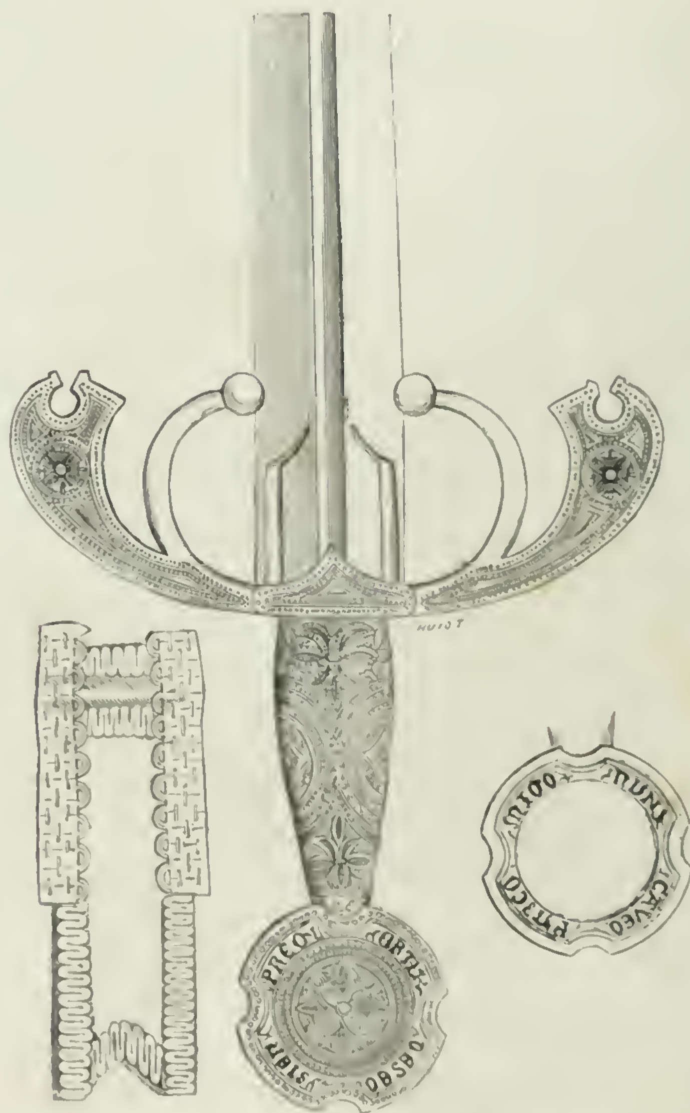


Fig. 116. — Épée d'Isabelle la Catholique. Sur le pommeau on lit en inscription moitié espagnole, moitié latine : *Je désire toujours l'honneur; maintenant je veille, paix avec moi* (*Deseo sienpre onera, nunc caveo, pax con migo*). Tiré de l'*Armeria real* de Madrid, publication de M. Ach. Jubinal.

Si hautement louable qu'elle pût être dans son essence, elle ne laissait pas cependant de déplaire à beaucoup de personnes. Comme féodale, elle gênait les rois, qui ne se gênaient pas pour élever, à son niveau et parfois au-dessus d'elle, une noblesse d'épée, toute personnelle et non transmissible de père en fils (fig. 118). Ainsi Philippe le Bel, manquant de soldats, après que les Flamands eurent détruit sa *chevalerie*, c'est-à-dire sa noblesse,

voulut la refaire immédiatement, en ordonnant que sur deux fils de vilain l'aîné serait armé chevalier, et que, sur trois fils de vilain, il y en aurait




Fig. 117. — La chevalerie représentée par des personnages allégoriques. Fac-simile d'une grav. sur cuivre de la traduction espagnole du *Chevalier délibéré* d'Olivier de la Marche. Salamanque, 1573, in-4°.

deux appelés à être anoblis par la chevalerie. Ainsi Frédéric Barberousse créait chevaliers, sur le champ de bataille, les paysans qui s'étaient battus avec bravoure.

Quant à l'Église, elle se préoccupa seulement de prémunir la chevalerie contre l'exagération de l'esprit belliqueux, en la pénétrant autant que possible des sentiments de la charité chrétienne; et dès lors les chevaliers furent souvent considérés comme des espèces de lévites. « Il y a, dit l'*Ordène de*



Fig. 118. — Armement d'un chevalier sur le champ de bataille. Roman de Lancelot du Lac, manuscrit de la Bibliothèque nat. de Paris. Treizième siècle.

*chevalerie*, grande ressemblance entre l'office de chevalier et celui de prêtre. » Voilà pourquoi le prêtre était le *héros de la foi;* le chevalier, le *pontife du point d'honneur*. Voilà pourquoi on donna le nom d'*ordène* ou d'*ordination* à l'investiture chevaleresque. Au seizième siècle, le chevalier espagnol don Ignazio de Loyola, qui devint si célèbre par la fondation de l'ordre des Jésuites, se fit chevalier de la Vierge, solennisa son entrée au service de Dieu, à la façon des anciens preux, et accomplit la *veillée des armes* devant l'image sacrée de la mère du Christ.

L'Église, bien qu'elle s'efforce de maintenir la paix et qu'elle ait horreur du sang, n'a jamais réprouvé les guerres légitimes, et le bon roi saint Louis n'hésita jamais, sur le champ de bataille, à bouter son épée dans le ventre de son ennemi, aussi fort et avant que faire se put. Aussi vit-on toujours l'Église, tout en approuvant la générosité et l'enthousiasme de cette institution, en restreindre les tendances romanesques et belliqueuses. Son esprit pacifique et charitable est exprimé dans la bénédiction solennelle de l'épée du chevalier, que nous traduisons du *Pontifical :* « Seigneur très-saint, » disait le pontife, « Père tout-puissant, Dieu éternel, qui seul ordonnez et disposez bien toutes choses; qui, pour réprimer la malice des pervers et protéger la justice, avez, par une disposition salutaire, permis l'usage du glaive aux hommes sur la terre et voulu l'institution de l'ordre militaire pour la protection du peuple; ô Vous qui, par le bienheureux Jean, avez fait dire aux soldats qui venaient le trouver dans le désert de ne vexer personne, mais de se contenter de leur solde, nous implorons humblement votre clémence, Seigneur; c'est Vous qui avez donné à votre serviteur David de vaincre Goliath, et à Judas Machabée de triompher des nations qui ne vous invoquaient pas; de même, aujourd'hui, à votre serviteur que voici, qui vient courber la tête sous le joug de la milice, accordez la force et l'audace pour la défense de la foi et de la justice, accordez-lui une augmentation de foi, d'espérance et de charité; donnez-lui tout ensemble et votre crainte et votre amour, l'humilité, la persévérance, l'obéissance, la patience; disposez en lui si bien toutes choses qu'il ne blesse personne injustement ni avec cette épée ni avec une autre, mais qu'il s'en serve pour défendre tout ce qui est juste et équitable. »

L'évêque donnait au nouveau chevalier l'épée nue, en disant : « Recevez ce glaive, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et servez-vous-en pour votre défense et pour celle de la sainte Église de Dieu, et pour la confusion des ennemis de la croix de Jésus-Christ et de la foi chrétienne, et, autant que le permet la fragilité humaine, n'en blessez personne injustement. » Le nouveau chevalier se levait alors, tirait son épée, la brandissait avec force, l'essuyait sur son bras gauche et la remettait dans le fourreau. Alors le pontife lui donnait le baiser de paix en disant : « La paix avec toi ! » Puis, avec l'épée nue à la main droite, il frappait trois fois le nouveau che-

valier doucement sur les épaules en disant une seule fois : « Sois un guerrier pacifique, vaillant, fidèle. » Après quoi les chevaliers assistants lui mettaient les éperons (fig. 119), pendant que l'évêque disait : « Toi qui surpasses en beauté les enfants des hommes, ceins-toi de ton épée sur ta cuisse, vaillant guerrier. »

L'enfant noble ou même roturier, qu'on avait destiné à la chevalerie, était, dès l'âge de sept ans, retiré des mains des femmes, qui ne l'avaient pas laissé parvenir à cet âge sans lui communiquer des idées de droiture et de



Fig. 119. — Armement d'un chevalier : on lui chausse les éperons, tandis que le prince lui attache l'épée au côté. Manuscrit du treizième siècle, au British Museum.

valeur qui devaient être sa règle de conduite dans tout le cours de son existence. Il se voyait alors confié aux hommes, dont il devenait non-seulement l'élève, mais encore le serviteur, car, dit le livre intitulé l'*Ordene de chevalerie*, « convient qu'il soit subject devant que seigneur; car autrement ne connoîtroit-il point la noblesse de sa seigneurie, quand il seroit chevalier ». Or la loi chevaleresque, qui se défiait des faiblesses et des préjugés de l'affection paternelle, exigeait que « tout chevalier mît son fils en service d'autre chevalier ». Ces jeunes aspirants trouvaient, du reste, pour les recevoir, surtout s'ils appartenaient à une famille noble et honorable, un grand nombre de cours princières, de maisons seigneuriales, de manoirs ou de châteaux, qui étaient, pour ainsi dire, les grandes écoles de la belle chevalerie. Il y avait, en outre, des *hospices* fondés et entretenus aux frais des

seigneurs riches et généreux, de même que les colléges de l'Université de Paris, et ces hospices étaient gouvernés par de vieux chevaliers sans fortune et sans famille, qui ne rougissaient pas d'accepter, non un salaire en argent, mais une retraite viagère, une sorte d'*hébergement* véritable, pour tenir école de vertus à l'usage d'une jeunesse qui promettait d'être un jour la gloire de l'institution.

Les jeunes gens étaient désignés sous les noms distincts de *pages, varlets* ou *damoiseaux,* et ils remplissaient auprès de leurs maîtres ou maîtresses toutes les fonctions de la plus humble, de la plus entière domesticité; ils les suivaient partout en voyage et à la chasse; ils leur faisaient cortége dans les cérémonies d'apparat, comme dans les visites et les promenades; ils écrivaient leurs lettres et portaient leurs messages; ils les servaient à table, ils *tranchaient* ou découpaient les viandes devant eux, ils leur servaient à boire, etc.

Aux yeux des nobles les plus jaloux de leur naissance et de leur nom, cette domesticité temporaire et accidentelle n'avait, d'ailleurs, en aucun cas, rien d'humiliant, rien de dégradant, et ne faisait que rendre plus étroits et plus intimes les liens de respect, d'obéissance et de sympathie qui rattachaient l'enfant, le jeune homme à ses parents d'adoption, l'apprenti chevalier à ses maîtres et instituteurs. Ceux-ci ne négligeaient pas l'éducation morale et religieuse du néophyte. Les premières leçons qui lui étaient données correspondaient également à l'amour de Dieu et au respect des dames.

Aussitôt que le petit page ou varlet avait acquis assez d'expérience et de discernement pour se diriger lui-même dans la vie chevaleresque, on l'engageait à choisir une sorte de souveraine idéale, parmi les nobles et belles dames du monde aristocratique qu'il fréquentait, divinité terrestre qu'il jurait de servir et à laquelle il devait dès lors rapporter toutes ses pensées, comme toutes ses actions, en faisant preuve, envers sa dame, de toutes les délicatesses, de tous les dévouements qu'il s'efforçait d'imiter d'après les exemples offerts sans cesse à ses regards.

On lui apprenait, par-dessus toute chose, à vénérer l'auguste caractère de la chevalerie, et à respecter dans les chevaliers, qui personnifiaient cette institution, la dignité à laquelle il aspirait. C'est ainsi que, poussés par l'instinct d'imitation qui est propre à l'enfance, les pages ou varlets prenaient

pour motifs de leurs jeux ordinaires tout ce qu'ils voyaient faire aux chevaliers : ils s'essayaient à *bien faire*, c'est-à-dire à manier la lance et l'épée; ils simulaient entre eux des combats, des attaques, des duels; et déjà, l'émulation les excitant, ils briguaient l'honneur d'être déclarés braves, et méritaient par là, ou d'être attachés au service particulier de quelque personnage de marque, ou de passer au rang d'écuyer.

Quand les jeunes gens *sortaient de pages*, pour être faits écuyers, ce qui n'avait pas lieu avant leur quatorzième année, l'Église intervenait dans leur changement de condition sociale, par une cérémonie religieuse qui avait pour but de consacrer leur vocation chevaleresque, en sanctifiant l'usage des armes qu'ils auraient désormais le droit de porter. C'était devant l'autel, et des mains d'un prêtre, que le jeune novice, assisté de ses plus proches parents, recevait l'épée bénie, en promettant de ne l'employer que dans l'intérêt de la religion et de l'honneur. Le nouvel écuyer était admis dès lors à pénétrer plus avant, pour ainsi dire, dans le service de son seigneur ou de sa dame. Il avait accès dans les réunions privées, il tenait rang dans les assemblées et les réceptions solennelles; il était chargé de faire les *honneurs*, c'est-à-dire d'appliquer les lois de l'étiquette aux seigneurs étrangers qui visitaient la cour de son maître.

Un passage emprunté à l'histoire de Boucicaut, qui fut maréchal de France sous le règne de Charles VI, peut nous donner une idée de ce qu'était l'existence laborieuse et pénible d'un jeune écuyer qui voulait devenir un digne chevalier : « Maintenant, il essayait à *saillir* (sauter) sur un coursier, tout armé; puis, autre fois, couroit et alloit longuement à pied, pour s'accoutumer à avoir longue haleine, et souffrir longuement travail; autre fois *férissoit* (frappait), d'une coignée ou d'un *mail* (maillet), *grande pièce* (longtemps) et grandement. Pour bien se *duire* (accoutumer) au harnois, et endurcir ses bras et ses mains à longuement férir..., il faisoit le soubresaut, armé de toutes pièces, fors le *bacinet* (casque), et, en dansant, le faisoit, armé d'une cotte d'acier; sailloit, sans mettre le pied à l'étrier, armé de toutes pièces, sur un coursier...; en mettant la main sur l'arçon de la selle d'un grand coursier, et l'autre auprès les aureilles, sailloit de l'autre part... Si deux parois (murailles) fussent à une brasse (cinq pieds environ) l'une de l'autre, même de la hauteur d'une tour, montoit à force de bras et

de jambes, sans autre aide, tout au plus haut, sans cheoir au monter, ni au *devaloir* (à la descente)... Quand il étoit au logis, s'essayoit, avec les autres écuyers, à jeter la lance ou autres essais de guerre, ne jà ne cessoit. »

D'ailleurs la charge d'écuyer supposait, chez celui qui voulait la bien remplir, une foule de qualités physiques, d'aptitudes diverses, et de connaissances particulières, desservies par un zèle de tous les instants. Il y




Fig. 120. — L'exercice de la quintaine. Course à la lance sur une *quintaine*, mannequin de chevalier, monté sur pivot tournant. Fac-simile d'une miniature des *Chroniques de Charlemagne.* Quinzième siècle. Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.

avait, dans les cours ou dans les grandes maisons seigneuriales, plusieurs classes ou catégories d'écuyers, correspondant à différents offices, lesquels, chez un seigneur moins opulent, pouvaient être confiés aux mêmes mains qui réunissaient ainsi plusieurs fonctions. En première ligne, se présentait d'abord l'*écuyer du corps* ou écuyer d'honneur; après lui, venait l'écuyer de *chambre* ou chambellan, l'écuyer tranchant, l'écuyer d'écurie, l'écuyer d'échansonnerie, de panneterie, etc..., emplois distincts, dont les noms indiquent suffisamment les attributions.

Est-il besoin de faire remarquer que l'écuyer, en dehors des services domestiques, qu'on attendait de lui dans la maison du seigneur, avait surtout à faire preuve de vigilance et d'habileté dans les soins à donner à l'écurie, soins qui, comme le dit très-justement un historien, ne pouvaient être que nobles, étant donnée une noblesse guerrière qui ne combattait qu'à cheval? C'étaient les premiers écuyers qui dressaient les chevaux à tous les usages de la guerre, qui formaient les écuyers plus jeunes au service de l'écurie. A d'autres écuyers revenait la charge d'entretenir en bon état les armes et les *harnois* de leur maître. Ajoutons que, chaque château seigneurial étant une sorte de forteresse, plus ou moins capable de soutenir un siége, la plupart des écuyers étaient astreints à certains services militaires, analogues à ceux des places de guerre, tels que rondes, gardes, veilles, etc. (fig. 121).

Quand le seigneur montait à cheval, les écuyers se partageaient aussitôt l'honneur de l'assister, les uns pour lui tenir l'étrier, les autres pour porter les pièces de son armure, brassards, heaume, bouclier, gantelets, etc. Ordinairement, c'est-à-dire quand il n'allait qu'en voyage ou en promenade, le chevalier avait un cheval d'allure modeste ou commode, qu'on appelait un *palefroi;* mais, quand il allait en guerre, un écuyer conduisait, à sa droite (d'où est venu le nom de *destrier* attribué à ce genre de monture), par la bride, un cheval de bataille, ou *grand cheval* (de taille élevée), et le chevalier ne se mettait en selle qu'au moment de combattre. De là l'expression *monter sur ses grands chevaux,* qui est restée au figuré dans le langage usuel.

Dès que le chevalier avait résolu de monter son grand cheval, les écuyers procédaient à son armement, c'est-à-dire qu'ils assujettissaient solidement, sur son corps, toutes les pièces de l'armure, à l'aide de courroies fixées par des boucles de métal, et l'on doit bien penser que ce n'était pas chose indifférente que les soins minutieux apportés à l'assemblage des diverses parties de cet habillement de fer ou d'acier, car plus d'une fois la négligence des écuyers à cet égard causa la mort ou la défaite de leur maître.

Quand la bataille ou le combat singulier s'engageait, les écuyers rangés derrière le seigneur, aux mains de qui ils avaient remis l'épée, restaient, pendant quelques instants seulement, spectateurs inactifs de l'action; mais, aussitôt que le choc avait eu lieu entre les combattants, leur rôle d'auxi-

liaires commençait. Attentifs aux moindres mouvements, aux moindres signes de leur maître, ils devaient le seconder d'une manière indirecte, quoique efficace, si celui-ci avait l'avantage, sans toutefois se faire eux-mêmes agresseurs pour lui assurer une victoire complète; dans le cas où le chevalier aurait vidé les arçons, c'est-à-dire était jeté par terre, ils l'aidaient à se relever, ils lui donnaient un cheval frais, ils paraient les coups qu'on lui portait; était-il blessé et hors d'état de continuer la lutte, ils s'efforçaient de l'emporter vivant hors de l'arène, au risque de leur propre vie. C'était à ses écuyers que le chevalier vainqueur confiait la garde des prisonniers qu'il avait faits sur le champ de bataille. En résumé, les écuyers, sans pouvoir combattre personnellement, — ce que n'admettait pas le code de la chevalerie, — étaient appelés à faire preuve de tout le zèle, de toute l'adresse, de toute l'audace; ils pouvaient donc contribuer, pour une bonne part, à la victoire de leur maître.

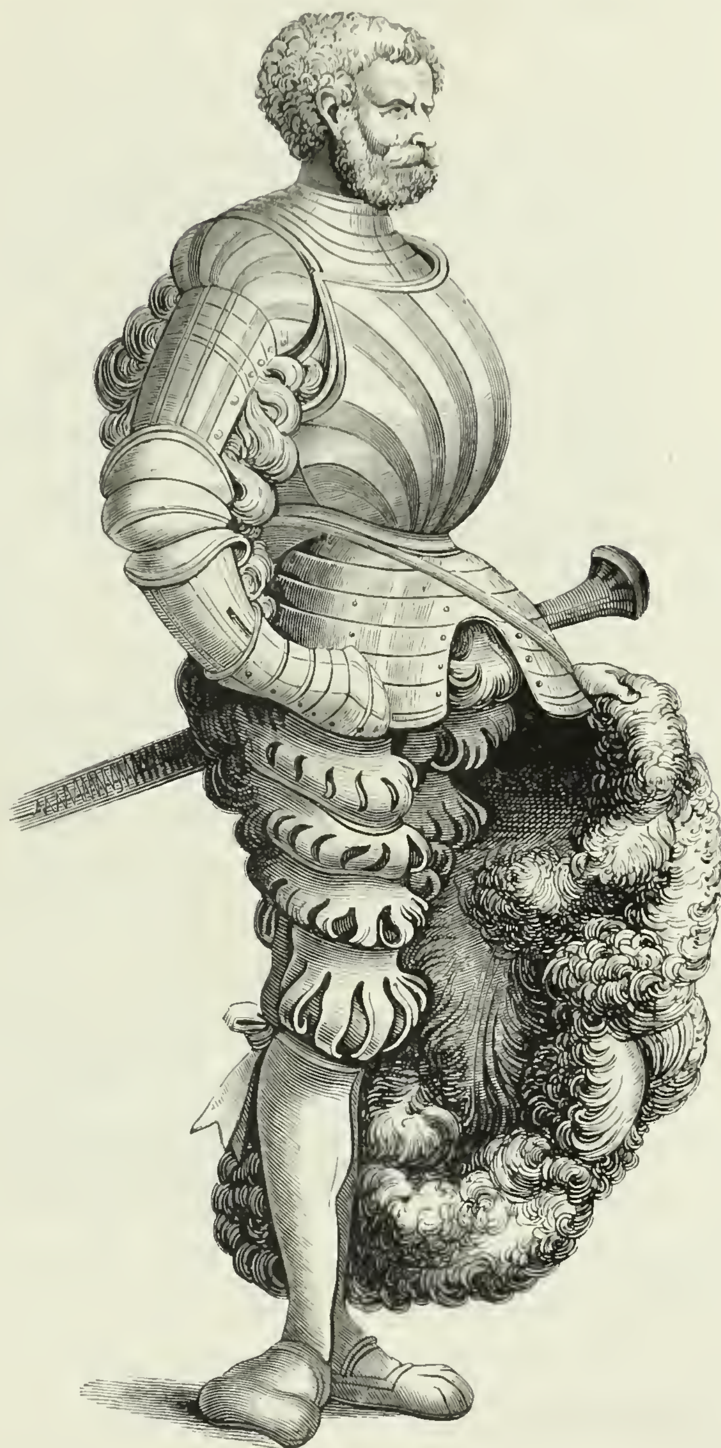


Fig. 121. — Chevalier allemand, extrait du recueil intitulé *Vita imperatoris Maximiliani*, etc., gravure de Burgmayer, d'après les dessins d'Albert Dürer. Quinzième siècle.

Cependant un long noviciat et la conscience d'une vocation guerrière ne

suffisaient pas toujours pour que l'écuyer pût briguer et obtenir le rang de chevalier. Sous le titre de *poursuivant d'armes*, il devait encore, soit comme messager avoué d'un prince ou d'un seigneur, soit comme voyageur curieux de s'instruire, soit comme hardi coureur d'aventures, parcourir les pays lointains, assister aux jeux chevaleresques, aux tournois, aux carrousels, sans y prendre part, et acquérir, par la fréquentation assidue des plus vaillants hommes de guerre et des dames les plus renommées, toutes les connaissances techniques du métier des armes, toutes les élégances pratiques de la courtoisie.

Ces poursuivants d'armes allaient ainsi par le monde, reçus pompeusement aujourd'hui à la cour de quelque puissant seigneur, demain frappant à la porte de l'humble manoir d'un pauvre gentilhomme; ils allaient faisant profession de bien faire et de bien dire, soumis à la stricte observance des lois d'honneur et de vertu, respectueux, galants, dévoués, et ne cherchant que l'occasion de prouver qu'ils étaient dignes de prendre place parmi les preux, dont on racontait les exploits, dont on glorifiait les noms. Le hasard ne présidait pas seul à leurs aventureuses pérégrinations, car ils se montraient jaloux et empressés de pénétrer dans les cours princières et seigneuriales les plus célèbres, où s'étaient conservées les pures traditions de la chevalerie; ils s'estimaient heureux et honorés d'avoir pu s'incliner devant quelque héros fameux par ses faits d'armes, d'avoir pu obtenir un regard ou un sourire de quelque dame ou damoiselle réputée pour ses perfections corporelles et morales. Or, si les devoirs du chevalier comportaient en premier lieu le respect absolu et la parfaite courtoisie envers les dames, l'éducation que recevaient celles-ci tendait à les rendre dignes de pareils hommages. Dès l'enfance, pour les initier au rôle souverain qu'elles auraient à remplir dans le monde de la chevalerie, on leur enseignait toutes les vertus, on leur inspirait tous les nobles sentiments, et on les familiarisait avec tous les priviléges de leur condition sociale. Elles entouraient de prévenances et de civilités les chevaliers, connus ou inconnus, arrivant dans les châteaux (fig. 122 et 123); elles les désarmaient de leurs propres mains, au retour des tournois et des combats; elles leur apportaient du linge blanc et parfumé, des habits de parade, des manteaux et des écharpes qu'elles avaient souvent brodées elles-mêmes; elles leur donnaient à laver, elles les servaient à table. Destinées à

devenir les épouses de ces mêmes chevaliers qui hantaient les maisons où elles avaient été élevées, elles s'appliquaient à se faire remarquer d'eux par leur savoir vivre et à les attacher par les soins et les services qu'elles leur

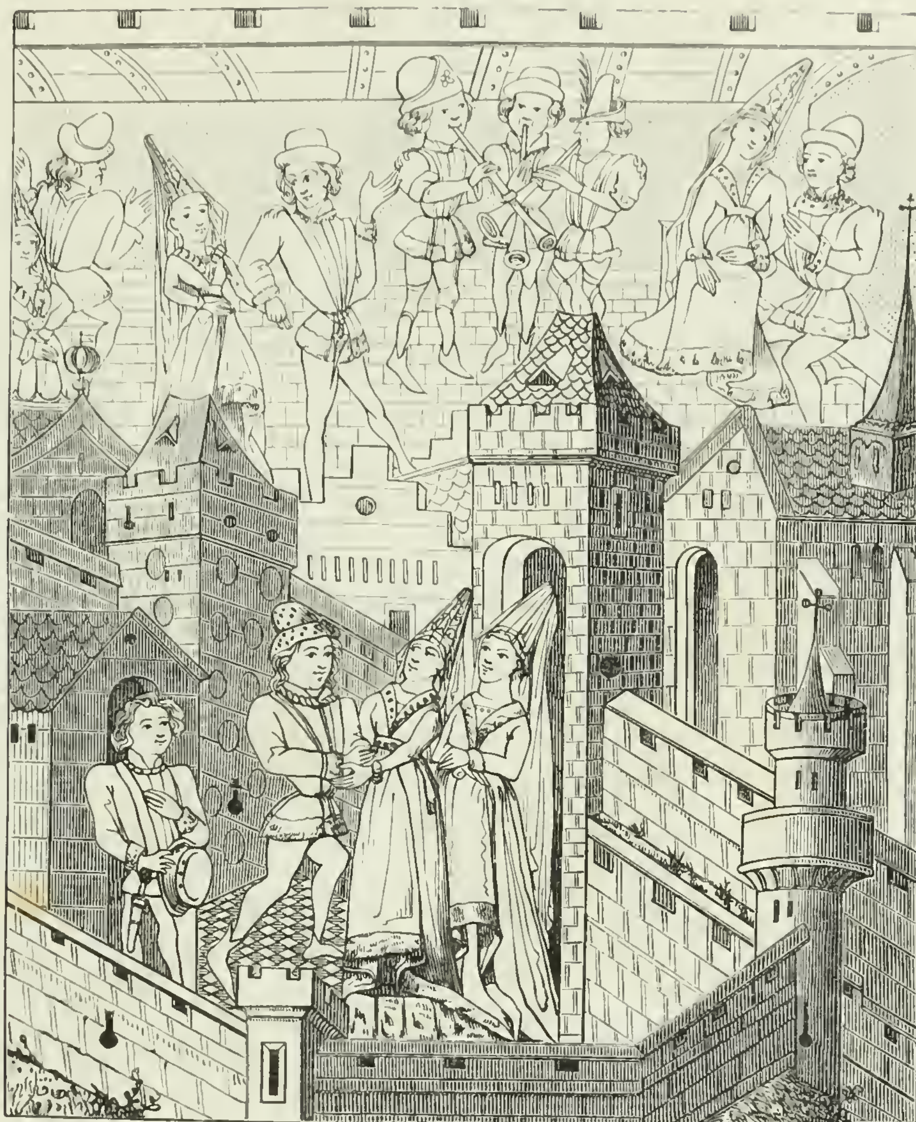


Fig. 122. — Le comte d'Artois, parti d'Arras pour prendre part au tournoi de Boulogne, se rend au château du comte de Boulogne et est reçu par la comtesse et sa fille. Fac-simile d'une miniature du *Livre du très-chevalereux Comte d'Artois et de sa femme*, manuscrit Barrois. Quinzième siècle.

prodiguaient; elles devaient répondre, par l'admiration et la tendresse, à l'audace, à la bravoure des guerriers qui ne recherchaient la gloire que pour leur en rapporter tout l'honneur, et qui ne demandaient qu'à se soumettre au doux empire de la beauté, de la grâce et de la vertu.

C'est ainsi, par exemple, que l'on put voir en Provence, du onzième au quatorzième siècle, les plus puissants seigneurs se soumettre humblement,

pour ce qui regardait les sentiments du cœur, aux arrêts rendus par les *cours* ou *tribunaux d'amour*, espèce d'aréopages féminins qui se tenaient avec grand appareil à certains jours, et où l'on voyait se réunir les dames



Fig. 123. — Départ d'un chevalier pour la guerre. « Il prist le dur congié de sa bonne et belle femme en si grans pleurs et gemissemens qu'elle demoura toute pasmée. » Fac-simile d'une miniature du *Livre du très-chevalereux Comte d'Artois et de sa femme*, manuscrit Barrois. Quinzième siècle.

les plus distinguées par la naissance, la beauté, l'intelligence et le savoir, pour délibérer, en public ou à huis clos, gravement, solennellement, sur les plus délicates questions de galanterie, qui dans ces temps avaient une véritable importance. Ces *cours d'amour*, qui semblent avoir été au douzième siècle une institution régulière et permanente, avaient un code spécial, au texte duquel les jugements à prononcer, les opinions à formuler, durent

se conformer plus ou moins rigoureusement; mais ce code n'est pas venu jusqu'à nous, et nous n'en avons que la glose dans un grand nombre de décisions que les jurisconsultes du quinzième siècle n'ont pas dédaigné de commenter. Quant à l'appel des causes, tantôt elles étaient jugées sur requêtes écrites, tantôt plaidées par les parties, comparaissant en personne. Parmi les femmes célèbres qui présidèrent, en divers lieux et à diverses époques, ces poétiques assises, on peut citer la belle Éléonore d'Aquitaine, reine de France, puis d'Angleterre; Sibylle d'Anjou, qui épousa Thierry, comte de Flandre; la comtesse de Die, qu'on a surnommée la Sapho de France, enfin la fameuse Laure ou Laurette de Sade, immortalisée par les poésies de Pétrarque, qui l'avait choisie pour sa dame d'amour.

Mais, en donnant place à une courte digression sur les cours d'amour, nous avons laissé l'écuyer occupé à parfaire, selon les usages traditionnels, son laborieux noviciat de chevalier. Lorsqu'enfin il avait satisfait aux nombreuses exigences qu'entraînait ce noviciat, l'investiture chevaleresque lui était accordée, cérémonie toute symbolique comme la plupart de celles qui composaient l'*ordène* de chevalerie, mais plus sévère, plus solennelle que les autres.

Nous avons déjà dit que ce mot *ordène* rappelait que l'*adoubement* (l'armement) du chevalier était une sorte d'ordination sacrée. Il existe un poëme très-curieux sous le titre d'*Ordène de chevalerie*. L'auteur, Hugues de Tabarie ou de Tibériade (seigneurie qu'il avait achetée au prix de son sang), entreprit de commenter une à une toutes les formules de l'adoubement. Pour rendre vraisemblables ces explications données aux récipiendaires, Hugues de Tibériade se place devant un aspirant parfaitement ignorant de tous les usages de la chevalerie : il feint que le sultan Saladin, dont il est prisonnier, le contraint à lui conférer l'ordre de chevalerie.

Hugues, en premier lieu, lui ordonne de se peigner les cheveux et la barbe, et de se laver avec soin le visage.

| TEXTE. | TRADUCTION. |
|---|---|
| Caviaus et barbe, et li viaire | Les cheveux et la barbe et le visage |
| Li fist appareiller moult bel ; | Il lui fit arranger fort bien ; |
| Ch'est droit à chevalier nouvel. | C'est le droit du chevalier nouveau. |
| Puis le fist en un baing entrer. | Puis il le fit entrer dans un bain. |
| Lors li commenche à demander | Alors commença à lui demander |
| Le soudan, que che senifie. | Le soudan, ce que cela signifiait. |

« Sire, répond Hugues, pareil à l'enfançon qui sort des fonts, lavé du péché originel,

| TEXTE. | TRADUCTION. |
|---|---|
| Sire, tout ensement devez | Sire, c'est ainsi que vous devez |
| Issir, sanz nule vilounie | Sortir sans nulle souillure |
| De ce baing, car chevalerie | De ce bain; car la chevalerie |
| Si doit baingnier en honesté, | Doit se parer d'honnêteté, |
| En courtoisie et en bonté | De courtoisie et de bonté |
| Et fere amer à toutes gens. | Et se faire aimer de toutes gens. |

« Par le grand Dieu, dit Saladin, voilà un beau début! — Maintenant, répond Hugues, sortez du bain et couchez-vous dans ce grand lit. C'est l'emblème de celui que vous obtiendrez en paradis, ce lit de repos que Dieu octroie à ses amis, les braves chevaliers. » Quelques instants après il ajoute en l'habillant des pieds à la tête : « La chemise de lin, toute blanche, dont je vous revêts, et qui touche à votre peau, vous donne à entendre que vous devez garder votre chair de toute souillure, si vous voulez parvenir au ciel. Cette robe vermeille indique :

| | |
|---|---|
| Que votre sanc devez épandre | Que vous devez verser votre sang |
| Pour Dieu servir et hounorer; | Pour servir et honorer Dieu; |
| Et pour défendre Sainte Eglise; | Et pour défendre la sainte Église; |
| Car tout chou doit chevalier faire, | Car c'est là ce que doit faire un chevalier, |
| S'il veust à Dieu de noient plaire, | S'il veut plaire parfaitement à Dieu : |
| Ch'est entendu par le vermeil. | Tel est le sens de la couleur vermeille. |

« Quant à ces chausses de soie brune, elles doivent vous rappeler par leur couleur sombre,

| | |
|---|---|
| La mort, et la terre ou gisrez, | La mort, la terre où vous reposerez, |
| Dont venistes, et où irez. | D'où vous êtes sorti et où vous irez : |
| A chou doivent garder votre œil; | Voilà ce que vous devez avoir devant les yeux; |
| Si n'enkerret pas en orguel, | Ainsi vous ne tomberez pas dans l'orgueil, |
| Car orgueus ne doit pas régner | Car l'orgueil ne doit point dominer |
| En chevalier, ni demorer. | Dans un chevalier, ni habiter en lui : |
| A simpleche doit toujours tendre. | C'est à l'humilité qu'il doit toujours tendre. |

« Cette blanche ceinture, dont j'entoure vos reins, vous engage de nouveau à tenir votre corps en virginité et à blâmer la luxure. Ces deux éperons dorés serviront à exciter votre cheval : imitez son ardeur et sa docilité; et de même

qu'il vous obéit, obéissez au Seigneur. Maintenant, je vous ceins l'épée; frappez vos ennemis avec lès deux tranchants; empêchez les pauvres d'être foulés par les riches, les faibles d'être opprimés par les forts. Je vous mets sur le chef une coiffe toute blanche, pour vous indiquer que votre âme doit être pareillement sans souillure. »

Tous les poursuivants d'armes connaissaient parfaitement le sens de l'ordène de chevalerie. La veillée des armes, le jeûne rigoureux, trois nuits passées en prière dans une chapelle isolée, les habits blancs du néophyte, la bénédiction de l'épée devant l'autel, prouvaient assez et faisaient comprendre à l'initié la gravité de l'engagement qu'il contractait sous les auspices de la religion. Enfin un jour était fixé pour la grande cérémonie, et le néophyte, après avoir entendu la messe à genoux, portant suspendue au cou l'épée qu'il n'avait pas encore le droit de ceindre, recevait successivement, des mains de quelques personnages notables et de quelques nobles damoiselles, les éperons, le haubert, la cuirasse, les gantelets, l'épée; son *adoubement* (armement) était complété par la *colée,* c'est-à-dire que le chevalier *ordeneur* qui lui présentait l'épée le frappait d'abord sur le col avec le plat de cette épée et lui donnait ensuite l'*accolade* en signe d'adoption fraternelle. On apportait au nouveau chevalier l'écu et la lance, on lui amenait son destrier, et il pouvait dès lors commencer la vie de gloire, de dévouement et de combat, à laquelle il avait aspiré depuis tant d'années.

Le symbolisme chrétien, qui avait accompagné les premiers pas de l'adepte dans l'ordre de la chevalerie, ne cessait de le suivre et de l'entourer, en quelque sorte, dans tout le cours de sa carrière de chevalier. La religion semblait intervenir encore pour le dégrader et le punir, s'il avait menti à la foi jurée et s'il avait forfait à l'honneur. Exposé en chemise sur un échafaud, il voyait briser ses armes pièce à pièce et leurs débris tomber à ses pieds; on détachait ses éperons pour les jeter sur un tas de fumier. On attachait son bouclier à la queue d'un cheval de labour, qui le traînait dans la poussière, et l'on coupait la queue de son destrier. Le héraut d'armes demandait par trois fois: « Qui est là ? » Par trois fois, on répondait en nommant le chevalier condamné à la dégradation, et par trois fois le héraut répliquait : « Non ! cela n'est pas, il n'y a point ici de chevalier, je ne vois qu'un lâche qui a menti à sa foi. » Emporté ensuite sur une civière comme un corps mort et

déposé dans l'église, le coupable entendait réciter les prières des trépassés; car, ayant perdu l'honneur, il n'était plus qu'un cadavre (fig. 124).

Si l'Église protégea la chevalerie et l'investit même d'une dignité presque sacrée, elle refusa toujours d'étendre cette protection aux *tournois, joutes, pas d'armes,* manifestations brillantes, mais quelquefois dangereuses, de l'esprit chevaleresque, et surtout au *duel judiciaire,* institution germanique, antérieure à la chevalerie chrétienne. Quand l'Église se trouvait contrainte à se montrer indulgente envers ces vieilles traditions, que l'usage avait enracinées dans les mœurs du moyen âge, elle faisait toutes ses réserves, ou bien elle évitait de se prononcer. Sans cesse elle protestait, avec indignation, contre cette coutume barbare d'après laquelle femmes, enfants, tombeaux, églises, couvents, avaient au besoin un champion attitré (*campeador,* homme de camp), choisi parmi les chevaliers, et prêt à soutenir par les armes la cause de leur patron. L'Église, tout en sanctifiant la généreuse tutelle que la chevalerie accordait aux opprimés et aux faibles, essaya toujours de détruire la farouche doctrine du paganisme, qui confondait la force avec le droit; mais ce fut en vain que, pour s'opposer à l'usage du duel, elle se servit de toute son influence, de toute son autorité : elle dut se borner à atténuer les fâcheux effets des idées généralement reçues, sans espérer de détruire ces idées elles-mêmes.

Le *point d'honneur* n'existait pas chez les anciens. Ils se sacrifiaient à la patrie, à la communauté, et ils aimaient la gloire, sentiment qui était collectif chez eux et non individuel; mais ils ne se détachaient jamais de l'ensemble social. C'est à l'individualité barbare et au sentiment personnel de la dignité sauvage, de l'indépendance humaine, qu'il faut rapporter le *duel* moderne (*duellum*), la lutte de deux égaux, soit qu'on le considère comme un moyen immédiat et brutal de vider les querelles privées, soit qu'on en fasse un acte de soumission à la volonté divine qui ne pouvait manquer de consacrer le droit par la force.

Cette étrange confusion de la victoire et de l'innocence, de la force et de l'équité, avait d'abord donné lieu aux *ordalies* ou *jugements* de Dieu, épreuves par le feu, l'eau bouillante, la croix, le fer, auxquelles des femmes, des princesses même furent soumises. L'homme, dans la vivacité et la simplicité de sa foi, en appelait à Dieu le souverain juge, en lui demandant de

conférer la force au bon droit. Les *ordalies,* qui ne commencèrent à tomber en discrédit que vers le règne de Charlemagne, furent exclusivement



Fig. 124. — Dégradation d'un chevalier, fragment d'une gravure sur bois attribuée à Jost Amman, portant le monogramme A. J. et la date de 1565. Collection de M. Guénebault, à Paris.

remplacées par les *duels judiciaires,* vers la seconde moitié du douzième siècle. L'établissement de la chevalerie favorisa cette manière expéditive de juger, qui s'accordait avec les mœurs et les idées de l'époque. On tran-

chait ainsi des questions qu'il eût été difficile de dénouer, et ces jugements sanglants étaient sans appel. En certains pays, le juge, qui avait prononcé une sentence légale entre deux parties adverses, se voyait soumis lui-même au jugement de Dieu, représenté par le duel judiciaire, et descendait de son tribunal pour combattre par les armes la partie qu'il avait condamnée par



Fig. 125. — Combat de Raymbault de Moreuil et de Guyon de Losenne. L'abbé de Saint Denis, aux genoux de l'archevêque de Paris, prête serment et jure que sa cause, défendue par Raymbault, est juste. Fac-simile d'une miniature du *Roman de Charles Martel*, grossie par David Aubert. Manuscrit du quinzième siècle, à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.

les lois. Il est vrai que le juge avait aussi le droit de provoquer à son tour le condamné qui ne voulait pas se soumettre à sa décision.

Il faut reconnaître que, le principe de cette justice guerrière une fois admis, un véritable esprit de sagesse veillait à ce que toutes les précautions fussent prises pour qu'il en résultât le moins d'inconvénients possibles. Le combat, en effet, n'avait lieu que quand il s'agissait de crimes emportant la peine de mort, dans le cas seulement où ces crimes ne pouvaient être prouvés par témoins et lorsque de graves présomptions s'élevaient contre l'accusé.

Les personnes âgées de moins de vingt et un ans ou de plus de soixante, les prêtres (fig. 125), les malades, étaient, comme les femmes (fig. 126), dispensés du combat, et autorisés à se faire représenter par des *champions*. S'il y avait provocation entre des parties de conditions différentes, certaines règles étaient établies, à l'avantage de celui qui demandait justice. Le chevalier qui provoquait un serf devait combattre avec les armes des serfs,



Fig. 126. — Duel pour l'honneur des dames. Fac-simile d'une miniature de l'*Histoire de Gérard de Nevers*. Manuscrit du quinzième siècle. Bibliothèque nationale de Paris.

c'est-à-dire l'écu, le bâton, et le vêtement de cuir, armes ordinaires du serf; si le vilain était demandeur, au contraire, le chevalier était admis à combattre en chevalier, c'est-à-dire à cheval et complétement armé. Les deux parties assignées par suite d'une demande en duel judiciaire se présentaient devant le comte ou seigneur : après avoir exposé de vive voix ses griefs, le plaignant jetait à terre son *gage* de bataille; c'était, d'ordinaire, un gant ou gantelet, que l'adversaire devait ramasser et échanger contre le sien, en signe d'acceptation du défi. Tous deux étaient alors conduits dans la prison seigneuriale, où on les détenait jusqu'au jour fixé pour le combat, à moins

que des *gens de bien* ne répondissent d'eux, et ne consentissent à les garder sous leur propre responsabilité, en s'engageant ainsi, dans le cas où l'une ou l'autre des parties ne se présenterait pas au combat, à subir les peines encourues par le fait qui exigeait le jugement des armes. C'était là ce qu'on nommait: la *vive prison.*

Au jour *assis à faire la bataille,* les combattants, accompagnés de leurs

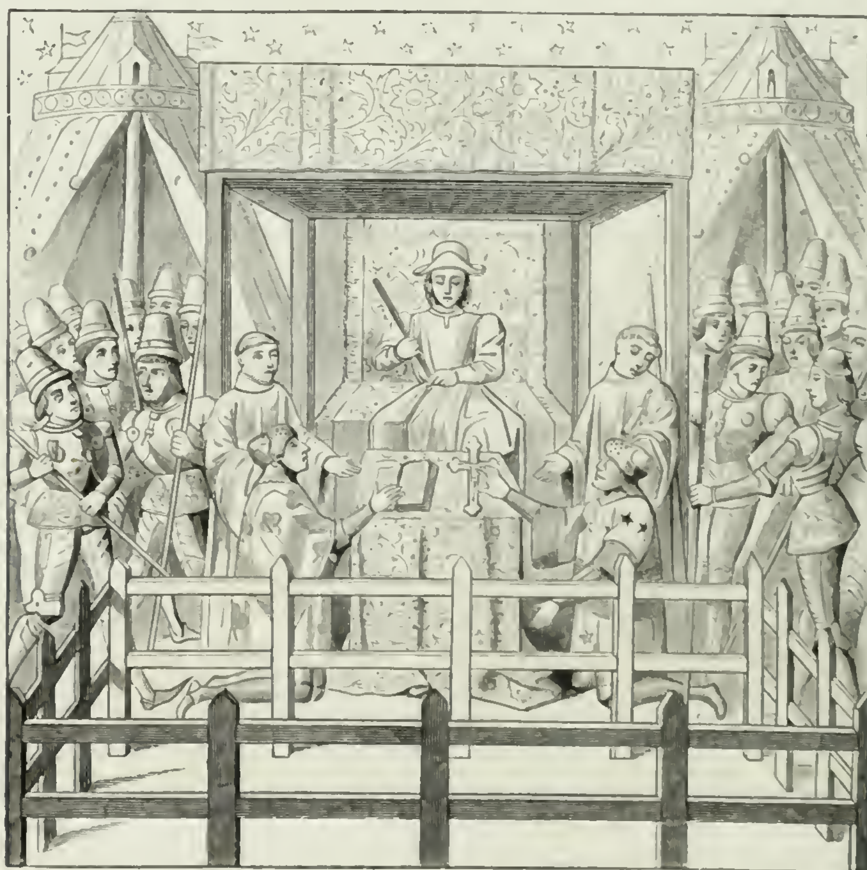


Fig. 127. — « Comment les deux parties, c'est assavoir l'appelant et le deffendant, ensemble font leurs derreniers sermens devant le juge. » Fac-simile d'une miniature des *Cerémonies des gages de bataille,* manuscrit du quinzième siècle. Bibl. nationale de Paris.

parrains ou répondants et d'un prêtre, se présentaient, dans la lice, à cheval et tout armés, *les glaives au poing, épées et dagues ceintes.* Tous deux se mettaient à genoux face à face et tenant leurs mains entrelacées; chacun d'eux jurait à son tour, sur la croix et l'Évangile (fig. 127), que lui seul avait bon droit et que son adversaire était faux et déloyal : il affirmait, en outre, qu'il ne portait sur lui aucun charme ni sortilége. Ensuite un héraut d'armes publiait, aux quatre coins de la lice, le commandement exprès, adressé à tous les spectateurs et témoins du combat, de se tenir immo-

biles, de ne faire aucun geste ni aucun cri qui pût encourager ou troubler les combattants, le tout sous peine de la perte d'un membre ou même de la vie. Les *parents* ou parrains des deux parties devaient se retirer aussitôt; alors, et après avoir mesuré à chacun également le *champ*, le *vent* et le

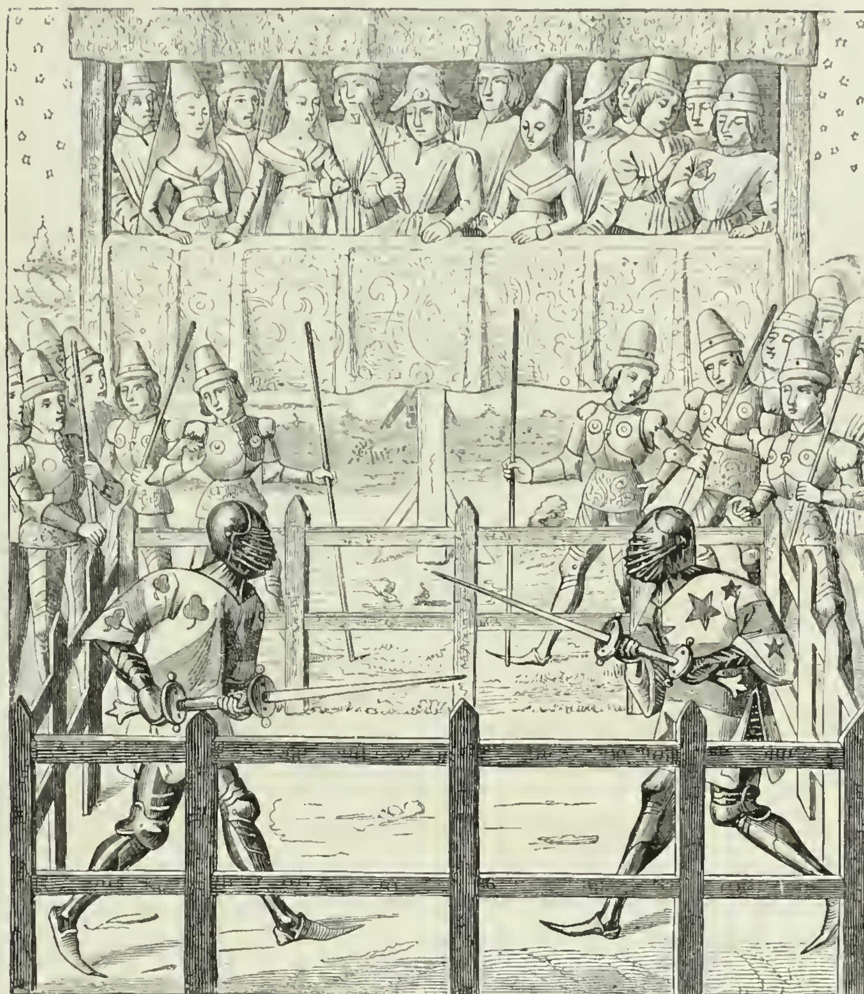


Fig. 128. — « Comment les deux parties sont hors de leurs paveillons, appareillez pour faire leurs devoirs à la voix du mareschal qui a getté le gant. » D'après une miniature des *Cérémonies des gages de bataille*, manuscrit du quinzième siècle. Bibl. nationale de Paris.

*soleil*, le maréchal du camp criait par trois fois : « Laissez-les aller ! » Et le combat s'engageait (fig. 128). Le duel judiciaire n'avait lieu, ordinairement, qu'à midi au plus tôt, et ne pouvait durer que jusqu'à *ce que les étoiles apparussent au ciel*. Si le défendeur avait tenu bon jusque-là, il obtenait gain de cause. Le chevalier qui succombait, qu'il fût mort ou seulement blessé, était traîné hors du camp, par les pieds; ses aiguillettes (cordon à ferret qui servait à lacer la cuirasse) ayant été coupées et son harnois jeté pièce à pièce parmi

les lices, son cheval et ses armes appartenaient au maréchal et aux juges du camp. Quelquefois même, en Normandie, par exemple, et selon l'antique coutume scandinave, le champion vaincu était pendu ou brûlé, suivant le délit, ainsi que la partie dont il avait pris la défense.

L'Église, malgré la présence d'un prêtre dans la lice, n'accordait pas même au duel judiciaire une tolérance tacite; elle ne fut pas seule, d'ailleurs, à condamner cette barbare coutume, en excommuniant celui qui tuait son adversaire et en privant de sépulture le corps de la victime : les pouvoirs laïques s'efforçaient aussi, mais sans y réussir à leur gré, de restreindre le nombre des causes soumises à ce genre de sanglante juridiction. Saint Louis, par une ordonnance célèbre de 1260, substitua la preuve par témoins au duel judiciaire, mais il ne put opérer cette réforme que sur les terres de son domaine, et encore bien imparfaitement, puisque, longtemps après lui, nous voyons le parlement de Paris ordonner le combat des deux parties, pour la solution de certains procès criminels.

Lorsque enfin le combat judiciaire fut tombé en désuétude, ce qui n'arriva guère que dans le cours du quinzième siècle, le combat singulier persista et se maintint dans les mœurs de la noblesse (fig. 129). Une offense personnelle, souvent légère, une querelle, une vengeance, c'en était assez pour forcer deux rivaux, deux ennemis, à en venir aux mains. L'esprit de la chevalerie et celui de la féodalité germanique encourageaient et soutenaient cette habitude batailleuse, qui confiait à la vigueur et à l'adresse corporelle le soin de défendre l'honneur et de satisfaire le ressentiment. Quelquefois, cependant, le caractère égoïste du duel était relevé, dans son principe, par la cause même qui mettait en présence les combattants. Ainsi l'histoire a conservé, pour ainsi dire, les procès-verbaux héraldiques du *Combat des Trente*, livré, en 1351, par trente chevaliers bretons, sous les ordres du sire de Beaumanoir, contre trente Anglais, et d'un combat du même genre, non moins terrible, que onze chevaliers français, Bayard entre autres, soutinrent, devant Tranni, contre onze Espagnols. Dans ces deux duels célèbres, il ne s'agissait que de l'honneur national; mais ce n'étaient que des exceptions. A mesure que la chevalerie expirait comme institution, il semblait que la noblesse, pour en reconquérir une ombre et un souvenir lointain, se livrât avec plus de frénésie aux fureurs du duel. Au seizième

siècle, sous les derniers Valois, la place Royale et le Pré aux Clercs furent souvent arrosés du sang des meilleurs gentilshommes; en vain Henri IV



Fig. 129. — Combat singulier soumis au jugement de Dieu. Miniature des *Conquêtes de Charlemagne*, manuscrit du quinzième siècle. Bibliothèque nationale de Paris.

et Louis XIII rendirent-ils les édits les plus sévères contre cette mode barbare; en vain l'ordonnance, dite de Blois, prohiba-t-elle l'enregistrement

des lettres de grâces accordées à des duellistes, « quand même elles seraient signées par le roi ». La noblesse, dont la monarchie absorbait de plus en plus l'individualité menacée, recourait au duel comme à une protestation qui



Fig. 130. — « Ici apres comment le Roy d'armes, ayant le drap d'or sur lespaule et les deux chiefs paint sur le parchemin et aux quatre coings les quatre escussons desdiz juges, crie le Tournoy, et comment les poursuivans baillent les escussons des armes desdiz juges à tous ceulz qui en veullent prendre. » Fac-simile d'une miniature des *Tournois du roi René*, ms. du quinzième siècle. Bibl. nat. de Paris.

lui rendait en apparence son passé chevaleresque et aventureux ; or il arrivait fréquemment que les motifs les plus futiles, les plus ridicules et les moins avouables, servaient de prétextes à des luttes sanglantes inspirées originairement par la loyauté et la générosité.

Retournons en plein moyen âge, pour y retrouver les tournois, les joutes et les pas d'armes, que nous n'avons fait qu'entrevoir et mentionner en passant. Dans le beau temps de la chevalerie, ces joutes courtoises, ces combats simulés, ces parades belliqueuses, ne laissaient pas d'entraîner des

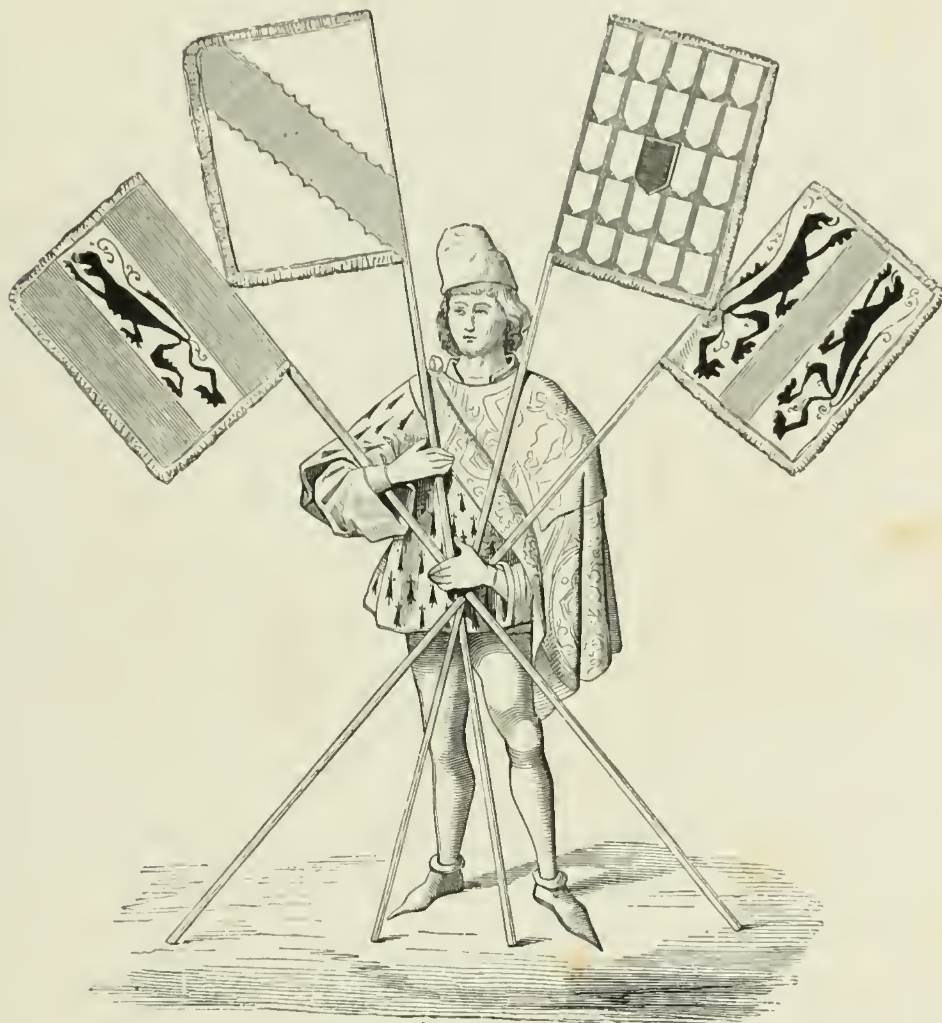


Fig. 131. — « Yci est pourtraitte l'histoire d'un herault qui embrace les quattre bannieres des quattre juges diseurs. » Fac-simile d'une miniature des *Tournois du roi René*. Quinzième siècle.

accidents inévitables et d'avoir ainsi les plus sanglants résultats. On cite, par exemple, certain tournoi d'Allemagne où soixante personnes périrent en combattant à *fer rabattu*, avec des armes émoussées, sans pointe et sans tranchant. Aussi loin qu'on puisse retrouver dans l'histoire une sorte de *tournoi*, c'est-à-dire du temps de Charles le Chauve, il n'était pas encore question de galanterie, ni de point d'honneur; on n'y voyait ni magnifiques étoffes, ni brillantes bannières. Les princesses et les suzeraines ne se

montraient pas en pompeux arroi sur les échafauds des lices. Le tournoi (en latin *torneamentum*, en vieux français *tornoiement*) n'était pas autre chose qu'un passe-temps violent, qui permettait à ces hommes de fer de se mesurer corps à corps, en échangeant de terribles coups d'épée et de lance, ou en martelant, en brisant leurs armures. Ces rudes et grossières épreuves de force musculaire se modifièrent, en se régularisant, à mesure que la chevalerie adoucissait les mœurs de la noblesse. La tradition rapporte que le tournoi proprement dit avait été inauguré en Bretagne, au dixième siècle, par Geoffroi, sire de Preuilli.

En général, on *proclamait* le tournoi, c'est-à-dire on l'annonçait *à cor et à cri* (fig. 130 et 131), soit après la promotion des chevaliers, soit à l'occasion du mariage des princes et princesses, ou bien aux entrées solennelles des rois et reines dans les villes; et ces fêtes chevaleresques changeaient de caractère, selon l'époque et selon le pays où elles avaient lieu. Le choix des armes variait aussi, suivant les lieux et les temps. En France, la lance de tournoi était faite du bois le plus droit et le plus léger : sapin, tremble, sycomore, et armée d'une pointe d'acier bien trempé, avec un gonfanon ou banderole flottante, tandis qu'en Allemagne et en Écosse on fabriquait ces sortes de lances avec le bois le plus pesant et le plus résistant, en y adaptant un long fer massif en forme de poire. Il ne faut pas confondre le *tournoi*, où les chevaliers combattaient par troupes, avec la *joute* (ainsi nommée du mot latin *juxta*, proche) qui était un combat singulier, de près et d'homme à homme, non plus qu'avec le *pas d'armes*, où de nombreux champions, à pied et à cheval, simulaient l'attaque et la défense d'une position militaire, d'un *pas* ou passage étroit et difficile dans les vallées ou les montagnes. D'ordinaire, les joutes faisaient partie intégrante des tournois et en marquaient la fin; mais il y avait aussi des joutes *à tous venants*, plus compliquées, qui se prolongeaient pendant plusieurs jours, sous le nom de *joutes plénières*, et qui se faisaient seules, indépendamment des tournois; or, comme les dames étaient l'âme de ces joutes, les chevaliers n'en terminaient aucune sans faire en leur honneur une dernière *passe*, qu'ils nommaient *lance des dames*; ils renouvelaient volontiers, d'ailleurs, cet hommage aux dames, en combattant pour elles à l'épée, à la hache et à la dague.

C'était un coup d'œil varié et plein d'intérêt que les préparatifs mêmes

# PARTAGE DES HEAUMES

Voici comment le roi René expose, dans son célèbre *Livre des Tournois*, « l'ordonnance et manière » de cette cérémonie :

« Et premierement les bannieres de tous princes se doivent aporter par ung de leurs chambellans chevaliers; et les bannieres des autres bannerets par leurs gentils hommes.

« Les heaulmes des princes se doivent aporter par leurs escuiers d'escuierie; et les heaulmes des autres bannerets, chevaliers et escuiers par aucuns gentils hommes ou honnestes varlets.

« Quant tous les heaulmes seront ainsi mis et ordonnez pour les despartir, viendront toutes les dames et damoiselles, et tous seigneurs, chevaliers et escuiers, en les visitant d'ung bout a autre, là presens les juges qui meneront trois ou quatre tours les dames pour bien veoir et visiter les timbres : et y aura ung herault qui dira aux dames le nom de ceux a qui sont les timbres, ad ce que (afin que), s'il y en a nul qui ait des dames mesdit, elles touchent son timbre, qu'il soit le lendemain pour recommandé. »

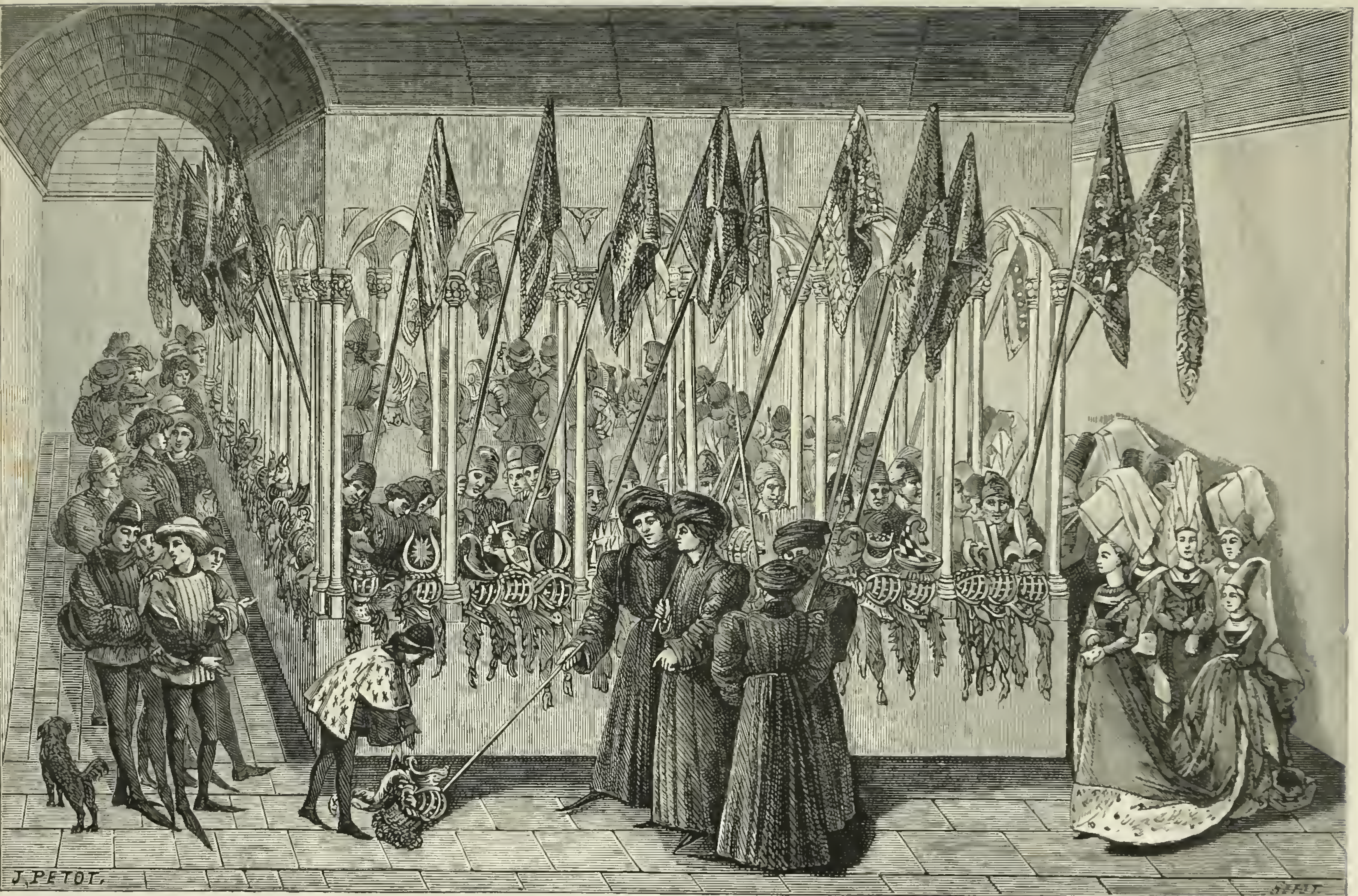



Fig. 132. — Les bannières et les heaumes sont rangés dans un cloître, et le *départ* (partage) en est fait par les juges en présence des dames et des tournoyeurs. Miniature des *Tournois du roi René*, manuscrit du quinzième siècle, à la Bibl. nat. de Paris.

d'un tournoi. Les lices, qui avaient été rondes primitivement, comme les cirques des anciens, devinrent, par la suite, carrées, puis oblongues; elles étaient peintes en or et en couleurs, avec emblèmes et devises héraldiques; on les ornait de riches tentures et de tapisseries *historiées*. Pendant qu'on disposait les *lices*, les chevaliers qui prétendaient y jouer un rôle, ou qui devaient simplement y assister, faisaient suspendre leurs bannières armoriées aux fenêtres des maisons qu'ils habitaient et attacher leurs écus sur les murailles extérieures des châteaux, des monastères, des cloîtres voisins. Les seigneurs et les damoiselles venaient, avant l'ouverture du tournoi, visiter les blasons exposés en public (fig. 132): un héraut ou poursuivant d'armes leur nommait les chevaliers auxquels ces écus et ces bannières appartenaient, et si, parmi ceux-là, il s'en trouvait quelqu'un dont une dame eût sujet de se plaindre, pour une injure quelconque, elle touchait le *timbre* ou écu de ce chevalier déloyal, pour le *recommander* aux juges du camp, et, après enquête, le coupable était déclaré incapable de prendre part au tournoi.

Les *armes* ou les armoiries, qui étaient aussi les accessoires caractéristiques de l'institution chevaleresque, et que la noblesse avait adoptées comme une de ses plus éclatantes manifestations, avaient sans doute une origine contemporaine de l'origine de la chevalerie. Ce fut, dit-on, au onzième siècle, pendant la première croisade, que la nécessité de se reconnaître et de se distinguer entre tant de seigneurs et de chefs différents fit inventer les *émaux* ou couleurs, et les *pièces* ou images héraldiques. Chacun alors, dans le camp des croisés, choisit et garda ces images et ces couleurs, qui devinrent des insignes de noblesse et qui se reproduisaient partout, sur les tentes de guerre, sur les bannières, sur les livrées ou vêtements, sur tous les objets appartenant à une famille noble. De là le blason, cette langue figurée et hiéroglyphique, inintelligible pour tout le monde à cette époque, mais dont l'interprétation officielle était confiée aux hérauts d'armes.

La veille du jour fixé pour les exercices du tournoi, les jeunes écuyers s'essayaient entre eux, dans la lice, avec des armes moins lourdes et moins dangereuses que celles des chevaliers. Ces préludes, auxquels les dames ne dédaignaient pas d'assister, s'appelaient *éprouves* (épreuves), *vêpres du tournoi*, *escremie* (escrimes). Ceux d'entre les écuyers qui s'étaient le plus

signalés dans ces épreuves obtenaient quelquefois immédiatement l'ordre de chevalerie et pouvaient alors figurer en armes dans le tournoi. Comme les jeux olympiques de la Grèce, les tournois, véritables solennités popu-



Fig. 133. — Champion de tournoi, tiré du recueil intitulé *Vita imperatoris Maximiliani*, etc. Gravure de Burgmayer, d'après les dessins d'Albert Dürer. Quinzième siècle.

laires, mettaient en jeu toutes les ambitions et faisaient battre tous les cœurs. Au fond de la lice, s'élevaient des échafauds, le plus souvent fermés et couverts, pour préserver les spectateurs de distinction, en cas d'orage ou de pluie; ces échafauds, construits parfois en forme de tours, étaient

partagés en loges et décorés plus ou moins magnifiquement de tapis, de tentures, de banderoles, d'écussons, de bannières. Là se plaçaient les rois et les reines, les princes, les dames et les damoiselles, enfin les anciens chevaliers, juges naturels de ces combats auxquels ils ne devaient plus se mêler.



Fig. 134. — Le prix du tournoi, d'après un couvercle de miroir, sculpté en ivoire. Fin du treizième siècle.

Les juges ou maréchaux du camp, les conseillers ou assistants, avaient leurs places marquées, pour faire respecter les lois de la chevalerie chrétienne, et pour donner leurs avis ou leurs secours à ceux qui pourraient en avoir besoin. Les rois d'armes, hérauts d'armes ou poursuivants d'armes, qui stationnaient dans l'arène et au dehors, avaient la mission d'observer les com-

# LE PRIX DU TOURNOI

« Lorsqu'il sera temps de donner le prix, dit à ce sujet le roi René, les juges et le chevalier d'onneur, accompaignez du roy d'armes, heraults et poursuivans, iront choisir une des dames et deux damoiselles en sa compaignie, et les meneront hors de la sale en quelque autre lieu, avec foison de torches, et puis retourneront en ladite sale avec le prix en l'ordre qui s'ensuit.

« Premierement iront les trompettes en sonnant, puis tous heraults et poursuivans apres en flotte; et apres eulx le roy d'armes seul, apres lequel ira le chevalier d'onneur tenant un tronson de lance en sa main. La dame tiendra ledit prix couvert du couvrechief de plaisance; et a dextre et a senestre iront lesdits chevaliers et escuiers juges diseurs, lesquels la tiendront par dessoubs le bras; et a dextre et a senestre des deux chevaliers seront lesdites deux damoiselles, tenues par dessoubs les bras par les deux escuiers juges. Lesquelles deux damoiselles soustendront les deux bouts dudit couvrechief; et en ce point feront trois tours a l'environ de la sale, puis se arresteront devant cellui auquel ils voudront donner le prix.

« Lors la dame descouvre le prix et le lui baille; puis il le prend et la baise, et semblablement les deux damoiselles si c'est son plaisir. »



Brçairey lith — Imp. Fraillery et Cie Paris

LE PRIX DU TOURNOI.

Miniature des *Tournois du roi René*, manuscrit du quinzième siècle, à la Bibliothèque nationale de Paris.

battants et de préparer un rapport fidèle et minutieux sur les divers incidents du combat, sans omettre un seul des coups donnés ou reçus. Ils prenaient la parole, de temps à autre, pour exhorter les jeunes chevaliers, qui faisaient leur première apparition dans les tournois : « Souviens-toi de qui tu es fils! ne forligne pas! » criaient-ils à haute voix. De toutes parts circulaient des varlets ou sergents, chargés spécialement de maintenir l'ordre, de ramasser ou remplacer les armes brisées, et de relever les champions renversés. Des bandes de musiciens, placés sur des estrades séparées, se tenaient prêts à célébrer, par des fanfares, les beaux faits d'armes, les coups heureux et brillants. Le son des clairons et des *doulcines,* instruments beaucoup moins bruyants que ne le sont les modernes, annonçait l'arrivée des chevaliers, superbement armés et équipés, suivis de leurs écuyers à cheval, et s'avançant à pas lents et graves. Parfois même les dames et damoiselles entraient les premières dans la lice, conduisant avec des chaînes dorées ou argentées les chevaliers, leurs esclaves, qu'elles ne mettaient en liberté qu'au moment où le signal était donné pour le combat. Presque toujours aussi les dames donnaient à leur *servant* ou *serviteur* une *faveur,* un *joyau,* c'est-à-dire une écharpe, un voile, une coiffe, une mantille, un bracelet, un simple nœud de ruban même, ayant fait partie de leur ajustement, *enseigne* ou *nobloy,* dont le chevalier ornait son casque ou son écu, ou sa cotte d'armes, et qui permettait à sa dame de le suivre des yeux et de le reconnaître dans la mêlée, surtout quand ses armes étaient brisées, et lorsqu'il avait perdu quelque partie essentielle de son armure. Pendant le combat, à chaque grand coup de lance ou d'épée, les hérauts d'armes poussaient un cri d'encouragement et les ménétriers sonnaient des fanfares; entre chaque joute, les seigneurs et les dames faisaient distribuer ou jeter au peuple une certaine quantité de menue monnaie, que le peuple recevait joyeusement en répétant : *largesse* ou *noël!*

Après le combat, le jugement du tournoi, établi et déterminé par les rapports des officiers d'armes ou poursuivants, était rendu solennellement par les anciens chevaliers, quelquefois par les dames (fig. 134). C'étaient elles-mêmes qui allaient chercher le vainqueur et qui le conduisaient en grande pompe et triomphalement au lieu où était préparé le somptueux festin qui suivait ordinairement le tournoi. La place d'honneur que l'heureux vain-

queur occupait à ce banquet, les vêtements précieux dont il était revêtu, le baiser qu'il avait le droit de donner aux plus belles, les poëmes et les chants dans lesquels on célébrait ses prouesses, complétaient cette fête chevaleresque, souvent ensanglantée, souvent attristée par la mort de ses principaux acteurs. D'ailleurs, nous l'avons déjà dit, les usages relatifs aux tournois ont beaucoup varié : rien, par exemple, ne ressemble moins aux jeux guerriers de l'Allemagne du treizième siècle, représentés dans les *Nie-*

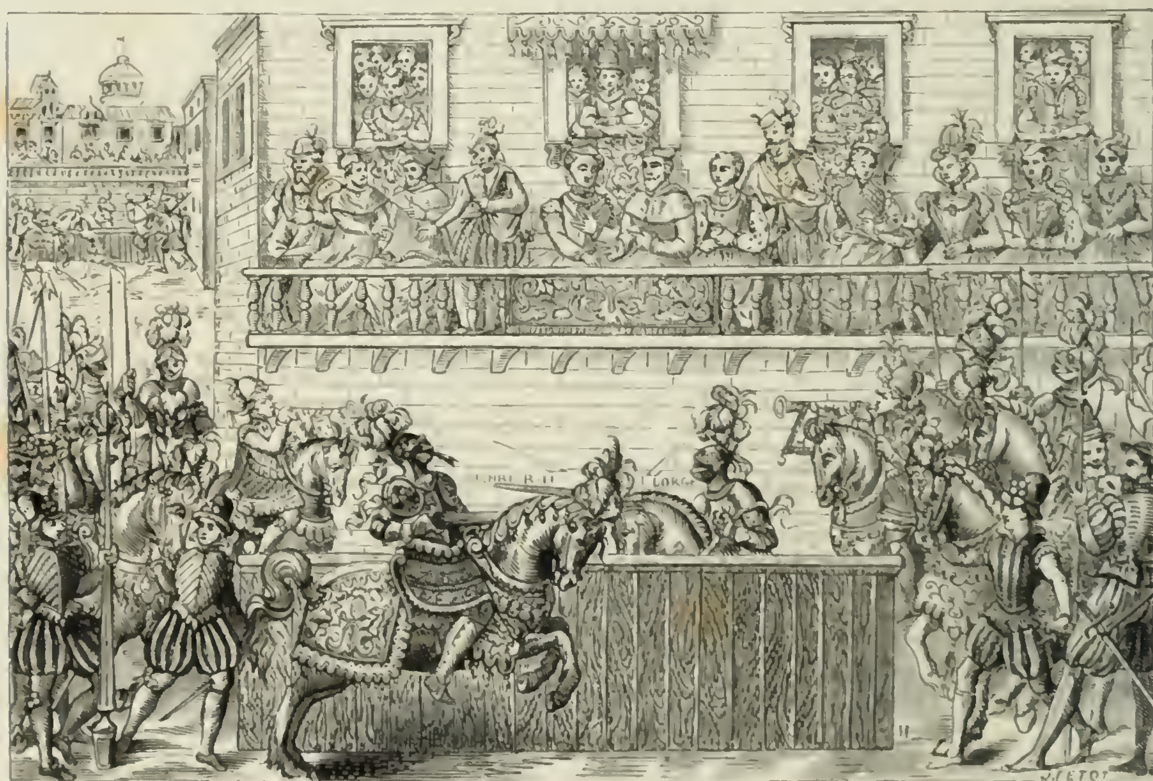


Fig. 135. — Le roi Henri II blessé par Montgomery dans un tournoi (1559). Estampe du seizième siècle, appartenant à M. Ambr. Firmin-Didot.

*belungen*, rien ne ressemble moins à ces luttes sanglantes et sauvages, que les tournois provençaux et siciliens du quinzième siècle, décrits avec tant de soin et d'amour par le bon roi René, dans le splendide manuscrit qu'il s'est plu à illustrer de ses miniatures. Ce roi poëte, délicat dans ses mœurs, généreux dans sa vie, raffiné dans ses goûts, charmé du sens poétique et religieux que les jeux chevaleresques de son époque gardaient encore, essaya de perpétuer par le pinceau, le crayon, la prose et les vers, le souvenir d'une fête magnifique à laquelle il présida, et qui peut passer pour le modèle incomparable de ces sortes de cours plénières. Il faut avoir sous les yeux ce

curieux manuscrit, où se trouve exposée la *bataille* entre le duc de Bretagne, *appelant* ou demandant le combat, et le duc de Bourbon, *deffendant* ou l'acceptant. Si l'on veut connaître dans tous ses moindres détails l'ordon-

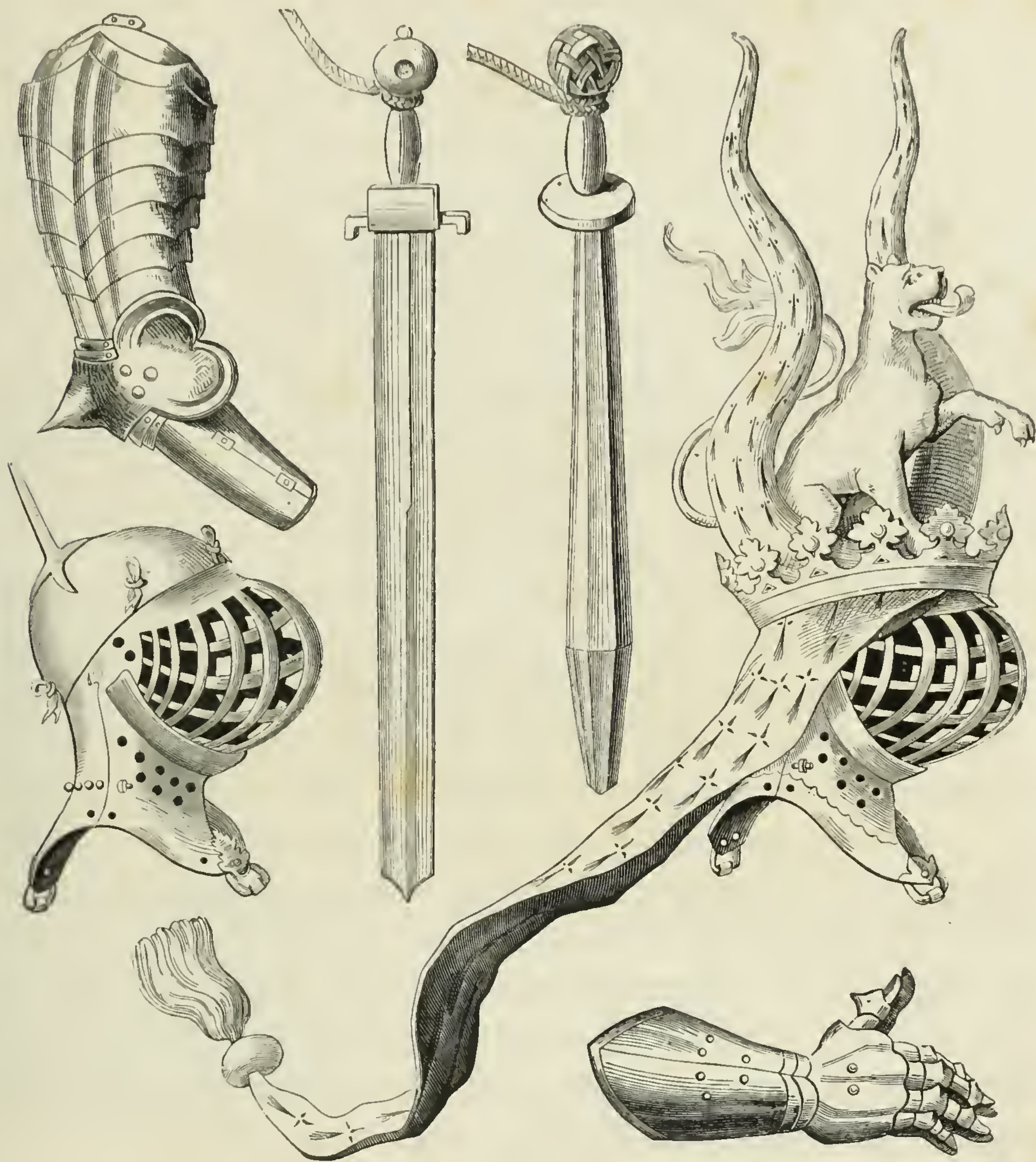


Fig. 136. — « Dessins de harnois de teste, de corps et de bras, timbres et lambrequins que on appelle en Flandres et en Brabant hacheures ou hachements, cottes d'armes, selles, hours et housseures de chevaulz, masses et épées pour tournoyer. » Miniatures des *Tournois du roi René.* Quinzième siècle.

nance d'un grand tournoi, si l'on veut en apprécier la forme, la marche et les incidents, on trouve décrit ou figuré dans l'ouvrage tout ce qui servait matériellement à l'éclat et à la bonne exécution de cette fête de cour, tout ce qui en caractérisait l'esprit et la règle, depuis les dernières pièces de

l'armure des chevaliers jusqu'aux plus minutieuses formules du cérémonial. Ici on voit reproduit par la peinture, avec la plus exacte vérité, les casques à grille surmontés du *timbre* en cuir bouilli, les masses, les épées, le *hourt* destiné à protéger la croupe et les jambes de derrière du destrier (fig. 136). Là un texte, aussi précis qu'élégant, rappelle les règles à observer, selon l'esprit de la chevalerie, dans les diverses phases du combat ou de la joute. Ailleurs sont énoncés ou retracés, en autant de tableaux d'ensemble, les préliminaires et les accessoires du tournoi : dénonciation et acceptation du défi, échange des gages, présentation des lettres de seigneurs par les rois d'armes, distribution des écussons ou insignes des parties, entrées des seigneurs, remise du prix au vainqueur par la reine du tournoi, etc.

Le livre du roi René est un document d'autant plus précieux pour l'histoire des mœurs chevaleresques, qu'il vint juste à temps pour les représenter encore dans toute leur splendeur; depuis longtemps, il est vrai, la décadence avait commencé. Le pointilleux roi Philippe le Bel, entouré de ses juristes et de ses usuriers, avait porté les premiers coups à la chevalerie par les règlements auxquels il soumit les combats et les *gages de bataille*. Entre son règne et celui de Charles VII, cette décadence se précipite. Le commerce fait des progrès; la richesse de la bourgeoisie s'accroît; la monarchie acquiert de la prépondérance, au détriment de la féodalité et de la chevalerie, qui s'affaiblissent et s'amoindrissent à la fois. Le règne de Louis XI, règne de marchandise, d'espionnage et d'artifice, devait leur être fatal à toutes les deux : l'une et l'autre ne font plus dès lors que décliner et perdre de jour en jour leur prestige. François Ier fit de vains efforts pour ressusciter la chevalerie, et, plus tard, Henri IV et Louis XIV essayaient encore d'évoquer, dans de brillants carrousels, le fantôme de cette noble institution qui, née avec le moyen âge, devait finir avec lui.



# ORDRES MILITAIRES

Pierre Gérard fonde l'ordre de Saint Jean de Jérusalem. — Histoire de cet ordre. — Siéges de Rhodes — Histoire de l'ordre du Temple. — Ordre des chevaliers de Calatrava. — Ordre des chevaliers teutoniques. — Ordre des chevaliers de la Toison d'or. — Ordre des Saints-Maurice et Lazare. — Ordres de l'Étoile, de la Cosse de Geneste, du Navire, de Saint-Michel et du Saint-Esprit.



L'ASSOCIATION de l'Église et de la chevalerie, de la guerre avec la religion, » dit un de nos grands historiens modernes[1], « se consomma dans une institution inconnue à tous les peuples antérieurs, et qui se rattache encore plus intimement aux croisades : nous voulons parler des ordres militaires religieux.....

« Nulle part la chevalerie ne se montre plus digne d'admiration que dans son institution militaire religieuse; là elle accepte le sacrifice de toutes les affections, le renoncement à la gloire du guerrier comme au repos du moine, et charge du double fardeau de ces deux existences le même individu, en le vouant tour à tour aux périls du champ de bataille et au soulagement de la souffrance. Les autres chevaliers allaient en quête d'aventures pour leur dame et l'honneur, ceux-ci pour secourir l'indigence et le malheur. Le grand maître des hospitaliers se faisait une gloire du titre de *gardien des pauvres du Christ;* celui de l'ordre de Saint-Lazare devait toujours être un lépreux. Les chevaliers appelaient les

[1] César Cantu, *Histoire universelle*, tome X. Paris, librairie Didot.

pauvres *nos maîtres :* effets admirables de la religion, qui, dans des siècles où toute la puissance dérivait du glaive, savait humilier la valeur et lui faire oublier cet orgueil qu'on en croit inséparable. »

Dès le milieu du onzième siècle, des marchands d'Amalfi avaient obtenu du calife d'Égypte l'autorisation de bâtir à Jérusalem un hôpital, qu'ils placèrent sous l'invocation de saint Jean, et où étaient reçus et hébergés les



Fig. 137. — Chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre, dit depuis ordre de Saint-Jean de Jérusalem.



Fig. 138. — Chevalier de l'ordre de Rhodes.

Fac-simile de gravures sur bois de Jost Amman, dans l'ouvrage intitulé : *Cleri totius Romanæ ecclesiæ... habitus.* In-4°. Francfort, 1585.

pauvres pèlerins qui venaient visiter la Terre-Sainte. Godefroi de Bouillon et ses successeurs encouragèrent cette charitable institution, et firent, à la maison de Saint-Jean, des donations considérables. Pierre Gérard, originaire de l'île de Martigues en Provence, proposa aux frères qui desservaient cet hôpital de renoncer au siècle, de revêtir un habit régulier, et de former un ordre monastique, non cloîtré, dont tous les membres prendraient le titre d'*Hospitaliers.* Le pape Pascal II, en nommant Gérard administrateur de l'hôpital confirma le nouvel institut, prit les Hospitaliers sous sa protection, et leur accorda divers priviléges.

Les règles de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ne prescrivaient pas seulement aux religieux qui en faisaient partie les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance; ces religieux devaient, en outre, joindre l'exercice des armes à la pratique des devoirs de l'hospitalité, afin de défendre le royaume de Jérusalem contre les entreprises des infidèles. L'occasion s'offrit

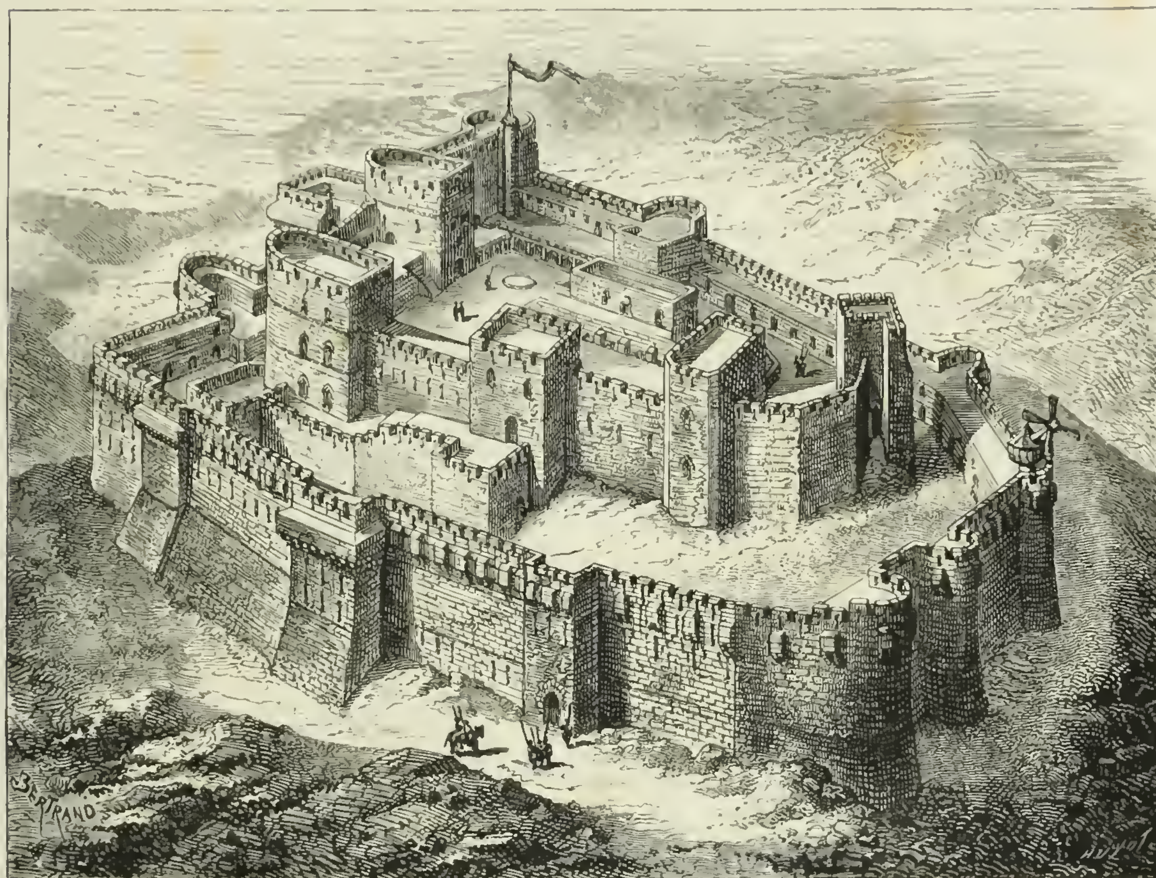



Fig. 139. — Le Krak des chevaliers de l'Hôpital en Syrie, forteresse prise par les Francs sur les Kurdes vers l'année 1125, et reconstruite en 1202. Restitution de l'édifice d'après les ruines. Gravure des *Monuments de l'architecture des Croisés en Syrie*, par M. G. Rey.

bientôt à eux de sortir d'un rôle purement charitable et de devenir hommes de guerre (fig. 139).

Chassés de Jérusalem par Saladin victorieux, qui en avait repris possession (19 octobre 1191), les Hospitaliers furent les derniers à quitter la Terre-Sainte, et transportèrent leur hôpital à Margat, après avoir racheté aux Sarrasins plus de mille croisés captifs; ils y restèrent jusqu'à la fin du siége d'Acre par les chrétiens, siége mémorable, auquel ils avaient pris une part active et glorieuse, et ils allèrent alors s'établir dans la ville recon-

quise, en adoptant le nom de Chevaliers de Saint-Jean d'Acre. Expulsés encore une fois de leur nouvelle résidence par les infidèles, les Hospitaliers demandèrent au roi de Chypre la permission de se fixer en ses États et de reconstituer la maison centrale de leur ordre dans la ville de Limisso, où ils se rendirent par groupes isolés, à mesure que quelques-uns d'entre eux pouvaient se soustraire aux poursuites des flottes musulmanes. C'était un spectacle vraiment touchant de les voir, au sortir de leurs vaisseaux, épuisés par les fatigues de la guerre, couverts de blessures, ne pouvant surtout se consoler d'avoir survécu à la perte de la Palestine.

Le grand maître des chevaliers de Saint-Jean d'Acre, Jean de Villiers, convoqua en Chypre un chapitre général, pour délibérer sur le parti qu'il convenait d'adopter à la suite des derniers désastres de la croisade, et pour prévenir l'extinction complète de l'ordre, qui avait été décimé dans la guerre contre les infidèles. Les Hospitaliers de toutes les nations répondirent à l'appel de Jean de Villiers. Jamais assemblée n'avait été si nombreuse depuis la fondation de l'ordre; les chevaliers présents, entraînés par la parole éloquente du grand-maître, jurèrent de verser leur sang pour recouvrer la possession du Saint-Sépulcre.

En dépit des sages mesures conseillées par Jean de Villiers, les Hospitaliers n'étaient plus en sûreté à Limisso. Ils avaient à se garder de deux ennemis également redoutables : les Sarrasins, qui menaçaient sans cesse l'organisation navale et militaire des chevaliers; et le roi de Chypre, qui semblait avoir l'intention de ruiner l'ordre, auquel il venait d'imposer une capitulation onéreuse. Aussi Villaret, le nouveau grand-maître, proposa-t-il à ses frères d'armes de se retirer dans l'île de Rhodes, de s'y retrancher, et d'y attendre en toute sécurité le moment propice de rentrer en Palestine. Malheureusement, les forces de l'ordre de Saint-Jean n'étaient pas suffisantes pour tenter une si audacieuse entreprise, et le grand-maître invita les chrétiens d'Occident à entreprendre une nouvelle croisade, en tenant le dessein de son expédition secret. Les croisés accoururent en grand nombre, au port de Brindes, en Italie, où le rendez-vous général devait avoir lieu; le grand maître se contenta de choisir les plus nobles et les mieux armés, avec lesquels il mit à la voile pour l'île de Rhodes. Il réussit à y débarquer sans obstacle sa petite armée, ses vivres, ses machines de guerre, et il commença le siége

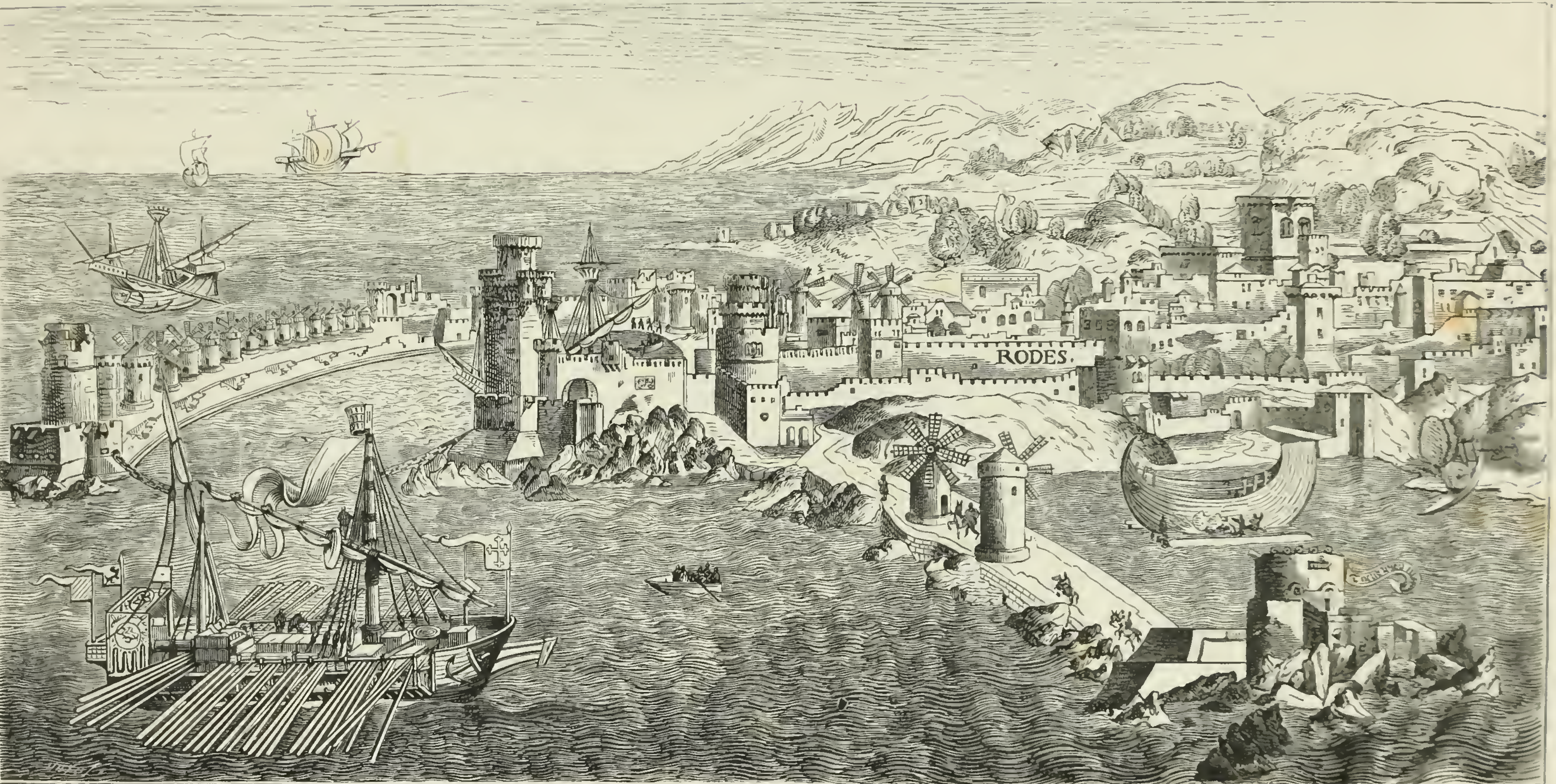



Fig. 140. — Plan de l'île de Rhodes; fac-simile réduit d'un des grands plans topographiques des *Saintes pérégrinations de Hiérusalem*, par Breydenbach; Lyon, 1488, in-fol., avec fig. sur cuivre. Bibliothèque de M. Ambr. Firmin-Didot.

de la capitale, qui était bien fortifiée et bien pourvue de défenseurs. Ce siége dura quatre ans, au bout desquels la ville fut prise d'assaut; les autres forteresses du pays subirent le même sort, et l'île se soumit tout entière à la domination des Hospitaliers (1310). Ils devaient, pendant plus de deux siècles, avoir à la défendre contre les attaques, sans cesse renouvelées, des infidèles.

Sous le magistère de Joubert ou Jacques de Milly, grand-prieur d'Auvergne, *les Chevaliers de Rhodes* (les Hospitaliers avaient pris et conservé ce nom, en mémoire d'une victoire si glorieuse pour l'ordre de Saint-Jean) repoussèrent une première fois les Turcs Ottomans (1455).

Cependant, tout danger n'était pas conjuré pour l'ordre de Rhodes; une rupture semblait imminente avec le sultan d'Égypte, adversaire non moins formidable que Mahomet II, sultan de Constantinople, et les chevaliers étaient encore obligés de tenir tête aux Vénitiens, qui, ayant opéré une descente dans l'île, y avaient commis plus de cruautés et de ravages que les Sarrasins et les Turcs. Le grand-maître Raimond Zacosta, successeur de Jacques de Milly, profita d'un moment de trêve pour élever un nouveau fort, destiné à défendre la ville et le port de Rhodes. Cette forteresse inexpugnable, construite sur des rochers avancés dans la mer, reçut le nom de Saint-Nicolas, à cause d'une chapelle consacrée à ce saint, qui se trouvait enfermée dans son enceinte (fig. 140).

Comme les corsaires turcs faisaient des descentes continuelles dans les îles de la religion, nonobstant la cessation des hostilités, le grand-maître envoya sur les côtes de Turquie les galères de l'ordre, qui usèrent du droit de représailles. Mahomet II en conçut un tel ressentiment, qu'il jura de chasser de leur île les chevaliers de Rhodes. Il confia la conduite de l'expédition à Misach Paléologue, renégat grec de la maison impériale, lequel, parvenu au grade de grand-vizir, engageait depuis longtemps le grand-seigneur à s'emparer de l'île de Rhodes.

Cent soixante vaisseaux de guerre et une armée de cent mille hommes arrivèrent devant Rhodes, le 23 mai 1480. La flotte turque essayait, par des décharges incessantes d'artillerie, de favoriser le débarquement des troupes, tandis que les chevaliers, protégés par les canons de la ville et des forts, s'avançaient dans la mer l'épée à la main, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et allaient au-devant des barques chargées d'assaillants.

Les infidèles parvinrent enfin à prendre terre, et se retranchèrent sur le mont Saint-Étienne. Après que les chevaliers eurent été vainement sommés de se rendre, un ingénieur allemand, qui avait accompagné Paléologue et qui présidait aux opérations du siége, lui conseilla de concentrer d'abord ses efforts sur la tour Saint-Nicolas, dont la prise le rendrait certainement maître de la place. Plus de trois cents coups de canon abattirent le pan de la muraille qui faisait face à la ville, et les Turcs s'élancèrent à l'assaut. Pierre d'Aubusson, grand-prieur d'Auvergne, récemment élu grand-maître, debout sur la brèche, donna aux chevaliers l'exemple du courage: « C'est ici leur dit-il, le poste d'honneur qui appartient à votre grand-maître. »

Exaspéré d'une résistance si énergique, le vizir résolut de se défaire de Pierre d'Aubusson par le fer ou par le poison; mais un ingénieur, qui s'était chargé de cette odieuse commission, fut découvert et mis en pièces par le peuple de Rhodes, au moment même où on le conduisait au supplice.

Misach Paléologue proposa d'ouvrir une conférence, où l'on traiterait de la capitulation. Le grand-maître y consentit, afin d'avoir le temps d'élever de nouveaux retranchements pour remplacer ceux que le siége avait détruits, et l'entrevue eut lieu sur le bord du fossé, entre un des principaux officiers de l'armée turque et le châtelain de Rhodes. L'envoyé du vizir représenta qu'en l'extrémité à laquelle la ville se trouvait réduite, avec ses murailles rasées, ses tours abattues, ses fossés comblés, il suffirait pour s'en rendre maître, d'un assaut de deux heures; en conséquence il exhorta les chevaliers à prévenir, par une composition honorable, le massacre général des habitants. D'Aubusson, caché à peu de distance, avait entendu les paroles artificieuses de l'officier turc; par son ordre, le châtelain de Rhodes répondit au vizir que ses espions l'avaient mal renseigné; que derrière les fossés il y avait des retranchements dont la prise lui coûterait bien du monde; que la ville était défendue par des chrétiens, animés tous de la même ardeur, résignés à sacrifier leur vie au triomphe de la religion, et que l'ordre des chevaliers de Rhodes n'engagerait aucune négociation amiable, si le traité devait porter atteinte à son honneur et aux intérêts de la foi.

L'orgueilleux vizir, irrité de cette noble réponse, jura de passer au fil de l'épée tous les chevaliers; il fit même aiguiser un grand nombre de pieux pour empaler les habitants, et, tandis que le feu de son artillerie redoublait

d'intensité, il donna le signal de l'assaut. Les Turcs, qui avaient planté leurs drapeaux sur les remparts, en furent chassés par les assiégés, à la tête desquels combattait le grand-maître : cinq fois blessé, couvert de sang, Pierre d'Aubusson refuse de quitter le théâtre du combat, qu'il soutient par



Fig. 141. — Mort de Mahomet II (1481); son âme est emportée par le diable. — Ses deux fils, Bajazet et Zizim, s'étant disputé le trône, le second fut vaincu.



Fig. 142. — Zizim, retenu prisonnier à Rhodes, où il s'était réfugié après sa défaite, puis transféré à Rome, est remis à Charles VIII, roi de France (1495).

*Description du siége de la ville de Rhodes*, par G. Caoursin (Ulm, 1496, in-fol. goth.). Bibliothèque de M. Ambr. Firmin-Didot.

son exemple. Ce sublime héroïsme électrise les chevaliers, qui fondent sur les Turcs avec l'énergie du désespoir, et les mettent en déroute complète. Mais ce n'était point une victoire définitive, qui pût assurer aux chevaliers de Rhodes la tranquille possession de l'île, et les tenir désormais à l'abri de l'agression des Turcs. Depuis la mort de Mahomet II, ils eurent entre les mains un précieux otage qui n'était autre que Zizim, frère du sultan Bajazet, et son redoutable compétiteur à l'empire des Turcs (fig. 141 et 142).

En 1522, le sultan Soliman II dit le Magnifique, qui avait trouvé dans les archives de son père un compte-rendu exact de l'île de Rhodes, résolut d'y porter la guerre, sous prétexte de punir les chevaliers des pertes qu'ils faisaient éprouver chaque jour à la marine turque, et de paralyser leurs efforts en faveur de la Terre-Sainte. Secrètement instruit de l'insuffisance des forces matérielles de l'île, par la perfidie d'André Amaral, chancelier de l'ordre et grand-prieur de Castille, qui ne pouvait pardonner aux chevaliers de lui avoir préféré le grand-maître Philippe de Villiers de l'Ile-Adam, le sultan entreprit ce siége fatal, où la ruse et la trahison furent ses plus puissants auxiliaires. En vain il rassemble une flotte de quatre cents voiles, une armée de cent quarante mille hommes et soixante mille pionniers; en vain il foudroie les remparts du feu de ses batteries, creuse des tranchées et des mines sans relâche, harcèle les assiégés par des attaques incessantes. L'insuccès de ses armes eût certainement lassé sa persévérance, et il se serait décidé à lever le siége, si le traître Amaral ne lui avait pas fait savoir secrètement le mauvais état de la place et de la garnison. Les Turcs donnèrent enfin, le 30 novembre, un assaut qu'on supposait devoir être le dernier. Ils pénétrèrent jusque dans les retranchements, et le combat n'en fut que plus terrible. Avertis du danger par le tocsin, le grand-maître, les chevaliers et les habitants accourent de tous côtés et se précipitent sur les ennemis, qui se croyaient déjà vainqueurs et qui sont contraints de battre en retraite.

Chagrin et découragé à la suite d'un tel échec, Soliman II prit le parti d'offrir aux chevaliers de Rhodes une capitulation. Il lança, dans la ville, plusieurs lettres qui exhortaient les habitants à se soumettre, et les menaçaient de la dernière rigueur s'ils continuaient une résistance inutile. Villiers de l'Ile-Adam répondit d'abord que les chevaliers de Saint-Jean ne traitaient jamais que l'épée à la main avec les infidèles; mais il dut céder aux instances impératives des principaux habitants, qui se montraient déterminés à prendre, malgré lui, les mesures urgentes pour sauver la vie et l'honneur de leurs femmes et de leurs enfants. Le sultan ayant fait arborer une enseigne de paix, le grand-maître en planta une, de son côté, sur le rempart, et demanda trois jours de trêve afin de régler la capitulation. Mais Soliman, craignant que des secours n'arrivassent aux assiégés, rejeta ces propositions, et ordonna que l'assaut fût donné encore une fois. Les chevaliers, réduits à

une poignée d'hommes, n'ayant d'autre abri que la barbacane du bastion d'Espagne, obligèrent encore l'ennemi à se retirer. Le lendemain une attaque plus vive de la part des Turcs rejeta dans la ville les défenseurs du bastion, écrasés par le nombre, et les habitants épouvantés vinrent conjurer le grand-maître de reprendre les négociations. Achmet, ministre de Soliman, qui savait avec quelle impatience son maître souhaitait la fin de la guerre,

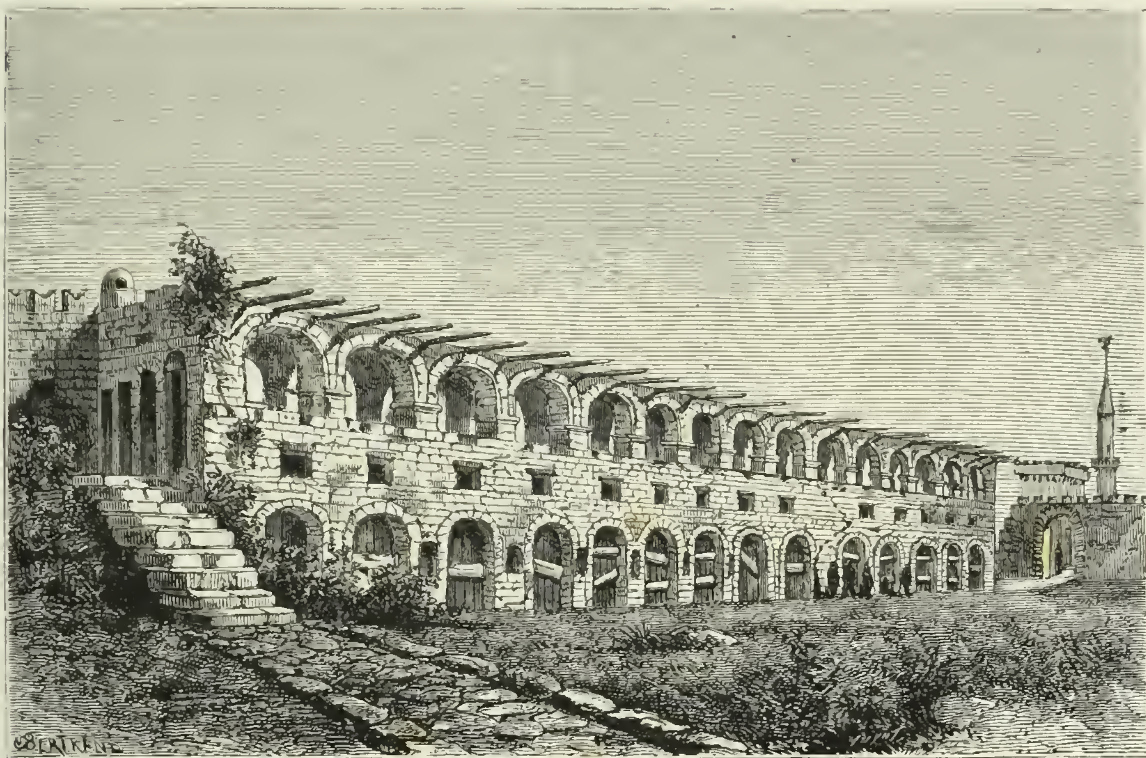


Fig. 143. — Caserne des chevaliers de Rhodes. État des ruines en 1828.
D'après les *Monuments de Rhodes*.

obtint enfin la reddition de Rhodes à des conditions si honorables et si avantageuses, qu'elles témoignaient hautement de l'estime que les vaincus inspiraient aux vainqueurs.

Les chevaliers quittèrent l'île, au nombre de quatre mille, sous la conduite du grand-maître Villiers de l'Ile-Adam; après avoir erré à Candie et en Sicile, ils se fixèrent enfin dans l'île de Malte, que leur céda Charles-Quint, et qui devint définitivement la résidence de l'ordre (1530).

Trente-cinq ans plus tard, à la fin du règne de Soliman II, les Turcs recommencèrent leur attaque, sous prétexte de tirer vengeance de la prise d'un galion des sultanes, chargé de marchandises d'une grande valeur.

Mustapha, bacha de Bude, vaillant capitaine, général de l'armée ottomane, débarqua dans l'île le 18 mai 1565. Après quelques escarmouches, les Turcs attaquèrent avec violence le fort Saint-Elme et s'en emparèrent, malgré l'héroïque défense des chevaliers de Malte (tel était le nouveau titre des membres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem), défense qui dura vingt-quatre jours et coûta la vie à quatre mille Turcs, entre autres au fameux corsaire Dragut, vice-soudan de Tripoli. Le fort de Saint-Michel et le bourg, battus en brèche par les canons de siége, furent réduits en poudre; Malte, qui avait perdu deux mille de ses défenseurs, ne résistait plus que grâce au courage invincible du grand-maître Jean de la Valette et d'un petit nombre de chevaliers, tous résolus à mourir jusqu'au dernier pour la religion. Heureusement don Garcias de Tolède, vice-roi de Sicile, vint leur porter secours avec soixante galères. Pendant les quatre mois que le siége avait duré, l'armée turque tira soixante-dix-huit mille coups de canon, perdit quinze mille soldats et huit mille matelots. De son côté, l'ordre des chevaliers de Rhodes avait à pleurer la mort de plus de trois mille combattants. Le grand-maître décréta que chaque année, la veille de Notre-Dame de Septembre, on réciterait des prières publiques dans toutes les églises de l'ordre, afin de remercier Dieu du secours inespéré qui avait délivré les assiégés, et que le jour précédent on célébrerait un service commémoratif en l'honneur de ceux qui étaient tombés pour la défense de la Foi.

Depuis lors, la ville et l'île, où resta le siége de l'ordre, ne furent plus inquiétés par les Turcs, et le grand-maître Jean de la Valette fit bâtir la ville neuve de Malte, appelée de son nom *cité Valette*.

Les membres de l'ordre de Malte étaient partagés en trois classes : les *Chevaliers*, les *Chapelains* et les *Frères servants*. La première classe comprenait ceux que leur grande naissance et le rang qu'ils avaient occupé précédemment dans les armées destinaient au service militaire. On rangeait dans la seconde classe les prêtres et les chapelains, qui devaient remplir les fonctions ordinaires de l'état ecclésiastique et servir d'aumôniers pendant la guerre. En dernier lieu venaient les frères servants, qui n'étaient ni nobles ni ecclésiastiques; il suffisait, pour être admis dans cette troisième classe, de prouver seulement qu'on était né de parents honorables, qui n'avaient jamais exercé des travaux manuels. On distingua dans la suite les frères servants

par une cotte d'armes d'une autre couleur que celle des chevaliers. Quant aux aspirants, ils étaient appelés *Donats* ou *Demi-Croix*. L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem n'existait plus que de nom dans les statuts de l'ordre de Malte, quoique les chevaliers de ce nouvel ordre fussent reconnus, à leur réception, comme « serviteurs des pauvres et des malades ». Il y eut encore

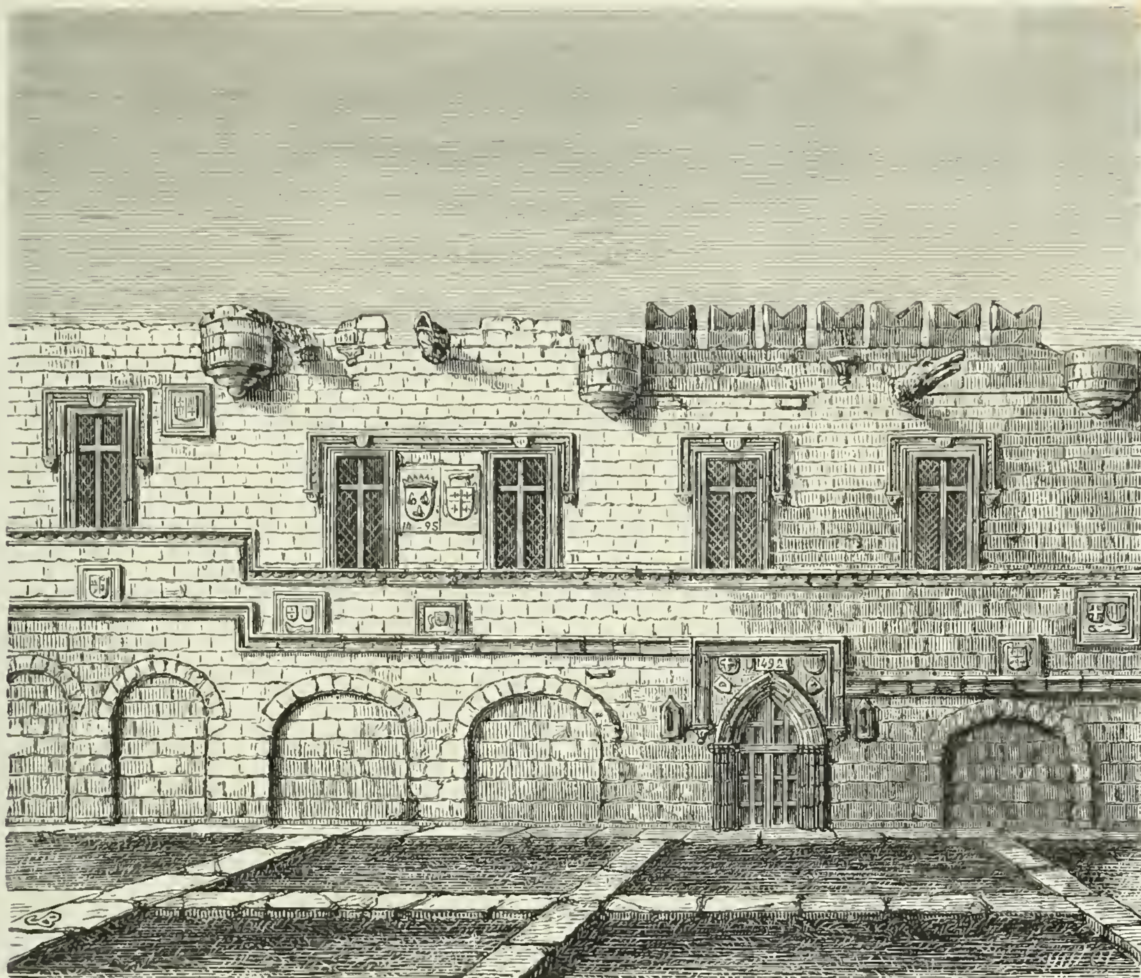


Fig. 144. — Prieuré de France à Rhodes. Quinzième siècle. État des ruines en 1828.

longtemps, en Espagne, des dames Hospitalières de Saint-Jean de Jérusalem, qui se consacraient au service des hôpitaux et des œuvres de charité (fig. 145). La noblesse accourait des différentes contrées de l'Europe, pour faire partie de l'ordre de Malte, qui avait définitivement remplacé l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et qui fut divisé en huit langues ou nations, chacune sous la direction d'un chef suprême, nommé grand-prieur, savoir : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne, Castille et Angleterre. Le chef de chacune des langues portait le titre de *Pilier* ou *Bailli*

*conventuel.* Chaque langue était divisée en une multitude de commanderies, équivalant à des bénéfices ecclésiastiques, mais ne dépendant que de son grand-prieur.

L'habit régulier de l'ordre consistait, pour toutes les langues, en une robe noire avec un manteau à pointe de même couleur; les chevaliers étaient obligés de porter, du côté gauche, une croix de toile blanche à huit pointes, en signe des béatitudes qu'ils devaient toujours avoir en eux, et qui, suivant un document manuscrit conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, étaient : 1° avoir le contentement spirituel; 2° vivre sans malice; 3° pleurer ses péchés; 4° s'humilier aux injures; 5° aimer la justice; 6° être miséricordieux; 7° être sincère et net de cœur; 8° endurer persécution. Plus tard, par suite du relâchement qui s'était introduit dans la règle, les chevaliers ont porté une croix à huit pointes, d'or, émaillée de blancs, suspendue sur l'estomac à un ruban noir.



Fig. 145. — Tombe de Béatrix Cornel, prieure des dames hospitalières de Saint-Jean de Jérusalem, au couvent de Sigena, en Aragon. Quinzième siècle. D'après l'*Iconografia española* de M. Carderera.

Le candidat, qui voulait faire profession sous l'habit régulier de Saint-Jean de Jérusalem, se présentait devant le grand autel, un cierge à la main et couvert d'une longue robe sans ceinture, pour indiquer qu'il était libre; le chevalier assesseur lui remettait alors une épée dorée, en lui disant : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit », pour lui enseigner que son devoir lui commandait de dévouer sa vie à la défense de la religion. On lui passait ensuite une ceinture autour des reins, pour marquer qu'il était désormais lié aux vœux de l'ordre. Le profès brandissait l'épée au-dessus de sa tête, en signe de défi porté aux infidèles, et la remettait dans le fourreau, après l'avoir passée sous son bras comme pour la nettoyer, donnant par là à entendre qu'il se conserverait pur de toute souillure. Le chevalier, chargé de le recevoir, lui posait la main sur l'épaule, l'exhortait à

servir les pauvres de Jésus-Christ, à accomplir les œuvres de miséricorde et à se consacrer au service de la foi. Le récipiendaire ayant adhéré à ces exhortations, on lui mettait des éperons dorés, pour marquer qu'il devait voler partout où l'honneur l'appellerait, et fouler aux pieds les richesses du monde. Ensuite on lui présentait un cierge allumé, qu'il tenait à la main, pendant qu'on célébrait la messe et qu'on prononçait un sermon, où l'orateur passait en revue les règles et les devoirs imposés à chaque chevalier. Après quoi, on lui demandait s'il avait des dettes, s'il était marié ou fiancé, ou s'il n'était pas attaché à un ordre religieux, enfin s'il souhaitait sincèrement d'appartenir à l'ordre de Saint-Jean. Après avoir répondu à ces questions d'une manière satisfaisante, il était reçu et mené au grand autel. Là il prononçait ses vœux sur le missel, et on le déclarait aussitôt investi des priviléges accordés à l'ordre par la cour de Rome. On lui rappelait qu'il devait réciter, chaque jour, cinquante *Pater* et cinquante *Ave*, l'office de la Vierge, celui des morts et plusieurs *Pater*, pour le repos de l'âme des chevaliers trépassés.

Pendant qu'on le revêtait du costume des chevaliers, on l'instruisait encore de ses devoirs. En passant les manches, on lui remettait en mémoire l'obéissance qu'il devait à ses chefs; en plaçant la croix blanche du côté du cœur, on lui disait qu'il devait toujours être prêt à donner son sang pour Jésus-Christ qui, par sa mort, a racheté les hommes. Tout était symbole dans les insignes extérieurs de l'ordre de Malte : le manteau noir à pointe, orné du capuce pointu, qui ne se portait que les jours solennels, figurait l'habit de poil de chameau, dont était vêtu saint Jean-Baptiste, le patron de l'ordre. Les cordons, qui attachaient ce manteau autour du cou et qui tombaient sur les épaules, étaient destinés à rappeler la Passion que le Seigneur avait soufferte avec tant de douceur et de résignation. Le manteau de poil de chameau n'était en usage que dans les cérémonies; car les membres de l'ordre portaient à la guerre une cotte d'armes rouge, avec la croix à huit pointes.

Vingt ans environ après le premier établissement des Hospitaliers, Hugues de Payens et Geoffroy de Saint-Aldemar, ayant entrepris le voyage d'outremer avec neuf gentilshommes, tous d'origine française, avaient obtenu du patriarche Guarimond et de Baudoin II, roi de Jérusalem, l'autorisation de former une association, dont le but était d'agir, de concert avec les

Hospitaliers, contre les infidèles, de protéger les pèlerins et de garder le temple de Salomon. Baudouin leur donna une maison dans l'enclos du temple, ce qui leur fit attribuer le nom de *Templiers* ou *Chevaliers du Temple*. Ils menèrent d'abord une vie simple et régulière, se contentant de l'humble titre de *pauvres soldats de Jésus-Christ*. Leur charité et leur dévouement leur acquirent la bienveillance des rois de Jérusalem et des chrétiens d'Orient, qui leur firent de fréquentes et nombreuses donations.

Durant les neuf premières années, de 1118 à 1127, les Templiers n'admirent aucun étranger dans leur communauté; mais cependant, leur nombre s'étant accru peu à peu, bientôt ils demandèrent au Saint-Siége de vouloir bien confirmer leur institut. Au concile de Troyes (1228), Hugues de Payens, assisté de cinq de ses compagnons, présenta les lettres que les frères de la milice du Temple avaient reçues du pape et du patriarche de Jérusalem, avec le titre de leur érection. Le cardinal Matthieu, évêque d'Albe, qui présidait le concile en qualité de légat du pape, leur accorda la confirmation authentique de l'ordre, et une règle spéciale fut écrite pour eux sous la direction de saint Bernard.

Les Templiers devaient entendre la messe trois fois par semaine et communier trois fois l'an; ils portaient l'habit blanc, symbole de la pureté, et le pape Eugène III y ajouta une croix rouge, pour rappeler le vœu qu'ils faisaient d'être toujours prêts à répandre leur sang pour la défense de la religion chrétienne. Leur règle était d'une très-grande austérité; elle leur imposait l'exil perpétuel et la guerre sainte jusqu'à la mort. Ils devaient toujours accepter le combat, fût-ce d'un contre trois, ne jamais demander quartier, et ne jamais donner de rançon. Quelque pénible que pût être l'observance d'une pareille règle, ils ne pouvaient s'y dérober, en passant dans un ordre moins rigide.

Les infidèles n'eurent point d'ennemis plus redoutables que ces pauvres soldats de Jésus-Christ, dont on a dit qu'ils avaient la douceur des agneaux et la patience des ermites, et qu'ils montraient à la guerre le courage des héros, la force des lions. Leur étendard, appelé *Baucéant*, était mi-parti de noir et de blanc avec ces mots : « *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam :* — Ne donne pas à nous, Seigneur, ne donne pas à nous la gloire, mais à ton nom. »

Suivant la constitution de saint Bernard, l'ordre du Temple se composait de *Milites* ou chevaliers destinés à commander, de frères servants, désignés sous le nom d'*Armigeri*, hommes d'armes, et de *Clientes* ou clients, serviteurs chargés de vaquer aux soins domestiques. Les vœux des Templiers étaient à peu près semblables à ceux de Saint-Jean de Jérusalem. Ils juraient de vivre dans la chasteté, la pauvreté et l'obéissance. Quelques-uns obtinrent



Fig. 146. — Chevalier de l'ordre de Malte.



Fig. 147. — Templier en costume de voyage.

Fac-simile de gravures sur bois de Jost Amman, dans l'ouvrage intitulé : *Cleri totius Romanæ ecclesiæ... habitus*. In-4°. Francfort, 1585.

la permission de se marier, mais sous la condition de donner à l'ordre une portion de leurs biens après leur mort, et de ne plus porter l'habit blanc. La marque distinctive des Templiers était, suivant les uns, une croix patriarcale rouge, potencée ; selon d'autres, une croix à huit pointes, également rouge et brodée d'or. Comme ils faisaient tous publiquement profession d'extrême pauvreté, il leur était défendu de se servir de meubles précieux, d'ustensiles d'or ou d'argent, de porter à la guerre des housses de velours, des casaques armoriées, des écharpes de soie et d'autres habillements superflus ; ils ne devaient avoir qu'une cotte d'armes de laine blanche.

Il n'y avait guère plus de cinquante ans que l'ordre du Temple était

établi, lorsque les chevaliers tinrent à Jérusalem leur premier chapitre général, où se réunirent trois cents gentilshommes et autant de frères servants, dont la plupart étaient Français. Ils élurent un grand-maître, Gérard de Rederfort, et cette élection les détacha de la juridiction du patriarche de Jérusalem. Le grand-maître transporta le siége de l'ordre à Saint-Jean-d'Acre, et il eut plus d'une fois l'occasion, à la tête de ses chevaliers, de signaler sa valeur contre les forces du sultan Saladin, qui voulut reprendre cette ville peu de temps après et qui fut obligé d'abandonner son entreprise.

Les biens des Templiers s'augmentèrent, en peu de temps, d'une façon si prodigieuse, par suite d'aumônes, de donations et de legs testamentaires, que quelques historiens les ont estimés à cent douze millions de revenu ; d'autres se contentent de dire que l'ordre possédait des richesses immenses dans la chrétienté, avec neuf mille maisons. En 1129, ils avaient déjà des établissements dans les Pays-Bas; six ans plus tard, le roi de Navarre et d'Aragon, Alphonse Ier, avait institué l'ordre héritier de ses États; mais les chevaliers eurent bien de la peine à occuper quelques villes d'Aragon. Ils se trouvaient alors maîtres de dix-sept places fortes dans le royaume de Valence. Ils furent dépositaires, dans leur maison de Londres, de la majeure partie des richesses de la couronne d'Angleterre, et le roi Philippe-Auguste, au moment de partir pour la Terre-Sainte, leur confia aussi ses trésors et ses archives.

Les Templiers étaient de véritables hommes de guerre, et l'histoire des croisades est remplie de leurs faits d'armes. Il est peu de chevaliers qui aient acquis autant de gloire dans toutes les expéditions d'outremer; quoique inférieurs en nombre dans leurs combats contre les infidèles, qui les redoutaient plus que les croisés, ils remportaient presque toujours l'avantage : la défense de Gaza, la bataille de Tibériade, la prise de Damiette, la croisade d'Égypte, sont des témoins éclatants de leur intrépidité et de leur vaillance.

L'ordre du Temple avait atteint l'apogée de sa fortune, de sa prospérité et de sa renommée; il ne pouvait plus que déchoir. Regorgeant de richesses, comblés de priviléges qui les rendaient presque souverains, car ils ne pouvaient avoir d'autres juges que le pape ou eux-mêmes, les Templiers finirent par se corrompre dans le luxe et dans l'oisiveté; ils oublièrent le but de leur fondation, dédaignèrent de s'astreindre à leur règle et n'obéirent plus qu'à

l'amour du gain et à la soif du plaisir. Leur cupidité, leur orgueil, n'eurent bientôt plus de bornes. Ils prétendirent s'élever au-dessus des têtes cou-




Fig. 148. — Le vase en terre, sur lequel on voit entre deux fleurs de lis la figure de saint Paul piqué par un serpent, porte une inscription latine qui signifie : « *Au nom de saint Paul et par cette pierre tu chasseras le venin.* » De l'autre côté du vase est gravée en relief la croix du Temple entre une épée et un serpent. Un autre vase offre la tête du saint, accompagnée d'une épée, au milieu d'un entourage d'herbes et des bêtes vénéneuses; la médaille représente un dragon avec une légende italienne qui signifie : « *Grâce de saint Paul contre tout poison vivant.* » — Ces objets ont été trouvés, en 1863, à Florence, sur l'emplacement de l'ancienne église des Templiers, dédiée à saint Paul. Collection de M. Gancia.

ronnées ; ils usurpèrent et pillèrent indifféremment les terres des infidèles et des chrétiens.

Jaloux des Hospitaliers, ils molestent un gentilhomme, vassal de l'ordre de Saint-Jean, et le chassent d'un château que celui-ci possédait auprès de

leur résidence de Margat. De là entre les deux ordres une vive querelle qui s'envenime et se change en une sorte de lutte permanente. Le pape se voit dans la nécessité d'écrire aux grands-maitres des deux ordres, afin de les exhorter à rétablir entre eux l'union et la paix, à oublier leurs rancunes, si dangereuses pour la chrétienté, si funestes pour les intérêts de la Terre-Sainte : un accord apparent fait cesser les hostilités ouvertes; mais les Templiers n'avaient pas renoncé à leur haine, et ils ne négligent aucune occasion de la faire sentir aux chevaliers de Saint-Jean. Au reste, ils ne se souciaient guère alors de soutenir la sainte cause que leur ordre avait mission de défendre. Ils signent un traité d'alliance avec le Vieux de la Montagne, chef de la secte des Assassins ou Ismaéliens, les plus implacables ennemis de la croix, et le laissent, moyennant un tribut, se fortifier dans le Liban; ils guerroient contre le roi de Chypre et le prince d'Antioche, ravagent la Thrace et la Grèce, où les seigneurs chrétiens avaient fondé des principautés, des marquisats et des baronnies, prennent d'assaut la ville d'Athènes et massacrent Robert de Brienne, qui en était duc.

En effet, la conscience de leur force, de leur richesse et de leur pouvoir avait inspiré aux Templiers une indomptable audace. On leur reprochait surtout leur orgueil, qui était proverbial. Leur foi et leurs mœurs étaient suspectes, et, dès l'année 1273, le pape Grégoire X avait pensé à fondre leur ordre dans celui des Hospitaliers. Au commencement du siècle suivant, le roi de France Philippe le Bel reçut les dénonciations les plus graves sur les désordres affreux dont le bruit s'était déjà accrédité, et il en conféra avec le pape Clément V, qui jugea d'abord les faits reprochés aux Templiers tout à fait invraisemblables. Mais le grand maître ayant insisté pour que l'on examinât l'affaire régulièrement, le pontife demanda au roi un mémoire sur ce qu'il en savait.

Philippe le Bel voulut procéder lui-même et fit arrêter au même jour tous les Templiers dans ses États; à Paris, le grand-maître Jacques de Molai, qui revenait de Chypre, fut au nombre des prisonniers.

Sur cent quarante chevaliers interrogés à Paris, tous, à l'exception de trois, avouèrent que, dans une initiation secrète, les nouveaux chevaliers devaient renier Jésus-Christ et cracher sur la croix, que de plus des pratiques immorales étaient en usage parmi eux. Il y en eut aussi plusieurs qui

avouèrent des actes d'idolâtrie. Un érudit contemporain, de Wilcke, ministre protestant d'Allemagne, a résumé les travaux de ses deux coreligionnaires : Moldenhawer, qui découvrit, dans la Bibliothèque nationale de Paris, les actes originaux de l'interrogatoire, et Munter, qui trouva, dans la bibliothèque du Vatican, les actes originaux de la procédure faite en Angleterre. Voici le résumé de Wilcke : « Pour ce qui est de renier le Christ et de cracher sur la croix, ces deux faits sont avoués par tous les témoins, à peu d'exceptions près. »

Malgré l'éclat des aveux, le pape Clément V avait réclamé avec fermeté contre le procédé de Philippe le Bel, représentant à ce prince que les



Fig. 139. — Sceau des chevaliers du Christ (treizième siècle). L'ancien emblème de l'ordre du Temple représentait deux chevaliers sur le même cheval.

Templiers formaient un corps religieux et dépendaient immédiatement du saint-siége, que par conséquent le roi avait eu tort de se constituer leur juge, et qu'il ne pouvait porter la main ni sur leurs biens ni sur leurs personnes.

Philippe le Bel, non sans murmures, reconnut le droit du saint-siége, et le pape interrogea lui-même soixante-douze Templiers, dont les aveux confirmèrent les premières dépositions reçues à Paris.

L'enquête fut ordonnée en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Allemagne. Il n'y eut point partout uniformité dans les réponses aux interrogatoires ; les aveux sur les impiétés et les immoralités furent cependant en très-grand nombre, sauf en Espagne : les Templiers aragonais, ayant pris les armes, se mirent en défense dans leurs forteresses, ils furent vaincus par le roi Jacques II et mis aux fers comme rebelles; en Castille, les Templiers arrêtés et cités devant un tribunal ecclésiastique furent déclarés innocents.

Le pape, après avoir constaté la réalité de graves désordres parmi les Templiers, d'après l'enquête générale et les aveux qu'il avait reçus lui-même, persévéra à se réserver le jugement définitif sur l'ordre; mais il donna pouvoir à tous les évêques du monde chrétien d'instruire directement la cause des Templiers de leurs diocèses, d'absoudre les innocents et de condamner les coupables, selon la rigueur des lois.

Le concile provincial de Paris livra au bras séculier ceux qui furent déclarés relaps et contumaces : cinquante-neuf furent brûlés à Paris, derrière l'abbaye Saint-Antoine. Un autre concile provincial, tenu à Senlis, remit de même neuf Templiers relaps au juge séculier, qui leur fit subir aussi la peine du feu. On assure qu'au moment du supplice, ces malheureux rétractèrent leurs aveux, en protestant de leur innocence.

Dès que les commissaires du pape apprirent ces exécutions, ils suspendirent leur procédure, déclarant que la terreur jetée dans les esprits par ces supplices ne laissait pas aux accusés assez de tranquillité d'esprit pour se défendre. De plus, les commissaires du pape engagèrent le concile de Paris à agir avec moins de promptitude.

Quand les nouvelles informations recueillies de toutes parts furent suffisantes, le pape Clément V, qui avait convoqué le concile de Vienne (fig. 150) pour y terminer cette affaire importante, prononça, le 22 mars 1312, plutôt l'abolition que la condamnation de l'ordre des Templiers; réservant leurs personnes et leurs biens à sa disposition et à celle de l'Église. En Espagne et en Portugal, ces biens furent appliqués à soutenir les défenseurs des chrétiens contre les entreprises incessantes des Sarrasins et des Maures (fig. 151); mais la majeure partie des biens des Templiers, particulièrement pour la France, furent transférés aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui, en se portant généreusement au secours de la Terre-Sainte, continuaient l'œuvre pour laquelle les Templiers avaient reçu tant et de si riches donations.

Les graves abus et les crimes même qui avaient motivé la suppression de l'ordre n'avaient point heureusement tout envahi. La plupart des Templiers furent mis en liberté, beaucoup en profitèrent pour entrer dans l'ordre de Saint-Jean, en conservant leurs dignités; c'est ainsi, comme le fait remarquer Wilcke, qu'Albert de Blacas, prieur d'Aix, obtint la commanderie de

Saint-Maurice, comme prieur des Hospitaliers, et que Frédéric, grand-prieur de la basse Allemagne, garda le même titre dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Le pape s'était spécialement réservé le jugement de la cause du grand-maître Jacques de Molai, du visiteur de France et des commandeurs de Guyenne et de Normandie. Des cardinaux légats, plusieurs évêques français

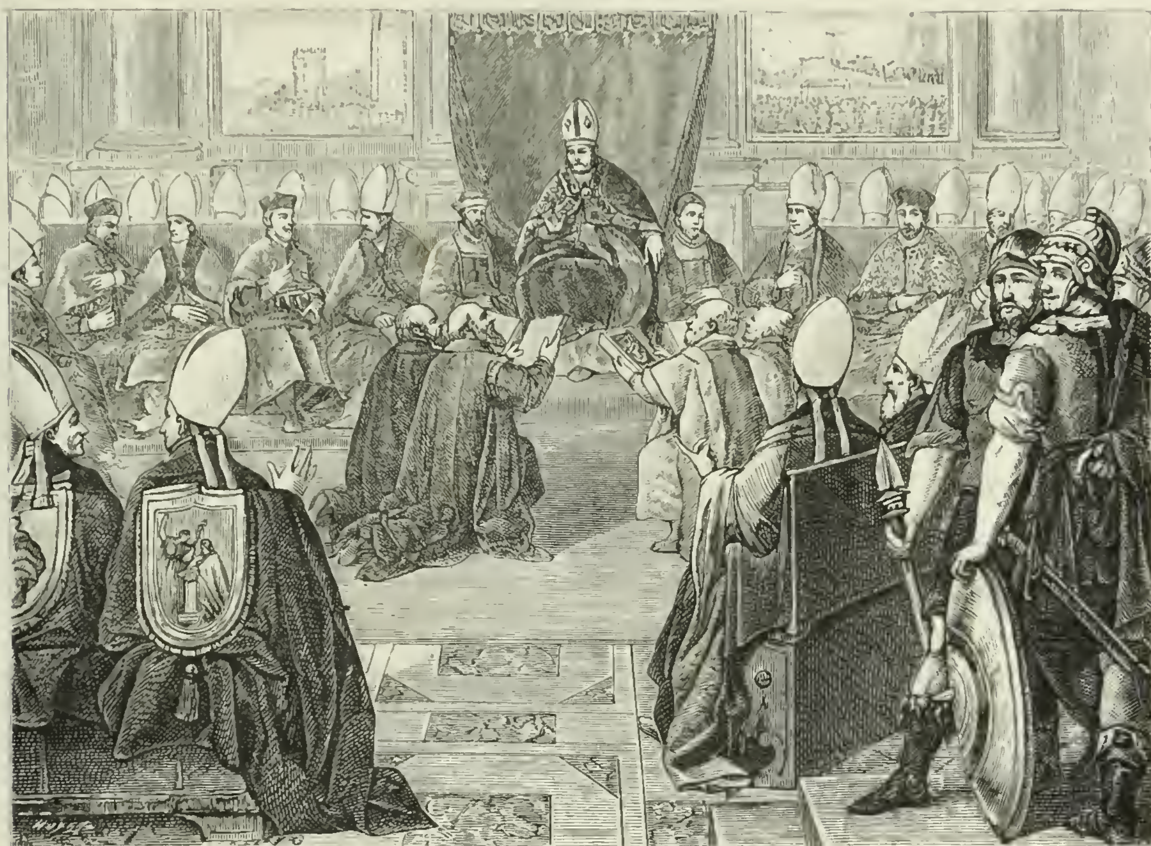


Fig. 150. — Concile de Vienne. Peinture à fresque, exécutée dans la Bibliothèque Vaticane par les ordres du pape Pie V. Seizième siècle.

et des docteurs de l'Université de Paris, formèrent le tribunal qui devait prononcer au nom du souverain pontife. Après avoir constaté que ces quatre éminents chevaliers avaient réitéré leurs aveux devant une nouvelle commission, le tribunal, convaincu de leur culpabilité, fit dresser un échafaud devant le parvis de Notre-Dame, et, le lundi 18 mars 1314, les chevaliers furent publiquement condamnés à une prison perpétuelle. Mais alors le grand-maître et l'un de ses chevaliers rétractèrent leurs aveux et s'écrièrent qu'ils étaient innocents. Les cardinaux, surpris de cette rétractation, remirent les prisonniers entre les mains du prévôt de Paris, avec ordre de

les représenter le lendemain, afin que le tribunal pût délibérer sur ce nouvel incident. Mais Philippe le Bel, apprenant ce qui se passait, réunit précipitamment son conseil, et, le soir même, il fit livrer au feu le grand-maître



Fig. 151. — Notre-Dame de Grâce, abritant sous les plis de son manteau les premiers grands-maîtres de l'ordre militaire de Montessa. Cet ordre, fondé en 1317 par Jacques II, roi d'Aragon, avec l'approbation de Jean XXII, remplaça en Espagne celui du Temple, dont il recueillit les biens. D'après une peinture sur bois du quinzième siècle, vénérée dans l'église du Temple, à Valence, et l'*Iconografia española* de M. Carderera.

et le second chevalier qui avaient rétracté leurs aveux réitérés : ils subirent cet affreux supplice en protestant de leur innocence. Les deux autres chevaliers, ayant persisté à se reconnaître coupables, furent retenus en prison, mais plus tard on les mit en liberté.

Il y eut encore, pendant le Moyen âge ou à l'époque de la Renaissance,

plusieurs autres ordres de chevalerie, ayant plus ou moins le caractère religieux et militaire; les principaux, les plus connus, sont : en Espagne, l'ordre des Chevaliers de Calatrava ; celui des Chevaliers teutoniques, en Allemagne; l'ordre de la Toison d'or, dans les Pays-Bas, en Espagne et en Autriche ; celui de Saint-Maurice et Saint-Lazare en Savoie, et des Chevaliers de Saint-Étienne, en Toscane ; enfin, en France, les ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, qui furent seulement honorifiques, quoique le



Fig. 152. — Reddition de la ville de Montefrio, près Grenade, en 1486. Les alcades et les chefs maures remettent les clefs de cette ville au roi Ferdinand le Catholique et à la reine Isabelle, après le siége. Bas-relief des stalles du chœur du maître-autel de la cathédrale, sculpté en bois au seizième siècle.

premier ordre du Saint-Esprit, fondé en 1352 par Louis d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, ait eu pour objet de rétablir une institution chevaleresque et essentiellement militaire en vue d'une nouvelle croisade.

Les chevaliers de Calatrava, à qui le fondateur dom Raymond, abbé de Cîteaux, imposa la règle de son monastère (1158), se signalèrent par de brillants exploits, surtout contre les Maures d'Espagne et d'Afrique (fig. 152); les princes qu'ils avaient servis, dans ces guerres qu'on qualifiait de saintes comme les croisades en Orient, leur accordèrent des biens et des priviléges considérables. Les chevaliers, qui faisaient les trois vœux de pauvreté,

d'obéissance et de chasteté, portaient une croix rouge fleurdelisée sur un manteau blanc, comme les Templiers. Depuis le règne de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle, les rois d'Espagne ont toujours été les grands-maîtres de cet ordre, qui avait acquis et qui conserva longtemps beaucoup d'importance, quoiqu'il ne fût plus qu'une marque distinctive de noblesse. L'ordre d'Alcantara, qui avait eu la même origine que l'ordre de Calatrava, eut aussi les mêmes destinées et la même décadence. Il ne faut pas oublier que l'Espagne était le seul pays qui possédât un ordre militaire de dames. Placentia ayant été défendu héroïquement contre les Anglais par les femmes de la ville, en 1390, le roi de Castille Jean I[er] créa en leur honneur l'ordre des dames de l'Écharpe, lequel fut réuni plus tard à l'ordre de la Bande, institué au quatorzième siècle pour combattre les Maures.



Fig. 153. — Sancha de Roxas, morte en 1437, portant l'Écharpe, insigne de l'ordre militaire de ce nom. Quinzième siècle. D'après l'*Iconografia española* de M. Carderera.

Les chevaliers Teutoniques, dont l'ordre avait été institué en 1128, à Jérusalem, par les croisés allemands, suivaient la règle de Saint-Augustin; ils avaient, en outre, des statuts particuliers, à peu près semblables à ceux des chevaliers de Saint-Jean et du Temple, dont ils obtinrent les immunités. Leur premier grand-maître, Henri Walpot, établit sa résidence près de Saint-Jean d'Acre.

L'ordre était divisé, comme celui de Saint-Jean, en chevaliers, chapelains et servants. Les membres portaient, sur un manteau blanc, du côté gauche, une croix noire un peu pattée et ornée d'argent. Pour entrer dans l'ordre, il fallait avoir atteint l'âge de quinze ans, être fort et robuste, afin de résister aux fatigues de la guerre. Les chevaliers, qui faisaient vœu de chasteté, devaient éviter les entretiens des femmes, et il ne leur était même pas permis de donner un baiser filial à leur propre mère, en la saluant. Ils n'avaient, en propre, aucun bien; ils

laissaient toujours ouvertes leurs cellules, pour que l'on pût voir à toute heure ce qu'ils y faisaient. Leurs armes n'étaient ni dorées ni argentées, et pendant longtemps ils vécurent dans une grande humilité. Le plus célèbre de leurs grands-maîtres, Hermann de Salza (1210), reçut du pape Honorius III et de l'empereur Frédéric II, qu'il avait réconcilié avec le saint-siége, de grands biens et de grands honneurs.



Fig. 154. — Chevalier de l'ordre Teutonique. Fac-simile d'une gravure sur bois de Jost Amman, dans l'ouvrage intitulé *Cleri totius Romanæ ecclesiæ... habitus*. In-4°, Francfort, 1585.

Les chevaliers Teutoniques ont conquis la Prusse, la Livonie, la Courlande, et, dès 1283, ils étaient maîtres de tout le pays compris entre la Vistule et le Niémen. En 1309 ils abandonnèrent Venise, où le grand-maître avait établi sa résidence ordinaire, vingt ans auparavant, et choisirent Marienbourg pour capitale. L'ordre était alors au plus haut point de prospérité, et sa domination en Allemagne eut pour la Prusse les plus heureux résultats. Mais le luxe altéra bientôt la foi religieuse des chevaliers; des luttes intestines, provoquées par l'élection des grands-maîtres, avaient introduit dans l'organisation de l'ordre Teutonique de nouveaux éléments de décadence.

Entraîné dans des guerres sans fin contre la Lithuanie et la Pologne, l'ordre, auquel la désastreuse bataille de Grümwald (1410) enleva sa bannière, ses trésors et ses principaux défenseurs, dut son salut à Henri de Plauen. Après la mort de cet illustre grand-maître, les chevaliers, qui par le traité de Thorn avaient recouvré leurs possessions territoriales, les perdirent successivement, en peu d'années (1422-1436). Pendant treize ans le roi de Pologne, Casimir IV, appelé en Prusse par la population que le despotisme des chevaliers avait soulevée, ravagea le pays qu'il s'était chargé de défendre. L'ordre, chassé de Marienbourg et de Konitz, ne conserva plus que la Prusse orientale, sous la dépendance de la Pologne, et le grand-maître, dont Kœnigsberg devint la résidence, était prince polonais et conseiller du royaume. Comme la Prusse était un fief de l'Église, le grand-maître des religieux connus sous le nom de chevaliers Teutoniques faisait serment de conserver ce fief à l'Église et à son ordre. Albert de Brandebourg, dernier grand-maître, était lié par ce serment, et de plus par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance qu'il avait prononcés en entrant dans l'ordre. Pour se débarrasser de la gêne de ses serments et de ses vœux, il se fit luthérien et il partagea le domaine de ses religieux avec son oncle, le vieux Sigismond, roi de Pologne, qui lui reconnut, à ce prix, le titre de duc héréditaire de Prusse. Telle fut l'origine de la famille royale de Prusse. Après avoir acquis si facilement un domaine et un titre, Albert de Brandebourg épousa la fille du roi de Danemark. On comprend que l'ordre des chevaliers Teutoniques s'éteignit naturellement.

L'ordre des chevaliers de la Toison d'or ne fut institué qu'en 1429 par Philippe le Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandres, pour engager les seigneurs de sa cour à faire, avec lui, la guerre aux Turcs, et pour attacher surtout, par des liens plus étroits, ses sujets au service de l'État. La croisade qui avait été le prétexte de la fondation n'eut pas lieu, mais l'ordre subsista et subsiste encore à titre de distinction héraldique.

Cet ordre, placé sous l'invocation de saint André, était à l'origine composé de vingt-quatre chevaliers, d'une haute noblesse, exempts de tout reproche; le duc de Bourgogne éleva ce nombre à trente-et-un; Charles-Quint le porta ensuite à cinquante-et-un. L'élection des chevaliers se faisait dans les chapitres de l'ordre, à la pluralité des voix. Le signe distinctif est un collier d'or,

émaillé de la devise du duc, qui était de doubles *fusils* (briquets d'acier) et de pierres à feu entrelacées, avec ces mots : *Ante ferit quam micat* (il frappe avant que la lumière brille). A l'extrémité du collier est suspendue la figure



C. KARADAN — HUYOT SC.

Fig. 155. — Chapitre de la Toison d'or, tenu sous Charles le Téméraire. Manuscrit du quinzième siècle de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.

d'un mouton ou d'une toison d'or, avec cette autre légende : *Pretium non vile laborum* (prix honorable des travaux) (fig. 155). Depuis le mariage de Philippe le Beau, fils de l'empereur Maximilien, et de Marie de Bourgogne, avec Jeanne d'Aragon (1496), le roi d'Espagne et l'empereur d'Autriche sont, dans leurs États, chefs souverains de l'ordre de la Toison d'or.

La Savoie eut aussi un ordre de chevalerie militaire, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Lorsqu'Amédée VIII, en faveur de qui la Savoie avait été érigée en duché (1416) par l'empereur Sigismond, prit la résolution de vivre dans la retraite, il voulut instituer un ordre de chevalerie séculière dont il serait le chef suprême; il choisit pour résidence un ermitage, qu'il fit construire à Ripailles, auprès du lac de Genève, et plaça le nouvel institut sous la protection de saint Maurice, patron de la Savoie. Les premiers chevaliers, qui n'étaient d'abord que six, eurent pour marque une croix de taffetas blanc, cousue sur leur habit. Mais les ducs de Savoie, successeurs d'Amédée VIII, avaient tellement négligé cet ordre de chevalerie, qu'il allait complétement tomber et disparaître, quand le duc Emmanuel-Philibert obtint, en 1572, pour le relever, une bulle de Grégoire XIII; peu de temps après, une nouvelle bulle papale réunit les chevaliers de Saint-Lazare à ceux de Saint-Maurice.

Les chevaliers prononçaient les trois vœux, comme les anciens chevaliers du Temple, juraient fidélité aux ducs de Savoie, et s'engageaient à combattre les hérétiques, qui, de Genève, menaçaient sans cesse les frontières du duché. L'ordre possédait de riches commanderies; ses principales maisons étaient à Nice et à Turin.

La marque de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare était une croix blanche terminée en fleurons, sous laquelle se trouvait une autre croix arrondie de sinople, avec l'image des deux saints.

Quant aux chevaliers de Saint-Étienne, institués en 1562 par Côme de Médicis, devenu grand-duc de Toscane, ils ont joué un rôle actif, surtout dans les combats de mer, qui avaient pour théâtre la Méditerranée, et on les retrouve souvent donnant la chasse aux galères ottomanes, ou bien opérant des descentes sur les côtes des États barbaresques. Ils prétendaient, au milieu du dix-septième siècle, avoir délivré, depuis leur création, plus de cinq mille six cents chrétiens captifs, et de quinze mille esclaves.

Cet ordre avait, dans ses usages et cérémonies, des rapports frappants avec l'ordre de Malte : il était aussi divisé en chevaliers militaires et en chevaliers ecclésiastiques.

Il y eut, en France, plusieurs ordres de chevalerie militaire, créés par les rois, mais leur caractère honorifique les fit considérer comme des récompenses




Fig. 156. — Réception d'un chevalier de l'ordre de Saint-Michel, créé par Louis XI au château d'Amboise, 1er août 1469. Fac-simile d'une miniature des *Statuts de l'Ordre*, datés de Plessis-lès-Tours. Manuscrit du seizième siècle. Bibliothèque de M. Ambr. Firmin-Didot.

glorieuses offertes aux bons serviteurs de la monarchie plutôt que comme des engagements solennels de prendre les armes dans un but déterminé. Il ne faut pas parler de l'ordre de l'Étoile, qu'on voulait faire remonter au roi Robert et à l'année 1022, mais

dont l'origine véritable date seulement du règne du roi Jean. Les ordres militaires royaux les plus anciens sont ceux que Louis IX institua pour encourager la noblesse à faire avec lui le voyage d'outre-mer, et à prendre part aux croisades. L'ordre de la Cosse de Geneste, fondé en 1254, fut attribué plus tard aux sergents du roi, garde de cent gentilshommes chargés spécialement de protéger la personne royale contre les assassins envoyés par le Vieux de la Montagne. L'ordre du Navire, fondé en 1269, ne survécut guère à la seconde croisade de saint Louis, qui l'avait conféré, avant son départ, à ses principaux compagnons de voyage.

Louis XI avait établi l'ordre de Saint-Michel en 1469, pour satisfaire à un vœu de son père, qui eut une dévotion particulière à ce saint, l'ange tutélaire et gardien de la France (fig. 156). Déjà l'image du saint était brodée en or sur la bannière du roi. Louis XI créa donc un nouvel ordre de chevalerie militaire, en l'honneur du « premier chevalier, disent les statuts, qui pour la querelle de Dieu batailla contre l'ancien ennemi de l'humain lignage et le fit trébucher du Ciel ». L'ordre se composait de trente-six chevaliers de noms et d'armes, *sans reproche*, ayant pour chef le roi qui les avait nommés. Le collier de l'ordre était formé de coquilles d'or avec la figure de saint Michel terrassant le démon. Les chevaliers, outre ce collier, portaient dans les cérémonies un manteau blanc avec chaperon de velours cramoisi.

L'ordre du Saint-Esprit fut le dernier ordre militaire que les rois de France aient distribué eux-mêmes, à la fin du seizième siècle, avec l'ordre de Saint-Michel. On les désignait l'un et l'autre sous le nom d'*ordres du roi*. Henri III, en 1579, créa cet ordre en l'honneur de Dieu, et particulièrement du Saint-Esprit, sous l'inspiration duquel il avait accompli ses « meilleures et plus heureuses actions », suivant les termes des statuts de l'ordre. Depuis son avénement au trône, il préméditait cette fondation, que lui avait conseillée, dès son enfance, la lecture des statuts du premier ordre du Saint-Esprit, institué à Naples, en 1352, par un de ses ancêtres, Louis d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile. Ces statuts se trouvaient soigneusement recueillis dans un précieux manuscrit, dont les miniatures représentaient avec un art merveilleux toutes les cérémonies de l'ordre, manuscrit que la seigneurie de Venise avait offert en présent à Henri III, lors de son retour de Pologne. Ce prince emprunta peu de chose néanmoins aux

A, la porte où les chevaliers sortirent, en cheminant le long de la terrasse, marquée B, et entraient à la porte, marquée C, et de là au lieu où ils furent faits chevaliers.
D, les trompettes, qui marchaient les premiers.
E, les tambours.
F, les fifres et hauts-bois.
G, quatre hérauts d'armes, marchant deux à deux.
H, le roi d'armes de France, marchant seul.
I, le sieur de Bourg-neuf, huissier de l'ordre, marchant seul.
K, le sieur du Pont, héraut de l'ordre, marchant seul.
L, trois officiers de l'ordre ensemble, à savoir : MM. d'Achères, prévôt et maître des cérémonies, Bouthillier, grand-trésorier, et Duret-Chevry, secrétaire.
M, M. de Bullion, garde des sceaux de l'ordre, marchant seul.
N, les chevaliers novices, marchant deux à deux, chacun en son rang.
O, les commandeurs, marchant aussi deux à deux, chacun à son rang.
P, le roi, marchant seul; la queue de son manteau, portée par M. le marquis de Gesvres, et derrière Sa Majesté M. le cardinal, duc de Richelieu, seul; un aumônier portant sa queue.




Fig. 157. — Cortége des chevaliers du Saint-Esprit, traversant la cour du palais de Fontainebleau et se rendant à la chapelle pour la cérémonie de réception de nouveaux chevaliers. Fac-simile d'une gravure d'Abraham Bosse.

anciens statuts qui avaient été rédigés en vue des services militaires que les chevaliers de l'ordre, au nombre de trois cents, eussent pu rendre à l'œuvre des croisades en Palestine. Le nouvel ordre du Saint-Esprit, quoique militaire, devait être destiné surtout à réunir autour du roi, qui était le chef suprême, un corps de cent chevaliers, choisis parmi les plus éminents et les plus illustres personnages de la cour, de l'Église et de la noblesse.



Fig. 158. — Gants de cérémonie brodés en soie, or et argent, avec le monogramme du Christ, ayant appartenu à Louis XIII. D'après les originaux de la collection de M. Ach. Jubinal.

Les insignes de l'ordre étaient un collier composé de fleurs de lis d'or couronnées de flammes émaillées, aux chiffres du roi et de sa femme Louise de Lorraine, avec une croix ornée d'une colombe d'argent, emblème du Saint-Esprit. Les chevaliers paraissaient, dans les assemblées de l'ordre, vêtus de riches manteaux à collet rond, en velours bleu fleurdelisé d'or (fig. 157). Ces assemblées, qui eurent lieu d'abord dans l'église des Augustins, à Paris, où se faisait la réception solennelle des nouveaux membres de l'ordre, furent transportées au Louvre, où elles étaient célébrées avec une pompe

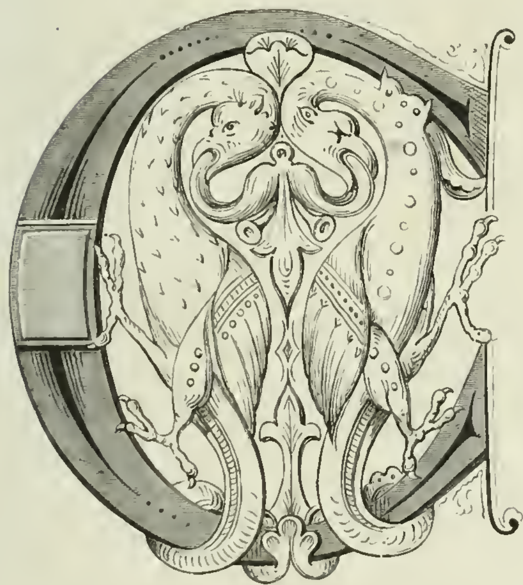
extraordinaire. Les statuts enseignaient bien à tout chevalier laïque d'accourir en armes auprès du roi, dès que celui-ci se disposait à faire la guerre pour la défense de ses états et dans l'intérêt de sa couronne, mais ils ne furent jamais scrupuleusement exécutés sur ce point, et l'ordre du Saint-Esprit, tout en conservant son caractère à la fois religieux et militaire dans les cérémonies extérieures, n'eut jamais qu'un rôle d'apparat et de distinction héraldiques, quoique tous les rois se montrassent très-jaloux de la nomination des chevaliers qui devaient en faire partie et qui formèrent pendant plus de trois siècles la véritable garde d'honneur de la Maison de France.



Fig. 159. — Saint Georges, patron des guerriers, terrasse le démon. Tombeau du cardinal Georges d'Amboise, à Rouen. Seizième siècle.

# LITURGIE ET CÉRÉMONIES

La prière. — Liturgie de saint Jacques, de saint Basile, de saint Jean-Chrysostome. — Constitutions apostoliques. — Le sacrifice de la messe. — Administration du baptême. — Pénitences canoniques. — Plan et disposition des églises. — Hiérarchie ecclésiastique. — Cérémonie de l'ordination. — Cloches. — Tocsin. — Poésie des églises gothiques. — Bréviaire et Missel de Pie V. — Cérémonies usitées pour les sept sacrements. — Excommunication. — La bulle *In cœna Domini*. — Les processions et les mystères aux Pâques solennelles. — Instrument de paix. — Pain bénit. — Le ciboire. — La colombe.



CE fut le premier concile de Nicée (325) qui érigea en loi canonique la coutume de prier à genoux, et, chose étonnante, aucune représentation figurée ne nous montre, dans les peintures des Catacombes, l'*orante* fléchissant les genoux. Nous savons cependant, par les Actes des Apôtres, que dès le commencement du christianisme on s'agenouillait quelquefois pour prier. Quant aux prières publiques des chrétiens, les textes des principales : le *Pater*, le *Credo* et les psaumes, sont venus intacts jusqu'à nous. Dès la fin du premier siècle, Pline le jeune, écrivant à Trajan, lui dit que les chrétiens se réunissent, avant l'aurore, pour chanter alternativement un hymne au Christ qu'ils adoraient comme Dieu; c'est là une indication précieuse, corroborée d'ailleurs par l'usage constaté, vers la même époque, dans l'église d'Antioche, de célébrer la Sainte-Trinité (fig. 160 et 161) par des antiennes, et le Christ, Verbe de Dieu, par la récitation des

cantiques et des psaumes. Saint Irénée, qui écrivait au milieu du deuxième siècle, mentionne aussi, dans son livre contre l'hérésie, une sorte de *Gloria in excelsis* qu'on chantait en grec, dans les assemblées chrétiennes, à la consécration de l'hostie, et dont voici la traduction : « A toi toute gloire, vénération, actions de grâce, honneur et adoration au Père, au Fils et au



Fig. 160. — Symbole de la Trinité étagée verticalement : le Fils est en bas, le Père en haut, l'Esprit au milieu. L'Esprit descend de la bouche du Père, s'abat sur la tête du Fils et procède des deux. Dessiné, d'après une miniature française, par le comte Horace de Vielcastel Quatorzième siècle.




Fig. 161. — Les trois visages de la Trinité en une seule tête et sur un seul corps. On lit à première vue : « *Le Père n'est pas le Fils. Le Père n'est pas l'Esprit-Saint. L'Esprit-Saint n'est pas le Fils.* » Mais, en lisant des angles au centre, on trouve « *Le Père est Dieu, le Fils est Dieu, l'Esprit-Saint est Dieu.* » Imprimé par Simon Vostre, 1524.

Saint-Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles infinis, éternels ! » Le peuple répondait *Amen!* A la fin du second siècle, Tertullien, ce grand philosophe païen, que le christianisme avait gagné à sa cause, fait ressortir, en plus d'un endroit de ses traités dogmatiques, les premiers essais de liturgie que l'Église appliquait à l'administration des sacrements; il parle de réunions secrètes, où l'on chantait les psaumes, où on lisait les Écritures, où on prononçait des discours édifiants; il signale des prières publiques en l'honneur du souverain, de ses ministres et des hauts fonctionnaires de l'État; il indique des cérémonies, des formules de prières, des chants reli-



BETHLÉEM ET LES BERGERS

La Vierge, avec saint Joseph, adore son Fils, suivant l'expression liturgique : « Une Vierge l'a conçu, une vierge l'a enfanté, et, après l'avoir mis au monde, elle adore celui dont elle est la mère. » On voit des anges au fond de l'étable. Le bœuf et l'âne sont agenouillés près du nouveau-né.

Miniature de Jehan Foucquet, tirée des *Heures* de maistre Estienne Chevalier, trésorier des rois Charles VII et Louis XI. Collection de M. Brentano, à Francfort. Quinzième siècle.

gieux, qui étaient admis d'après certains rites autorisés dans l'Église latine; chants et prières entre lesquels se distingue le *Pater* de l'Évangile, cette invocation si simple, en même temps si sublime et si touchante, de la faiblesse humaine prosternée devant la toute-puissance de l'Éternel.

L'église de Néo-Césarée avait reçu, dès le principe, la liturgie de saint Jacques, la première des liturgies orientales, maintenue en vigueur jusqu'à ce que saint Basile, surnommé le Grand à si juste titre, car il fut l'un des

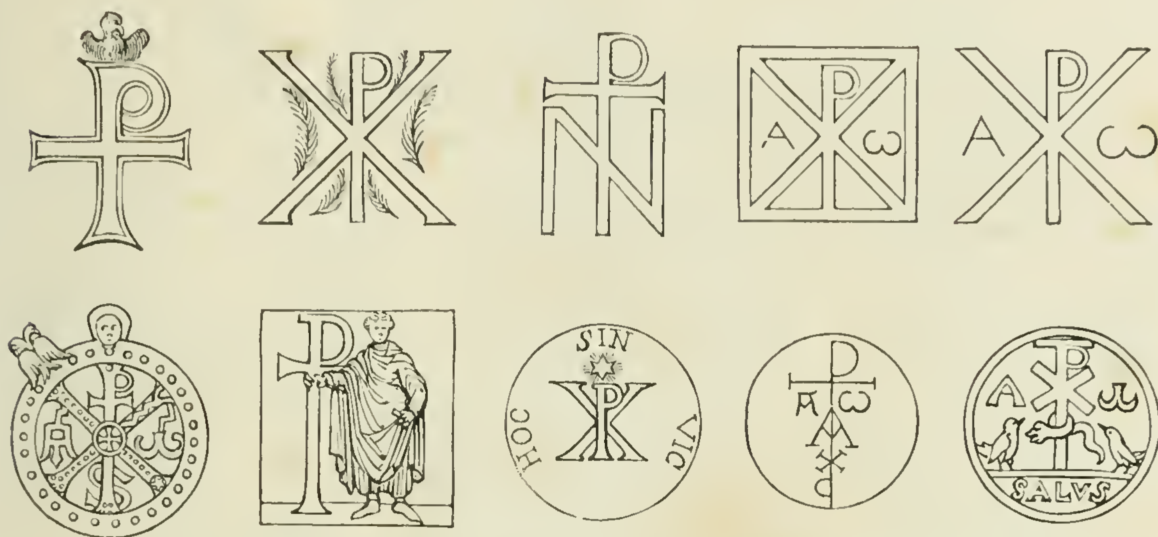



Fig. 162 à 171. — Monogrammes du Christ, originaires, excepté les deux derniers, des premiers siècles de l'Église. En général, ils se composent d'un X et d'un P entrelacés, premières lettres du mot Christ (ΧΡΙΣΤΟΣ); un seul est accompagné d'un N (*Nazarenus*); plusieurs sont accostés de l'α et de l'ω, allusion à cette parole du texte sacré : *Je suis le commencement et la fin.* Deux de ces monogrammes, tirés des catacombes, rappellent le *labarum* de Constantin, surtout celui qui porte l'inscription célèbre : *In hoc signo vinces;* mais l'attribution n'est pas certaine. Enfin les derniers figurent sur les églises de Saint-Martin de Lescas (Gironde) et de Saint-Exupère d'Arreau (Hautes-Pyrénées), monuments du onzième et du douzième siècle.

plus illustres Pères de l'Église grecque au quatrième siècle, l'eût modifiée en l'abrégeant. Plus tard, cette liturgie prit le nom de saint Jean-Chrysostome, à cause des modifications importantes que ce Père introduisit dans l'antique liturgie de saint Jacques.

Les canons du concile de Laodicée, en 364, renferment beaucoup de règlements à l'usage des chantres, relativement au récitatif des psaumes entremêlés de leçons, que dès le deuxième siècle, comme nous l'apprend Tertullien, on récitait à Tierce, à Sexte et à None (c'est-à-dire à la troisième, à la sixième, à la neuvième heure du jour) et aux Vêpres (prière du soir), aux oraisons que devaient prononcer les évêques, soit dans les céré-

monies du baptême et de l'Eucharistie, soit sur les catéchumènes et les pénitents. Ce fut seulement depuis la conversion de Constantin, que l'oraison publique devint générale à Constantinople, même aux armées. Cet empereur avait créé dans son palais un oratoire où toute la cour, de concert avec lui, invoquait le Seigneur; il voulait que, chaque dimanche, ses soldats, chrétiens et non chrétiens, répétassent à haute voix différentes prières

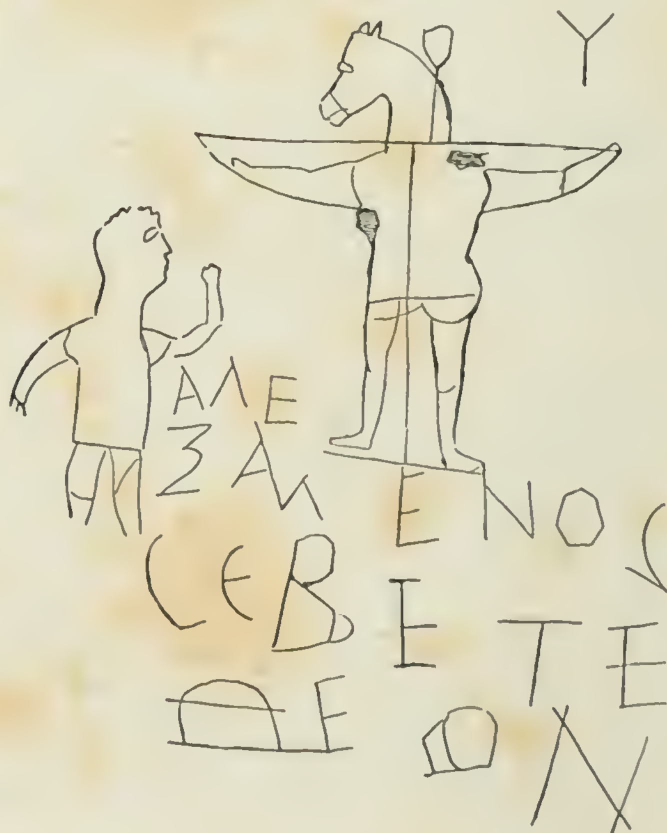



Fig. 172. — Caricature païenne dessinée, au troisième siècle, sur un mur du Palatin et conservée dans le musée Kircher, à Rome. — L'objet vénéré de la religion chrétienne est représenté par un personnage à tête d'âne, crucifié, que contemple une petite figure d'homme, accompagnée d'une inscription grecque qui signifie : *Alexamène adore son Dieu*. La figure est réduite au quart de l'original

appropriées à la religion de Jésus-Christ. C'est Eusèbe qui raconte ce fait. On possède encore une prière que l'empereur Maximin disait avoir reçue des mains d'un ange, et qu'il fit réciter à ses troupes, avant de livrer bataille contre son compétiteur impérial Licinius (313).

Au quatrième siècle, presque partout, en Occident comme en Orient, après avoir chanté les louanges de Dieu, on récitait des prières en faveur du souverain régnant et des hautes puissances humaines. Ainsi, quand saint Athanase s'écriait, en présence des fidèles rassemblés dans l'auguste basi-

lique des Césars : *Oremus*, etc. : « Prions pour le salut du très pieux empereur Constance! » tout l'auditoire, d'une voix retentissante, répondait : *Christe, auxiliare Constantio !* « Christ, viens en aide à Constance ! »

Les exemples précédents, joints à beaucoup d'autres qu'il serait facile de rechercher dans l'histoire des premiers temps du christianisme, prouvent



Fig. 173. — Peinture symbolique des catacombes de Rome. Jésus-Christ, sous la figure d'Orphée, charme aux accents de sa lyre les animaux sauvages et domestiques et les arbres qui s'inclinent vers lui pour l'écouter. Peinture à fresque du premier ou du deuxième siècle, trouvée dans le cimetière Domitilla.

qu'au quatrième siècle, en France, en Italie, en Espagne, comme dans les églises de l'Orient et de l'Afrique, le peuple chrétien était accoutumé à dire, soit à voix haute, soit à voix basse, des prières à formules déterminées, à réciter des psaumes sur un mode lent et monotone, à exécuter des chants alternés. Saint Pacôme n'avait-il point établi, parmi ses moines, une psalmodie qui se récitait deux fois par jour et qui se composait de psaumes entremêlés d'oraisons ? Saint Hilaire, de Poitiers, n'avait-il point jeté les

bases de la véritable liturgie gallicane, comme saint Ambroise celles de la liturgie lombarde, alors que saint Chrysostome et saint Augustin avaient revisé les liturgies des églises orientales et des églises d'Afrique ?

On s'en référait ordinairement aux *Constitutions* dites *apostoliques*, œuvre fondamentale qu'on suppose remonter au deuxième siècle; ces Constitutions prescrivaient la récitation des psaumes, en commun, le matin, à la troisième, à la sixième et à la neuvième heure du jour, le soir et au chant du coq, c'est-à-dire à l'aube. Mais les fidèles, que les persécutions empêchèrent longtemps de se réunir dans les édifices consacrés au culte extérieur, priaient d'abord seuls, quelquefois en famille ou bien en compagnie d'un petit nombre d'intimes. C'était à qui montrerait le plus d'ardeur à chanter les louanges de Dieu, dit Tertullien. Au quatrième siècle, les chrétiens de l'Orient et de l'Occident s'adonnaient avec tant de zèle à la psalmodie, qu'aucun chrétien n'eût manqué de la dire, à l'heure fixe, partout où il se trouvait. « Au lieu des chants d'amour qu'on entendait jadis à toute heure et en tout lieu, dit saint Jérôme dans une lettre à son ami Marcellin, le laboureur, en conduisant sa charrue, entonne l'*Alleluia;* le moissonneur, ruisselant de sueur, psalmodie pour se récréer; le vendangeur, maniant la serpette recourbée, chante quelques versets des psaumes de David. »

Longtemps avant qu'il y eût des églises ouvertes au public, les Apôtres « rompaient le pain aux fidèles », dans le cénacle des habitations privées; leurs disciples firent de même, au fond des cimetières souterrains appelés Catacombes, où les premiers chrétiens allaient tenir leurs assemblées et « faire la cène (fig. 174). » Cette cène ou *synaxe*, célébrée en mémoire de la sainte cène de Jésus-Christ (fig. 175), et dont la forme primitive est restée inconnue, ne fut appelée *messe* (missa) que vers le milieu du quatrième siècle. « C'était un dimanche, dit saint Ambroise, qui fut le créateur du rite ambrosien; j'ai commencé à faire la messe. » Le nom de *messe*, sur le sens et l'origine duquel les plus savants archéologues chrétiens ne sont pas d'accord, paraît avoir été tiré d'un mot hébreu qui signifie *offrande* ou *sacrifice;* ou plutôt du mot latin *missa* de *mittere*, *renvoyer*, *congédier*. La discipline apostolique exigeait que le sermon précédât le sacrifice, et qu'avant de le commencer on fît sortir du sanctuaire les catéchumènes, c'est-à-dire ceux qui n'avaient pas encore reçu le baptême. « Après le ser-

mon, dit saint Augustin, a lieu le renvoi (*fit missa*) des catéchumènes. »

Il y avait toutefois une messe des catéchumènes, qui comprenait alors l'introït, les leçons de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'homélie de l'évêque. Quant à la messe célébrée pour les fidèles seuls, c'était la vraie messe, caractérisée par l'Eucharistie. « Ce sont des messes, » dit saint



Fig. 174. — Buire ou burette en argent doré, vue sous différentes faces, portant d'un côté l'image nimbée de Jésus-Christ et de l'autre celle de saint Pierre. Premier ou deuxième siècle. Musée du Vatican.

Césaire d'Arles, « quand le corps et le sang du Christ sont offerts en sacrifice (fig. 176). »

Primitivement, on célébrait la messe une seule fois chaque semaine, et toujours le dimanche. Dès le second siècle, le sacrifice ou l'offrande eucharistique eut lieu trois fois par semaine, le dimanche et aux jours de station, le mercredi et le vendredi. Au siècle suivant, l'Église orientale voulut que les saints mystères fussent célébrés également le samedi. En Occident, on ne disait guère la messe que le dimanche, sauf les cas d'exception, tandis que, du temps de saint Augustin, dans les diocèses d'Afrique, d'Espagne et

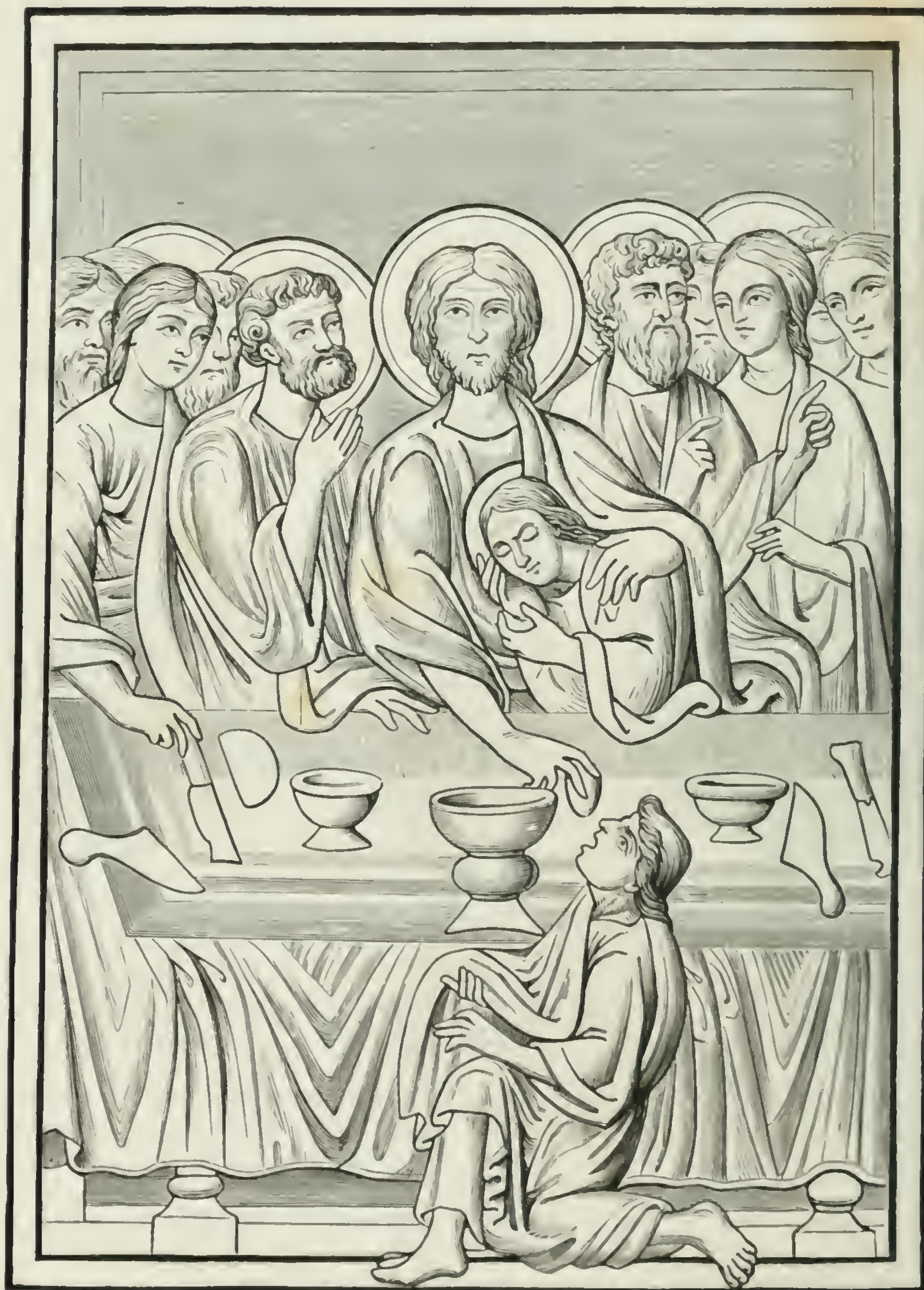


Fig. 175. — La Sainte Cène représentée symboliquement comme le premier sacrifice eucharistique. Jésus, entouré de ses disciples, et tenant sur son sein Jean son disciple favori, donne son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin à un autre de ses disciples agenouillé devant la table. D'après une miniature du onzième siècle, bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.

de Constantinople, on la disait généralement tous les jours. Ce ne fut qu'au sixième siècle que l'usage de célébrer la messe tous les jours s'universalisa dans l'Église latine.

Plus tard, à mesure que s'accrut le nombre des fidèles, on multiplia considérablement le nombre des messes, surtout aux grandes fêtes et pendant la Semaine sainte. Le même prêtre pouvait en dire plusieurs; mais il




Fig. 176. — La messe miraculeuse de saint Grégoire le Grand (sixième siècle) figurant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Miniature tirée d'un missel du quinzième siècle. Collection de M. Ambr. Firmin-Didot.

devait, après chacune d'elles, purifier ses doigts dans le même calice duquel on versait ce qui avait servi pour cette purification, dans un vase décent, pour être consommé à la dernière messe, soit par les prêtres eux-mêmes, soit par les diacres ou les clercs, et même les laïques en état de grâce. On n'eut d'abord que des messes chantées, ou plutôt psalmodiées; elles étaient toutes solennelles et ne pouvaient être célébrées que dans les

églises diocésaines ou paroissiales. Cependant la nécessité fit instituer de bonne heure les messes basses ou *privées,* ainsi nommées parce qu'elles étaient célébrées dans un oratoire particulier, en un jour ordinaire ou devant un petit nombre d'assistants.

Les évêques, successeurs des apôtres, administraient seuls le baptême solennel dans les deux premiers siècles. Les prêtres, sous l'autorité des évêques, étaient aussi les ministres ordinaires de ce sacrement. Les diacres ne le conféraient qu'en vertu d'une délégation épiscopale. Dans le cas de nécessité, les laïques pouvaient baptiser, pourvu qu'ils fussent de bonnes mœurs et



Fig. 177. — Exorcisme d'un catéchumène par quatre clercs exorcistes qui, avant de le baptiser, imposent la croix pour chasser le démon de son corps. D'après un bas-relief du quatrième ou cinquième siècle, trouvé à Pérouse. Paciaudi, *De sacris christianorum balneis*, Venetiis, 1750, in-4°.

qu'ils eussent reçu la confirmation. Dans l'Église latine, ainsi qu'en Orient, le baptême solennel n'avait lieu qu'aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte; dans l'Église gallicane, à la fête de Noël, comme on le voit par le baptême du roi Clovis. Quant au baptême privé, il pouvait être administré en tout temps, dès qu'on le jugeait nécessaire.

Aux jours de solennité baptismale, les catéchumènes élus (fig. 177) se rendaient à l'église, vers midi, pour le dernier scrutin d'élection; ils y retournaient au milieu de la nuit; on bénissait alors le cierge pascal et l'eau, puis l'officiant demandait successivement aux catéchumènes s'ils renonçaient au *démon*, au *monde*, à ses *pompes*. Ceux-ci devaient répondre : *Oui*. L'officiant exigeait ensuite une profession de foi chrétienne, formulée d'avance, après laquelle chaque candidat avait à subir un court examen sur les articles du Symbole. Ces préludes achevés, le diacre présentait au prêtre

officiant les catéchumènes dépouillés de leurs vêtements, mais recouverts d'un voile. Alors chacun d'eux entrait dans une cuve d'eau et y était plongé trois fois (fig. 178), et à chaque immersion l'évêque invoquait une des personnes de la sainte Trinité, usage qui s'est maintenu jusqu'au sixième siècle en Occident et jusqu'au huitième en Orient. L'immersion opérée, le diacre



Fig. 178. — Baptême des Saxons vaincus par Charlemagne. Miniature du manuscrit n° 9,066 à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles. Quinzième siècle.

assistant oignait d'huile sainte le front du catéchumène, et l'officiant le revêtait du *chrismale*, aube ou robe blanche traînante, qu'il devait garder huit jours. Ainsi vêtus, et tenant à la main un cierge allumé, les nouveaux chrétiens se rendaient en procession du baptistère à la basilique. Avant la messe, ils recevaient le sacrement de confirmation; puis on leur faisait manger un mélange de miel et de lait, pour témoigner de leur entrée dans la Terre promise, c'est-à-dire dans la voie des récompenses évangéliques. Quel que

fût l'âge des catéchumènes admis au baptême, on les appelait *enfants* (*pueri, infantes*). Le baptême par infusion, tel qu'on le pratique aujourd'hui, n'était point inusité dans l'ancienne Église; on y recourait seulement, en cas d'urgence, s'il y avait pour le catéchumène danger de mort, ou s'il fallait baptiser un grand nombre d'individus à la fois. Au neuvième siècle, ce mode d'administrer le sacrement était déjà très-répandu; il ne tarda pas à rester seul en usage.

La proclamation des dogmes du christianisme eût été lettre morte pour la plupart des néophytes, sans une discipline rigoureuse et invariable. L'Église le comprit et se montra sévère, en conservant des trésors d'indulgence pour le repentir. Elle établit donc, dans l'expiation des péchés commis, une sorte d'échelle de pénalité, un appareil pénal en rapport avec la gravité de ces péchés. On privait du droit d'oblation les pécheurs les moins coupables, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient ni déposer les offrandes sur l'autel, ni recevoir la sainte Eucharistie; les pécheurs plus endurcis et plus rebelles étaient exclus de la communion des fidèles et n'assistaient point aux cérémonies du culte; quant à ceux qui s'étaient rendus criminels, ou qu'on jugeait incorrigibles, on les chassait du sanctuaire et l'on effaçait leurs noms sur la liste des chrétiens. Il y eut toutefois un tempérament à ces rigueurs, selon le repentir du coupable ou d'après la volonté personnelle de l'évêque, seul juge souverain en pareille matière. Quant à la *pénitence canonique*, on ne l'infligeait généralement que pour des crimes énormes et publics, l'idolâtrie, l'adultère, l'homicide, et encore certaines classes de personnes, enfants, jeunes filles, femmes sous puissance de mari, vieillards, prêtres, clercs, monarques, n'étaient-elles soumises à ce genre de pénitence qu'avec les plus sages restrictions : il fallait, dans tous les cas, que le crime eût été juridiquement prouvé. Une fois que le temps de la pénitence canonique était expiré, si le pécheur montrait du repentir, l'évêque, ou même un simple prêtre, en cas d'absolue nécessité, opérait la réconciliation du pécheur avec l'Église.

Autant le culte public fut lent à s'établir et timide à se montrer dans l'Église naissante, autant il devint solennel et grandiose, du moment qu'il put prendre son essor sous le protectorat de Constantin le Grand. On vit surgir alors une multitude d'oratoires chrétiens et quantité de grandes

églises, parmi lesquelles il suffit de citer la basilique de Tyr, relevée de ses ruines et inaugurée en 315; celle de Saint-Jean de Latran, construite à Rome, en 324, avec les débris de plusieurs temples des faux dieux, et d'autres sanctuaires, dans la même ville, bénits par le pape saint Damase. On ne connaît pas les rites de consécration des premières églises, mais on sait que chaque dédicace eut un anniversaire solennel.

La position, la forme et l'agencement des églises n'avaient pas été laissés au caprice des fondateurs et des architectes, alors même que ces églises étaient encore très-exiguës et cachées la plupart dans les Catacombes, dans les forêts et dans les déserts. Au second livre des *Constitutions* du pape saint Clément (chap. 55 et 61), nous lisons la prescription suivante : « Que l'église soit longue, en manière de navire, et tournée à l'Orient. » Voilà, dès le premier siècle de l'Église, une preuve authentique de l'orientation des églises chrétiennes.

Cependant le mode de construction des églises primitives, d'après les règles liturgiques, est encore une question obscure, hérissée de bien des incertitudes. On a supposé, néanmoins, avec beaucoup de probabilité, que les chapelles souterraines des Catacombes de Rome furent les types des premières églises; telle est l'opinion des plus savants archéologues. Ce serait donc du fond de ces caves sépulcrales que l'art chrétien, s'épanouissant au grand jour, après la longue série des persécutions, aurait bâti des cryptes et fondé des églises sur le même modèle, d'abord dans les cimetières extérieurs, puis vers la fin du troisième siècle, au milieu des populations converties au christianisme et dans le centre même des villes. En 303, date du décret de Dioclétien qui ordonne la fermeture des temples chrétiens, Rome comptait déjà quarante églises ou oratoires. On ne sait trop quelle pouvait être la forme de ces sanctuaires primitifs qui offraient nécessairement un type commun obligatoire, approprié aux cérémonies liturgiques; mais des convenances de sécurité, des servitudes de terrain, des obligations diverses de nature impérieuse avaient dû souvent faire fléchir la règle et varier le caractère architectural du monument. C'est seulement à partir du règne de Constantin que nous voyons le temple chrétien s'élargir avec grandeur, se décorer avec magnificence et s'élever avec une audace majestueuse, lorsque, dans l'intérieur même de ses palais du Latran et du Vatican, cet

empereur érige des basiliques et consacre au culte du vrai Dieu ces immenses édifices, où l'art se mettait humblement au service de la liturgie et s'imprégnait des ineffables splendeurs de la foi.

Les cryptes ou chambres (*cubicula*) des Catacombes étaient donc transportées et reproduites en plein air dans les premières églises; elles présentaient une forme quadrilatérale, avec trois absides cintrées, trois niches voûtées (*arcosolia*) qui servaient en même temps de tombeaux aux saints confesseurs, et d'autels pour le sacrifice eucharistique. Ces sanctuaires étaient généralement plus longs que larges, par analogie avec la nef ou le vaisseau (*navis*), dont le symbolisme mystérieux plaisait à l'imagination des chrétiens.

Cependant il y avait aussi des églises *cruciales* ou en forme de croix, des églises rondes, pentagones, hexagones et octogones. Toutes ces églises différaient essentiellement du temple païen, autant par leur disposition intérieure que par leur étendue, qui allait toujours s'augmentant à mesure que le christianisme prenait plus d'extension et de puissance. On divisait alors les basiliques en trois parties principales : le vestibule ou portique (en grec *pronaon*); l'aire ou le temple (en grec *naos*, en latin *navis*, d'où s'est formé le mot *nef*); et l'abside ou le chœur (en grec *ieratrion*), réservé au culte. Le portique était soutenu par deux, cinq ou sept colonnes, et s'appuyait sur le mur de la façade. Entre les colonnes régnait une tringle de fer munie d'anneaux, auxquels étaient suspendus des rideaux d'étoffe ou des tapisseries flottantes qui s'écartaient ou se fermaient à volonté. C'était sous le portique que se tenaient les pénitents, appelés *strati*, c'est-à-dire *prosternés* : ils entendaient de là la psalmodie et l'instruction sans voir la cérémonie. Souvent les grandes basiliques présentaient trois portiques (fig. 179), au lieu d'un seul : celui du milieu, à l'occident, et deux portiques latéraux regardant le midi et le nord. Au centre du portique se trouvait une vasque pleine d'eau (*mallurium*), où chacun, avant de pénétrer dans le temple, se lavait le visage et les mains. Les clercs seuls passaient par la porte du milieu (*aula*); les fidèles entraient par les deux autres portes, les hommes à droite, les femmes à gauche, et ils se plaçaient ainsi de chaque côté du temple. Trois nefs, quelquefois cinq, divisaient le *naos* ou l'aire intérieure; dans toute son étendue, la nef centrale demeurait toujours libre,

tandis que, dans les autres nefs, diverses cloisons à hauteur d'homme séparaient complétement les catéchumènes, les pénitents, les vierges consacrées à Dieu, les moines et le commun des fidèles. A la suite du *naos* était le chœur (en grec *bèma*), précédé de la *solea*, c'est-à-dire le cellier ou le pressoir, par allusion à ce qu'on nommait la vigne du Seigneur, et entouré

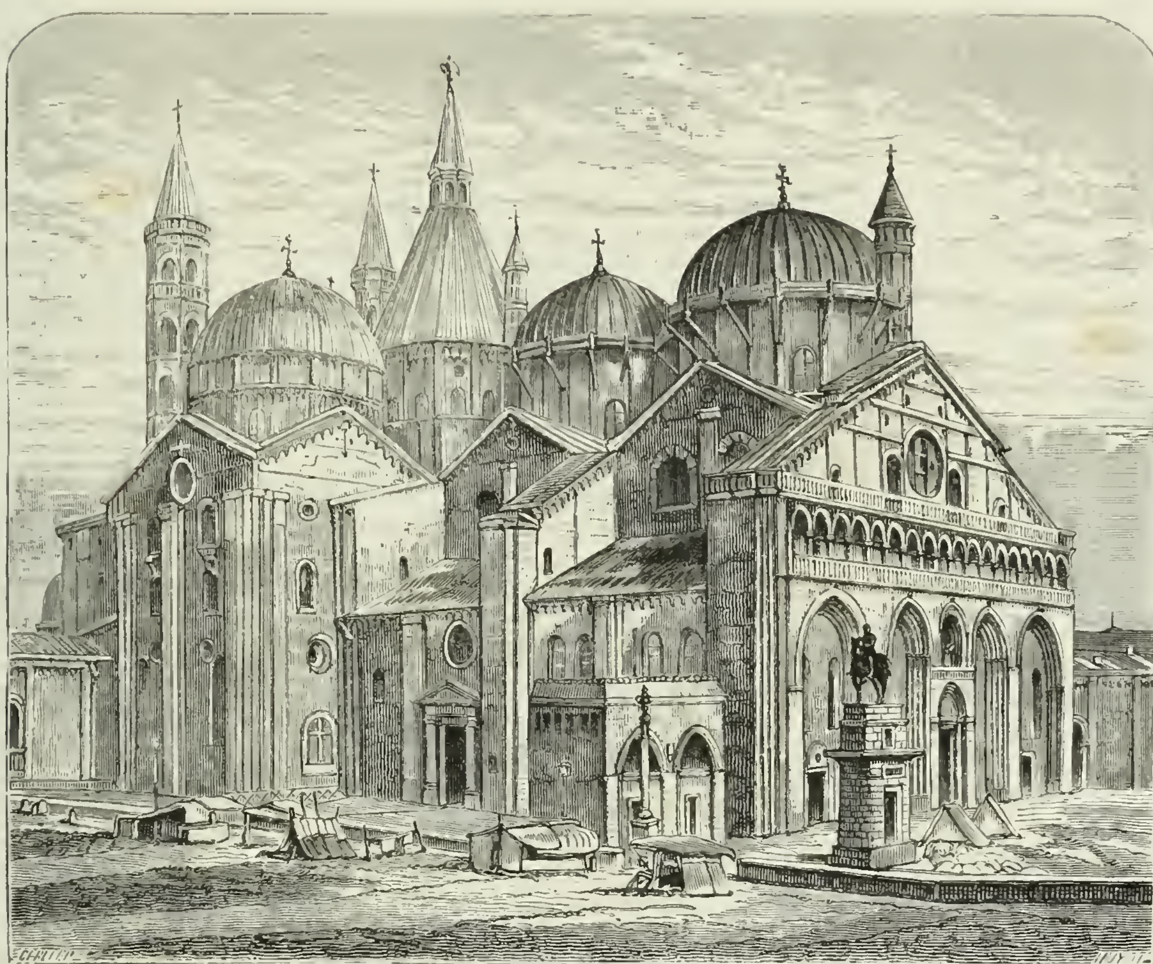


Fig. 179. — Église de Saint-Antoine, à Padoue, achevée en 1307; les sept coupoles furent ajoutées au quinzième siècle. La statue équestre en bronze qui décore la place de l'église est celle d'un célèbre condottiere, Gattemalata; elle fut exécutée en 1453 par Donatello.

d'un *cancel*, clôture à claire-voie, au centre de laquelle une ou plusieurs portes s'ouvraient sur la *solea*. Un ambon ou jubé, appelé aussi *pulpitum* (pupitre), souvent deux ambons destinés à la lecture publique de l'épître, de l'évangile et des livres saints, s'élevaient devant les portes du chœur. A Rome, et sans doute également à Constantinople, à Milan, à Trèves, dans toutes les grandes cités impériales, il y avait, en avant du chœur, entre les stalles du clergé séculier et les stalles des vierges consacrées et des moines, un

espace réservé (*senatorium*, le sénatoire) où se réunissaient les dignitaires et les familles du haut patriciat. La *solea* du clergé, partie antérieure du chœur, était occupée par les sous-diacres et les clercs mineurs chargés de la psalmodie. Une ou deux sacristies (*secretaria*) étaient ménagées sur les côtés de la *solea*. Quant au sanctuaire (fig. 180 et 181) où s'accomplissait le divin sacrifice, on l'environnait de grilles en fer ou en bois, communiquant par une ou trois portes avec les nefs. L'extrémité du chœur, ce qu'on appelle aujourd'hui le *chevet*, finissait en hémicycle et se nommait l'*abside* (*konkhé*, coquille, chez les Grecs; *absida*, chez les Latins); autour de l'abside régnaient des siéges, entre lesquels s'élevait celui de l'évêque qui dominait l'autel, et qui pouvait être aperçu de tous les assistants. L'autel, recouvert et surmonté du *ciborium* (baldaquin en forme de vase renversé ou de coupole), occupait toujours le centre de l'abside (fig. 182 et 183). Voilà quels étaient, pour ainsi dire, le cadre matériel, le domaine normal de la liturgie grecque et latine, vers la fin du sixième siècle.

Aucun pape n'était plus capable que Grégoire le Grand (590-604) de donner un corps aux éléments épars dont se composait la liturgie. C'est à lui que remonte la rédaction des premiers livres du culte, revus et contrôlés; c'est lui qui marqua du sceau de son génie le cérémonial catholique romain. Avant lui, cependant, le pape Gélase avait mis en ordre les prières en usage pour l'administration des sacrements; il avait aussi préparé le premier Missel (*Missale*) ou office de messes, dont Grégoire remania l'ensemble, en rendant le texte plus correct. L'Antiphonaire (*Antiphonarium*), appelé aussi *Livre de plain-chant* (*Cantatorium*) et *Graduel* (*Graduale*), recueil des antiennes de toutes les messes de l'année, reçut du même pape une forme orthodoxe et plus usuelle pour les chantres : le saint pontife réforma, modifia, de la manière la plus judicieuse et la plus savante, certaines antiennes mal choisies ou mal écrites, en s'efforçant d'imprimer à la musique sacrée, ainsi que l'avait fait le roi Salomon, un caractère d'harmonie et de gravité qu'elle ne possédait point. On peut affirmer que le plain-chant ecclésiastique date seulement de cette époque et que la notation musicale en neumes, signes encore inintelligibles pour nous, qui marquaient la mesure et les modulations de la voix, ne remonte pas au-delà du pontificat de Grégoire le Grand. Jean Diacre, qui a écrit la vie de cet illustre pape, dit avoir vu

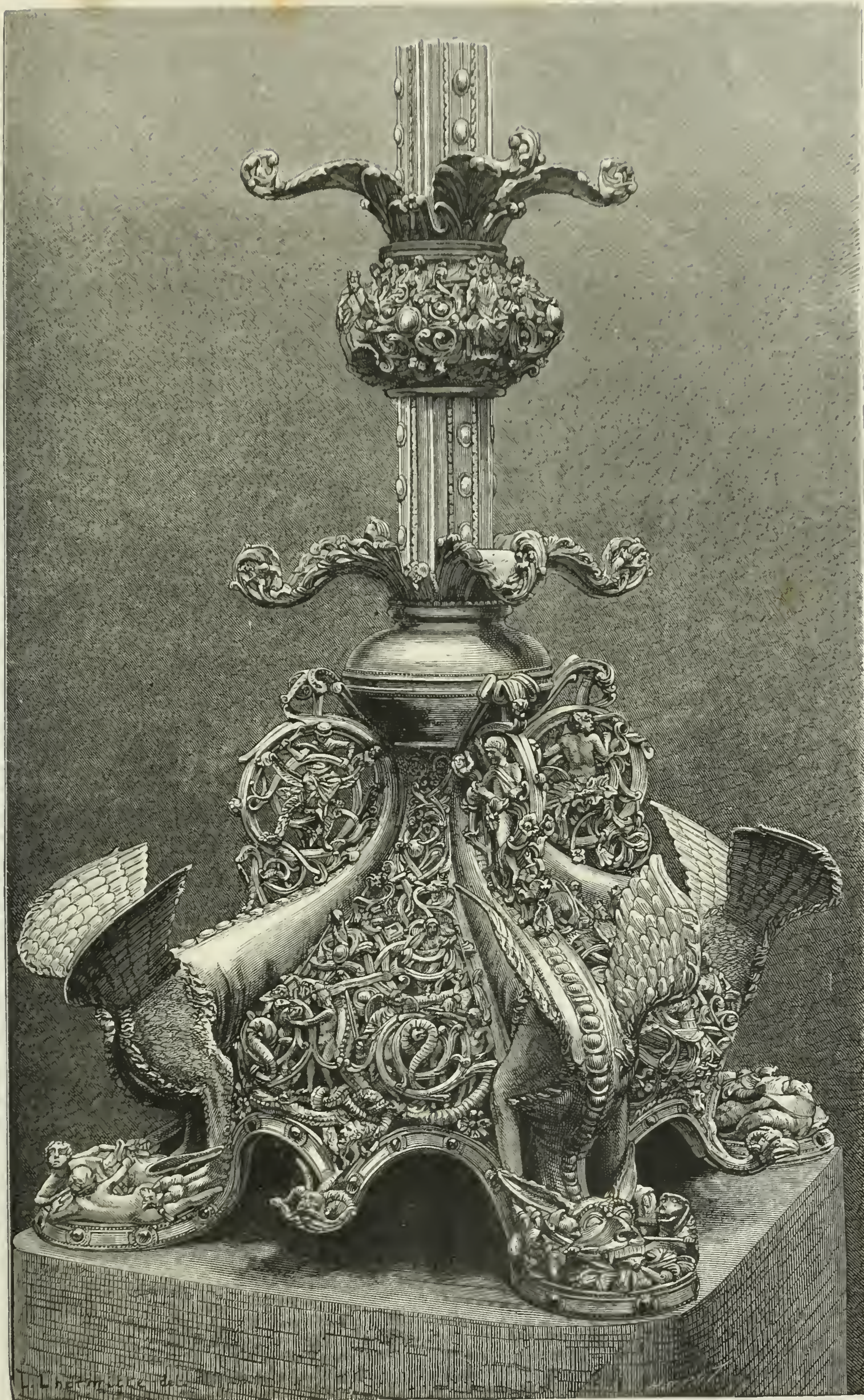


Fig. 180. — Pied d'un grand chandelier de chœur en bronze doré, à sept branches, ayant 6 mètres de hauteur, et connu sous le nom de *l'Arbre de la Vierge,* parce qu'il représente, dans un de ses ornements, les rois mages adorant l'enfant Jésus entre les bras de la Vierge. Travail du XIIIe siècle. Cathédrale de Milan.

fonctionner, dans tout son éclat, l'école des chantres, fondée à Rome par saint Grégoire; école fameuse où le fondateur lui-même donnait encore des leçons aux élèves, malgré sa vieillesse, ses accès de goutte et ses autres infirmités, alors que, ne pouvant se tenir ni debout ni assis, mais couché sur un petit lit très-dur, il stimulait, par sa présence et ses réprimandes, les négligents et les indociles.

Sous les noms d'*offices* ou d'*office*, d'*heures canoniales* (fig. 184), de *bréviaire*, etc., on a désigné, depuis le cinquième siècle, l'ensemble des devoirs pieux et des prières canoniques, auxquels la liturgie consacrait les différentes parties du jour. Les mots *Tierce*, *Sexte* et *None* se rencontrent déjà dans Tertullien; saint Cyprien, saint Clément d'Alexandrie, saint Jérôme, et beaucoup d'autres Pères attribuent certaines heures d'élection pour réciter les divers offices, de telle sorte qu'avant la fin du quatrième siècle, la psalmodie semblait déjà réglée dans les principales églises de l'Orient. Le régime des églises occidentales, il est vrai, différait d'une manière sensible de celui des églises de l'Orient; il y

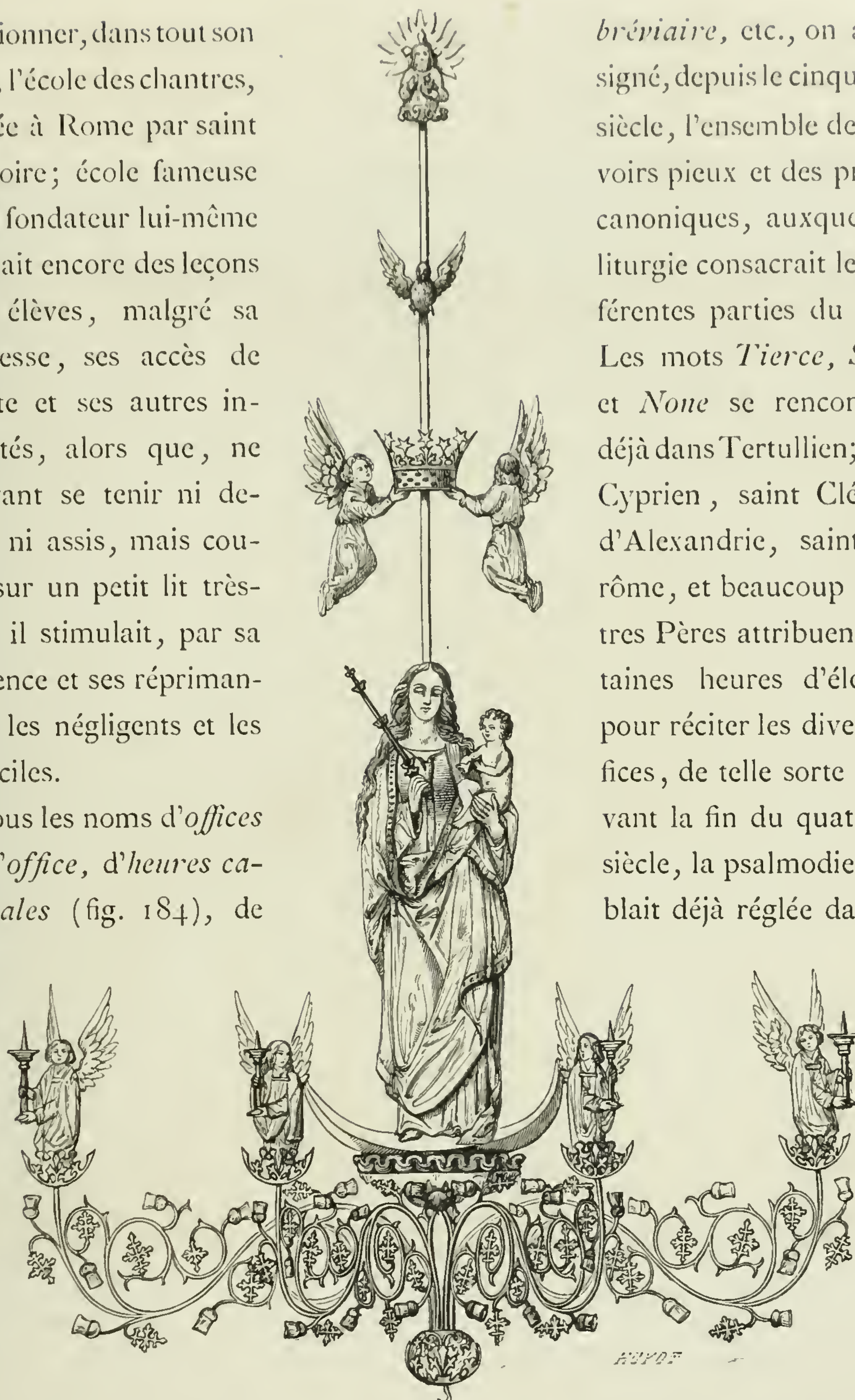


Fig. 181. — Lustre dit *de la Vierge*, dont les branches sont en bronze et la Vierge en bois sculpté. Église de Kempen (Prusse rhénane). D'après les *Monuments de l'art chrétien*, de Weerth.

avait même de nombreuses dissemblances entre les diocèses de la même langue. Partout, néanmoins, aux premiers siècles, les offices principaux se faisaient la nuit, qu'on divisait en quatre veilles, de trois heures chacune, mesurées à l'horloge d'eau appelée *clepsydre*. La première veille commen-



Fig. 182. — Détail du retable de Marcuil-en-Brie.

çait au coucher du soleil (*ad vesperas*); la seconde à minuit; la troisième au chant du coq; la quatrième, au crépuscule du matin. La piété des chrétiens s'étant attiédie dès le cinquième siècle, l'usage s'introduisit peu à peu de ne se rendre dans l'église qu'à la quatrième veille et d'y réciter, d'un seul trait, la psalmodie entière, c'est-à-dire douze psaumes, chaque veille comprenant

trois psaumes. De là le nom de Matines (*Matutinæ*), donné aux Nocturnes. Il paraît que les moines eux-mêmes, qui se montraient pourtant plus rigou-

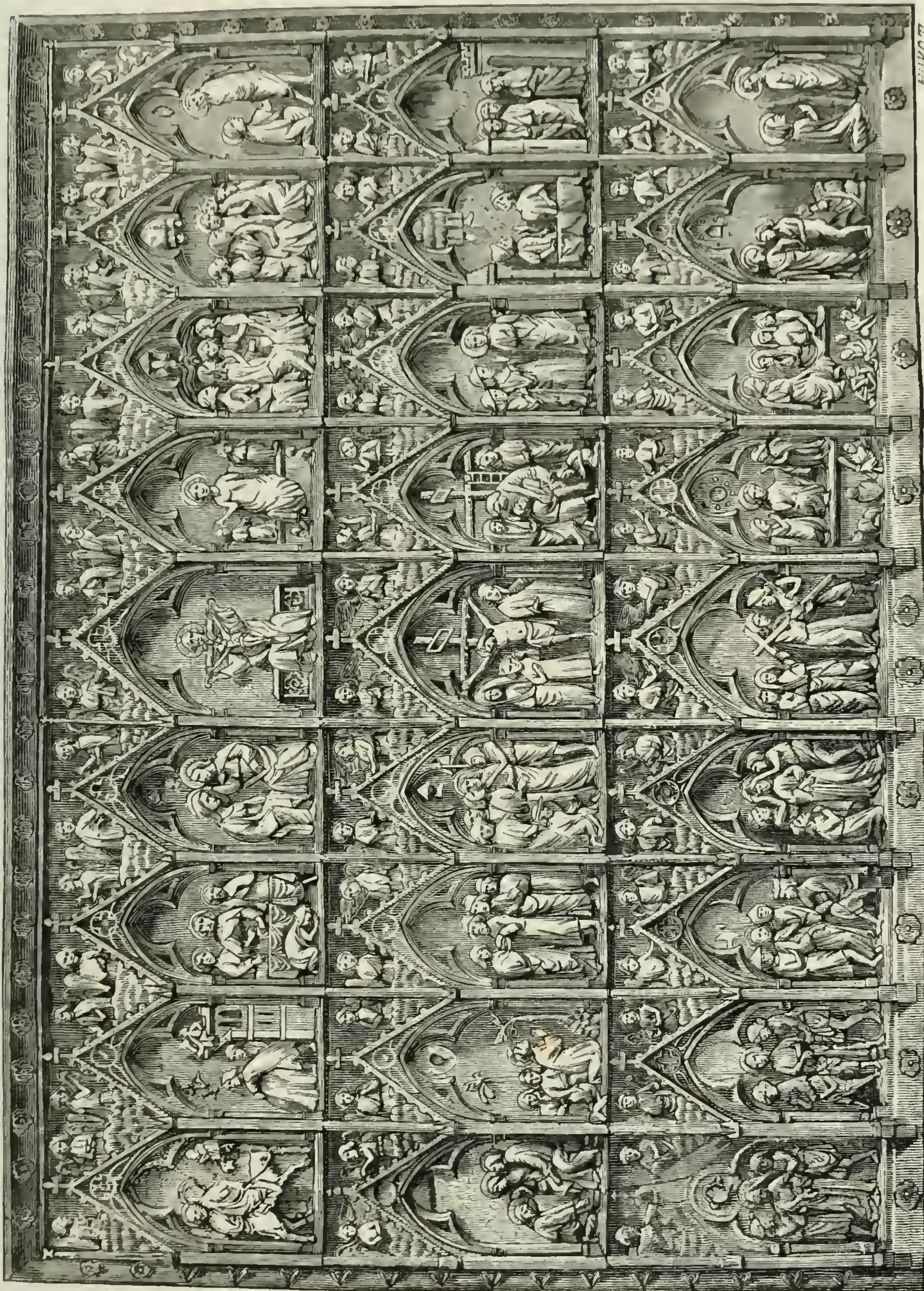



Fig. 183. — Retable de l'église de Mareuil-en-Brie, arrondissement d'Épernay (Marne). Seconde moitié du treizième siècle.

reux conservateurs des anciens rites que ne l'étaient les prêtres séculiers, commencèrent aussi, vers cette époque de relâchement, à chanter les Noc-

turnes et les Laudes aux heures matinales : Rome seule maintint et observa la séparation des offices de la nuit et du matin.

Sous la dénomination de *Tierce, Sexte* et *None,* on entendait les *Petites heures; Prime* ou la première des Heures canoniales ne fut instituée qu'à partir du douzième siècle, mais les trois autres Heures semblent appartenir au premier âge du christianisme. Selon la définition de saint Cyprien, qui est du troisième siècle, on priait à Tierce pour honorer la descente de l'Esprit-Saint; à Sexte, en mémoire du Crucifiement; à None, en souvenir de la mort du Christ. Tertullien disait, un demi-siècle auparavant, qu'indépendamment de la tradition mystique consacrée par la prière, l'Église, en établissant les heures canoniales, avait voulu se conformer à la distribution civile du jour.

Les *Vespres* ou Vêpres (*Vespera*), ainsi nommées à cause de l'étoile *Vesper,* qui se montre à l'horizon quand le soleil se couche, furent instituées également dès l'origine de la Liturgie. On appelait l'heure des Vêpres *lucernarium,* parce qu'il fallait allumer des flambeaux ou plutôt des lampes pour dire cet office. Il y a un hymne de Prudence, intitulée *Ad incensum lucernæ*, c'est-à-dire pour « allumer la lampe ». Chez les Latins, comme chez les Grecs, on célébra les Vêpres après le coucher du soleil, jusqu'aux huitième et neuvième siècles ; mais, depuis cette époque, l'usage de Rome, où l'on disait les Vêpres immédiatement après Nones, prévalut et devint universel. A Milan, toutefois, le rit primitif ne tomba point en désuétude; les Vêpres commençaient dès l'apparition de Vesper et finissaient aux flambeaux. Jusqu'au cinquième siècle, les Vêpres terminaient les offices de la journée et renfermaient les psaumes qui en furent détachés, dans le siècle suivant, pour former un dernier office nommé *Complies,* qui n'eut d'abord que trois psaumes. Ce fut au neuvième siècle qu'on y ajouta le psaume trentième.

Sous les noms d'Évangéliaire (*Evangeliarium*), de Lectionnaire (*Lectionarium*) et de Bénédictionnaire (*Benedictionis liber*), on possède, dans les principales bibliothèques de l'Europe, d'énormes volumes manuscrits, sur vélin, aussi remarquables par les enluminures dont ils sont ornés (fig. 185) que par la beauté de la calligraphie, et reliés souvent avec un luxe extraordinaire. Ce sont les *Propres* (*propria*) des différentes églises ré-

gionnaires, et de quantité d'églises diocésaines, qui, tout en subissant les règles générales de la Liturgie dogmatique établie par les conciles, y ont apporté pourtant certaines modifications de détail. Il en est d'importantes qui sont dues, tantôt à l'esprit local, aux habitudes des fidèles, tantôt aux anniversaires, aux fêtes commémoratives du rituel diocésain. Les Évangéliaires datent de saint Jérôme. Avant lui, chacun des quatre Évangiles formait un livre séparé, et ils n'avaient pas tous les quatre la même importance liturgique. Saint Jérôme les disposa tous ensemble dans un ordre convenable, avec des notules marginales et des tables pour l'office quotidien.

Un ordre hiérarchique déterminé dans



Vers luy saclinera
adorer sera le dieu des



dieux loue en la t
re & aux cieulx

Deus in adiutorium meum intē-
de. Domine ad adiuuandū me
festina. Gloria patri et filio et
spū i sancto. Sicut erat in prin-
cipio et nunc et semper. &c. ¶ Hymnus



Dōc pouretete ieu
ne fillete Ung pe-
tit ēfāt naistra. q̄
toute pourebestel-
lete adorera. en la
crechete. sus seche
herbetelasnezude



Fig. 184. — Légende populaire de Noël, avec des vers de la vieille complainte française; les gravures représentent : la sibylle prophétisant la naissance du Christ, Jésus dans l'étable de Bethléem, un des rois mages et saint Jean le précurseur annonçant que le Christ vient de naître. Fac-simile de l'entourage d'un livre d'heures imprimé avec gravures, à Paris, chez Anthoine Vérard, à la fin du xv[e] siècle.

les pouvoirs, les priviléges, apparaît dès l'établissement du christianisme. Dans sa VI^e épître aux Magnésiens, saint Ignace, qui avait été disciple de saint Pierre, leur disait : « Je vous exhorte à vous conduire, en toutes choses, avec l'esprit de concorde qui vient de Dieu, et à regarder l'évêque comme représentant Dieu lui-même dans vos assemblées, les prêtres comme formant ensemble l'auguste sénat des apôtres, et les diacres comme ceux auxquels est confié le ministère de Jésus-Christ. » Les fidèles ne s'inclinaient que devant l'évêque, pour demander sa bénédiction ; à l'église, l'évêque occupait un siége plus élevé que celui des simples prêtres. Les évêques portaient la tunique et le pallium ou manteau long, la chasuble ou la dalmatique ; une bandelette d'or ou de métal brillant leur ceignait le front, jusqu'au jour où elle fut remplacée par la mitre (en grec et en latin *mitra*), qui fut faite longtemps en étoffe comme un bonnet rond et pointu, fendu par le haut en deux parties ; ils portaient primitivement pour insignes l'anneau épiscopal et le bâton pastoral de bois, d'ivoire ou de métal (fig. 186). Ce ne fut qu'au neuvième siècle que les sandales firent partie de leurs insignes ; les gants sont mentionnés pour la première fois au douzième siècle. L'évêque de Rome, le premier entre ses pairs (*primus inter pares*), exerçait sur toute l'Église une suprématie exprimée formellement par saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, contemporain des apôtres : cependant il ne portait d'abord aucune marque distinctive ; mais, dès le cinquième siècle, la qualification de pape commença à lui être donnée à l'exclusion des autres évêques.

Depuis que le célèbre évêque d'Hippone eut réformé ses clercs (*clerici*), ceux-ci furent appelés *canoniques*, d'où l'on a fait le mot *chanoines*, parce qu'ils menaient une vie conforme aux canons de l'Église. En Afrique, en Espagne, dans les Gaules, les clercs canoniques cohabitaient, mangeaient avec l'évêque, s'adonnant aux sciences, aux lettres, aux arts, à la musique, de préférence à la calligraphie, et formaient une sorte d'école religieuse, d'où leur était venu le titre de scolastiques (*scholastici*), qu'ils méritèrent surtout pendant le règne de Charlemagne ; mais leur retraite studieuse ne se maintint pas jusqu'à celui de Charles le Chauve. Les prêtres attachés à chaque église constituaient ce qu'on nommait l'assemblée du presbytère (*presbyterium*), le sénat ecclésiastique de l'évêque (*senatus ecclesiæ episcopi*). Les clercs pouvaient entrer de bonne heure dans les ordres mineurs,

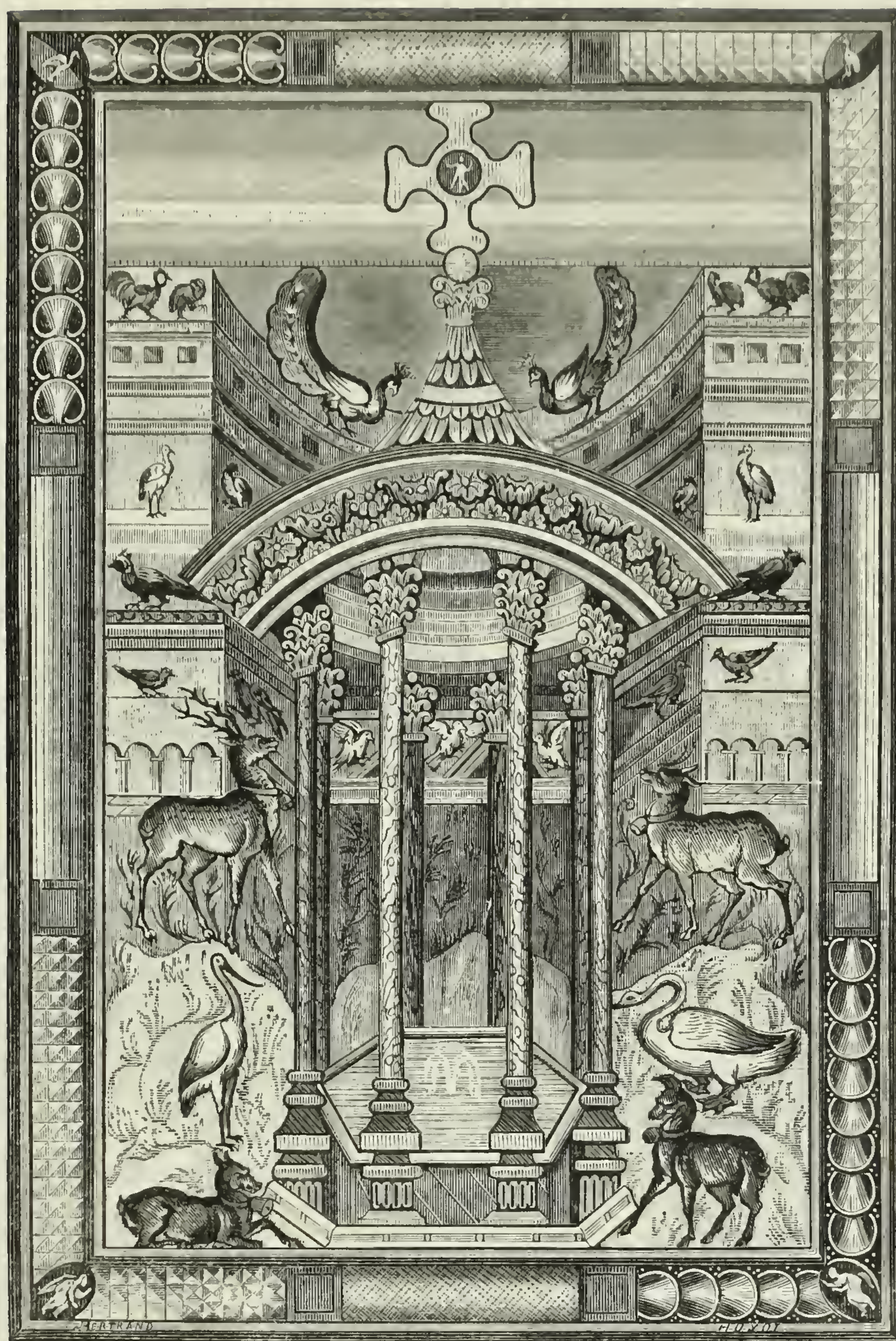



Fig. 185. — La fontaine mystique, d'après un *Évangéliaire de Charlemagne,* huitième siècle, Biblioth nat. à Paris. La fontaine jaillissante représente l'Église, source de vérité; les oiseaux de l'intérieur, les âmes des fidèles; tandis que ceux du dehors semblent personnifier les âmes attirées vers le baptême par la grâce divine. D'après le grand ouvrage de M. le comte de Bastard.

qui étaient ceux de portier, d'exorciste, de lecteur et d'acolyte, mais ils n'arrivaient aux ordres majeurs ou sacrés que dans l'âge mûr. Nul n'était admis au diaconat avant trente ans; nul à la prêtrise, avant sa trente-cin-

quième année; quant à l'ordination, elle avait lieu, à partir du quatrième siècle, aux quatre-temps. Nous apprenons de saint Cyprien, qui vivait au troisième siècle, que dès lors il fut réglé que cette auguste cérémonie ne se ferait que dans les temples, publiquement, à la messe.

Avant d'instituer des chantres d'office, il y eut, dans plusieurs églises, des *psalmistes*, qui constituaient un ordre mineur à part. Aux psalmistes ont succédé les clercs chantants. Sous l'empereur Justinien, l'église métropolitaine de Constantinople possédait vingt-six chantres et cent dix lecteurs. « Il ne faut pas, lit-on au XV[e] canon du concile de Laodicée, que d'autres que les chantres canoniques, lesquels montent sur l'ambon pour lire le graduel, se permettent de chanter dans l'église. » Les fidèles conservaient néanmoins l'usage d'unir leurs voix à la voix des chantres.

Il y avait sans doute, dans l'origine du culte, un costume spécial exclusivement employé pour les offices; mais on suppose que ce costume ne différait que par sa couleur blanche de celui que les diacres et les prêtres portaient dans la vie ordinaire. Le manipule (*manipulum, mapula*) et l'étole (*stola*), accessoires de l'aube qui fut le premier costume du prêtre en fonctions, n'ont été adoptés et consacrés par la Liturgie que vers le troisième ou quatrième siècle. Les diacres ne portaient l'étole que pendant le sacrifice de la messe; les prêtres la gardaient constamment comme témoignage de la dignité sacerdotale. Ce fut après l'étole, l'aube et la dalmatique que s'introduisit l'usage de la chasuble. Il en est question pour la première fois au XXVII[e] canon du quatrième concile de Tolède (en 527).

Avant le cinquième siècle, il n'y eut point de costume obligatoire pour le clergé, en dehors des cérémonies. Comme au temps des Apôtres, les évêques, les prêtres, les clercs, diacres et chantres portaient tuniques et sandales, ainsi que l'avait prescrit le Rédempteur dans son Évangile (Marc, VI, 90). Ils marchaient couverts d'une pièce d'étoffe quadrangulaire noire ou brune, drapée autour du corps, que ne retenait ni agrafe ni fibule, et sous laquelle se trouvait une tunique simple, de couleur sombre. Au cinquième siècle, le pape Célestin condamna cet accoutrement, qui faisait confondre les disciples du Christ avec les philosophes de l'école stoïcienne. Au sixième siècle, les laïques avaient abandonné le costume romain pour se vêtir d'habits courts, empruntés aux Barbares qui étaient devenus

maîtres des Gaules; mais l'Église, soigneuse de la dignité de ses ministres, ne leur permit pas d'accepter cette révolution somptuaire. Une différence tranchée s'établit dès lors entre le costume du clergé et celui des laïques. Le concile d'Agde (506) prescrit aux clercs de porter des vêtements et des



Fig. 186. — Chasuble, étole et mitre de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry (1117-1170), conservées à la cathédrale de Sens. Étoffes et broderies du douzième siècle.

chaussures d'une coupe distinctive, conforme à leurs habitudes religieuses. Deux autres conciles leur interdirent l'usage de la saie (*sagum*) et des étoffes de pourpre. Grégoire le Grand ne souffrait pas parmi ses serviteurs d'autre costume que la toge ou le vêtement long, comme essentiellement propre aux gens d'église, et c'est avec ce costume et presque sans modification

que les ecclésiastiques orthodoxes ont traversé le moyen âge, jusqu'au dix-septième siècle.

Le prêtre, dans l'exercice des fonctions saintes, n'était pas tenu de changer de vêtements. Cependant, depuis le quatrième siècle jusqu'au neuvième, tout semble indiquer que l'habit religieux devait être blanc, du moins pour la célébration des saints mystères. Saint Chrysostome, sentant approcher sa fin et voulant célébrer le divin sacrifice, demanda des vêtements blancs et distribua aux assistants ceux qu'il portait et même sa chaussure. En Occident, la tradition était conforme à celle de l'Orient; on dépouillait de ses vêtements mondains le néophyte, on lui imposait l'habit blanc ou de religion (*habitus religionis*); après quoi il s'acquittait de son office. Cependant on ornait quelquefois de bandes de pourpre ou d'or les vêtements blancs du souverain pontife. Le blanc ne fut associé à d'autres couleurs, pour le costume du clergé, que vers le neuvième siècle; quant aux cinq couleurs rigoureusement admises par le symbolisme chrétien, elles ne datent guère que du douzième siècle.

Charlemagne, qui se piquait d'être un liturgiste de premier ordre, qui s'honorait de porter, aux grandes fêtes, la chasuble verte ornementée d'or, aux aigles éployées, et de chanter l'épître devant le peuple assemblé, ce grand empereur s'occupait minutieusement des cérémonies de l'Église, et l'on doit constater que leur pompe date de son règne.

Tout en se préoccupant de la pompe des cérémonies, Charlemagne et ses successeurs, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, tâchaient d'y introduire un principe d'unité, conformément à la liturgie romaine. Au commencement du huitième siècle, le pape Adrien I<sup>er</sup> ayant envoyé à Charlemagne un antiphonaire noté par saint Grégoire lui-même, l'empereur ordonna que le chant grégorien fût adopté dans les églises de son empire. Dès lors l'ancienne liturgie gallicane disparut à tel point que, Charles le Chauve ayant désiré comparer entre elles les liturgies grecque, romaine et gallicane, appela de Tolède des ecclésiastiques qui officièrent devant lui selon le rite gallican. Il donna la préférence au rite romain, ce qui n'empêcha pas chaque cathédrale diocésaine, chaque abbaye, d'introduire diverses formules accessoires, plus ou moins divergentes, dans la liturgie gallo-romaine.

Si l'on peut faire remonter au sixième siècle l'usage des premières cloches, leur introduction générale dans l'Église d'Occident semble contemporaine du huitième siècle. On les appelait *seings* (en latin *signa*); on ne les mettait pas en branle; on se contentait de les frapper avec des marteaux de bois ou de métal (fig. 187), ainsi que cela se pratique encore au-delà des Pyrénées; d'où est venu le mot de *toc-seing* ou *tocsin*, appliqué aux sonne-




Fig. 187. — Clochette romane à jour représentant les symboles des quatre évangélistes. Douzième siècle Musée archéologique de Reims.

ries municipales du moyen âge et des temps modernes. L'orgue (*organum*) date aussi du huitième siècle. Tout imparfait que fût cet instrument pneumatique appliqué aux cérémonies de l'Église, il excitait des transports d'enthousiasme parmi les fidèles. On peut dire que les orgues et les cloches concoururent également au prestige du cérémonial liturgique, qui captivait à la fois les yeux et les esprits, par le déploiement d'un nombreux clergé, par la gravité solennelle des chants, par la noble simplicité des costumes, par la belle et majestueuse ordonnance du culte.

Sous les derniers Carlovingiens, la liturgie s'était altérée par degrés,

moins en Orient qu'en Occident, moins à Rome et à Milan qu'ailleurs; mais partout se produisaient des témoignages déplorables de relâchement et d'incurie. Les chantres empiétaient sur les priviléges des clercs; les diacres s'arrogeaient des droits d'indépendance; les prêtres méprisaient leur évêque, et souvent l'évêque, fier de son omnipotence, osait se soustraire aux prescriptions pontificales. C'était principalement dans la psalmodie, dans les chants, dans l'ornementation du sanctuaire et dans le vêtement des ecclésiastiques, qu'apparaissait le désordre. Les formes byzantines, appliquées aux monuments d'architecture ainsi qu'aux diverses représentations de l'art chrétien, sauvegardèrent quelque peu la tradition liturgique; mais, vers la fin du dixième siècle jusqu'au douzième, une déplorable confusion régnait au sein de l'Église latine. Il fallut que les croisades, à la suite de tant d'expéditions aventureuses qui s'étaient succédé pendant plus d'un siècle et demi, ramenassent des pays d'outre-mer, d'Antioche, de Constantinople et de Jérusalem, les éléments et les principes d'une liturgie néo-grecque, où se retrempa la liturgie gallo-romaine dégénérée.

Quelle touchante et merveilleuse application recevait alors la liturgie catholique, soit par la construction de nouvelles églises, où le style roman cédait la place au style ogival; soit par l'élancement aérien des clochers qui rappelaient les minarets des mosquées mahométanes; soit par l'exhibition des tableaux translucides de la vitrerie peinte, soit par le sévère et magnifique ameublement des chapelles, soit par le décor éblouissant de chaque autel, qui ressemblait souvent à une vaste châsse d'orfévrerie; soit par le langage harmonique des cloches, messagères augustes de la piété appelant les fidèles à la prière; soit par l'accord mélodieux de la voix humaine avec l'orgue et les divers instruments de musique!... Le symbolisme le plus complet et le plus ingénieux, à tous les points de vue, perçait au travers de cet immense ensemble d'allégories saintes et faisait de la liturgie un véritable sanctuaire d'instruction chrétienne, de traditions parlantes, où chaque mystère (fig. 188), chaque précepte, pénétraient dans l'âme, pour ainsi dire, par les sens.

Dans le treizième siècle, époque où le célèbre Guillaume Durand, évêque de Mende, écrivait son *Rational des divins offices*, résumé complet de ce qu'était alors la Liturgie, cette sorte de législature canonique se trouvait



Fig. 188. — Le triomphe de l'Agneau. Le Christ, sous la figure de l'agneau sans tache, nimbé et tenant le bois de la croix, est aux pieds de Dieu le Père : autour de lui, les quatre évangélistes représentés sous leurs attributs et montés sur des roues de flammes. Les dominations et les archanges lui apportent leurs offrandes. La voute du firmament est soutenue par quatre anges. On voit au-dessous saint Jean expliquant l'*Apocalypse* à son commentateur. D'après une miniature du *Commentaire sur l'Apocalypse* par Beatus, manuscrit du douzième siècle. Bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot.

fixée autant que pouvait l'être une matière à laquelle les évêques, même les simples prêtres, apportaient sans cesse quelques modifications. Guillaume Durand, ainsi que ses prédécesseurs en liturgie, relèvent bon nombre

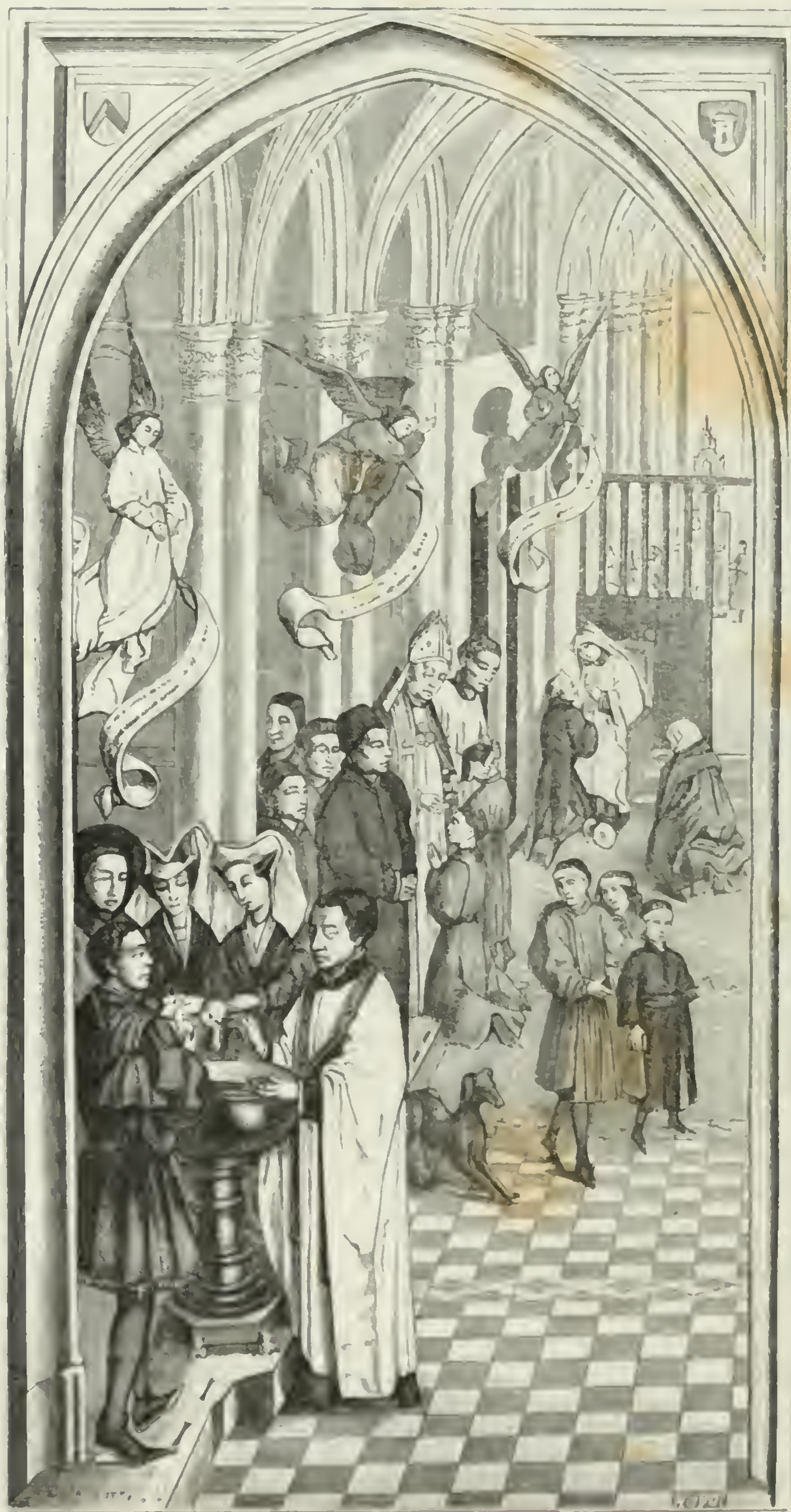


Fig. 189. — Trois sacrements : Le *Baptême* ouvre la vie; la *Confirmation* fortifie l'enfance; la *Pénitence* réconcilie l'adolescence.
Partie de gauche du triptyque peint sur bois par Rogier Van der Weyden (Rogier del Pasturle). Musée d'Anvers.
Quinzième siècle.

d'innovations regrettables, de rites souvent bizarres, éloignés des traditions de l'Église primitive, et compromettants même pour la dignité du culte. Les meilleurs esprits le sentaient bien, aussi le concile de Trente jugea-t-il nécessaire de réclamer une réforme liturgique. En vertu de ce mandat donné au souverain Pontife par les Pères du concile, Pie V publia, en 1568, le *Bréviaire romain* corrigé, et, en 1570, le nouveau *Missel*. Comme le but était de réformer les erreurs qui s'étaient glissées dans les derniers temps, les diocèses qui étaient en posses-

sion de rites particuliers, remontant au moins à deux cents ans, purent, à leur choix, conserver leurs usages ou adopter le Bréviaire et le Missel de Pie V.

L'Église a changé le moins possible son ancien cérémonial, surtout en ce qui concerne l'administration des sacrements. Cependant sept sacrements, que nous allons passer rapidement en revue dans l'ordre où les énumère le concile de Trente, étaient autrefois accompagnés de certaines cérémonies que la transformation des mœurs a fait tomber en désuétude et que nous indiquerons sommairement comme des témoignages de leur antiquité.

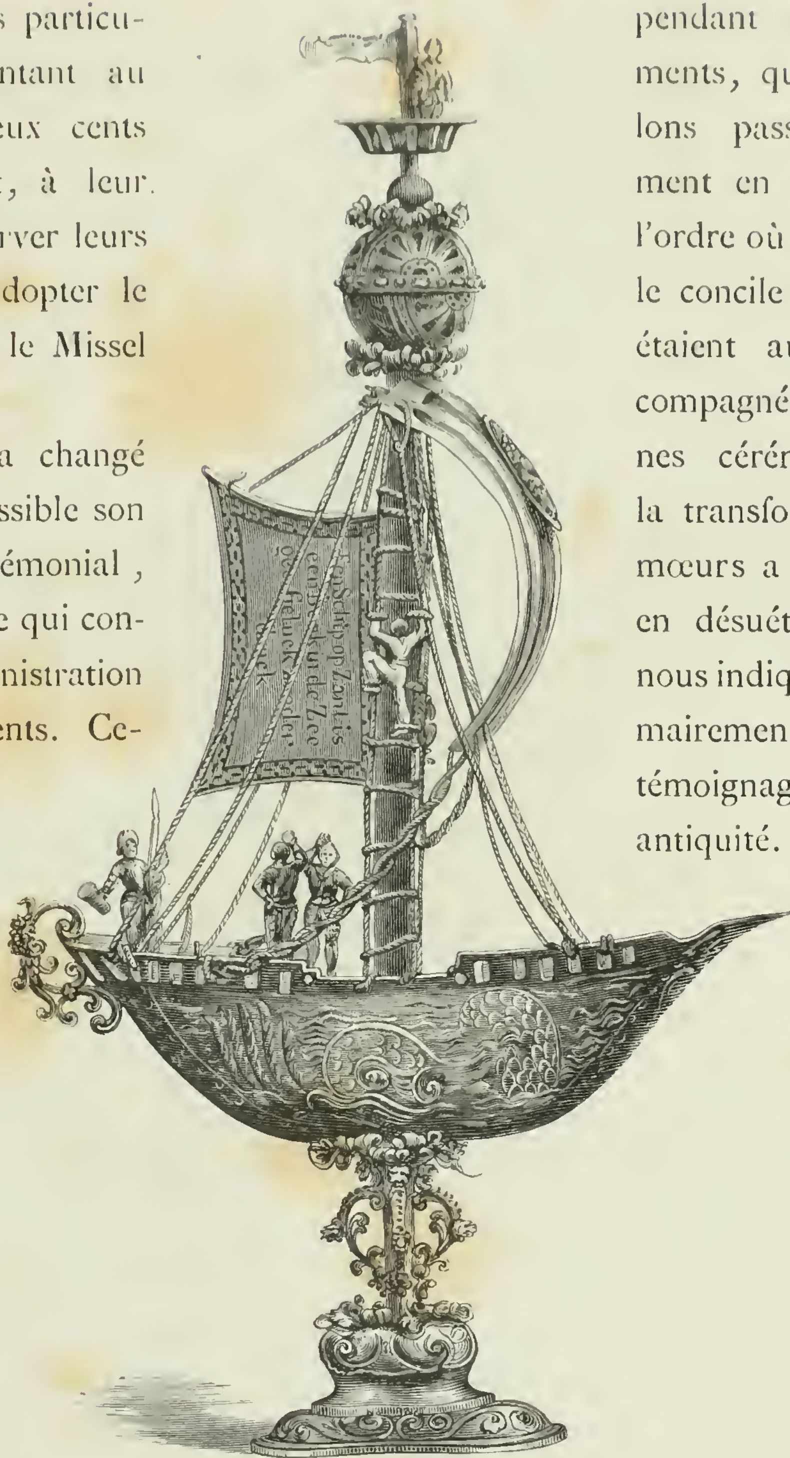


Fig. 190. — La Nacelle du baptême, travail flamand du seizième siècle, tout en or et argent ciselé. Collection de M. Onghena, à Gand. Lorsqu'on baptisait un enfant, c'était la coutume, dans les Pays-Bas, de boire à la ronde du vin épicé, à la santé du nouveau-né. La coupe, taillée en nacelle, rappelle le voyage de la vie; un vieux chevalier tient le gouvernail, deux autres joutent ensemble, un matelot redresse les cordages, le vent enfle la voile, et la vigie surveille l'horizon. « *Bon voyage au nouveau venu,* » dit la devise flamande.

1° Le *baptême,* que saint Pierre avait donné par *aspersion* aux trois mille personnes qu'il convertit par sa première prédication, se donnait aussi

primitivement par *immersion;* enfin on adopta l'*infusion* (du verbe latin *infundere,* répandre sur quelqu'un), telle qu'elle se pratique encore de nos jours (fig. 189 et 190).

2° La *confirmation* s'administrait régulièrement aussitôt après le baptême, lorsqu'on n'admettait que des adultes à ce premier des sacrements; mais lorsqu'on baptisa les nouveau-nés, la confirmation dut être renvoyée au temps où les catéchumènes peuvent répondre d'eux-mêmes, c'est-à-dire lorsqu'ils avaient la connaissance du bien ou du mal (fig. 189).



Fig. 191. — Calice à chalumeau pour la communion des fidèles; ouvrage de la fin du douzième siècle, en argent doré et orné de figures niellées, à l'abbaye des Bénédictins de Witten, près d'Inspruck.

3° L'*eucharistie,* dès les premiers siècles, était administrée sous le nom de *communion* aux fidèles en bonne santé, et sous le nom de *viatique* aux malades en danger de mort (fig. 192 et 193).

On recevait la communion, c'est-à-dire l'hostie, avec la main, et l'on se communiait soi-même. Après le sixième siècle, il fut prescrit aux femmes de la recevoir sur un voile blanc, appelé *dominical*, qui leur servait pour la porter à la bouche sans la toucher avec les mains. En 880, le concile de Rouen ordonna que les fidèles ne communieraient plus que de la main des prêtres. Jusqu'au treizième siècle, nous voyons la communion précédée

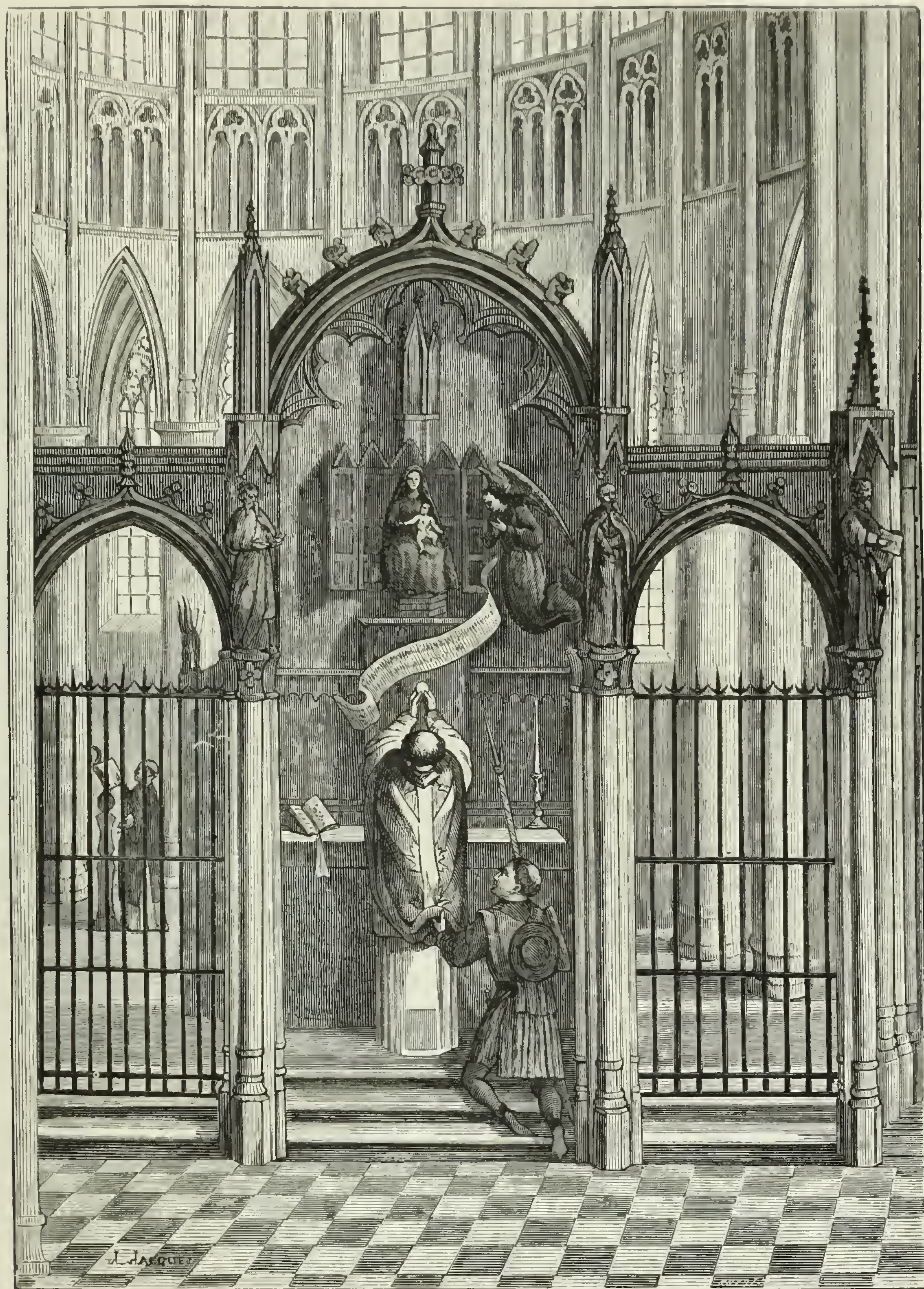


Fig. 192. — Le sacrement de l'*Eucharistie*, qui sanctifie la jeunesse. Partie centrale du triptyque de Rogier Van der Weyden. Musée d'Anvers. Quinzième siècle.

toujours du baiser de paix : les hommes s'embrassaient entre eux, les femmes entre elles. Après la distribution du pain, les diacres apportaient plusieurs

calices à deux anses de grande dimension pour donner aux communiants l'espèce du vin, que chacun venait aspirer avec un chalumeau d'or (fig. 191).

4° La *pénitence*, dont l'usage strictement obligatoire a été réduit à une fois l'an, par le quatrième concile de Latran, eut toujours pour but l'absolution des péchés, à la suite de la confession.



Fig. 193. — Légende du passage du viatique sur un pont de bois, à Utrecht, en 1277. Des danseurs laissant passer le saint-sacrement sans interrompre leurs danses, le pont se brisa tout à coup, et deux cents personnes furent noyées dans le fleuve. Fac-simile d'une gravure sur bois de P. Wolgemuth, dans le *Liber chronicarum mundi*, Nuremberg, 1493, in fol.

L'excommunication, qui est la peine extrême prononcée contre les grands pécheurs, se prononçait à la lueur d'un cierge, que le prêtre éteignait ensuite et qu'il foulait aux pieds. Dans certains pays, le bas peuple avait coutume de porter une bière devant la porte de celui qui venait d'être excommunié; on lançait des pierres contre sa maison, en vomissant contre lui toutes sortes d'injures. Plus solennelle était l'excommunication que le pape prononçait lui-même, mais seulement le jeudi saint, en vertu de la bulle dite *In cœna Domini*, contre tous ceux qui appelaient, des décrets et ordonnances des

pontifes, au concile général; contre les princes qui exigeaient des ecclésiastiques certaines redevances indues; contre les hérétiques, les pirates, etc., etc. Un diacre lisait la bulle du haut de la loge (*loggia*, tribunal ouvert) de l'église de Saint-Pierre, en présence du pape, qui, pour marque d'anathème, lançait, sur la place du Vatican, une torche de cire jaune allumée, que les assistants s'empressaient d'éteindre en la foulant aux pieds. C'était aussi le jeudi saint qu'avait lieu la *réconci-*



Fig. 194. — Trois sacrements : le *Mariage* qui préside à la virilité, l'*Ordre* à la vieillesse, et l'*Extrême-Onction* à la mort.
Partie de droite du triptyque peint sur bois par Rogier Van der Weyden. Musée d'Anvers.
Quinzième siècle.

*liation* des pénitents, c'est-à-dire leur absolution générale, afin qu'ils pussent participer aux mystères de la fête de Pâques.

5° L'*extrême-onction* a toujours été donnée aux malades en danger de mort, selon la recommandation de l'apôtre saint Jacques. La matière de l'extrême-onction est l'*huile des infirmes*, mais l'on voit, d'après les anciens rituels, que la place et le nombre des onctions ont varié dans l'administration du sacrement (fig. 194).

6° L'*ordre*. Outre les ordres, dits majeurs, qui étaient conférés comme ils le sont encore aujourd'hui, l'Église comptait, dès les premiers siècles, les quatre ordres mineurs, qu'elle attribuait, comme maintenant, aux clercs tonsurés, savoir, les ordres de *portier*, *lecteur*, *exorciste* et *acolyte*.

La consécration des *abbés* et *abbesses*, bien que faite avec beaucoup d'appareil, n'était pas considérée comme une ordination, mais seulement comme une bénédiction. L'évêque, après avoir donné à l'abbé la communion sous l'espèce du pain, le bénissait, lui posait la mitre sur la tête en lui remettant les gants, signe de sa dignité, avec les prières d'usage. La crosse abbatiale et l'anneau lui étaient remis avant l'offertoire. Ce fut Alexandre II, élu pape en 1061, qui le premier accorda le privilége de la mitre aux abbés. Des abbesses eurent aussi le droit de porter la crosse; elles la recevaient des mains de l'évêque, ainsi que la croix pastorale et l'anneau. Dans les synodes et conciles, les abbés ne devaient porter qu'une mitre garnie d'*orfroi* (frangée d'or) sans perles ni pierreries, tandis que les évêques portaient la mitre précieuse, c'est-à-dire ornée de perles et de pierreries.

7° Le cérémonial du *mariage* a peu changé. Autrefois, cependant, il était célébré à la porte et non dans l'intérieur de l'église. Au neuvième siècle, le prêtre posait sur la tête des époux des couronnes d'orfévrerie, faites en forme de tour, qui étaient ensuite conservées près de l'autel.

La plupart des cérémonies de l'Église étaient accompagnées de processions; mais il y avait en outre de grandes processions solennelles, équivalent des fêtes de premier ordre, qui variaient selon les pays et les diocèses. Elles se trouvaient réglées par des liturgies spéciales qui composaient une espèce de rituel, appelé *processionnal*. La procession des Palmes ou des Rameaux, laquelle a lieu le dimanche avant la fête de Pâques pour rappeler l'entrée de Jésus à Jérusalem, était depuis longtemps en usage dans l'Orient,



Fig. 195. — Procession de la Sainte-Hostie à Paris : « sur la place de Grève la procession sort de la Maison aux Piliers, notre ancien hôtel de ville. Au milieu de la foule, on distingue vers la gauche Jean Juvénal des Ursins, à genoux devant la châsse portée sur un brancard par deux chanoines de la Sainte-Chapelle, et entourée des clercs de la confrérie couronnés de leurs *chapels* de roses et tenant de grands cierges allumés... A droite, vers le bord de la Seine et en avant des piles de bois flotté, s'élève la grande Croix de Grève; de l'autre côté de la Seine, la cathédrale de Notre Dame. » D'après une miniature du manuscrit des *Heures de Juvénal des Ursins*, cédé par M. Ambr. Firmin-Didot à la ville de Paris, et brûlé en 1871 dans l'incendie de l'Hôtel de ville.

quand, vers le sixième ou septième siècle, elle fut adoptée aussi par l'Église latine, qui y ajouta souvent un appareil scénique destiné à frapper davantage l'esprit des spectateurs. Cette ancienne fête reçut plusieurs dénominations : les uns la nommèrent l'*Hozanna*, en souvenir des acclamations qui avaient accompagné Jésus à Jérusalem; d'autres, le *dimanche des Indulgences*, à cause des indulgences distribuées par l'Église en ce saint jour. Autrefois on portait à cette procession le texte de l'Évangile sur une civière richement ornée et entourée de palmes, et même on y fit figurer le calice contenant la sainte hostie au milieu des rameaux bénits. L'usage ordinaire était que les cendres employées pour la cérémonie du premier mercredi de carême provinssent des rameaux qui avaient été portés à la procession de l'année précédente, et qu'on gardait, d'une année à l'autre, pour les brûler quand ils étaient desséchés.

En 1262, le pape Urbain IV confirma et étendit à toute la chrétienté le statut de Robert, évêque de Liége, qui, jugeant que l'institution de l'Eucharistie devait être célébrée plus solennellement qu'il n'était possible de le faire le jeudi saint, jour employé à la réconciliation des pénitents, avait ordonné que, tous les ans, le premier jeudi après la semaine de la Pentecôte, aurait lieu, en grande pompe, la fête du corps du Christ, ou la *Fête-Dieu* (fig. 195), dont l'office, tel qu'il se dit encore aujourd'hui, a été composé par saint Thomas d'Aquin.

La procession, appelée *Litanies majeures*, créée en 589 par le pape Pélage II, doit son origine à une peste qui désola Rome à la suite d'une inondation.

En 474, saint Mamert, archevêque de Vienne en Dauphiné, afin de remercier Dieu d'avoir délivré son diocèse des fléaux qui le désolaient et des bêtes féroces qui y exerçaient d'horribles ravages, avait institué la procession des *Rogations*, pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension : cette procession fut ordonnée dans toute la France, par le concile d'Orléans, en 511; mais, à Rome, elle ne commença d'être en usage que vers la fin du huitième siècle, sous le pape Léon III.

Quant à la procession qui précède la messe du jeudi de l'Ascension, elle est de la plus haute antiquité; mais nulle part elle ne s'effectuait avec un plus imposant appareil et avec un concours plus nombreux de pèlerins que

dans l'église construite en Palestine, par sainte Hélène, mère de Constantin, à l'endroit même où s'était accompli ce mystère, et où se voyait encore



Fig. 196. — Procession solennelle faite le 7 septembre 1513 par le clergé et le peuple de Dijon, pour demander à Notre-Dame la délivrance de la ville, alors assiégée par les Suisses. Cette cérémonie fut renouvelée tous les ans à la même époque; on l'appelait *la fête de Notre-Dame des Suisses.* Tapisserie du XVIe siècle, conservée au musée de Dijon. D'après une copie appartenant à M. Ach. Jubinal.

empreinte dans la pierre la trace des pieds du Sauveur quittant la terre pour s'élever au ciel.

Enfin, au moyen âge, le nombre était grand des fêtes qui donnaient lieu à des processions (fig. 196) et à d'autres cérémonies ecclésiastiques. Il ne

faut pas oublier de dire qu'on appelait indifféremment *Pâques* toutes les grandes fêtes. L'anniversaire de la Résurrection de Jésus-Christ était la *grande Pâque*, et pour s'y préparer dignement, on se purifiait le corps par des bains, et l'on se coupait les cheveux et la barbe, en signe du soin que le chrétien doit avoir de conserver la pureté de l'âme, et de retrancher les vices qui entachent le vieil homme; on disait aussi Pâques de la Nativité,



Fig. 197. — La Pentecôte. Fac-similé d'une miniature du *Psautier de saint Louis*. Manuscrit du treizième siècle, à la Bibl. nat. de Paris.

de l'Épiphanie, de l'Ascension, de la Pentecôte, etc. La grande Pâque, dans certaines églises, servait de prétexte à des représentations *par personnages* du mystère même qu'elle célébrait. On allait en procession à un tombeau du Christ figuré dans un roc. Là, trois femmes et plusieurs hommes, en costume israélite, remplissaient les rôles des trois Maries et des disciples Jean et Pierre; on voyait aussi des anges vêtus de blanc avec des ailes et des couronnes, qui s'entretenaient avec eux.

La *Pentecôte* (fig. 197) ou *Pâques des Roses* offrait le même mélange

d'accessoires dramatiques et religieux. En beaucoup d'églises, ce jour-là, pendant la messe, au *Veni, Sancte Spiritus,* on sonnait tout à coup de la trompette, pour rappeler le grand bruit au milieu duquel le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres; parfois aussi, pour ajouter un trait de plus à




Fig. 198. — L'adoration des Mages, plaque d'une paix attribuée à Maso Finiguerra et conservée à Florence. Quinzième siècle. — L'un des rois s'est agenouillé et a déposé sa couronne pour présenter à l'Enfant-Jésus l'encens et la myrrhe; les autres chevauchent vers la crèche, escortés par leurs varlets et leurs pages et suivis d'une longue caravane. Des anges jouent de la viole et du luth sur le toit.

l'imitation scénique du mystère, des langues de feu tombaient des voûtes, ou bien c'était une pluie de feuilles de roses rouges, et on lâchait des colombes qui, emblèmes du Saint-Esprit, voltigeaient dans l'église.

Les grandes fêtes ramenaient à la messe solennelle la cérémonie de l'offrande qui invitait tous les assistants à venir déposer une pièce de monnaie dans un plat, en baisant l'instrument de paix que l'officiant leur présentait (fig. 198). Cette offrande était le souvenir d'un antique usage. Les offrandes

que, dans la primitive Église, les fidèles avaient coutume d'apporter tous les jours, consistaient en pain et en vin. Elles étaient remises devant l'autel au commencement de la seconde partie de la messe, après la lecture de l'Évangile et du Symbole des apôtres. Les Capitulaires des premiers rois francs ordonnaient aux néophytes d'aller à l'offrande, au moins tous les dimanches, pour offrir le pain et le vin. Jusqu'au huitième ou neuvième siècle, quelques auteurs prétendent qu'on se servait, pour le sacrifice de la messe, indifféremment de pain levé ou de pain azyme (sans levain); mais depuis lors l'usage du pain levé n'a plus été en usage que dans l'Église d'Orient; aussi, à partir de cette époque, le pain de l'offrande ne servit plus
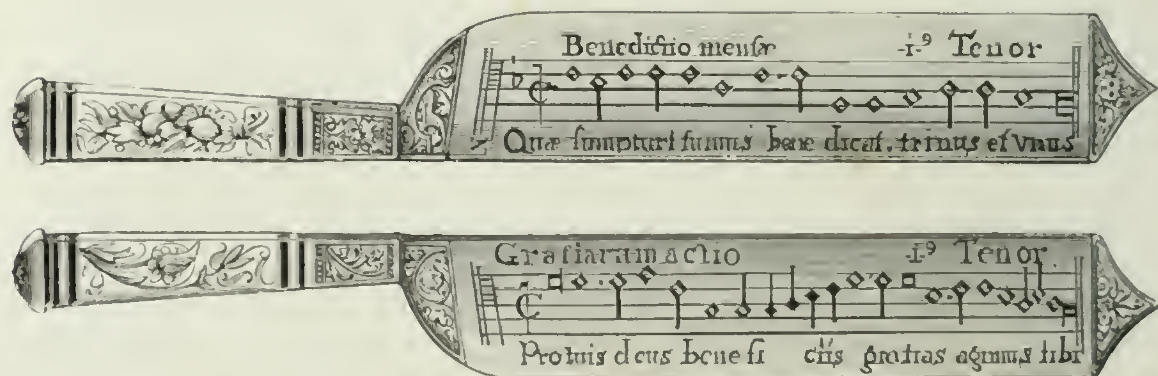



Fig. 199. — Couteau servant à couper le pain bénit, sur la lame duquel on lit, d'un côté, la prière de la bénédiction de la table; de l'autre, l'action de grâces avec la musique. Seizième siècle. Collection de M. Ach. Jubinal, à Paris.

qu'à être distribué au peuple, comme symbole de la communion, et il prit alors le nom d'*eulogie* ou de *pain bénit* (fig. 199). Ces pains, que les assistants, diacres ou prêtres, offraient successivement, à l'autel, sur des serviettes blanches, étaient de forme ronde. On les a nommés *cercles*, *couronnes* et *roues*. L'offrande du pain et du vin, présentée un cierge allumé à la main, s'est perpétuée, pour les enterrements, dans beaucoup de diocèses.

L'autel, où se faisaient les offrandes, était couronné d'une coupole, appelée *ciboire*, soutenue par quatre colonnes, entre lesquelles régnaient des rideaux que l'on fermait au canon de la messe, pour cacher les saints mystères qui allaient s'accomplir (fig. 200). Au milieu du ciboire ou de la coupole, au-dessus de l'autel, une colombe creuse, en or ou en argent, était suspendue (fig. 201), dans laquelle on conservait l'Eucharistie pour les malades. Cette colombe en orfévrerie fut plus tard remplacée par le

tabernacle. En résumé il n'y a, comme on l'a vu, que des modifications légères apportées par la suite des siècles dans la liturgie de l'Église; d'un

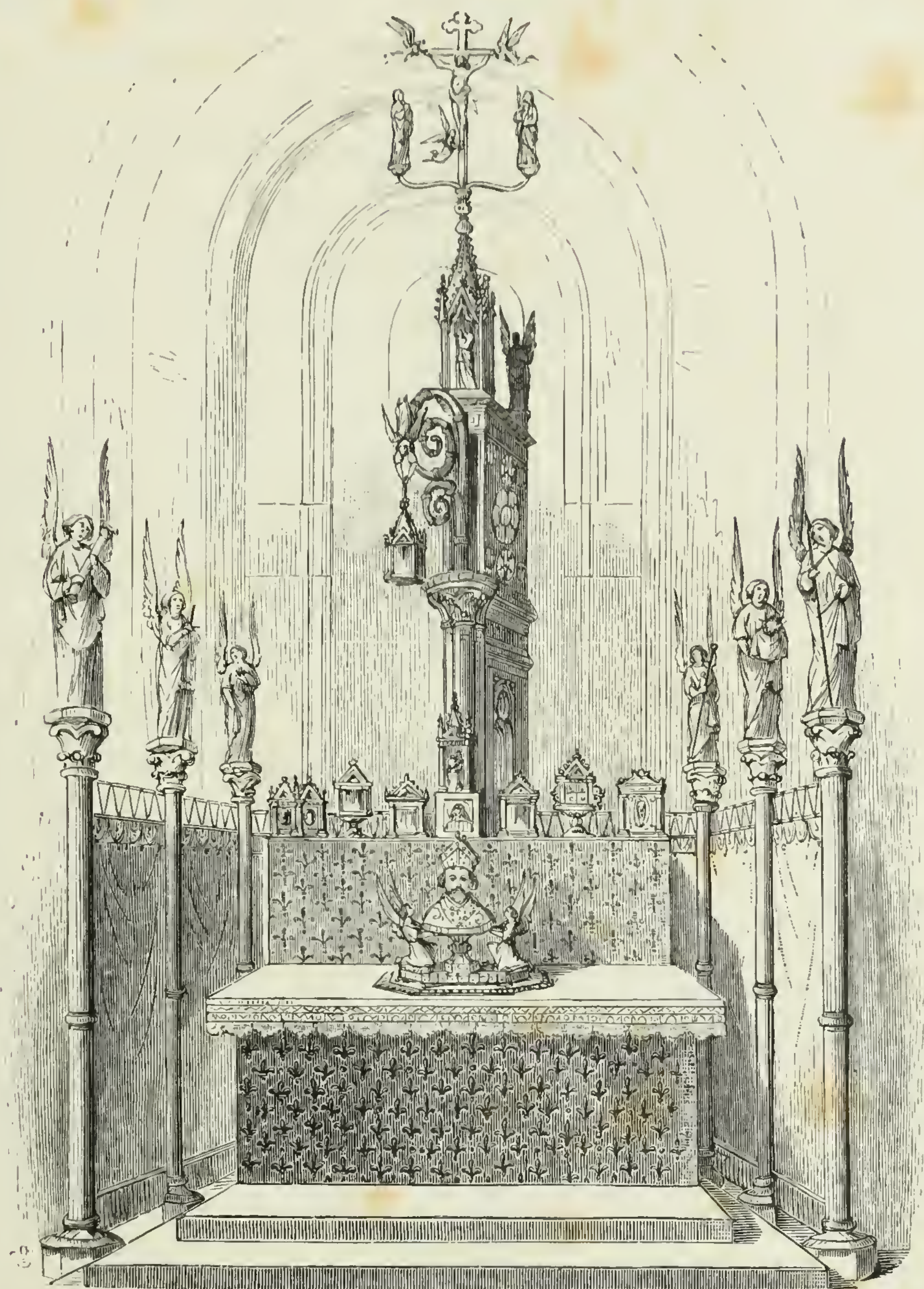


Fig. 200. — Autel de l'ancienne cathédrale d'Arras, aujourd'hui détruite. Treizième siècle. D'après un tableau du seizième siècle conservé à la sacristie de la cathédrale d'Arras. — Les anges qui surmontent les colonnes portent les instruments de la passion. Au sommet du retable s'alignent six reliquaires renfermant les débris mortels de divers saints; ils font cortége à Jésus-Christ, chef des martyrs. Le tabernacle n'est pas une armoire lourde et carrée; c'est une custode suspendue, apportée par un ange qui semble descendre du ciel. Plus haut, trois anges recueillent dans la coupe mystérieuse du Graal le sang qui coule des pieds et des mains de Jésus crucifié.

autre côté, rien ici n'est abandonné aux conjectures ni aux hypothèses : la critique la plus sévère ne fait qu'appuyer la tradition. C'est ce que vient

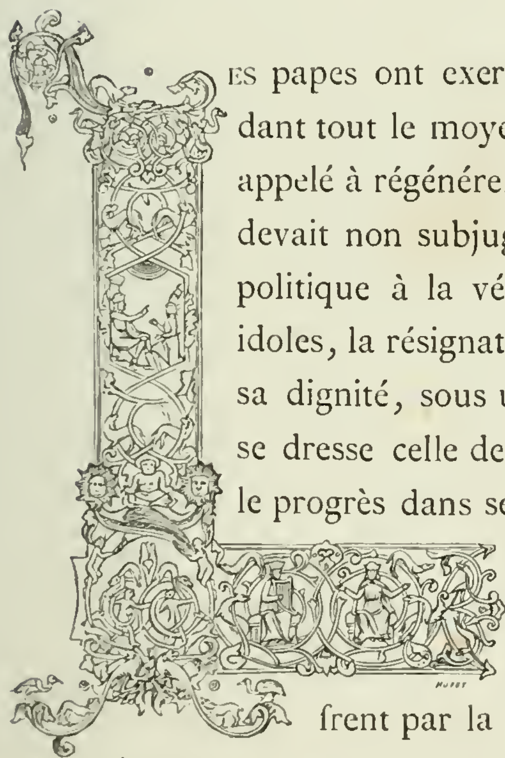
d'exprimer, d'une manière fort heureuse, un écrivain distingué, M. Paul Allard, dans son ouvrage *Rome souterraine*. « Depuis deux siècles, dit-il, le sol romain a été creusé avec une ardeur infatigable, dans le but d'y surprendre à leur source les premières institutions chrétiennes, les origines même de l'Église. Des catacombes ont été mises au jour, des milliers d'inscriptions ont été recueillies, de rares et précieuses peintures ont été copiées, ou peuvent se voir encore : de ce travail souterrain, qui n'a rien de conjectural, l'histoire des origines chrétiennes est sortie complète, rajeunie, mais telle, en définitive, que la tradition écrite nous l'avait transmise et confirmée sur un grand nombre de points, ébranlée sur aucun. »



Fig. 201. — Colombaire suspendu au-dessus de l'autel, et contenant la boîte eucharistique. *Études sur l'archéologie de l'autel*, par Laib et Schwarz. XIII^e s.

# LES PAPES

Influence de la papauté dans la réformation de la société antique. — Saint Léon le Grand. — Origine de la puissance temporelle des papes. — Grégoire le Grand. — Les empereurs iconoclastes. — Étienne III délivré par la France. — Charlemagne couronné empereur d'Occident. — Photius. — La diète de Worms. — Grégoire VII; son plan de République chrétienne. — Urbain II. — Les croisades. — Calixte II; fin de la querelle des investitures. — Innocent III. — Lutte de Boniface VIII contre Philippe le Bel. — Grand schisme d'Occident. — Concile de Florence. — Bataille de Lépante. — Concile de Trente.



Les papes ont exercé une influence considérable sur la société pendant tout le moyen âge; en eux se personnifiait l'élément chrétien appelé à régénérer le vieux monde. « Une doctrine venue de l'Asie devait non subjuguer, mais convertir l'Europe, associer la vérité politique à la vérité religieuse, et, opposant la conscience aux idoles, la résignation aux tyrans, réintégrer le genre humain dans sa dignité, sous un seul Dieu. A côté de la puissance du glaive se dresse celle des idées, qui, indépendante de sa rivale, soutient le progrès dans ses luttes contre cette même puissance du glaive, pour empêcher qu'il ne chancelle. L'Église, représentant le peuple et admettant à l'émancipation tous les infortunés, tous ceux qui souffrent par la conquête et par la force, ne détruit pas du premier coup la servitude, les violences légales, les glorieuses rapines; mais elle leur oppose une doctrine qui les réprouve et un Dieu qui les condamne.

« Bientôt Néron et Domitien se trouvent face à face avec Pierre et Lin : les premiers, maîtres armés du monde, ayant pour eux la légalité, si différente de la justice, représentants du monde ancien qui dans les cirques



Fig. 202. — La religion juive assistant à la mort de Jésus-Christ. Elle a les yeux bandés, le décalogue lui échappe des mains, sa lance se brise en éclats, sculpture de la cathédrale de Strasbourg, treizième siècle. D'après une photographie de M. Ch. de Winter, à Strasbourg.

encombrés crie : *Les chrétiens aux lions !* — Les seconds, pauvres, faibles, méconnus, calomniés, propageant le règne de Dieu par l'autorité, l'instruction, les cérémonies, l'exemple, et enseignant à rendre à César ce qui est à César ; mais rien de plus, mais non le culte, non le sacrifice des sentiments et des convictions. » (César Cantù, *Histoire universelle.*)

Cette lutte commencée par saint Pierre, premier évêque de Rome, qui ouvre la série des papes, continuée par saint Lin, son successeur immédiat, s'était prolongée pendant trois siècles. Cependant, au milieu des persécutions, les papes avaient fait la conquête morale du monde romain ; les chrétiens remplissaient même les palais des Césars, lorsqu'enfin une existence légale leur fut reconnue par Constantin. Le siége de l'Empire était transporté à Byzance : le luxe et la mol-

lesse de l'Orient allaient énerver les Césars dégénérés, tandis que sous l'influence des évêques de Rome, reconnus alors officiellement comme souverains pontifes des chrétiens, l'Occident s'avancerait à grands pas dans les voies de la civilisation moderne.

Les empereurs, devenus chrétiens, ne tardèrent pas à se mettre en opposition avec les papes; « ils déposent le glaive défenseur pour disputer sur la théologie. » Leur faiblesse livre l'Occident aux peuples germains; la vieille société, dont l'organisation restait encore toute païenne, malgré le changement des croyances, est engloutie par l'invasion de ces races du Nord dont les institutions se prêtaient au triomphe des idées de liberté et d'égalité politiques déposées en germe dans l'Évangile.

La papauté du moyen âge commence à jeter son

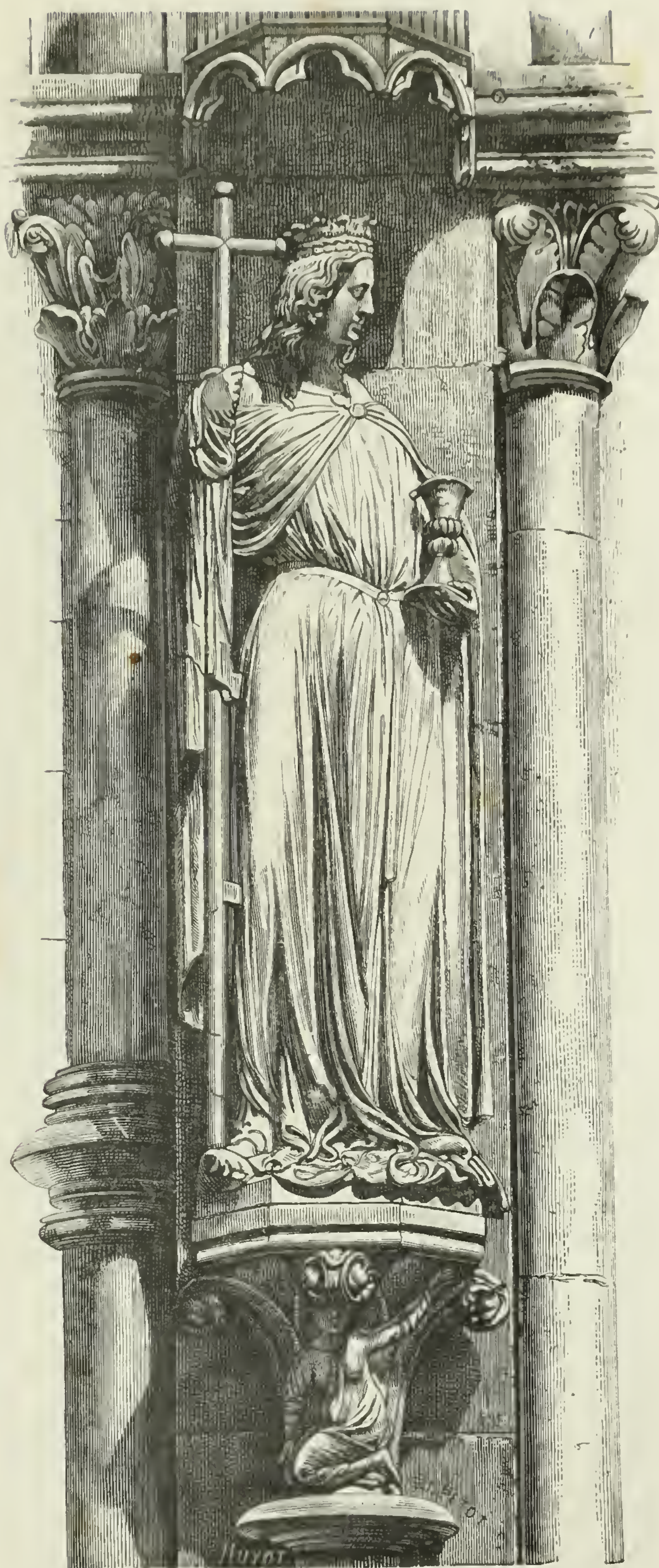


Fig. 203. — La religion chrétienne assistant à la mort de Jésus-Christ. Triomphante et couronnée, elle tient d'une main l'étendard de la croix, et de l'autre le calice de l'eucharistie; sculpture de la cathédrale de Strasbourg, treizième siècle. D'après une photographie de M. Ch. de Winter, à Strasbourg.

éclat sous Léon Ier, dit le Grand. Nommé évêque de Rome par le peuple et par le clergé, en 440, à l'âge de vingt ans, il rendit, pendant vingt-deux années de règne, les plus grands services à la civilisation. Ses prédications, ses écrits, ses décrétales, ont eu principalement pour objet l'instruction des clercs et des fidèles, le maintien du symbole de Nicée (fig. 206), l'épuration




Fig. 204. — Le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel dépendant de Jésus-Christ, qui remet à saint Pierre les clefs et à Constantin l'étendard surmonté de la croix. Mosaïque du dixième siècle, à la basilique Saint-Jean de Latran, à Rome.

du personnel ecclésiastique et la discipline. Les hérétiques furent combattus par lui avec autant d'énergie que d'autorité; il continua la lutte de l'orthodoxie contre les erreurs qui attaquaient le dogme de l'Incarnation, base du christianisme, et il soutint avec autant de vigilance que d'énergie la doctrine primitive de l'Église, si nettement définie et proclamée sous l'un de ses prédécesseurs au concile d'Éphèse en 431. Ce fut surtout un négociateur habile, un grand politique. Il maintint avec fermeté la prééminence apos-




Fig. 205. — Saint Pierre. Fac-simile d'une gravure des Vieux Maîtres en bois, œuvre de Hans Baldung, dit Grun (1470-1550). Bibliothèque nationale, cabinet des estampes.

tolique de Rome sur Constantinople, prééminence reconnue d'ailleurs par le concile de Chalcédoine.

L'Empire, comme l'Église, avait besoin d'un homme tel que saint Léon

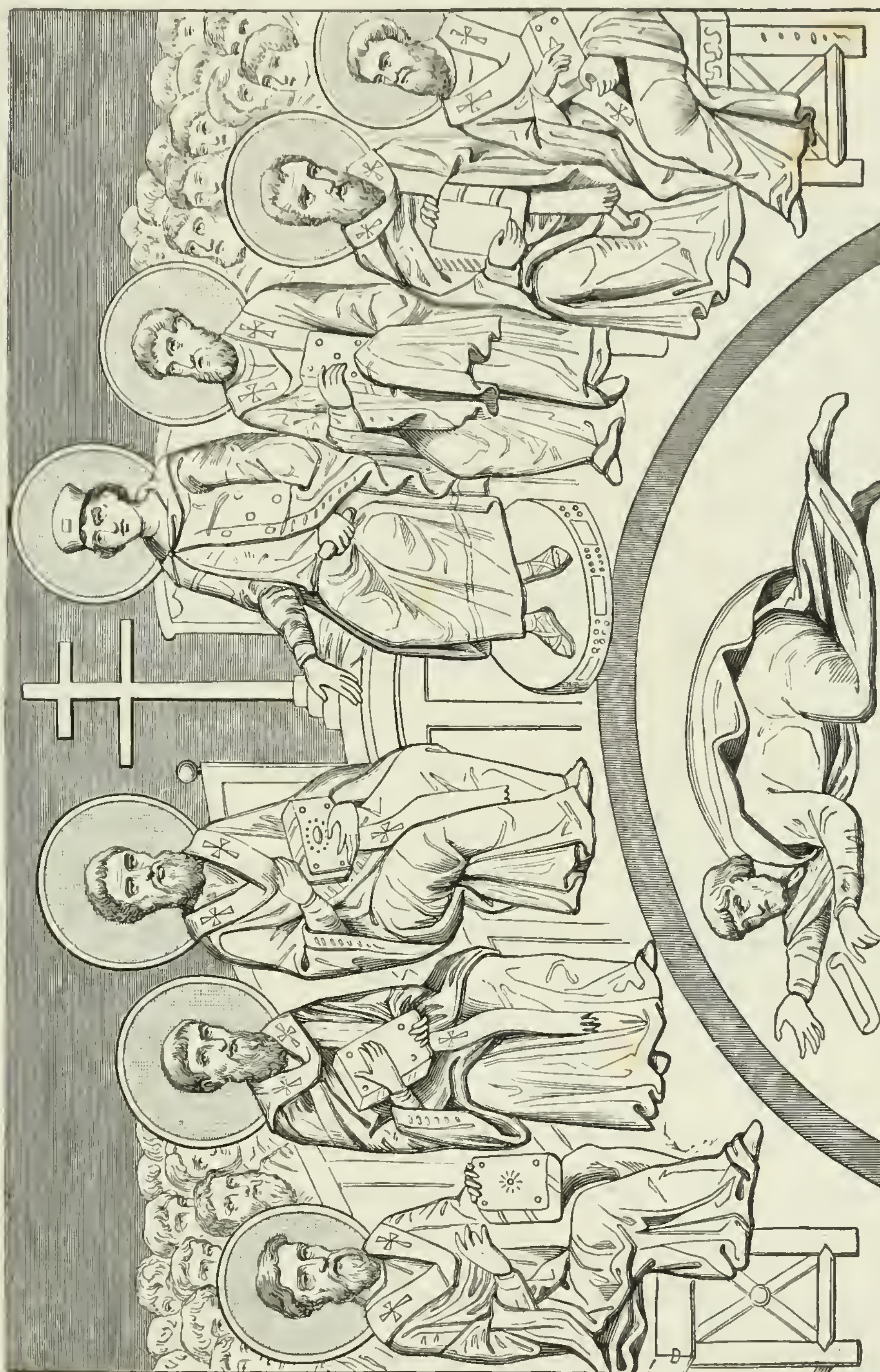


Fig. 206. — Concile tenu au neuvième ou dixième siècle, en commémoration du second concile de Nicée. D'après une miniature d'un *menologium* de la Bibl. du Vatican, manuscrit du dixième siècle.

dans ces jours de deuil. L'invasion barbare triomphait en Occident, et parmi les conquérants on ne comptait guère que des ariens, qui niaient la divinité du Christ, ou des idolâtres. Léon domina toutes ces calamités.

Rome avait déjà été ravagée, en 410, par Alaric, qui respecta cependant les églises dans lesquelles la population s'était réfugiée. Attila, suivi de sept cent mille hommes, marchait sur Rome pour la mettre à feu et à sang; la résistance était impossible, l'empereur songeait à fuir. Au milieu de ces terreurs et de ce découragement universel, le pape Léon, accompagné d'un personnage consulaire, s'avance au-devant du farouche Attila et le détermine à rebrousser chemin.

Quelques années plus tard, c'est Genséric qui se précipite avec ses Vandales sur l'Italie. Il pénètre dans Rome; mais Léon se présente avec assurance devant le farouche vainqueur, dompte sa férocité et obtient qu'on n'emploiera ni le fer ni le feu : ainsi, grâce à sa courageuse intervention, les habitants ont la vie sauve et les monuments sont respectés. C'est ainsi que les circonstances préparaient la puissance temporelle des papes sur Rome, dont ils devenaient les gardiens et les seuls défenseurs.

Mais le génie de Léon ne put que retarder la chute de l'empire d'Occident, qui devait disparaître quinze ans après lui. Ses successeurs continuèrent à protéger l'Italie, autant que possible, contre les horreurs de la guerre. Le pape Agapet, accablé de vieillesse, accepta la pénible et périlleuse mission d'aller à Constantinople pour ménager la paix entre l'empereur d'Orient et le roi des Wisigoths. Quelques années plus tard, le pape Pélage Ier abordait courageusement Totila victorieux et préservait la population de Rome du massacre et du déshonneur. Pélage II contenait à son tour les Lombards maîtres de l'Italie. Il eut pour successeur un des pontifes qui ont le plus illustré le siége apostolique, saint Grégoire Ier, que l'histoire appelle avec raison Grégoire le Grand.

Fils d'un sénateur romain et d'une mère canonisée, Grégoire était préteur ou principal magistrat de la ville de Rome, où son administration lui avait gagné l'estime générale, lorsque son père mourut en lui laissant une fortune considérable. Cette fortune lui servit à fonder sept monastères, et, ayant distribué aux pauvres le reste de ses richesses, il prit l'habit monacal et se retira dans l'abbaye de Saint-André, qu'il avait créée avant d'être promu à la prêtrise. Nommé pape le 3 septembre 590, malgré sa résistance opiniâtre aux vœux du clergé, des sénateurs, du peuple de Rome, il fit immédiatement, selon l'usage, une profession de foi solennelle. Il parvint à convertir

les Lombards qui étaient demeurés ariens et même idolâtres; cette conversion était une œuvre immense, car il acquérait par là leur soumission sans coup férir, ou plutôt il s'assurait l'alliance d'un peuple belliqueux, dont le voisinage avait si souvent fait trembler Rome.




Fig. 207. — Saint Michel archange, ministre de Dieu, offre à un empereur byzantin le globe surmonté de la croix (ou globe crucigère), symbole de la puissance impériale. Feuille de diptyque en ivoire du VI^e siècle, conservée au Musée britannique. D'après une copie de M. J. Labarte. — La seconde feuille de ce diptyque étant perdue, l'inscription grecque qui signifie : « *Reçois l'objet que voici et apprenant la cause* », est incomplète et reste énigmatique.

Ce fut surtout dans ses relations avec la cour de Constantinople que Grégoire montra toute la grandeur de son caractère. Tandis qu'il contenait l'ambition des Lombards pour conserver aux empereurs d'Orient leurs possessions en Italie (fig. 207), il défendait, avec autant d'ardeur que de tact et de fermeté, l'indépendance de l'Église et les intérêts des Italiens contre les prétentions injustes de la cour de Byzance. Par lui s'accentuait le rôle de la papauté au moyen âge : maintenir la pureté du dogme contre les hérésies, et les droits de l'Église contre les prétentions théologiques des empereurs; protéger en même temps la population catholique vaincue et souvent persécutée par de nouveaux maîtres ou païens ou hérétiques; enfin, porter aux peuples les plus reculés la lumière de l'Évangile.

C'est à ce grand pape que revient la gloire d'avoir converti l'Angleterre, en lui envoyant des apôtres choisis par lui. « L'histoire de l'Église, dit Bossuet, n'a rien de plus beau que l'entrée du saint moine Augustin dans le royaume de Kent, avec quarante de ses compagnons qui, précédés de la croix et de l'image du grand roi notre Seigneur Jésus-Christ, faisaient des vœux solennels pour la conversion de l'Angleterre. Saint Grégoire, qui les avait envoyés, les instruisait par des lettres véritablement apostoliques, et apprenait au moine Augustin à trembler parmi les miracles continuels que

Dieu faisait par son ministère. Berthe, princesse de France, attira au christianisme le roi Ethelbert, son mari. Les rois de France et la reine Brunehaut protégèrent la nouvelle mission. Les évêques de France entrèrent dans cette bonne œuvre, et ce furent eux qui, par l'ordre du pape, sacrèrent saint Augustin. Le renfort que saint Grégoire envoya au nouvel évêque produisit de nouveaux fruits et l'Église anglicane prit sa forme [1]. »

Au milieu de ces graves préoccupations, l'activité de Grégoire le Grand trouvait le temps de veiller au soulagement des pauvres et à l'éducation de la jeunesse : il fit construire à Rome des hôpitaux et des écoles, et il augmenta la splendeur des cérémonies du culte public en introduisant une réforme judicieuse et savante dans les chants religieux. « Saint Grégoire, dit M. F. Clément dans son Histoire de la musique religieuse, ne se contente pas de rédiger l'antiphonaire pour les offices de toute l'année; il établit une école de chant à Rome, et il en surveille en personne les exercices. Pendant que d'autres maîtres étaient chargés de l'enseignement du chant dans une division de l'école, à Saint-Pierre, au Vatican, il dirige une autre division à Saint-Jean de Latran. On lit dans la vie de ce saint pape, écrite par Jean, diacre, qu'étant obligé de se coucher sur un lit à cause de ses infirmités, il enseignait encore le chant aux enfants, et qu'on conservait la baguette dont il se servait probablement pour marquer la mesure. »

Un siècle après Grégoire le Grand, deux papes du même nom qui se succédèrent immédiatement, Grégoire II et Grégoire III, rappelèrent les vertus et surtout la fermeté de leur glorieux prédécesseur. Ils eurent à lutter contre les prétentions étranges des empereurs d'Orient, qui se déclarèrent iconoclastes, c'est-à-dire briseurs d'images. Sous prétexte de quelques abus, amenés par l'ignorance de chrétiens grossiers, Léon l'Isaurien, en 726, publia un édit qui ordonnait de briser les images, c'est-à-dire les crucifix et les statues, dans toute l'étendue de son empire. Jamais le clergé et les fidèles n'avaient vu apparence d'idolâtrie dans le culte des images : on vénérait ces signes sacrés, comme on respectait les portraits de famille. Le patriarche de Constantinople refusa de se soumettre à cet édit, il fut exilé. Le pape Grégoire II, et après lui Grégoire III, condamnèrent hautement cette nouvelle hérésie. Ce dernier répondit à l'empereur, qui lui avait demandé de convo-

[1] Bossuet, *Histoire universelle*, p. 101, édition de Firmin Didot.

quer un concile, par ces paroles courageuses : « Vous nous avez écrit d'assembler un concile œcuménique, c'est inutile ; vous seul persécutez les images ; arrêtez-vous dans cette voie funeste, le monde sera en paix, les scandales cesseront. Ne voyez-vous pas que votre persécution contre les images n'est que révolte contre le saint-siége et présomption? Les Églises jouissaient d'une tranquillité profonde, quand vous avez excité les disputes et les tempêtes ; mettez fin au schisme : il n'y aura pas besoin de concile. » Cette fermeté apostolique excita la colère de Léon, qui envoya contre Rome une flotte chargée de troupes; mais elle fit naufrage dans l'Adriatique.

Trasimond, duc de Spolète, et le duc de Bénévent, s'étant révoltés contre le roi des Lombards Luitprand, allèrent se réfugier à Rome. Grégoire les accueillit avec générosité et refusa de les livrer à leur redoutable suzerain. Aussitôt Luitprand marcha sur Rome ; Grégoire implora le secours de Charles Martel, mais celui-ci s'en excusa, et le bon pape mourut juste à temps pour ne pas voir saccager la Ville éternelle (741).

Zacharie, d'origine grecque, accepta la succession de Grégoire III dans les circonstances les plus critiques, mais il négocia avec une telle adresse que Luitprand, non-seulement rendit au domaine pontifical quatre villes dont il s'était déjà emparé, mais encore y ajouta en donation, par acte irrévocable, les territoires de Sabine, de Narni, d'Ossimo et d'Ancône; en outre ce prince consentit à faire évacuer l'exarchat de Ravenne que ses troupes occupaient. Zacharie eut le même crédit auprès de l'empereur Constantin Copronyme, qui lui accorda, dans l'intérêt de l'Église de Rome, des concessions qu'on était loin d'espérer d'un suzerain irrité. Tous les souverains de son temps semblaient vouloir recourir à ses conseils. Carloman, fils de Charles Martel, Rachis, roi des Lombards, se rendirent à Rome pour voir Zacharie, qui les invita l'un et l'autre à entrer à l'abbaye du Mont-Cassin.

Étienne III, élu pape par acclamation pour remplacer Zacharie (752), fut porté de la place publique à l'église de Latran, sur les épaules de ceux qui l'avaient acclamé, usage qui s'est conservé depuis dans ce genre d'élection spontanée.

Il avait conclu la paix pour quarante années avec Astolfe, roi des Lombards; mais cet ambitieux monarque ne tint aucun compte de ses engage-

ments, car peu de temps après il chassait de Ravenne l'exarque Eutychius, puis, s'attribuant tous les droits de l'empereur, il prétendit se rendre maître de Rome (753). Heureusement cette guerre injuste, menée avec lenteur, donna le temps au souverain pontife de se rendre en France pour conjurer le roi Pépin de délivrer Rome du joug d'Astolfe. L'armée française se montra bientôt au-delà des Alpes; Astolfe dut se soumettre, abandonnant l'exarchat de Ravenne au souverain pontife et livrant des otages. Étienne rentra dans Rome, accompagné du prince Jérôme, frère de Pépin; mais dès l'année suivante (756) Astolfe reprenait les armes, et Pépin, traversant une seconde fois les Alpes, exigeait de lui l'abandon définitif de vingt-deux villes de l'exarchat, avec leurs territoires, et les donnait en propriété pleine et entière à saint Pierre et à ses successeurs : c'est ce qui constitua, avec le duché de Rome, la seigneurie temporelle de l'Église romaine.

Peu d'années après, le pape Adrien Ier, qui avait su éviter les piéges politiques que lui tendait Didier, fit appel à l'intervention de Charlemagne. Ce prince, traversant les Alpes, mit le siége devant Pavie, capitale du roi des Lombards, s'empara de Didier, et l'envoya prisonnier au monastère de Corbie. Non content d'avoir délivré Rome, Charlemagne, dans les deux séjours qu'il fit en la ville pontificale, pendant et après la guerre, renouvela la donation, que son père avait faite solennellement au saint-siége, des territoires qui y seraient annexés à perpétuité, et, en confirmant cette donation, il y ajouta la côte de Gènes, la Corse, le Mantouan, la Vénétie, l'Istrie, les duchés de Spolète, de Bénévent, et tout l'exarchat, avec ses trente villes.

Adrien eut la consolation de voir le second concile de Nicée (787) condamner l'hérésie des iconoclastes; l'impératrice Irène et son fils Constantin se soumirent à cette décision.

Adrien mourut en 795. Son successeur, Léon III, à son avénement, envoya au grand empereur des Francs l'étendard de la ville de Rome et les clefs de la Confession de Saint-Pierre, comme au protecteur de la ville éternelle. L'empereur répondit à cet hommage par le don d'un trésor immense, dépouille de ses ennemis vaincus, et le pape en consacra la plus grande partie à décorer magnifiquement le palais de Latran, ainsi que différentes églises. Un affreux guet-apens, dont Léon III faillit être victime, et



Fig. 208. — Dalmatique byzantine, dite du pape Léon III, mais probablement du XIIe siècle, conservée au trésor de Saint-Pierre, à Rome. Sur ce vêtement, en soie d'un bleu sombre, sont brodés plusieurs sujets en or et couleur. Le plus remarquable, sur le devant, représente le Christ dans sa gloire. Assis sur l'arc-en-ciel, les pieds sur des cercles de feu, la main droite étendue, il tient de la gauche l'Évangile, ouvert à ce passage : « Venez à moi, les élus de mon Père. » Au-dessus de sa tête est représentée la croix avec la couronne d'épines. Autour de lui on voit le chœur des Anges, la Vierge, les ordres des saints, David et Salomon, des évêques et des religieux; en bas, à droite et à gauche, saint Jean-Baptiste, et Abraham recevant les âmes des justes; en haut, sur les épaulières, Jésus donne la communion aux Apôtres, d'un côté sous les espèces du vin, de l'autre sous celles du pain.

auquel il n'échappa qu'en escaladant les murs de Rome pour se jeter dans les bras du duc de Spolète qui venait à son secours avec une armée, lui fournit l'occasion d'aller trouver Charlemagne à Paderborn : l'empereur

promit de venir lui-même en Italie pour confondre les ennemis du saint-père; en attendant, il envoya des commissaires qui réintégrèrent le pape dans sa ville pontificale (30 novembre 799). L'année suivante, Charlemagne se rendit à Rome; là, il convoqua l'assemblée du peuple, lui exposa l'objet de sa venue, et somma les accusateurs du pape de comparaître à son tribunal. Comme ils n'osèrent se présenter, il déclara que l'auguste accusé serait admis à se justifier par serment. Alors, dans la basilique de Saint-Pierre, en présence d'une innombrable multitude, Léon monta sur l'ambon et, les mains étendues sur le livre des Évangiles, s'écria : « Je n'ai aucune connaissance d'avoir commis les crimes dont les Romains m'ont injustement chargé. » Les voûtes du temple retentirent aussitôt d'acclamations.

Le jour de Noël, Charlemagne, étant revenu dans la basilique de Saint-Pierre pour y entendre l'office, s'inclina devant l'autel. Le pape, debout, tourné vers lui, posa sur son front une couronne d'or enrichie de pierreries et le proclama empereur, lui donnant ainsi une suprématie véritable sur tous les peuples et princes chrétiens de l'Occident (fig. 208 et 209).

Les papes contemporains des successeurs de Charlemagne, sans jeter beaucoup d'éclat, administrèrent l'Église avec sagesse, avec douceur, et furent tous favorables aux beaux-arts; Rome leur dut de notables embellissements. Léon IV, en 847, eut d'abord à mettre Rome à l'abri d'une attaque des Sarrasins qui portaient sans cesse leurs incursions jusqu'à ses murs : il fit donc bâtir autour de l'église de Saint-Pierre, sous le nom de cité Léonine, une véritable ville munie de hautes tours; il fortifia également les localités voisines de Rome et fonda une cité nouvelle, nommée Léopolis, qu'il ceignit de murailles. Rome étant dès lors hors de danger, il se plut à contribuer, comme ses prédécesseurs, à l'ornementation des églises, qui reçurent de lui, en objets d'art, une valeur de 5,071 marcs d'argent. C'est entre le pontificat de Léon IX et celui de Benoît III que les historiens du moyen âge ont placé l'histoire fabuleuse de la papesse *Jeanne*, qui se serait fait élire en cachant son sexe et qui aurait été bientôt expulsée, à la suite d'un grand scandale; mais la fausseté de cette fable est manifeste, puisqu'il n'existe aucun interrègne entre la mort de Léon, décédé le 17 juillet 855, et l'élection de Benoît III.

Nicolas Ier (858-867) anathématisa Photius, patriarche intrus de Cons-

tantinople ; l'empire étant tombé entre les mains de Michel III, enfant de trois ans, sa mère Théodora avec son oncle Bardas avaient gouverné en son nom. Quand ce prince grandit, Bardas écarta sa mère, et, pour continuer à gouverner seul, il flatta les passions de son neveu. Michel se livra à des




Fig. 209. — Couronnement d'un empereur par le pape, dans lequel l'élu est représenté sous la figure de Maximilien Ier. *Des sainctes ceremonies*, ms. du seizième siècle. Collection de M. Ruggieri.

désordres si scandaleux que le vertueux patriarche Ignace lui interdit l'entrée de l'église et excommunia Bardas. En six jours on fit, du laïque complaisant Photius, un patriarche pour remplacer Ignace. Ce fut le prélude de la séparation de l'Église grecque. Photius avait ajouté l'hérésie à sa révolte contre le pape, en soutenant que le Saint-Esprit ne procédait que du Père et non du Fils. Son successeur, Adrien II, fit présider par ses légats le concile

dans lequel fut déposé le patriarche Photius. Il soutint aussi avec fermeté la sentence de son illustre prédécesseur contre Lothaire, qu'il contraignit à renoncer à son adultère avec Valdrade. Quand ce prince se présenta pour recevoir la communion, le pape lui dit à haute voix, en lui présentant l'hostie : « Si tu as renoncé à l'adultère, si tu as rompu toutes relations avec Valdrade, que ce sacrement t'apporte le salut ! mais il se changera en punition si ton cœur est toujours pervers. » Cette noble fermeté de langage est d'autant plus louable que, pour soutenir ainsi les droits de la morale, le pape devait braver et blesser un prince à qui il était redevable d'avoir vu Rome délivrée des Sarrasins. Le doute élevé par Adrien sur la sincérité de la conversion du prince était-il fondé ? Nul ne le sait, mais ce qu'il y a de certain, c'est que Lothaire mourut quarante jours après et que sa mort parut l'effet du jugement de Dieu.

Les légats de Jean VIII, successeur d'Adrien, se laissèrent intimider et corrompre, et rétablirent Photius. Trompé par leurs faux rapports, Jean VIII approuva d'abord leur conduite; mais, quand il sut la vérité, il excommunia solennellement, à Rome, Photius et les lâches légats qui avaient trahi leur ministère pour favoriser cet imposteur (880). Jean VIII est le premier pape, depuis la chute de l'empire romain, qui eut à décider entre deux compétiteurs à la couronne impériale. Il déclara que, l'empire ayant été conféré à Charlemagne par la grâce de Dieu et le ministère du pape, il le transférait au roi des Francs, Charles le Chauve.

Pendant un siècle et demi, les factions des puissantes familles italiennes et l'arbitraire des empereurs altérèrent ordinairement la libre élection des papes : il en résulta de grands scandales, et des sujets indignes furent élevés au souverain pontificat. Plusieurs fois la rivalité des partis fit surgir des antipapes, et l'on vit jusqu'à trois concurrents se disputer le saint-siége. Il est miraculeux que la papauté se soit maintenue, malgré tant de causes de ruine. Enfin, en 1049, les Romains ayant envoyé demander à l'empereur Henri III un successeur au pape qui venait de mourir, l'empereur rassembla à Worms les évêques et les grands de l'empire, et, d'après leur avis, il choisit pour pape Brunon, évêque de Toul.

Avant de se rendre à Rome, Brunon voulut consulter Hildebrand, moine de Cluny, qui jouissait d'une grande réputation de savoir et de vertu.

Hildebrand l'accueillit avec beaucoup de respect et d'affection, mais il lui remontra l'indignité d'une élection laïque, et lui persuada d'échanger l'habit pontifical contre celui de pèlerin, jusqu'à ce que le peuple et le clergé de Rome eussent procédé librement à sa nomination.

Brunon entra dans Rome nu-pieds, et répondit aux acclamations qui l'accueillaient : « Le choix du peuple et du clergé, ainsi que l'autorité des canons, l'emportent sur toute nomination supérieure ; je suis donc prêt à retourner dans ma patrie, si mon élection n'a pas le suffrage de tous. » D'après le conseil de Hildebrand, on observa les anciens usages : Brunon prit le nom de Léon IX ; il fut consacré le 2 février et intronisé dix jours après. C'est ainsi que la cour de Rome proclama que les empereurs et les princes n'avaient pas le pouvoir absolu sur l'élection des pontifes : après avoir été rendu au peuple et au clergé, le droit d'élire le pape devait, par la suite, être attribué aux cardinaux.

Pour réformer les mœurs ecclésiastiques, rétablir la discipline, la liturgie, combattre les fausses doctrines et les hérésies, Léon IX multiplia les conciles : il en tint à Rome, à Verceil, à Paris ; il parcourut la France, l'Allemagne, l'Italie, connaissant de tous les abus et se montrant partout impatient de les détruire. Grâce aux donations impériales, il avait augmenté considérablement la puissance pontificale ; entraîné par son zèle, il accompagna les troupes que l'empereur lui avait envoyées contre les Normands qui ravageaient l'Italie. Ses soldats furent vaincus, et il fut fait prisonnier ; mais les Normands se prosternèrent devant leur captif et le prièrent d'agréer l'hommage de toutes leurs possessions en Italie : Léon IX obtint donc, en réalité, un avantage qui dépassait ses espérances. La nomination du successeur de Léon IX ne devait plus dépendre du choix de l'empereur ; l'illustre Hildebrand, qui dirigeait alors presque souverainement l'Église romaine, fit élire tour à tour, dans la forme canonique, quatre papes qui n'eurent besoin ni de l'approbation ni de l'appui du Saint-Empire.

Le dernier de ces papes, Alexandre II, venait de mourir (1072) après un règne de douze ans ; les évêques délibéraient sur le choix d'un nouveau pontife. Tout à coup ce cri s'éleva des rangs du peuple : *Hildebrand pape! saint Pierre l'a élu!* C'était la voix de Dieu, et Hildebrand, qui était pape de fait depuis tant d'années, fut intronisé sous le nom de Grégoire VII. Son pre-

mier soin fut de régler, dans un concile, les affaires d'Italie et de France, de contracter des alliances avec l'Espagne, la Hongrie, et différentes principautés d'Allemagne. Il se crut assez fort pour entreprendre cette lutte ardente, infatigable, qu'il soutint durant tout son règne, dans l'intérêt de l'Église, contre les souverains de l'Europe : il voulait faire reconnaître l'indépendance du saint-siége; il voulait frapper de déchéance les abbés et les prélats coupables de simonie, en réprimandant l'empereur et les rois qui trafiquaient des dignités ecclésiastiques. Il voulait aussi corriger les mœurs relâchées des clercs, en condamnant l'insouciance de l'épiscopat. Il s'attaqua d'abord à l'empereur Henri IV; il menaça ensuite Philippe I^er d'excommunication, s'il ne s'amendait point; il lança l'anathème contre cinq des principaux domestiques de l'empereur, puis il somma ce monarque de comparaître en personne devant un synode, afin d'y rendre compte de ses actes. Henri IV, vainqueur des Saxons, irrité de l'audace du pape, convoqua une diète à Worms pour le déposer, et chassa les légats qu'il lui avait envoyés. Pendant ce temps se tramait à Rome, contre le pape, une conspiration dont les chefs étaient Cencius, préfet de la ville, et Guibert, archevêque de Ravenne. Elle éclata la nuit de Noël 1075. Grégoire, blessé au front pendant qu'il célébrait la messe dans la basilique de Saint-Pierre, fut conduit prisonnier, de l'autel dans une tour, où le peuple alla le chercher presque aussitôt pour le ramener à l'autel où il acheva la célébration de la messe. Le pape se montra miséricordieux envers les conspirateurs. Six semaines après, la diète de Worms prononçait sa déposition, à laquelle des évêques adhérèrent solennellement. Grégoire VII n'était ni abattu ni affaibli, il fit anathématiser l'empereur dans un concile tenu à Rome; puis, s'adressant à la chrétienté entière, il la conjura de s'unir à lui pour défendre la religion outragée. Les femmes les plus distinguées de l'Europe, en tête desquelles la comtesse Mathilde, princesse de Toscane (fig. 210), veuve de Godefroi le Bossu, se déclarèrent hautement pour le pape. Une réaction soudaine s'opéra en sa faveur; toute l'Allemagne féodale abandonna le parti de l'empereur, qui dut se retirer à Spire, en attendant la convocation d'une diète dans la ville d'Augsbourg, où seraient examinés les griefs respectifs des deux souverains. Mais, impatient d'être déchargé de la sentence d'excommunication prononcée contre lui, l'empereur alla au-devant du pape qui s'était mis en route pour Augsbourg

avec la comtesse Mathilde. Cette femme éminente s'interposa pour le rapprochement des deux adversaires : leur entrevue eut lieu dans la forteresse de Canossa, près de Reggio, et l'empereur, pour obtenir son pardon, se soumit à l'humiliation de le demander aux genoux du pape (1077). C'est alors que



Fig. 210. — Portrait de la grande comtesse Mathilde, d'après une miniature d'un poëme contemporain dont elle est l'héroïne ; manuscrit n° 4,922 de la bibliothèque du Vatican.

la comtesse Mathilde fit donation de tous ses domaines patrimoniaux et de tous ses biens meubles à l'Église et à la cour de Rome, pour en jouir après sa mort. Le malheureux Henri IV, honteux de la pénitence qu'on lui avait imposée, s'était séparé définitivement de la communion papale. Les conciles se succédèrent ; dans l'espace de deux années Grégoire en réunit jusqu'à sept, qui s'occupèrent des affaires générales de l'Église. Il n'avait

pas négligé de se faire des alliés, pendant que l'empereur ne trouvait en Allemagne que des ennemis qui s'efforçaient de lui enlever la couronne impériale. Henri IV vint à bout de les battre et se tourna contre Grégoire auquel il avait opposé un antipape. Après les victoires de Fladeheim et de Marsbourg, il franchit les Alpes, écrasa l'armée papale et menaça Rome où Grégoire, toujours plus inflexible, rassembla un huitième concile qui l'excommunia. L'investissement de Rome n'avait pas duré moins de trois ans, lorsque l'empereur sacrifia des sommes énormes qui devaient lui ouvrir les portes de la ville assiégée; le pape essaya de réunir un nouveau concile pour tenter un dernier effort, mais déjà Henri IV avait pénétré dans Rome avec son antipape, qu'il y fit couronner sous le nom de Clément III. Renfermé dans le château Saint-Ange, l'intrépide Grégoire y résista jusqu'à ce que le vieux chevalier normand, Robert Guiscard, duc de la Pouille et de la Calabre, fût venu le délivrer. Alors se tint un dixième concile où fut renouvelée l'excommunication de l'empereur, de l'antipape et de leurs nombreux partisans. Avant que l'empereur fût revenu une cinquième fois sous les murs de Rome, le duc Robert Guiscard jugea prudent de regagner la Pouille, en emmenant le pape avec lui. On apprit bientôt que le souverain pontife était mort à Salerne (25 mai 1085).

Grégoire était trop prévoyant pour ne pas songer à se donner un héritier capable de poursuivre ses grands desseins. Entre tous ceux qu'il avait désignés, on choisit Danfier, abbé du Mont-Cassin, qui n'accepta pas sans hésitation un pareil fardeau et qui fut élu sous le nom de Victor III. Le nouveau pape vint donc à Rome, où il occupa avec ses troupes le faubourg du Transtévère et le château Saint-Ange, tandis que l'antipape Clément tenait l'autre côté du Tibre; mais cette situation anormale ne se prolongea pas longtemps. Victor tomba malade de chagrin au bout de deux mois et alla mourir au Mont-Cassin. Il fut remplacé par Eudes de Châtillon, cardinal-évêque, qui prit le nom d'Urbain II (1087). Il était Français; élevé dans l'église métropolitaine de Reims, il avait, pendant vingt-huit ans, administré comme prieur la célèbre abbaye de Cluny. C'est là que Grégoire VII l'avait connu : il lui accordait une confiance absolue. Urbain II ne vit donc rien de mieux à faire que de continuer le règne de son illustre prédécesseur; mais l'empereur Henri IV fit échouer les projets d'Urbain II,

par une invasion soudaine de l'Italie et par la prise de Rome, où il amenait un nouvel antipape, Guibert, qui administra la ville sainte sous la protection des lances allemandes. Forcé d'abandonner le château Saint-Ange, où l'armée impériale le tenait assiégé, Urbain transporta son siége à Bénévent. Il s'y montra plus ferme, plus résolu que jamais, couronnant roi des Romains le prince Conrad, fils de l'empereur, après l'avoir détaché du schisme, et excommuniant Philippe I^er^ qui avait répudié sa femme pour épouser sa concubine; puis il revint à Rome (1094), pour y célébrer pontificalement la messe de Noël. Il chassa l'antipape Guibert et ses adhérents, reconquit l'indépendance de la tiare, et réunit à Plaisance, au milieu des Lombards schismatiques, un concile où se rendirent deux cents prélats, quatre mille clercs et trente mille laïques : protestation imposante en faveur de la paix de l'Église, et à laquelle la présence des représentants de l'empire d'Allemagne, de l'empire d'Orient, du roi de France et du roi d'Angleterre donnait une si haute portée. Urbain, la même année, alla présider, à Clermont en Auvergne (fig. 211), sous les auspices de Philippe I^er^, un autre concile, dans lequel fut décidée la première croisade (1095), qu'il prêcha lui-même par toute la France; puis il rentra triomphalement dans Rome (1096), heureux de réaliser la pensée de Grégoire VII, qui avait conçu la première idée de la guerre sainte.

Le concile de Rome, où fut proclamé le droit souverain de l'Église de conférer l'investiture des dignités ecclésiastiques, marqua la fin du règne d'Urbain II, mort en 1099, à la veille de ce siècle de lutte et de confusion, sur lequel devait planer sa grande ombre avec celles de Grégoire VII et de quelques autres papes ou docteurs éminents sortis de l'abbaye de Cluny; car la querelle des investitures était loin d'être apaisée. Pascal II imita la fermeté de ses prédécesseurs : le roi de France céda, mais le nouvel empereur Henri V, malgré les engagements formels pris du vivant de son père, fit revivre la prétention de nommer lui-même les évêques et les abbés et de les investir de leur charge. Après être entré dans Rome avec ses troupes, en donnant au pape le baiser de paix, il le fit arrêter avec plusieurs cardinaux et, à l'aide d'une dure captivité, par menaces et par violence, il arracha de Pascal II une bulle dans laquelle ce pontife lui reconnaissait le droit d'annuler les élections canoniques des évêques et des abbés, s'engageant, de plus, à ne point prononcer d'excom-

munication contre l'empereur. Aussitôt qu'il fut rendu à la liberté, Pascal II, dans un concile qu'il se hâta de convoquer à Rome, reconnut qu'il avait failli, et le concile, d'accord avec lui, condamna de nouveau les investitures ecclésiastiques conférées par le pouvoir civil. Un autre concile, tenu en France, excommunia l'empereur. Henri V parvint à s'emparer de Rome. Pascal II était mort; son successeur Gélase II dut se réfugier à Cluny. L'empereur fit nommer un antipape qui prit le nom de Grégoire VIII.

A la mort de Gélase II, les cardinaux qui l'avaient suivi en France lui donnèrent pour successeur un Français, Calixte II, qui eut la gloire de terminer la querelle des investitures. L'empereur, voyant s'accroître l'irritation des Allemands las de son despotisme, sentit que sa couronne était en péril : dans une diète réunie à Wurtzbourg, les princes de l'Empire décidèrent, d'accord avec l'empereur, qu'on enverrait des ambassadeurs pour négocier avec le pape, qui était rentré dans Rome aux acclamations du peuple.

D'après le concordat conclu et adopté par Henri V à la diète de Worms, l'empereur renonçait définitivement à l'investiture par l'anneau et la crosse, symboles de la dignité ecclésiastique; il reconnaissait à tous les diocèses et à toutes les abbayes le droit d'élire leurs évêques et leurs abbés : l'investiture des domaines devait être donnée par l'empereur aux dignitaires élus, en Allemagne, *avant* leur sacre, et *après* leur sacre dans les royaumes d'Italie et de Bourgogne. Ce concordat fut confirmé dans le concile œcuménique convoqué à Rome par Calixte II, en 1123.

Nous nous sommes étendu outre mesure sur ce qui précède; mais il fallait montrer l'action des papes au moyen âge, et c'est ici qu'elle a atteint son apogée. Les deux pensées de Grégoire VII sont réalisées : selon l'idée reçue alors, les rois ou empereurs, d'après la volonté des peuples, n'ont d'autorité qu'autant qu'ils sont orthodoxes, et l'obstination sous le lien de l'excommunication équivaut à l'hérésie : dès lors le pape est regardé comme le chef suprême de la grande république chrétienne, chargé de faire respecter par les princes la morale et la foi, les droits de l'Église et les droits des peuples. Il faut donc que l'élection des chefs de l'Église soit indépendante de l'influence du pouvoir temporel, puisqu'ils sont appelés à en être les juges : c'est ce que fit reconnaître Hildebrand, par rapport à l'élection des papes, à partir de Léon IX, et c'est ce que la persévérance de ses succes-

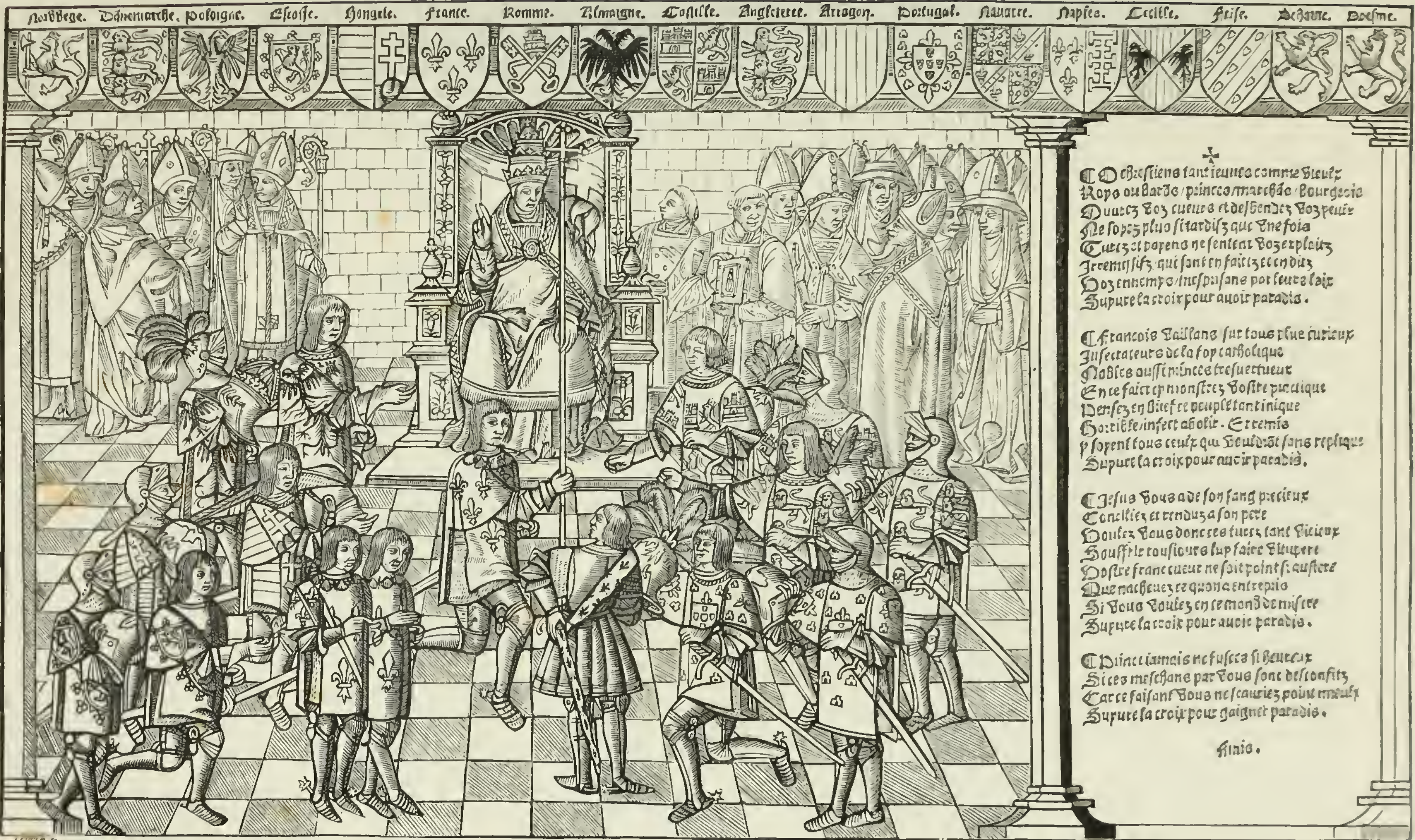


Fig. 211. — Le pape Urbain II préside le concile de Clermont, en 1095, et convoque les peuples chrétiens à la première croisade, pour la délivrance de la Terre-Sainte. Fac-simile d'une gravure sur bois du *Grand Voyage de Hierusalem*, imprimé par François Regnault en 1522. Biblioth. de M. Ambroise Firmin-Didot.




Fig. 212. — Fonctions publiques et solennelles du Souverain-Pontife, d'après une estampe romaine du dix-septième siècle.

1. Messe solennelle célébrée à Saint-Pierre par le pape. — 2. Célébration des offices solennels auxquels assiste le pape, particulièrement ceux du dimanche de l'avent et du carême. — 3. Couronnement du Souverain-Pontife à Saint-Jean de Latran. — 4. Le nouveau pape, assis sur l'autel de la chapelle Clémentine, reçoit l'hommage des cardinaux. — 5. Bénédiction solennelle que le pape donne au peuple. — 6. Tribut de la haquenée blanche, jadis payé chaque année au pape, le jour de Saint-Pierre, par le roi de Naples en signe de vassalité. — 7. Cavalcade solennelle du pape la première fois qu'il se rend de Saint Pierre à l'église de Latran. — 8. Consistoire public pour la réception des ambassadeurs. — 9. Le pape portant le Saint-Sacrement dans la procession de la Fête-Dieu. — 10. Ouverture de la porte sainte par le pape, pour le jubilé de vingt-cinq ans. — 11. Procession solennelle aux jours où le pape, revêtu des ornements sacrés, se rend à la basilique de Saint-Pierre pour y célébrer la messe.

seurs vient d'obtenir pour les évêques, sous Calixte II. La seconde pensée de Grégoire VII était de préserver la civilisation chrétienne du joug musulman, en portant la guerre en Orient; et les croisades réalisent cette large conception. Il ne nous reste qu'à esquisser, en quelques lignes, le rôle des papes pendant les derniers siècles du moyen âge.

Les grandes familles romaines, jalouses du pouvoir, élurent un antipape. A la faveur de ces agitations, Arnaud de Brescia, sous prétexte de créer une république romaine, s'arrogea une sorte de dictature dans Rome. L'empereur renversa le dictateur, qui fut brûlé vif; mais il suscita des antipapes, et Alexandre III, assiégé dans Rome, se déclara allié des villes lombardes, le chef des Guelfes contre les Gibelins, le *propugnateur de la liberté italienne*. C'est sous ce pontificat qu'il fut réglé (au troisième concile de Latran, 1179) qu'à l'avenir les cardinaux seuls nommeraient le souverain pontife, sans l'intervention du clergé et du peuple. Les croisades préoccupèrent les esprits pendant les vingt dernières années du douzième siècle. Un des papes les plus célèbres, Innocent III, ouvre le treizième siècle : marchant sur les traces de Grégoire VII, il fit trembler par l'excommunication l'empereur et les rois, et prêcha la croisade contre les Infidèles et contre les Albigeois. Ses deux successeurs immédiats, Honorius III et Grégoire IX, imitèrent son zèle et sa fermeté. Au milieu des mille soucis de sa charge, Grégoire IX sut trouver le temps de faire rédiger une nouvelle collection des lettres et des constitutions de ses prédécesseurs, et des siennes. Ce fut à Raymond de Pennafort, son chapelain et son pénitencier, qu'il confia ce vaste travail, lequel fut exécuté avec beaucoup d'intelligence et de méthode. Cette collection, accueillie avec autant de respect que de reconnaissance, a été nommée depuis *les Décrétales* (fig. 213).

Après ces trois papes éminents, les séditions recommencent dans Rome. Il y eut, jusqu'à la fin du siècle, des vacances prolongées du saint-siége, les cardinaux ne pouvant se mettre d'accord pour l'élection; ce qui fit décider que l'élection aurait lieu en conclave. Après une suite nombreuse de papes qui ne font que passer sur le trône pontifical, Boniface VIII (fig. 218) entreprend de marcher sur les traces de Grégoire VII et d'Innocent III. Philippe le Bel, qui voulait détruire tous les vestiges du régime féodal pour s'assurer un pouvoir absolu, ne put supporter les remontrances et les menaces du

pape : on sait avec quelle dureté il le fit arrêter à Anagni par un de ses légistes, nommé Nogaret; le pontife octogénaire, que rien ne put faire



Fig. 213. — Grégoire IX (1227-1241) remet les décrétales, qu'il avait réunies en corps d'ouvrage, à un avocat du consistoire. Fresque peinte par Raphaël vers 1515 dans les *Stanzes* du Vatican.

fléchir, fut délivré par le peuple, qui chassa Nogaret et ses soldats; mais les mauvais traitements qu'il avait subis hâtèrent sa mort.

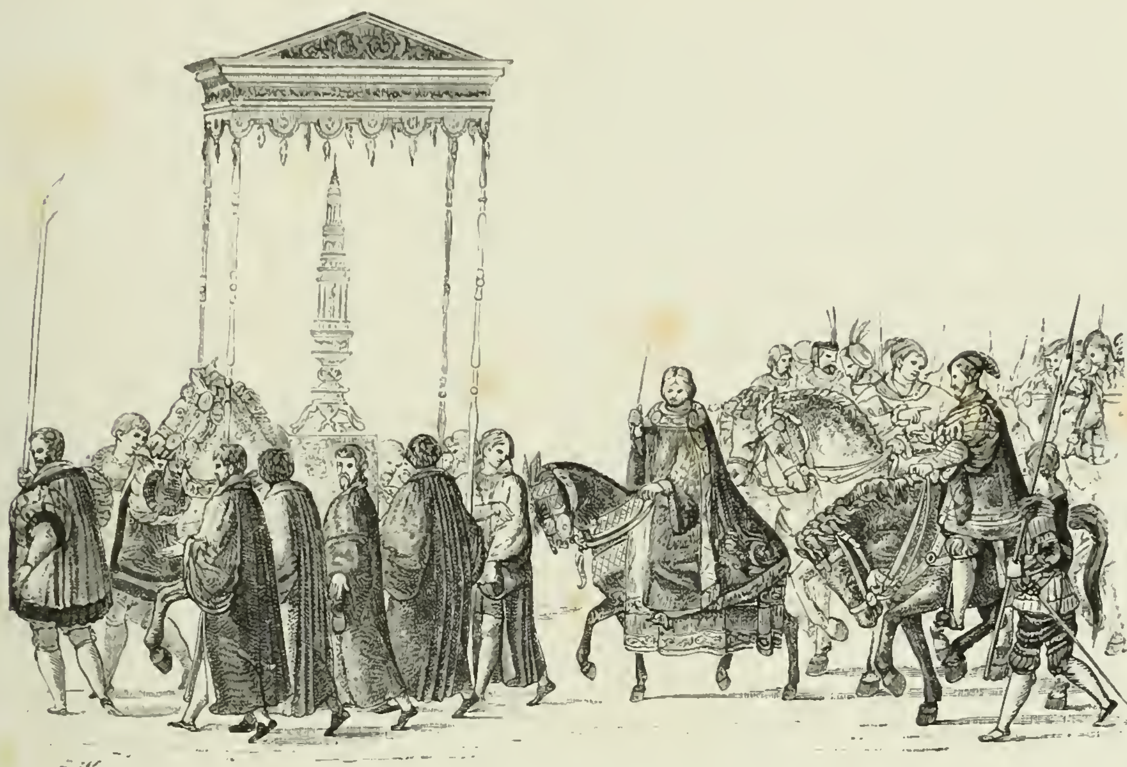
Philippe le Bel, qui se sentait gravement compromis, profita des dissensions que les Guelfes et les Gibelins entretenaient dans le conclave, pour faire tomber le choix des cardinaux sur un Français, Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui prit le nom de Clément V. Son premier acte fut de venir se fixer en France. Le prestige de la papauté s'amoindrit dès que les papes eurent fixé leur résidence à Avignon; on les regarda en Italie comme inféodés au royaume de France. Rome et les États pontificaux tombèrent



Fig. 214. — Entrée solennelle de l'empereur Charles-Quint et du pape Clément VII à Bologne, le 5 novembre 1529. Les premiers personnages du cortége sont de hauts dignitaires de l'Église, qui portent, le premier le bâton pastoral, le second la tiare pontificale, les deux autres les candélabres d'or. Des porte cierges précèdent le Saint-Sacrement.

dans une anarchie complète, et un homme entreprenant, Rienzi, tenta de rétablir l'antique république. Les cardinaux, presque tous Français, nommaient toujours des papes de leur nation. Un de ces pontifes, Grégoire XI, qui avait cru nécessaire de retourner momentanément à Rome, y mourut en 1377. Aussitôt le peuple exigea avec menaces que les cardinaux fissent choix d'un pape italien : ils élurent l'évêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Les cardinaux qui étaient restés à Avignon le reconnurent d'abord; mais quand il manifesta l'intention de rester à Rome, les cardinaux déclarèrent son élection irrégulière et ils élurent le cardinal Robert de Genève,

ancien évêque de Cambrai, qui prit le nom de Clément VII, et la chrétienté se partagea entre ces deux papes. Ils eurent chacun une suite de successeurs, et ce long schisme fut l'agonie de la république chrétienne, qui était l'œuvre du moyen âge. Enfin le concile général de Constance, convoqué par un des antipapes, mais confirmé par le pape Grégoire XII, reçut la démission de ce pontife, et le cardinal Othon Colonna, homme pieux et zélé, élu pape d'une



*Suite de la figure* 214. — Le Saint-Sacrement, placé sur le dos d'une haquenée blanche, est escorté des patriciens et des docteurs en médecine de Bologne. Le sacristain du pape s'avance seul derrière le dais. Un groupe de princes, de ducs et de comtes, termine cette partie du cortége. Dessiné et gravé sur cuivre par Jean Hogenberg. Collection de M. Ruggieri, à Paris.

voix unanime, prit le gouvernement de l'Église sous le nom de Martin V: bientôt il alla se fixer à Rome, où il fut reçu avec enthousiasme; sa présence rendait à la ville sainte sa prospérité et sa grandeur. Cependant un des antipapes, suivi de deux cardinaux, eut encore un successeur reconnu par les royaumes d'Aragon, de Valence et de Sicile; mais il céda enfin aux vœux de la chrétienté et son abdication, en 1429, mit fin au schisme qui s'était prolongé pendant un demi-siècle.

Dix ans plus tard, sous le pontificat de Martin V, un autre schisme bien plus ancien parut s'éteindre dans le concile de Florence, auquel s'étaient

rendus l'empereur d'Orient et les patriarches de cette Église ou leurs légats. Après mûre délibération, les Grecs souscrivirent une profession de foi orthodoxe, et, par la soumission complète de l'Église d'Orient à l'Église romaine, l'union se trouvait rétablie en 1439. Mais, à leur retour, l'empereur et les patriarches virent éclater un mécontentement si vif parmi le peuple grec, qu'ils n'osèrent maintenir leurs engagements formels : ils cédèrent aux emportements de la multitude et le schisme devint plus profond que jamais. La ruine de l'empire d'Orient suivit de près.

La chute de Constantinople entre les mains des Turcs indiquait trop bien le danger qui menaçait l'Europe : les papes s'efforcèrent de le faire comprendre aux rois et aux peuples. Pie II, qui s'était distingué comme érudit et écrivain, passait pour la plus haute intelligence de son époque : dans un concile réuni à Mantoue, en 1459, il s'efforça de presser les préparatifs de la croisade. Au bout de cinq années d'efforts, il avait réuni une flotte à Ancône, et il allait s'embarquer, quand la mort le frappa. Ses successeurs continuèrent son œuvre : les chrétiens remportèrent sur les Turcs des avantages partiels d'heureux augure ; mais les peuples chrétiens répondirent faiblement aux appels incessants de la papauté, qui voyait les Turcs menacer sérieusement l'Italie. C'est dans ces circonstances critiques que les cardinaux portèrent leurs suffrages sur un homme d'une énergie extraordinaire, Roderic Borgia, qui prit le nom d'Alexandre VI. On lui imputa des crimes qu'il faudrait plutôt attribuer à des personnes de sa famille. Il lutta contre les oppressions et les brigandages auxquels les grandes familles romaines avaient soumis la ville de Rome, et il s'appliqua courageusement à reconstituer la puissance temporelle du saint-siége. Pie III, élu pour lui succéder, mourut un mois après son exaltation.

Le cardinal de la Rovère réunit aussitôt l'unanimité des suffrages, et prit le nom de Jules II. Poursuivant l'idée de l'indépendance de l'Italie, ce pape guerrier soutint une guerre opiniâtre contre Louis XII et s'efforça de reconquérir plusieurs villes d'Italie qui avaient appartenu aux États de l'Église. Rien ne put l'intimider : ni les armées de Louis XII, ni les menaces des conciles réunis sous le protectorat du roi de France et de l'empereur d'Allemagne. Jules II réunit lui-même un concile à Rome, et cet inflexible vieillard, après avoir provoqué de sages réformes ecclésiastiques auxquelles



Lorsque au palais de la cite de Basle
L'empereur tint cour ouverte et planyere
Un homme arme vint arriver en salle
L'espee au poing, parlant en tel maniere,
Le chevalier je suis aux grises armes
Dict Noble Cueur, qui contre tous gens d'armes
Veulx soustenir ma maitresse et ma dame
Tige d'honneur, belle de corps et de ame:
Car dès l'instant de sa prime facture
Elle a este et telle la reclame
Pure en concept oultre loy de nature

(Chants royaux de maistre Jehan Marot.)

DISPUTE ENTRE DEUX CHEVALIERS SUR L'IMMACULÉE CONCEPTION

Miniature des *Chants royaux* de maistre Jehan Marot, ms. du xvi^e siècle. Bibl. Imp. de Paris.

Dans un tournoi ordonné par l'Empereur, les deux chevaliers s'attaquent l'un l'autre. Le champion de l'Immaculée Conception, d'un coup de lance, désarçonne son adversaire et lui fait confesser son erreur.

applaudit l'Europe chrétienne, cita le roi, les membres de ses parlements, pour qu'ils eussent à répondre de leur révolte contre le saint-siége. Mais, épuisé par ses travaux, Jules II mourut en 1513. Son successeur, Léon X, qui s'était réconcilié avec Louis XII, fut obligé de devenir le chef de la ligue italienne contre François I^er^. Après la bataille de Marignan, un rapprochement se fit, et la pragmatique, prétexte de tant de dissensions depuis Philippe le Bel, fut abandonnée et remplacée par un concordat conclu en 1516 entre la France et le saint-siége. Léon X, en continuant la politique italienne de Jules II, poursuivait aussi l'idée de la croisade contre les Turcs; mais cette grande œuvre de la papauté ne devait se réaliser qu'un demi-siècle plus tard, sous le pontificat de Pie V. A la voix de ce saint pape, les fidèles s'émurent; Chypre était tombée au pouvoir des musulmans, le danger devenait de plus en plus imminent pour toute l'Europe. Le roi d'Espagne, Venise et le pape se partagèrent les frais de l'expédition; on réunit cinquante mille hommes de pied et quatre mille chevaux; le commandement de la flotte fut donné à don Juan d'Autriche. A la hauteur du golfe de Lépante, le 7 octobre 1571, la flotte chrétienne vit s'avancer la flotte turque, forte de deux cent vingt-quatre voiles. La lutte s'engage, les Turcs sont écrasés; ils comptent vingt-cinq mille tués et dix mille prisonniers; quinze mille chrétiens enchaînés sur leurs galères recouvrent la liberté. L'Europe catholique respire, et sa reconnaissance attribue cette victoire prodigieuse à la protection de la Vierge, dont les fidèles récitaient partout le rosaire à l'heure où fut livrée la bataille de Lépante: par une fête annuelle (le premier dimanche d'octobre), elle éternisa la mémoire de cet événement et de cette dévotion (fig. 215).

Afin de suivre l'ordre de la pensée au sujet de la lutte si importante contre l'islamisme alors tout puissant, nous n'avons point parlé d'un autre événement qui fut la seconde œuvre capitale des papes au seizième siècle: le concile de Trente (fig. 216). Les progrès du protestantisme firent juger nécessaire la convocation d'un concile général pour prononcer sur tous les points de doctrine controversés, et opérer les réformes indispensables et depuis longtemps désirées dans la discipline ecclésiastique. La ville de Trente fut le lieu de réunion de cette grande assemblée, parce que sa situation entre l'Italie et l'Allemagne donnait plus de facilité pour s'y rendre à ceux qui

devaient y assister. Bien que la tenue de ce concile fût arrêtée d'un commun accord par le pape Paul III et l'empereur Charles-Quint, de concert avec les autres princes chrétiens, l'ouverture s'en trouva différée jusqu'en 1545 : il se prolongea, au milieu d'obstacles qui en firent suspendre plusieurs fois




Fig. 215. — Bouclier en fer donné à don Juan d'Autriche par Pie V, en récompense du service rendu à la chrétienté par la victoire de Lépante (1571) ; avec une inscription qui signifie : *Le Christ a vaincu, c'est lui qui règne et qui commande.* — Tiré de l'*Armeria real* de Madrid, publication de M. Ach. Jubinal.

les travaux, jusqu'en 1563, sous le pontificat de Pie IV. Aucun concile n'avait traité un aussi grand nombre de matières, tant pour le dogme que pour les mœurs et la discipline. On abolit les abus qui avaient été signalés par plusieurs docteurs catholiques, avant même que les protestants les eussent mis en évidence. Le catalogue des livres saints reçus comme canoniques fut inséré dans un des premiers décrets du concile. On y déclara que

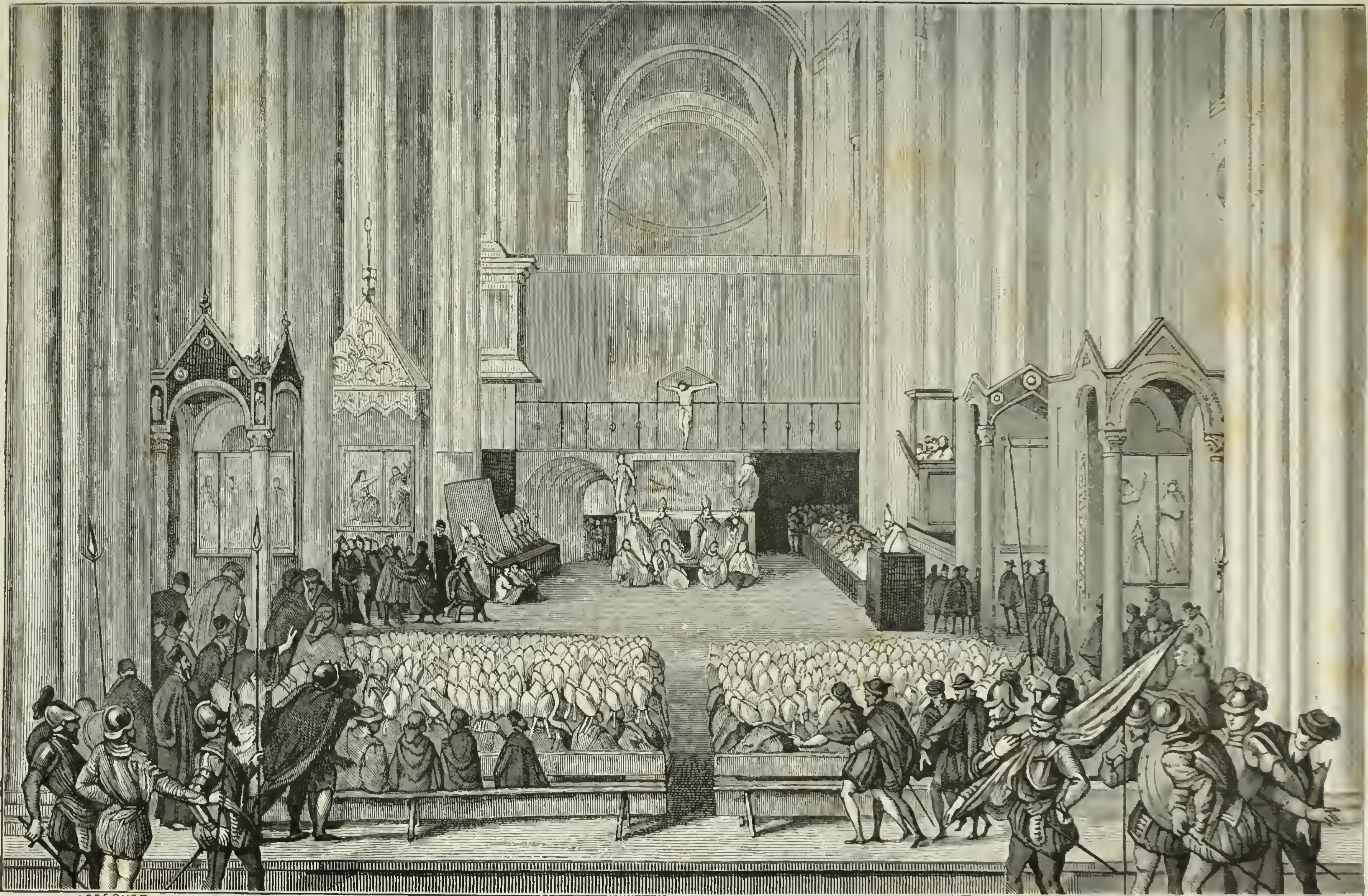



Fig. 216. — Une session du concile de Trente, en 1555; d'après un tableau du Titien, qui est au musée du Louvre. Seizième siècle.








Fig. 217. — Le triomphe du Christ, d'après une gravure du commencement du dix-septième siècle, reproduisant une composition attribuée au Titien.

l'interprétation de ces saints livres devait être donnée par l'Église, à qui seule il appartenait de juger du vrai sens de l'Écriture. On traita ensuite à fond les questions controversées : le péché originel, la justification du pécheur, les sept sacrements, la messe, le purgatoire, les indulgences, le culte des saints, etc. La vingt-cinquième et dernière session se tint le 3 décembre 1563. Mais les espérances de conciliation qui reposaient sur cette assemblée ne furent point réalisées : les églises protestantes rejetèrent les décisions des Pères du concile de Trente, dont ils ne reconnurent pas l'autorité. L'unité de la République chrétienne, œuvre du moyen âge, était détruite, et une ère nouvelle imposait de nouveaux devoirs au chef spirituel de l'Église catholique.




Fig. 218. — Bulle de plomb dont le pape Boniface VIII scellait ses lettres. On y voit le nom de *Boniface VIII*, et ceux de *S. Pierre* et *S. Paul* avec leur effigie. Treizième siècle. Archives nationales de France.

# CLERGÉ SÉCULIER

Ordres mineurs et ordres majeurs dans les premiers siècles de l'Église. — Établissement des dîmes d'abord volontaires, puis obligatoires. — Influence des évêques. — Suprématie du siége de Rome. — Formule du serment d'un évêque dans les premiers siècles. — Réforme des abus par les conciles. — Paroles remarquables de Charlemagne et d'Hincmar — L'enseignement public créé par l'Église. — L'établissement des communes favorisé par les évêques. — La loi de Beaumont. — Lutte avec la bourgeoisie au quinzième siècle. — Concile de Trente. — Institution des séminaires.



Fig. 219. — Le chantre ou psalmiste, ordre mineur. *Rationale* de G. Durand.

Nous savons, par Anastase le Bibliothécaire, qui écrivait à Rome son *Histoire ecclésiastique,* vers la fin du neuvième siècle, que l'ordre hiérarchique des fonctionnaires de l'Église primitive se composait ainsi : le portier (fig. 220), le lecteur, l'exorciste (fig. 221), l'acolyte, le sous-diacre, le gardien des confessions des martyrs, le diacre, le prêtre, l'évêque. Plus tard, on y ajouta les chantres ou psalmistes (fig. 219), que l'on désigna sous le nom de *confesseurs,* parce que leur fonction était de confesser le nom de Dieu par la célébration de ses louanges. Quant aux interprètes-linguistes, aux copistes et aux notaires, qui figurèrent aussi jusqu'au quatrième ou cinquième siècle dans l'Église grecque comme dans l'Église romaine, ils prenaient rang dans l'ordre des confesseurs et dans celui des clercs.

Dès les premiers temps du christianisme, l'évêque, en chaque diocèse, à l'exemple de saint Paul, consacrait au service du culte ceux qu'on lui signalait comme les plus dignes ou dont il avait deviné l'aptitude. L'aspirant aux ordres majeurs montait parfois bien lentement, quel que fût son mérite, l'échelle des grades; ainsi Latinus, mort évêque de Brescia vers la fin du troisième siècle, avait été, suivant son épitaphe, simple exorciste pendant douze ans, prêtre pendant quinze, évêque pendant trois ans et sept mois. Il y avait cependant des élections rapides et presque immédiates (qu'on appelait





Fig. 220. — Le portier, ordre mineur. Fig. 221. — L'exorciste, ordre mineur.
Miniatures du *Rationale divinorum officiorum* de Guillaume Durand, manuscrit du quatorzième siècle. Bibl. de M. Ambr. Firmin-Didot.

*per saltum*, c'est-à-dire en sautant d'un grade à un autre), qui tenaient à des circonstances exceptionnelles.

Dans l'origine, les chrétiens n'avaient point encore de curés proprement dits; de simples prêtres cependant administraient chaque localité, car nous voyons que saint Paul ordonne à Tite « d'établir des prêtres dans chaque ville » (*Tit.*, I, 5). Mais généralement, dans les premiers siècles, l'évêque administrait seul sa ville épiscopale, surtout en Orient (fig. 222).

Dès le quatrième siècle, dans les villes importantes, on voit en Orient comme à Rome, en outre de la cathédrale, d'autres églises : les fonctions des curés ou *cardinaux* qui les administrent, se réduisent à donner au peuple

l'instruction religieuse et à informer l'évêque de tout ce qui intéresse le gouvernement de l'Église. Jusqu'au cinquième siècle, l'administration des




Fig. 222. — Le Bon-Pasteur, dont la tête semble couronnée de sept étoiles, porte sur ses épaules la brebis égarée; autour de lui sont rassemblées sept brebis fidèles. D'un côté Jonas est rejeté par le monstre marin; de l'autre, il est sous l'arbrisseau; en voit plus haut la colombe et l'arche de Noé. Le vieillard couronné étendant la main au-dessus des nuages, et une femme, le croissant sur le front, personnifient le soleil et la lune. — Lampe funéraire en terre cuite du troisième siècle, trouvée dans les Catacombes. Musée chrétien du Vatican.

sacrements et la célébration du saint sacrifice n'avaient lieu que dans la cathédrale. Le pape saint Marcel établit, au commencement du quatrième siècle,

vingt-cinq *titres* ou paroisses dans Rome, pour donner plus facilement, dans chaque quartier, l'instruction préparatoire qui disposait à recevoir les sacrements de baptême et de pénitence. Mais dès le cinquième siècle, la cathédrale ne pouvant contenir tous les fidèles, l'usage s'introduisit de distribuer, dans les *titres* ou paroisses de la ville, la sainte eucharistie que l'évêque envoyait, par des diacres, aux titulaires ou curés. Les évêques déléguèrent aussi aux curés le pouvoir de réconcilier les pénitents dans le cas de nécessité, les hérétiques en danger de mort, mais seulement en l'absence de l'évêque, et de prononcer des excommunications dans leur paroisse, en vertu d'une sentence de l'évêque : de plus, le curé visitait les malades, administrait le sacrement de l'extrême-onction, bénissait les maisons privées, choisissait lui-même le personnel de son église. Enfin, au sixième siècle, les curés célébrèrent, dans les quartiers ou *titres* qu'ils administraient, toute la liturgie du saint sacrifice, et à dater du septième siècle ils étaient libres de diminuer ou d'augmenter, comme ils l'entendaient, en raison des revenus de la paroisse, le nombre des clercs, des chantres et des différents officiers subalternes. Pour répondre aux vœux des fidèles, l'évêque autorisait souvent les curés à célébrer deux messes le même jour : l'une obligatoire dans l'église paroissiale, l'autre dans quelque oratoire dépendant de la paroisse (fig. 223).

Indépendamment des offrandes des fidèles, à partir de la conversion de Constantin, les églises qui possédaient déjà des biens-fonds virent s'accroître leurs domaines et leurs ressources. Les chefs des peuples barbares, en se convertissant, rivalisèrent de générosité à l'égard du clergé. La dîme, dont le payement ne fut proposé régulièrement au peuple que vers la fin du cinquième siècle, devint bientôt obligatoire, notamment dans les pays soumis aux Francs. Il n'est pas vrai que la dîme n'ait été rendue obligatoire que par Charlemagne; seulement il en assura la perception et l'imposa aux nouveaux convertis, sous menace d'excommunication. Conformément à un décret du pape Gélase, il ordonna que le produit de la dîme fût également réparti entre l'évêque, les prêtres, les fabriques de chaque diocèse et les pauvres, c'est-à-dire les hôpitaux. Ces établissements étaient administrés et desservis par la charité du clergé; ainsi, l'accroissement des richesses ecclésiastiques tournait au profit des indigents.

On désignait sous le nom de *presbytères* (d'un mot grec équivalant aux

deux mots latins *seniores*, sages, et *sacerdotes*, hommes sacrés) les fonctionnaires placés au second rang de la hiérarchie ecclésiastique. C'est de là que s'est formé plus tard le nom de prêtres. Il n'y eut pas d'abord d'âge fixé pour recevoir l'ordre de la prêtrise; seulement, à la fin du quatrième siècle, le pape saint Syrice voulut que tout clerc, promu diacre à trente ans, ne devînt prêtre que cinq années après.

L'empereur Justinien défendit d'élever un diacre à la prêtrise avant qu'il



Fig. 223. — Le sacrifice de la messe dans un oratoire. Fac-simile d'une miniature d'un manuscrit du neuvième siècle, d'après un dessin appartenant à M. Ambr. Firmin-Didot.

eût atteint sa trente-cinquième année; mais dans les Gaules, en Espagne, en Germanie, il suffisait d'avoir trente ans pour être apte à devenir prêtre, et dès que le peuple avait adhéré à l'ordination d'un diacre, on y procédait. Dès le principe, les fonctions du diacre s'indiquent assez clairement par les faits; car, au premier siècle, Philippe, l'un des sept diacres-cardinaux choisis par les Apôtres, prêche l'Évangile et baptise; à la fin du troisième siècle, en Espagne, saint Vincent, simple diacre, supplée dans le ministère de la parole l'évêque Valère, qui s'y reconnaissait peu habile. Au reste, saint Étienne, premier diacre et premier martyr, prêchait également, peu de mois après la mort de Jésus-Christ, quand on l'arracha du sanctuaire pour

le lapider. Les diacres remplissaient donc des offices liturgiques, mais leur tâche ordinaire était de présider aux tables de la communion chrétienne.



Fig. 224. — La tonsure ecclésiastique. Miniature du *Rationale divinorum officiorum* de Guillaume Durand, man. du XIVe siècle. Bibl. de M. Ambr. Firmin-Didot.

L'épigraphe tumulaire des Catacombes de Rome présente une curieuse nomenclature de diverses attributions spéciales affectées aux prêtres ainsi qu'aux diacres, en dehors du service de l'autel ; ici, c'est un prêtre médecin; là, un prêtre gardien, surveillant, peut-être hôtelier (*mansionarius*) ; on trouve un diacre archiviste ou gardien d'archives (*scrinarius*), un prêtre maître d'école (*magister ludi*), etc.

Aux trois premiers siècles de l'Église, on conférait les saints ordres, non-seulement dans les basiliques, dans les Catacombes, mais encore dans les oratoires privés. On ordonna même, dans leur propre cellule, quelques solitaires ; mais, à partir du règne de Constantin, il fut arrêté en principe, par les conciles, que désormais l'imposition des mains sur les clercs, pour les élever au diaconat, et sur les diacres pour les élever à la prêtrise, n'aurait lieu qu'en public (*coram populo*) et à des époques déterminées. Ce fut d'abord aux kalendes de décembre, puis aux quatre temps.

L'iconographie des officiers du sanctuaire représente presque toujours l'évêque assis sur un siége élevé, imposant les mains à des clercs d'une hiérarchie graduellement descendante : le prêtre, levant les bras et les écartant pour bénir ; le diacre, portant une croix ou un livre d'évangiles, souvent l'un et l'autre à la fois, ainsi qu'on le voyait dans une ancienne mosaïque de Saint-Laurent hors des murs, à Rome. Il faut remarquer aussi que les diacres et les prêtres, de même que les clercs

d'ordre inférieur, sont représentés sans barbe et avec les cheveux courts.

Au sixième siècle, la tonsure (fig. 224), ou couronne cléricale, fut universellement adoptée par l'Église. Elle était, pour les clercs, une marque de dignité qui les distinguait des moines et du reste des fidèles, les laïques portant une chevelure plus ou moins longue, une barbe plus ou moins touffue, les moines coupant leurs cheveux presque ras.



Fig. 225. — Légende de saint Martin, d'après une tapisserie du XIIIe siècle (musée du Louvre, nº 1117). I. Saint Martin partage son manteau avec un pauvre. — II. Il voit en songe Jésus-Christ revêtu de cette moitié de manteau. — III. Baptême du saint; le prêtre l'ondoie, et Dieu le bénit. — IV. Il ressuscite un catéchumène mort sans baptême dans son monastère de Ligugé, près Poitiers. — V. Au même endroit il rappelle à la vie un esclave, représenté d'abord pendu au gibet, puis debout et lui rendant grâces. — VI. Saint Martin consacré évêque de Tours en 371. — VII. Il évoque un prétendu martyr vénéré près de Tours; le spectre apparaît, et, sur son aveu qu'il a été supplicié pour ses crimes, la chapelle est démolie. — VIII. Il donne sa tunique à un pauvre. — IX. Il ressuscite le fils d'un paysan dans un village païen des environs de Chartres. — X. Il chasse le démon du corps d'une vache furieuse. — XI. Apercevant au bord d'une rivière des oiseaux qui cherchaient à prendre du poisson, il leur enjoint de se retirer. « Voilà, dit-il, l'image des ennemis de notre salut, sans cesse à l'affût pour prendre nos âmes. » — XII. Mort de S. Martin. Son âme, sous la forme d'un enfant, est portée au ciel par deux anges.

La primitive Église avait créé des acolytes, dont le rôle consistait à accompagner les évêques, les prêtres, même les diacres. Sous le pontificat du pape Corneille (251), on comptait à Rome quarante-deux de ces assistants ou desservants. L'Église d'Orient avait aussi ses acolytes, mais ne leur

donnait pas l'importance dont ils jouissaient dans la ville des papes. Les acolytes y formaient trois classes : les *palatins*, qui assistaient le souverain pontife dans la basilique de Latran; les *stationnaires*, qui le servaient dans les églises où les stations avaient lieu; les *régionnaires*, qui secondaient les diacres dans chacune des régions ou paroisses.

C'est au commencement du sixième siècle que s'établit dans les Gaules la puissance politique des évêques (fig. 225), qui furent, jusqu'à la fin de la première race, les véritables organisateurs de la monarchie française. Devenu chrétien après la bataille de Tolbiac, baptisé par saint Remi, Clovis devint le protecteur de l'Église gallo-romaine.

Le clergé jouissait alors d'une légitime influence, comme le fait remarquer avec justesse un grave historien : « Les barbares, habitués à tout briser sous leurs masses d'armes, ne pouvaient être domptés par la force, ni civilisés par une littérature qu'ils méprisaient ou ne comprenaient pas; mais le clergé, environné de cette pompe si puissante sur les imaginations incultes, vient à leur rencontre avec des doctrines simples et claires, une hiérarchie vigoureuse et unie, une foi qui, n'exigeant pas de raisonnements subtils, impose seulement de croire et s'appuie sur une morale dont ils ne peuvent s'empêcher de sentir la sainteté, même en la violant. N'était-ce pas un grand bonheur qu'il y eût un ordre pour arrêter le bouleversement universel? Des prêtres désarmés s'en vont au milieu de ces hordes farouches et leur inspirent, à l'aide du baptême, quelques idées d'humanité; ils leur enseignent à suspendre les coups de leur glaive, dès qu'ils reconnaissent un frère dans celui qu'ils vont frapper.

« Les évêques remplirent, avec non moins de dignité que de charité, leur sublime mission, en sympathisant avec le peuple et les opprimés; ayant pour leur troupeau une sollicitude paternelle, ils se trouvèrent face à face avec les vainqueurs, qu'ils surent adoucir ou amener à négocier; la vénération dont ils étaient entourés, la sainteté de leur caractère, les faisait respecter d'Attila et de Genséric. Les ambassades leur étaient confiées, et ils administraient, à la place des magistrats dont le pouvoir était brisé. Épiphane, évêque de Pavie, fut envoyé aux rois bourguignons Gondebaud et Godégisile, pour délivrer un grand nombre de prisonniers italiens qu'il ramena en triomphe. Lorsque les Ligures furent ruinés par les incursions

des Transalpins, le roi leur accorda, à la prière de l'évêque, remise du tiers de l'impôt. Saint Césaire, évêque d'Arles, vendit, pour racheter des captifs, les patènes et les calices. Euspice, évêque de Sergiopolis sur l'Euphrate,




Fig. 226. — Sacre de saint Remi, évêque de Reims. Fac-simile d'un dessin de la *Tapisserie de Reims*, à la cathédrale de Reims, publ. par M. Ach. Jubinal. Seizième siècle.

paya à Chosroës la rançon de douze mille prisonniers. Saint Germain, évêque de Paris, donnait, pour faire l'aumône, jusqu'à sa tunique, « de sorte, dit le naïf chroniqueur, qu'il était souvent transi de froid, tandis que ses obligés avaient chaud. »

Les évêques se virent poussés quelquefois par la nécessité à exercer les

droits de la royauté. Honoré de Novare, alors que Théodoric et Odoacre étaient aux prises, fortifia, pour abriter ses ouailles, un certain nombre de localités, à l'instar des logements militaires. Nicétius, évêque de Trèves, « homme apostolique, parcourant la campagne, y construisit en bon pasteur un bercail pour protéger son troupeau ; il entoura la colline de trente tours qui l'enfermaient de tous côtés, et un édifice s'éleva où naguère s'étendait l'ombre d'une forêt. »

Du temps des derniers Mérovingiens et des premiers Carlovingiens, les jurisconsultes, les magistrats étaient ordinairement des évêques ou de simples prêtres, que leur caractère vénérable, aussi bien que leur science et leur sagesse, avaient désignés pour remplir ces hautes fonctions. Lorsque Dagobert voulut faire rédiger les Capitulaires qui devaient régir les Allemands, les Thuringiens, les Burgondes, les Neustriens, les Ripuaires et les Romains, il en chargea quatre docteurs ecclésiastiques : aussi les dispositions de ce nouveau code furent-elles d'une tolérance évangélique remarquable, « car, disaient ces pieux législateurs, il n'est pas de faute si « grave, pour laquelle on ne puisse faire grâce de la vie, à condition qu'on « ait la crainte de Dieu et qu'on respecte les saints, attendu que le Seigneur « a dit : On fera remise de ses fautes à celui qui pardonnera ; mais celui « qui ne pardonnera point n'obtiendra nulle miséricorde. » Dans le cas où le crime commis semblait de nature à ne mériter aucune miséricorde, la loi renvoyait le coupable à l'arbitrage de l'évêque ou d'un prêtre délégué, dont le tribunal, assis au sein d'une église, était, par cela même, inviolable et placé sous la protection tutélaire de la religion. « Quand le coupable se ré-« fugiera dans une église, ajoutait le décret royal, que personne n'ait l'au-« dace de l'en arracher avec violence ; s'il a déjà franchi le seuil du sanc-« tuaire, qu'on appelle l'évêque ou le curé de cette église, et, si le curé ne « croit pas devoir livrer le fugitif, qu'on s'en rapporte à lui pour le punir. »

Déjà, depuis plus d'un siècle, la constitution spirituelle et temporelle de l'Église s'était organisée en France d'une manière fixe et régulière. Les diocèses comprenaient les circonscriptions territoriales que l'administration romaine avait établies dans les provinces pour le gouvernement civil des vicaires et des comtes, et la plupart de ces diocèses se sont maintenus, à peu près dans les mêmes limites, jusqu'en 1789. La réunion de plusieurs diocèses



Liber tertius. de indumẽtis seu or
namẽtis sacdotum atq; pontifici
et aliorum ministrorum.

In cotidiano usu nō est x
vestibꝰ sacris utendum
ad notandum quod sic
ĩmutatione habitus sm
litteram fucam' ita q sm
spm agamus. Non ergo
cum vestibꝰ comunis vi
te usu pollutus in scã sco
rum ingrediamur: sz cu
conscia munda q vestibus
mundis et sacris dnī sac

Fig. 227. — Cérémonie de l'habillement d'un évêque pour sa consécration. D'après le *Rationale divinorum officiorum* de Guillaume Durand, ms. du quatorzième siècle. Bibl. de M. Ambr. Firmin-Didot.

ou évêchés suffragants formait la province ecclésiastique, dont le métropolitain ou l'archevêque était le chef, et, lorsqu'un concile provincial avait lieu, il s'assemblait dans la métropole, sous la présidence de l'archevêque. Au-dessus des métropolitains, il y avait les patriarches et les primats, évêques dignitaires occupant les principaux siéges apostoliques, tels que Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, Césarée, Héraclée en Orient, et en Occident, Milan, Lyon, Reims, Trèves, et Mayence qui devint plus tard, sous le pape Zacharie (741-752), la métropole de toute la Germanie. La suprématie de Rome était reconnue par l'Église universelle à partir des temps apostoliques, comme l'attestent tous les Pères et particulièrement saint Irénée qui avait eu pour père spirituel saint Polycarpe, disciple de saint Jean.

L'histoire nous a conservé la formule du serment de l'apôtre de la Germanie, au huitième siècle, Wilfrid, plus connu sous le nom de Boniface, qui en peu d'années comptait cent mille convertis. Loin de se laisser éblouir par l'éclat des succès de sa mission, Boniface ne cessait de prendre les conseils du pape Grégoire II et de soumettre à sa décision les cas difficiles qui se présentaient dans son ministère. On concevra cette déférence et cet esprit de soumission, en lisant la traduction suivante de la formule du serment qu'il signa quand il reçut la dignité épiscopale; on y voit nettement accusée la puissance de la hiérarchie à cette époque. « Au nom du Seigneur Dieu Jésus-Christ qui nous a sauvés, Léon le Grand étant empereur, la septième année de son consulat, et la quatrième de son fils Constantin le Grand, empereur, indiction VI. Moi, Boniface, par la grâce de Dieu, évêque, promets à toi, bienheureux Pierre, prince des apôtres, et à ton vicaire, le bienheureux Grégoire, ainsi qu'à ses successeurs, au nom de la Trinité indivisible, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et par son très-saint corps ici présent, d'observer dans sa fidéliié et sa pureté la foi catholique, et, avec l'aide de Dieu, de persévérer dans l'unité de la même foi, de laquelle dépend, sans aucun doute, le salut de toute la chrétienté. Je promets aussi de ne jamais céder à aucune instigation contraire à l'unité de l'Église commune et universelle, mais de prêter en tout, fidèlement et sincèrement, mon concours à toi et aux intérêts de ton Église, qui a reçu du Seigneur le pouvoir de lier et de délier, ainsi qu'à ton vicaire et à ses successeurs. Si j'apprends que des prélats vivent

contrairement aux règles des saints Pères, je m'oblige à n'avoir avec eux ni rapports, ni commerce, mais de m'y opposer si je le puis; sinon d'en faire un rapport fidèle à mon seigneur le successeur de l'apôtre. Que si (ce qu'à Dieu ne plaise!) j'essayais d'enfreindre les termes de cette déclaration, de



Fig. 228. — Réception solennelle d'un évêque Arrivée de saint Géry à Cambrai, où il fut nommé évêque en 589. Vue de la ville, des remparts, de l'église dédiée à saint Médard et fondée par saint Géry. Miniature des *Chroniques du Hainaut*, manuscrit du quinzième siècle. Biblioth. de Bourgogne, à Bruxelles

quelque manière et en quelque occasion que ce puisse être, je consens à être trouvé coupable au jugement éternel, et à encourir le châtiment d'Ananias et de Saphira, qui usèrent de fraude en déclarant leurs biens. Moi, Boniface, humble évêque, ai écrit de ma propre main le texte de ce serment, en le déposant sur le très-saint corps de saint Pierre; en présence de Dieu, pris à témoin et pour juge, j'ai fait, comme il est écrit ci-dessus, le serment

que je m'engage à observer. » Il est bon de remarquer que cette formule était déjà usitée du temps du pape Gélase, au cinquième siècle.

Depuis le sixième siècle, les évêques n'avaient cessé de voir s'accroître la prépondérance dont ils jouissaient sous l'empire romain. Chilpéric Ier s'en était inquiété : « Les évêques, disait-il, règnent seuls dans les cités. » Chacun d'eux administrait souverainement son diocèse (fig. 228), et, au moyen des conciles convoqués par les rois, ils gouvernaient l'ensemble du royaume. Il y eut dans les Gaules vingt-cinq conciles pendant le cinquième siècle, cinquantre-quatre dans le sixième, vingt dans le septième, tous composés d'évêques, avec l'adjonction d'un petit nombre d'abbés et de prêtres, reconnus maîtres en droit ecclésiastique ou recommandables à d'autres titres. De la diminution du nombre des conciles date le déclin de l'action autoritaire de l'épiscopat français : au huitième siècle, qui n'eut que deux conciles dans le cours de sa première moitié, l'autorité épiscopale déclina davantage, parce que l'intrusion des leudes dans beaucoup d'évêchés avait altéré sensiblement les mœurs austères de l'ancienne Église, en substituant une ignorance grossière et une barbarie sans frein à l'esprit cultivé, à la tenue décente, aux habitudes charitables des prélats des premiers siècles (fig. 229). Trois conciles successifs, l'un en Germanie, l'autre en Belgique, le troisième à Soissons (742, 743, 744), eurent pour principal objet la réforme des mœurs ecclésiastiques qui s'étaient profondément altérées, comme on en peut juger par les décrets de ces conciles, qui interdirent aux prêtres de chasser et de courir les bois avec des chiens, des faucons, des éperviers. D'autres conciles provinciaux du même temps condamnèrent la simonie, le trafic des immunités et priviléges de l'Église, et le cumul des bénéfices. Ce dernier abus ne connaissait plus de bornes. On voyait un même prélat posséder à la fois trois ou quatre évêchés, plusieurs abbayes, et les revenus d'un nombre considérable de paroisses laissées sans pasteur. D'autre part, beaucoup de seigneurs laïques, surtout depuis Charles-Martel, ayant usurpé les biens de l'Église et s'étant approprié des bénéfices, des monastères, des revenus épiscopaux, apportaient une grande perturbation dans l'économie temporelle de chaque diocèse.

Charlemagne s'appliqua à réformer ces abus. En toutes circonstances cet illustre monarque eut la plus respectueuse déférence à l'égard du clergé, dans

le sein duquel il choisissait ses principaux ministres et ses conseillers intimes. Les deux tiers de son Académie palatine étaient ecclésiastiques; les *missi dominici,* inspecteurs officiels nommés pour visiter les provinces, les églises, presbytères, les hôpitaux, pour rendre la justice en dernier ressort, pour




Fig. 229. — Saint Wulfran, évêque de Sens, revêtu du pallium, mort en 720 à l'abbaye de Saint-Wandrille. D'après une miniature du *Chronicon Fontinellense,* ms. du IXe s. Bibl. du Havre.

suspendre ou destituer les agents du fisc, étaient presque tous des évêques et des prêtres.

La royauté était envisagée par Charlemagne comme une sorte de sacerdoce, et sa mission était de faciliter aux peuples la pratique de l'Évangile et d'y amener les nations idolâtres. « Le roi, disent les capitulaires, doit mar- « cher droit; son nom dérive de là (Rex a *recte* agendo vocatur). S'il agit « avec piété, avec justice et miséricorde, il mérite le nom de roi; sinon il

« n'est plus roi, mais tyran... Le devoir spécial de la royauté est de gou-
« verner le peuple de Dieu, mais de le gouverner avec équité et justice; car « *le roi est avant tout* le défenseur des églises, des serviteurs de Dieu, des « veuves, des autres pauvres et de tous les indigents. » Ces règles établies au temps de Charlemagne furent adoptées par toute l'Europe. Le roi qui ne les observait pas devait être déposé : ses juges étaient les évêques, les conciles et le pape, chef de l'Église. Charlemagne, dans un capitulaire de Thionville, en 805, soumet ses propres fils au jugement des évêques. S'ils n'obéissent pas, ils doivent être chassés du palais, privés de leur dignité et de leurs biens, déclarés infâmes et envoyés en exil. Voilà pourquoi, pen-



Fig. 230. — Bas-relief du tombeau d'Hincmar, archevêque de Reims, à l'église Saint Remi de cette ville, monument du xe ou xie siècle. — Hincmar à genoux, et suivi de l'abbé de Saint-Remi, remercie Charles le Chauve de ses pieuses donations; le roi tient en main l'église dont il s'est constitué le bienfaiteur.

dant les funestes divisions qui éclatèrent entre les fils de Louis le Débonnaire, chacun cherchait à faire déposer son rival par la sentence d'un concile.

L'archevêque de Reims, Hincmar, le plus noble représentant de l'Église occidentale à cette époque, s'était constitué le défenseur du trône (fig. 230); il cherchait à établir d'une manière équitable les limites respectives des deux grands pouvoirs, l'Église et la Royauté, mais sans s'écarter de la pensée de Charlemagne; il ne fait que la commenter, comme on va le voir : « Quand on dit que le roi n'est soumis aux lois ni au jugement de personne, si ce n'est de Dieu seul, on dit vrai s'il est roi en effet, comme l'indique son nom. Il est dit roi, parce qu'il régit, gouverne; s'il se gouverne lui-même selon la volonté de Dieu, s'il dirige les bons dans la voie droite et corrige les méchants pour les tirer de la mauvaise voie, alors il est roi, il n'est soumis au jugement de personne (fig. 231 et 232); mais s'il est adultère,

homicide, inique, ravisseur, alors il doit être jugé, en secret ou en public, par les évêques, qui sont les trônes de Dieu. » Il faut se pénétrer de ces



Fig. 231. — Sacre de Philippe-Auguste à Reims, le 1er novembre 1179, par son oncle Guillaume, archevêque de Reims. Ms. 9232 du quatorzième siècle. Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles.

idées reçues au moyen âge pour comprendre l'importance du rôle du clergé séculier.

A cette époque d'enfance sociale, la civilisation, il faut le reconnaître, était dans les mains des ecclésiastiques. L'enseignement public, que l'Église

avait fondé et qui s'effectuait pour chaque diocèse dans une ou plusieurs écoles épiscopales, sous la direction de l'archidiacre, était soumis, comme l'ordre judiciaire, à des règles hiérarchiques. Bien que l'évêque fût libre de développer ou de restreindre telle ou telle branche d'instruction, tous les clercs admis à suivre les cours de ces écoles devaient parcourir la série d'études prescrites et spécifiées dans les capitulaires de Charlemagne; à Metz et à Soissons, par exemple, l'école de chant était d'institution impériale : l'évêque, quelque autorité qu'il eût d'ailleurs, ne pouvait la supprimer. Il en était de même des cours de droit et de médecine, institués exceptionnellement, depuis Charlemagne, en divers cloîtres épiscopaux, à Paris, à Reims, à Lyon, à Metz, à Trèves, à Cantorbéry, à Milan, etc. Le chant romain, la grammaire, l'Écriture sainte, la liturgie, la calligraphie, formaient la base classique de l'instruction cléricale. On considérait les autres connaissances comme accessoires, sans toutefois les repousser ni les interdire tout à fait. Cependant on joignait à l'étude superficielle du latin celle du grec ou de l'allemand ou des idiomes vulgaires dérivés des langues latine, tudesque et slave, quand on le jugeait utile dans l'intérêt des prédications populaires. En certains cas, et pour l'usage exclusif de l'Église, les clercs devaient acquérir aussi quelques notions d'architecture, de peinture, de mécanique, d'hygiène et d'agriculture; mais c'était surtout à l'École palatine qui subsistait toujours, et dans les grandes abbayes, que s'exerçait un professorat complexe essentiellement littéraire et savant.

La discipline cléricale, sans cesse réformée, réclamait sans cesse de nouvelles réformes. L'usurpation des domaines de l'Église, par les monarques, les princes et les grands seigneurs laïques, contribuait au désordre dans beaucoup d'abbayes. Dans quelques églises on voyait des intrus s'emparer d'un canonicat, usurper le siége abbatial, ou vivre aux dépens de la communauté. Les évêques étaient souvent impuissants à chasser ces faux abbés, ces faux chanoines, ces faux religieux, qui avaient pour eux l'audace et la force. Les cures et les prébendes ecclésiastiques étaient affermées, comme des fours banaux et des moulins, et quelquefois au profit de filles à marier et d'enfants à la mamelle. Dans différents conciles provinciaux (en 860, 863, 888, 895), on dut prendre des mesures sévères contre les désordres qui se commettaient au détriment de l'Église.




Fig. 232. — Couronnement d'Henri d'Anjou, comme roi de Pologne, le 22 février 1573, dans l'église Saint-Stanislas, à Cracovie; la cérémonie du sacre étant terminée, l'archevêque de Gnezne, primat de Pologne, met au prince la couronne sur la tête. Bas-relief d'un bahut français du seizième siècle appartenant à M. Ach. Jubinal; fac-simile de son état actuel.

Un diplôme de l'empereur Henri III (12 mai 1052) vint confirmer la doctrine de l'Église romaine, en déclarant que la juridiction épiscopale était

et devait être absolument indépendante de la juridiction civile. Par ce diplôme, il était défendu à tout juge, à tout officier de justice, d'exercer son autorité dans les églises, châteaux, villages et paroisses formant le domaine temporel du chapitre diocésain.

Lorsque les croisades eurent apporté dans l'Église l'accord ou plutôt le calme dont elle était privée depuis si longtemps, sa marche fut plus régulière, plus ferme, plus facile ; elle avait aussi moins à souffrir de l'empiétement des seigneurs laïques sur les biens et les priviléges qui lui appartenaient (fig. 233), mais les frais énormes de ces expéditions lointaines l'avaient ruinée. Pas un diocèse, en effet, dont les propriétés ne fussent grevées d'hypothèques, pas un où le culte ne se ressentît de la réduction des revenus diocésains. Cette pénurie, jointe à l'absence d'un grand nombre d'ecclésiastiques et des plus estimables, qui avaient pris la croix, laissait presque sans ressources et sans direction beaucoup d'églises importantes; de là un relâchement général parmi les clercs ; leur inconduite devint quelquefois telle, qu'il fallut les chasser sans pitié des paroisses ou des maisons religieuses qui leur étaient confiées. Les abus d'autorité, le doute en matière de foi, furent aussi des causes d'indiscipline ; l'hérésie vaudoise ayant traversé, comme une flèche empoisonnée, l'Europe occidentale, amena de fréquentes dissidences parmi les fidèles ; on ergota, on disputa même au sein des familles; en beaucoup de localités, le peuple, enchanté d'un culte où l'on chantait, où l'on priait en langue vulgaire, désertait l'église paroissiale pour suivre le prêtre hérétique. Ce fut l'origine d'une infinité de désordres, de scènes tumultueuses, dans les grandes villes, dans celles surtout que régissait une constitution municipale.

Et cependant les évêques avaient puissamment contribué à l'établissement des communes : si l'histoire nous montre quelques villes en guerre avec leur seigneur ecclésiastique pour se déclarer indépendantes, nous trouvons, d'un autre côté, un grand nombre de chartes d'affranchissement dues à l'initiative des évêques. Parmi ces documents, deux des plus précieux qui nous aient été conservés dans leur intégrité sont la charte et la loi de Beaumont (Beaumont en Argonne, ancienne ville fortifiée, presque ignorée de nos jours, mais que la guerre de 1870 a cependant remise en lumière). Cette ville eut la gloire, non pas d'imposer sa loi, mais de la voir adoptée par de nombreuses

*communes*, parmi lesquelles se distinguent les villes de Nancy, Lunéville, Verdun, Luxembourg, Longwy avec tout le duché de Bar, Montmédy, etc. Un seigneur évêque, Guillaume, à qui son équité valut le surnom de *Guillaume aux blanches mains*, fut l'auteur ce cette charte et de cette loi, au



Fig. 233. — Traité d'Arras, conclu en 1191, par l'entremise de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, entre Baudouin V, comte de Hainaut, et Mathilde de Portugal, veuve de Philippe, comte de Flandre. Miniature des *Chroniques de Hainaut*, XVe siècle. Biblioth. de Bourgogne, à Bruxelles.

douzième siècle (fig. 234). Par cette charte, le seigneur évêque fit tous les habitants de la commune de Beaumont propriétaires d'une portion de terrain suffisante pour assurer leur existence, avec l'usage des bois et des eaux; tout fut prévu pour empêcher la fraude dans le commerce et l'industrie, surtout en ce qui concerne les meuniers, les boulangers et les bouchers; enfin l'administration de la commune était confiée à quelques bourgeois élus par les plus notables, sans que la brigue pût altérer la sincérité des suf-

frages indépendants et éclairés des bourgeois électeurs. La durée de cette loi de Beaumont en démontre le mérite, car, malgré les vicissitudes des temps, cinq cents communes la suivaient encore au dix-huitième siècle.

Dans les communes qui adoptèrent la loi de Beaumont, les bourgeois, exempts de toute charge militaire, ne devaient marcher que pour la défense de leur territoire subitement attaqué, et ce service forcé ne pouvait durer que vingt-quatre heures. Pour le surplus, comme pour la protection ordinaire des habitants, c'était au seigneur à y pourvoir, moyennant des impôts bien légers. Dans la commune d'Escombes, par exemple, très-exposée comme village frontière, le *droit de sauvement* était de deux mesures d'avoine, une poule et un denier tournois pour chaque bourgeois. Une charte d'un archevêque de Reims, successeur de Guillaume aux-blanches-mains, explique comment, moyennant la donation d'une terre qui appartenait à l'évêché, un bon chevalier prit la charge de réunir, de former et d'entretenir les hommes d'armes nécessaires à la sauvegarde des bourgeois de Beaumont, libres ainsi de se livrer, en toute sécurité, à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

Vers la fin du quatorzième siècle, l'archevêque de Reims échangea avec le roi de France la souveraineté des villes de Mouzon et de Beaumont-en-Argonne, contre la seigneurie de Vailly et ses dépendances; mais la loi de Beaumont fut respectée, et par lettres patentes « données à Montargis au mois de septembre, l'an de grâce mil trois cent soixante-dix-neuf, » le roi Charles V reconnut et sanctionna solennellement tous les avantages que la loi de Beaumont assurait aux habitants. « Par ces présentes, dit le roi, louons, approuvons et confirmons toutes leurs chartes et libertés, franchises, usages et priviléges, et coutumes qu'ils ont eus de nosdits archevêques de Reims au temps passé, pour en jouir et user sans distraire, innover ou diminuer aucunes choses, toutes ainsi et par la même forme et manière que autrefois et d'ancienneté en ont joui et usé auparavant notre acquest. »

Presque partout en France, la justice, d'épiscopale qu'elle avait été pendant huit siècles, devenait à peu près entièrement civile, mais du moins l'évêque prélevait toujours une part des amendes, et quand, pour une contestation grave, les citoyens d'une ville ou d'une localité devaient se réunir, c'était au prélat diocésain, ou au doyen du chapitre, ou au grand chantre,

# PROCESSION DU ROI RENÉ D'ANJOU

Cette miniature est une des plus belles du manuscrit célèbre, connu sous le nom de *Psautier du roi René*, et qui est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris. Ce manuscrit à deux colonnes, écriture du quinzième siècle, sur le vélin le plus mince et le plus blanc qu'on pût alors fabriquer, appartenait au couvent des cordeliers d'Aix, d'où sa désignation ancienne de *Breviarium fratrum minorum*.

La miniature dont nous offrons le fac-simile représente la procession du Saint-Sacrement à Aix, suivie par le roi René et sa cour. On voit dans le fond la cathédrale de Saint-Sauveur; l'archevêque d'Aix, portant le Saint-Sacrement, est sous un dais dont le custode présente une partie des armoiries rappelant les titres de René, duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar, comte de Provence et de Piémont, roi de Naples, Sicile, Jérusalem, etc.

On peut attribuer cette miniature, si remarquable de dessin et de coloris, au premier peintre de René d'Anjou, lequel se nommait Barthélemy de Clercq.



Schmit et Cie Paris

PROCESSION DU ROI RENÉ, A AIX EN PROVENCE.

D'après une miniature du *Bréviaire du roi René*, recueilli, écrit et peint par le prince lui-même et par les personnes de sa cour.

Manuscrit du 15e siècle, sur vélin, in-4°, à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris

que revenait encore le droit d'indiquer le lieu et le jour de l'assemblée, qu'ils n'auraient pas eu le pouvoir d'empêcher. Louis IX, quelle que fût sa grande piété, s'appliqua à former une magistrature laïque digne de rendre la justice. Pour éviter les conflits avec le clergé national, il obtint d'Innocent IV la

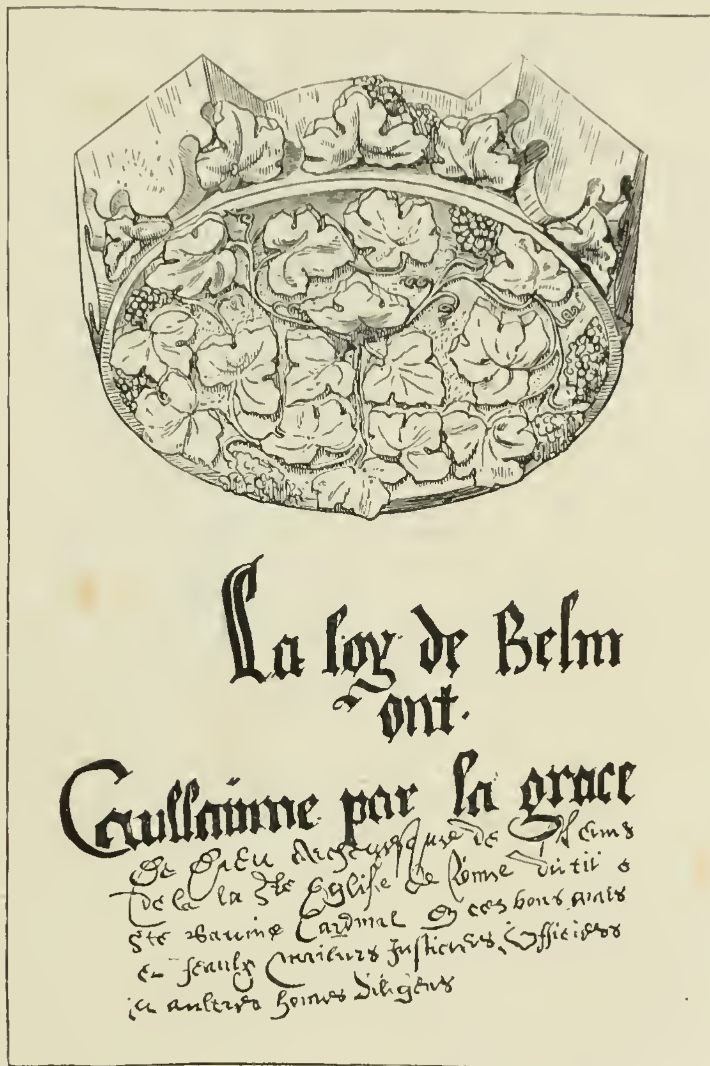



Fig. 234. — Fac-simile réduit du commencement de la charte de Guillaume *aux blanches mains*, archevêque de Reims. Douzième siècle. D'après l'ouvrage de M. Defourny.

dispense de la juridiction ordinaire pour la personne du roi de France, pour la reine et l'héritier présomptif. Il sollicita l'intervention du pape pour réformer de nombreux abus introduits dans l'Église de France, surtout à l'égard du droit d'asile et des immunités excessives des tribunaux ecclésiastiques. Vers la fin du treizième siècle, il ne restait plus guère à la justice du clergé, en dehors de l'officialité, d'autre juridiction que celle qui s'étendait sur les vassaux du temporel épiscopal.

Pendant toute la durée du quatorzième et du quinzième siècle, le pouvoir épiscopal était sans cesse en conflit avec une bourgeoisie turbulente (fig. 235), dont l'esprit d'opposition grandissait jusqu'aux révoltes à main armée. Pour y obvier, pour résister d'une manière efficace à l'autorité civile, maîtrisée elle-même par la populace, beaucoup de chapitres diocésains se liguèrent avec les curés et les moines, mais ils n'en devinrent ni plus forts ni plus redoutables vis-à-vis des magistrats laïques, parce que souvent l'évêque désertait leur cause ou s'y montrait tout à fait indifférent : de là excommunications, incarcérations, proscriptions, saisies, qui ne produisaient que du scandale. Le schisme qui désola la chrétienté depuis la mort du pape Grégoire IX (1378), la lutte d'influence entre l'antipape Urbain VI et le pape Clément VII, n'étaient pas de nature à pacifier les troubles intérieurs de l'Église.

Le désir de remédier à ce désordre général préoccupait alors toute âme chrétienne; mais depuis longtemps le domaine des deux Églises était déterminé : Rome avait pour elle presque toute l'Italie, moins les États industriels et navigateurs de la péninsule; elle avait, en outre, l'Allemagne, une partie de la Suisse, la Bohême, la Hongrie, l'Angleterre et la Hollande; l'autre Église était reconnue par la France, la Suisse française ou vaudoise, la Savoie, la Lorraine, le Luxembourg, le pays messin, l'Écosse et l'Espagne. Alarmés d'un état de choses qui portait à la foi des peuples un coup funeste, les hommes les plus respectables de la chrétienté tâchèrent en vain d'opposer une digue au torrent. Le salut ne pouvait venir que de la réforme du clergé, et de l'indépendance de l'Église vis-à-vis du pouvoir civil. Un jour de l'année 1469, à Gaëte, une noble et pieuse femme, la comtesse Vio de Thiene, mettait au monde un fils, connu depuis sous le nom de Cajetan, qui fut cardinal-évêque, et l'un des plus grands hommes de son siècle. La comtesse Vio de Thiene avait voulu que l'héritier de sa noble maison naquît, comme était né le Sauveur des hommes, dans une étable. Ce fut là, dans une véritable crèche, que l'enfant béni puisa le détachement du monde, l'amour de la simplicité, l'esprit de prière et de charité, l'angélique modestie, qui ont fait de Cajetan un martyr de pénitence, un héros d'abnégation et un modèle d'humilité. Lorsqu'en 1505 Luther reçut les ordres mineurs chez les Augustins d'Erfurt, lorsqu'à propos d'une concession d'indulgences faite par


NOUS
Eschevins Quatre homes manans z habitans de la Cite de Cambray et chascun de n
descendant du throne divin pour mettre paix entre dieu z home volt prendre le f
z le humanite unie a la divinite en sa personne lexercite des angles a haulte voix
le docteur solemnel saint Augustin dist que le bien de paix est tel que es choses c
compaignie de charite. Cest celle qui les guerres courous ires z malivuellances appai


Fig. 235. — Titre du concordat de Cambrai intervenu en 1466 entre l'évêque, le chapitre et la commune de la ville, pour le maintien de la paix. Cette charte commence par les mots NOUS en lettres historiées. La première (N) encadre un ange qui tient l'écusson de l'évêque Jean de Bourgogne; l'inscription signifie : *Gloire à Dieu et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté;* la lettre O représente les armes du chapitre, surmontées de Notre-Dame des Flammes, avec ces paroles : *Je vous laisse la paix et je vous donne ma paix;* la troisième lettre (U) symbolise la commune de Cambrai et exprime aussi la pensée de paix, par la légende : *Son lieu est un lieu de paix*. Parmi les témoins, au nombre de plus de cent, qui signèrent ce concordat, on remarque le chroniqueur cambrésien Enguerrand de Monstrelet. — Fac-simile de l'original conservé aux Archives du Nord à Lille, dont le texte a été publié par M. L. Dancoisne, à Hénin-Liétard. Les lettres historiées sont ici réduites au quart de l'original.

Léon X aux Dominicains (1517), Luther publia le programme de ses Propositions antipapales, anticanoniques, immédiatement il trouva devant lui Cajetan, qui fut le chef, l'excitateur du mouvement catholique opposé à Luther. Cajetan conçut l'heureuse idée d'instituer une vaste confrérie de clercs réguliers, destinés à relever la discipline ecclésiastique. C'était le prêtre priant et pratiquant, comme il le fallait, sans liens de famille, sans rapports intimes ou suivis avec le monde, et néanmoins élevé de telle sorte qu'il pût, en s'y mêlant dans l'intérêt de l'Église, lui donner une direction salutaire. Les Somasques, clercs réguliers des orphelins (1528); les Barnabites, clercs réguliers de Saint-Paul (1532); les Jésuites, clercs réguliers de la compagnie de Jésus; les Crucifères, clercs réguliers servant les malades (1592); les Scholopiens, clercs réguliers des pauvres de la mère de Dieu; les Minorites, clercs réguliers mineurs, et beaucoup d'autres instituts du même genre, sont issus de la création de Cajetan; aussi l'appelait-on le patriarche des clercs. Le projet du concile de Trente, et son élaboration préliminaire, furent, en outre, la pensée, l'œuvre de Cajetan, et ce concile fameux, qui devait avoir tant d'influence sur le monde chrétien, releva la dignité morale du clergé, en préparant une réforme générale de l'Église.

L'instruction des jeunes gens destinés à la prêtrise date de la même époque. Il existait bien en Italie, en Espagne, en France, des écoles de théologie que fréquentaient les clercs, mais ceux-ci se préparaient à la prêtrise, sans règle ni surveillance, sans aucune des ressources intellectuelles et morales qu'offre la communauté. Beaucoup de ces élèves ne portaient pas de tonsure, ni même un costume ecclésiastique uniforme; ils allaient dans le monde, menaient une vie quelquefois dissipée et arrivaient, sans instruction suffisante, au moment solennel de recevoir les ordres sacrés. Le concile de Trente, d'après l'avis de Cajetan, décida que chaque diocèse aurait une école d'ecclésiastiques, appelée *séminaire :* saint Charles Borromée, archevêque de Milan, le bienheureux Paul d'Arezzo, archevêque de Naples, et plusieurs évêques d'Italie, donnant l'exemple à l'Europe, établirent ces pieuses retraites dans leurs diocèses; le cardinal de Lorraine les imita en fondant le séminaire de Reims; deux évêques français fondèrent également les séminaires de Carpentras et de Bordeaux; il n'y en eut pas d'autres dans toute la France pendant plus de quatre-vingts ans, et ces trois séminaires

étaient si mal organisés, si peu en harmonie avec l'importance de leur but, qu'on les regardait comme des essais à demi avortés. Le séminaire de Paris, le plus célèbre de tous les séminaires de France, ne devait être créé qu'au milieu du dix-septième siècle, grâce à l'active et généreuse coopération de deux femmes pieuses, grâce surtout au concours édifiant de saint Vincent de Paul, pour les retraites ecclésiastiques, et de l'abbé Ollier pour l'établissement de la *Congrégation de Saint-Sulpice*.



Fig. 236. — Anges priant sur une tête de mort, fragment d'un bas-relief du cloître de la chartreuse de Pavie. Fin du XIV^e siècle.

# ORDRES RELIGIEUX

Les premiers moines. — Saint Antoine et ses disciples. — Saint Pacôme et saint Athanase. — Saint Eusèbe et saint Basile. — Le cénobitisme en Orient et en Occident. — Saint Benoît et la règle bénédictine. — Costume monacal. — Saint Colomban. — Tableau des monastères à l'époque de Charlemagne. — Services rendus par les moines à la civilisation, aux lettres et aux arts. — Réforme des ordres religieux au douzième siècle. — Saint Norbert. — Saint Bernard. — Saint Dominique. — Saint François d'Assise. — Les Carmes. — Les Bernardins. — Les Barnabites. — Les Jésuites.



ès les premiers temps de l'Église, la vie monastique commença dans les vastes solitudes de la Thébaïde. Elle se répandit bientôt en Palestine, en Syrie, en Mésopotamie, dans l'Asie Mineure et même au-delà de l'empire romain. Aux approches du moyen âge, saint Jérôme écrivait : « Chaque jour nous recevons des troupes de moines de l'Inde, de la Perse, de l'Éthiopie. »

Les austérités effrayantes des premiers ascètes d'Orient paraissent, à première vue, de pieuses exagérations; mais elles se justifient par leurs résultats, comme elles s'expliquent par l'état de la société à cette époque. Un épicurisme grossier absorbait tous les esprits : on ne vivait que pour jouir. Les esclaves, après avoir accompli le travail nécessaire à l'existence des hommes libres, servaient encore à satisfaire les appétits désordonnés de cette société qui avait épuisé tous les raffinements de la sensualité et du luxe. Le vieux monde, plongé dans le culte de la matière, n'avait plus goût à la

culture de l'âme : pour le tirer de sa torpeur intellectuelle, il fallait frapper les yeux et l'imagination par des excès de mortification. Avide de nouveauté et d'émotion, le peuple accourait pour voir ces prodigieux solitaires qui s'étudiaient à se martyriser : les uns s'enfermant dans une fosse où ils ne pouvaient ni se tenir debout, ni se coucher; les autres immobiles jour et nuit sur une étroite plate-forme, au haut d'une colonne, exposés aux intempéries de l'air; tous se refusant la boisson, la nourriture, le sommeil, ou n'en prenant que juste ce qui est indispensable pour ne pas mourir. Ces hommes qui ne pensent à leur corps que pour le torturer, afin de s'adonner exclusivement aux pratiques de la pénitence et à la contemplation d'une autre vie, captivent l'attention. Aussi tendres pour les autres qu'ils semblent durs pour eux-mêmes, ils s'intéressent à toutes les souffrances, ils consolent les douleurs, ils prient pour obtenir les guérisons qu'on les conjure de demander au ciel. Par leur bonté, ils s'insinuent dans les cœurs, et, avec l'autorité éloquente de l'exemple, ils enseignent aux foules curieuses le mépris des voluptés sensuelles, ils relèvent vers le ciel des regards qui ne s'attachaient plus qu'aux biens de la terre, ils rappellent l'immortalité de l'âme, ses destinées dans un monde meilleur, le devoir de conquérir un bonheur sans fin par l'exercice des vertus chrétiennes; ils prèchent l'Évangile dans leurs discours comme par leurs exemples. On les écoute, on les contemple, on les croit; bientôt on les admire, et dès lors on se sent porté à les imiter : les déserts se peuplent, et c'est par milliers qu'en peu d'années se comptent leurs disciples, vivant dans la solitude, tout entiers à la prière et au travail des mains.

Saint Antoine fut le premier, parmi ces Pères du désert, qui consentit à s'arracher aux charmes austères de cette solitude pour venir, avec un cortége de moines, se fixer dans la ville d'Alexandrie, afin de combattre les ariens et de les amener à reconnaître les décisions du concile de Nicée. Après avoir conquis l'admiration et le respect de ses adversaires dans ses brillantes disputes contre les philosophes de l'école d'Alexandrie, après avoir résisté aux empereurs mêmes, il se retira dans le désert, sur le mont Colzin, avec ses disciples Macaire et Amathas, et il ne sortit plus de sa retraite que pour inspecter les monastères qu'il avait fondés et qui renfermaient plus de quinze mille cénobites.

Saint Athanase, un des plus illustres élèves de saint Antoine, ne cessa de répandre par ses discours et ses écrits la doctrine du maître. Il alla se fixer à Rome en 340 avec plusieurs solitaires éminents; il y prêcha d'exemple, et devint pour les régions occidentales de l'Europe, l'infatigable propagateur



Fig. 236. — Saint Antoine, statuette en pierre du treizième siècle, appartenant à M. A. C., de Cambrai. Ce type inédit traduit la pensée des saints docteurs sur le grand solitaire d'Égypte. Il foule aux pieds le démon figuré par l'animal immonde qui est dans les flammes. Le livre fermé exprime que, sans aucune étude, par la seule audition, il apprit de mémoire l'Écriture sainte, qu'il sut, au témoignage de saint Jérôme, interpréter avec sagesse. Le Tau triangulaire est la forme égyptienne de la croix, la clochette signifie le pouvoir de chasser le démon.

des institutions monastiques. A la même époque, saint Pacôme, qui avait fondé dans la Thébaïde le monastère de Tabenne, écrivait la première règle complète que l'on connaisse à l'usage des cénobites, règle qui prescrivait le travail manuel autant que la prière. Des docteurs célèbres, des Pères de l'Église, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme (fig. 237), saint Cyrille, pratiquèrent l'ascétisme.

Saint Eusèbe, évêque de Verceil, est le premier, en Occident, qui ait eu l'idée d'associer la vie monastique à la vie cléricale. Ses clercs passaient leur existence dans le jeûne, la prière, la lecture et le travail. « On ne sortait de ce clergé, dit saint Ambroise, que pour devenir évêque ou martyr. » Vers le même temps (352-360) saint Martin établissait, aux environs de Poitiers, le plus ancien monastère des Gaules (*Monasterium Locociagense*); puis, douze années plus tard, la fameuse abbaye de Marmoutiers, cette féconde pépinière de saints prélats et de savants docteurs. Les prédications de saint Basile, dans le royaume du Pont, ses nombreuses fondations monastiques, la règle qu'il leur imposa et qu'adoptèrent à l'envi tous les moines orientaux, témoignent du mouvement de l'esprit chrétien en Asie vers la fin du quatrième siècle.

Le grand monastère de Tabenne, qui servait alors de type à toutes les fondations conventuelles, comprenait un vaste réseau de petits couvents créés l'un après l'autre et réunis sous la direction suprême d'un seul chef. L'administration religieuse du monastère était, d'ailleurs, confiée à un Père ou abbé, auquel s'adjoignait un suppléant, et l'économe, chargé du temporel, des menues dépenses, des soins de la vie matérielle, avait aussi son auxiliaire qui le suppléait au besoin. Le monastère se divisait donc en *Maisons*, régies chacune par un prieur; la Maison contenait un certain nombre de chambres ou cellules, et chaque cellule renfermait toujours trois religieux. Il fallait ainsi trois ou quatre maisons pour constituer la *tribu* ou le monastère.

Les grands monastères possédaient trente à quarante maisons, ayant environ quarante religieux chacune, ce qui formait un ensemble de sept ou huit cents personnes. Au décès de saint Pacôme, l'ordre de Tabenne comptait sept mille moines. On y recevait, dit Palladius, des catéchumènes que l'on préparait au baptême, des enfants, des adolescents et des hommes de divers âges. Tous étaient obligés d'apprendre le Nouveau-Testament, ainsi que le psautier; trois fois par jour, une instruction salutaire était donnée à ceux qui en avaient besoin, et trois fois par semaine le prieur de chaque Maison convoquait les religieux placés sous ses ordres pour leur faire une conférence, appelée *catéchèse* ou dispute, après laquelle les moines s'entretenaient entre eux sur les questions qui avaient été l'objet de cette conférence. L'enseignement des moines ne s'arrêtait pas là; il fran-

chissait, pour ainsi dire, les murailles du monastère et s'étendait à tous les fidèles du voisinage. Une fois le samedi, deux fois le dimanche, le Père prieur leur expliquait les mystères de la foi, sans préjudice des catéchismes et des leçons que le chef ou général de l'ordre jugeait utile de présider lui-même toutes les semaines. Saint Pacôme et saint Orsève ne se bornaient point au simple développement des préceptes moraux extraits de l'Écriture sainte; ils abordaient l'exégèse, en accordant à leurs auditeurs la liberté d'interroger, de répliquer, de discuter, et en se donnant la peine de



Fig. 237. — Saint Jérôme dans le désert. Le saint tient dans la main une pierre dont il va se frapper la poitrine. D'après un tableau de l'école d'Andrea del Sarto, XVIe siècle. Musée du Louvre.

leur répondre par écrit. A l'étude des Livres saints on joignait celle des Pères de l'Église. Quelquefois le prieur autorisait de simples moines, érudits ou diserts, comme l'était un nommé Théodore, à défendre contre des profanes les vérités de la religion chrétienne et à improviser des conférences publiques.

La discipline monastique établie par saint Basile fut à peu près la même que celle de saint Pacôme : ses moines discutaient entre eux sur tous les sujets. Il leur prescrit seulement de ne pas chercher à primer l'un sur l'autre dans ces luttes de paroles; il leur recommande d'éviter l'ostentation, les discussions vaines, les élans de vanité; il conseille, il précise jusqu'à leurs intonations de voix, jusqu'à leurs gestes oratoires. Dans les monastères

fondés par saint Basile, on admettait, comme pensionnaires, beaucoup d'enfants, qu'on rendait à la vie civile lorsqu'ils avaient atteint l'âge de choisir une profession, et quand ils étaient assez instruits pour se conduire dans le monde.

Les monastères de femmes sont contemporains des monastères d'hommes. Les vierges vouées à l'Église, les jeunes veuves, les diaconesses, avaient un genre d'existence qui devait les préparer naturellement aux habitudes de réclusion, de vie contemplative et d'ascétisme. La sœur de saint Antoine, la sœur de saint Pacôme, furent placées par leurs vénérables frères à la tête de deux communautés de vierges, en Égypte et en Palestine. Dans le Pont et la Cappadoce, saint Basile créa plusieurs monastères de filles, et leur nombre s'accrut tellement que, dès les premières années du cinquième siècle, un seul monastère (*cœnobium*) renfermait deux cent cinquante vierges.

En Europe, les monastères de vierges se multiplièrent avec non moins de rapidité. A Rome, du temps de saint Athanase, et sans doute par son influence, deux maisons religieuses avaient été ouvertes aux jeunes filles. Eusèbe, l'évêque de Verceil, institua près de son église un établissement du même genre; mais le plus célèbre de tous ces monastères de femmes fut celui qu'avait fondé à Milan saint Ambroise, pieux asile où se réfugia sa digne sœur Marcelline et la fidèle compagne de celle-ci, Candida, deux beaux noms qui rappellent deux belles âmes.

Vers la fin du quatrième siècle, une dame romaine, sainte Paule, bâtit en Afrique trois monastères de filles et un monastère d'hommes dont le grand saint Jérôme accepta la direction. Saint Augustin, dans son évêché d'Hippone, fondait, en même temps, deux maisons religieuses, l'une pour des cénobites, l'autre pour des vierges, en leur imposant comme règle, à l'instar de saint Antoine et de saint Pacôme, la vie commune et la pauvreté. « Il y avait alors, dit cet illustre Père, des moines dans le monde entier. » On les appelait *moines*, du grec μόνος (seul), à cause de leur vie solitaire, et *cénobites*, de deux mots grecs κοινός et βίος (vie commune). Ils s'abstenaient de viande et de vin, se nourrissaient de pain et de fruits; on ne leur permettait l'usage des légumes cuits que le dimanche. Eux seuls devaient pourvoir à leur nourriture ainsi qu'à leur habillement. Le dimanche, ils communiaient avec les fidèles, et se retiraient après l'office dans leur monastère.

Un siècle ne s'était point écoulé depuis l'origine des moines, qu'en Orient, comme en Occident, la règle monastique subissait un relâchement sensible.



Fig. 238. — Histoire de saint Benoît. A gauche les moines d'un monastère voisin viennent le tirer de son ermitage pour le mettre à leur tête; mais l'austérité de sa règle ne tarde pas à les irriter, et ils veulent se défaire de leur abbé. A droite les moines lui offrent une coupe empoisonnée; mais, avant de boire, Benoît fait un signe de croix sur le vase, qui se brise aussitôt. D'après une fresque de Spinelli d'Arezzo (1390), à l'église de San-Miniato, près Florence.

Les moines introduits dans la hiérarchie cléricale, par force majeure, car il y avait souvent pénurie de clercs, prirent le pas sur ces derniers; leurs abbés, dits *archimandrites* dans l'Église d'Orient, furent élevés au sacer-

doce, à l'épiscopat; ils assistèrent même aux conciles, quoique ces charges, ces fonctions, ces honneurs les détournassent de la vie cénobitique. Cette dérogation manifeste à la règle primitive, en abaissant le niveau moral des moines, augmentait peut-être leur importance sociale et leur donnait un plus grand poids dans le monde. Leur piété, toutefois, n'était distraite que passagèrement de son objet; des hommes considérables, comme saint Honorat, saint Maxime, saint Hilaire, saint Dalmace, les deux frères Romain et Lupicius, maintenaient la saine tradition; on voyait s'élever les fameuses abbayes de Lérins et du Mont-Jura, on citait avec admiration les ascénites de Constantinople, dont la communauté pratiquait une psalmodie perpétuelle (401 à 405). En Palestine, non loin de Jérusalem, une multitude de solitaires, sous la conduite de saint Euthyme, s'imposaient d'austères abstinences

En Afrique, saint Fulgence, exilé par l'arianisme, fut le promoteur de l'observance régulière, c'est-à-dire qu'il prêcha l'observation rigoureuse de la règle monastique (501-523); tandis qu'en Occident s'établissaient au sein des Alpes Romagnoles, dans la ville d'Arles et à Saint-Maurice d'Agaune, trois monastères modèles, dont les premiers directeurs furent saint Hilaire, saint Césaire, saint Séverin, et qui avaient pour bienfaiteurs Théodoric, roi des Goths, le grand Théodoric, et Sigismond, roi de Bourgogne (504-522). Au monastère de Kildare, que gouvernait sainte Brigitte, en Irlande, au monastère fondé par saint Colomb dans la même contrée, surnommée plus tard, à si juste titre, l'*île des saints*, il y avait dès lors un vaste enseignement d'art chrétien, de liturgie, de science ecclésiastique et de littérature profane; enseignement dont les échos retentissaient jusque dans les Gaules.

Telle était la situation générale du cénobitisme au moment où saint Benoît (fig. 238), le futur patriarche des moines d'Occident, le suprême législateur de l'ordre monastique, abandonnait son humble cellule de Subiaco (528), pour aller au mont Cassin fonder l'immense abbaye (fig. 239) qui sera l'honneur de son siècle. Résultat de profondes études physiologiques et philosophiques, œuvre de science morale, de sagesse et de piété, la règle bénédictine partageait le temps des moines entre la prière et le travail manuel, lequel pouvait être remplacé par la culture ou l'exercice

de l'intelligence, toutes les fois que l'exigeaient la gloire de Dieu, l'intérêt du monastère, l'éducation de l'humanité. Saint Benoît eut bientôt sous ses ordres une armée de moines qui s'en allaient dans toute la chrétienté répan-



Fig. 239. — Histoire de saint Benoît. Comme ses disciples voulaient mettre une pierre en œuvre pour la construction d'une chapelle, le diable se mit dessus ; de sorte que les efforts réunis de plusieurs personnes ne pouvaient la remuer. Mais saint Benoît ayant fait la bénédiction sur la pierre, le diable prit la fuite. D'après une fresque de Spinelli d'Arezzo (1390), à l'église de San Miniato, près Florence.

dant la règle de leur illustre chef. Parmi eux on distinguait saint Maur et Cassiodore, l'ancien ministre de Théodoric le Grand : l'un fonda le monastère de Saint-Maur-sur-Loire, en France; l'autre, celui de Viviers, en Calabre. Cassiodore mettait un soin particulier à recueillir les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec leurs commentaires. Il réunit à grands

frais tous les écrits des Pères grecs et latins, tous les historiens du Peuple de Dieu et de l'Église, les principaux ouvrages des géographes, des grammairiens et des rhéteurs, et il poussa la prévoyance jusqu'à rechercher les meilleurs livres de médecine, afin que les moines chargés du soin de l'infirmerie pussent apprendre à soigner les malades. Le monastère de Viviers renfermait une des plus riches bibliothèques de ce temps-là. C'est dans le recueil des Institutions de Cassiodore qu'on trouve cet hommage remarquable rendu aux moines calligraphes, les vrais lettrés de l'époque : « J'avoue, mes frères, que de tous les travaux du corps qui peuvent vous convenir, celui de copier les livres a constamment été dans mes goûts, plus que tout autre ; d'autant plus que, par cet exercice de l'esprit sur les saintes Écritures, on s'instruit et l'on adresse aux autres, qui sont appelés à vous lire, une espèce d'instruction orale. C'est prêcher de la main, en convertissant les doigts en instruments de parole ; c'est annoncer aux hommes, silencieusement, un texte pour leur salut ; c'est combattre le démon avec l'encre et la plume. Autant de mots qu'écrit l'antiquaire, autant de plaies que le démon reçoit. Immobile sur son siége, pour copier des livres, le solitaire voyage en divers pays, sans sortir de sa place, et le travail de ses mains se fait sentir là même où il n'est point. »

Ceux que Cassiodore nomme *antiquaires* n'étaient autres que les scribes, clercs ou moines, qui déchiffraient les anciens manuscrits et transcrivaient les livres. Au monastère de Saint-Martin de Tours, on ne s'occupait, en fait d'art, que de calligraphie. Saint Fulgence, ce prélat si éminent par son savoir et son éloquence, saint Grégoire, évêque d'Agrigente, non moins célèbre à ce double titre, Mamert Claudien, qui était une véritable bibliothèque vivante, ne dédaignaient point de copier eux-mêmes des manuscrits, qu'ils offraient en don à l'Église. La calligraphie et l'enluminure étaient aussi l'occupation favorite d'une infinité de religieuses, parmi lesquelles on cite sainte Mélanie la jeune, sainte Césarie, sainte Harnilde, sainte Renilde, toutes Françaises (fig. 240), qui, suivant les termes mêmes dont se sert l'annaliste chrétien, écrivaient à merveille, très-rapidement et sans faire de fautes.

Du jour où les moines obtinrent d'être élevés, après examens probatoires, à l'état clérical, les études devenant communes entre clercs et religieux,

comme l'étaient la prière et la table, un monastère fut une véritable école de science et d'administration ecclésiastiques. Au mont Cassin, à Saint-Ferréol, à Saint-Calais, à Tours, et dans beaucoup d'autres abbayes florissantes au sixième siècle, on enseignait aux religieux et surtout aux novices les lettres divines et profanes, en même temps que les règles du sacerdoce.




Fig. 240. — Sainte Radegonde, épouse du roi Clotaire (VIe siècle), reçoit l'habit religieux des mains de saint Médard, évêque de Noyon. *Histoire et cronicque de Clotaire* (Paris, Jean Mesnage, 1513, in-16).

Le costume monacal n'était pas fixé d'une manière uniforme. Il avait toujours été simple, grossier; mais il différait de forme et d'aspect, d'après l'institut de chaque ordre et selon le climat. Les cénobites d'Égypte portaient le *lebitus* ou *colobium*, la *pera* ou *melotes* et la *cuculla*. Le *lebitus* était un vêtement de lin, avec manches longues, laissant à découvert les mains, quelquefois même le poignet. La *pera*, casaque en peau de chèvre, est mentionnée dans les Épîtres de saint Paul, qui nous la montre servant spécialement aux justes et aux prophètes, lorsque, menacés de la persécu-

tion, ils s'enfuyaient dans le désert. Quant à la cuculle, elle couvrait la tête et descendait jusqu'au milieu des épaules. Saint Benoît, en l'empruntant aux anciens moines, l'allongea de manière qu'elle enveloppât le corps tout entier; mais, comme elle eût été gênante pour le travail manuel, il en fit un vêtement de cérémonie et lui substitua pour l'usage ordinaire le scapulaire (*scapulum*), qui descendait de la tête au bas du dos. Les moines d'Occident se revêtaient, en outre, d'un manteau court, sorte de capulet, appelé *maforte*, selon Sulpice-Sévère. Les Grecs et les Orientaux avaient adopté le pallium, à ce point qu'on les désignait sous le nom d'*agmina palliata* (armée en robes), lorsqu'ils étaient réunis en grande foule. Quiconque, parmi les Grecs, se vouait à la vie cénobitique, devait prendre un pallium noir.

Le pape Grégoire le Grand, ancien bénédictin, eut à cœur toute sa vie de multiplier les monastères : il en fonda lui-même un grand nombre. Ce fut lui qui encouragea deux missions importantes qui eurent lieu en 585 et 596 : la première dans les Gaules, venant de l'Irlande, sous la conduite des moines saint Colomban et saint Gall; la seconde dans les Iles Britanniques, venant du monastère Saint-André et dirigée par un autre moine du nom d'Augustin. Ce dernier, qui convertit les Angles et avec eux leur monarque Éthelbert, fut le premier archevêque de Cantorbéry. Colomban fonda l'abbaye de Luxeuil, au versant méridional des forêts Vosgiennes, tandis que Gall, son disciple, beaucoup plus jeune que lui, pénétrait dans le pays des Hélvètes, non moins barbares que l'étaient les Angles, et créait un monastère qui devint bientôt célèbre sous le nom de son fondateur et qui dut surtout son éclat aux connaissances variées qu'on y cultivait et qu'on y enseignait.

Saint Colomban avait le premier rédigé une règle monastique complète, qui fut généralement adoptée en France, comme le furent à la même époque la règle de saint Isidore, évêque de Séville en Espagne, et la règle de saint Augustin d'Irlande, dans les Iles Britanniques; ces trois règles, à peu près similaires quant à l'esprit, étaient différentes l'une de l'autre sous bien des rapports, car elles s'appliquaient à des moines appartenant à des pays différents. Dans les communautés qui suivaient la règle de saint Colomban, comme dans tous les grands monastères bénédictins, la prière, la culture de l'intelligence et le travail manuel se partageaient invariablement la

vie claustrale (fig. 241). Les règles formulées par saint Colomban et par ses imitateurs saint Augustin et saint Isidore demeurèrent donc en vigueur jusqu'au huitième siècle, nonobstant le nouveau système d'instruction et de propagande religieuse inauguré avec tant de zèle dans les Gaules par le



Fig. 241. — Abbaye de Saint-Riquier, fondée en 799, à Abbeville, par saint Angilbert, qui lui donna la forme triangulaire, en l'honneur de la Trinité. D'après un dessin d'un manuscrit fort ancien, gravé dans la dissertation de Paul Petau, *de Nithardo*, 1612, in-4°.

moine anglo-saxon saint Boniface, nonobstant aussi le rôle industriel et artistique plutôt que scientifique ou doctrinaire que saint Éloi avait attribué aux religieux de son abbaye de Saint-Martin de Limoges et des autres monastères créés ou réformés par lui. Cet illustre évêque de Noyon, monétaire du roi Clotaire II, puis trésorier, orfévre, ministre de Dagobert Ier

(568-659), s'était attaché surtout à faire entrer les arts, comme un élément de perfection, dans les habitudes de la vie monastique.

On se ferait une image inexacte de l'intérieur des monastères au septième siècle, si l'on croyait y retrouver cette physionomie d'ascétisme et de pénitence qu'offrirent plus tard certaines communautés soumises à des règles rigoureuses. Dans les campagnes, c'étaient d'immenses et magnifiques domaines consacrés à toutes sortes d'exploitations rurales où l'on récoltait du blé, du seigle, de l'avoine, du foin, des légumes et des fruits, où l'on faisait le vin, la bière, le cidre, l'hydromel, où travaillait sans cesse, en chantant des cantiques ou en disant des prières, une foule d'ouvriers de diverses professions, organisés par décuries et par centuries; véritable milice religieuse, groupée sous la bannière de la foi dans les centres populeux, dans le voisinage des villes; c'étaient ordinairement des écoles où les moines distribuaient l'instruction gratuite, à divers degrés; c'étaient de vastes ateliers où ils pratiquaient, où ils enseignaient tous les genres d'industrie : sculpture en bois, en ivoire, en bronze, en argent et en or; peinture sur peau de vélin, sur verre, sur bois et sur métal; tissage des tapisseries, broderie d'ornements d'église et de vêtements; damasquinage, niellage appliqués à des châsses, à des tabernacles, aux diptyques et triptyques, aux meubles ou instruments de liturgie, à des couvertures de livres; taille de pierres fines pour incrustations; fabrication d'armes de guerre, d'instruments de musique, enluminure, calligraphie des manuscrits, etc. La vie entière d'un moine ou d'une religieuse (fig. 242) se consumait dans l'exercice du même art, et quelquefois dans l'exécution d'un seul ouvrage qui demandait surtout des miracles de patience.

A mesure que les associations régulières s'organisèrent dans les villes, elles construisaient, pour leur usage, des dortoirs, des cellules, des ouvroirs appropriés au travail, des granges ou hangars destinés aux approvisionnements conventuels; elles bâtissaient elles-mêmes de belles églises, de longs cloîtres, de vastes salles capitulaires. Chaque communauté tenait à avoir, dans l'enceinte qui lui était réservée, une *librairie* ou bibliothèque, une salle d'études, un lieu de conférences, des écoles, un cimetière particulier, quelques allées d'arbres où la promenade était plus favorable aux méditations, un jardin fruitier et potager dont la culture offrait aux reli-

gieux une récréation agréable et salutaire; vaste ensemble de constructions et de locaux monastiques (fig. 244), cité sainte au sein d'une cité profane, retraite de paix, de dévotion et d'abstinence au milieu des agitations et des vanités du monde.

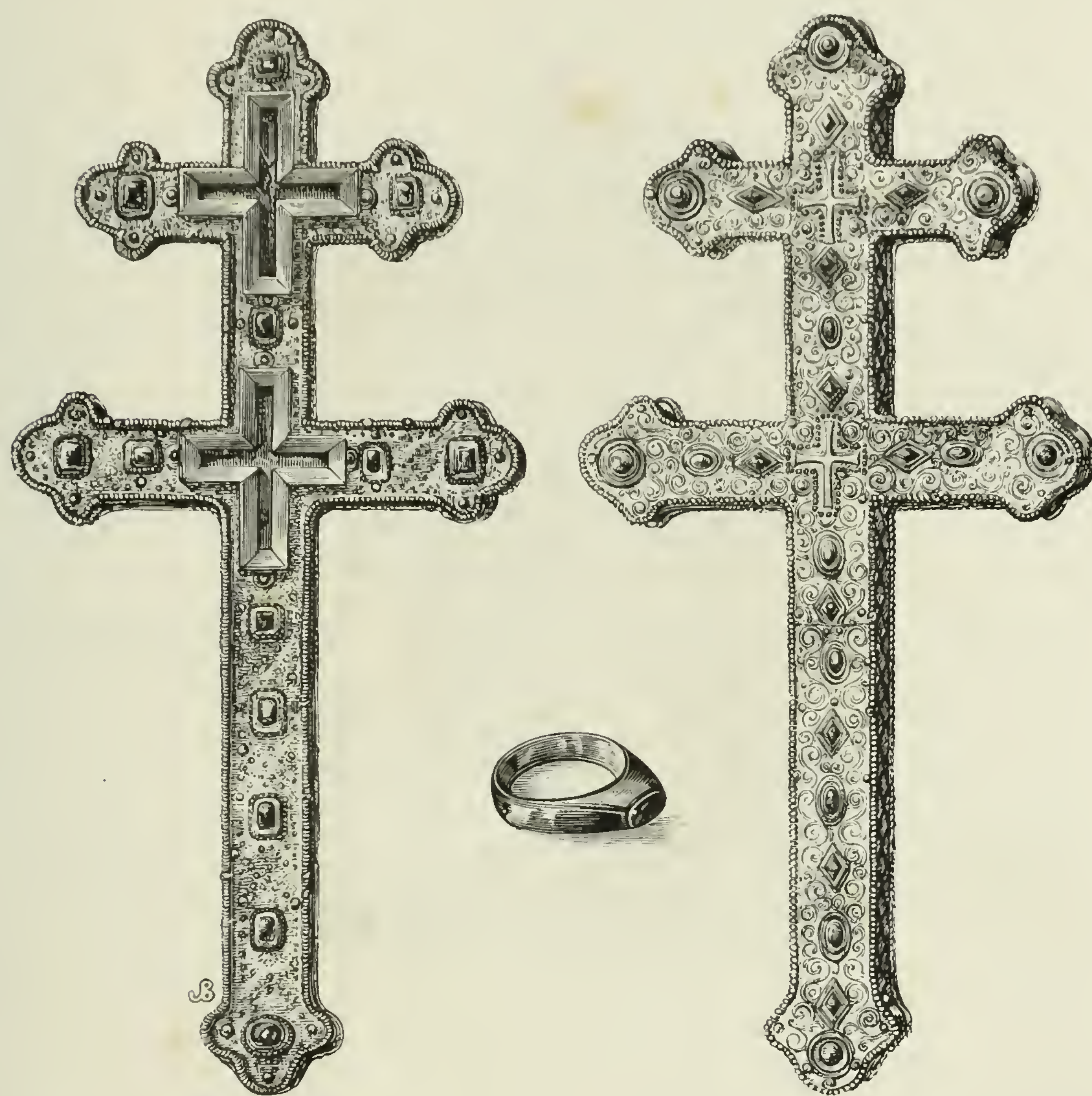


Fig. 242. — Bague et croix abbatiale (face et revers) de sainte Waudru, patronne de Mons, morte en 670; la croix est d'argent, rehaussée d'or, et enrichie de pierres fines. Reliques conservées dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

La dotation de chaque monastère se composait généralement des biens propres aux religieux, qui étaient venus s'y établir. Le novice était-il adulte? Il fallait qu'avant son admission dans les ordres mineurs, il distribuât tous ses biens aux pauvres, ou qu'il en fît une donation solennelle en faveur de l'abbaye. Était-ce un enfant en bas âge que ses parents offraient au service de

Dieu (fig. 243)? Ceux-ci pouvaient ne rien donner à la communauté qui recevait le jeune novice, ou garder seulement l'usufruit des terres ou des revenus qu'ils abandonnaient, par actes authentiques, à tel ou tel monastère. Enrichis par ces donations successives, les monastères, ceux surtout qui avaient acquis une éclatante renommée de science ou de sainteté, devinrent de plus en plus



Fig. 243. — Oblation d'un enfant à un abbé. D'après une miniature d'un manuscrit de la fin du treizième siècle. Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.

riches par les largesses des princes, des grands seigneurs, des évêques, par la bonne administration des abbés et par les produits annuels de l'industrie agricole, commerciale ou économique des moines. Aux différents arts et métiers qui furent d'abord exercés par les religieux et spécialement en vue de glorifier la religion, les moines d'Occident ajoutèrent d'autres industries plus lucratives et plus mondaines; dès le sixième siècle, ils récoltaient la soie, la filaient et la tissaient; ils possédaient toutes sortes de recettes pour la fabrication des liqueurs et des drogues; ils exerçaient la médecine, la chirurgie,

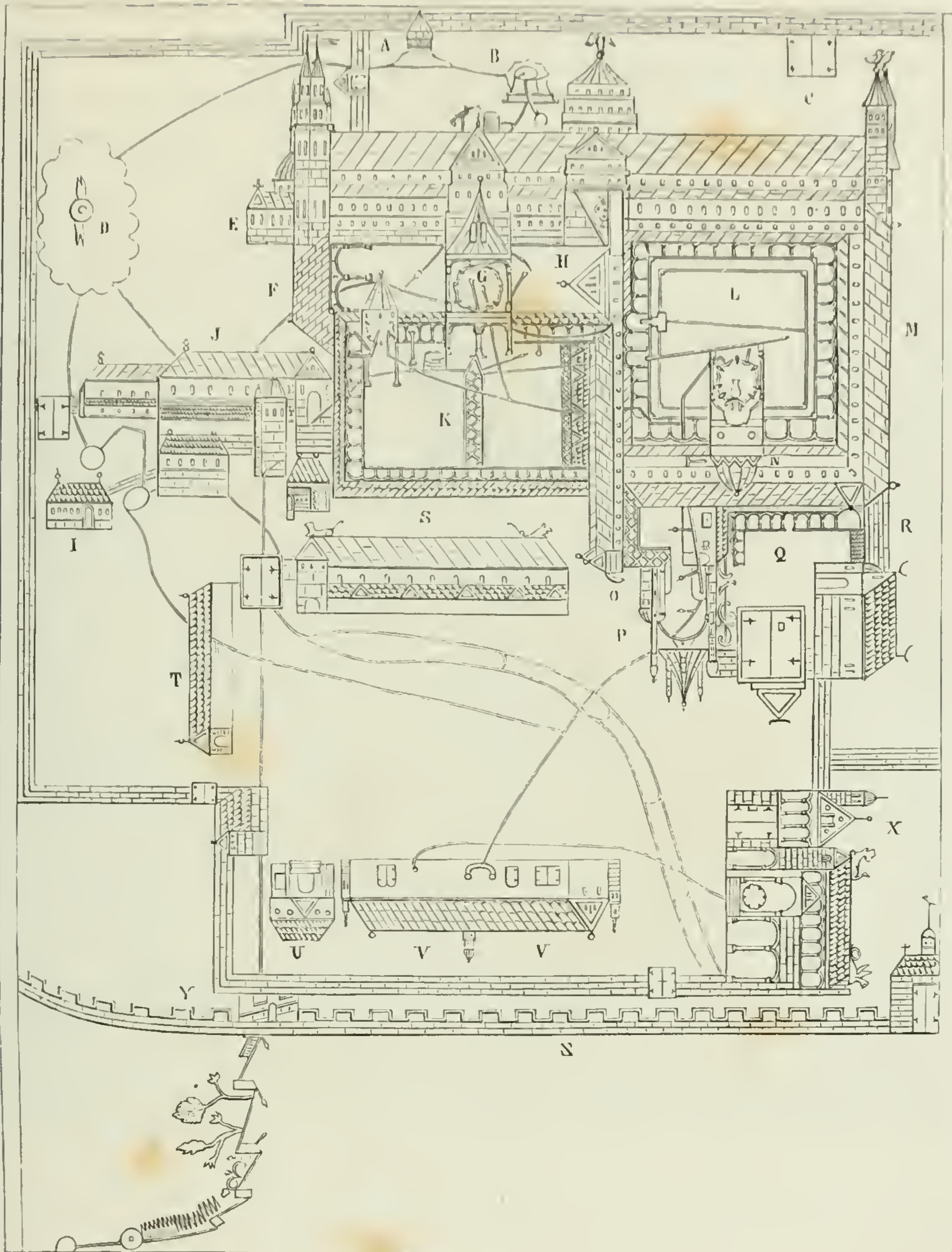



Fig. 244. — Prieuré des bénédictins de Cantorbéry (douzième siècle), plan en relief dessiné par le moine Eadwin, vers 1130. — A, clocher; B, fontaine; C, cimetière; D, réservoir avec tuyaux de conduite; E, cathédrale de Cantorbéry; F, vestiaire; G, crypte; H, salle capitulaire; I, maison du prieur; J, infirmerie et dépendances; K, jardin potager avec puits, pompes et conduits d'eau; L, cloître; M, cellier; N, dortoir; O, réfectoire; P, cuisines; Q, parloir; R, maison des hôtes et des pauvres; S, latrines; T, bains; U, grenier à blé; V, boulangerie et brasserie; X, porte d'entrée; Y Z, enceintes de l'abbaye et de la ville. D'après une gravure de l'*Architecture monastique*, par M. Albert Lenoir, tome Ier.

l'art vétérinaire. Pépin le Bref, atteint d'une hydropisie incurable, se fit conduire d'abord au monastère de Saint-Martin de Tours, puis à l'abbaye de

Saint-Denis, pour que « les serviteurs de Dieu » le soulageassent par le secours de l'art autant que par leurs prières.

Depuis Charles-Martel principalement, l'Église avait beaucoup souffert; les établissements monastiques n'avaient pas été plus ménagés. Pour ramener le clergé séculier aux conditions honnêtes de la vie commune, les évêques vigilants groupèrent autour d'eux les clercs qui leur restaient fidèles et les soumirent à une règle.

Dans les capitulaires, Charlemagne avait ajouté aux institutions monastiques ces excellents correctifs : « Les jeunes gens qui se destinent à la vie monacale devront faire leur noviciat d'abord, et demeurer ensuite dans le couvent, pour apprendre la règle avant d'être envoyés aux obédiences du dehors. Ceux qui abandonnent le monde pour éviter le service du roi seront tenus de servir Dieu de bonne foi, sinon de reprendre leur premier état. Tous les clercs auront à faire leur choix entre la vie cléricale conforme aux canons, et la vie monastique conforme à la règle. On évitera de recevoir dans les abbayes un nombre trop considérable de serfs, afin de ne pas rendre les villages déserts; les communautés n'auront pas plus de sujets que n'en peut conduire un supérieur; on ne donnera pas le voile aux jeunes filles avant qu'elles aient atteint l'âge de choisir elles-mêmes le genre de vie qui leur convient; les laïques ne gouverneront pas l'intérieur des monastères et les archidiacres ne seront point laïques. »

Charlemagne, Louis le Débonnaire, s'étaient fait associer au monastère royal de Saint-Denis, sous le titre de *frères conscripts* (*fratres conscripti*), titre académique plutôt que religieux, donnant droit néanmoins à certaines prérogatives liturgiques. L'empereur Lothaire, imitant son père et son aïeul, se fit aussi donner ce titre au monastère de Saint-Martin-lez-Metz.

L'invasion normande, les guerres féodales, l'empiétement des grands vassaux, des rois eux-mêmes sur les domaines et les droits ecclésiastiques, appauvrissaient l'ordre monacal, dont les terres demeuraient d'ailleurs incultes, faute de bras, et les écoles souvent muettes, faute de maîtres et d'écoliers. Pendant que les Normands brûlaient et pillaient les monastères de la campagne, quoiqu'ils fussent la plupart fortifiés, les abbayes urbaines, protégées presque toujours par le pouvoir diocésain, conservaient quelque reflet de leur ancien éclat.

Il y avait, entre les principales abbayes du même ordre, une solidarité sympathique, un concours fraternel d'aides et de services, un échange réciproque de clercs artistes ou lettrés, qui allaient, d'une communauté à l'autre, porter le tribut de leur savoir ou de leur habileté manuelle. C'est ainsi que



Fig. 245. — Fondation des abbayes séculières de Mons, Maubeuge et Nivelles. Les chanoinesses sont rassemblées à Nivelles, où messire Walcand, évêque de Liége (810 à 832 ou 836), les engage à se donner une règle. *Chroniques de Hainaut,* manuscrit du xv[e] siècle, à la Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles.

se bâtissaient, que se restauraient les églises et les édifices conventuels; c'est ainsi qu'ils s'ornaient de peintures, de statues, de mosaïques; c'est ainsi que s'enrichissait le Trésor, que se formait et s'illustrait la Bibliothèque. Ruodpert, moine de l'abbaye de Saint-Gall en Suisse avant d'être évêque de Metz, savant linguiste, poëte et littérateur; Tutelon, contemporain et collègue de Ruodpert au couvent de Saint-Gall, ciseleur, peintre et sculpteur; Réginon, abbé de

Trüm, excellent musicien, auteur d'un *Traité sur l'institution harmonique*, prouvent que les arts et les lettres étaient cachés dans les cloîtres. A cette époque de barbarie et d'ignorance, on vit l'Église organiser le bien, reprendre, en sous-œuvre, les bases sociales qui s'ébranlaient, établir de nouveaux instituts monastiques et régénérer les anciens, grouper autour d'elle les âmes incertaines, sans loi comme sans discipline (fig. 245); opposer enfin, aux principes de violence et de trouble que la guerre entraîne après soi, des principes d'ordre et de paix.



Fig. 246. — Sceau de l'abbaye de Saint-Denis au douzième siècle. Archives nationales de Paris. Le saint est revêtu des habits épiscopaux. C'est sans doute comme apôtre des Gaules que la légende de ce sceau lui attribue le titre d'archevêque.

Jamais, toutefois, la milice monacale ne fut plus nombreuse ni mieux disciplinée; jamais peut-être, en certains monastères privilégiés, en certaines cathédrales, les travaux de l'intelligence ne furent cultivés avec plus d'ardeur et de succès.

On citait Cantorbéry, le Mont-Cassin, Saint-Maur, Saint-Denis (fig. 246), Saint-Martin de Tours, Saint-Gall, Remiremont, Aix-la-Chapelle, Cologne, Trèves, Saint-Trudon, Saint-Arnulph, Saint-Clément et Saint-Martin de Metz, la basilique Messine et Gorze, comme autant de foyers lumineux, d'où rayonnait de toutes parts la bonne doctrine manifestée par des œuvres d'art remarquables, par de savantes et gigantesques compositions littéraires.

Dans les bibliothèques, qui formaient la principale richesse des couvents, on conservait avec soin les cartulaires du diocèse. Les chartes d'institution, les titres patrimoniaux des principales abbayes, offrent à la fois le témoi-



Fig. 247. — Le clergé vient solennellement avec la croix et les saintes images au-devant d'un empereur à la porte d'une église ou d'un monastère. D'après une miniature isolée, extraite d'un manuscrit du quatorzième siècle. Bibliothèque de M. Ambr. Firmin-Didot.

gnage et la récompense des services rendus à la civilisation par l'établissement monastique : tel domaine a été donné aux moines sous condition de défricher des landes demeurées incultes; tel autre à la charge d'ouvrir aux indigents, aux malades, aux pèlerins-voyageurs, aux étrangers, des asiles ou des

salles hospitalières; une foule de documents recueillis dans les cartulaires concernent l'instruction des clercs, l'éducation des novices, la magnificence du culte extérieur, les devoirs des vassaux ecclésiastiques quand le suzerain levait le ban et l'arrière-ban, etc.; enfin, tous les détails de la vie monastique qui se lient aux divers mouvements sociaux de chaque région territoriale (fig. 247).

En dehors des abbayes vivait agglomérée toute une population dont le travail manuel était nécessaire aux reclus ou profitable aux intérêts matériels de la maison. L'entrée du couvent demeurait absolument interdite aux femmes, fussent-elles pénitentes ou vouées à Dieu. La vieille mère d'un homme éminent, le bienheureux Jean de Gorze, ne voulant pas se séparer tout à fait de son fils, vint se fixer à l'extérieur de l'enclos de son abbaye, pour y travailler aux habits des religieux.

C'était autour de l'enclos abbatial, peut-être sous la protection d'une seconde enceinte murée, moins forte, moins haute que l'autre, capable cependant de résister aux attaques et aux déprédations, si fréquentes en ces temps de désordre féodal, c'était là que s'abritaient des échoppes, des boutiques, des hangars, servant à la vente des récoltes, des bestiaux et des produits agricoles ou industriels du domaine abbatial (fig. 248). Le jour de la fête patronale du monastère, une foire franche, quelquefois plusieurs foires, ouvertes à différentes époques déterminées, attiraient une affluence considérable.

Saint Romuald, le fondateur des Camaldules; saint Mayeul, abbé de Cluny, réformateur de l'abbaye de Saint-Denis; l'inflexible archevêque de Cantorbéry, saint Dunstan, qui régénéra le clergé des Iles Britanniques; Adalbéron, fils d'un duc de Lorraine et neveu de Hugues Capet, élu évêque de Metz après avoir été moine de Gorze; saint Cadroé, issu des rois d'Écosse, abbé de Vaussez, contemporain d'Adalbéron, et qui s'entendit avec lui pour réformer les principales abbayes du nord-est de la France : telles sont les principales figures qui, au dixième siècle, représentent le monachisme régénéré. Malheureusement, leur action bienfaisante ne pouvait se généraliser : le temps était aux désordres, aux guerres sans trêve ni merci, aux usurpations de toute nature. De quelque côté qu'on se tournât, une misère profonde affligeait les regards; les serfs attachés aux domaines des églises

Fig. 248. — Vue septentrionale de l'abbaye Saint-Germain des Prés, telle qu'elle était encore au dix-septième siècle.

| | | | |
|---|---|---|---|
| A, Portes extérieures. | K, Dortoir. | T, Jardin. | 5, Appartements des officiers. |
| B, Maisons de l'enclos. | L, Réfectoire. | V, Infirmerie. | 6, Écuries. |
| C, Parvis de l'église. | M, Cuisine. | X, Jardin de l'infirm. | 7, Greniers. |
| D, L'église. | N, Dortoir des Sup. Maj. | Y, Lavoir. | 8, Maisons de l'enclos abbatial. |
| E, Chapelle de la Vierge. | O, Bureaux. | Z, Dortoir des hôtes. | 9, Bailliage. |
| F, Sacristie. | P, Cour intérieure. | 1, Palais abbatial. | 10, Portes extérieures. |
| G, Petit cloître. | Q, Pressoirs. | 2, Jardin abbatial. | 11, Prisons du bailliage |
| H, Grand cloître. | R, Boulangerie. | 3, Cour. | |
| I, Bibliothèque. | S, Écuries. | 4, Avant-cour. | |

Fac-simile d'une grav. de l'*Histoire de Saint-Germain des Prés*, par dom Bouillart, 1724, in-fol.

canoniales ainsi qu'à ceux des monastères les quittaient, faute d'une existence assurée, pour aller s'établir ailleurs. La cathédrale de Metz perdit

instantanément de la sorte huit cents serfs, chefs de famille. Les seules voix indépendantes qui s'élevassent en faveur des faibles opprimés sortaient des




Fig. 249. — Dédicace de l'église du monastère de Saint-Martin des Champs, à Paris, détruite par les Normands et relevée par le roi Henri Ier. L'artiste a représenté, en trois compartiments, l'ancienne église de Saint-Samson dédiée à saint Martin, les comtes et barons qui ont signé la charte de reconstitution du monastère, et les archevêques et évêques présents à la dédicace de la nouvelle église. Fac-simile d'une gravure de l'ouvrage de dom Meurier, *Historia monasterii regalis sancti Martini* (Paris, 1636, in-4°).

grandes abbayes, comme Stavelo, Saint-Arnulph, Cluny, etc., où les monarques et les papes, sous prétexte de dédicaces d'églises (fig. 249) nouvellement construites ou rendues au culte, allaient se réunir en conseil

secret, avec plusieurs membres du haut clergé, pour traiter des affaires politiques de la chrétienté.




Fig. 250. — Petit cloître de la Chartreuse de Pavie; au fond s'élève la coupole de l'église. Fin du quatorzième siècle.

Les deux conciles de Reims et de Mayence (1049), consacrés exclusivement à des réformes disciplinaires, caractérisent l'état des institutions monastiques à cette époque, de même que le voyage du pape Léon IX à travers la France et l'Allemagne nous révèle la situation particulière, les res-

sources, les mœurs, les habitudes des maisons religieuses. L'illustre pontife, en visitant ces maisons, leur fit de somptueux présents, leur assura d'importants priviléges, s'enquit minutieusement des études auxquelles on s'y livrait. Il se donna la peine, étant à l'abbaye de Gorze (1149), de noter de sa propre main les répons des nocturnes de l'*Office de saint Gorgon*.

Vers la même époque, Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon,

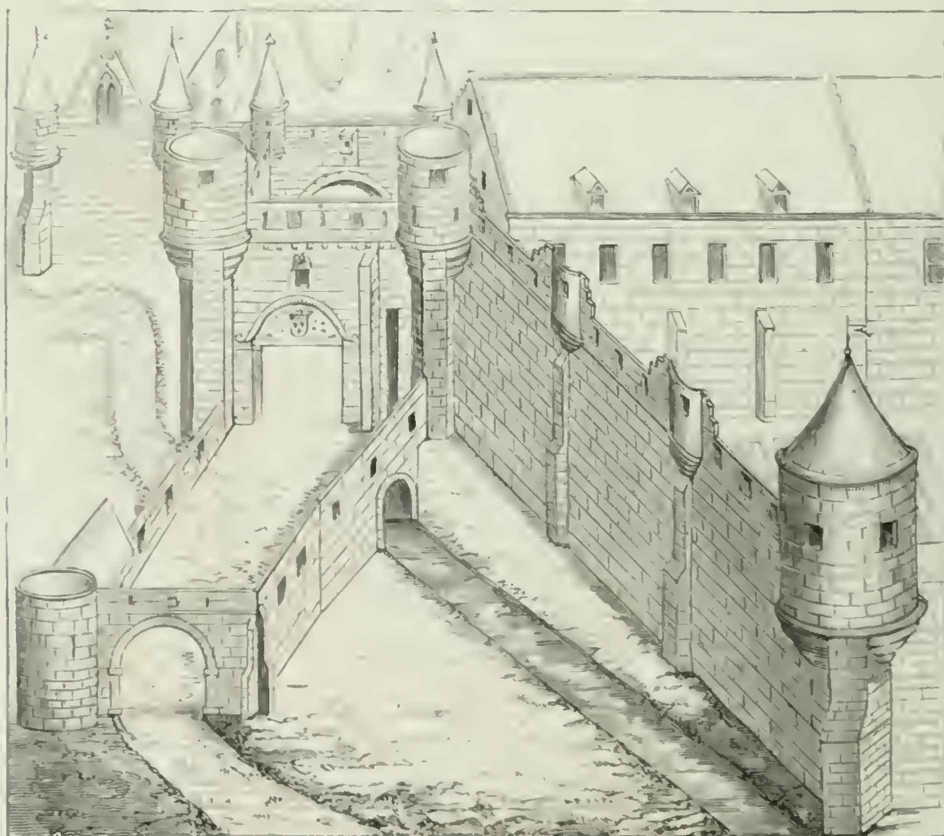


Fig. 251. — Saint-Jean des Vignes, abbaye de chanoines réguliers à Soissons (1076); une barbacane et des bastilles en défendaient l'entrée. D'après une gravure de l'*Architecture monastique*, par M. Albert Lenoir, tome Ier.

rétablissait en plusieurs diocèses la règle et les études monastiques; un autre moine du couvent de Gemblours, Sigebert, venait à Metz enseigner l'Écriture sainte, la philosophie et les langues anciennes; saint Guillaume d'Hirsange réformait, en Allemagne, la discipline claustrale; saint Robert, abbé de Molème, fondait l'ordre de Cîteaux; saint Gualbert, l'ordre de Vallombreuse, dans les Apennins; saint Bruno, l'ordre des Chartreux (fig. 250), qu'il établit à la fois près de Grenoble et en Calabre.

On ne saurait peindre le profond désordre dans lequel se trouvaient, au

onzième siècle, les maisons religieuses, par suite de la perturbation sociale qui avait suivi les terreurs de l'an 1000. A peine si quelques couvents solitaires, loin des bruits et des vanités du monde, respectaient encore la règle (fig. 251); presque partout les écoles monastiques demeuraient silencieuses, les chants de l'Église avaient cessé, lorsqu'en l'année 1095, la voix inspirée d'un religieux, de Pierre l'Ermite, appela les peuples chrétiens à la guerre sainte. A cette voix qui semble descendre du ciel, le monde entier s'agite et s'enflamme; la jeune génération se laisse entraîner à un courant d'idées guerrières et aventureuses, qui convergent vers un but unique, la délivrance des lieux saints.

Depuis un certain temps, la difficulté de soigner à la fois le spirituel et les revenus d'un monastère ou d'une église cathédrale avait fait instituer une espèce d'intendant ou administrateur laïque, appelé *voué*, qui se payait sur les vassaux de la communauté. Il prélevait généralement, par chaque feu,

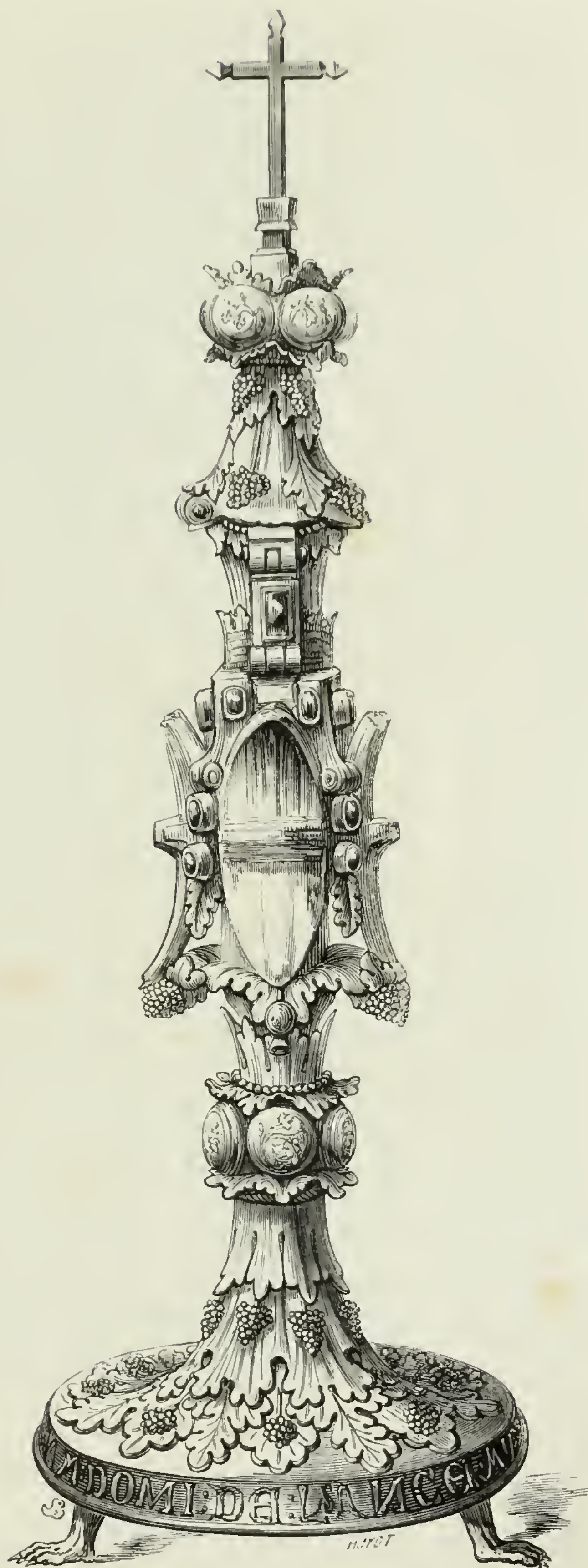


Fig. 252. — Reliquaire de la sainte épine, conservé au couvent des dames Augustines à Arras. Travail en cuivre ciselé du treizième siècle.

un pain, un denier, un sextier d'avoine, de blé ou d'orge, si la terre fournissait des céréales; une mesure de vin, de bière ou de cidre, si la production du pays était du raisin, du houblon, des pommes. En cas de litige, le voué devenait arbitre et s'attribuait, avant et après décision, une indemnité arbitraire sur les parties plaignantes. Il présidait aux duels judiciaires, aux épreuves par l'eau bouillante ou le feu. Dans les foires aux bestiaux, il avait droit à une tête de bétail; on lui donnait même un cheval de trait ou un cheval de selle, selon que le marché régional offrait l'une ou l'autre espèce de chevaux. Le voué d'une cathédrale ou d'un monastère tenait toujours dans le monde civil un rang distingué : des barons, des ducs, des comtes, ne dédaignaient point ce titre, dont souvent ils abusaient, il est vrai, en s'attribuant les redevances qu'ils avaient touchées comme fondés de pouvoir. Les usurpations de tous genres que se permettaient les voués avaient été déjà exorbitantes pendant la querelle des investitures; elles ne firent que s'accroître monstrueusement au temps des croisades, en raison de l'absence d'une foule d'évêques, d'archidiacres, d'abbés et de prieurs, qui étaient partis pour la Palestine, après avoir grevé d'hypothèques leurs domaines et mis en gage jusqu'aux vases sacrés de leur église.

Les croisades, cependant, avaient eu cet incontestable avantage d'épurer le clergé, de faire sortir du cloître un grand nombre de clercs, auxquels la retraite et l'étude convenaient moins que les fatigues du champ de bataille. Les moines qui restèrent en Europe, renfermés dans leurs cloîtres, obéissaient presque tous à certaines raisons d'aptitude, et formaient cet essaim d'artistes, architectes, peintres, sculpteurs et musiciens, de calligraphes, de savants, de traducteurs, de philosophes, de rhétoriciens, de prédicateurs, qu'on vit en si grand nombre se produire avec éclat dans les principaux monastères au douzième et au treizième siècle. Par leur action directe, autant que par leur exemple, l'architecture ecclésiastique prit un brillant essor : le style ogival et l'ornementation merveilleuse qui l'accompagne apparurent tout à coup pour l'érection de ces saintes-chapelles qui semblaient des châsses de pierre ciselée, où l'on déposait les reliques apportées par la croisade (fig. 252). C'est sous cette influence que furent reconstruites ou restaurées la plupart des grandes abbayes (fig. 253) ; la peinture sur verre se déploya dans toute sa splendeur; la langue romane pénétra au sein des



Fig. 253. — Réfectoire du prieuré de Saint-Martin des Champs, à Paris (faisant aujourd'hui partie du Conservatoire des arts et métiers); œuvre de Pierre de Montereau, architecte de saint Louis. Treizième siècle. Restitution archéologique par M. Albert Lenoir.

cloîtres, et la belle littérature de l'antiquité classique, reléguée depuis bien des siècles dans la poussière des bibliothèques monastiques, revit le jour et retrouva tous ses charmes pour combattre l'invasion de l'idiome vulgaire que

le peuple des communes avait déjà mis en usage partout à la place de la langue latine.

Vers l'époque où s'organisait en Palestine l'ordre du Temple, ordre hospitalier et militaire qui n'avait aucune adhérence avec les ordres monastiques et qui n'eut pas d'abord d'autre objet que de défendre les lieux saints par les armes et par la prière, saint Norbert, réformateur des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, fondait en Picardie les Prémontrés; Étienne de Muret, cénobite contemplateur limousin, établissait dans sa province l'ordre de Grandmont; un autre Français, Aimeric Malefaye, patriarche d'Antioche, effrayé du relâchement de la discipline dans les couvents de l'Asie Mineure, introduisait d'utiles réformes parmi les solitaires du mont Carmel, tandis que Étienne Harding, troisième abbé de Cîteaux et actif propagateur de la règle que Robert de Molème avait établie sous le nom de *Charte de Charité*, confiait à saint Bernard, son élève, les destinées des nouvelles communautés qui devaient sortir de ce glorieux berceau. C'est au milieu du douzième siècle qu'on vit paraître une des plus éclatantes lumières qui aient jamais resplendi sur l'Église. Saint Bernard, abbé du monastère de Clairvaux (fig. 254), qu'il fonda, et qui fut surnommé la *troisième fille de Citeaux*, admirable orateur, savant de premier ordre, brillant écrivain, homme d'État éminent, eut entre ses mains tous les intérêts, tous les secrets de la chrétienté et du souverain pontificat, et ne s'en servit jamais au profit d'une ambition terrestre. Il poussa vers l'Orient d'innombrables armées de croisés, mais il conserva son rôle de moine et d'apôtre, en se vouant à combattre par la parole les hérétiques de l'Occident, à empêcher les schismes, à apaiser les querelles scolastiques, dans lesquelles figurait le célèbre Abailard, à conseiller les papes et les rois; à promener, de diocèse en diocèse, de synode en synode, de concile en concile, cette éloquence sympathique et toute-puissante qui lui gagnait tous les cœurs. La mort de l'illustre abbé de Clairvaux (1153) fut un deuil immense dans l'Église, une perte irréparable pour les institutions monastiques; personne n'était capable de le remplacer; personne n'osa continuer son œuvre de réformation dans les couvents de l'ordre de Saint-Benoît.

Parmi les moines contemporains, créateurs ou réformateurs d'abbayes, nommons seulement l'archevêque danois Eckel, Félix de Valois, Jean de




Fig. 254. — Saint Bernard prend possession, avec les moines de Citeaux, de l'abbaye de Clairvaux. On lit au bas de la gravure : « Saint Bernard, chapelain de la Vierge Marie, descendy de la maison des roix de Bourgongne... » Il était en effet allié par sa mère Aleth (diminutif d'*Élisabeth*) à la première maison des ducs de Bourgogne. *Chroniques abrégées de Bourgogne*, manuscrit du quinzième siècle. Bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot.

Matha, l'Anglais Gilbert de Sempringham, le prêtre liégeois Lambert Begh ou Lebègue, qui créa les béguinages (fig. 255 et 256), si nombreux dans les Pays-Bas, retraites pieuses où les béguines vivent en commun sans prononcer de vœux. Mais l'éclatante notoriété de ces personnages austères s'efface devant la touchante légende d'Héloïse, l'épouse infortunée d'Abailard, laquelle, du couvent d'Argenteuil près Paris, alla s'ensevelir au Para-

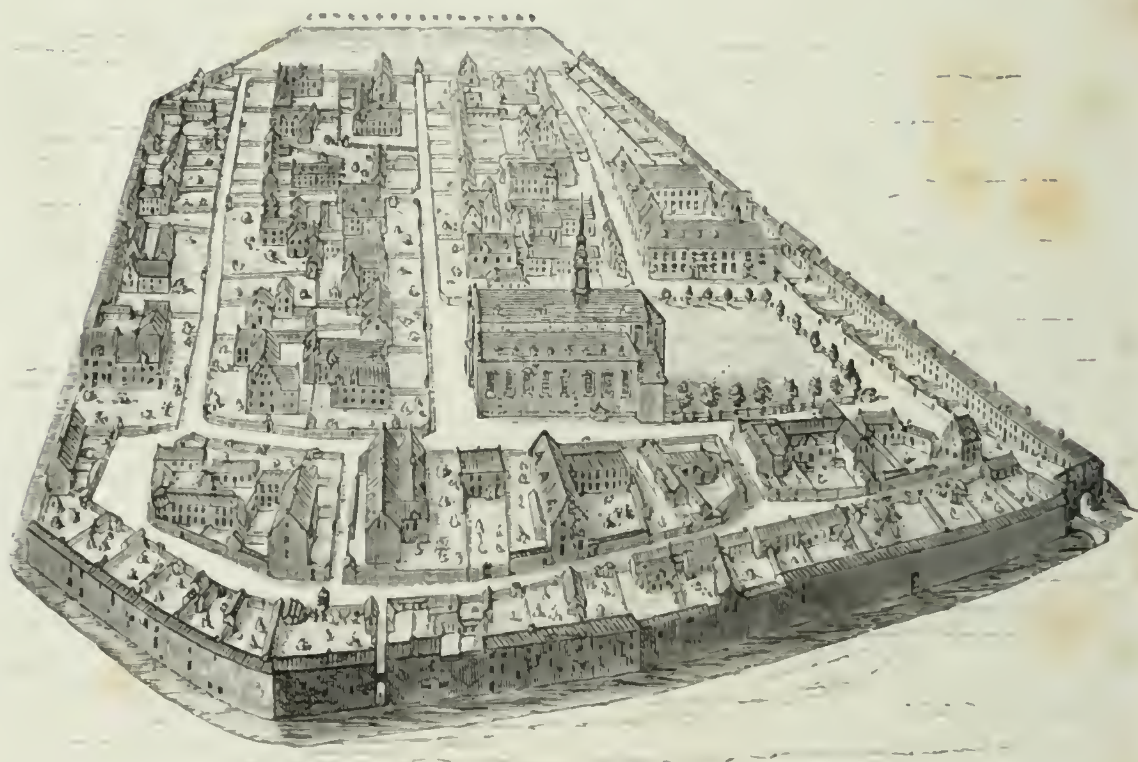


Fig. 255. — Le grand béguinage de Gand, dit de Sainte-Élisabeth, fondé au douzième siècle, occupant aujourd'hui le même emplacement qu'en 1234, année où la comtesse Jeanne octroya une règle à la communauté. Vue cavalière extraite des *Églises de Gand*, par le baron Kervyn de Volkaersbeke, reproduisant la gravure de P.-J. Goetghebuer.

clet, qu'elle avait fondé en Champagne, comme pour y attendre et y recevoir les dépouilles mortelles de son maître bien-aimé.

A son exemple, beaucoup de femmes non moins douées qu'elle cherchaient dans les exercices de l'esprit, comme dans les pratiques de la dévotion, un aliment à leur activité morale, et quand le grand saint Dominique commença son apostolat (1170-1221), il trouva ces âmes ardentes préparées à ses leçons; il créa donc, sous la règle de saint Augustin, à côté des frères Prêcheurs (fig. 258), qui devinrent les Dominicains, une congrégation de sœurs prêcheresses, appelées depuis Dominicaines.

La langue vulgaire était absolument proscrite dans les couvents de Dominicains et de Dominicaines. On n'y parlait que le latin ; mais on y apprenait, toutefois, pour l'usage de la prédication, les principales langues de l'Europe : idiomes méridionaux familiers à saint Dominique et à saint Raimond, dont la parole remua profondément le Languedoc et la Provence,



Fig. 256. — Béguine. D'après une gravure de l'*Histoire de l'origine des béguines belges*, par Hallmann.

ainsi qu'une partie de l'Espagne (1175-1275); idiomes septentrionaux, slaves et tartares, qu'un frère-prêcheur de Breslau, saint Hyacinthe (1183-1257), sut mettre au service d'une mission fructueuse, que couronna l'établissement de deux monastères, l'un à Cracovie, l'autre à Kiew. Dans ces régions encore sauvages, la femme d'un duc de Pologne, sainte Hedwige, morte en 1243, avait établi, à Trebnitz, des religieuses de l'ordre de Cîteaux, tandis qu'à peu de temps de là une reine de Castille les introduisait à Valladolid (fig. 259). Vers la même époque les Clarisses, fondées

en 1218 par sainte Claire, sous l'inspiration de saint François d'Assise, ne parvenaient pas à prendre quelque extension en dehors de l'Italie.

La pauvre et docile milice religieuse que saint François d'Assise avait



Fig. 257. — Chapelet en ivoire sculpté et ceinture d'abbesse; XVIe siècle. Collection de M. Ach. Jubinal.

organisée sous le nom de frères Mineurs (1208) offrait alors au monde l'exemple édifiant de l'humilité et de l'abnégation chrétiennes. Le caractère principal de cet ordre mendiant était la renonciation absolue aux biens de ce monde ; les Franciscains se multiplièrent d'une manière si rapide et si

étonnante, qu'il fut donné à leur saint fondateur de réunir autour de lui, dans son monastère d'Assise, cinq mille députés des couvents qui avaient été créés neuf ans après la fondation de l'ordre. On vit éclater parfois un antagonisme regrettable entre le clergé séculier et les ordres monastiques. Un des démêlés les plus célèbres fut celui qui survint entre l'Université de Paris et les ordres mendiants. L'Université était dans l'usage de suspendre tous les cours, quand elle croyait avoir à se plaindre du gouvernement. Les




Fig. 258. — Les gloires de l'ordre de saint Dominique. 1. Hugues de Saint-Cher, cardinal de Sainte-Sabine, le plus savant théologien de son temps, mort le 19 mars 1263. — 2. Saint Antonin, archevêque de Florence, 1389-1459. — 3. Jean Dominici (le bienheureux), cardinal de Raguse, 1360-1419. — 4. Innocent V, pape, né en Savoie, mort le 22 juin 1276. — 5. Saint Dominique, instituteur de l'ordre des Frères Prêcheurs (1170-1221). — 6. Saint Benoît XI, pape, né à Trévise (1240-1304). Tiré d'un *Crucifiement*, fresque de Fra Angelico au couvent de Saint-Marc, à Florence. Quinzième siècle. D'après une copie appartenant à M. H. Delaborde.

Dominicains et les Franciscains, ayant refusé de se soumettre à cette coutume, virent leurs Pères chassés des chaires qu'ils occupaient, et tous leurs religieux exclus de l'Université. Un docteur, Guillaume de Saint-Amour, publia une diatribe violente contre les ordres mendiants. La querelle fut longue; dans plusieurs bulles les papes Innocent IV et Alexandre IV prirent la défense des religieux (fig. 260). Enfin l'Université consentit à leur

rouvrir ses portes, mais à la condition que partout ils seraient au dernier rang, et que dans les thèses publiques ils ne pourraient argumenter qu'après les autres docteurs. On comprend qu'il fut facile à ces pauvres religieux d'accepter cette petite tracasserie, quand on songe que ces docteurs si dédaignés s'appelaient Roger Bauer, Duns Scot et saint Bonaventure, Franciscains; Albert le Grand, Vincent de Beauvais et saint Thomas d'Aquin,



Fig. 259. — Marie de Molina, reine de Castille (1284-1321), remet aux religieuses de Citeaux la charte de fondation de leur couvent. Bas-relief de son tombeau à Valladolid. D'après une gravure de l'*Iconografia española* de M. Carderera.

Dominicains. Ce fut ce dernier qui présenta la défense des ordres mendiants, en réponse aux attaques du docteur Guillaume de Saint-Amour.

Vers la fin du treizième siècle et pendant les deux premiers tiers du quatorzième, il y eut un grand nombre de réformes dans les ordres monastiques, surtout dans celui des frères Mineurs (fig. 261), qui changeaient de nom à chaque changement de règle; mais les ordres nouveaux eurent peu d'éclat et peu de durée, à l'exception de l'ordre de la Merci pour le rachat des captifs, œuvre charitable par excellence, dont le créateur fut saint Nolasque, croisé languedocien, mort en 1256. N'oublions pas cependant sainte Bri-




Fig. 260. — Dans une assemblée de prélats et de docteurs, tenue en 1256 à Anagni, et présidée par le pape Alexandre IV, saint Thomas prend la défense des ordres mendiants attaqués par l'Université de Paris, et réfute victorieusement les assertions de Guillaume de Saint-Amour. Le saint, vu de dos et ayant à sa droite saint Bonaventure, est assis au premier plan. Près du pape siégent les cardinaux Hugues de Saint-Cher et Jean des Ursins, puis l'évêque de Messine, le célèbre Albert le Grand, des chefs d'ordres, des députés du roi Louis IX, etc. D'après un tableau de Benozzo Gozzoli, connu sous le nom de *Triomphe de saint Thomas d'Aquin.* Quinzième siècle. Musée du Louvre.



Fig. 261. — Saint Antoine de Padoue, religieux franciscain, voulant démontrer à un hérétique, qui lui demandait un miracle, la vérité du Saint-Sacrement de l'Autel, ordonne à un mulet d'adorer l'Eucharistie; le mulet, quoique affamé, refuse l'avoine que crible son maître et s'agenouille à l'ordre du saint. Miniature des *Heures d'Anne de Bretagne*, ms. de la fin du XV[e] siècle. Biblioth. nat. de Paris.

gitte, l'inspirée scandinavienne (1302-1372), qui va chercher dans un voyage à Jérusalem les éléments de l'ordre du Saint-Sauveur, qu'elle fonde

en Suède; ni Gérard Groot, ou le Grand (1340-1384), l'instituteur des Frères de la vie commune en Hollande, qui se consacraient à l'instruction des pauvres, et dont la principale occupation était de copier les ouvrages des Pères et des auteurs ecclésiastiques.

Le désordre du siècle avait malheureusement pénétré dans l'Église; les prêtres, surtout les moines et les chanoines réguliers, perdaient insensiblement l'esprit de recueillement, l'habitude de la prière, de la retraite et des œuvres saintes. Dans les abbayes, on prononçait des vœux presque sans noviciat; nul ne s'astreignait à la résidence; la plupart des membres d'un chapitre ou d'une congrégation ne paraissaient jamais au chœur et n'assistaient que rarement aux offices. Pour réprimer ces abus, on aggrava les peines disciplinaires, mais presque sans résultat; on fit une autre tentative : dans quelques églises, dans quelques communautés, on créa des jetons de présence, impliquant une rétribution en argent; on accorda des congés trimestriels, semestriels, à condition de résider dans la maison le reste de l'année. Différentes abbayes surtout formèrent entre elles des communautés de prières et de bonnes œuvres, qui les liaient solidairement les unes aux autres; à la fin du treizième siècle, divers chapitres diocésains avaient rédigé des codes de constitutions nouvelles, que l'on s'engageait à lire chaque année et à suivre d'une manière normale; mais les troubles du dehors réagissaient sans cesse à l'intérieur des maisons religieuses. Les abus qui s'étaient introduits dans beaucoup de ces maisons, pour la distribution des portions congrues ou des parts monacales, devaient contribuer aussi à y jeter des ferments de discorde, car des laïques jouissaient souvent desdites portions et diminuaient d'autant les ressources de la communauté, qui n'en continuait pas moins à donner asile aux indigents malades, à nourrir les pauvres et à distribuer des aumônes.

Pendant que Battista Spagnuolo, dit le Mantouan, général de l'ordre des Carmes, et l'un des plus célèbres poëtes latins du quinzième siècle, tâchait vainement de réformer ses moines indisciplinés, plus heureux que lui, sinon plus habile, mais prêchant d'exemple, saint Bernardin de Sienne (1380-1446), qui était entré dans l'ordre de Saint-François avec l'idée d'y introduire une réforme, fondait plus de trois cents maisons de l'Étroite observance, qui répondaient à des nécessités commandées à la fois par trois fléaux






Imp. ... et Cie Paris

LES ANGES PRÉSENTENT A DIEU LES AMES DE NOUVEAUX ÉLUS

Miniature du *Bréviaire* du cardinal Grimani, attribuée à Memling. Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise.

Quinzième siècle. D'après une copie appartenant à M. Ambr. Firmin-Didot

qui ravageaient l'Europe : la peste, la famine, la guerre. Vers la même époque, sainte Colette de Corbie, par les voies persuasives d'une douceur angélique, arrivait à corriger les abus qui s'étaient introduits chez les Clarisses et dans plusieurs congrégations de femmes, plus récemment formées sous la règle de saint François ; sainte Françoise, la Romagnole, instituait l'ordre des Collatines (1425), et sainte Jeanne de Valois, fille du roi



Fig. 262. — Sainte Thérèse, réformatrice des Carmélites, morte en 1582. D'après un portrait du temps, gravé dans l'*Iconografia española* de M. Carderera.

Louis XI (1464-1505), fondait la communauté des Filles de l'Annonciade, à Bourges, où le duc d'Orléans, son mari, l'avait reléguée avant de la répudier ; cette vertueuse princesse obéissait aux conseils du Calabrais saint François de Paule, l'illustre créateur de l'ordre des Minimes (1416-1507), qui, appelé en France par Louis XI et fixé en Touraine sous le regard soupçonneux du plus méfiant des monarques, avait gagné sa confiance au point de le préparer à mourir en chrétien.

Les Barnabites et d'autres institutions religieuses plus ou moins impor-

tantes, qui avaient surtout pour objet la conversion des hérétiques par la prédication, datent de la fin du quinzième siècle. Plusieurs de ces institutions émanaient des idées morales et philanthropiques qui s'imposaient alors aux meilleurs esprits. Ainsi la première maison des Filles-repenties, fondée à Paris, en 1496, par un Cordelier du nom de Tisseran, devait devenir célèbre par la salubrité de ses exemples, au milieu des mœurs dissolues du seizième siècle.

Un grand événement littéraire, qui ne tient qu'accessoirement à l'histoire des ordres monastiques, l'origine de l'imprimerie, permettrait pourtant d'établir la statistique intellectuelle des maisons religieuses dans les trente-cinq dernières années du quinzième siècle et dans les premières années du siècle suivant. Quelles que soient les causes qui aient déterminé ces maisons à favoriser, à répandre l'imprimerie, l'action de chaque communauté se traduit par ses œuvres au sein de ce laboratoire universel que l'art typographique va créer à la place de quelques cellules, de quelques ateliers où la main de l'homme se lassait à copier des manuscrits.

Ce fut dans un monastère obscur des environs de Rome, à Subiaco, que deux imprimeurs de Mayence, Sweynheym et Pannartz, accueillis par les moines, publièrent la première édition de Lactance, suivies de quelques autres belles éditions des auteurs ecclésiastiques (1465-1467); c'est au monastère de Saint-Eusèbe, à Rome même, que Georges Laver, de Wurtzbourg, imprimait, en 1470, sous les yeux de la cour romaine. Plusieurs clercs, sortis des écoles épiscopales de Metz, de Liége, de Mayence et de la Toscane, Adam Rot, Paul Leenen, Ulric Zell, Jacob Caroli, dirigèrent eux-mêmes à Rome, à Cologne, à Florence, des imprimeries capables de soutenir la concurrence avec celles que l'industrie laïque mettait tant d'ardeur à propager de toutes parts; Colard Mansion, clerc d'une communauté de Bruges, spécialement chargé de la transcription des manuscrits (1414-1473), tenta de multiplier, avec des caractères mobiles et des presses à vis, l'œuvre lente qu'il exécutait auparavant avec sa plume et ses pinceaux. Les Frères de la vie commune, ses collègues, établis dans le Rhingau, près Mayence, au val Sainte-Marie, à Nuremberg, à Cologne, à Rostock, imitèrent Colard Mansion, et de simples calligraphes devinrent maîtres imprimeurs (1474-1479). Deux docteurs théologiens de la Sorbonne, Guillaume

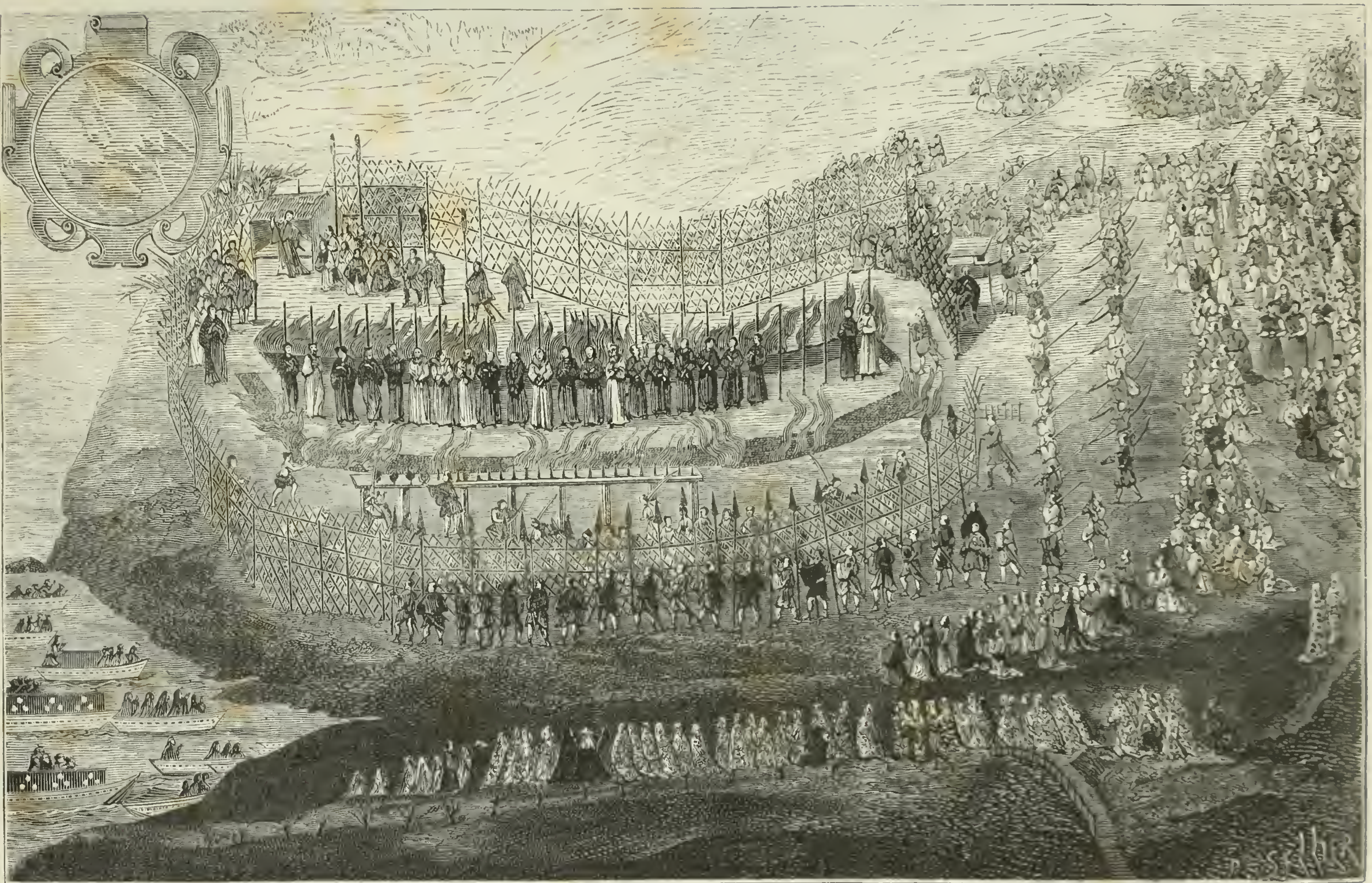


Fig. 263. — Grand martyre de Nangasaki (10 sept. 1622), dans lequel vingt-deux missionnaires et chrétiens indigènes souffrirent le supplice de la combustion lente, et trente autres, y compris des femmes et des enfants, furent décapités en présence d'une foule innombrable. D'après une aquarelle japonaise du temps, conservée au couvent du Gesù à Rome. — Le pape Pie IX a consacré le souvenir de ce fait dans la béatification de deux cent cinq martyrs, qu'il a prononcée à Rome, le 7 juillet 1867.

Fichet et Jehan de la Pierre, attiraient alors dans leur maison de Paris trois habiles ouvriers allemands, Ulric Gering, Martin Crantz, Michel Friburger, et leur fournissaient un local (1470) pour y transporter leurs presses et y fonder un atelier, origine de l'imprimerie parisienne. Deux années plus tard, un marchand, Guillaume Caxton, obtenait d'inaugurer l'imprimerie en Angleterre, sous les voûtes abbatiales de Westminster, tandis qu'au fond de la Suisse fonctionnaient les modestes presses d'un chanoine de Munster (en Argovie), Hélias Hélye (1472-1473). Peu de temps après, les Dominicains, les Chartreux et les Carmes établissaient de grands ateliers typographiques à Pise, à Parme, à Gênes, à Metz (1476-1482); les Franciscains, dits Frères conférenciers, fixés aux environs de Gaude (Hollande), y ouvraient aussi une imprimerie; enfin, des ordres célèbres, tels que ceux de Cluny et de Cîteaux, rejetons de la souche bénédictine, appelaient simultanément en Bourgogne, à Clervaux en Champagne, au mont Serrat de Catalogne, des ouvriers typographes pour imprimer, dans leurs couvents, les principaux livres liturgiques, qu'on nommait livres d'usage.

Les clercs de la compagnie de Jésus, fondée à Paris par le chevalier espagnol saint Ignace de Loyola, au retour de son pèlerinage en Terre-Sainte (1534), s'associèrent dès lors, d'une manière intime et profonde, à l'œuvre de régénération sociale, qui, différemment sentie, différemment comprise, semblait ne devoir s'opérer que par des réformes religieuses. Pendant que saint François-Xavier, l'ami et le compagnon de saint Ignace, appliquait l'action nouvelle de la compagnie de Jésus à la conversion des peuples idolâtres dans les mers des Indes (fig. 263), les clercs-jésuites, corporation lettrée et savante, embrassaient par une expansion soudaine le monde entier; c'était une milice innombrable qui obéissait comme un seul homme aux ordres du saint-siége, et dont les représentants se rencontraient partout, dans la chaire, dans l'enseignement, dans les affaires d'État, et surtout dans les différents domaines de l'art, de la littérature et de la science.

Ainsi le seizième siècle, qui vit la réforme de Luther et de Calvin se déchaîner contre l'Église catholique et s'attaquer avec fureur aux institutions monastiques, enfanta un ordre religieux, le dernier venu, mais le plus puissant, le plus invincible de tous. Luther, qui avait porté le froc

dans le couvent des Augustins d'Erfurt, Calvin, qui avait été chanoine au chapitre de Noyon, eurent le malheur de pousser les huguenots à détruire les monastères; mais le nombre des maisons religieuses semblait s'accroître à mesure qu'une d'elles venait à tomber sous le bras sacrilége des hérétiques.




Fig. 264. — Sceau du couvent de Saint-Louis de Poissy, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, règle de saint Dominique. Saint Louis, la tête nimbée, abrite sous son manteau le peuple qui l'implore Fin du XIVe siècle. Archives nationales de France.

# INSTITUTIONS CHARITABLES

La charité chrétienne aux premiers siècles de l'Église. — Les impératrices d'Orient. — Les saintes dames romaines. — Olympiade, Mélanie, Marcelle, Paule. — La charité à la cour des Francs. — Sainte Marguerite d'Écosse et Mathilde d'Angleterre. — Hedwige de Pologne. — Origine des léproseries. — Les Lazaristes en France et en Angleterre. — Progrès et vicissitudes de l'ordre de Saint-Lazare. — Fondations de saint Louis. — Ordre de la Merci, fondé par saint Nolasque. — Sainte Catherine de Sienne et sainte Françoise. — Bernardin Obrégon. — Jean de Dieu. — Philippe de Néri. — Antoine Yvan.



DEUX paroles de l'Évangile préparèrent la régénération du monde. A l'avénement du Christ, la civilisation gréco-romaine était arrivée aux dernières limites de la corruption, et l'esclavage de l'immense majorité des hommes ne suffisait point à assouvir la soif de jouissances qui dévorait le petit nombre des privilégiés de la société antique. Les peuples barbares, de leur côté, ne reconnaissaient d'autre suprématie que la force, ni d'autres plaisirs que de sanglantes orgies. Pour changer la face du monde, sur cette civilisation dont le dernier mot est l'amour effréné de l'or et des voluptés, le Christ laisse tomber cette parole sublime et féconde : Bienheureux ceux qui ont le cœur pur et l'esprit de pauvreté (*Beati pauperes spiritu; beati mundo corde*). A l'énergie sauvage du barbare qui a déifié la force brutale, le Christ oppose le culte de tout ce qui est faible et infirme, en se revêtant lui-même de toutes les infir-

mités : « Venez, les bénis de mon père; j'ai été pauvre, j'ai été infirme, j'ai été prisonnier, et vous m'avez soulagé : ce que vous avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. »

C'est dans ces paroles puissantes que se trouve le germe de la civilisation moderne : partout où pénétrera l'Évangile, la foi exige que l'amour, le respect des pauvres et des faibles se développe avec l'esprit de chasteté, d'abnégation et de dévouement. Deux mots inconnus du vieux monde résument cette transformation : l'humilité et la charité. Les riches, les princesses, les enfants des rois, dès qu'ils croient à la divine parole, se font dans les hôpitaux les serviteurs des plus misérables, et partout la preuve de la vraie foi dans le Messie est celle-là même qu'il donnait pour attester sa mission divine devant les disciples de Jean : « La bonne nouvelle est annoncée aux pauvres. »

Dès les premiers jours du christianisme nous voyons le grand apôtre des nations recommander l'aumône et stimuler la générosité des fidèles. « Si la somme réunie en vaut la peine j'irai, dit-il, la porter moi-même à nos frères. » Pour s'occuper du soin des tables, les apôtres établissent des diacres. L'un de ceux qui honorèrent le plus cet ordre, ce fut le généreux martyr saint Laurent. Il avait vu son évêque, son père spirituel, marcher au supplice, et il restait chargé des biens de son église (fig. 266). Le préfet du prétoire lui dit : « Je sais que vous avez des vases d'or et d'argent pour vos sacrifices; remettez-moi ces trésors, le prince en a besoin pour entretenir ses troupes. — J'avoue que notre église est riche, répond le saint diacre; je vous présenterai ce que nous avons de plus précieux; accordez-moi trois jours pour mettre tout en ordre. » Il profite du délai pour rassembler les pauvres qu'il nourrissait; il leur fait le partage de l'or et de l'argent. Au jour dit, le préfet vient : Laurent lui présente cette foule de pauvres et d'estropiés, et avec une sainte fierté, qu'il va expier en mourant à petit feu sur un gril d'où il défiera encore ses bourreaux : « Voilà, dit-il, nos trésors que je vous ai promis : l'or véritable, c'est la lumière divine qui éclaire ces pauvres, disciples et frères de Jésus-Christ. »

La charité chrétienne avait donc commencé avec les temps apostoliques et n'avait cessé de se développer, même pendant les persécutions; mais elle n'eut son plein épanouissement qu'à l'époque où la conversion de l'empereur Constantin donna enfin à l'Église la paix et la liberté.

Hélène, femme de Constance-Chlore et mère de Constantin (247-328), peut être considérée comme ayant ouvert d'une manière éclatante l'ère de la charité chrétienne au moyen âge. Simple et modeste, attentive aux maux, aux douleurs de ses semblables, elle soignait et consolait les pauvres avec une sollicitude toute maternelle; ses trésors leur étaient exclusivement destinés. Lorsque, dans son extrême vieillesse, cette pieuse princesse alla visiter les saints lieux en Palestine, elle fit des largesses extraordinaires aux soldats invalides, que le gouvernement impérial laissait sans secours; aux municipes, dont la population était nécessiteuse; aux églises et aux couvents,



Fig. 265. — L'Hospitalité. Jésus-Christ sous la figure d'un pèlerin est reçu par deux Frères-Prêcheurs de l'ordre de Saint-Dominique. Peinture à fresque de Fra Angelico au couvent de Saint-Marc de Florence. Quinzième siècle.

qui avaient pour mission de soulager les membres souffrants de Jésus-Christ (fig. 265), suivant l'expression figurée que la foi nouvelle employait pour caractériser les misères de l'humanité. Elle rappela les exilés, racheta les prisonniers, tira du fond des mines les malheureux condamnés à y travailler dans les ténèbres, et leur procura les moyens de vivre sous le soleil, en bénissant son nom et celui de son Dieu. Sa fille, Constance, qui fut mise comme elle au rang des saintes, s'était vouée comme elle aux œuvres charitables; elle marchait entourée de jeunes vierges qu'elle animait par son exemple : ce fut là, pour ainsi dire, la première école des sœurs de charité.

La charité chrétienne ne s'arrêta pas là, malgré les dissidences religieuses du siècle; elle prit un nouvel essor sous le règne de Théodose, grâce à Pla-

cilla, son épouse, et à Pulchérie, sa fille, qui devaient être canonisées toutes deux après leur mort. Placilla et Pulchérie furent les anges gardiens du palais impérial. Placilla surtout ressentait pour tous les êtres misérables une tendresse affectueuse. Elle venait, sans suite, sans garde, visiter les pauvres dans leurs cabanes; elle passait des journées entières auprès des malades dans les infirmeries des églises canoniales et des monastères, ne reculant devant aucune tâche hospitalière, si pénible, si répugnante qu'elle fût.

Pulchérie, digne émule de sa mère Placilla, lui fut associée dans une même légende par saint Grégoire de Nysse, leur éloquent panégyriste. Et pourtant elle fut bien surpassée par une autre Pulchérie, petite-fille du grand Théodose. Celle-ci, déclarée *augusta,* quand mourut son père l'empereur Arcadius, quoiqu'elle n'eût encore que seize ans, était déjà un modèle de sainteté et de sagesse; elle établit autour d'elle un tel ordre, une règle si austère, un tel ascétisme, que son palais était vulgairement appelé « le couvent » (*asceterium vulgo diceretur*). Elle régna quarante années, comme une sainte, comme une grande impératrice; ce fut pour l'Église un véritable âge d'or.

Plusieurs autres héroïnes de la charité chrétienne, issues d'une illustre famille exilée alors dans les forêts du Pont, s'étaient distinguées par les mêmes vertus : Émilie, mère de saint Basile, Macrine sa tante, Macrine sa sœur, véritables ménagères des pauvres, entreprenaient de longues pérégrinations pour découvrir des souffrances ignorées et pour y porter remède. Anthuse, mère de saint Jean Chrysostome, Olympiade, veuve d'un préfet de Constantinople, suivaient pareille voie, mais avec des moyens différents: Anthuse s'imposait les privations les plus dures pour pouvoir faire l'aumône, tandis qu'Olympiade, héritière d'une fortune immense, répandait l'or à pleines mains. L'empereur, qui voulait marier Olympiade dans sa propre famille, lui ôta l'administration de ses biens; puis la lui rendit, sachant le noble usage qu'elle en ferait. Olympiade visitait les malades, les orphelins, les veuves, les vieillards, donnait l'aumône aux prisonniers, aux exilés, rachetait les captifs et ne mettait aucune borne à ses libéralités; elle était secondée dans ses œuvres de charité par des *vierges ecclésiastiques,* consacrées à Dieu. Jamais apostolat de femmes ne fut plus efficace, jamais la charité n'eut de servantes plus zélées.

La puissance extraordinaire qu'Olympiade et ses compagnes exerçaient dans la chrétienté à la fin du quatrième siècle, elles la puisaient dans leur



Fig. 266. — Le pape Sixte II, en 258, remet à saint Laurent les trésors de l'Église pour être distribués aux pauvres. Peinture à fresque de Fra Angelico dans la chapelle de Nicolas V au Vatican. xve siècle.

ardente charité, qui, de Constantinople, rayonnait par tout l'Empire, et allait éveiller des échos sympathiques jusqu'à Rome, Milan, Lyon, Trèves,

Reims, etc. Ainsi Mélanie-Majeure, fille du consul Marcellin, Proba, Falconia, sainte Julienne, sainte Démétriade, sainte Paula, mère de saint Ambroise, et sa fille sainte Marcelline, dames romaines de la plus haute condition, portaient au fond du cœur l'héroïsme du caractère romain purifié par la religion chrétienne. Saint Ambroise, qui nous a conservé un si touchant tableau de leurs bonnes œuvres, les appelle « augustes fiancées de Jésus-Christ ». Elles demeuraient dans leur famille, mais elles vivaient en commun dans des ouvroirs où elles travaillaient ensemble au profit des pauvres, n'abandonnant le travail que pour chanter des hymnes, réciter des psaumes, se rendre à l'église, y entendre la parole de Dieu, et se partager entre elles la tâche de donner l'instruction au peuple, de distribuer l'aumône aux indigents et de porter des secours aux infirmes. C'est ainsi que se sont préparées les premières institutions charitables qui vont naître à la voix de Mélanie la Jeune, de Fabiola, de sainte Pauline et de saint Pammachius, grâce au concours d'une multitude de dames romaines qui donnaient l'exemple de toutes les vertus chrétiennes.

Pendant que sainte Mélanie la Jeune réchauffait le monde catholique au foyer brûlant de sa charité, sainte Marcelle, la plus illustre des filles spirituelles de saint Jérôme, faisait l'orgueil et l'admiration de l'aristocratie romaine. Jamais femme n'avait possédé à un degré plus éminent les avantages de la naissance, de la richesse, de la grâce et de la beauté, et jamais peut-être ces rares avantages n'avaient été plus dangereux à posséder qu'au moment terrible où Alaric, roi des Visigoths, saccagea la ville éternelle (410). Elle s'était retirée dans une chétive habitation du mont Aventin, avec Principia, jeune vierge que saint Jérôme lui avait recommandée; là elle eut à subir toutes sortes d'outrages, sans que cette douloureuse épreuve pût refroidir son zèle. Plus tard, elle ouvrit à la charité un nouveau sanctuaire, en créant non loin de Rome le monastère des Vierges secourables, qui servit de modèle à de nombreuses institutions du même genre dans la péninsule italienne.

L'amie de Marcelle, sainte Paule, qui eut Rome pour patrie, les Scipion pour aïeux, de grandes saintes pour filles, l'Orient pour théâtre de ses actes, Béthléem pour tombeau et saint Jérôme pour panégyriste, suivit les traces de son illustre amie. Veuve à l'âge de trente ans, elle réforme sa maison

seigneuriale, donne la liberté à tous ses esclaves, s'étudie à faire le bien, s'enveloppe d'une incomparable modestie, et rompt ensuite ses liens de famille, ses relations sociales, pour aller en Palestine opérer des miracles de charité. Longtemps avant de mourir (404), Paule avait versé dans le sein des pauvres ce qu'elle conservait de richesses mondaines. Elle était devenue si pauvre elle-même, qu'on dut emprunter pour payer les frais de ses funérailles, et que sa fille chérie, qui lui ferma les yeux, n'hérita d'elle que la foi et la charité.




Fig. 267. — Les saints frères Côme et Damien (fin du IIIe siècle) visitant un malade et lui administrant des secours. Tableau sur bois de Francesco Peselli, au musée du Louvre ; quinzième siècle.

Les merveilles de charité que les femmes chrétiennes avaient opérées depuis deux siècles, furent imitées dans le cinquième par beaucoup d'évêques devenus à leur tour les missionnaires du bien, les dispensateurs de l'aumône. Saint Paulin, l'illustre évêque de Nole, mort octogénaire (431), après avoir pendant quarante années nourri, vêtu, consolé les pauvres de son diocèse, délivré les débiteurs insolvables, racheté les captifs et s'être lui-même vendu comme esclave aux Barbares pour tirer de leurs mains le fils d'une malheureuse veuve, présente le type le plus parfait des prélats de cette

grande époque; on lui doit des écrits remarquables, entre autres un *Discours sur l'aumône,* éloquent tableau de sa doctrine. Saint Paulin, enseignant et pratiquant à la fois, avait formé d'éminents disciples, au nombre desquels Sulpice-Sévère (363-420), qui, de concert avec quelques saintes femmes de l'aristocratie romaine, semble avoir voulu inaugurer le règne de Grégoire le Grand.

Le rachat des captifs était la plus nécessaire des œuvres de miséricorde au sixième siècle, car les guerres et les invasions des Barbares avaient réduit en esclavage des populations entières; l'Église consacrait donc toutes ses ressources, tous ses efforts à cette œuvre de rédemption : pour y concourir, le pape Grégoire ne recula devant aucun sacrifice. Il était d'ailleurs puissamment secondé dans ce but par l'ardente initiative des femmes, les humbles servantes de Jésus-Christ. L'impératrice Constantine, sa belle-sœur Théodisse, sainte Sopatra, sainte Damienne, princesses impériales, lui envoyaient de Constantinople des sommes énormes; l'impératrice Léontie, Théodelinde, reine des Lombards, et son fils Théodoalde, agirent de même. A mesure que le christianisme s'étendait à l'Occident, on voyait apparaître l'irradiation soudaine de la charité. Sainte Adelberge, l'épouse du premier roi d'Angleterre converti, sa fille Berthe, femme d'Éthelbert, roi de Kent, se montrèrent immédiatement, en devenant chrétiennes, les propagandistes zélées de la bienfaisance.

Cette impulsion donnée à l'esprit chrétien ne se ralentit pas : la reine des Francs, sainte Clotilde, dirigée par l'archevêque de Reims, saint Remi, l'éminent docteur de la Gaule; sainte Alboflède, sœur de Clovis; la Thuringienne sainte Radegonde, femme du roi Clotaire, fondatrice d'un hôpital dans la ville d'Athies et d'un monastère à Poitiers; sainte Bathilde, d'origine noble, qui, descendue à l'humble condition d'esclave, s'en releva cependant pour monter avec Clovis II sur le trône de Neustrie, c'était là autant d'héroïnes de charité. Bathilde, dans le cours d'une longue et intelligente administration souveraine (645-680), ne cessa d'être la providence des infortunés. Elle avait pour aumônier l'abbé saint Gènes, et pour conseillers intimes saint Éloi, saint Ouen, saint Léger, vénérables prélats dont l'active et pieuse coopération répondait efficacement aux élans généreux de ce noble cœur. Elle fonda des abbayes, mais elle fit

mieux, elle s'attacha surtout à multiplier les hôpitaux. On en vit surgir de tous côtés, les uns ouverts aux infirmes, les autres aux malades, ainsi qu'aux pèlerins voyageurs. L'abbaye royale de Chelles, près Paris, fondée par la reine Clotilde et que Bathilde releva de ses ruines, et un autre monastère qu'elle créa sur le même modèle, étaient des établissements d'éducation religieuse, d'instruction littéraire et de bienfaisance.

Pendant le huitième siècle et le neuvième, quantité de maisons hospitalières s'élevèrent le long des routes allant de France en Italie, de France en Espagne et de France aux confins de l'Allemagne civilisée. Les rois carlovingiens, Charlemagne d'abord, et en dernier lieu Charles le Chauve, afin

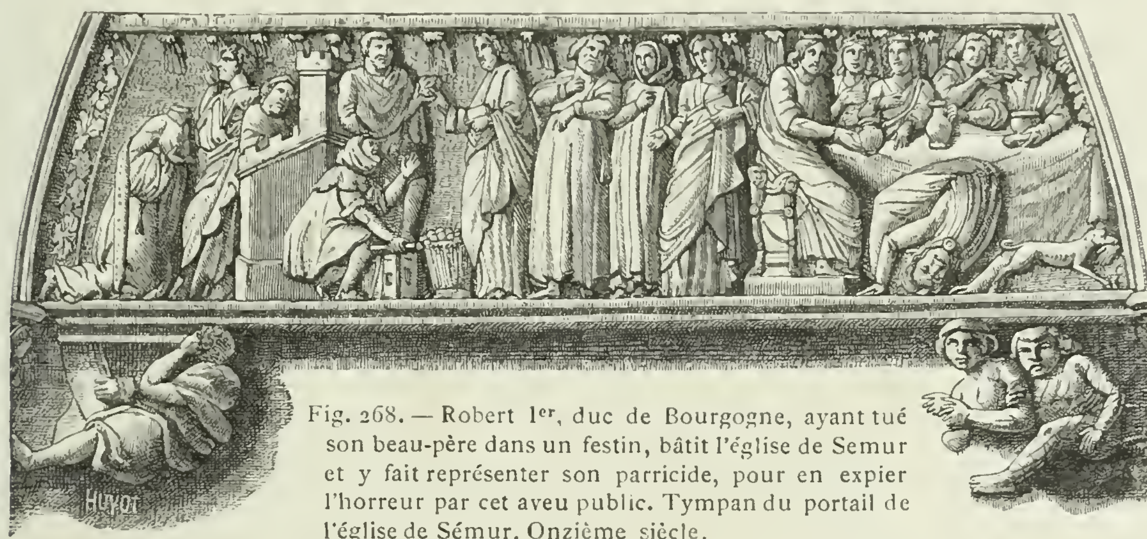


Fig. 268. — Robert Ier, duc de Bourgogne, ayant tué son beau-père dans un festin, bâtit l'église de Semur et y fait représenter son parricide, pour en expier l'horreur par cet aveu public. Tympan du portail de l'église de Sémur. Onzième siècle.

de favoriser les relations internationales du commerce sur le vaste territoire qui composait leur empire, avaient ordonné l'établissement d'une infinité de stations gratuites, où s'arrêtaient les voyageurs, et dans lesquelles ils trouvaient, outre la sécurité du séjour, l'assistance dont ils avaient besoin. L'institution des léproseries, ou ladreries, dont on pourrait faire remonter l'origine jusqu'au cinquième siècle, semble avoir été moins une œuvre de charité qu'une mesure de police sanitaire contre la lèpre, maladie terrible et incurable, regardée généralement comme punition divine. Ces léproseries se multiplièrent en Occident à proportion des rapports de l'Europe avec l'Orient. C'est aussi l'époque de fondation d'un nombre considérable d'Hôtels-Dieu, asiles pieux, installés la plupart près du porche des églises cathédrales, où ils succédaient aux anciennes infirmeries canoniales. Tel

fut l'Hôtel-Dieu de Paris, dont l'origine se perd dans les ténèbres du moyen âge.

Après des temps de découragement et d'égoïsme qu'il faut attribuer aux malheurs qui accablaient les peuples et ruinaient l'Église, la charité chrétienne, quoique permanente et persistante en chaque diocèse, mais trop souvent inefficace, descendit de nouveau de plusieurs trônes à la fois : ce fut d'abord Édouard I$^{er}$, fils d'Alfred le Grand (900-925), surnommé, dans le Bréviaire romain, « le père des orphelins et des pauvres ». Les diverses institutions bienfaisantes créées par ce prince ne furent jamais une charge pour ses sujets, car les revenus de son domaine privé en aifaisent tous les frais.

Canut I$^{er}$, chef des Danois, converti au christianisme par une princesse française qu'il avait épousée, fit autant de bien à la fin de son règne qu'il avait fait de mal au commencement en persécutant les chrétiens (1016-1036). Olaus ou Olof de Suède, Olaus de Norwége, roi des Scandinaves, fondateurs de deux monarchies chrétiennes dans le Nord, entremêlaient aux principes du dogme les œuvres de la charité, et popularisaient la religion du Christ en la rendant utile au bonheur de leurs peuples. Mais les deux plus nobles types qui caractérisaient, dans l'Europe septentrionale, le génie catholique de la charité, au onzième siècle, ce sont deux femmes, deux reines, sainte Marguerite, femme du roi d'Écosse Malcolm (1070-1095); sainte Mathilde, leur fille, femme de Henri I$^{er}$, roi d'Angleterre.

Marguerite, mère des pauvres, consolatrice des affligés, considérant ses sujets comme une nombreuse famille confiée à ses soins par la Providence, s'imposait de constantes privations pour avoir à donner davantage aux malheureux ; elle prévenait les demandes au lieu de les attendre; elle s'enquérait des misères cachées, afin de les secourir; elle recherchait les débiteurs insolvables, afin d'acquitter leurs dettes; elle rachetait les prisonniers de guerre, fréquentait les hôpitaux qu'elle avait enrichis ou fondés. Avant de se mettre à table, ses mains lavaient les pieds, pansaient les plaies des indigents; neuf petits orphelins et vingt-quatre veuves ou vieillards étaient ses convives ordinaires toute l'année; pendant l'Avent et le Carême, on en voyait jusqu'à trois cents autour d'elle.

Sa fille Mathilde, qui fut canonisée comme elle, lui avait survécu plus de vingt-six ans (1118). C'est elle qui fonda dans la ville de Londres les hôpi-

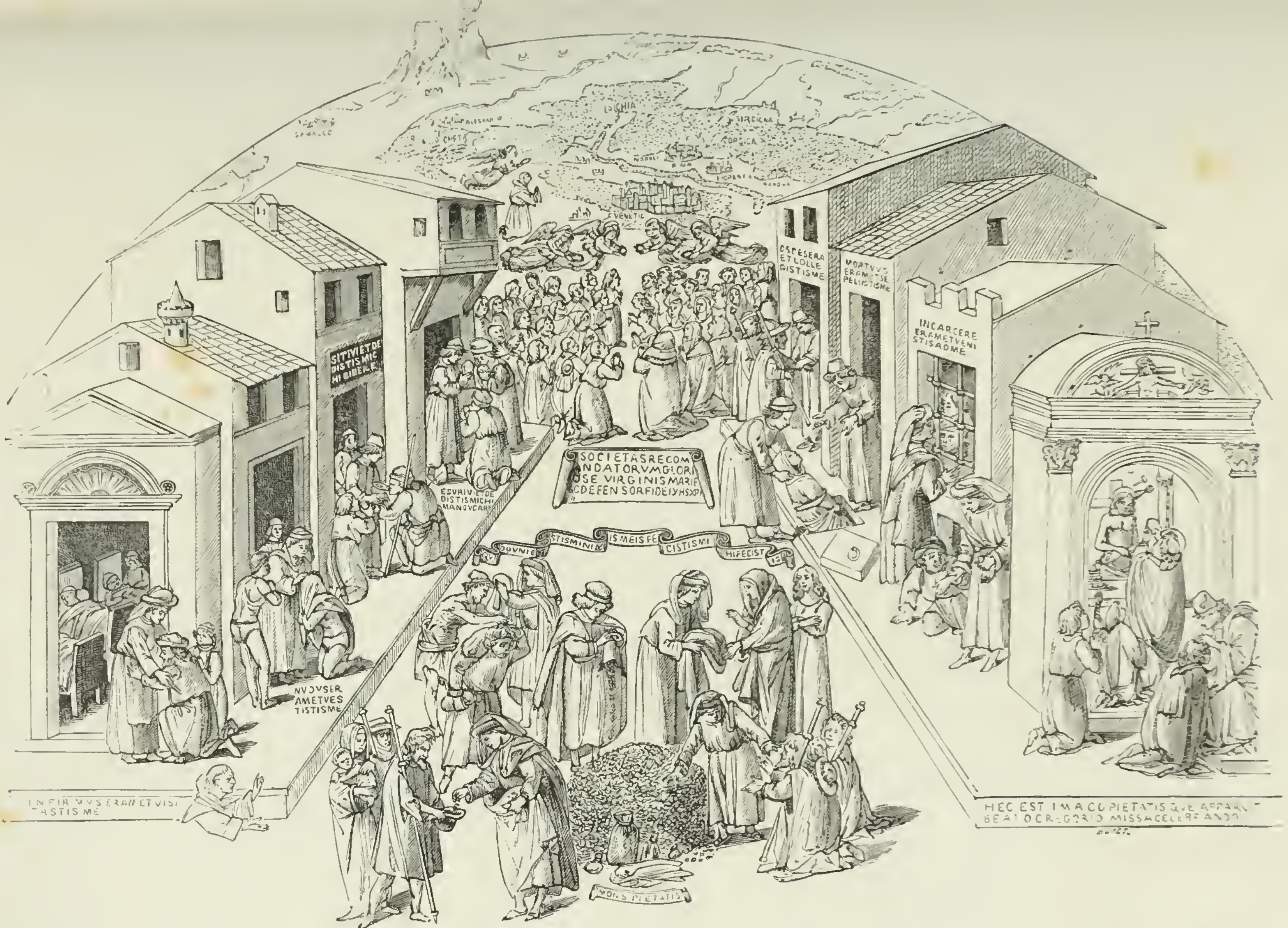



Fig. 269. — Les Œuvres de miséricorde. Fac-simile réduit d'une estampe italienne du xv[e] siècle, dite de Savonarole. Biblioth. nat., cabinet des estampes. L'artiste montre, dans des maisonnettes séparées, la pratique de chacune des bonnes œuvres; les légendes rappellent le texte où le Christ semble dire que la sentence du jugement dernier sera établie sur l'exercice de la charité. On voit : 1° les malades soignés dans des lits ou accueillis dans la rue, 2° les gens que l'on revêt, 3° les voyageurs auxquels on donne à boire, 4° les affamés qui reçoivent du pain, 5° les pèlerins accueillis pour être hébergés, 6° un mort que l'on dépose dans sa sépulture, 7° des prisonniers que l'on visite. Cette scène se termine par un sanctuaire où se célèbre le divin sacrifice, vraie source de la charité chrétienne, tandis qu'un pénitent obtient la rémission de ses péchés pour avoir pratiqué la charité. Sur le devant de l'estampe, des riches font un monceau de pièces d'argent et les pauvres en reçoivent leur part. Le religieux dont on voit le buste à gauche est peut être Bernardin de Feltri, religieux franciscain ; il semble prêcher, encourager cette œuvre.

taux du Christ et de Saint-Gilles. Elle aimait à visiter ces hôpitaux, à s'arrêter auprès du lit des malades, à les soigner de ses propres mains.

Avant elle, une autre sainte Mathilde, instruite de bonne heure dans l'exercice de la charité, d'abord par son auguste mère, puis par son aïeule, abbesse d'un monastère d'Erfurt, où elle passa plusieurs années, était la femme accomplie, la femme selon l'Évangile, lorsque l'empereur Henri, surnommé l'Oiseleur, devint son époux (919-936). L'impératrice était souvent chargée de la régence de l'empire, à cause des guerres continuelles où son mari se trouvait engagé; mais, dès qu'elle avait quitté ces hautes fonctions qui lui semblaient un fardeau, elle redevenait auprès de l'empereur la conseillère de justice, le ministre de clémence, l'avocat des malheureux. Restée veuve, quand son fils aîné fut monté sur le trône impérial, sainte Mathilde se retira au monastère de Northausen, sa création préférée; vaste institut charitable où étaient réunies trois mille vierges, des premières familles de l'Allemagne, partageant leur vie entre la contemplation des grandeurs divines et le soulagement des misères humaines. Ses trois enfants, l'empereur Othon Ier, l'archevêque Brunon, l'apôtre des pays germaniques, et la reine Gerberge, femme du roi de France Louis d'Outremer, offrirent l'éclatant reflet des vertus de leur mère; mais sainte Mathilde de Germanie sembla encore mieux revivre dans sa belle-fille sainte Adélaïde et dans son arrière-petite-fille Emma, épouse du roi Lothaire.

Sous le règne de l'empereur Henri II, surnommé le Pieux, et de l'impératrice Cunégonde, les établissements charitables, hôpitaux, maisons de secours, lieux d'asile, se multiplièrent à l'infini, et lorsqu'après la mort de Henri II (1024), on eut appelé Conrad à lui succéder, l'impératrice régente, retirée au monastère de Kaffung, diocèse de Paderborn, qu'elle avait fondé, voulut se consacrer au service des pauvres et des malades, objet spécial de cette institution monastique.

Dombrowska, fille du tyran Boleslas, duc de Bohême, et femme d'un duc de Pologne au cœur féroce, au caractère indomptable qu'elle sut vaincre, puis heureuse mère de Boleslas le Grand; la princesse polonaise Adélaïde, mère de saint Étienne Ier, le plus célèbre monarque de la Hongrie, toutes deux femmes de dévouement, de prosélytisme et d'ardente charité, semblent apparaître dans la chrétienté presque en même temps que les saintes Margue-

rite d'Écosse, Mathilde d'Angleterre, Mathilde de Germanie, Adélaïde d'Allemagne, pour préparer la voie à sainte Élisabeth de Hongrie (1207-1231), qui refléta si bien le caractère angélique de sa tante Hedwige, l'auguste patronne du royaume de Pologne. On pourrait en effet croire qu'elles ont l'une et l'autre religieusement suivi le même programme d'œuvres bienfaisantes. Sainte Hedwige, fille du duc de Carinthie, devenue, par son alliance avec Boleslas le Pudique, duchesse de Pologne et de Silésie, créa une institution charitable d'un genre nouveau et dont les fruits ne pouvaient manquer d'être excellents. En fondant à Trebnitz un monastère de religieuses de l'ordre de Cîteaux, où plus tard elle offrit à Dieu sa fille Gertrude, elle voulut que cette maison s'occupât spécialement de l'éducation des filles pauvres, de leur mariage et de leur dot. Le monastère possédait, grâce à elle, d'immenses revenus; on y nourrissait chaque jour mille malheureux, sans compter d'abondantes aumônes et des secours de toute espèce que la communauté faisait distribuer au dehors.




Fig. 270. — Sainte Élisabeth de Hongrie, portant des secours aux pauvres, voit tout à coup des roses merveilleuses s'épanouir dans les pans de son manteau. Peinture de Fra Angelico à l'Académie des beaux-arts de Pérouse. XVe siècle.

A cette époque, l'abbaye de Longchamp, près Paris, commençait à naître sous ce titre touchant et modeste : *l'humilité de Notre-Dame*. Isabelle, la sœur unique de Louis IX, cette pieuse princesse dont le saint roi avait fait le ministre de sa miséricorde et de ses libéralités à l'égard des malheureux, fut la créatrice de cette belle institution. Les religieuses de Longchamp élevaient des jeunes filles pauvres et distribuaient en aumônes le reste de leurs revenus. Leur règle, chef-d'œuvre de sagesse, de tact et de charité, que saint Bonaventure avait approuvée, mérita de servir de modèle pour la fondation de plusieurs mai-

sons analogues. Isabelle, qui s'était consacrée au service du Seigneur en prenant le voile, non contente d'instruire, de moraliser, de soigner et de nourrir les pauvres, travaillait encore pour eux de ses propres mains. Elle avait établi dans son abbaye une sorte d'ouvroir, dans lequel se réunissaient des femmes de haut rang, qui, sous ses yeux, tout en chantant des cantiques et en récitant des prières, filaient la laine, pour en fabriquer des vêtements destinés aux indigents.

Les croisades, par suite des nouvelles obligations qu'elles imposaient à l'assistance publique, surtout à cause des épidémies qui ont accompagné et suivi ces expéditions continuelles en Orient, avaient rendu indispensable le plus large développement des œuvres de miséricorde. Les inspirations et les actes de la charité caractérisent, en effet, d'une manière éclatante les règnes de Louis VII, de Philippe-Auguste et de Louis IX (1179-1270), ce dernier règne surtout où le saint roi n'a cessé de donner à ses contemporains le plus sublime exemple de l'abnégation chrétienne. Sous le titre d'*Établissements de saint Louis,* nous avons le recueil des lois et des ordonnances de ce grand monarque, code administratif, où se manifeste un rare esprit de sagesse, de fermeté et de prévoyance. Sa sainte mère, Blanche de Castille, dont peut-être il n'écouta point assez les sages conseils, semble avoir eu une part notable à la rédaction de cet admirable code empreint de la morale de l'Évangile. Dans les fondations charitables de saint Louis, si nombreuses, si remarquables, telles que les *Quinze-Vingts,* la *Maison-Dieu,* agrandie et dotée à Paris, les *Hostelleries des Postes,* dans les principales villes du royaume, on reconnaît l'œuvre collective de ce grand roi et de sa mère, qui mettaient d'intelligence au service de la politique leur amour de l'humanité (fig. 271).

L'ange de la charité étendait alors ses grandes ailes sur l'Occident et sur l'Orient, et, quel que dût être le résultat final de tant de guerres lointaines si fatalement périlleuses, elles ne pouvaient qu'amener, dans le domaine de la bienfaisance, une infinité de créations nouvelles issues d'un nouvel état de choses. La plus importante de ces créations, eu égard à son utilité, fut l'extension donnée à l'ordre hospitalier de Saint-Lazare.

Les Lazaristes desservaient dans Jérusalem deux hôpitaux quand Godefroi de Bouillon, à la tête des croisés, entra dans la ville sainte (1099). Plus

tard, le roi Louis le Jeune ayant demandé à ces religieux de lui envoyer en France quelques-uns de leurs frères, il les établit, hors de Paris, à l'extrémité du faubourg Saint-Denis, dans la maladrerie fondée naguère par la reine Adélaïde, femme de Louis le Gros. Ces religieux possédaient, en outre, à Boigny, près d'Orléans (1154), une riche seigneurie, qui devint chef-lieu de l'ordre. Louis VII, qui avait vu en Orient des communautés de filles vouées exclusivement au service des lépreux, eut l'idée de créer des communautés semblables dans ses États. Il fonda donc, à la Saussaie près Villejuif, un couvent de religieuses chargées de recueillir et de soigner les femmes lépreuses; il leur assigna pour revenu la dîme du vin qui entrerait dans Paris à destination du roi et de la reine. La léproserie conventuelle de la Saussaie ne tarda pas à s'enrichir : Philippe-Auguste lui abandonna en mourant, à la condition de prier pour lui et pour les membres de sa famille, tous ses sceaux d'or, d'argent et de cire; d'autres souverains ajoutèrent à ce droit celui de revendiquer, quand un roi ou un prince de la maison de France venait à mourir, le linge à son usage, ses mulets, mules, chevaux d'honneur et généralement tous les quadrupèdes employés à ses obsèques, avec les harnais et les couvertures de deuil. Ces priviléges étaient si bien reconnus et l'on avait tellement conscience des droits acquis par les religieuses de la Saussaie, qu'un siècle et demi plus tard, après la mort du roi Jean, en Angleterre, on attribua 800 livres parisis (environ 20,000 francs de la monnaie actuelle) à ce couvent, comme indemnité des chevaux que ne lui avait pas laissés le monarque prisonnier, décédé insolvable, et depuis le roi Charles VI racheta au même couvent, moyennant 2,500 livres, les chevaux de l'écurie de son père Charles V.

Une autre maison conventuelle de Saint-Lazare avait été encore établie par Louis VII, à Étampes, dans un ancien hospice de pauvres lépreux : les religieux de cette maison, qualifiés dès lors de *maîtres* et de *frères*, étaient autorisés à tenir chapitre, à signer leurs actes capitulaires. Leur fondateur leur assigna des biens importants, avec les droits de basse et moyenne justice, de foire, de péage, etc. Plusieurs établissements du même genre furent créés à la même époque sur divers points de la France, car l'intérêt de la santé publique exigeait que les malades atteints de la lèpre trouvassent des asiles où du moins ils ne communiquaient avec personne.

Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie (1133-1189), fonda à Rouen, pour les lépreux et pour les Pères chargés de les soigner, une mai-




Fig. 271. — Saint Louis servant un repas aux pauvres. Miniature des *Petites Heures d'Anne de Bretagne* qui ont appartenu à Catherine de Médicis. Commencement du XVIe s. Bibl. de M. Ambr. Firmin-Didot.

son hospitalière, et, dans la forêt de Rouvrai, non loin de Rouen, une autre maison pour les femmes lépreuses, dont les sœurs hospitalières devaient

être d'extraction noble. De plus, Henri II, en établissant une foule de léproseries en Angleterre, fit pour son royaume ce que Louis VII avait fait, sur une échelle beaucoup plus restreinte, pour la France. Ils étaient également secondés dans la fondation de ces retraites hospitalières par l'aristocratie de leurs États, où l'on commençait à s'effrayer du développement progressif d'une terrible maladie que la science jugeait incurable.

Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, fut aussi le soutien de l'ordre de Saint-Lazare, qu'il avait vu pendant la croisade remplir dignement sa mission. Les Lazaristes, hommes ou femmes, établis dans les villes de Jérusalem, d'Acre, de Jéricho, de Béthanie, avaient été même admirés par Saladin, qui, après la prise de la ville sainte, leur accorda la permission d'y demeurer une année. Cet ordre ne fut pas moins favorisé par l'empereur Frédéric II, qui, dans ses graves démêlés avec Rome, ayant reconnu l'esprit pacifique, conciliateur et charitable des Lazaristes, les récompensa généreusement. Son contemporain et son ami, André II, roi de Hongrie, père de sainte Élisabeth, s'était joint à son illustre fille, ainsi qu'à son gendre Louis VI, landgrave de Thuringe, pour multiplier en Allemagne les maisons de Saint-Lazare. L'hôpital de Sainte-Marie-Magdeleine de Gotha, fondé par la sainte et doté de biens considérables par sa famille, fut administré par des lazaristes, qui recevaient « les voyageurs et les pauvres passants ». Des commanderies du même ordre desservaient la Saxe, la Pologne, les rives du l'Elbe, du Danube et du Mein. En quelque lieu que fussent établis les frères, ils reconnaissaient l'autorité du grand-maître qui résidait en France à Boigny, et la souveraineté du roi de France; ils suivaient tous la règle de saint Augustin, et se conformaient aux mêmes statuts qui leur prescrivaient de servir les malades avec l'ardeur d'un zèle pieux, de garder, nourrir, habiller les personnes atteintes d'affections incurables, de recevoir charitablement les pèlerins, les pauvres et les misérables abandonnés, ou hors d'état de gagner leur vie. L'ordre, qui avait été quelquefois guerrier en Terre-Sainte, ne fut jamais qu'hospitalier en Europe.

Dans la seconde moitié du treizième siècle, différentes bulles papales, les décisions d'un concile, des sentences d'officialité, font ressortir le caractère éminemment hospitalier des lazaristes, et ces bons frères, loin de s'en tenir à soigner les lépreux et les ladres dont le nombre diminuait de jour en jour,




Fig. 272. — Bannière d'une léproserie flamande portant les armes de la famille de la Gruthuyse, datée de 1502. D'après une toile peinte conservée à la Biblioth. nat., cabinet des estampes. — L'ensemble du tableau est relatif à la vie de saint Lazare. Au milieu l'on voit la Vierge et saint Lazare, ce dernier gardant les traces des ulcères que léchait un chien compatissant. Au médaillon supérieur de gauche on voit le mauvais riche chassant Lazare. En face, Lazare se tient à la porte du riche, tandis qu'un chien, plus charitable que son maître, lui lèche les plaies. Au-dessous, le riche expire sur son lit, un diablotin se tient prêt à emporter son âme. En face, Lazare meurt sur la terre nue, mais une colombe emporte son âme au ciel. Un homme et une femme, probablement donateurs de la bannière, s'agenouillent devant la Vierge et saint Lazare. La cliquette (qui annonçait l'approche du lépreux) est répétée huit fois dans la bordure.

secouraient toute espèce d'infirmes et de malades, soulageaient toute espèce de souffrances et de misères.

La condamnation des chevaliers du Temple, avec lesquels les chevaliers de Saint-Lazare se trouvaient depuis un siècle en rivalité de fortune et de prépondérance, fut avantageuse à ces derniers. Plus on avait été sévère envers les Templiers, plus on se montra protecteur et généreux à l'égard des lazaristes, des chevaliers de Saint-Jean et de tous les ordres hospitaliers désignés dans les bulles des papes sous la dénomination commune d'*hospitalarii milites*, c'est-à-dire guerriers ou chevaliers de l'hospitalité, de la charité.

Du temps de saint Louis, un chevalier languedocien appelé Nolasque, profondément affligé du sort des malheureux captifs, hommes, femmes, enfants, qu'enlevaient chaque jour les corsaires barbaresques et qui étaient vendus comme un vil bétail dans tous les bazars de l'Orient, conçut la philanthropique idée d'instituer un ordre de la *Merci*, ou du Rachat. Il mourut en 1236, avec la satisfaction profonde d'avoir vu avant sa mort prospérer et s'étendre par ses œuvres l'ordre charitable qu'il avait fondé. Les frères de la Merci quêtaient, prêchaient, recueillaient des aumônes et des dons, pour la rédemption des captifs; ils traversaient ensuite les mers, allaient en Afrique, en Asie, délivrer à prix d'argent les chrétiens esclaves, et, si la somme qu'ils avaient apportée se trouvait insuffisante, ils prenaient eux-mêmes les chaînes des malheureux auxquels ils rendaient ainsi la liberté. La religion chrétienne a pu seule inspirer de tels dévouements.

Cependant la lèpre persistait toujours, elle s'était même compliquée d'épidémies étranges, indescriptibles, qui terrifiaient les populations et dépeuplaient les villes de l'Occident. C'est alors que la Providence suscita quelques saintes femmes, quelques saints confesseurs, qui, au milieu des malades et des mourants, poursuivaient avec calme leur apostolat de charité, comme sainte Catherine de Sienne (1347-1380), comme saint Bernardin le Siennois, venu au monde l'année même où Catherine décédait (1380-1446), comme sainte Françoise, matrone romaine, comme sainte Julienne la Florentine, comme tant d'autres qui devaient apprendre aux hommes que Dieu ne les éprouvait que pour les rendre plus dignes de lui. Sainte Catherine, dès son adolescence, prend l'habit du tiers-ordre de Saint-Dominique, distribue aux pauvres honteux le riche patrimoine que lui a laissé son père et se consacre à l'enseignement, à la prédication, au salut des âmes, et en même temps qu'elle s'impose le devoir de servir les malades, elle choisit

de préférence les plus repoussants, ceux dont les plaies sont tellement infectes et horribles à voir, que personne n'ose s'en approcher. Pendant la grande peste de Florence (1374), elle fut sublime d'héroïsme; l'inspiration divine lui tint lieu de science médicale, elle guérit un grand nombre de pestiférés;




Fig. 273. — Les sept vertus chrétiennes avec leurs attributs, d'après une miniature des *Éthiques d'Aristote*, manuscrit du quinzième siècle. Bibliothèque de Rouen.

A gauche sont les Vertus théologales : la *Foi*, vêtue en religieuse, porte une église, l'Évangile et un cierge; l'*Espérance*, en paysanne, un vaisseau sur la tête, une cage sous les pieds, une ruche et une bêche dans les mains; la *Charité*, damoiselle placée au-dessus d'un four brûlant, avec un pélican sur ses cheveux dénoués, tient un cœur saignant et le monogramme enflammé du Christ. Puis viennent les Vertus cardinales : la *Tempérance*, être hybride en équilibre sur les ailes d'un moulin à vent, la bouche serrée d'un frein, le front coiffé d'une horloge, une espèce de binocle à la main; la *Justice*, debout sur un lit (de justice), des balances à la ceinture, et jouant avec des épées; la *Prudence*, autre religieuse, ployant sous ses attributs : un cercueil, un miroir, un crible et le bouclier de la foi; la *Force* enfin, qui, montée sur un pressoir à vis, et une enclume sur la tête, supporte un donjon d'une main, tandis qu'elle étrangle un dragon de l'autre.

mais elle sauva peut-être encore plus de pécheurs endurcis, double miracle dans l'ordre de la nature aussi bien que dans l'ordre de la grâce.

Malgré d'épouvantables vicissitudes auxquelles furent en proie, pendant

deux siècles, l'Europe et l'Asie, l'ordre de Saint-Lazare, en Orient comme en Occident, n'avait pas perdu son caractère essentiellement hospitalier. Il conserva ce caractère en dépit des embarras que lui suscitait la rivalité des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et nonobstant les préférences avouées que la cour de Rome témoignait à ces derniers, car les souverains pontifes, qui n'avaient jamais abandonné l'espoir de reconquérir la Terre-Sainte, voyaient avec peine les Lazaristes renoncer entièrement à leur rôle militaire, pour se consacrer exclusivement à prendre soin des pauvres, des infirmes, des malades et des pèlerins voyageurs. Cependant les Lazaristes devaient à leur mission purement charitable la sécurité, le protectorat, les priviléges dont ils jouissaient partout. La grande maîtrise de Boigny, restée debout au milieu des ruines de l'ordre du Temple, se conduisit avec infiniment de prudence : les chapitres s'y tinrent toujours sans bruit, mais avec autant d'exactitude que le permettaient les circonstances; la nature de leurs décisions, le choix des sujets nommés aux commanderies, l'administration générale des biens des pauvres ne laissèrent pas prise à la critique et à la malveillance. C'était, au reste, la seule institution hospitalière qui fonctionnât d'une manière régulière et continue. Alors l'esprit de saint Louis et de la reine Blanche s'était communiqué à un grand nombre de seigneurs et de nobles dames de leur cour, qui, lazaristes auxiliaires ou volontaires, se vouaient au service des lépreux et des malades. Tels furent le bienheureux Elzéar de Sabran, comte d'Arian, et sa digne épouse. Non contents de fréquenter avec assiduité les léproseries et d'y remplir des de-



Fig. 274. — Orpheline des hôpitaux de Venise au seizième siècle. D'après l'ouvrage de Cesare Vecellio, 1590, in-8°.

voirs aussi humbles que repoussants, ils faisaient des quêtes, de concert avec les frères Lazaristes, et les secondaient dans leurs œuvres les plus pénibles.

Le Dominicain saint Cajetan, si célèbre par sa controverse avec Luther, par ses institutions cléricales, par l'énergie de son initiative dans la voie de l'enseignement et de la bienfaisance, semait, au quinzième siècle, les germes

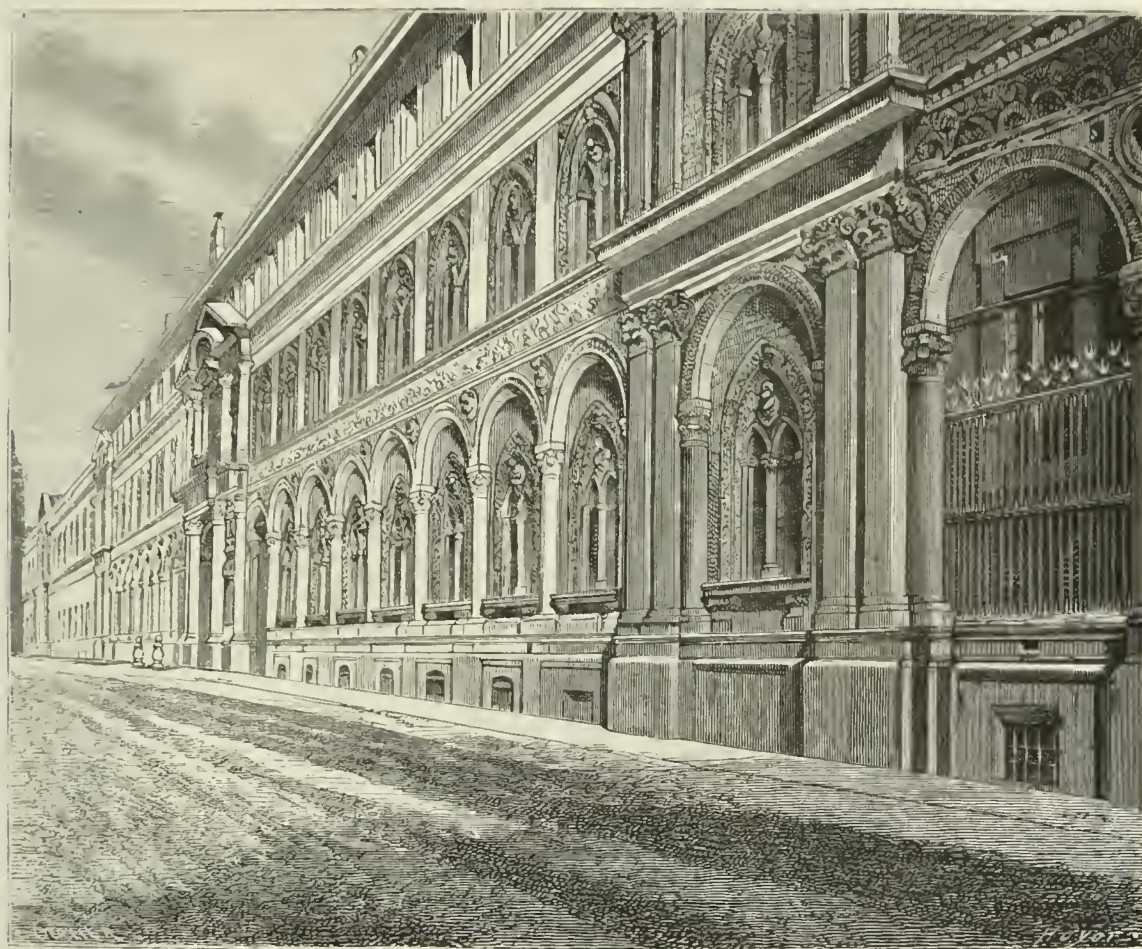


Fig. 275. — Le grand hôpital de Milan, fondé en 1456 par le duc François Sforza et sa femme.

des congrégations charitables, qui, sous divers noms, allaient constituer un magnifique ensemble d'établissements religieux et hospitaliers. Il fondait à Naples l'immense hôpital des Incurables, le Mont de la Miséricorde pour les pauvres honteux, des asiles pour les jeunes orphelins, des refuges pour les pécheresses repentantes. Il ne s'en tint pas là : afin de détruire l'usure, qui déshéritait un si grand nombre de familles, et qui mettait les malheureux débiteurs hors d'état de se relever jamais de leur ruine, il imagina de créer les monts-de-piété, et ce fut une femme, la comtesse de Porto, qui lui pro-

cura la somme de quatre millions de livres italiennes, pour fonder la première maison de prêt au taux de l'intérêt légal (1469-1534).

Le douloureux spectacle de la misère émut, inspira, sanctifia Jean de Dieu, gentilhomme portugais, qui, après avoir successivement porté les armes contre les Français, les Turcs et les Hongrois, après avoir mené dans les camps une vie licencieuse, se consacra au pansement des blessés, au traitement des malades (1540). Les plaies d'armes à feu exigeaient



Fig. 276. — Chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit au droit désir. « Ytem doyvent jeuner chascun jeudi de l'an si veullent ou ont le povoir, et se n'ont le povoir ou la volonté doyvent donner à mengier à trois poures en lonor du Pere, du Fils et du Saint-Esprit ou leur donner tant qu'il puissent avoir leur sustenance pour le jour. » Statuts de l'ordre du Saint-Esprit au droit désir ou du Nœud institué à Naples, en 1352, par Louis d'Anjou, premier du nom, roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile. Manuscrit du XIVe siècle, conservé au Louvre, musée des Souverains; maintenant à la Bibl. nat. de Paris.

beaucoup plus de soins que celles d'armes blanches ; car elles étaient suivies de suppurations infectes et d'accidents graves et imprévus; elles exigeaient d'ailleurs des opérations terribles, pour lesquelles la chirurgie se voyait forcée de multiplier le nombre de bras qu'elle employait. Jean de Dieu voulut subvenir à ces nécessités nouvelles. Il fut le véritable créateur du corps des infirmiers d'hôpitaux et des sœurs infirmières. Cependant l'institut hospitalier qu'il avait fondé ne s'organisa régulièrement et ne fonctionna qu'après sa mort, arrivée en 1550, au milieu des guerres d'Italie et des grandes luttes de la France et de l'Espagne.

Obrégon et Jean de Dieu furent contemporains l'un et l'autre de saint Philippe de Néri, fondateur de l'ordre de l'Oratoire, savant florentin qu'animait l'esprit de charité autant que la passion de l'enseignement religieux. Les institutions bienfaisantes de saint Philippe n'étaient peut-être que l'ap-



Fig. 277. — Marguerite d'York, troisième femme de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, l'une des princesses les plus charitables de son temps, morte en 1503 à Malines. Elle est représentée entre les quatre docteurs de l'Église, saint Grégoire, saint Augustin, saint Jérôme et saint Ambroise. Au fond l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles. D'après une miniature d'un *Traité sur la Miséricorde,* translaté de latin en français par Nicolas Finet, chanoine de Cambrai, aumônier de Marguerite ; manuscrit du quinzième siècle, à la Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles.

plication intelligente, sur une plus large échelle, des tentatives de réforme morale, si heureusement conçues par sainte Catherine de Sienne, sainte Françoise la Romaine et sainte Julienne. Vers le même temps, un Français, qui a jeté moins d'éclat que Philippe de Néri, mais dont la mémoire est restée chère aux Provençaux, ses compatriotes, Antoine Yvan, inspiré par

l'exemple des Somasques, des Crucifères et des Scholopiens, clercs réguliers préposés au service des orphelins, des malades, des pauvres, tâcha de réunir, dans un même institut, sous le titre d'ordre des clercs religieux de la Miséricorde, un personnel chargé du soulagement complexe de ces trois catégories de misères (1576-1653). Enfin, on va voir apparaître, en France, le grand bienfaiteur de l'humanité souffrante, l'incomparable saint Vincent de Paul, qui, entré dans les ordres en 1600, commence son apostolat aux limites extrêmes du Moyen âge et de la Renaissance, pour léguer aux générations modernes l'admirable pratique de la charité chrétienne, organisée, réglementée et disséminée avec une merveilleuse prévoyance, dans toutes les classes sociales du monde catholique.



Fig. 278. — Saint Vincent de Paul. Fac-simile réduit d'une gravure d'Edelinck. Dix-septième siècle.

# PÈLERINAGES

Premiers pèlerinages à Jérusalem et à Rome. — Culte des martyrs. — Hospices des pèlerins. — Images de la sainte Vierge. — Reliques apportées d'Orient à la suite des croisades. — Anciens pèlerinages célèbres. — Les basiliques de Rome. — Saint-Nicolas de Bari. — Notre-Dame de Tersatz. — Saint-Jacques de Compostelle. — Notre-Dame du Puy, de Liesse, de Chartres, de Rocamadour, etc. — Pèlerinages de France, d'Allemagne, de Pologne, de Russie et de Suisse.



E fut au tombeau du Christ que se firent les premiers pèlerinages chrétiens. Les apôtres, les disciples, une mère de douleur, *Mater dolorosa,* quelques saintes femmes, et bientôt sans doute la plupart des habitants de Jérusalem accomplirent ces pieuses visites au sépulcre que la résurrection avait rendu vide. Plus tard, quand déjà la parole évangélique s'était répandue dans toutes les contrées voisines de la Judée, saint Paul voulut accomplir un pèlerinage aux lieux saints, ouvrant ainsi la route où des millions de fidèles ont marché après lui.

Au troisième siècle, mais surtout au quatrième, des chrétiens de toutes les nations, hommes et femmes, fréquentaient déjà tous les endroits de la Palestine cités dans les évangiles comme ayant été témoins de quelque épisode de la vie de Jésus-Christ, depuis l'étable de Bethléem jusqu'au calvaire du mont Golgotha. Parmi cette foule de pèlerins, l'histoire a enregistré les noms de saint Hilarion, de saint Basile le Grand et de son frère

saint Grégoire de Nysse, lequel a écrit un discours sur ceux qui vont à Jérusalem. Saint Jérôme fit aussi, les Écritures à la main, cette édifiante pérégrination; quelques savants théologiens, l'évêque de Gaza, Porphyrius, Rufin d'Aquilée, quelques femmes de bonne et sainte vie, non moins instruites que des docteurs, Mélanie, Paula, Fabiola, Eustochia, lui servirent de cortège.

Des inscriptions en caractères cursifs, tracées avec la pointe du style ou simplement au charbon, sur l'enduit des murailles de divers sanctuaires des catacombes de Rome, sont d'irrécusables preuves de ces anciens pèlerinages. Il s'en trouve beaucoup dans le cimetière de saint Calixte. On y rencontre des pensées pieuses, des prières touchantes ou certains faits intéressants. On a constaté aussi, dans la crypte de la vieille église de Montmartre, où probablement eut lieu le martyre de saint Denys (fig. 279) et de ses compagnons, plusieurs inscriptions analogues qui sembleraient indiquer que là, comme à Rome, des pèlerins ont laissé trace de leur passage.

Les catacombes de Rome sont pleines d'images de saints, peintes à fresque sur des fonds de verre doré ou de mosaïques en pierres de couleurs; plusieurs de ces images, dont quelques-unes remontent au second et même au premier siècle de l'Église, semblent marquer des stations où s'arrêtaient, où s'agenouillaient, où priaient les pèlerins de la primitive Église.

Chez le peuple, la mémoire du cœur, cette mémoire qui se rattache aux actes qu'il admire, aux choses qui l'impressionnent, demeure longtemps vivante et indélébile; c'est donc à la mémoire du cœur qu'il faut attribuer l'origine et la persistance d'une foule de pèlerinages qui datent des premiers siècles du christianisme. On ignore absolument quels étaient les signes commémoratifs de ces pèlerinages, avant qu'on eût recours à des enseignes (*signa*) bénies, à des images, à des amulettes, qui portaient généralement le monogramme du Christ ou le signe de la rédemption. Dans tous les cas, cette croix n'avait pas encore la forme définitive qu'elle a prise au quatrième siècle; c'était plutôt la croix, dite *commissa* ou *patibulata*, croix patibulaire en forme du tau grec T, qui, d'après la tradition, reproduisait exactement la croix du Sauveur. Cette espèce de croix, en effet, dès le troisième siècle, figurait en amulette ou reliquaire : on la brodait sur les vêtements, on la gravait sur les tombeaux. La croix était donc le symbole du pèlerinage, comme elle fut plus tard celui de la croisade.




Fig. 279. — Saint Denis portant sa tête, selon la légende, et se rendant au lieu de sa sépulture, soutenu par deux anges et suivi d'une dame chrétienne, sainte Catulla, qui doit l'ensevelir. On voit, au-dessus de cette scène, l'ensevelissement du martyr. D'après une miniature de la *Vie de Monseigneur sainct Denis*, manuscrit du quatorzième siècle. Bibliothèque nat. de Paris.

Le culte des reliques, quelle qu'en soit l'origine, s'adjoignait naturellement au culte des tombeaux où reposaient les confesseurs du Christ, au culte du sol même sur lequel s'était accompli leur martyre. On recherchait donc avec soin, avec respect, pour en faire des reliques, le moindre fragment d'un corps saint, le plus simple morceau d'étoffe, le plus insignifiant objet (*tantillæ reliquiæ*) ayant appartenu à un martyr, à un bienheureux, et de préférence tout ce qui présentait un souvenir matériel de cette mort glorieuse qu'un chrétien avait obtenue en confessant l'Évangile. Aussi, les temps de persécutions étaient les plus favorables à la multiplication des reliques. A peine le supplice du martyr était-il achevé, une foule de fidèles s'élançait au milieu des amphithéâtres et des arènes, enlevait, dérobait les restes mortels de la victime, recueillait avec des éponges son précieux sang, se disputait le sable qui en était imprégné; puis, quand le nouveau saint avait été déposé en lieu sûr, c'était à qui l'arroserait de baumes odoriférants, c'était à qui l'envelopperait d'étoffes blanches, même de pourpre et d'or. Son inhumation solennelle s'effectuait ensuite dans quelque sanctuaire (*loculum*) des catacombes où de nombreux et fervents pèlerins allaient porter leurs pieux hommages.

Un des plus anciens exemples de ce culte des martyrs nous est fourni par l'hagiographe de saint Ignace, qui fut martyrisé à Rome sous Trajan. On y voit que, malgré les nombreux satellites et la populace païenne qui garnissaient l'enceinte théâtrale du supplice, des chrétiens audacieux recueillirent, au péril de leur vie, les restes du saint prélat, pour les rendre à son église d'Antioche. Dans une lettre citée par Eusèbe sur le martyre de saint Polycarpe, il est dit que les fidèles ont enlevé ses ossements, plus précieux à leurs yeux que l'or et les pierreries les plus rares, et qu'ils les ont cachés en lieu convenable (*ubi decebat*).

Les témoignages unanimes de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Léon, de saint Cyprien, de saint Chrysostome, de saint Grégoire de Nazianze, de tous les plus illustres Pères des Églises grecque, africaine, orientale, romaine et gallicane, prouvent que le culte des martyrs, de leur nativité (*natalia*), de leur sépulture et de leurs reliques, était établi dans le monde chrétien avant la fin du quatrième siècle (fig. 280). Les différentes liturgies, sacramentaires, missels, rituels, confirment ce témoignage. D'ail-

leurs, l'Église primitive n'avait-elle point uni, en quelque sorte, le culte des reliques au sacrifice eucharistique, en célébrant ce sacrifice sur le tombeau même des martyrs? Cet ancien usage fut érigé en loi liturgique sous le pontificat de saint Félix (269), ainsi que l'affirme saint Athanase dans la vie de



Fig. 280. — Sainte Barbe, vierge de Nicomédie, martyre du troisième siècle; dessin de Jean Van Eyck, dit Jean de Bruges, exécuté à la plume et au pinceau, en l'honneur de la construction d'une église sous le vocable de cette sainte patronne. Musée d'Anvers. Quinzième siècle.

ce saint. Quand les persécutions eurent cessé, les basiliques *sub dio*, c'est-à-dire en plein air, s'élevèrent au-dessus des vieilles cryptes qui renfermaient les corps saints.

La somme énorme de cinq cents sous d'or représentant sept livres d'or, prix du corps d'un martyr obscur au troisième siècle, donne à peine une idée

des sommes fabuleuses qui se dépensaient alors pour avoir des corps saints. On espérait, suivant une expression empruntée aux Actes des saints Firmus et Rusticus, s'amasser par là des trésors pour la vie éternelle; ce qui explique pourquoi Luitprand, roi des Lombards, avait acquis au poids de l'or les reliques de saint Augustin.

L'affluence des pèlerins à Jérusalem, à Rome et ailleurs, était déjà si considérable vers la fin du quatrième siècle, surtout au cinquième, qu'il fallut régulariser et discipliner cette dévotion. Plusieurs écrivains ecclésiastiques en déploraient déjà les abus, sans y trouver un remède efficace. Il était difficile, en effet, de démêler l'ivraie du bon grain, de distinguer les faux pèlerins des véritables, et d'empêcher que, sous le costume de la piété et du repentir, se cachassent des gens de sac et de corde, qui redevenaient voleurs de grand chemin dès qu'il s'agissait de dévaliser un riche voyageur.

Chaque église, chaque abbaye, chaque chapelle devenait, à cette époque, un lieu de refuge toujours ouvert aux pèlerins qui y trouvaient à toute heure une généreuse hospitalité, car les pèlerins en général avaient la bourse légère, et vivaient d'aumônes, ne fût-ce que pour faire pénitence; la charité chrétienne se chargeait donc de les loger et de les nourrir pendant le cours de leurs voyages; ils revenaient souvent malades, infirmes, et plus pauvres encore qu'à leur départ, mais riches d'indulgences, de consolations, et souvent de reliques qu'ils étaient fiers de rapporter avec eux.

Depuis les premiers siècles, Rome trouvait, au sein de ses catacombes, un fonds de reliques inépuisable, pour l'usage de toute la chrétienté. Aux termes d'un canon du cinquième concile de Carthage, on ne consacrait pas une église, sans que des reliques, bien authentiques, fussent placées sous l'autel; plus tard, on ne se borna pas à exiger la présence des reliques à l'endroit même où s'accomplissait le sacrifice eucharistique, on voulut en avoir et en voir à chaque porte de l'église, dans des diptyques fixés aux murs des chapelles, dans des sacraires, dans une infinité d'oratoires particuliers, et jusque sur la couverture des livres de liturgie.

Ce déplacement continuel des reliques, qu'on transportait d'un pays dans un autre, donnait lieu à des cérémonies pompeuses et touchantes. Saint Chrysostome a reproduit, dans une de ses homélies, toutes les circonstances

d'une cérémonie de ce genre, pour la translation des reliques de saint Ignace, qui avait été martyrisé à Rome et qui fut ramené à Antioche, sa résidence épiscopale, au milieu d'un immense concours de fidèles.

Depuis le septième siècle, les translations des reliques étaient devenues de plus en plus fréquentes, et le nombre des pèlerinages s'accroissait avec



Fig. 281. — « Le Comte Renier transporte le corps de saint Veron en la ville de Mons, en l'église de Sainte-Waudru. » D'après une miniature des *Chroniques de Hainaut*, manuscrit du quinzième siècle. Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.

elles. Quelquefois ces reliques appartenaient à des saints inconnus. Lorsque le pape Boniface IV (606) voulut dédier à la sainte Vierge et à tous les saints martyrs ou confesseurs le Panthéon d'Agrippa, en le transformant en église sous le vocable de *Sancta Maria Rotunda*, on y transporta trente-deux chariots d'ossements, extraits des catacombes. Le pape Pascal Ier (817), consacrant aussi à Rome l'église de Saint-Praxède, y accumula une prodigieuse quantité d'ossements de saints; ces saints n'étaient pas connus de nom, mais, au préalable, une commission sévère

avait vérifié l'authenticité de leurs ossements et de leurs titres à la vénération des fidèles.

Dans le cours de trois siècles, du neuvième au onzième, la découverte et

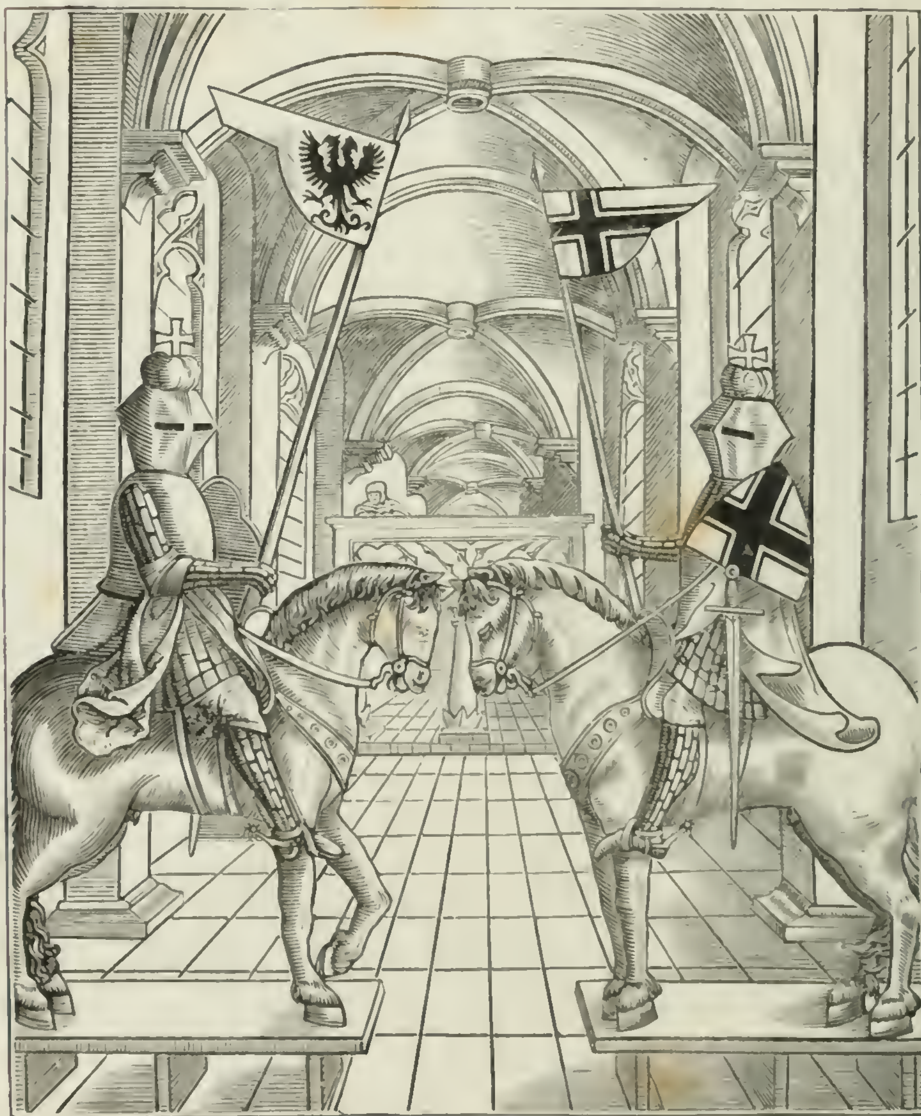


Fig. 282. — L'empereur d'Allemagne Henri I[er] et son général Gautier von der Hoye, statues équestres en bronze, fondues en 948 par ordre de l'empereur et placées dans l'église de Notre-Dame à Maurkirchen (Autriche), en commémoration de la victoire qu'il avait remportée sur les Huns. Détruites dans un incendie, ces statues furent relevées au même lieu, mais en plâtre cette fois, et on a pu les voir jusqu'au 27 juin 1865, où l'église de Notre-Dame a été entièrement brûlée. D'après une gravure sur bois de l'ouvrage intitulé *Thurnier-Buch*, in-folio goth., imprimé à Siemern, en 1530.

l'exhumation des corps saints, leur translation solennelle (fig. 281), la fondation de monastères, d'oratoires et d'églises en leur honneur, l'institution de fêtes commémoratives, et la consécration d'une multitude de dévotions particulières, relatives non-seulement à des reliques, mais encore à de

saintes images, remplissent les annales du monde catholique. C'est l'époque présumée de l'introduction en Europe de ces antiques images de la sainte mère du Christ, sculptées ou peintes, qui étaient si révérées au moyen âge et qui ne le sont pas moins aujourd'hui : des vierges noires, d'origine abyssinienne sans doute, des vierges bistres ou jaunâtres, provenant de quelque autre contrée africaine, et des vierges brunes et byzantines au type sévère et



Fig. 283. — Vierge dite de saint Luc. Image peinte sur bois, déposée à Sainte-Marie-Majeure vers le milieu du IVe ou du Ve siècle; aujourd'hui à l'église Saint-Paul-hors-les-murs, à Rome.

dur, aux nuances plates et crues. Ces images, toutes assez grossièrement exécutées, quoique les dernières reproduisent un type unique qui fut attribué au pinceau de saint Luc (fig. 283), souvent étranges d'expression et de caractère, mais la plupart d'une incontestable antiquité, furent communes en Italie, en Espagne, dans les îles méditerranéennes et en plusieurs provinces méridionales de la France, mais beaucoup plus rares à l'occident de l'Europe, en Belgique, en Allemagne, en Irlande, où elles jouissent pourtant de la même vénération, comme, par exemple, la Notre-Dame de Luxembourg, qui était bistre. Dans le nord, en Hongrie, en Po-

logne, en Russie surtout (fig. 284 et 285), il n'y eut que des vierges brunes et byzantines.

Le culte des reliques, aussi bien que celui des images miraculeuses, avait pu sans doute dégénérer en superstition, mais on ne saurait méconnaître les



Fig. 284. — Panagia grecque, ou image de la sainte Vierge ayant sur sa poitrine le portrait de Jésus-Christ. D'après les *Antiquités de la Russie*, par Sevastianof. Treizième siècle.

services qu'il rendit à l'humanité dans ces siècles de barbarie. Les populations égarées, sans frein, sans guides, s'agitaient incertaines, entraînées par l'instinct du mal, livrées au premier aventurier venu qui leur montrait un butin facile, impatientes de toute règle sociale, se déplaçant au jour le jour et n'ayant pas plus d'attaches et d'affections pour la famille que pour la patrie. Au milieu de ce désordre les prédications, isolées des grands spectacles reli-




Fig. 285. — Image miraculeuse de Notre-Dame de Vladimir, objet d'un des pèlerinages les plus célèbres de la Russie. D'après *les Antiquités de la Russie*, par Sevastianof. Douzième siècle.

gieux, eussent été inefficaces; l'Église raviva donc le culte des reliques; partout on se mit en quête des corps saints; les évêques eux-mêmes allèrent en Italie, en Afrique, en Orient, pour y recueillir les précieux restes de ceux qui avaient scellé de leur sang la foi catholique. Quand ces reliques arrivaient dans un pays, dans une localité, le peuple accourait au-devant

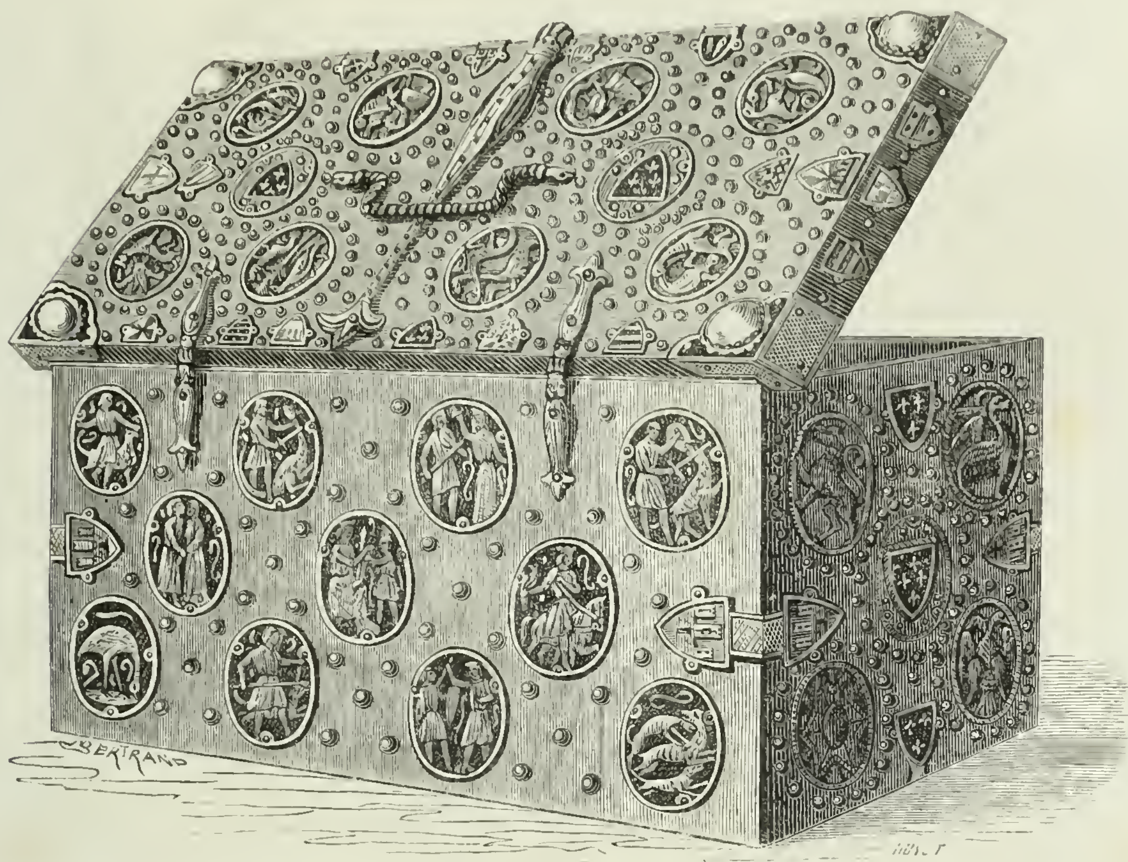



Fig. 286. — Coffret qui renferma les cilices de saint Louis; donné par Philippe le Bel, son petit-fils, à l'abbaye de Notre-Dame-du-Lis, près de Melun. La cassette est en bois de hêtre recouvert de métal et de peintures qui représentent les insignes royaux de France et de Castille, et divers sujets allégoriques Travail du treizième siècle. Musée du Louvre.

d'elles et leur faisait cortége. Leur translation dans le sanctuaire où elles étaient déposées solennellement devenait l'occasion de somptueuses cérémonies et l'objet de nombreux pèlerinages (fig. 286 et 287) : ainsi la dévotion rapprochait des races hostiles que la guerre avait longtemps séparées. On lisait en chaire les actes du saint, qui semblait présent et visible aux yeux des fidèles : les miracles qu'il avait faits pouvaient toujours renaître sous l'empire d'une fervente intercession; quelques guérisons s'opéraient bientôt autour de sa châsse ou sur son tombeau; l'affluence des pèlerins augmen-

tait sans cesse, et peu à peu les prêtres ressaisissaient l'action morale qu'ils avaient laissée s'affaiblir et se perdre.

Les croisades ne furent, en réalité, que l'application générale, sur une

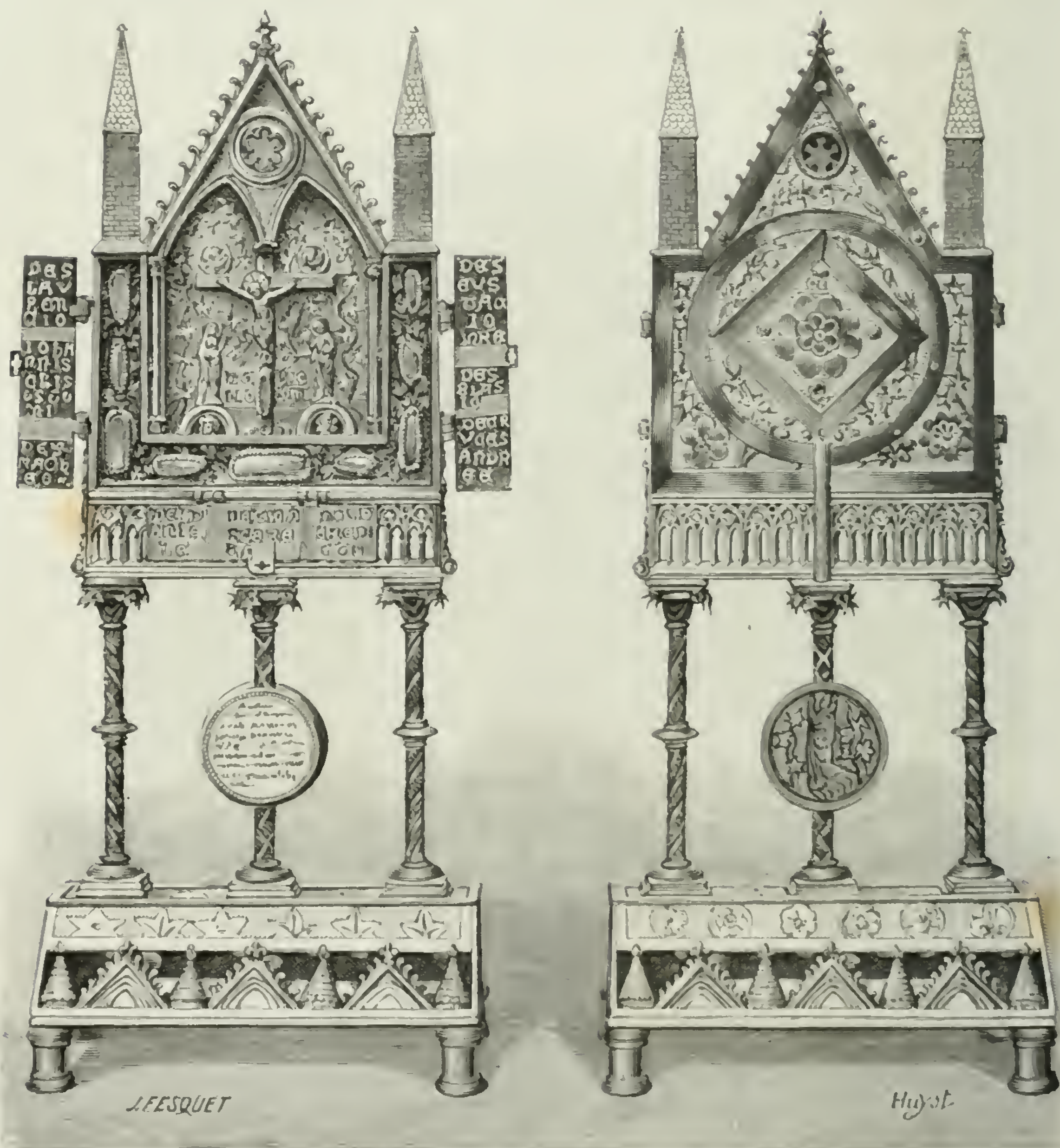



Fig. 287. — Reliquaire en cuivre ciselé (face et revers), à panneaux mobiles, et contenant, autour de la scène du crucifiement et dans le nielle placé entre les colonnes, des reliques d'apôtres, de Pères de l'Église, de saints et de martyrs. Travail flamand du treizième siècle, conservé au couvent des Dames du Sacré-Cœur, à Mons.

plus large échelle, du pèlerinage en Terre-Sainte, que l'Europe chrétienne effectuait depuis des siècles. Derrière les armées cheminaient, bannières déployées, des bandes de pèlerins infirmes, femmes, enfants, vieillards (fig. 288), conduits par des prêtres revêtus de leurs ornements sacerdotaux;

multitudes confuses et indisciplinées auxquelles se mêlaient inévitablement beaucoup de mécréants, qui furent les véritables auteurs de tous les désordres que l'histoire reproche aux croisés. En ce qui regarde les pèleri-



Fig. 288. — Robert Ier, duc de Normandie, père de Guillaume le Conquérant, atteint d'une maladie pendant son pèlerinage à Jérusalem (1035), se fait porter en litière par des nègres; ce qui lui faisait dire en plaisantant : « qu'il allait au paradis, mené par des diables. » D'après une miniature des *Chroniques de Normandie,* manuscrit du quinzième siècle. Bibliothèque de M. Ambr. Firmin-Didot.

nages, ce grand mouvement des populations européennes vers la Palestine eut pour résultat presque immédiat de créer, sur la longue route qu'elles avaient à parcourir, des stations hospitalières, entretenues et administrées par quelques ordres religieux et militaires, qui recevaient les pèlerins fatigués ou malades et les aidaient à continuer leur voyage.

Dans ses expéditions malheureuses (1248-1270), le bon roi Louis IX, qui fut le modèle des pèlerins d'outre-mer, avait recueilli de nombreuses reliques (fig. 290 à 293, et 305). Ces reliques, rapportées en France comme des trophées de la croisade, furent offertes en don à d'anciennes et vénérables basiliques, qui avaient déjà un trésor de reliques, ou déposées dans de nouvelles églises bâties exprès pour les recevoir, comme la Sainte-Chapelle de Paris. On vit s'accroître alors, par toute l'Europe, le nombre des pèlerinages qui avaient pour objet non-seulement le culte des reliques, mais encore celui des images miraculeuses. A la fin du treizième siècle, qui fut l'époque la plus brillante de l'art chrétien et sans doute aussi la plus solennelle, au point de vue des dévotions ambulatoires et processionnelles, il y avait, dit-on, dans le monde catholique, dix mille sanctuaires plus ou moins renommés, chacun à cause de sa madone ou Notre-Dame, et qui attiraient plus ou moins de pèlerins, et cela sans compter les innombrables Notre-Dame, parfois honorées d'un culte spécial, qui se trouvaient aux carrefours des routes, aux angles des rues, aux frontispices des maisons, comme pour servir de protectrices aux passants et aux habitants d'une localité. Plusieurs diocèses, comme ceux de Soissons et de Toul, possédaient chacun soixante à soixante-dix grands pèlerinages de différente nature.



Fig. 289. — Les Pèlerins d'Emmaüs. Costume de pèlerins dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Tiré du célèbre retable de Mareuil-en-Brie, reproduit en son ensemble dans l'article *Liturgie*.

Les titres authentiques des principaux pèlerinages, en dehors de ceux de

Rome et de Jérusalem, remontent donc presque tous aux treizième et quatorzième siècles; il en est d'antérieurs sans doute, mais dont l'origine,



Fig 290. — La couronne d'épines apportée en France. Les trois compartiments du bas rappellent : 1° la première visite du roi à la Sainte-Chapelle, bâtie tout exprès pour recevoir la couronne d'épines; 2° la réception de la couronne cédée par Baudouin II, empereur de Constantinople, et qui fut apportée à Paris en 1239; 3° l'adoration de la couronne dans la Sainte-Chapelle par le roi et sa mère Blanche de Castille. On voit dans le haut de la miniature l'île de Chypre, la flotte des croisés, et un combat contre les Sarrasins, pour rappeler la croisade de Louis IX Biblioth. de Bourgogne, à Bruxelles. xve siècle.

quoique attestée par la tradition, ne repose peut-être pas sur des actes incontestables. Telles sont les dévotions célèbres de Notre-Dame de Lorette; de

la robe de Notre-Seigneur, à Trèves; de la robe sans couture de Jésus-Christ, au village d'Argenteuil, près de Paris; de la sainte Larme, à Vendôme; de la sainte Face, à Chambéry; du sang de saint Janvier, à Naples; de l'étole de saint Hubert, etc.

Rome, la Rome chrétienne arrosée du sang des martyrs, enrichie de leurs reliques, n'a pas cessé d'être, depuis les premiers siècles du christianisme, le

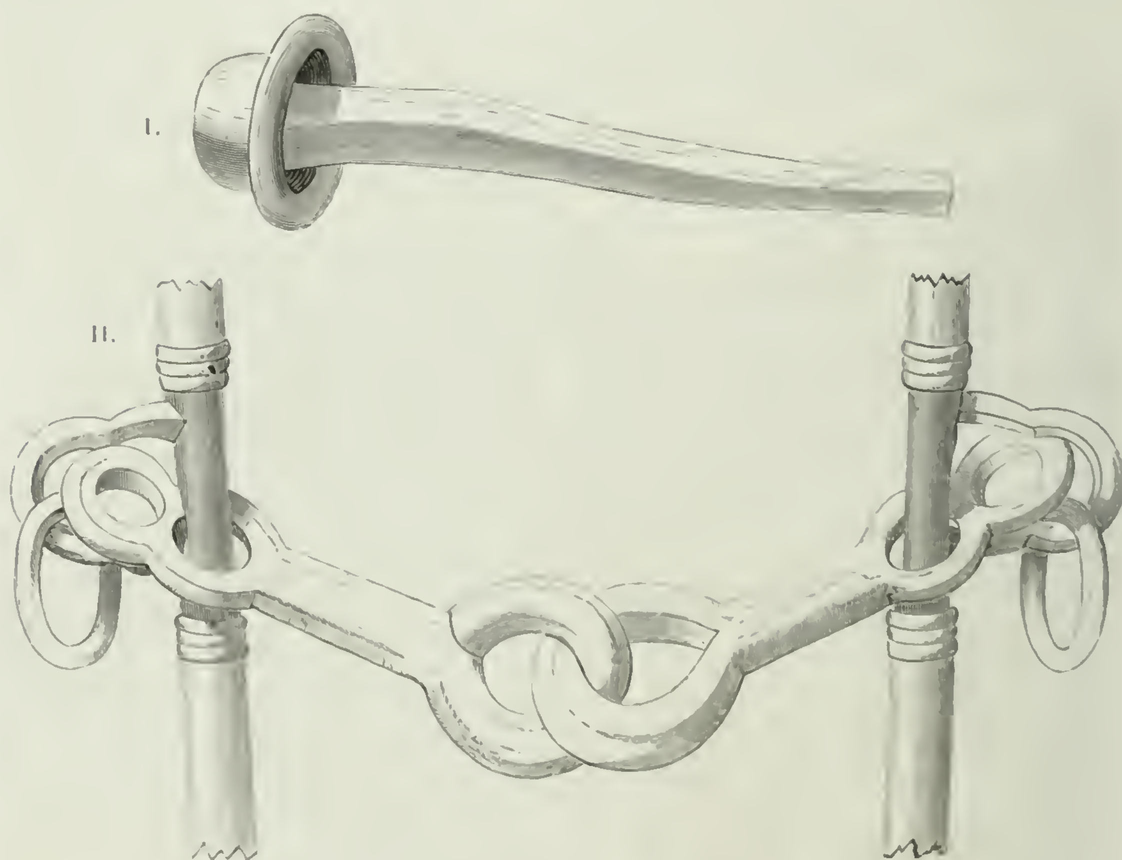



Fig. 291 et 292. — I. Clou du crucifiement de N.-S. J.-C., conservé à l'église Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome. — II. Le *saint mors de Carpentras*, apporté dans cette ville de 1204 à 1206; c'était le mors du cheval de Constantin, que sainte Hélène fit forger en y mêlant du clou de la vraie croix. D'après le dessin exécuté par M. Rohault de Fleury pour son ouvrage *Mémoire sur les instruments de la passion de Notre-Seigneur Jésus Christ.*

centre rayonnant des pèlerinages de l'Europe. Ses trois cents églises ont reçu tour à tour, d'une manière permanente, la visite d'une foule de fidèles, qu'appelaient de respectables et imposants souvenirs, toutes sortes de grâces efficaces ou d'indulgences, une hospitalité largement ordonnée, un cérémonial pompeux, et, par-dessus tout, l'ardeur de la foi. Aux grands anniversaires, aux jubilés, aux *inventions* de corps saints, le nombre des pèlerins ne faisait que s'accroître à l'infini. On en a compté jusqu'à douze cent mille, en un

seul jour, arrivés des différentes parties du monde, pieuses cohortes qui campaient autour de la ville éternelle, et qui se renouvelaient sans cesse pendant plusieurs mois. Outre la basilique de Saint-Pierre, il y avait à Rome quelques sanctuaires privilégiés qui furent de tout temps les plus fréquentés par les pèlerins : c'étaient l'église Sainte-Marie-Majeure, où l'on voyait la crèche du Sauveur ; Sainte-Praxède, la basilique aux deux mille cinq cents martyrs ; Saint-Jean-de-Latran, où l'on monte à genoux la *scala santa*, l'escalier même qui a été béni par le divin sang de Jésus-Christ couronné d'é-



Fig. 293. — Le titre ou l'écriteau de la croix de Jésus-Christ; fragment de la tablette en bois de cèdre, donnée au pape par sainte Hélène, et conservée dans l'église Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome. L'inscription, qui signifie : *Jésus de Nazareth, roi des Juifs*, était trois fois répétée en caractères hébreux, grecs et latins, tracés au rebours et en creux ; il n'en reste plus que le tiers. Fac-simile du dessin exécuté par M. Rohault de Fleury pour son ouvrage *Mémoire sur les instruments de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

pines ; Saint-Pierre *in Montorio*, dont la crypte occupe le lieu même du crucifiement de cet apôtre ; Saint-Sébastien hors des murs, célèbre par ses catacombes ; Saint-Paul aux Trois-Fontaines, sources miraculeuses qui jaillirent de terre aux trois bonds que fit, en tombant sous la hache du bourreau, la tête de l'apôtre des Gentils ; Saint-Paul hors des murs, où l'on conserve le crucifix qui a parlé à sainte Brigitte ; Saint-Laurent hors des murs, où sont les corps de saint Etienne et de saint Laurent ; Sainte-Croix de Jérusalem (fig. 293), basilique fondée par l'auguste mère de l'empereur Constantin, au retour de son pèlerinage en Palestine ; Sainte-Cécile, église fondée dans la propre maison de la sainte et renfermant la salle des thermes

où elle fut martyrisée; vingt autres églises enfin qui ont été le berceau de la religion du Christ et qui se recommandent à la piété des visiteurs par leur origine, leurs traditions et leurs reliques.

De quelque côté que vinssent les pèlerins, ils rencontraient, sur les chemins qui conduisaient à Rome, une multitude de sanctuaires et de stations, où la vierge Marie partageait, avec d'illustres saints et saintes, les hommages des pieux voyageurs (fig. 294). Le long des côtes maritimes, Notre-Dame de la Guardia et Notre-Dame de Genesta, gardiennes tutélaires du golfe de Lyon et du golfe de Gênes; et, avec elles, sainte Marthe et sainte Madeleine; saint Georges, dont la légende guerrière s'est produite en tableaux si multipliés; à Lucques, Notre-Dame de la Rose; dans les États napolitains, Notre-Dame du Commencement, Notre-Dame de la Conception, Notre-Dame de l'Assomption, Notre-Dame de Naples, Notre-Dame du mont Saint-Janvier; en Sicile, Notre-Dame de la Couronne, sainte Restituta, sainte Agathe, mais principalement sainte Rosalie; vers la rive orientale de la mer Ionienne, plusieurs vierges d'origine byzantine, dont le culte s'entremêle à celui de saint Nicolas et de saint Spiridion; le long de l'Adriatique, d'autres madones, d'autres saints, parmi lesquels brillait, comme une perle précieuse, l'image célèbre connue sous le nom de Notre-Dame des Victoires. Ce fut en son honneur qu'un empereur d'Orient avait fait fabriquer un char triomphal, afin de la promener dans les rues de Constantinople, lorsque l'Empire était en danger. Apportée à Venise et déposée dans l'église Saint-Marc, on la considérait comme la sauvegarde de la république, qui lui avait donné une magnifique gondole, pour remplacer son char de triomphe.

Depuis Godefroy de Bouillon, qui, avec une partie de l'armée des croisés, fit un pèlerinage à Bari, sur la « terre de monseigneur saint Nicolas », avant de poursuivre son voyage pour la conquête de Jérusalem, ce sanctuaire auguste n'a point cessé d'être le but de solennelles dévotions. Joinville, Froissart, Philippe Giraud de Vigneulles et d'autres chroniqueurs parlent de la quantité de pèlerins qui se rendaient à Bari pour honorer les reliques de saint Nicolas. Les miracles qui s'y sont accomplis par l'intercession du bienheureux évêque de Myre forment une riche légende à dater du onzième siècle, où quarante bourgeois de la ville de Bari allèrent en Asie Mineure soustraire son précieux corps aux outrages des Sarrasins.

On ne doit pas s'étonner des profanations de tout genre que les mahométans firent subir aux lieux de pèlerinage en Palestine, lorsque la cessation des croisades eut mis à leur merci ces vénérables sanctuaires, que ne protégeait plus un concours empressé de pèlerins. Ce fut pour préserver de ces odieuses profanations la chapelle de Nazareth, que Dieu avait donné l'ordre à ses anges de la transporter au milieu des chrétiens. Suivant une tradition con-




Fig. 294. — Attouchement des reliques de saint Philippe. Peinture à fresque d'Andrea del Sarto, dans le cloître de l'église de l'Annunziata, à Florence.

firmée par plusieurs bulles des papes, les anges qui avaient enlevé cette chapelle la déposaient, le 10 mai 1291, à Rauneza, entre Fiume et Tersatz en Dalmatie. La nuit même, la vierge Marie apparaissait en songe à un vieux prêtre moribond, nommé Alexandre, et lui annonçait le miracle. La chapelle apportée à Rauneza n'était autre que la maison où la divine mère de Dieu avait pris naissance et avait conçu le Rédempteur. Après sa mort, les apôtres l'avaient transformée en chapelle; saint Pierre y avait dressé un autel; saint Luc y avait de ses propres mains taillé en bois de cèdre une

statue de la Vierge. Le prêtre Alexandre se leva guéri et alla se prosterner devant la sainte image, avant de venir sur la place publique raconter l'apparition de Marie. La maison de Nazareth était là debout, aux regards de tous, pour confirmer ce récit. Aussitôt commencèrent les pèlerinages de Tersatz. L'empereur Rodolphe, informé de ce merveilleux événement, envoya en Palestine plusieurs personnages de distinction, qui devaient s'assurer, de leurs propres yeux, que la chapelle de Nazareth avait réellement changé de place. Le rapport des commissaires fut aussi satisfaisant que possible. Cependant la dévotion de Notre-Dame de Tersatz avait pris un rapide essor dans les provinces danubiennes. Pour assurer la conservation du trésor dont le ciel venait de doter le pays, on avait entouré de grosses poutres recouvertes de planches la *santa casa,* pendant qu'on bâtissait une belle église dont elle aurait formé le sanctuaire. Mais, après trois ans et demi de séjour en Dalmatie, cette sainte maison disparut. Les chroniqueurs contemporains rapportent que, le 10 décembre 1294, elle fut transportée de nouveau dans les airs, par les anges, de l'autre côté de la mer Adriatique.

Il paraît qu'avant de prendre une assiette définitive, la *santa casa* s'arrêta d'elle-même près de Recanati, dans un domaine appartenant à deux frères qui s'en disputèrent pendant huit mois la possession. Pour les mettre d'accord, surtout, sans doute, pour ne pas laisser ce sanctuaire sacré à la merci de ces rivaux avares et jaloux, les anges l'enlevèrent encore une fois et l'établirent d'une manière fixe, sur un champ qui appartenait à une pauvre femme veuve, du nom de *Loreta,* d'où est venue la dénomination de Notre-Dame de Lorette. C'est là qu'on voit encore la *santa casa,* telle qu'elle fut apportée de Nazareth, mais non telle qu'elle avait été décorée, dotée, enrichie par la somptueuse dévotion du moyen âge. Son trésor, évalué à plusieurs millions, déjà bien amoindri par les guerres religieuses du grand schisme d'Occident, cessa de s'accroître au seizième siècle pendant la lutte de l'Église contre le protestantisme; il fut presque complétement pillé, en 1796, par l'armée de la république française. Mais néanmoins la ferveur des pèlerins ne s'était pas ralentie, et la superbe église dans laquelle la *santa casa* se trouve comme encadrée n'était point assez vaste pour contenir tous les *ex-voto* qu'on venait y apporter de tous les points du monde. Les papes avaient à l'envi attaché de précieuses indulgences à ce pèlerinage,

qui était le plus célèbre et le plus fréquenté de tous ceux qu'on allait chercher hors de Rome.

La légende des pèlerinages, non moins merveilleuse en Espagne qu'en

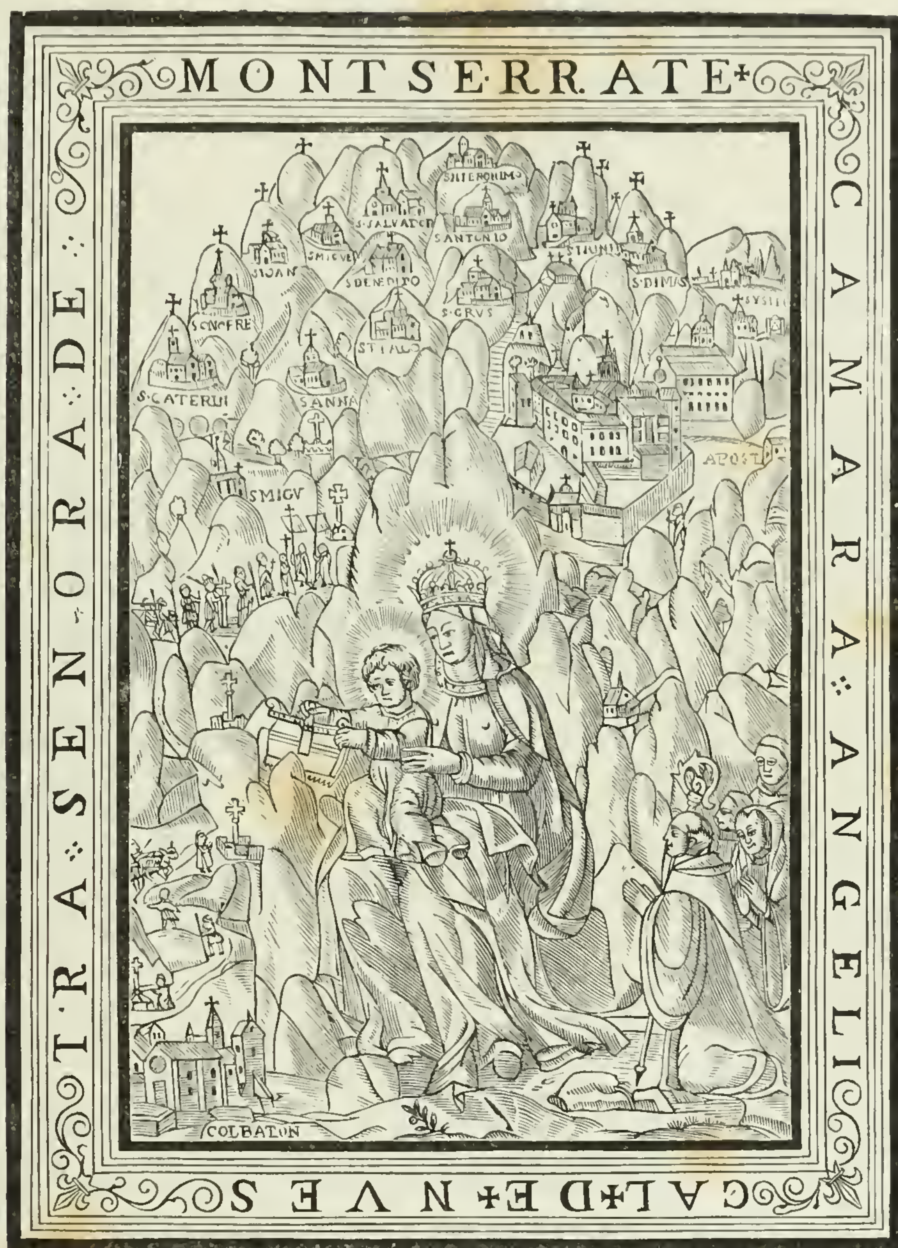



Fig. 295. — Notre-Dame de Monserrat, avec une inscription espagnole qui signifie : *Demeure céleste de Notre-Dame de Monserrat.* Ce mont est ainsi nommé à cause de ses rochers taillés en dents de scie (*sierra*, scie). Cette scie symbolique est représentée entre les mains de l'Enfant-Jésus. Fac-simile réduit d'une gravure sur bois du seizième siècle, appartenant à M. Bertin, éditeur à Paris.

Italie, associe presque toujours le culte de saint Jacques à celui de la sainte Vierge.

Après l'ascension du Sauveur et la descente du Saint-Esprit, l'Ibérien

*Santiago*, que nous appelons saint Jacques, fait ses adieux à son frère aîné, Jean l'Évangéliste, puis il va demander à la vierge Marie sa bénédiction. Marie lui dit : « Cher fils, puisque tu as choisi l'Espagne, mon pays d'affection entre tous les pays d'Europe, pour y répandre la parole divine, souviens-toi d'y fonder une église sous mon nom, dans la ville où tu convertiras le plus grand nombre de païens. » Santiago quitte aussitôt Jérusalem, traverse la Méditerranée et arrive à Tarragone, où, malgré tous ses efforts, il ne convertit que huit personnes.

Mais, dans la nuit du 4 février de l'an 36, alors que Santiago et ses huit néophytes dormaient profondément dans la plaine où s'élève aujourd'hui Saragosse, des hymnes célestes les réveillent : c'étaient les voix des anges qui célébraient l'office de la Vierge. Santiago se prosterne la face contre terre ; il voit devant lui l'auguste mère du Christ, debout sur un pilier de jaspe, entourée d'anges et souriant, avec une ineffable bonté, comme elle lui avait souri à son départ de Jérusalem. « Jacques, mon fils, lui dit-elle, c'est ici, à cette même place, qu'il faut me bâtir une église. Prends le pilier que j'ai sous les pieds ; tu le fixeras, surmonté de mon image, au centre d'un sanctuaire consacré en mon nom, et, jusqu'à la fin des siècles, il ne cessera d'être l'origine d'une infinité de merveilles. » L'apôtre se met immédiatement à l'œuvre avec ses disciples, et l'église fut bientôt construite. Telle a été, selon la légende, l'origine de la cathédrale et du pèlerinage de Notre-Dame du Pilier (*Nuestra Señora del Pilar*).

La Vierge du pilier (*Virgo del pilar*) n'est pas la seule vierge que les Espagnols aient eue en profonde vénération au moyen âge ; chaque petit royaume, chaque principauté, chaque ville importante de la péninsule ibérique possédait sa madone, sa *Señora*, vers laquelle affluaient jadis de nombreux pèlerins. Il suffit de citer, entre toutes, Notre-Dame de Monserrat en Catalogne (fig. 295) ; Notre-Dame de France (*la Rena di Francia*), à mi-chemin de Salamanque, à Ciudad Rodrigo ; Notre-Dame du Dez (*Señora del Dado*), dans le royaume de Léon, sanctuaires situés au milieu des montagnes, où l'on ne pouvait arriver qu'à pied ou à dos de mulet.

Dans une petite ville nommée El Padron, le Monument, qui n'est autre que l'antique *Iria* catéchisée par *Santiago*, saint Jacques le Majeur (fig. 296), et longtemps gardienne de ses précieux restes, coulait jadis, sous le maître

autel de l'église qui lui était consacrée, une source d'eau vive, dont le murmure, comme une harmonie céleste, se joignait aux prières des pèlerins, si nombreux que leurs genoux ont usé les dalles du sanctuaire. Transféré, un jour, à Santiago de Compostela, le corps du glorieux martyr, qui avait été déposé sur un bloc granitique, s'y creusa un tombeau, d'où jamais depuis lors il n'est sorti autrement qu'à l'état d'apparition ou de fantôme, soit pour se montrer en songe à certains monarques, à certains prélats, à



Fig. 296. — L'enchanteur Armogènes ordonne aux diables, en présence des pèlerins de Compostelle, de lui amener l'apôtre saint Jacques (quoique la légende du saint rapporte tout le contraire). D'après une miniature de la *Sainte-Écriture*, manuscrit du quinzième siècle. Bib[l]. de Bourgogne, à Bruxelles.

diverses personnes pieuses qui l'avaient invoqué, soit pour saisir une lance et s'élancer contre les ennemis du christianisme. C'est ainsi qu'en l'année 946, on le vit apparaître, dit une légende, monté sur un cheval blanc, tenant à la main un drapeau orné d'une croix rouge (la même que portent, au côté gauche de leur manteau, les chevaliers de Santiago), et marchant à la tête des barons chrétiens, contre les Maures ou Sarrasins.

Dès le neuvième siècle, le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle était déjà fameux : on y allait de tous les points du monde chrétien, apporter des offrandes et des *ex-voto*. La route qui conduisait à ce sanctuaire était continuellement encombrée d'une véritable armée de pèlerins, et cette

affluence extraordinaire ne diminua pas pendant tout le moyen âge. De retour dans leur pays, les « pèlerins de monseigneur saint Jacques » formaient une véritable chevalerie catholique : ils continuaient les pieux exercices accomplis pendant leur pèlerinage et gardaient, jusqu'à la mort, l'esprit d'association pieuse qui les réunissait sous la même bannière.

La France, toute guerrière qu'elle est, n'a pas honoré les saints guerriers avec autant de passion que l'Italie et l'Espagne l'ont fait à l'égard de saint Georges et de saint Jacques, mais elle semble avoir accordé ses préférences aux saints qu'on peut nommer guérisseurs, tels que saint Martin de Tours, saint Roch, saint Christophe, saint Blaise, saint Lazare, etc., dont les reliques vénérées ont été l'objet de tant de pèlerinages en renom (fig. 297); elle a rendu aussi de touchants hommages à quelques saintes privilégiées, dont le culte était devenu presque national, telles que sainte Marie-Madeleine et sainte Marthe, sainte Barbe, sainte Geneviève, etc. Mais nulle part le culte de la sainte par excellence, de la glorieuse vierge Marie, n'a été plus général, plus majestueux, qu'en France, où la mère du Sauveur avait tant de sanctuaires augustes : Notre-Dame du Puy, Notre-Dame de Liesse, Notre-Dame de Chartres, Notre-Dame de Rocamadour, Notre-Dame de l'Épine, Notre-Dame d'Auray, Notre-Dame des Victoires et tant d'autres.

C'est au sommet du mont *Anicium*, rocher volcanique du Velay, appelé Le Puy (de l'italien *poggio*, haute montagne), que la vierge Marie eut en France un de ses premiers autels. Saint Georges, évêque du diocèse, venait de baptiser une dame gauloise : celle-ci tombe gravement malade; une voix inconnue lui dit de se transporter sur le mont Anicium. La malade obéit : un doux sommeil s'empare d'elle. Alors lui apparaît en songe une femme céleste, qui porte une couronne de pierres précieuses. « Quelle peut être cette reine si belle, si noble et si gracieuse? » demande la malade s'adressant à l'un des esprits angéliques qui accompagnent cette vision. « C'est la mère du fils de Dieu, répond-il; elle a fait choix de ce rocher pour y être invoquée; elle t'ordonne d'en prévenir l'évêque Georges, son fidèle serviteur, et maintenant réveille-toi, tu es guérie! » Pénétrée de gratitude et de confiance, la dame va trouver l'évêque, qui, après l'avoir entendue, s'incline avec respect, comme si la Vierge elle-même eut parlé; suivi de son clergé, il se rend aussitôt à la roche miraculeuse. C'était au mois de

juillet, les rayons du soleil brûlaient le sol, et pourtant une couche épaisse de neige couvrait le plateau de la montagne. Tout à coup un cerf vient en bondissant tracer avec son pied le plan du sanctuaire qui doit être érigé



Fig. 297. — Action de grâces, rendue dans une chapelle de pèlerinage, par une famille qui accomplit un vœu. On croit que cette chapelle est celle où l'on conservait les reliques du saint dans l'abbaye du mont Saint-Claude en Franche-Comté. Tableau français du XVe siècle, appartenant à M. P. Lacroix.

à cet endroit et disparaît. L'évêque comprit dès lors qu'un nouveau miracle avait confirmé le précédent; il fit clore d'une haie l'enceinte marquée par le cerf, en faisant vœu d'y élever une basilique; son vœu ne fut exécuté qu'en 223, par saint Evodius, septième évêque du Puy.

La statue de Notre-Dame du Puy, en bois de cèdre noirci par les années, est un ouvrage des premiers chrétiens du Liban, qui l'ont exécutée d'après l'image égyptienne de la déesse Isis, assise avec raideur sur une escabelle, et tenant sur ses genoux l'enfant Jésus, tout enveloppé de bandelettes de toile fine collées sur le bois, comme si c'eût été une petite momie. Cette image fut apportée d'Orient par saint Louis en 1254.

L'origine de la statue de Notre-Dame de Liesse date aussi des croisades, qui ont répandu en France et en Europe un si grand nombre d'images de la sainte Vierge; nous en raconterons la poétique légende. En 1131, Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem, remit la garde de la ville de Bersabée aux chevaliers hospitaliers de Saint-Jean, parmi lesquels se distinguaient trois frères de l'illustre maison d'Eppes, en Laonnois. Ces trois braves ayant été fait prisonniers, le soudan voulut les faire mahométans, et eut l'imprudence de confier ce soin à sa fille Ismérie, qui oublia l'objet de sa mission, pour se convertir à la foi chrétienne que lui prêchaient les trois chevaliers. Elle les pria de tailler pour elle une image de la vierge Marie, qu'elle se proposait d'honorer; ceux-ci, quoique n'ayant aucune notion des arts du dessin, essayèrent d'ébaucher cette statuette et les anges vinrent achever l'œuvre commencée. La vierge Marie apparut à la jeune musulmane, l'encouragea dans son projet de délivrer les trois captifs, et lui conseilla de les suivre dans leur fuite. Ismérie n'hésita point. Vers minuit, elle courut à la prison, dont les portes s'ouvrirent devant elle; il en fut de même des portes de la ville. Ismérie portait dans ses bras l'image de la Vierge; la vertu souveraine de ce talisman aplanissait tous les obstacles. Les fugitifs, s'étant endormis sur le territoire égyptien, se réveillèrent devant le château d'Eppes, et la statuette, resplendissante d'une vive lumière, choisit la place qu'elle voulait occuper au milieu des bois. Ismérie lui fit ériger, à cet endroit même, une chapelle modeste, en même temps qu'on bâtissait dans la ville de Laon une cathédrale sous l'invocation de Notre-Dame de Liesse. Depuis cette époque la grande basilique et la petite chapelle se sont partagé le concours des fidèles que d'éclatants miracles y attiraient; elles ont eu toutes deux à souffrir de la fureur des huguenots au seizième siècle, mais l'image miraculeuse de la Vierge a toujours échappé à ces outrages sacriléges.

Il y a beaucoup d'analogie entre le culte de la vierge patronale du pays

chartrain et celui de la vierge *del Pilar,* à Saragosse. Les statues de l'une et de l'autre sont semblables de pose, de costume, de caractère, et toutes deux remontent à la même époque, c'est-à-dire au quatrième ou cinquième siècle de Jésus-Christ. La cathédrale de Chartres, quoique fort ancienne,

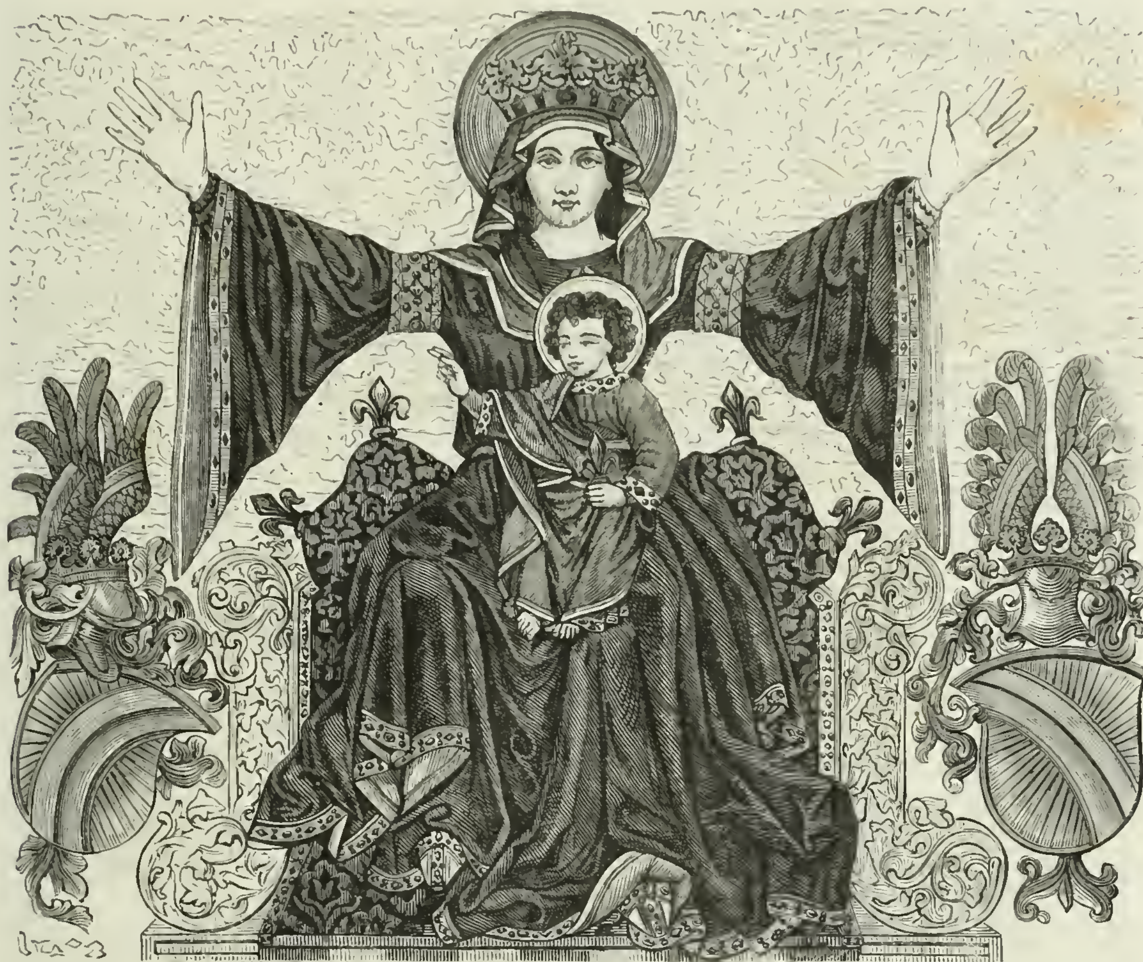


Fig. 298. — Ancienne bannière de la ville de Strasbourg offrant l'image de Notre-Dame à laquelle la ville s'était consacrée vers le milieu du treizième siècle; les lis qui l'entourent sont l'emblème de la pureté de la Vierge. Monument du treizième siècle brûlé dans le bombardement de Strasbourg, en 1870. D'après une copie publiée dans le *Dictionnaire du Haut et du BasR-hin*, par M. Ristelhuber.

car elle existait déjà au septième siècle, est bien postérieure néanmoins aux commencements du pèlerinage établi en l'honneur de la « Vierge qui a enfanté », suivant la dénomination attribuée à cette antique Notre-Dame, instituée par les premiers apôtres qui ont catéchisé le pays, centre de la religion druidique. Pendant toute la durée du moyen âge et jusqu'à nos jours, les pèlerins ont afflué journellement à Chartres, et leur nombre augmentait considérablement à toutes les fêtes de la Vierge.

Le culte de Notre-Dame de Rocamadour pourrait bien être contemporain du culte de Notre-Dame de Chartres, c'est-à-dire remonter au premier âge du christianisme dans les Gaules. On ne sait rien de l'origine de cette dévotion qui aurait remplacé l'idolâtrie de quelque divinité locale. La



Fig. 299. — Translation, par saint Bodillon et le chevalier Gérard de Roussillon, du corps de Marie-Madeleine en l'église de Vézelay (Yonne). D'après une miniature des *Chroniques de Hainaut*, manuscrit du quinzième siècle. Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles.

vierge de Rocamadour était déjà célèbre au huitième siècle, car, si l'on en croit la tradition, Charlemagne vint, avec ses preux, lui rendre hommage au retour d'une expédition contre les Gascons, et l'on voit encore l'épée de Roland, déposée en offrande sur l'autel de la chapelle de Saint-Michel. Autour de ce sanctuaire consacré à la Vierge, dix-sept chapelles, creusées dans le roc, avaient été dédiées à Jésus-Christ, aux douze

apôtres, à saint Jean-Baptiste, à sainte Anne, à saint Michel et à saint Amadour, qui eut son ermitage dans cette solitude et qui avait sans doute apporté d'Orient la vierge noire qu'on y honore depuis douze ou quinze siècles.

Ce n'est plus la vierge Marie que l'on vénère au pèlerinage de la Sainte-Baume, près de Saint-Maximin en Provence; ce sont les saintes femmes, Marie-Madeleine (fig. 299) et sa sœur Marthe, Marie Jacobé et Marie Salomé, qui furent les témoins de la vie de Jésus, de ses miracles et de sa résurrection. Quoi qu'il en soit de l'apostolat de saint Lazare et de ses deux sœurs Marie-Madeleine et Marthe dans la Gaule méridionale, la dévotion dont ils



Fig. 300. — Vœu de Charles VI à Notre-Dame d'Espérance (1389). S'étant égaré la nuit dans une forêt voisine de Toulouse, le roi, alors à peine âgé de vingt ans, fit vœu, s'il retrouvait son chemin, d'offrir le prix de son cheval à Notre-Dame d'Espérance. La peinture le représente au moment où il s'acquitte de son vœu, à cheval et tête nue, en compagnie de son frère, du connétable de Clisson et d'autres seigneurs. Dans le haut, des anges portant des banderoles où est écrit le mot *Espérance*. D'après une ancienne fresque qui décorait le cloître du couvent des Carmes, à Toulouse.

étaient l'objet parmi une population qui croyait à leur légende, égala presque le culte qu'on rendait à la Vierge : les pèlerins ne sortaient pas de la Sainte-Baume sans aller en pèlerinage au tombeau de sainte Marthe à Vezelay, au tombeau de saint Lazare à Autun, après avoir visité les reliques des *Maries* de la Camargue à Saint-Maximin, à Arles et à Tarascon. Quant à la grotte de la Sainte-Baume, dans laquelle Marie-Madeleine vécut trente ans en communication avec les anges qui l'élevaient dans les airs pendant ses extases, qui lui apportaient des aliments et qui l'entouraient de leurs soins, elle n'avait pas cessé, depuis le cinquième ou le sixième siècle, d'être le rendez-vous des fidèles qui venaient pieusement visiter l'affreux séjour que la longue pénitence de la Madeleine avait sanctifié. Des papes, des empe-

reurs, des rois, les plus illustres personnages tinrent à honneur de figurer au nombre de ces pèlerins, et ceux qui ne pouvaient s'y rendre en personne, à cause de leur âge et de leurs infirmités, se faisaient représenter par des fondés de pouvoirs, chargés de leurs vœux et de leurs offrandes.




Fig. 301. — Image miraculeuse de Notre-Dame de Grâce de Cambrai, apportée dans cette ville par le chanoine Furcy de Bruille, en 1450. C'est une des images peintes qu'une pieuse tradition attribue à saint Luc. Les Cambrésiens, s'étant recommandés avec ferveur à leur patronne pendant un siége que les Anglais faisaient de cette ville, attribuèrent à sa protection l'inefficacité des projectiles ennemis. De là cette poétique figure de la Vierge recueillant les boulets dans un voile de dentelles. A droite, on voit l'ancienne métropole de Cambrai, monument remarquable de l'architecture gothique, détruit au commencement de ce siècle. Fac-simile réduit d'une estampe du dix-septième siècle, communiquée par M. Delattre, à Cambrai.

La nomenclature seule des pèlerinages de Notre-Dame en France, dans ce royaume des lis, qui a toujours été placé sous la protection immédiate de la vierge Marie, remplirait plusieurs pages : il faudrait des volumes entiers

pour raconter l'origine et l'histoire de ces pèlerinages, entre lesquels il suffira de rappeler les plus célèbres et les plus anciens : Notre-Dame d'Alet près de Toulouse (fig. 300), Notre-Dame de la fontaine des Ardilliers, près de Saumur, Notre-Dame des Vertus à Aubervilliers, près de Paris, Notre-Dame du Port à Clermont en Auvergne, Notre-Dame de Fourvières à Lyon, Notre-Dame de l'Osier près de Grenoble, Notre-Dame de Bonne-Garde à Longpont, Notre-Dame de Bethléem à Ferrières en Gâtinais, Notre-Dame de Bonne-Espérance à Valenciennes, Notre-Dame de Grâce à Cam-



Fig. 302. — Notre-Dame de Boulogne. « Un jour, dit la légende, la Vierge apparut aux bourgeois et aux habitants de la ville de Boulogne, dans une nacelle venant sur la mer, sans mât, sans voile, sans cordes et sans avirons, en laquelle il n'y avait nul marinier, ni homme vivant, mais seulement une jeune vierge, d'un air aimable, ornée de modestes parures, éloquente en son langage, réservée dans sa démarche, gracieuse en son maintien et d'une beauté supérieure à toutes les femmes de la terre. D'après une miniature d'un manuscrit du quinzième siècle, à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

brai (fig. 301), Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer (fig. 302), etc. La plupart de ces Notre-Dame sont représentées par des images peintes, les unes apportées d'Orient à l'époque des croisades, les autres dont l'origine n'est constatée que par les miracles qui les ont signalées à la vénération des fidèles. Il y a aussi des statuettes en bois et en pierre, qui appartiennent presque toutes à la famille copte des vierges noires, qu'on retrouve dans toute l'Europe également entourées d'une antique tradition de miracles.

Il faudrait aussi des volumes pour décrire les innombrables pèlerinages de l'Allemagne, de la Pologne, de la Russie et surtout de la Belgique



Fig. 303. — *Au juste poids véritable balance.* Tableau d'Antoine Picquet, maître peintre de la confrérie de Notre-Dame d'Amiens, offert à l'église de cette ville le 25 décembre 1518. — Cette peinture, qui est au musée de Cluny, n'est que le développement symbolique de la devise ci-dessus. La Vierge est debout sous un dais; l'enfant Jésus saisit et tire à lui l'un des plateaux de la balance où le Père éternel, entouré du chœur des anges, s'apprête à peser les couronnes de ce monde. Au fond et dans un charmant paysage, d'un côté les paysans font la moisson ou la vendange, de l'autre est représentée l'entrée de la reine Claude montée sur une haquenée et suivie d'un brillant cortége. Sur le premier plan figurent en deux groupes, à droite François Ier, ayant près de lui son fou Triboulet et des chevaliers, et à gauche l'empereur, le pape, un cardinal, l'évêque d'Amiens et plusieurs abbés. D'après un dessin des *Arts au moyen âge*, de Dusommerard.

(fig. 304). Là, comme partout, c'est la mère du Sauveur qui a toujours le saint privilége d'attirer à elle les hommages les plus édifiants et de répandre

aussi le plus de grâces sur la foule empressée de ses pieux serviteurs. Mais il faut remarquer que ces dévotions, très-renommées, très-vénérées dans le pays même, sont peu connues dans les pays voisins. Il n'y a guère que les Belges qui aillent honorer l'image de la vierge dite Notre-Dame-sous-la-Tour, dans l'église de Saint-Pierre à Louvain, l'image de Notre-Dame d'Alzemberg, la statue de Notre-Dame de Verviers, et pourtant le concours des pèlerins ne diminue pas aux stations de Notre-Dame d'Affighem, de Notre-



Fig. 304. — Les danseurs de Saint-Guy conduits en pèlerinage à l'église de Saint-Willibrod, à Epternacht, près Luxembourg; d'après un dessin de P. Breughel, à la galerie de l'archiduc Albert, à Vienne. Seizième siècle.

Dame de Chèvremont, de Notre-Dame de foi près de Dinan, de Notre-Dame de Wavre, de Notre-Dame de Belle-Fontaine, etc.

Mais si nous voulons trouver des pèlerinages plus fréquentés, il faut aller en Hongrie, où une statue de la Vierge, en bois de tilleul, trouvée au douzième siècle sur le tronc d'un chêne, est devenue la fameuse Notre-Dame de Maria-Zell, qui a fait tant de miracles pendant tout le cours du moyen âge; il faut aller à Cologne, où l'on vénère les trois rois mages que l'Église a béatifiés; à Trèves, où depuis le quatrième siècle on célèbre le

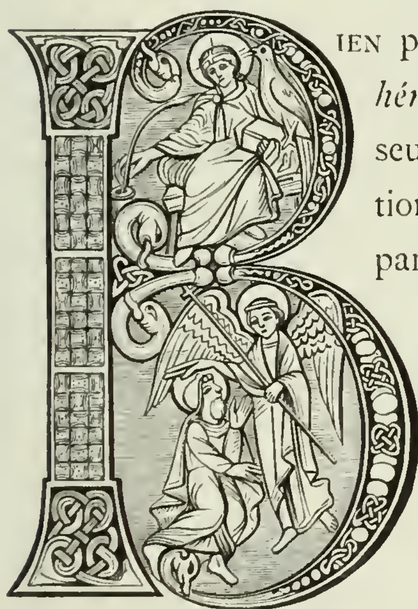
jubilé de la sainte robe de Notre-Seigneur, jubilé qui amenait autrefois plus de cent mille pèlerins par jour. Mais arrêtons-nous au sanctuaire le plus illustre de ces Notre-Dame des Neiges, qu'on rencontre sur un grand nombre de montagnes dont la neige couronne le sommet; arrêtons-nous au magnifique monastère d'Einsiedeln, en Suisse (canton de Schwitz), qui n'était qu'un modeste oratoire lorsque Meinrad, prince de l'auguste famille des Hohenzollern, y fonda le culte de la Notre-Dame des Ermites.



Fig. 305. — La couronne d'épines de Jésus-Christ, conservée à Notre-Dame de Paris. Elle se compose d'un cercle de petits joncs réunis en faisceau (diamètre de 21 centimètres à l'intérieur). On n'y voit plus d'épines; elle est enchâssée dans l'or et retenue par trois feuilles d'acanthe du même métal. Dessinée d'après l'original par M. Rohault de Fleury.

# HÉRÉSIES

Sens propre du mot *hérésie*. — Les hérétiques des temps apostoliques. — Simon le Magicien. — Cérinthe. — Les Nicolaïtes. — Les gnostiques. — Les écoles philosophiques de Byzance, d'Antioche et d'Alexandrie. — Julien l'Apostat. — Les Pélagiens et les semi-Pélagiens — Nestorius. — Eutychès. — Les Iconoclastes. — Amaury. — Gilbert de la Porrée. — Abailard. — Arnaud de Brescia. — Les Albigeois. — Les Vaudois. — Les Flagellants. — Wiclef. — Jean Huss. — Jérôme de Prague. — Luther. — Henri VIII et l'Église anglicane. — Calvin.



Bien peu de personnes savent qu'en sens propre le mot *hérésie*, d'après son origine grecque (*hairésis*), signifie seulement *opinion*. L'hérésie consiste dans la prétention d'expliquer l'Écriture sainte d'après son jugement particulier, son *opinion* personnelle, au lieu de recevoir l'interprétation donnée au texte sacré par l'autorité de l'Église. Dès le temps des apôtres, il y a eu des hérétiques. Saint Paul fait à leur sujet une recommandation à laquelle, malheureusement, on n'a pas toujours été fidèle. « Si quelqu'un, dit-il, ne se soumet pas à ce que nous ordonnons, n'ayez point de commerce avec lui ; cependant ne le considérez pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère. » Saint Pierre, avec toute l'ardeur de son zèle, exhorte les fidèles, dans un style plein d'images, à se tenir en garde contre les erreurs des gnostiques (c'est-à-dire, *savants, érudits*) : il les appelle « des fontaines sans eau, des nuées agitées par des tourbillons ». Puis il résume le fond de leur doctrine dans quelques mots énergiques : « En tenant, dit-il, des discours pleins d'orgueil

et de vanité, ils amorcent, par l'appât des voluptés (fig. 306), les âmes chancelantes qui s'éloignent faiblement des disciples de l'erreur. » On sait que, pour les gnostiques, la perfection consistait dans la science; selon eux, la foi et la pratique des vertus n'étaient bonnes que pour le vulgaire. Enivrés de leur propre savoir, ils rejetaient même l'autorité du Christ, qu'ils refusaient de reconnaître pour leur Seigneur et leur Dieu : ils substituaient à la doctrine sur les anges une théorie d'émanations divines, nommées les Éons; enfin ils admettaient l'ancienne doctrine de l'éternel antagonisme du bon et du mauvais principe.

Les *Actes des Apôtres*, en parlant des succès de la prédication du diacre Philippe auprès des habitants de Samarie, rapportent qu'il y avait dans cette ville un magicien, nommé Simon, dont les enchantements séduisaient si bien la population, que tous l'écoutaient et l'appelaient « la grande puissance de Dieu ». Cependant les miracles opérés par Philippe surpassèrent l'effet des sortiléges de Simon, le peuple en foule embrassa la religion du Christ; Simon lui-même reçut le baptême et s'attacha à Philippe comme son disciple.

La suite du récit des *Actes des Apôtres* nous révèle l'origine d'un mot qui reparaît trop souvent dans l'histoire religieuse du moyen âge, pour que nous laissions passer l'occasion de l'expliquer ici, par un fait qui aide, d'ailleurs, à comprendre comment Simon, de chrétien fervent, devint hérétique. Les apôtres résidaient alors à Jérusalem; ayant appris la conversion de Samarie, ils vinrent imposer les mains, c'est-à-dire donner la confirmation, aux nouveaux baptisés, et ceux-ci, en recevant le Saint-Esprit, participèrent visiblement à ses dons merveilleux, qui étaient habituels dans la primitive Église. « Or, dit le texte sacré, Simon, voyant que, par l'imposition des mains des apôtres, l'Esprit-Saint était donné, il leur offrit de l'argent, en disant : « Donnez-moi le même pouvoir, afin que tous ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent l'Esprit-Saint. » Saint Pierre lui dit : « Que ton argent périsse avec toi, parce que tu as estimé que le don de Dieu peut s'acquérir avec de l'argent! Fais pénitence de cette pensée criminelle et prie Dieu qu'il te pardonne; car je vois que tu es dans les liens de l'iniquité. » Simon répondit : « Priez vous-même le Seigneur, afin que sa malédiction ne tombe pas sur moi. » C'est parce que *Simon* fut le premier qui voulut à prix d'argent

acheter un pouvoir spirituel, qu'on appela son crime *simonie*, et que l'épithète de *simoniaque* fut appliquée à tous ceux qui achetèrent les charges ecclésiastiques.



Fig. 306. — La grande Babylone (*mulier super bestiam*) sous les traits d'une femme de joie tenant une coupe et montée sur la bête de l'Apocalypse. Miniature d'un *Commentaire sur quelques livres de l'Écriture*, manuscrit du onzième siècle. Bibliothèque nationale de Paris. D'après le grand ouvrage de M. le comte de Bastard.

L'hérétique Simon ne persévéra guère dans ses sentiments de pénitence : un auteur du troisième siècle, dont le récit se trouve appuyé par un passage de Suétone, nous raconte que ce néophyte, redevenu magicien, et jaloux

de contre-balancer l'influence que les apôtres avaient acquise par la renommée de leurs miracles, se vanta de pouvoir s'élever dans les airs, en présence de l'empereur et du peuple. Afin d'humilier saint Pierre, qui se trouvait à Rome en même temps que lui, il exigea que l'apôtre fût contraint d'assister à ce triomphe de l'art magique. En effet, l'épreuve d'abord réussit : Simon s'éleva bien haut dans les airs, aux applaudissements de la foule; mais Pierre invoqua son divin maître et lui demanda de confondre l'esprit du mal : à sa prière, le magicien, abandonné tout à coup du démon qui était son secret appui, tomba rapidement et se cassa la cuisse si près de Néron, rapporte Suétone, que le sang jaillit sur le manteau de l'empereur.

Parmi les hérésiarques du premier siècle, citons encore le juif Cérinthe, qui s'était fait chrétien, mais qui fut considéré par les apôtres comme le corrupteur de la religion de Jésus-Christ : il avait imaginé, en effet, d'enseigner que Jésus n'était pas le fils de Dieu et que le Christ, descendu du ciel sous la forme d'une colombe, s'était seulement incorporé en lui, lors de son baptême dans les eaux du Jourdain. Ébion, disciple de Cérinthe, nia également la divinité du Christ et fut chef des Ébionites. Enfin le diacre Nicolas, en essayant d'approprier aux mœurs païennes la loi de l'Évangile, donna naissance à l'hérésie des Nicolaïtes, qui se confondirent plus tard avec les gnostiques. Cette dernière secte, dont nous avons déjà parlé, prit un immense développement au deuxième siècle, et sa doctrine, ainsi que celle de Manès, le créateur du manichéisme, cette redoutable hérésie née du mélange des anciennes religions de l'Inde et du christianisme, constituèrent le fond de la plupart des hérésies dans le moyen âge.

Les écoles philosophiques de Byzance, d'Antioche et d'Alexandrie poursuivirent durant le deuxième et le troisième siècle leur œuvre de scepticisme et de discussion sacrilége contre la divinité de Jésus-Christ. Après avoir mis en doute l'essence divine des trois personnes de la Trinité, des rhéteurs plus audacieux, tels que Sabellius et Praxée, voulurent démontrer que ces trois personnes en Dieu n'étaient que trois noms symboliques donnés à la même substance. Le concile d'Alexandrie (261) fit justice de ces coupables erreurs. Bientôt après, un prêtre d'Égypte, nommé Arius, les reprit pour son compte et en devint l'ardent propagateur : il soutenait que Jésus-Christ était une créature parfaite sans doute et presque semblable à Dieu,

mais non Dieu lui-même. Sa doctrine contenait, en outre, des hérésies secrètes qui furent condamnées par le concile œcuménique de Nicée (325). Cependant cette doctrine, connue sous le nom d'Arianisme, avait fait de grands progrès; elle fut adoptée et protégée par plusieurs empereurs, elle

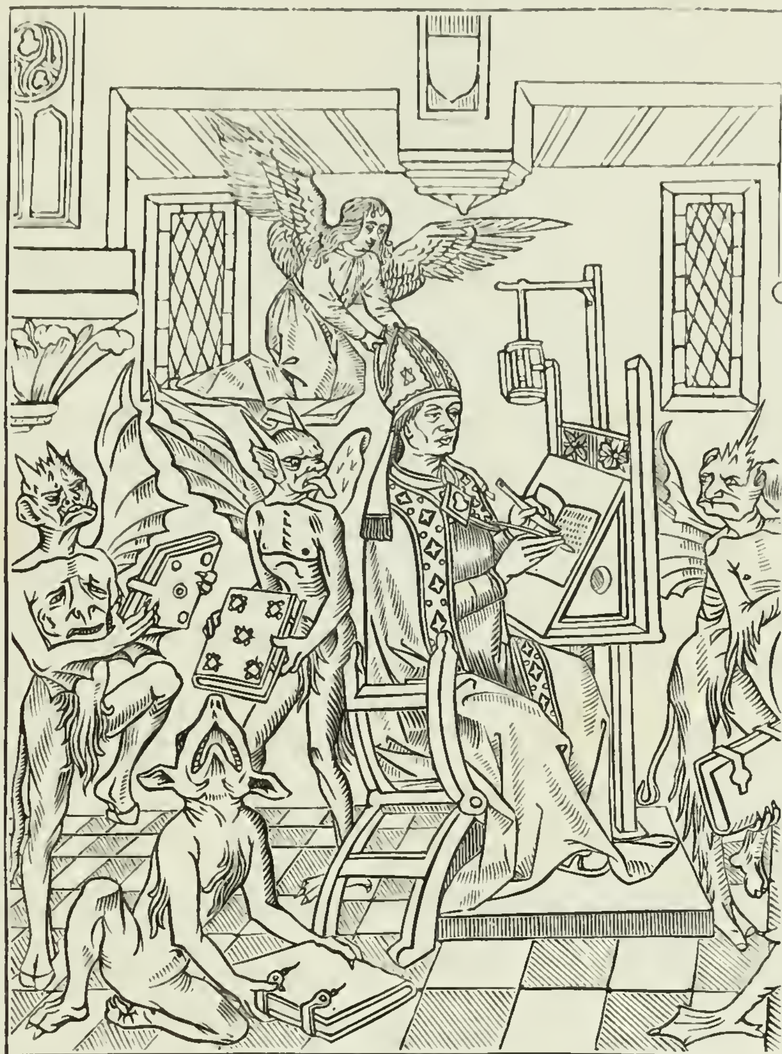


Fig. 307. — L'Orthodoxie entourée des embûches de l'Hérésie. Boniface Simoneta (1470 à 1500), abbé de Saint-Étienne del Corno (diocèse de Crémone), « appelle Dieu en son ayde, afin que plus heureusement son œuvre parface... et désire sur toute chose à parler racion et équité ». Fac-simile d'une gravure sur bois du *Livre des persécutions des crestiens*. Paris, Antoine Verard, sans date, in-4° goth.

se répandit par toute l'Europe, et, malgré l'autorité des conciles, malgré les efforts des papes et des évêques, elle semblait devoir conquérir le monde à un nouveau christianisme dont la divinité du Christ était bannie.

Mais la tentative la plus radicale contre le christianisme, c'est, sans contredit, la conspiration de sectes dissidentes sous le patronage de l'empereur Julien (331-362), surnommé l'Apostat parce qu'il abjura la religion chré-

tienne dans la pensée de rétablir le paganisme. Rien de plus habilement ordonné que le plan de Julien pour arriver à ce résultat : comprenant qu'il devait combiner toutes les forces dirigées contre l'Église, il favorisa les hérésies et les écoles philosophiques qui, après avoir jeté un certain éclat sous Plotin et Porphyre, étaient tombées dans les aberrations ridicules des évocations et de la démonologie. Mais, avec la protection de l'empereur, les choses changent de face, comme le dit fort bien M. Jules Simon, dans son *Histoire de l'École d'Alexandrie;* cette école, « humiliée par les triomphes du christianisme, réduite au silence et à l'obscurité, sans portée, sans crédit, sans influence, prend tout à coup, par l'avénement de Julien, une attitude nouvelle et s'efforce d'employer le pouvoir souverain, dont un de ses adeptes est revêtu, à l'extinction du christianisme ». La lutte fut terrible, et l'Église menacée ne voyait plus aucun moyen humain de se défendre : les fidèles implorèrent le secours du ciel, et la mort prématurée de Julien fut attribuée à l'intervention divine. Les auteurs ecclésiastiques racontent que saint Basile le Grand, tandis qu'il priait Dieu de protéger son Église contre le persécuteur, fut ravi en extase : il vit dans le ciel le Christ disant à saint Mercure (martyr de Césarée en Cappadoce) : « Va frapper l'ennemi de ceux qui croient en moi ! » Le saint martyr partit aussitôt, et, revenant peu de temps après, il dit à son divin maître : « Vos ordres sont accomplis, Julien est exterminé. » Saint Basile eut cette vision dans la nuit même où périt l'empereur. D'après les récits de plusieurs écrivains, l'empereur, comprenant d'où partait le coup qui le frappait à mort, recueillit dans la main le sang qui coulait de sa blessure, et il le lança vers le ciel, en s'écriant : « Tu as vaincu, Galiléen ! » Ces récits, popularisés par l'art byzantin (fig. 308), attestent l'importance que les chrétiens attachaient à la lutte engagée contre eux par Julien.

Aux écoles philosophiques qui avaient fait tant de mal à la religion, les Pères de l'Église avaient essayé d'opposer des écoles purement ecclésiastiques pour l'enseignement des fidèles et afin de les soustraire aux séductions de la science hérétique. L'école d'Édesse fut la plus florissante de ces écoles de l'Orient, aux troisième et quatrième siècles.

La part que les Empereurs prirent eux-mêmes aux disputes dogmatiques des chrétiens, l'éclat que ces disputes donnèrent aux rhéteurs qui attaquaient



Fig. 308. — Songe de saint Basile le Grand. Le martyr de Césarée, saint Mercure, envoyé du ciel par le Christ, terrasse et perce de sa lance l'empereur Julien l'apostat (voir le texte, p. 440). D'après une peinture grecque du seizième siècle, mais dont le style est celui du onzième siècle, appartenant à M. Ambroise Firmin-Didot. Les textes relatifs à ce sujet se trouvent réunis dans les *Mélanges d'archéologie* du P. Cahier, t. I, p. 39 et suiv.

ou défendaient la vérité, avaient excité une foule d'hommes médiocres et orgueilleux à rivaliser d'extravagance et d'audace pour devenir célèbres : ils s'efforçaient d'attirer l'attention publique par un zèle excessif contre les

hérétiques, par l'austérité de leurs mœurs, par quelque pratique bizarre, par la témérité de leurs attaques contre la discipline de l'Église, notamment contre le culte qu'elle rendait à la Vierge; tels furent Coluthe, Aétius, Bonose, Helvidius, Jovinien, les Déchaussés, les Messaliens, les Priscilliens, etc. Des dissensions civiles éclatèrent; le sang coula; la cour de Byzance reçut, par les grands officiers de l'Empire, et surtout par les femmes, qui se passionnaient pour les abstractions dogmatiques, le contre-coup de chaque collision religieuse.

Pendant le quatrième siècle, l'hérésie dominante avait été l'*arianisme,* qui ne voyait dans le Verbe qu'un être supérieur, créé pour servir d'intermédiaire entre Dieu et les créatures. Le cinquième siècle fut agité par les *pélagiens,* disciples de Pélage, originaire de la Grande-Bretagne. Cet homme, qui ne manquait ni de talent ni d'habileté, s'efforça de faire accepter sa doctrine basée sur la négation du péché originel : l'*homme* pouvait, selon lui, observer les commandements de Dieu et faire son salut, sans le secours surnaturel de la grâce; c'était la négation de ce mot du Christ : « Sans moi vous ne pouvez rien faire. » Un des disciples de Pélage, Célestius, porta cette hérésie en Afrique, où elle fut éloquemment combattue par saint Augustin, évêque d'Hippone. Le concile de Carthage (415) la condamna, et, à la prière des Pères de ce concile, le pape Innocent I[er] anathématisa solennellement Pélage et tous ses adhérents. C'est alors que saint Augustin prononça cette parole célèbre : « Rome a parlé, le jugement des évêques d'Afrique est confirmé par les lettres du pape, la cause est finie; plaise à Dieu que l'erreur le soit aussi ! » Mais le chef de la secte écrivit à Zosime, successeur d'Innocent, une lettre respectueuse pour se justifier; son envoyé, Célestius, ayant présenté au nouveau pape une profession de foi captieuse, par laquelle il s'engageait à condamner tout ce que le saint-siége condamnerait, Zosime intervint auprès des évêques d'Afrique en faveur de Pélage, qu'il croyait sincèrement attaché à la vraie doctrine. Ces évêques représentèrent au souverain pontife que sa bonne foi avait été surprise, et que le sectaire, pour être absous, devait abjurer formellement et expressément ses erreurs. Le pape reconnut alors la fourberie des hérétiques et condamna de nouveau Pélage et ses sectateurs : ceux-ci en appelèrent au concile; mais saint Augustin prouva que l'hérésie était suffisamment examinée par



Regamey. lith.

Schmit & Cie Paris

## FORTERESSE DE LA FOI.

**Miniature du quinzième siècle. Collection de M. Ambr. Firmin-Didot.**

La forteresse, assiégée par les impies et les hérétiques, est défendue par le pape, les évêques, les moines, les docteurs de l'Église, qui sont les chevaliers de la foi. La bordure d'encadrement est tirée du manuscrit des *Forteresses de la Foi*, n° 20,067 de la Biblioth. nationale; elle représente les armes de Louis de Bruges.

les évêques d'Afrique et irrévocablement condamnée par le saint-siége; il ne s'agissait plus que de la réprimer. L'empereur Honorius, considérant les troubles politiques qu'entraînaient, en Orient surtout, les dissensions religieuses, prononça la peine de bannissement contre quiconque s'obstinerait à soutenir les erreurs du Pélagianisme.

L'hérésie ne se rendit pas encore, mais elle se modifia, et les semi-pélagiens, dont le moine Cassien avait formulé la doctrine, tout en admettant le péché originel, prétendirent que Dieu avait laissé à l'homme la faculté innée et naturelle d'entrer dans la voie du salut, d'avoir la foi et de se dégager des entraves du péché, sans le secours de la grâce : c'était l'idée religieuse appropriée à la notion philosophique du libre-arbitre. Ces questions abstraites nous paraissent maintenant bien subtiles; mais dans ces siècles de foi elles étaient la grande préoccupation de la société. Un nouvel hérétique, Nestorius, évêque de Constantinople, causa dans la chrétienté une immense émotion, en imaginant deux personnes distinctes en Jésus-Christ. Jusque-là tous les chrétiens avaient cru, selon l'enseignement de l'Église, que la nature divine et la nature humaine en Jésus-Christ appartenaient à une seule personne, qui est le Verbe, la seconde personne de la Trinité. Nestorius prit un détour pour attaquer ce dogme fondamental : il déclara que la Vierge devait être appelée *mère du Christ*, mais qu'on avait tort de la nommer *mère de Dieu :* cette doctrine, qui impliquait la distinction de deux personnes dans le Christ, révolta tellement les fidèles, la première fois qu'elle fut exposée en public par l'évêque, qu'ils s'enfuirent de l'église dans la crainte de paraître approuver la nouvelle hérésie. L'empereur Théodose le jeune, voyant le trouble jeté dans Constantinople par les prédications de Nestorius, provoqua la réunion d'un concile à Éphèse : saint Cyrille, l'illustre évêque d'Alexandrie, le présida au nom du pape. L'hérésiarque refusa de comparaître; sa doctrine fut examinée, discutée et condamnée.

Le peuple d'Éphèse fit éclater bruyamment sa joie lorsqu'il entendit confirmer, en l'honneur de la Vierge, le titre de Mère de Dieu. Mais l'ambassadeur de Théodose, ami dévoué de Nestorius, intercepta l'envoi des actes du concile et ne fit parvenir à Constantinople qu'un compte-rendu falsifié. Les abords du palais impérial étaient si bien gardés que l'on désespérait de faire pénétrer la vérité jusqu'à l'empereur, quand un député du concile

eut l'heureuse idée de recourir à la ruse : déguisé en mendiant, il apporta lui-même la véritable relation cachée dans le creux de son bâton de voyage. Théodose, mieux informé, relégua Nestorius dans un monastère d'Antioche, et, comme il continuait à dogmatiser, il fut exilé en Égypte.

Un moine ardent, Eutychès, supérieur d'un couvent près de Constantinople, en combattant avec beaucoup de zèle l'hérésie de Nestorius, tomba dans l'erreur opposée, également contraire à l'enseignement orthodoxe. Au lieu de respecter la lettre du dogme, il devint à son tour schismatique, puisqu'il ne voulut voir en Jésus-Christ qu'une seule nature, la nature divine; celle-ci, selon lui, ayant absorbé la nature humaine comme l'Océan absorbe une goutte d'eau. Condamné à Constantinople, il appela de la sentence à un autre concile réuni à Éphèse, dont Théodose II appuya les décrets et qu'on surnomma « le brigandage d'Éphèse ». A l'avénement de Justinien, la religion orthodoxe retrouva toute son autorité : l'Eutychianisme, intimidé, n'osa plus rien entreprendre contre elle, mais l'Arianisme s'étendit, se propagea jusque dans la Gaule, à la suite des armées victorieuses de Théodoric, d'Égidius, d'Odoacre, de Totila et des rois chevelus.

Le règne de Léon l'Isaurien ouvrit à l'erreur une nouvelle carrière. Les images sacrées, qui avaient été en vénération dès les premiers siècles, devinrent un objet de dispute en Orient, où elles étaient blâmées par Mahomet et interdites par le Koran. On prétendait que la représentation figurée des êtres subissait certaines influences astrales et diaboliques, et qu'il était irréligieux, même sacrilége, de compromettre de la sorte la quiétude des âmes. Léon l'Isaurien, pénétré de cette idée, qu'enseignait d'ailleurs la magie orientale, lança contre les images, de quelque nature qu'elles fussent, ce célèbre édit que le Souverain-Pontife de Rome frappa des foudres de l'excommunication et qui bouleversa tout l'Orient. Luitprand, roi des Lombards, les Vénitiens, Charles Martel et ses Francs furent appelés au secours de la ville éternelle, menacée par les forces de l'Empire qui voulait imposer à l'Église d'Occident la condamnation des images. Dans les plaines de Poitiers (732), où Charles Martel terrassa l'invasion triomphante des Sarrasins, il rendit à la religion chrétienne, non moins qu'à la France, un service inappréciable en repoussant l'Islamisme qui marchait à la conquête de l'Europe chrétienne.

Sous le règne de l'impératrice Irène, le second concile de Nicée avait rétabli le culte des images (787); mais, jusqu'à l'avénement de l'impératrice Théodora, qui donna force de loi aux décisions de ce concile, les Iconoclastes d'une part, d'autre part les Manichéens, continuèrent à troubler l'Orient ainsi que diverses provinces de l'Europe occidentale et méridio-



Fig. 309. — Les disciples d'Amaury sont brûlés par ordre de Philippe-Auguste (1208). Fac-simile d'une miniature des *Chroniques de Saint-Denis*, ms. du XIVe siècle. Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles.

nale. Dans cette immense guerre civile, cent mille hérétiques périrent; ceux qui purent s'échapper, réfugiés au fond de vallées profondes, de montagnes inaccessibles, où ils s'étaient fortifiés, faisaient sans cesse irruption sur les terres de l'Empire, y causant d'affreux ravages. La séparation entre l'Église latine et l'Église grecque, préparée sinon effectuée sous l'empereur Bardas (854-866), ne favorisa que trop la tendance aux hérésies.

Le onzième siècle n'a vu naître aucune secte nouvelle; mais des schismes

se sont produits dans l'Église, les uns dus à l'ambition, à l'orgueil individuel; les autres, émanés de la dialectique d'Aristote, de l'abus étrange du syllogisme et de la substitution du raisonnement à la foi. On altérait les mystères à force de les rapprocher des idées communes, pour les interpréter et les mettre à la portée des intelligences. Bérenger (dixième siècle), en voulant expliquer le dogme de l'Eucharistie, tomba dans l'hérésie, et Roscelin, le chef des nominalistes (onzième siècle), en cherchant à approfondir le mystère de la Trinité, finit par prétendre que ce n'était qu'un nom qui ne correspondait à aucun fait réel. Les Manichéens avaient pénétré en Europe, mais ils affectaient un grand amour de la pauvreté et des allures modestes qui prévenaient en leur faveur et leur gagnaient des partisans. On en brûla beaucoup, sans anéantir la secte, qui reparut souvent dans plusieurs parties de l'Europe, avec différents noms, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre.

La peine du feu fut aussi infligée, par les tribunaux civils, aux disciples d'un théologien de Paris, nommé Amaury, qui dogmatisait sous Philippe-Auguste (fig. 309). Il enseignait que Dieu est la matière première, et que la loi de Jésus-Christ devait finir en l'an 1200 pour être remplacée par la loi du Saint-Esprit, qui sanctifierait les hommes sans aucun acte extérieur : en niant la résurrection des morts et l'enfer, il détruisait la base essentielle de la morale. Cette doctrine, aussi commode que dangereuse, eut des partisans opiniâtres.

Abailard, le dialecticien le plus habile de son époque, doué d'une vaste science et armé d'une théologie rationnelle qu'il rendait intelligible, voulut assigner une origine différente, un mode d'action différent, à chacune des trois personnes de la Trinité. Les scolastiques s'élevèrent aussitôt contre lui. Saint Bernard prit en main leurs griefs et se posa comme l'implacable adversaire du brillant professeur. Condamné, Abailard se repentit; il brûla lui-même, à genoux devant les juges, ses livres qui contenaient des propositions hérétiques; il se montra plus grand dans cette expiation qu'il ne l'avait jamais été dans la splendeur de son enseignement universitaire.

L'évêque Gilbert de la Porrée, hérésiarque scolastique comme Abailard, avait également trouvé, dans l'illustre abbé de Clairvaux, un antagoniste terrible, et, courbant la tête, il s'était avoué coupable, en laissant à ses dis-



Fig. 310. — Épisode du siége de Toulouse représentant, suivant la tradition, la mort de Simon de Montfort, qui y fut tué le 25 juin 1218. Bas-relief en pierre de l'église Saint-Nazaire, à Carcassonne. Treizième siècle.

ciples le soin de soutenir que les attributs de Dieu doivent être distingués de son essence. Arnaud de Brescia s'en prit au temporel : il prétendait dépouiller l'Église de ses biens, rendre au pape la besace de saint Pierre et proclamer, dans la Rome pontificale, l'ancienne république romaine. Valdo



Fig. 311. — Entrée de Louis VIII, roi de France, et du cardinal de Saint-Ange, légat du pape, le 12 septembre 1226, dans la ville d'Avignon, qui venait de capituler après un siége de trois mois. D'après une miniature des *Chroniques de Hainaut*, ms. du xv<sup></sup>e siècle. Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles.

allait plus loin encore : il conseillait aux chrétiens de renoncer à toute espèce de propriété, pour mieux spiritualiser leur vie. Les Albigeois (fig. 310 et 311), les Vaudois, manichéens transformés, finirent par s'approprier toutes les hérésies qui, vers la fin du douzième siècle, s'étaient répandues en Europe et principalement dans la France méridionale. On lira plus loin (chapitre de l'Inquisition) le récit de la croisade qui fut prêchée contre eux. De tous les points de la chrétienté, mais surtout de l'Allemagne, de la

Flandre et de la France, les croisés s'enrôlèrent sous les bannières de la foi.

Cette prise d'armes eut lieu en 1196. Le concile qui condamnait la nouvelle hérésie manichéenne s'étant réuni à Montpellier, au mois de décembre de cette année-là, le premier effet des mesures répressives, employées avec autant de promptitude que d'ardeur, fut de faire refluer vers les Cévennes, les Alpes et les Vosges, vers le Rhône, la Moselle et le Rhin, un nombre considérable de sectaires, qui tentèrent d'établir un enseignement public dans les villes libres de l'Allemagne.

Un excès de dévotion, inspiré d'abord par le désir de désarmer la colère du ciel, fit naître en Italie, d'une façon toute spontanée, la secte des flagellants. Cet étrange engouement pour la flagellation avait commencé à Pérouse, d'où il passa à Rome, puis en Allemagne et en Pologne. Les nobles, les vieillards, le peuple, les pauvres gens et jusqu'aux enfants allaient, par les villes et les campagnes, les épaules découvertes, et se flagellant cruellement à grands coups, avec un fouet de courroies (fig. 312). Ces fanatiques, dont on vit les bandes sillonner l'Europe, croyaient fermement qu'un ange avait apporté une lettre de Jésus-Christ, laquelle déclarait qu'il n'existait pour un bon chrétien qu'une seule manière d'obtenir le pardon de ses péchés : il lui fallait quitter sa patrie et se fouetter pendant trente-trois jours consécutifs, en mémoire des trente-trois années que le Christ avait passées sur la terre. Les Apostoliques, les Dulcinistes, les Bégards, les Flagellants, les Frères spirituels, les Frérots, les Turlupins, etc., adoptaient ces idées superstitieuses et composaient différentes sectes, que condamna l'Église comme hérétiques. Les sectaires appelèrent de la sentence; les tribunaux civils vinrent en aide aux tribunaux ecclésiastiques; des bûchers s'allumèrent; un nombre prodigieux d'hérétiques périrent; mais beaucoup échappèrent, qui, réunis aux Albigeois, formèrent la secte des Lollards. L'Anglais Wiclef, dont l'hérésie menaçante avait envahi toute l'Angleterre (1368-1384), attaqua ouvertement la cour de Rome, le haut clergé, la liturgie, les sacrements, avec une audace d'autant plus grande qu'il se sentait appuyé par les populations et par plusieurs souverains. L'université d'Oxford examina sérieusement les livres de Wiclef; elle y découvrit deux cent soixante-dix-huit propositions répréhensibles, qu'elle déféra aux censures de l'archevêque de Cantorbéry et de l'évêque de Londres. Après avoir déclamé

contre l'Église, ses usages et ses institutions, Wiclef avait attaqué la société civile dans sa base, en enseignant que, pour avoir quelque droit ou quelque autorité ici-bas, il fallait être en état de grâce; par conséquent, les




Fig. 312. — Hérésie des Flagellants. La légende latine inscrite sur la banderole que porte l'évêque d'Hippone signifie : « Ils sacrifient au démon et non à Dieu. » Fac-simile d'une miniature de la *Cité de Dieu*, par saint Augustin, manuscrit du quinzième siècle. Biblioth. de Sainte-Geneviève, à Paris.

rois, les seigneurs et les possesseurs du sol perdaient leurs droits politiques et domaniaux dès qu'ils étaient en état de péché mortel, de même que le pape, les évêques et les prêtres perdaient aussi, par le péché, leurs pouvoirs spirituels. De plus, il niait le libre arbitre, et, en prétendant que l'homme fait nécessairement et fatalement tout ce qu'il fait, il repoussait toute pénalité

comme injuste, car nul n'est coupable qui agit sans liberté. Enfin il ne reconnaissait l'existence de Dieu que pour le rendre responsable du mal, en soutenant que Dieu est soumis également à la fatalité; qu'il approuve ceux qui pèchent; qu'il contraint même l'homme à pécher, « de sorte, dit Bossuet, que la religion de ce prétendu réformateur est pire que l'athéisme ». Il est vrai que le Dieu de Wiclef était peu de chose, car, dans son système : « Toute créature est Dieu, tout est Dieu. » On comprend l'effet de pareilles doctrines sur les masses : la querelle religieuse se transformait en question sociale. Les Wicléfistes, condamnés, ne fléchirent pas devant les décisions de l'autorité ecclésiastique. On brûla leurs livres, on éleva des bûchers où montèrent résolûment leurs apôtres, on emprisonna, on chassa en masse leurs adhérents, et, nonobstant toutes ces rigueurs, le wicléfisme s'insinua profondément au sein de la vieille Angleterre, se couvrit bientôt de la protection de la chambre des Communes et disposa les esprits à se plier aux volontés despotiques de Henri VIII.

Les écrivains les plus catholiques avouent que le clergé prépara lui-même le triomphe des hérétiques. « Le relâchement de la discipline ecclésiastique dans tout le clergé, dit Moeller, ainsi que dans un grand nombre de communautés religieuses, relâchement dont la cour pontificale elle-même n'avait pas toujours été exempte, fournissait aux sectaires du seizième siècle le prétexte de leur soulèvement contre l'Église, ses doctrines, sa hiérarchie et ses institutions. A cette décadence morale d'une grande partie du clergé, se joignait encore une profonde ignorance, surtout dans le clergé supérieur; et ceux-là même qui cultivaient les sciences et les lettres s'adonnaient presque exclusivement à l'étude des littératures grecque et latine qui dominèrent tout le mouvement scientifique, à partir du quinzième siècle. Une foule d'idées païennes avaient pénétré dans les intelligences et avaient contribué à jeter le mépris sur le christianisme et sur cette belle littérature chrétienne qui avait illustré l'Église depuis son origine. Cet état du clergé exerça une fâcheuse influence sur la masse du peuple, qui vivait dans une grande ignorance en matière de religion, et qui, avec le respect pour ses pasteurs, avait perdu son attachement à l'Église. »

Cette indifférence religieuse du clergé et du peuple explique le succès, non-seulement des hérésiarques qui se présentaient comme réformateurs des

mœurs et de la discipline, mais même des sectes les plus déconsidérées; celle des sorciers, par exemple. Les faits sont trop nombreux et trop bien établis sur des documents authentiques pour que le doute soit possible. Il y eut, dans toute l'Europe, au moyen âge, des sectes nombreuses de sorciers et de sorcières, qui, très-sérieusement, faisaient profession de se donner au diable, en échange des pouvoirs magiques, plus ou moins réels, acceptés comme prix de ce pacte odieux. Ce n'est pas seulement l'inquisition d'Es-



Fig. 313. — Jean Wiclef, théologien hérésiarque, précurseur de Luther, né à Wiclef, en Angleterre, vers 1324, mort en 1387. D'après les *Vrais Pourtraits des hommes illustres*. Genève, Jean de Laon, 1581.

pagne qui a envoyé au bûcher des sorciers et des sorcières, après avoir vérifié les preuves et reçu l'aveu de leurs méfaits : les tribunaux français ont prononcé des arrêts de mort, pour le même cas, après de longs et minutieux interrogatoires dans lesquels les coupables, sans torture, mais de leur plein gré, donnaient le détail de leurs orgies sataniques connues sous le nom de *sabbat* (fig. 314). Cette espèce d'hérésie résista donc à toutes les poursuites dont elle était l'objet, de la part du pouvoir civil aussi bien que de l'autorité religieuse. Nous voyons, dans l'*Histoire des procès de Sorcellerie*, de Soldam, qu'à la fin même du seizième siècle, en quatre années (de 1590 à

1594), à Nordling, petite ville protestante d'Allemagne, sur une population de six mille âmes, il se trouva trente-cinq sorcières jugées dignes de subir la peine du feu. Sans doute les monstruosités de la secte des sorciers attestent une profonde dépravation des mœurs; mais il n'y avait là aucun germe de révolution sociale : il n'en était pas de même des hérésies professées par les grands hérésiarques.

La doctrine de Wiclef ne tarda point à se répandre en Allemagne. Elle fut propagée par Jean Huss, un des docteurs de l'université de Prague. Dès que cette université s'en aperçut, elle condamna solennellement les livres de Wiclef et en interdit la lecture. Jean Huss ne jugea pas prudent de faire une opposition ouverte; mais, comme les docteurs de l'université étaient Allemands, il s'appuya sur l'amour-propre des Bohémiens et le ressentiment personnel du roi Wenceslas contre les Allemands qui l'avaient déposé de l'Empire. La situation devint impossible pour les professeurs : ils partirent avec leurs élèves au nombre de deux mille, pour aller fonder l'université de Leipzig. Jean Huss attira dans son parti plusieurs ecclésiastiques avides de liberté; mais les principaux docteurs nationaux, convoqués par l'archevêque pour examiner les ouvrages de Wiclef, que Jean Huss avait répandus parmi les grands de Bohême, décidèrent que les propriétaires de ces ouvrages devaient les livrer pour être brûlés. Jean Huss usa encore de prudence, et promit à l'archevêque de corriger dans ses prédications tout ce qui lui serait échappé de contraire à la doctrine chrétienne; à ses yeux, cette promesse ne l'empêchait pas de propager la doctrine de Wiclef, qu'il jugeait très-orthodoxe. Il était soutenu par Jérôme de Prague, gentilhomme ardent et audacieux, de plus, bachelier en théologie, quoique laïque; ce dernier, dans la fougue de son zèle, arrêta un jour trois religieux carmes qui avaient osé prêcher contre les propositions de Wiclef, et il en jeta un dans la Moldau. Dénoncé au Pape par le clergé de Prague, Jean Huss fut déclaré hérétique et excommunié avec ses adhérents. Une sédition excitée alors dans Prague, par ses partisans, ayant à leur tête le bouillant Jérôme, coûta la vie à un assez grand nombre de malheureux auxquels le sénat fit trancher la tête. Jean Huss avait appelé de la sentence du Pape au futur concile; celui qui fut tenu à Rome en 1413 condamna de nouveau les écrits de Wiclef et excommunia Jean Huss, parce qu'il ne s'était pas présenté, bien

# LA LÉGENDE DU SABBAT

Cette gravure résume ce qui est rapporté touchant le sabbat, dans les interrogatoires et les procès des sorciers et des sorcières, notamment dans un arrêt rendu par le tribunal d'Arras, au quinzième siècle (1460). On voit, dans le bas, des mégères qui chauffent, avec des ossements et des têtes de mort, l'affreuse chaudière dans laquelle elles jettent des crapauds et des vipères, dignes condiments des charognes de pendus et des corps d'enfants non baptisés, qui constituent le menu du repas. A l'un des angles, des sorcières, assises à table avec des diables, consomment leur horrible festin. Dans l'autre angle, des enfants s'amusent à chasser des crapauds.

Au milieu l'on aperçoit les sorcières volant au sabbat, à cheval sur leur balai ou *ramon*: leur corps, hideusement nu, a été frotté de la graisse magique qui leur donne le pouvoir de fendre ainsi les airs; une sorcière chevauche sur un bouc infernal, emportant en croupe deux enfants. D'un côté une ronde de six sorcières surmonte un groupe mélangé d'hommes, de femmes et de diables qui babillent ensemble. De l'autre côté, autour d'un arbre, des sorcières et des démons exécutent une ronde lascive.

Dans le haut, trône Satan sous la forme d'un bouc à quatre cornes, du milieu desquelles jaillit une lumière. Ses deux acolytes, assises aussi, tiennent dans la main un bouquet de vipères; une sorcière et un diable consacrent un enfant au seigneur bouc. Dans l'angle gauche, des femmes en costume ordinaire (celle du milieu a orné sa coiffure de vipères) forment l'orchestre des danses infernales.



Fig. 314. — Légende du sabbat, reproduisant ce qui est rapporté dans un arrêt rendu par le tribunal d'Arras, en 1460. Gravure du seizième siècle, conservée à la Bibliothèque nationale, cabinet des estampes.

qu'il fût cité devant le concile. Le chancelier Gerson, l'illustre doyen de la faculté de théologie à l'université de Paris, où l'on venait de condamner dix-neuf erreurs de Jean Huss, écrivit à l'archevêque de Prague, en l'exhortant à prendre les mesures nécessaires pour arrêter les progrès de cette hérésie.

Le prélat, docile aux conseils de Gerson, obtint l'appui du roi de Bohème, et on décréta que tous ceux qui soutiendraient les propositions con-



Fig. 315. — Jean Huss, célèbre hérésiarque, né en Bohême, jugé, condamné et brûlé à Constance en 1415.



Fig. 316. — Jérôme de Prague, disciple de Jean Huss, né à Prague vers 1378, brûlé vif comme hérétique à Constance en 1416.

D'après les *Vrais Pourtraits des hommes illustres*. Genève, Jean de Laon, 1581, in 4°.

damnées de Wiclef seraient chassés du royaume. Jean Huss se vit obligé de quitter la ville, mais il parlait avec plus de véhémence que jamais contre l'Église et surtout contre le Pape.

Le concile de Constance, convoqué pour le 1er novembre 1414, devait être saisi de l'examen des doctrines de Jean Huss : celui-ci, loin de reculer en ce moment décisif, somma fièrement ses adversaires, dans des affiches publiques, de venir le confondre devant le concile : « Si l'on peut me convaincre d'une erreur quelconque ou d'avoir enseigné quelque chose de contraire à la foi chrétienne, disait-il avec assurance dans ces affiches, je ne

refuse pas d'encourir les peines portées contre les hérétiques. » Cependant il sollicita et obtint de l'empereur Sigismond un sauf-conduit, dans lequel il était dit que « par respect pour la majesté impériale, on le laissât librement et sûrement passer, demeurer, s'arrêter, retourner, en le pourvoyant même, s'il en était besoin, d'autres bons passe-ports ». Jean Huss partit de Prague le 11 octobre (fig. 315 et 316), et le 20, dans une lettre écrite de Nuremberg, il se félicite de l'accueil qu'il a reçu partout, en particulier des ecclésiastiques disposés à accueillir sa doctrine. Arrivé à Constance le 3 novembre, il y expose ses idées très-librement, dans ses entretiens et dans ses écrits : en dépit de l'excommunication lancée contre lui, il dit la messe chaque jour, dans une chambre, mais sans se cacher : les gens du voisinage y assistaient. Le 28 novembre il fut arrêté et mis en prison. Après avoir entendu de nombreux témoins, on fit extraire des livres et des discours de Jean Huss trente-neuf articles dont on donna lecture publique; les principaux énonçaient « que les prédestinés seuls sont membres de l'Église catholique; que saint Pierre n'a été ni n'est le chef de cette Église; que par le péché mortel les autorités ecclésiastiques et civiles perdent leurs droits et leur puissance; enfin que la condamnation des quarante-cinq articles de Wiclef était déraisonnable et injuste ». Le vénérable Pierre d'Ailly exhorta Jean Huss à se soumettre au jugement du concile; l'empereur en fit autant, le menaçant, dans le cas contraire, de la rigueur des lois. Le lendemain on lui présenta une formule de rétractation qu'il refusa de signer. Quinze jours après, ses livres furent condamnés au feu; c'était le 24 juin. Le concile le déclara hérétique, le 6 juillet, et le dégrada des ordres ecclésiastiques; dès lors il se trouvait abandonné au bras séculier. L'empereur, qui était présent, le fit saisir immédiatement par le comte palatin; la loi civile condamnait au feu les hérétiques opiniâtres : elle fut appliquée dans son effroyable rigueur, et Jean Huss la subit avec fermeté. Jérôme de Prague souscrivit d'abord la formule de rétractation, mais bientôt il la désavoua; après avoir déclaré publiquement qu'il adoptait toute la doctrine de Jean Huss, il subit aussi la peine du feu.

L'empereur, par ces exécutions impitoyables, ne réussit point à intimider les partisans de Jean Huss; ils devinrent, au contraire, une horde fanatique dans laquelle on vit s'agglomérer pêle-mele toutes les sectes hostiles à l'Église. Ziska, chambellan du roi Wenceslas, s'étant mis à leur tête, ravagea

# EXORCISME DE LAON

Les cérémonies de l'exorcisme à Laon seulement durèrent neuf jours. La possédée était une jeune mariée, Nicole Aubry, âgée de seize ans.

Le premier jour elle fut amenée à l'église par plusieurs hommes (A), qui la contenaient avec peine; les jours suivants (V) on la porta dans son lit, derrière la châsse de Notre-Dame, la croix et le Saint-Sacrement. Après avoir fait trois fois le tour de l'église, elle était placée sur un matelas (E) derrière le chœur. La procession finie, un cordelier (B) faisait le sermon. Puis l'évêque disait la messe (C) à l'autel de l'Image. Assis au milieu de son clergé (D), il prononçait les formules de l'exorcisme et interrogeait la démoniaque, dont un notaire royal enregistrait les réponses. De temps à autre il élevait l'hostie (F) en ordonnant au diable de sortir. Nicole se démenait affreusement (G), le corps enflé, la face presque noire, hurlant, tirant la langue, les yeux hagards, et elle s'élançait de son lit à plus de six pieds en l'air malgré les efforts de dix et quinze hommes vigoureux. Perdant tout à coup cette horrible difformité, elle retombait comme une masse (H), aveugle, sourde et muette à la fois, le corps roide et dur, arrondi comme un hérisson (I). Mais à peine avait-elle reçu l'hostie (K), qu'elle rentrait dans son état naturel. Elle baisait ensuite la croix (L), et un homme seul l'emportait dans ses bras (M) tant elle était faible. Les catholiques, tête nue, criaient au miracle; les huguenots, qui restaient couverts, ne voyaient là qu'un jeu industrieux (N O).

Des vingt-neuf démons qui possédaient Nicole et qu'on a représentés dans la carte, vingt-six (P) furent chassés à Notre-Dame de Liesse; le diable Légion (Q) fut expulsé à Pierrepont; Astaroth (R), Cerbère (S), et Belzébut (T), le plus puissant de tous, à la cathédrale de Laon, le dernier jour de l'exorcisme.

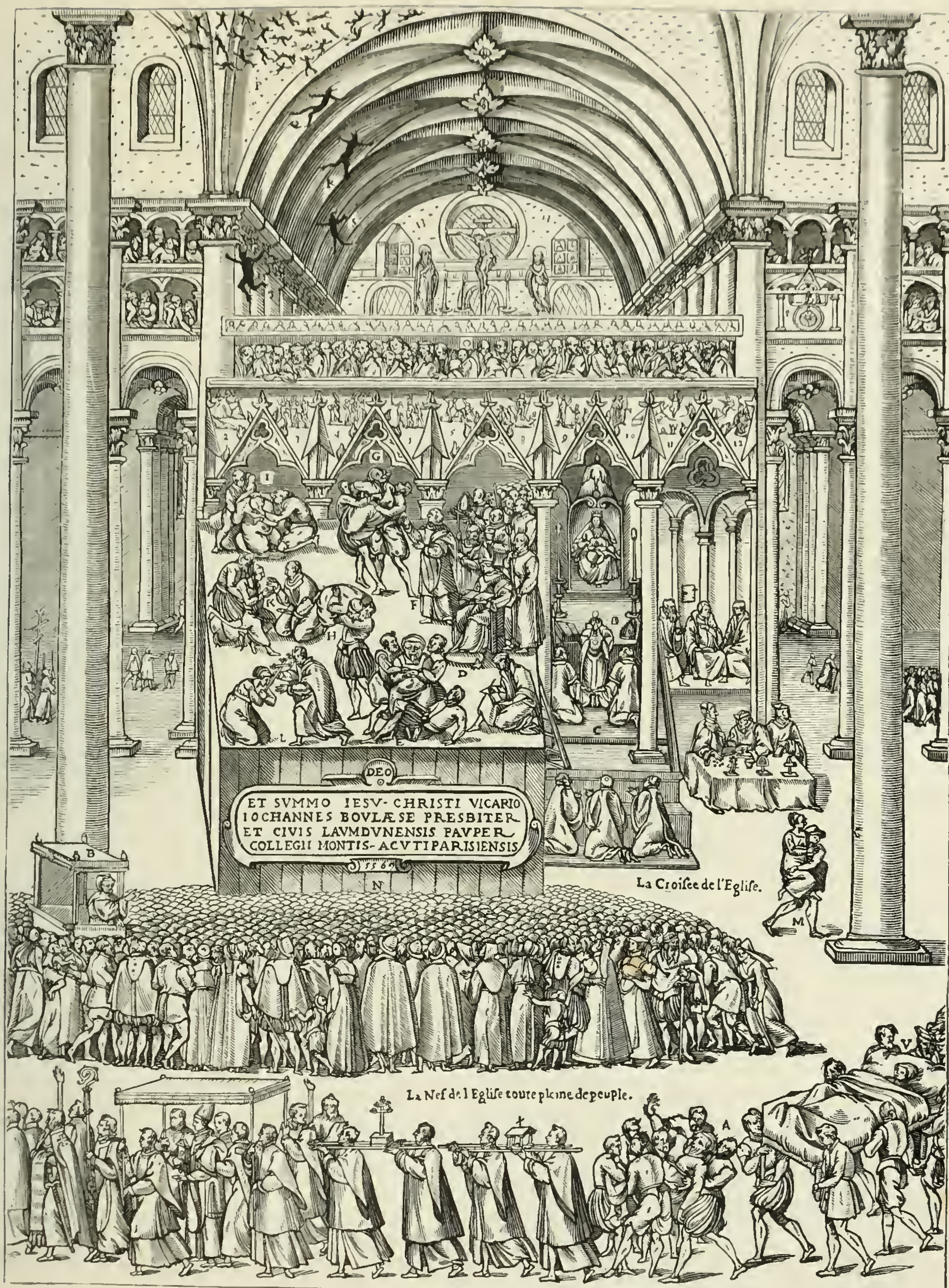



Fig. 317. — Exorcisme d'une démoniaque à Notre-Dame de Laon, par l'évêque de cette ville, le 8 février 1566. Fac-simile réduit d'une gravure jointe au *Manuel de la victoire du corps de Dieu sur l'esprit malin*, par Jean Boulaese. Paris, 1575, in-16.

la Bohème, pilla les monastères, massacra les moines, se rendit maître absolu du pays et tint en échec toutes les forces militaires de l'Empire. Après sa mort (1424), les hussites, loin de se soumettre et de reconnaître leurs erreurs, continuèrent à dominer l'Allemagne; de telle sorte que Luther n'eut qu'à semer sur le terrain qu'ils avaient arrosé de sang.

Par une anomalie inexplicable, c'est au dogme de l'eucharistie que les hussites restaient le plus fermement attachés, et souvent le principal attrait des populations pour se ranger de leur parti fut le privilége de communier sous les deux espèces. Réunis au nombre de quarante mille dans leur fameux camp du *Thabor*, les hussites, sans confession, recevaient sur la voie publique la communion sous les espèces du pain et du vin; leur chef signait *Ziska du calice*, et quand le parti modéré se sépara des plus exaltés, il choisit, pour désigner ses adeptes, le titre de *Calixtins*. Les protestants, au contraire, arrivèrent promptement à nier la présence réelle et permanente du Christ dans les espèces eucharistiques. L'importance attachée à ce dogme attira l'attention générale sur le fait extraordinaire d'une démoniaque qui parcourut les diocèses de Laon et de Soissons vers le milieu du seizième siècle : c'était une jeune femme récemment mariée, nommée Nicole, appartenant à une famille humble mais honnête. Il y eut grand nombre d'exorcismes publics, et toujours les accès de la patiente se calmaient subitement par la communion qu'on lui donnait. Le cas fut critiqué, examiné après une enquête scrupuleuse, et l'émotion devint si grande que l'autorité dut s'en mêler. Nicole fut livrée aux gens du roi (fig. 317), « qui ordonnèrent que toutes les expériences fussent faites par des médecins et des chirurgiens nommés d'office et choisis dans les deux religions (catholique et protestante), afin qu'il n'y eût aucune suspicion dans leurs rapports. » Le témoignage de ces docteurs écarta la prévention d'une supercherie que l'autorité judiciaire aurait désiré constater, afin de la punir. Le prince de Condé, gouverneur de Picardie, et l'un des proctecteurs les plus fermes de la religion prétendue réformée, garda pendant quelques jours près de lui la démoniaque avec ses parents, qui l'avaient suivie partout : le prince les interrogea, sans pouvoir les faire renoncer à la conviction que Nicole avait été possédée et que l'eucharistie l'avait délivrée. Enfin, un ordre du roi permit à ces pauvres gens de retourner chez eux, à Vervins.

Dans les mouvements d'hérésie circonscrits à quelques provinces, à quelques diocèses, l'autorité ecclésiastique avait presque toujours suffi pour les comprimer, secondée qu'elle était d'ailleurs par les souverains orthodoxes; mais les séparations violentes de Rome avec l'Empire, les deux camps rivaux, formés pendant deux siècles entre les antipapes et les papes; l'indé-




Fig. 318. — Tableau allégorique des excès commis par les huguenots. Le lion lié et dompté représente la France que les hérétiques réduisirent à un état déplorable, tant par les guerres civiles, en pillant, violant, tuant, que par les impiétés dont ils laissèrent partout les marques en profanant les églises, brisant les vases sacrés et foulant aux pieds les croix, les images et les reliques des saints. D'après un dessin du manuscrit *de Tristibus Franciæ*, conservé à la Bibliothèque de Lyon. Seizième siècle.

pendance de position que conquirent les communes après des soulèvements réitérés contre leurs évêques et leurs seigneurs, rendirent nécessaire l'intervention d'une autorité judiciaire dans les querelles et les conflits religieux, nés des hérésies et des schismes qui se succédaient l'un à l'autre : la création de cette autorité, moitié civile et moitié ecclésiastique, émanée du trône, eut pour objet essentiel de protéger le legs du passé contre les empiétements

et les hardiesses de l'avenir. Voilà comment, surtout depuis le quatorzième siècle, les Cours dites des Grands-Jours, les siéges présidiaux, les parlements, les bailliages même, le Châtelet de Paris, arrivèrent à s'immiscer dans les affaires du culte, quoique leurs arrêts ne fussent pas toujours d'accord avec le droit canonique. L'inquisition ne parvint point à s'établir d'une manière fixe et durable en France, mais les tribunaux ordinaires s'arro-



Fig. 319. — Jean Knox, propagateur de la religion prétendue réformée en Écosse, né à Geffard en 1504, mort en 1572.



Fig. 320. — Ulrich Zwingle, premier chef de la réforme religieuse en Suisse, né et mort à Wildhaus, canton de Saint-Gall, 1484-1531.

D'après les *Vrais Pourtraits des hommes illustres*. Genève, Jean de Laon, 1581, in-4°.

geaient le droit de connaître des crimes d'hérésie sans recourir aux officialités.

Quand, pour la première fois, eurent éclaté les protestations de Luther contre Rome et le catholicisme (1517), l'hérésie de la Réforme était depuis longtemps dans l'air, ou sommeillait à l'état de larve, n'attendant qu'une circonstance propice à son développement. « L'œuf était pondu, disait Érasme, Luther n'avait plus qu'à le couver et le faire éclore. » La corruption des grands, du clergé et du peuple ajoutait aux chances de succès. La suppression du célibat clérical et des vœux monastiques répondait aux désirs secrets d'évêques, de prêtres et de moines dépravés; la perspective de voir

tomber entre leurs mains tous les biens d'Église alléchait la cupidité des princes et des seigneurs; enfin le rejet de l'enseignement ecclésiastique flattait l'amour-propre du peuple constitué juge suprême des dogmes, par le droit qu'on lui donnait d'interpréter la Bible traduite en langue vulgaire.

Depuis deux siècles, le Rationalisme semait contre l'autorité du passé mille levains de révolte; un souffle puissant, le souffle de l'imprimerie, vint tout à coup les multiplier et les répandre; l'apôtre des nouvelles doctrines religieuses n'avait qu'un mot à prononcer, la négation, et une armée de disciples ne demandaient qu'à le suivre, qu'à combattre sous sa bannière; disciples d'abord soumis, bientôt rebelles, impatients de s'attribuer la liberté d'examen, l'indépendance de principes, que le despotisme de Luther eût voulu se réserver exclusivement. Carlstadt, Œcolampade, Schwenckfeld, Hutten, Zwingle (fig. 320), Munzer, Staupitz, Knox (fig. 319), et beaucoup d'autres, tout en marchant à la suite de l'éclatant docteur de Wittemberg, eurent chacun leur école : « Les enseignements s'y brisaient comme des avalanches, les doctrines s'y heurtaient à l'instar des tempêtes, » pour nous servir de la belle expression poétique de Wieland; « c'était un sombre abîme de néologies, d'antilogies et de contradictions où n'apparaissait pas le moindre rayon du soleil éternel de la grâce. » Cela n'empêcha point que le mouvement intellectuel ne fût immense, surtout en Allemagne et vers les contrées riveraines de la Moselle. Un déluge de factums, de pamphlets, de relations vraies ou fausses, émanant, la plupart en cachette, d'une infinité d'imprimeries, se colportaient avec rapidité et pénétraient partout; l'allégorie eucharistique de Zwingle, l'appel insurrectionnel de Munzer aux moines franconiens, la réhabilitation de la *lettre* par Schwenckfeld, le *trope* de Carlstadt contre Luther, prenaient mille formes différentes, tandis que l'infatigable, l'inépuisable Luther, tour à tour Démosthène, Pétrone, paysan du Danube, soudard aux grandes coupes de bière, délayait en quinze mille pages in-folio l'inanité des théories protestantes, chaos d'éloquence, de poésie, de passions imagées, de vérités tangibles, de mensonges audacieux, de fiel, de haine, de jalousie et de boue. La dispute fameuse de Leipzig, les assises de Worms et d'Augsbourg, la guerre d'extermination des Rustauds, la querelle des images, l'entrevue de Maubourg, le massacre de la Saint-Barthélemy en France (fig. 321), en un mot les péripéties multiples de ce grand drame




Fig. 321. — Massacre de la Saint-Barthélemy, à Paris (24 août 1572), d'après une estampe allemande reproduisant une des planches supplémentaires du recueil gravé par Jean Tortorel et Jacques Perrissin. Le sujet principal est le meurtre de Coligny. A gauche, l'amiral, sortant du Louvre et lisant un mémoire, est blessé d'un coup d'arquebuse que Maurevert lui tire d'une fenêtre (22 août); on voit au fond un de ses écuyers apprenant cette nouvelle au roi Charles IX, qu'il trouve jouant à la paume. A droite, Coligny assailli dans son hôtel de la rue Béthisy, par des soldats (24 août), est percé d'un coup d'épée par Besme; son corps est jeté par la fenêtre et tombe aux pieds du duc de Guise. Dans les maisons voisines on massacre Téligny et d'autres protestants.

**Ain Sermō. von dem vnrechten Mammon Luce am XVI.**
**D. M. Luther. Anno M. D. XXij.**




Fig. 322. — Martin Luther, fac-simile réduit d'un portrait de Lucas de Cranach (1520), placé en tête d'un sermon que Luther prononça contre l'autorité de l'Église romaine, en quitant son froc de moine augustin; Wittemberg, 1522, in-8°. — Le distique latin célèbre ainsi l'artiste et le modèle : « *Si Luther laisse de son génie des traces impérissables, Lucas* (Cranach) *fixe à tout jamais les traits que la mort efface.* »

religieux qui tenait l'Europe attentive et tremblante, apparaissent bien moins dans les gros livres, publiés depuis par la controverse savante, que dans ces feuilles éparses et jetées au vent, criées par les rues, chantées aux carrefours

et accompagnées de défis, de menaces, de luttes sanglantes, à coups de poing, à coups de bâton, à coups de dague ou d'arquebuse, entre ces irréconciliables adversaires catholiques ou huguenots.




Fig. 323. — Jean Calvin, dit le pape de Genève, chef de l'Église prétendue réformée; né à Noyon en 1509, mort à Genève en 1564. Fac-simile d'une gravure sur bois de l'ouvrage de Théodore de Bèze, traduit du latin par Simon Goulart, *les Vrais Pourtraits des hommes illustres* (Genève, Jean de Laon, 1581, in-4°). Un des frontispices gravés de ce recueil porte le monogramme de Jean Cousin.

Le luthéranisme, conséquence d'une révolte de cloître, avait abouti à l'anarchie dans l'Église; à l'exil de Carlstadt, obligé de mendier son pain de village en village; aux persécutions du maître contre Œcolampade et

Schwenckfeld ; au massacre de cent vingt mille paysans révoltés dans la Thuringe et la Souabe. Une multitude de sectes, les sacramentaires, les œcolampadiens, les antinomiens, les majoristes, les anabaptistes, étaient nés de l'hérésie de Luther; on comptait autant de papes que d'Églises dissidentes. Toutefois la symbolique luthérienne se trouvait encore reléguée au-delà du Rhin, lorsque deux sectaires français, Farel et Froment (fig. 324), allèrent révolutionner Genève et les contrées voisines. Une haine injuste contre la maison de Savoie entraîna dans leur parti une foule de patriotes qui, rêvant l'indépendance démocratique, voulaient échapper aux souverainetés héréditaires et rompre avec le catholicisme qui les favorisait.



Fig. 324. — Guillaume Farel, prédicateur de la religion prétendue réformée, né à Gap en 1489, mort à Genève en 1565. D'après les *Vrais Pourtraits des hommes illustres*. Genève, Jean de Laon, 1581, in-4°.

En Angleterre, ce fut le roi qui se sépara de l'Église romaine. Henri VIII, ne pouvant obtenir du pape Clément VIII une bulle qui frappât de nullité son mariage avec Catherine d'Aragon et qui lui permît d'épouser Anne de Boleyn, se proclama lui-même chef suprême et unique de l'Église dans ses États; mais il ne toucha point aux dogmes qu'il avait défendus contre Luther : ce fut donc un schisme plutôt qu'une hérésie. Sous ses successeurs, après une décision du parlement anglais, un synode convoqué à Londres rédigea la Confession de foi de l'Église anglicane : c'est celle qui s'écarte le moins, pour le dogme et la discipline, des traditions de l'Église catholique.

En arrivant à Genève, l'esprit imbu de ces *nouvelletés* évangéliques qui composaient une hérésie essentiellement française, Calvin y trouva que la réformation était déjà faite. Des ruines, des traces de sang n'accusaient que trop son passage; le dépouillement des vaincus au profit des vainqueurs

avait fait d'une révolution religieuse une révolution sociale. Sectaire inflexible et jaloux, Calvin s'empara de la réforme comme d'un instrument du despotisme. Pour devenir chef d'Église en même temps que chef d'État, il proclama la négation doctrinale de l'autorité; il commença son existence psychologique là précisément où Luther avait fini la sienne. A la symbolique saxonne du grand réformateur, il adapta un système mixte sur la Cène de




Fig. 325. — Violences des huguenots français contre les catholiques. — A. Noble dame de Montbrun (Charente), torturée par des soldats qu'elle a reçus avec libéralité. Ils lui brûlent la plante des pieds à l'aide de lames de fer rougies au feu, et, avec le tranchant de ces lames, ils lui découpent la peau des jambes en forme de lanières. — B. Maître Jean Arnould, procureur du roi à Angoulême, après avoir subi plusieurs mutilations, est étranglé dans sa maison. — C. La veuve du procureur près le tribunal criminel de cette ville, âgée de soixante-dix ans, est traînée par les cheveux à travers les rues. Fac-simile d'une gravure sur cuivre du *Theatrum crudelitatum nostri temporis*. Anvers, 1587, in-4°.

Jésus-Christ, emprunté à Zwingle et à Œcolampade; il fut ardent, impitoyable: le triste sort de Servet et de Gruet le prouvent assez; il voulut régner par la terreur, car sa préoccupation était moins le spiritualisme que la politique, et c'est ce qui établit une différence si notable, si caractérisée, entre les deux chefs du protestantisme, entre le moine rebelle de Wittemberg et le prêtre apostat de Noyon. Calvin s'était mis en lutte ouverte avec tous les

déserteurs de l'école catholique, avec Gentilis, Ochin, Castalion, Westphalz; sa doctrine, son enseignement, s'éloignèrent de ceux de Zwingle dans les montagnes de l'Albis, de Mélanchthon à l'université de Wittemberg, d'Œcolampade au pied du Hauenstein, de Martin Bucer à Strasbourg et de Brentzen à Tubingue. Parmi les sectaires de Genève, deux amis, Bèze et Farel, lui sont demeurés seuls fidèles, en raison d'un tempérament analogue au sien plutôt qu'au point de vue de l'identité des principes. Les huguenots de France avaient pourtant accepté pour chef suprême un théocrate comme Calvin, qui, pendant vingt-quatre ans, ne marcha qu'escorté de glaives, de bûchers et de bourreaux (fig. 325).

Il faut donc attribuer à Calvin et à son influence personnelle le caractère violent et impitoyable que la réforme avait pris dans le cours du seizième siècle, où les horreurs des guerres de religion invoquaient pour prétexte et pour excuse la prédication de la parole de Dieu aux chrétiens de bonne volonté !



Fig. 326. — Sceau d'une bulle imaginaire de Lucifer; extrait du *Roi Modus*, ms. du XVe siècle à la Biblioth. de Bourgogne, à Bruxelles. — L'inscription du sceau paraît offrir des termes de cabale; dans tous les cas, elle est inintelligible.

# INQUISITION

Principe général de l'inquisition. — Son existence chez les Grecs et chez les Romains. — Inquisition papale. — Inquisition en France. — Albigeois. — Inquisition royale espagnole. — Son but politique. — Elle est combattue par les papes. — Inquisiteurs de Tolède excommuniés par Léon X. — La Sainte-Hermandad. — Les familiers de l'inquisition. — Le *Saint-Office* et la *Suprême*. — Les prisons de l'inquisition. — Auto-da-fé. — L'inquisition dans les Pays-Bas. — Inquisition protestante en Hollande, en Allemagne, en France, en Angleterre, en Suisse.

PARTOUT, chez toutes les nations et dans tous les temps, la religion, qui est la base des sociétés, a du être protégée, sauvegardée, dans l'intérêt de la chose publique. Voilà pourquoi la plupart des hommes, surtout ceux qui gouvernent, ont toujours attaché la plus haute importance aux idées, aux opinions philosophiques et surtout aux idées religieuses. En effet, l'expérience n'a que trop prouvé, depuis la formation des États civilisés, qu'un changement de croyances religieuses amenait nécessairement une transformation sociale, et qu'une révolution politique n'était que la mise en pratique d'une théorie inventée et proposée par la philosophie plus ou moins hostile et malfaisante. De là ce principe établi, qui veut que la loi divine et la loi humaine soient également respectées par les citoyens. Ce serait donc une erreur que de regarder l'inquisition comme un fait exceptionnel et anormal, particulier au moyen âge. La recherche des croyances religieuses (tel est le sens du mot *inquisition*) a été non-seulement une conséquence naturelle de l'existence des religions, mais encore une impérieuse préoccupation des gouvernements.

Toute l'histoire l'atteste, celle de l'antiquité, comme celle du moyen âge et de la renaissance. Ce qu'il y a de consolant, c'est que généralement, même au milieu des persécutions les plus violentes, il s'est trouvé des esprits élevés, des cœurs généreux qui ont protesté, avec une noble franchise, avec un courage inflexible, contre les excès tyranniques et sanguinaires par lesquels on prétendait imposer aux peuples et aux individus une conviction religieuse

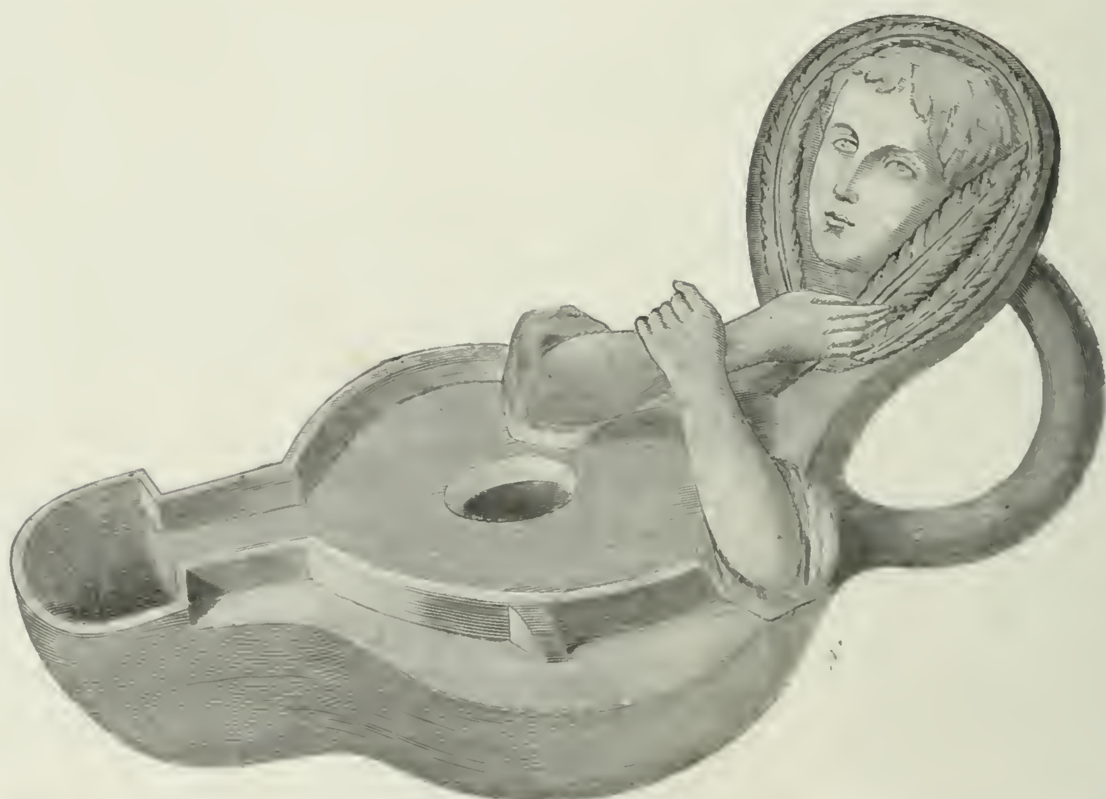


Fig. 327. — Lampe funéraire des Catacombes, représentant une jeune chrétienne, ceinte des palmes du martyre; terre cuite du troisième siècle, au musée du Vatican.

que le raisonnement seul doit faire naître, et que la liberté de conscience peut seule accepter.

L'inquisition (c'est-à-dire la recherche de l'orthodoxie religieuse) exista parmi les Grecs. L'acte d'accusation de Mélitus, qui demanda la peine de mort contre Socrate, porte en propres termes : « Socrate est coupable en ce qu'il ne reconnait pas les dieux de la république, et met à leur place des extravagances démoniaques. » Cédant à l'influence du parti démocratique, les juges condamnèrent Socrate à boire la ciguë; mais le grand philosophe eut à peine fermé les yeux, que les honnêtes gens s'indignèrent de l'iniquité qui avait été commise au nom de la religion ; toutefois ce ne fut pas en

invoquant la tolérance religieuse, mais en prouvant que Socrate avait reconnu et adoré les dieux de la république, qu'ils obtinrent, comme représailles, la condamnation de Mélitus, son accusateur.

A Rome, aussi bien que dans Athènes, on voit le peuple soupçonneux et impitoyable à l'égard de ceux qui ne veulent pas reconnaître et adorer les dieux de la république; telle fut la cause des atroces persécutions qui, sous



Fig. 328. — Sainte Cécile et Valérien, son époux. A leurs pieds s'épanouissent des lis et des roses, et de chaque côté s'élève un palmier chargé de fruits, symbole de leur victoire et des mérites de leur martyre. Sur l'un de ces arbres on voit un phénix nimbé, symbole antique de résurrection. Mosaïque tirée du cimetière de Saint-Sixte et conservée à l'église de Sainte-Cécile, à Rome (IIIe ou IVe siècle).

les empereurs romains, firent couler le sang de milliers de martyrs. En vain les chrétiens s'enfoncent dans les profondeurs des Catacombes, pour offrir au vrai Dieu leurs prières et participer aux saints mystères : en vain ils se rendent irréprochables par l'accomplissement de tous leurs devoirs de bons citoyens : on ne leur pardonne pas leur croyance, contraire à la religion de l'État; dès qu'ils sont découverts, il faut qu'ils offrent de l'encens aux dieux de la république ou qu'ils expirent dans les supplices (fig. 327). Le doux Trajan répond à Pline qu'il ne convient pas de rechercher les chrétiens, mais que s'ils sont dénoncés et s'ils refusent d'apostasier, il faut les

punir. Saint Ignace, évêque d'Antioche, fut un des nombreux martyrs immolés sous le règne du pieux Trajan, qui voulait qu'on condamnât à mort des hommes honorables, parfaitement vertueux, dont tout le crime consistait dans leur refus d'adorer l'image de l'empereur et les idoles du paganisme.

Sous le règne d'Alexandre Sévère, on compte de nombreux martyrs et des plus illustres : sainte Cécile, son époux et son beau-frère (fig. 328). Sainte Cécile descendait de très-nobles aïeux qui remontaient jusqu'à Tarquin le




Fig. 329. — Saint Savin et saint Cyprien, amenés devant le proconsul Maximus, en 158, confessent qu'ils sont chrétiens. Peinture à fresque de l'église de Saint-Savin (Vienne), la plus ancienne qui soit en France; onzième siècle. D'après les dessins de M. Gérard-Séguin.

Superbe; elle était de cette famille Metella, qui avait vu plusieurs de ses illustres enfants obtenir, aux plus beaux jours de la république, les honneurs du triomphe et du consulat. Ses parents la donnèrent en mariage à un jeune patricien de Rome, nommé Valérien. Mais Cécile avait consacré à Dieu sa virginité; son époux, à qui ses discours et ses prières avaient donné la foi, respecta ce vœu et convertit lui-même son frère Tiburce. Tous les trois secouraient de leurs aumônes leurs frères persécutés : la charité chrétienne les trahit. Malgré la distinction de leur naissance, leurs richesses, leurs alliances, ils furent arrêtés, et leur refus de sacrifier aux faux dieux les

fit condamner à mort. Nous trouvons une multitude de faits analogues en Gaule (fig. 329 et 330), comme dans les provinces les plus reculées de l'Orient.

Après la conversion de Constantin, quand la religion du Christ fut reconnue comme religion de l'État, le bras séculier se mit avec empressement au service de l'Église pour maintenir l'unité de la foi; mais le pouvoir civil, au lieu de se borner à seconder l'autorité ecclésiastique, pour la répression des délits contre le dogme fixé par les conciles, voulut avoir une action



Fig. 330. — Martyre des mêmes saints déchirés avec des ongles de fer. Peinture à fresque de l'église de Saint-Savin (Vienne), onzième siècle. D'après les dessins de M. Gérard-Séguin.

souveraine dans tous les procès qui se rattachaient à des causes religieuses : de là naquirent souvent des abus déplorables.

L'inquisition italienne, sous la direction immédiate des papes, apparaît dès le cinquième siècle : le pape saint Léon, après avoir ordonné une enquête juridique contre les manichéens qui s'étaient réfugiés à Rome, dit en propres termes : « Ce qui a été fait ne suffit pas; il faut que l'inquisition continue, afin que non-seulement les bons persévèrent, mais que ceux qui ont été séduits soient ramenés de l'erreur. » Le but primitif et véritable de l'inquisition fut de découvrir les erreurs dans la doctrine, d'en interdire la

propagation et de chercher à éclairer et à ramener ceux qui s'étaient laissé surprendre par les apôtres de l'erreur.

Au douzième siècle, le pape Luce III, pour arrêter les progrès des manichéens qui reparaissaient sous les noms de Cathares, de Patarins, de Pauvres de Lyon, etc., ordonne « par le conseil des évêques, sur la remontrance de l'empereur (d'Allemagne) et des seigneurs de sa cour, que chaque évêque visite, une ou deux fois l'année, les lieux de son diocèse suspects de renfermer des hérétiques. » Tout le monde doit les dénoncer, pour que l'évêque puisse les appeler devant lui, les faire renoncer à leurs hérésies ou leur infliger les peines canoniques. On voit que l'erreur religieuse est dès lors considérée comme contraire à la paix publique, et que les princes regardent les hérétiques comme des rebelles ou des conspirateurs : cela était conforme aux idées du moyen âge, où tout le système social reposait sur la foi catholique. Pour être équitable, nous devons reconnaître que si l'inquisition de Rome est la première en date et la seule qui ait survécu au moyen âge, elle fut aussi la plus modérée; car elle seule entre toutes n'ordonnait jamais l'exécution de peines capitales.

L'inquisition fut introduite en France, à l'occasion d'une hérésie d'origine orientale, qui prétendait associer les idées païennes du manichéisme d'Arménie aux cérémonies chrétiennes. Concentrés d'abord à Toulouse et à Albi (d'où leur vint le nom d'Albigeois), les nouveaux hérétiques gagnèrent successivement, de 1000 à 1050, le Périgord et les contrées voisines. Vers 1160, une autre secte, celle des Vaudois, fondée par Pierre de Valdo ou de Vaux, prit naissance à Lyon et rendit plus vives les inquiétudes de la papauté. Les Albigeois avaient des mœurs encore moins pures que les Vaudois, et professaient aussi des opinions plus dangereuses. Disciples directs du Perse Manès, ils avaient adopté sa doctrine sur la double nature de l'homme, sur la fatalité, sur le principe du bien et du mal, etc., doctrine monstrueuse, dont la conséquence immédiate était une vie de désordre sans frein. Malgré les pieux efforts du roi Robert (1022), en dépit de la sentence de condamnation prononcée au concile de Toulouse, en 1118, l'hérésie manichéenne des Albigeois continuait à se propager dans les provinces du midi de la France et recueillait chaque jour de nombreuses adhésions, même parmi le clergé et la noblesse. Innocent III, élu souverain pontife en 1198, s'émut du

danger que courait la religion de Jésus-Christ et résolut de faire rentrer dans le devoir ces audacieux sectaires, protégés alors ouvertement par les comtes de Toulouse, de Foix, de Béarn, et le vicomte de Béziers. Mais, avant de recourir à la force, il employa une dernière fois les moyens de persuasion.

Deux moines, Gui et Raynier, de l'ordre de Cîteaux, investis de pouvoirs illimités, se rendirent donc dans les provinces méridionales de la France,

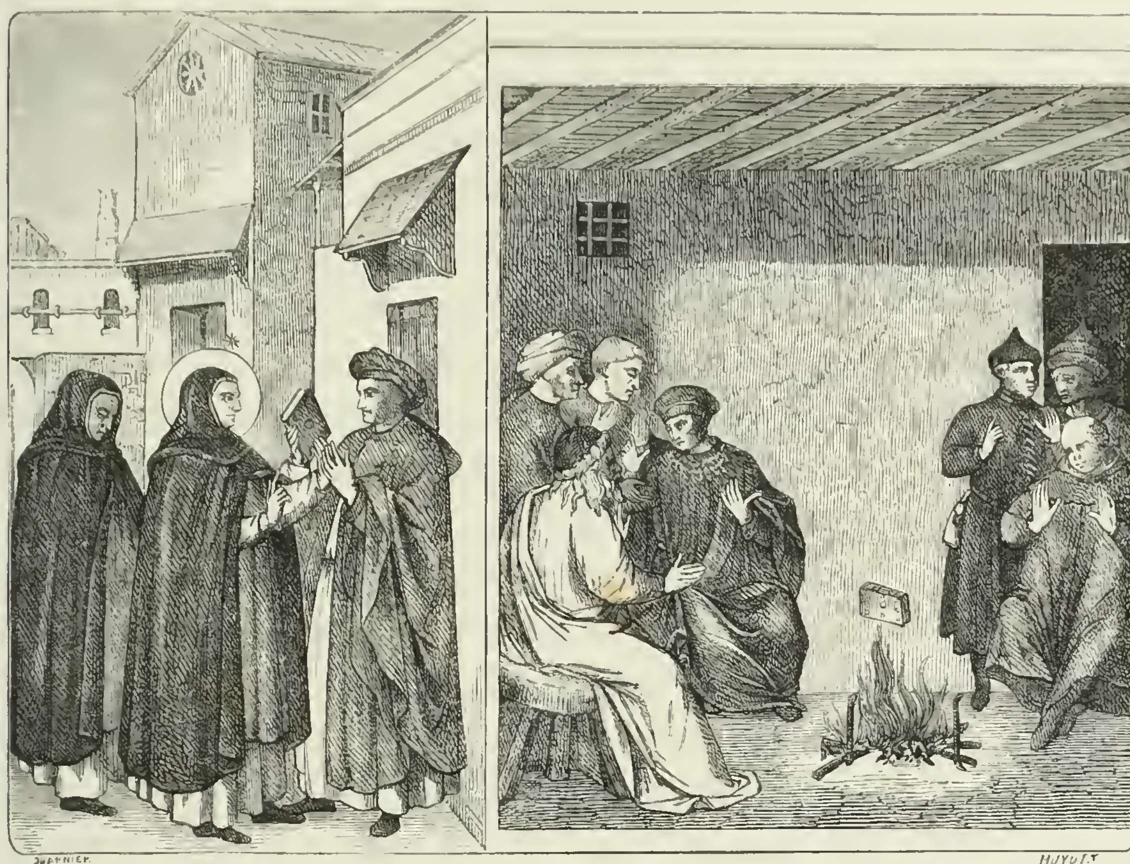


Fig. 331. — Saint Dominique remet à un envoyé des Albigeois un livre de profession de foi des vérités chrétiennes; à droite, ce livre jeté au feu s'élance intact des flammes, tandis que le livre des hérétiques se consume. Predella du *Couronnement de la Vierge*, de Fra Angelico. Musée du Louvre. xv[e] siècle.

afin d'y rechercher les hérétiques : ce furent là les premiers de ces commissaires du saint-siége, à qui devait définitivement rester le nom d'*inquisiteurs*. Le mauvais succès de leur mission décida Innocent III à remettre ses pleins pouvoirs à Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelonne, et à un autre moine de Cîteaux, nommé Raoul. Ces deux légats, accompagnés d'Amalric, abbé de Cîteaux, prêchèrent contre l'hérésie des Albigeois, à Toulouse, à Narbonne, à Viviers, à Carcassonne et à Montpellier, mais les hérétiques se montrèrent plus indomptables encore. Bientôt Pierre de Castel-

nau et frère Raoul, découragés, s'adjoignirent, pour continuer plus efficacement leur pénible mission, douze frères de leur ordre et deux prélats espagnols de haute distinction, Diego de Azèles, évêque d'Osma, et le sous-prieur de sa cathédrale, Dominique de Guzman, qui, ayant vu de près en Languedoc les progrès de l'hérésie, s'était rendu en Italie, afin d'obtenir du saint-père la permission de prêcher contre les hérétiques. Dominique s'était fait connaître par une douceur, un zèle, une piété, dignes des anciens apôtres; on pouvait compter sur l'autorité que donnerait à ses prédications la renommée de sa vie exemplaire (fig. 331). Cependant il ne fut pas plus heureux que les précédents commissaires du pape. Insulté, bafoué par une populace grossière et ignorante, il ne put s'empêcher de s'écrier: « Seigneur, abaisse ta main et punis-les, pour qu'au moins le châtiment leur ouvre les yeux! » Le légat Pierre de Castelnau, désespéré de voir échouer toutes ses tentatives pour ramener le calme et la foi dans les consciences, résolut de s'adresser directement au comte de Toulouse, Raymond VI, et de le mettre en demeure de prêter franchement son appui aux légats du pape, sinon de se prononcer hautement pour les hérétiques. Après une entrevue, où des mots acerbes furent échangés entre eux, deux gentilshommes du comte de Toulouse crurent réaliser le secret désir de leur maître, en assassinant le courageux légat sur les bords du Rhône (1208).

A la nouvelle de ce meurtre, Innocent III n'hésite plus et appelle la chrétienté à une nouvelle croisade contre les Albigeois. Il désigne Milon pour remplacer Pierre de Castelnau, et déclare qu'il prend sous sa protection immédiate tous les fidèles qui s'armeront pour la défense de l'Église. Le comte de Toulouse se soumit à la pénitence publique; son neveu Raymond, vicomte de Béziers, fut livré aux légats du pape. La ville de Béziers, prise d'assaut (22 juillet 1209), avait subi le sort le plus cruel : la fureur des croisés n'avait fait quartier à personne; vingt mille habitants furent égorgés, sans distinction d'âge ni de sexe; sept mille furent brûlés dans une église où ils s'étaient réfugiés.

Simon de Montfort, chef de la croisade, accepte les dépouilles du vicomte de Béziers, et poursuit la guerre contre les hérétiques. En 1213, il bat devant Muret le roi d'Aragon, Pierre II, allié des Albigeois, qui assiégeait cette ville; ensuite il enlève au comte de Toulouse ses États, dont il fut

investi, contre le gré d'Innocent III, qui aurait voulu qu'on respectât les droits héréditaires du comte, et surtout ceux de son fils.

Simon fut appuyé par Louis, fils de Philippe-Auguste, qui se hâta d'accomplir son vœu de marcher contre les Manichéens du Languedoc; la bataille de Bouvines ayant amené, en 1214, une trêve de cinq ans entre les rois de France et d'Angleterre, Louis vint se joindre à l'armée catholique, dès 1215. En 1218, Toulouse se souleva et Simon de Montfort périt frappé d'un coup de pierre pendant le siége. Son fils Amaury se présenta comme héritier des domaines de son père, et voulut maintenir ses prétentions sur les comtés de Béziers et de Toulouse; mais, dans la suite, il déclara y renoncer en faveur du roi de France. Les mesures les plus rigoureuses étaient prises contre les hérétiques. « Les habitants des endroits infectés d'hérésie, » dit une ordonnance de l'évêque de Toulouse, « payeront un marc d'argent pour « chaque Vaudois saisi sur leur territoire. La maison où on l'aura pris, « celles où il aura prêché sa doctrine, seront rasées, et les biens du maître « de ces maisons confisqués. Confiscation sera faite aussi des biens de l'hé- « rétique converti et de ceux de quiconque aura négligé de porter ou de « montrer les deux croix de couleur qui doivent être cousues sur la poitrine « du pénitent. »

Le saint-siége, de son côté, n'était pas resté inactif: en 1215, le quatrième concile de Latran avait excommunié les Manichéens, les Vaudois et les Albigeois. « Les hérétiques condamnés, » disait le troisième canon de ce concile, « devront être livrés au pouvoir séculier, afin de recevoir le châtiment « qu'ils méritent; les clercs seront auparavant dégradés. »

Vers la fin de ce concile, Dominique, présenté au pape Innocent III, obtint, en récompense des services qu'il avait rendus à l'Église militante, l'autorisation de fonder l'ordre des frères Prêcheurs, qui prirent de lui le nom de *Dominicains*.

Le saint fondateur combattait l'hérésie avec des armes vraiment spirituelles : on sait que ce fut pour obtenir la conversion des hérétiques, qu'il introduisit l'usage de réciter le rosaire. De retour à Toulouse, qui devait être comme le centre de l'inquisition, il délégua huit provinciaux de son ordre, en France, en Provence, en Lombardie, dans la Romagne, en Allemagne, en Hongrie, en Angleterre et en Espagne, avec la mission spéciale

de prêcher contre les hérétiques. Enfin, en 1229, Raymond VII, qui avait hérité des droits de son père, après s'être soumis à la pénitence publique, fut réconcilié avec l'Église, et rétabli dans son comté de Toulouse. Sa fille unique devait épouser un des frères du roi et apporter ainsi par héritage ses terres à la couronne de France.

Louis IX ne tarda pas à prendre des mesures pour assurer les fruits de cette pacification. Il adressa une ordonnance à tous ses sujets, dans les diocèses de Narbonne, de Cahors, de Rodez, d'Agen, d'Arles et de Nîmes, contenant dix articles, pour assurer la répression des hérésies par le concours du clergé séculier. Celui qui demeurait excommunié pendant un an devait être contraint, par saisie de tous ses biens, de revenir à l'Église. On restituait les dîmes retenues depuis longtemps. Les barons, vassaux, bonnes villes et baillis royaux devaient jurer d'observer et de faire exécuter cette ordonnance. Le frère même du roi, en prenant possession du pays, prêtait le même serment pour lui et pour ses sujets. L'inquisition parut bientôt inutile en France, et du consentement du saint-siége elle suspendit son action dans le comté de Toulouse en 1237.

En Espagne, l'inquisition fut plus royale que papale. Pour comprendre le rôle de ce tribunal extraordinaire il faut se rappeler que l'Espagne employa sept siècles à conquérir son indépendance, dont les ennemis étaient les Maures et les Juifs; ces derniers se convertissaient facilement en apparence, mais ils retournaient aussi promptement à leur antipathie pour la religion du Christ et à leur haine contre les chrétiens. Aussi, dès que le roi Ferdinand et la reine Isabelle virent toute l'Espagne réunie sous leur domination, ils jugèrent nécessaire d'établir l'unité religieuse pour le maintien de l'unité nationale : les Maures et les Juifs durent quitter le pays ou abjurer leurs croyances (fig. 332 et 333). Les deux souverains, qui envisageaient la question au point de vue politique, avaient organisé dans leurs États une inquisition spéciale placée sous leur dépendance. Les papes protestèrent, dès le début, contre la prétention des rois catholiques, qui voulaient diriger eux-mêmes l'inquisition : au moment où le tribunal fut constitué, le pape Sixte IV rappela son légat à la cour d'Espagne, qui retira également de Rome son ambassadeur. La réconciliation se fit cependant; une bulle fut accordée, qui autorisait l'inquisition espagnole, mais bientôt Sixte IV re-

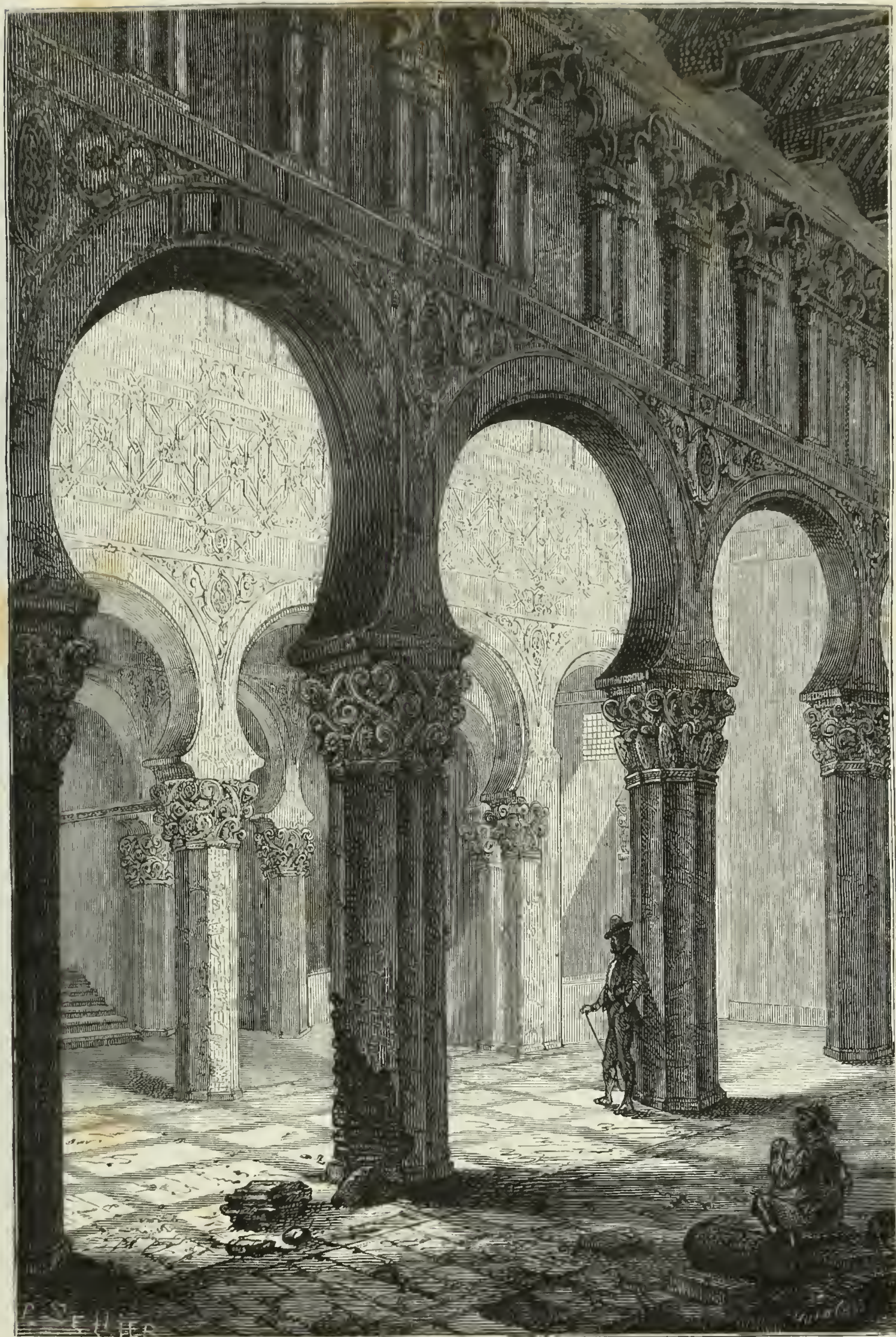


Fig. 332. — La grande synagogue de Tolède, fondée vers le troisième siècle, restaurée et modifiée à différentes époques, et consacrée au culte catholique en 1405, sous le vocable de Sainte-Marie la Blanche, après l'expulsion des Juifs; elle sert aujourd'hui de magasin aux fournitures militaires. D'après un dessin de don Manuel de Assas.

gretta sa condescendance en apprenant les rigueurs de ce tribunal. De leur côté les rois d'Espagne s'opposaient autant qu'ils le pouvaient aux appels que les condamnés interjetaient en cour de Rome. Les papes se virent réduits à user de ruse pour soustraire les hérétiques pénitents aux sévérités impitoyables de l'inquisition. Llorente nous apprend que, plusieurs fois, un très-grand nombre d'hérétiques furent absous en secret, sur un ordre pontifical; il est vrai que le même historien dit aussi que ces amnisties papales n'étaient pas toujours approuvées par le gouvernement espagnol. Léon X alla jusqu'à prononcer l'excommunication contre les inquisiteurs de Tolède, et Charles-Quint, devenu empereur, feignit d'incliner vers la réforme de Lüther, pour décider Léon X à ne plus entraver l'inquisition espagnole.

Cette inquisition était secondée par trois corporations : la Sainte-Hermandad, la Cruciata et la Milice du Christ.

La Sainte-Hermandad (corruption du mot latin *germanitas,* confrérie) fut d'abord une association d'officiers de police, employés à veiller à la sûreté des routes. Établie au début dans trois résidences principales, Tolède, Ciudad-Real et Talavera, elle finit par devenir une milice ayant pour mission principale de faire exécuter les ordres de l'inquisition.

La Cruciata, société composée d'archevêques, d'évêques et de personnages considérables, était chargée, en différentes circonstances, d'assurer le respect et l'accomplissement des lois de l'Église chez les catholiques.

La Famille de l'inquisition, ou Milice du Christ, créée, sous le pontificat d'Honorius III, à l'instar de l'ordre des Templiers, mettait ses armes au service des inquisiteurs, et elle mérita par son zèle pieux les éloges du pape Grégoire IX.

Comme nous l'avons déjà dit, ce fut en 1481, sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle, que l'inquisition, soumise à de nouveaux règlements, acquit une puissance formidable. Destinée surtout à poursuivre les Juifs et les Maures relaps, elle reçut alors le nom de *Saint-Office,* et fut dirigée par un grand-inquisiteur général, auquel on adjoignit un conseil, connu sous le nom de la *Suprême,* et quarante-cinq inquisiteurs généraux.

Lorsque le saint-office faisait appréhender un hérétique ou soupçonné comme tel, ses agents enlevaient au prévenu tout ce qu'il avait sur lui et faisaient toutefois un inventaire minutieux de ses vêtements et de ses meubles,

afin que l'on pût les lui restituer intégralement, si son innocence était reconnue; l'or et l'argent, saisis de la sorte, appartenaient de droit au tribunal et



Fig. 333. — Intérieur de l'ancienne mosquée de Cordoue (en Espagne), aujourd'hui cathédrale, construite au huitième siècle, par Abdérame I^er^, et convertie au culte catholique après l'expulsion des Maures; un des plus vastes et des plus magnifiques monuments de l'architecture mauresque.

servaient au payement des frais de la procédure. Ces formalités accomplies, le prévenu était conduit en prison.

L'inquisition avait plusieurs sortes de prisons : 1° la *prison commune*,

où étaient enfermées les personnes accusées seulement de délits ordinaires, et pouvant, par conséquent, communiquer avec leurs parents et amis; 2° la *prison de miséricorde ou de pénitence,* qui recevait les personnes condamnées à une détention temporaire; 3° la *prison intermédiaire*, réservée aux prévenus qui étaient tombés sous la juridiction du saint-office en se rendant coupables de délits communs; 4° la *prison secrète,* où nul ne pouvait voir ceux qui étaient enfermés. Quant aux cachots de l'inquisition, ils étaient horribles et ressemblaient d'ailleurs à tous ceux du moyen âge.

Après une incarcération plus ou moins longue, le prisonnier était conduit, quand le jour du jugement arrivait, à la grande salle du tribunal, toute tendue de noir, et ornée d'un Christ d'ivoire sur une croix d'ébène. Au fond, devant une table circulaire, l'inquisiteur général occupait un fauteuil de velours noir, surmonté d'un dais de même étoffe. A droite et à gauche de l'inquisiteur général, des siéges, moins élevés que le sien, étaient réservés aux inquisiteurs, qui formaient le tribunal avec l'assistance du secrétaire; deux greffiers écrivaient les questions du président et les réponses du prévenu; derrière eux se tenaient debout des familiers de l'inquisition, et quatre hommes couverts d'une longue robe noire, la tête cachée sous un capuchon percé de trous à la hauteur de la bouche, du nez et des yeux.

Le prévenu s'asseyait sur une espèce de chevalet, placé en face de l'inquisiteur; lorsqu'après un long interrogatoire, on n'avait pu lui arracher l'aveu de ses fautes, on le menait à la *chambre du tourment,* où l'avaient précédé le grand inquisiteur et les quatre hommes inconnus vêtus de noir, qui avaient assisté à l'audience. On le pressait encore une fois d'abjurer; si ces nouvelles instances étaient impuissantes, on le livrait au tourmenteur, chargé de lui faire subir la question, par un des quatre moyens usités en justice : la corde, le fouet, l'eau ou le feu. (Voy. chap. *Pénalité,* dans le vol. des Mœurs.)

La question, dans les tribunaux de l'inquisition, ne différait pas de ce qu'elle était alors dans les tribunaux civils qui l'appliquaient avec la même rigueur et qui n'en obtenaient pas de meilleur résultat, car le patient se roidissait contre la souffrance et refusait généralement de répondre à cet interrogatoire accompagné de tortures inouïes. La lecture solennelle des jugements de l'inquisition et l'exécution des peines prononcées étaient précédées d'une cérémonie particulière, désignée, en Espagne et dans les colonies qui



Fig. 334. — Procession d'un auto-da-fé en Espagne, suivant le cérémonial en usage depuis le quatorzième siècle. Fac-simile d'une grande gravure sur cuivre de l'ouvrage de Philippe de Limborch, *Historia Inquisitionis*. Amstelodami, 1692, in-fol.

en dépendaient, sous le nom d'*auto-da-fé* ou *acte de foi*. Dans les auto-da-fé généraux, la lugubre procession commençait par une double file des frères de l'ordre des Dominicains, devant lesquels était portée la bannière du saint-office (fig. 334), où on lisait cette devise : *Justitia et misericordia* (Justice et miséricorde); puis venaient les condamnés, les familiers de l'inquisition et le bourreau.

Il y avait plusieurs sortes de san-benito affectés aux différentes classes de







Fig. 335. — *San benito*. Habit de celui qui a évité le feu en confessant avant que d'être jugé.

Fig. 336. — *Fuego revolto*. Habit de celui qui a évité le feu en confessant après sa condamnation.

Fig. 337. — *Samarra*. Habit de celui qui, n'ayant pas confessé, doit être brûlé.

Fac-simile de gravures sur cuivre de l'ouvrage de Philippe de Limborch, *Historia Inquisitionis*. Amstelodami, 1592, in-fol.

pénitents. Le premier, destiné aux hérétiques qui se réconciliaient avant le jugement, se composait d'un scapulaire jaune et d'une croix en sautoir, entière, de couleur rousse, et d'un bonnet rond pyramidal, appelé *coroza*, de la même toile que le san-benito, et garni de croix semblables, mais sans que les flammes y fussent représentées, l'accusé ayant échappé par son repentir à la peine du feu (fig. 335).

Le second, réservé à ceux qui devaient être brûlés et qui s'étaient repentis après le jugement, était formé d'un san-benito et d'un coroza de même étoffe. Au bas du scapulaire on voyait un buste d'homme sur un brasier, et

le reste ne représentait que des flammes, dont la pointe était renversée, pour faire comprendre que le feu ne brûlerait pas le coupable vivant, puisqu'il devait être étranglé avant d'être jeté sur le bûcher (fig 336).

Le troisième, que revêtaient ceux qui mouraient dans l'impénitence finale, portait à sa partie inférieure un buste dessiné au milieu d'un brasier et enveloppé par les flammes. Les autres parties du vêtement étaient garnies de flammes dans leur direction naturelle, pour expliquer que l'hérétique serait réellement brûlé. On y représentait aussi des figures de diables grotesques; le coroza était orné des mêmes figures (fig. 337).

A l'église, où se rendait le cortége en psalmodiant des prières, dix cierges blancs brûlaient dans des chandeliers d'argent sur le grand autel tendu de noir; à droite, une sorte d'estrade, destinée à l'inquisiteur et à ses conseillers; à gauche, une autre estrade semblable pour le roi et sa cour. En face du grand autel était élevé un échafaud couvert de drap noir, où les *réconciliés* venaient abjurer sur des missels ouverts et disposés à l'avance.

Après la réconciliation de ces derniers, on livrait au bras séculier les hérétiques obstinés, ainsi que les coupables de délits civils ordinaires : à ce moment, l'auto-da-fé était terminé et les inquisiteurs se retiraient. Un historien, dans le récit d'un procès d'inquisition qu'il raconte tout au long, nous apprend que le châtiment civil ne fut infligé que le lendemain de l'auto-da-fé. Souvent même il n'y avait point de supplice, comme le reconnaît Llorente, qui cite l'auto-da-fé du 12 février 1486 à Tolède, où l'on ne vit pas moins de sept cent cinquante hérétiques, mais sans exécution sanglante; les punitions furent des pénitences imposées par l'Église, et faites en public. Un autre grand auto-da-fé eut lieu le 2 avril de la même année, encore à Tolède : on y vit neuf cents pénitents ou condamnés, mais pas un ne fut puni de mort. Un troisième auto-da-fé, du 1er mai, comprenait sept cent cinquante personnes; dans un quatrième, au 10 décembre, on en comptait jusqu'à neuf cent cinquante, mais sans aucune condamnation capitale. Sur un total de trois mille trois cents personnes, qui durent à cette époque faire pénitence selon les règles de l'Église, Llorente en cite seulement vingt-sept qui furent condamnées à mort. Il faut se rappeler que l'inquisition d'Espagne, d'après les ordres du roi, avait à juger non pas simplement les hérétiques, mais encore les coupables de crimes contre nature,

les brigands, les séducteurs laïques ou prêtres, les blasphémateurs, les voleurs d'églises, les usuriers et même les assassins et les révoltés; en outre, la contrebande des chevaux et des munitions fournis à l'ennemi en temps de guerre, avec tous les cas, alors nombreux, de sorcellerie, de magie et d'autres friponneries, étaient aussi du ressort des tribunaux de l'inquisition. Les vingt-sept individus, qui furent exécutés dans les autoda-fé vers l'époque de 1486 pouvaient donc appartenir à toutes les classes de malfaiteurs.



Fig. 338. — Philippe II, roi d'Espagne. D'après l'ouvrage de Cesare Vecellio, 1590, in-8°.

Le but politique des rois d'Espagne fut atteint, car le maintien de l'unité religieuse sauva ce royaume des catastrophes sanglantes qui désolèrent à cette époque la France et l'Angleterre. C'est là une remarque faite par Voltaire lui-même dans son *Essai sur l'Histoire générale*. Tout en déplorant les *horreurs* de l'inquisition, il conclut ainsi : « Il n'y eut, en Espagne, aucune de ces révolutions sanglantes, de ces conspirations, de ces châtiments cruels qu'on voyait dans les autres cours de l'Europe. Ni M. le duc de Lerme, ni le comte Olivarès, ne répandirent le sang de leurs ennemis sur les échafauds. Les rois n'y furent point assassinés, comme en France, et n'y périrent pas par la main du bourreau, comme en Angleterre. »

L'inquisition n'eut pas le même succès dans les Pays-Bas : le protestantisme se répandit en Hollande sous le règne de Charles-Quint. La noblesse et le haut clergé, blessés par les mesures rigoureuses auxquelles Philippe II

(fig. 338) eut recours pour combattre l'hérésie, favorisèrent le soulèvement général qui se préparait contre les Espagnols. Enhardis par les circonstances, les protestants prirent les armes; les églises furent brûlées, les prêtres et les religieux massacrés, le culte catholique supprimé dans plusieurs localités. Philippe II envoya le fameux duc d'Albe qui, en prenant le commandement militaire, institua le *conseil des troubles*, que le peuple appela *le conseil de sang*. La question religieuse se transforma en question d'indépendance nationale. Une guerre acharnée aboutit à la séparation définitive des Provinces-Unies qui devaient devenir le royaume de Hollande. La Belgique, érigée en province indépendante, fut confiée héréditairement à l'archiduc Albert et à sa femme Isabelle, fille de Philippe II.

Dès que les Provinces-Unies se trouvèrent constituées, malgré le principe protestant du libre examen, elles obéirent à cet instinct qui pousse les gouvernements à l'unité religieuse. L'Espagne fut dépassée par le raffinement des supplices inventés contre les catholiques qui refusèrent d'apostasier (fig. 339).

Ce n'était pas seulement contre les catholiques que l'inquisition protestante exerçait ses rigueurs. Dans les pays où les calvinistes et les luthériens se trouvaient en présence, la persécution religieuse éclatait entre les diverses Églises réformées, toujours sous l'influence de ce besoin instinctif d'unité de croyance, pour assurer la stabilité de l'État. Un auteur grave, Menzel, dans sa *Nouvelle Histoire des Allemands depuis la réformation*, nous donne des détails du plus haut intérêt sur cette lutte intestine. A la fin du seizième siècle, le parti calviniste rêvait pour l'Allemagne un nouvel âge d'or, lorsque l'électeur de Saxe, Christian Ier, étant mort le 25 septembre 1591, le gouvernement de la Saxe tomba aux mains du duc Guillaume d'Altenbourg, très-zélé pour le plus rigide luthéranisme. Le chancelier Crell, qui, du vivant de Christian Ier, avait traité les Luthériens assez durement, fut incarcéré, ainsi que le prédicant Gunderman, de Leipzig. Après cinq mois de détention, Gunderman signa la *formule de concorde*, afin de revoir sa femme qu'il avait laissée enceinte; à peine eut-il signé, qu'il apprit que l'infortunée s'était pendue de désespoir; il en perdit la raison. D'autres prédicants du calvinisme eurent un sort à peu près semblable. A Leipzig, en 1593, le peuple luthérien mit le feu aux maisons des calvinistes, qui durent quitter la ville, pour n'être pas massacrés. Il en fut de même en Silésie. Le 22 sep-

tembre 1601, après une détention de dix ans, le chancelier Crell était condamné à mort et décapité le 9 octobre.

A Brunswick, en 1603, les prédicants luthériens excommunièrent le capitaine de la bourgeoisie, nommé Brabant; en 1604 le bruit se répandit qu'il avait fait un pacte avec le diable et qu'on avait vu ce dernier le poursuivre




Fig. 339. — Cruautés exercées par les gueux de Hollande. A. Maître Jean-Jérôme d'Edam et d'autres catholiques de la ville de Hoorn, sont soumis à la torture, au lieu appelé Scagen, dans la Hollande septentrionale. Ceux qui survivent aux premiers tourments sont liés et couchés sur le dos : on place sur leur ventre nu un grand chaudron renversé sous lequel sont introduits de gros loirs vivants; du feu allumé sur les chaudrons met en rage les loirs qui, pour se sauver, rongent le ventre et s'enfoncent dans les entrailles du patient. — B. Ursule Talèse, religieuse de Harlem, conduite sous le gibet de son père, refuse de renoncer à sa religion ; elle est jetée à l'eau et noyée. — C. Sa sœur, pleurant sa mort et celle de son père, reste également ferme dans sa foi : on lui brise la tête avec une grosse pierre. Fac-simile d'une gravure sur cuivre du *Theatrum crudelitatum nostri temporis*. Anvers, 1587, in-4°; et traduction des explications.

sous la forme d'un corbeau. Brabant essaya de prendre la fuite, mais il se cassa la jambe. Ramené à Brunswick au milieu des huées de la population, qui le maudissait comme traître et magicien, trois fois il fut soumis à la plus cruelle torture; pour se soustraire à ces horribles tourments, il se reconnut coupable de tous les crimes qu'on lui imputait. Ses compagnons d'in-

fortune ne furent pas mieux traités. Pendant que Zacharie Druseman était pendu par les bras dans la chambre de la question, les juges s'en allèrent souper. Le patient conjura l'exécuteur, par les plaies de Jésus-Christ, de le descendre un instant et de desserrer un peu les vis qui lui broyaient les pieds; mais le bourreau répondit qu'il devait attendre le retour et l'ordre des juges. Lorsque ceux-ci, complétement ivres, revinrent une heure après, Druseman était mort. Enfin Menzel nous apprend que le jour de la Saint-Michel, à la demande du conseil de la ville, les prédicants luthériens prirent sur eux de justifier du haut de la chaire ces exécutions, qui n'avaient pas cessé, et le 9 décembre on célébra un service d'actions de grâces dans toutes les églises, devant lesquelles étaient encore dressés les gibets et les échafauds.

Dans les provinces du midi de la France, où le parti de la Réforme parvint à dominer, on eut aussi à gémir sur des excès que les protestants éclairés réprouvèrent autant que les catholiques. La ville d'Angoulême notamment en vit d'affreux exemples (fig. 340).

Partout le parti triomphant se montrait d'une intolérance absolue; mais nulle part la persécution ne fut organisée sur une aussi vaste échelle que dans la malheureuse Angleterre. Les écrivains protestants ne trouvent pas d'expressions assez énergiques pour blâmer les violences inouïes auxquels Henri VIII recourut pour établir dans son royaume l'unité religieuse.

« Avant ce règne de sang, dit Cobbett, dans son *Histoire de la réforme d'Angleterre*, on comptait à peine par comté trois criminels jugés aux assises annuelles, et à cette époque il y eut pendant un moment jusqu'à plus de soixante mille personnes emprisonnées à la fois. Pour tout dire en un mot, la cour de Henri n'était qu'une véritable boucherie de chair humaine. »

Henri VIII, précisément parce qu'il avait rompu avec le principe d'autorité en matière religieuse, se trouvait poussé à une sévérité excessive : il sentait que la terreur seule pouvait faire fléchir les résistances, et comme l'exemple des personnages les plus influents est décisif auprès de la foule, le roi hérétique dut s'attaquer à ce qu'il y avait alors de plus noble et de plus estimé dans la haute magistrature et le corps épiscopal : le chancelier Thomas Morus et son digne ami Fisher, évêque de Rochester (fig. 341). Ils furent donc cités tous deux devant le conseil du roi. Le chancelier fut condamné à mort. Morus chérissait tendrement sa fille Marguerite; au sortir du

tribunal elle se jeta à son cou en s'écriant, au milieu des sanglots : « Quoi! mon père, vous allez mourir innocent! — Mais, ma fille, lui dit-il en souriant, voudrais-tu que je mourusse coupable? » Il la serra entre ses bras et lui donna sa bénédiction. Arrivé au pied de l'échafaud, il prit le peuple à témoin qu'il mourait dans la profession de la foi catholique, apostolique et romaine. Le bourreau lui demandant pardon de sa mort, Morus l'embrassa

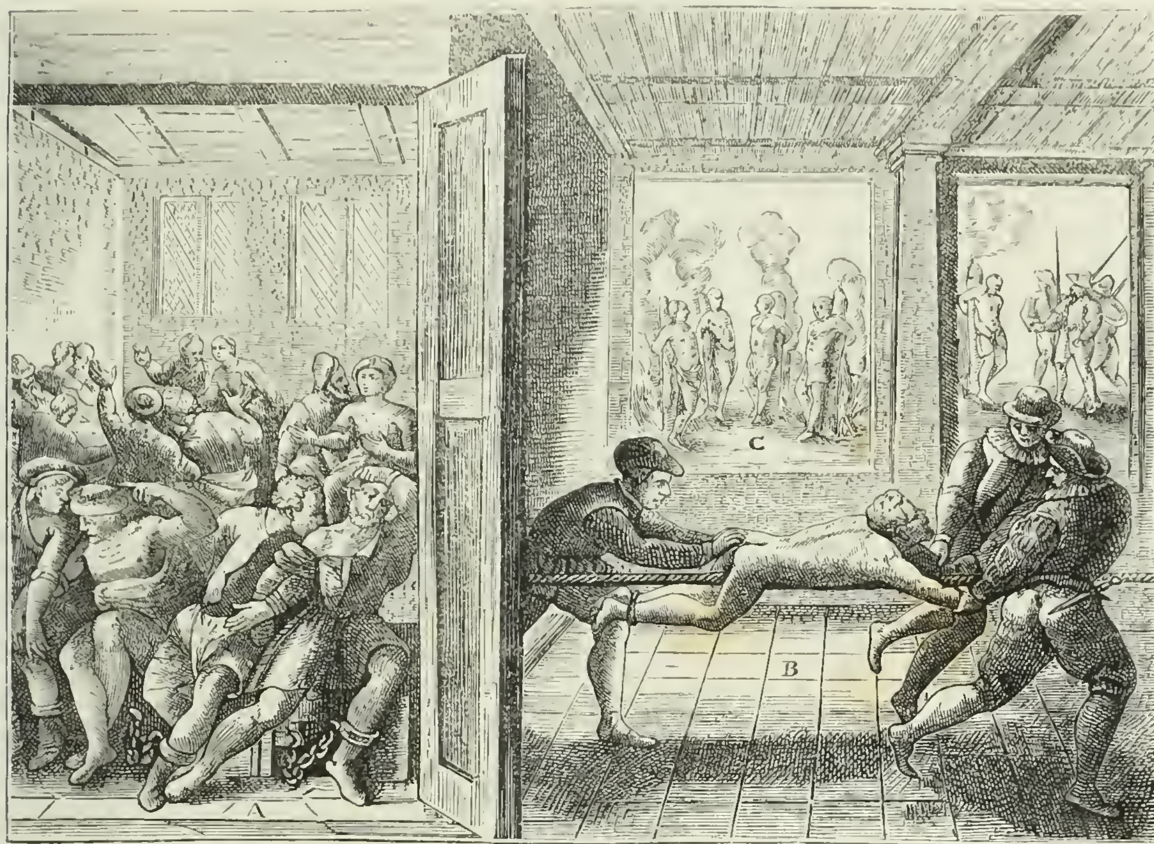



Fig. 340. — Tortures infligées aux catholiques par les huguenots dans le midi de la France. Dans la ville d'Angoulême trente catholiques, emprisonnés dans la maison d'un bourgeois nommé Papin, sont torturés de diverses manières. — A. Les uns, privés de toute nourriture, sont enchaînés deux à deux, afin que, dans le délire du tourment de la faim, ils se déchirent les uns les autres. — B. Quelques-uns sont traînés violemment couchés nus sur une corde tendue faisant l'effet de scie, de sorte que le corps est coupé en deux. — C. Plusieurs sont attachés à des pieux, et des feux allumés à quelque distance derrière eux, brûlent leurs corps lentement. Fac-simile d'une gravure sur cuivre du *Theatrum crudelitatum nostri temporis,* Anvers, 1587, in-4°; et traduction des explications.

et lui dit : « Tu me rends aujourd'hui le plus grand service qu'il soit possible de rendre à un chrétien! » Il reçut la mort avec joie, et sa tête resta exposée pendant quatorze jours sur le pont de Londres. L'évêque de Rochester, son ami, l'avait précédé de quelques semaines sur l'échafaud (fig. 341).

La Suisse ne fut pas plus heureuse que l'Angleterre : l'inquisition établie à Genève par Calvin dépassa tout ce qu'on peut imaginer. Bien que le

maître se permît, dit-on, d'appeler les dissidents *pendarts*, *chiens* et *bélitres*, leur empereur *vermine*, leurs pères et leurs mères *suppôts de Satan*, etc., on arrêtait les paysans qui avaient parlé durement à leurs bœufs. Trois enfants furent fustigés en public, parce qu'ils avaient quitté le prêche pour aller manger des gâteaux. D'après les registres de la ville, dans l'espace de soixante ans, cent cinquante individus y furent brûlés vifs pour




Fig. 341. — Supplices ordonnés par Henri VIII contre les catholiques. A. Jean Fisher, évêque de Rochester et cardinal, octogénaire, condamné à mort le 17 juin 1535, est décapité le 22 du même mois. — B. Le chancelier Thomas Morus est également décapité le 9 juillet 1535. — C. La comtesse de Salisbury, condamnée à mort, à cause des griefs reprochés à son fils absent, a la tête tranchée. Fac-simile d'une grav. sur cuivre du *Theatrum crudelitatum nostri temporis*, Anvers, 1587; et traduction des explications.

crime de magie. Il y avait un autre crime puni de mort, c'était de « dire du mal de Calvin ». Celui-ci ne s'en cachait pas, témoin ce billet à l'un de ses fidèles : « Ne faites pas faute de défaire le pays de ces zélés faquins qui exhortent le peuple par leurs discours à se roidir contre nous, noircissent notre conduite et veulent faire passer pour rêverie notre croyance. Pareils monstres doivent être étouffés. » D'après ces principes, le poëte Gruet fut mis à la torture et décapité, « pour avoir dit du mal de Calvin ».

Michel Servet, qui se mêlait de médecine, d'astrologie et de théologie, osa contredire la doctrine du réformateur, particulièrement sur le dogme de la trinité. Calvin écrivit à Farel, sous la date du 13 février 1546, la lettre suivante, dont l'original se trouve encore à la Bibliothèque nationale de




Fig. 342. — Michel Servet (né à Villanueva, Aragon, en 1509), brûlé vif par ordre de Calvin, à Geneve, en 1553. D'après une gravure sur cuivre de l'*Historia Michaelis Serveti*, Helmstadii, 1727, in-4°.

Paris : « Servet m'a écrit dernièrement et a joint à ses lettres un gros livre de ses rêveries avec des vanteries arrogantes, que j'y verrois des choses jusqu'à présent inouïes et ravissantes. Il promet de venir ici si je l'agrée, mais je ne veux point engager ma parole ; car s'il vient et si mon autorité est considérée, je ne permettrai pas qu'il en échappe sans qu'il perde la vie. » Le pauvre Servet fut réduit à y venir et voici comment. Il avait publié clan-

destinement, à Vienne en Dauphiné, son livre intitulé *Christianismi restitutio* (Restitution du christianisme); Calvin en eut un exemplaire, il le dénonça au cardinal-archevêque de Lyon. Servet, grâce aux indications données par Calvin, fut arrêté et mis dans la prison ecclésiastique de Vienne. On commençait à instruire son procès criminel, à cause de ce livre qui contenait nombre de propositions malsonnantes et entachées d'hérésies. Il se trouva que le prévenu, qui était meilleur médecin que théologien, avait naguère sauvé la vie à la fille unique du bailli de cette ville : le geôlier reçut l'ordre de favoriser l'évasion du prisonnier, et Servet put s'enfuir. Pour son malheur, il alla chercher un refuge à Genève. Les espions de Calvin l'y découvrirent; il fut emprisonné le 13 août 1558, et le 26 octobre, après de longs interrogatoires, dans lesquels il se défendit avec énergie contre l'accusation d'impiété et d'athéisme, on lui annonça qu'il était condamné à être brûlé vif. L'arrêt fut exécuté le lendemain (fig. 342). Calvin regardait le supplice de sa fenêtre, et bientôt il reçut les félicitations des cantons de Zurich, de Schaffouse, de Bâle et de Berne. Le sage et candide Mélanchthon lui écrivit : « Vos magistrats ont agi suivant le droit et la justice, en faisant mourir ce blasphémateur. » Ces actes de cruauté et de vengeance ont excité pourtant la juste indignation de plusieurs historiens protestants, qui déplorent la perte que fit alors Genève de ses anciennes libertés et franchises. « Pendant plus de huit cents ans, dit Fazy, l'accord entre la cause du peuple et celle de la religion avait fait de Genève une ville très-avancée. Les lois y étaient douces, les violences rares, la confiscation des biens n'existait pas, et l'on ne trouve aucune trace de ces procès monstrueux faits aux opinions. »

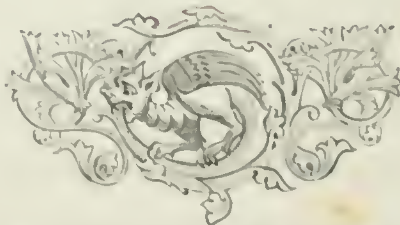
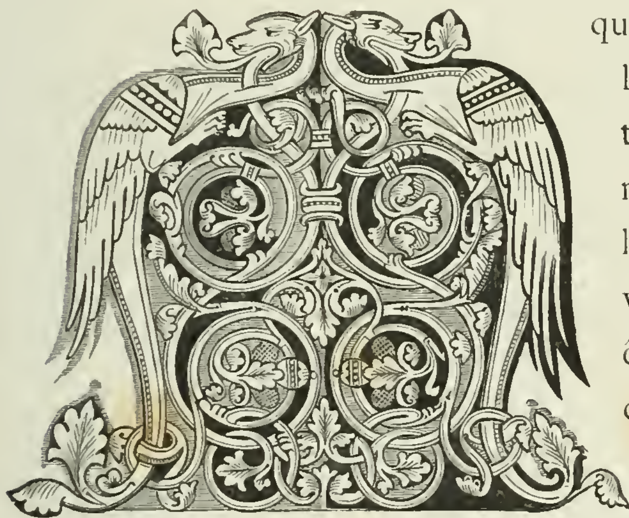


Fig. 343. — Ornement tiré de l'*Historia Testamenti* de Pierre Comestor, ms. daté de 1229. Bibl. de M. Ambr. Firmin-Didot.

# SÉPULTURES ET FUNÉRAILLES

Embaumement et incinération des corps chez les anciens. — L'inhumation mise en usage par le Christianisme. — Ensevelissement des morts. — Orientation des sépultures. — Croix d'absolution. — Mobilier sépulcral. — Cercueils et sarcophages au moyen âge. — Sculpture et architecture funéraires, du douzième au seizième siècle. — Catacombes de Rome. — Charniers des églises. — Cimetières publics. — Celui des Saints-Innocents à Paris. — Lanternes des morts. — Funérailles des rois et des reines de France. — Rouleaux des morts. — Pensée consolante de la résurrection et de la vie éternelle.



quelque époque reculée de l'histoire que l'on veuille remonter, on trouvera, chez tous les peuples, le respect et le culte des morts, car un sentiment naturel porte le sauvage, aussi bien que l'homme civilisé, à rendre les derniers devoirs aux êtres privés de vie, qui lui ont inspiré de l'affection, de l'estime ou de la crainte; tel est le principe moral des différents modes de sépulture que les peuples ont successivement adoptés, en pratiquant l'embaumement, l'incinération ou l'inhumation.

Divers anciens peuples, et surtout les Égyptiens, qui cherchaient à obtenir la conservation indéfinie du corps humain, employaient l'embaumement avec un soin extrême, ou plutôt avec un art merveilleux.

Chez les Grecs, on brûlait ordinairement les corps et l'on en recueillait les cendres dans des urnes; chez les Romains, l'usage de l'incinération était général, du moins dans les classes élevées et pour les gens riches, et cet

usage persista longtemps après l'établissement du christianisme, qui recommandait comme un dogme l'inhumation des corps, quoique ce mode de sépulture eût été antérieurement réservé aux esclaves, aux suicidés et aux pauvres.

Les chrétiens introduisirent, avec la loi nouvelle, l'antique coutume juive, consistant à inhumer le mort enveloppé dans un suaire que recouvraient des bandelettes d'une longueur infinie, trempées dans une huile résineuse et odorante, à la façon des Égyptiens. L'embaumement était, du reste, prescrit et sanctifié par la législation divine. La Genèse dit qu'il fallut quarante jours pour embaumer le corps de Jacob; et dans l'Évangile (S. Marc, chap. XVI) : « Lorsque le jour du sabbat fut passé, Marie-Madeleine, et Marie mère « de Jacques, et Salomé, achetèrent des parfums, pour venir embaumer « Jésus. »

Tous les bas-reliefs des cinquième et sixième siècles, sur lesquels figurent des corps préparés pour l'inhumation, représentent une véritable momie entourée de bandelettes, et ce mode d'ensevelissement, qui semble impliquer un embaumement antérieur, était encore usité à la fin du huitième siècle. A partir de cette époque, on manque de renseignements précis, du moins pour établir une règle générale. On sait toutefois que, pendant un certain laps de temps, les morts furent cousus dans des cuirs de cerf ou de bœuf tannés et assouplis. Le *cervicorium* ou cuir de cerf était donc une sorte de linceul réservé surtout aux guerriers; c'est du moins celui que leur attribuent les chansons de geste. On se servait alors de tissus précieux pour ensevelir les gens d'Église; ainsi, dans une sépulture du dixième siècle, sous le sol de la vieille basilique de Saint-Germain des Prés à Paris, on a trouvé un squelette couvert d'une étoffe fixée au cou et aux pieds par de courtes bandelettes. Quant aux morts de basse condition, ils étaient mis en terre enveloppés de suaires de toile grossière.

Avant d'ensevelir le mort, on devait prendre soin de lui croiser les mains et les bras sur la poitrine. Cet usage a été pratiqué en Orient pendant tout le moyen âge, et les docteurs de l'Église grecque y attachaient une telle importance, que, au dire d'un auteur du treizième siècle, ils adressaient de vifs reproches aux Latins qui négligeaient l'observance de cette loi chrétienne. Il y avait aussi des prescriptions particulières relatives à la position du mort




Fig. 344. — Le Christ vainqueur de la mort, avec cette inscription :

| TEXTE. | TRADUCTION. |
|---|---|
| *Hic residens solio Christus jam victor in alto* | Ici le Christ vainqueur, assis sur un trône sublime. |
| *Mortem calce premit, colligat atque fodit.* | Foule aux pieds la Mort, qu'il enchaîne et transperce. |
| *Dumque salutiferam vult mors extinguere vitam,* | Et tandis que la Mort s'efforce d'éteindre la Source de vie, |
| *Infelix hamo deperit illa suo.* | La malheureuse succombe, percée du trait qu'elle a lancé. |

Fac-similé d'une miniature du *Livre de chœur* de la cathédrale de Worms, manuscrit du huitième ou neuvième siècle. Bibl. de l'Arsenal, à Paris.

dans le sépulcre; il fallait, par exemple, qu'il fût étendu sur le dos, « la tête « du côté de l'occident, les pieds vers l'orient, » dit le vieux liturgiste Jean Beleth; un autre liturgiste, non moins renommé, Guillaume Durand, évêque

de Mende, ajoute, dans son *Rationale divinorum officiorum*, que le mort, en cette position, semble prier et prêt à se lever aux premiers rayons du soleil. Il ne faut pas croire, cependant, que l'orientation (*capite versus occidentem et pedibus versus orientem*) ne fût rigoureusement pratiquée que par les chrétiens, car on la trouve observée dans des sépultures du deuxième et du troisième siècle, qui ne sont certainement pas chrétiennes. L'usage



Fig. 345. — Cueillette des âmes. Le Père éternel reçoit les âmes dans son giron. Miniature des *Dialogues de S. Grégoire*, man. du XIIe siècle. Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles.

d'inhumer les morts, que le christianisme avait introduit dans les mœurs, fut admis en Italie, longtemps avant que les provinces romaines eussent été converties à la foi nouvelle. Dès le règne des Antonins, qui, par un édit, autorisèrent l'inhumation des morts, les sépultures païennes, faites conformément à cet édit, sont nombreuses, surtout en Gaule.

A une époque très-postérieure, on s'écarta du principe de l'orientation des corps dans la sépulture chrétienne. Les desservants des églises furent enterrés, les pieds tournés vers l'occident et quelquefois vers le sud. Autre exception :

le mort n'était pas toujours étendu sur le dos; il était, en certain cas, placé sur le flanc, ou même sur le ventre. C'est la face contre terre que fut inhumé le roi Pépin le Bref; Hugues Capet fut aussi, selon son désir, mis en terre



Fig. 346. — Sépulture celtique : le mort, plié en deux, la tête sur les genoux, avec deux vases à ses pieds, est placé dans une grotte ou excavation naturelle.

sous la gouttière qui était au-dessus du porche de la basilique de Saint-Denis, pour laver ses péchés. C'était là ce qu'on nommait la sépulture *adens* (sur les dents, *ad dentes*).

Aux sixième et septième siècles, on trouve plus d'un exemple de person-

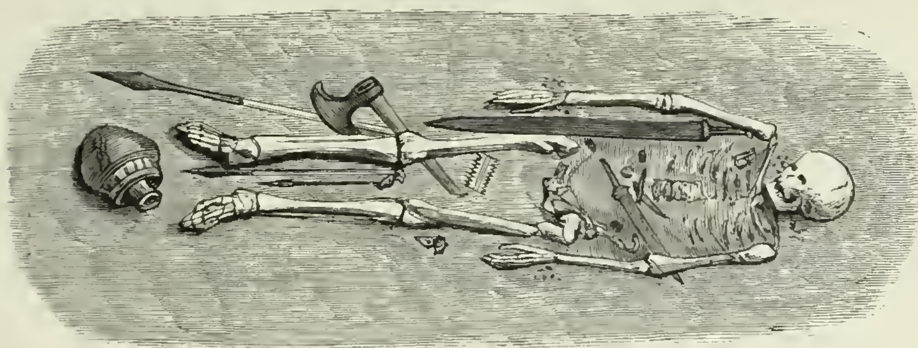


Fig. 347. — Sépulture franque : le mort, couché dans la fosse, est entouré des armes, des outils et des objets divers à son usage : l'épée ou le *scrama sax* sous l'aisselle droite, le couteau ou poignard sur la poitrine, la hache au genou, la framée ou la lance aux pieds, peigne, bracelets, etc. On croit que le vase en terre rouge ou noire, qui se trouve souvent sous les pieds du squelette, avait un sens symbolique. Cette sépulture a été découverte dans les fouilles de Paris.

nages qu'on plaçait assis dans leur tombeau, les jambes et le corps droits. Ce mode exceptionnel était appliqué le plus souvent, mais non d'une manière exclusive, aux sépultures barbares, et le souvenir de Charlemagne, qui fut inhumé de la sorte, lui prête un intérêt particulier. « Lavé et approprié,

selon les coutumes du temps, dit Legrand d'Aussy, dans son ouvrage des *Sépultures nationales*, revêtu de ses habits impériaux, ayant au côté une épée à pommeau d'or, en tête une couronne d'or, sur les genoux et dans les mains un livre d'évangiles écrits en lettres d'or, on l'assit sur un trône d'or. Devant lui furent placés son sceptre et son bouclier d'or, bénis par le pape Léon. On emplit le caveau de parfums et de beaucoup de richesses (*thesauris multis*); on le ferma, on le scella même, et on y éleva une arcade dorée, sur laquelle fut gravée une épitaphe qui nous a été transmise par Éginhard, et qui, de toutes celles de nos rois que le temps a laissées venir jusqu'à nous, est la plus ancienne connue. »



Fig. 348. — Tombeau gallo-romain, représentant la défunte étendue, tout habillée, sur un lit funèbre, et entourée de sa famille et de ses domestiques éplorés. Monument du premier ou deuxième siècle, trouvé sur le sol parisien. D'après une planche de la *Statistique de Paris*, par M. Albert Lenoir.

Dès que les païens eurent adopté l'usage d'inhumer (fig. 348), ils déposèrent à côté du mort les attributs de sa profession et tous les objets qui lui avaient été chers pendant sa vie; ils y joignaient divers vases contenant des aliments et de la boisson, comme pour lui servir de viatique durant son passage plus ou moins long à une vie meilleure. Dans les cercueils chrétiens, au contraire, dès les temps les plus anciens, le mobilier funèbre paraît réduit à sa plus simple expression : c'est une fiole avec du parfum, et un, deux, jusqu'à trois petits vases de bois, de verre ou de terre, qui devaient renfermer de l'eau bénite.

Les fioles à parfum ne se trouvent déjà plus à l'époque mérovingienne; mais la coutume de placer dans le cercueil les autres vases s'est perpétuée, en

certaines contrées, jusqu'au siècle dernier. Leur présence dans une sépulture n'est donc nullement une preuve de son antiquité. Les liturgistes ont cherché à expliquer l'origine et le sens d'un usage si répandu et si persistant; Guillaume Durand suppose, dans son *Rationale*, que ces vases funéraires, quelle que soit leur forme, étaient destinés à contenir de l'encens. Une miniature du quatorzième siècle semblerait lui donner raison : on y voit, aux quatre coins d'un cercueil recouvert du drap mortuaire, de petits pots placés sur l'alignement des cierges (fig. 349); il y a lieu de supposer que



Fig. 349. — Service funèbre où figurent, entre les candélabres, des vases à encens qui étaient déposés dans le cercueil. Dessin du XIVe siècle.



Fig. 350. — Croix d'absolution du XIe siècle, en plomb, trouvée en 1855 dans un cercueil de l'abbaye de Bury-S.-Edmond (Angleterre).

D'après les *Sépultures gauloises, romaines et franques*, par l'abbé Cochet.

l'encens y brûlait pendant l'office des funérailles. En effet, les pots que représentent cette miniature sont blancs; la couleur rouge des trous dont ils sont percés et la fumée qui s'en dégage attestent qu'il y avait du feu à l'intérieur. Ce n'étaient peut-être que des charbons ardents, puisqu'on y a trouvé des cendres mêlées de débris de charbon. Après la cérémonie, on plaçait ces vases tout allumés dans le cercueil.

Ici se présente un autre usage chrétien, dont on a constaté l'existence en France et en Angleterre depuis le onzième jusqu'au treizième siècle. Pendant cette période, on mettait une croix sur la poitrine du mort. Cette croix, de bois ou de plomb, quelquefois d'argent, fut appelée *croix d'absolution*

(fig. 350), parce qu'on y gravait généralement la formule d'absolution en faveur du mort; celui-ci même était nommé dans le texte de cette formule. Un fait, relaté par Mabillon, dans ses Annales de l'ordre de Saint-Benoît, prouve suffisamment l'importance et l'universalité de cette coutume. En 1142, après la mort d'Abailard, Héloïse, abbesse du Paraclet, demanda à Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, une formule d'absolution, afin de la déposer sur la tombe de l'illustre théologien. Cette absolution fut placée, dit un écrivain bénédictin, sur la poitrine d'Abailard. Cette formule est trop intéressante pour ne pas la reproduire, bien qu'elle soit en latin; Pierre le Vénérable y fait allusion à la résistance des religieux de Saint-Marcel, qui refusaient de livrer le corps d'Abailard : « Ego Petrus, Cluniacensis abbas, « qui Petrum Abaëlardum, in monachum Cluniacensem recepi, et corpus « ejus furtim delatum Heloïsæ, abbatissæ et monialibus Paracliti concessi, « auctoritate omnipotentis Dei et omnium sanctorum absolvo eum pro officio « ab omnibus peccatis suis. »

On rencontre quelquefois d'anciennes sépultures qui renferment des corps enchaînés ou du moins portant des chaînes de fer et de cuivre; ainsi, à Couvert, près Bayeux, on a trouvé, il y a quelques années, un squelette couché *adens*, sur une croix de bois, avec une petite chaîne au cou. C'est là une particularité qui se rapporte à certaines règles de pénitence ayant cours du huitième au dixième et peut-être au onzième siècle.

Le rite païen voulait que l'on jetât, dans l'urne cinéraire ou dans le cercueil, une pièce de monnaie que les antiquaires ont pensé être l'obole destinée à Caron. Cette tradition a persévéré chez les chrétiens, puisque, pendant tout le moyen âge, on a mis également un sou dans la bière du mort, et cet usage existe encore dans le Poitou, l'Alsace et ailleurs.

Les sépultures des Barbares, même après leur conversion au christianisme, sont reconnaissables entre toutes, parce que, à quelque nation qu'ils appartinssent, ils conservaient leur genre d'inhumation particulier. Ils étaient inhumés vêtus de leurs plus beaux habits, avec leurs armes, parfois même avec leur cheval de combat. Les femmes et les enfants, dont on reconnaît aisément la sépulture, portent des bijoux, colliers, bagues, fibules, ceintures, boucles, etc., auxquels adhèrent encore des parcelles de tissus, restes d'un costume somptueux.

Des fouilles et des études suivies, faites en France, dans ces derniers temps, en amenant la découverte d'une quantité de cimetières barbares, ont permis de constater des usages d'inhumation, que l'on appelle ordinairement *mérovingiens*, et qu'il serait peut-être plus juste de nommer *germaniques*. A quel moment ces usages ont-ils fait place à d'autres? Évidemment, à l'époque où les Barbares se sont établis sur cette terre des Gaules, qu'ils ne devaient plus quitter, c'est-à-dire vers le milieu du neuvième siècle. Durant cette période, subsiste toujours la coutume de placer dans le cercueil



Fig. 351. — Poteries gauloises et gallo-romaines trouvées dans les fouilles à Paris et aux environs.

diverses pièces de poterie rouge, ou noire (fig. 351), ou grise, et des vases de petite dimension, qui semblent avoir eu la même destination que ceux qui étaient placés dans les sépultures chrétiennes. Ces vases, quelquefois très-nombreux, contenaient sans doute de la nourriture; ils sont souvent accompagnés d'un petit seau de bois, muni de son anse, richement monté en cuivre, que les savants prirent d'abord pour un diadème mérovingien. Mais l'analyse chimique du résidu solide, trouvé dans un de ces seaux de bois, a permis d'y reconnaître une substance alimentaire exhalant une forte odeur de bière fermentée.

Lorsque les Barbares cessèrent d'être inhumés avec leurs armes, il resta quelques traces de cet usage primitif dans la société chrétienne, tant en France qu'en Allemagne. Ainsi, les rois étaient enterrés dans leur costume

d'apparat, avec sceptre et couronne, et il en fut de même pendant tout le moyen âge. Mais, au treizième et au quatorzième siècle, on ne déposa plus dans le cercueil que des couronnes et des sceptres en cuivre ou en étain, pour ne plus tenter les voleurs. La règle était la même pour les évêques et les abbés, comme l'atteste Grégoire de Tours, parlant de l'évêque de Clermont en Auvergne, saint Gall, de l'abbé Mars, des ermites Marian, Léobard et Lupicin, inhumés avec de riches habits; on leur laissait dans la mort les plus brillants attributs de leur dignité, mais, à une certaine époque, on ne mit plus à côté d'eux, dans leur cercueil, qu'une crosse de bois, un calice et une patène d'étain. Ils portaient toujours cependant leurs vêtements pontificaux; et néanmoins, quand on ouvre une de ces sépultures, on y retrouve souvent les galons et les broderies d'or qui garnissaient les vêtements tombés en poussière.

Dans les monastères et les communautés, le vieux rite barbare fut observé, à partir du dixième siècle, et les religieux ne cessèrent d'être ensevelis avec toutes les pièces de leur habillement; mais ces tissus de laine ayant été consumés par le temps, il est impossible à l'archéologue de reconstituer, à l'ouverture des cercueils, le costume monastique tel qu'il devait être au moment de l'inhumation.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de différents modes de sépulture au moyen âge, occupons-nous maintenant du cercueil et du tombeau; il n'est pas d'œuvre d'art plus curieuse, plus abondante en renseignements historiques et pittoresques, que les monuments funéraires à toutes les époques. Avant tout, il faut établir une distinction marquée entre le cercueil et le tombeau : l'un est le réceptacle du mort, l'autre n'est que le monument élevé pour annoncer la présence du cercueil enfoui dans la terre.

Dans tous les temps, les chrétiens ont eu des cercueils de pierre taillée au ciseau; l'usage ne s'en est perdu que vers la fin du treizième siècle, pour faire place à celui des cercueils de plomb. Les sarcophages en pierre n'étaient donnés qu'aux personnes d'un certain rang. Les soldats, le peuple des villes et les habitants des campagnes étaient ensevelis dans des bières en bois. Les Francs appelaient *off* ou *noff* ces bières, dont il est question dans la loi Salique. Grégoire de Tours dit, en parlant de la peste qui désola l'Auvergne en 571 : « La mortalité fut telle à Clermont, qu'on fut forcé d'inhumer jus-

# LE TRIOMPHE DE LA MORT

Cette composition célèbre, qui décore les murailles du *Campo Santo* de Pise, a été divisée par Orcagna en deux parties; nous avons donné une reproduction en couleur de la première (le Songe de la vie) dans le volume *les Arts au moyen âge*. La sérénité de cette scène contraste violemment avec celle qui la complète.

M. Paul Mantz la décrit ainsi dans *les Chefs-d'œuvre de la peinture italienne:* « Des gentilshommes et des châtelaines à cheval s'avancent avec leur attirail de chasse, leurs varlets, leurs pages et leurs limiers, heureux de battre les buissons. Tout à coup ils se trouvent en présence d'un spectacle inattendu : trois cercueils ouverts leur montrent des cadavres hideux. L'un est réduit à l'état de squelette; les deux autres sont à demi décomposés, et déjà des vers, que le peintre a exagérés au point d'en faire des serpents, ont commencé leur horrible festin.

« Ces sombres images font hésiter les promeneurs surpris. Chacun d'eux exprime à sa façon son épouvante, son dégoût ou la fermeté de son âme. Une des femmes, devenue tout à coup sérieuse, penche la tête; elle soutient son menton du revers de sa main... Si les cavaliers sont troublés à la vue des cercueils, leurs montures ne sont pas moins inquiètes : l'un des chevaux s'arrête brusquement et reste terrifié; un autre allonge le col et semble contempler les cadavres comme s'il comprenait vaguement le grand mystère.

« Avec son paysage, ses costumes, son éclat joyeux, ses détails sinistres et la pénétrante impression morale qui s'en dégage, cette fresque est d'un romantique farouche et exubérant: l'art italien ne nous a rien donné de plus tragique. »



LE TRIOMPHE DE LA MORT.

Peint à fresque par Orcagna, dans le cloître du Campo-Santo de Pise. Quatorzième siècle. D'après une copie appartenant à M. Ambr. Firmin-Didot

qu'à dix corps dans une même fosse, parce que les bières en bois et les cercueils de pierre vinrent à manquer. »

Ces anciens sarcophages de pierre se rencontrent en grand nombre dans les localités qui étaient des dépôts communs de sépultures. On les a découverts par milliers en certaines villes, en certains villages, comme Alichamps,

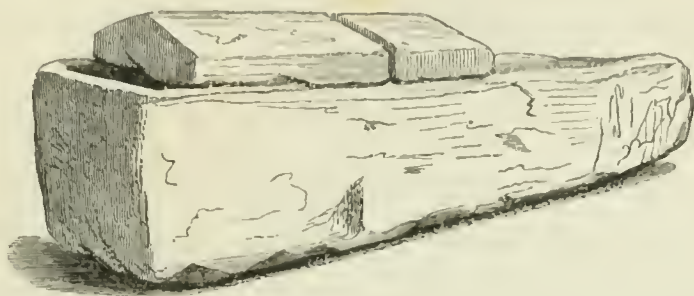


Fig. 352. — Tombeau en pierre trouvé à Paris, dans une fouille, rue de la Cossonnerie; musée de Cluny.

Drevant et Grou, dans le département du Cher; comme Meunes et Naveil, dans le département de Loir-et-Cher.

Les plus anciens cercueils sont faciles à reconnaître, à leur grande dimension, à leur épaisseur et à leur forme régulière (fig. 352 et 353). Ce sont des coffres recouverts d'un massif couvercle de pierre, ayant deux mètres

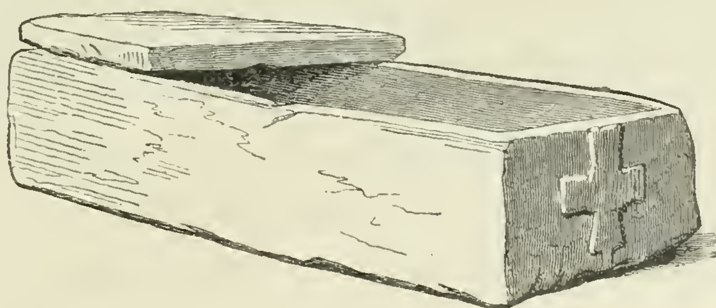


Fig. 353. — Cercueil en pierre, d'origine gallo-romaine; musée de Cluny.

vingt centimètres de long et quelquefois davantage. Ils sont carrés et ressemblent à une auge rectangulaire. Le couvercle, surélevé en forme de toiture ou arrondi en dos d'âne, est complétement privé d'ornements décoratifs.

Les dimensions des sarcophages du sixième et du septième siècle sont déjà moins considérables; ils dépassent rarement deux mètres de longueur. Autre signe distinctif : le coffre, plus étroit à la place des pieds qu'à celle de la tête du mort, est couvert d'une grosse pierre taillée comme celle du cercueil an-

tique. Très-souvent aussi il est un peu moins haut du côté des pieds et se relève du côté de la tête; c'est là surtout le caractère propre des sarcophages du huitième siècle. Après cette époque, on est revenu au coffre ayant aux pieds moins de largeur qu'à la tête, mais dont les côtés en longueur ont tous les deux la même élévation.

Au huitième siècle apparaît, à l'intérieur de certains cercueils, une petite cellule évidée dans la pierre, pour loger la tête du mort; cette cellule est ordinairement carrée et quelquefois arrondie.

A mesure qu'on avance dans le moyen âge, il devient de plus en plus difficile de déterminer l'âge d'un cercueil. A partir du onzième et du douzième siècle, peut-être même du dixième, les couvercles sont décorés de sculptures grossières, de croix en bas-reliefs, de facettes triangulaires, d'écailles imparfaitement figurées, qui rappellent de loin l'ornementation des sarcophages romains.

Les vieux cimetières de nos provinces renferment aussi des cercueils en plâtre moulé; c'est une mode qui a pris naissance au neuvième siècle, et qui a duré jusqu'au quatorzième; le musée de Cluny en possède d'intéressants spécimens. Ces cercueils sont grossièrement décorés, sur leurs côtés, d'ornements très-primitifs, de ronds, de losanges, d'entrelacs, avec des emblèmes qui permettent de fixer l'époque d'une manière approximative; ainsi, quand un cercueil de plâtre est orné de fleurs de lis, on est certain qu'il ne peut être antérieur au treizième siècle.

On imagina, dans les dernières années du douzième siècle, une sorte de cercueil en pierre, taillé extérieurement de façon à dessiner la forme de la tête et à figurer dans son ensemble un corps enveloppé du linceul, comme si c'était une momie.

Au commencement du quatorzième siècle, les grands seigneurs étaient inhumés dans des cercueils de pierre tapissés de plomb. Au temps de Charles V, le bois ou le plomb remplace tout à fait la pierre, même dans les sépultures de luxe. Les cercueils de cette époque sont comme des boîtes formées à la hâte au moyen d'un assemblage de feuilles de plomb plus ou moins épaisses.

On rencontre aussi fréquemment des auges de pierre, carrées, de trente à trente-cinq centimètres de long sur vingt-cinq à vingt de large; ces auges servaient à recevoir des ossements extraits de sépultures anciennes, en cas de

reconstructions faites dans les églises, qui cachaient sous leur pavement une foule de tombes oubliées, sinon inconnues. Lorsque ces travaux mettaient à nu quelques cercueils de personnages notables, enterrés dans l'église dont ils avaient été les paroissiens et les bienfaiteurs, il arrivait souvent qu'on les brisât, en voulant les ouvrir ou les déplacer; on mettait alors tout ce qu'on retirait des cercueils brisés dans ces petites auges qui occupaient moins de place.

Les tombes, c'est-à-dire les monuments apparents de la sépulture, ont

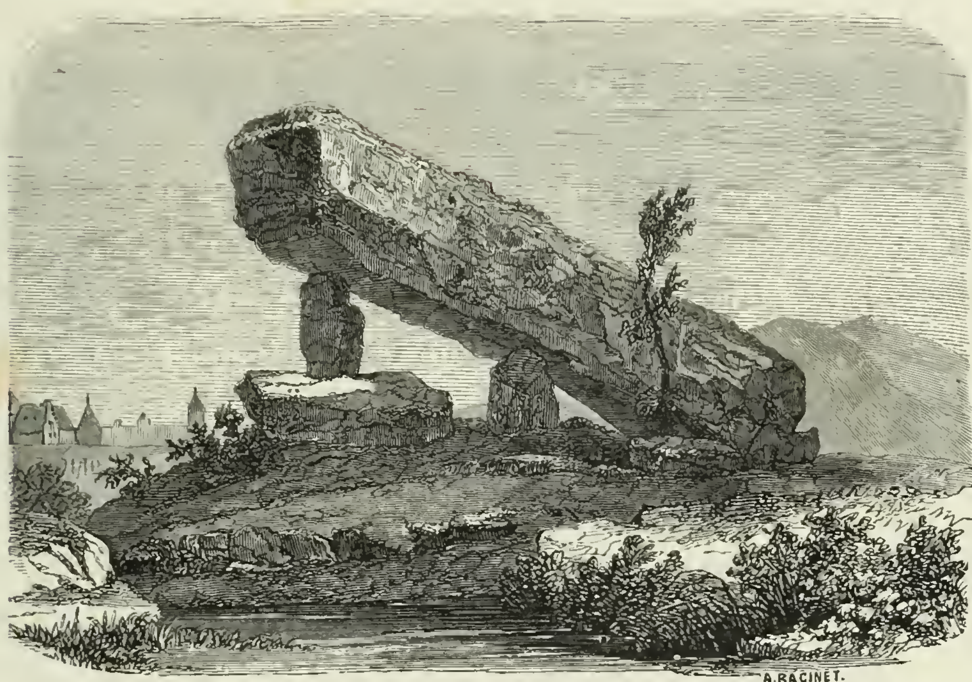



Fig. 354. — Pierre levée, près de Poitiers, d'après une planche du grand ouvrage du comte de Laborde, *les Monuments de la France*, 1816, in-folio.

eu presque la même forme que les cercueils, depuis l'antiquité jusqu'au déclin du neuvième siècle; seulement, elles étaient fabriquées avec des matériaux choisis, et décorées avec plus ou moins de luxe. Ainsi tous les cercueils qui renfermaient les corps des martyrs, des patriciens, des prélats ou des rois, étaient mis en évidence, sous l'œil même des fidèles, et servaient de tombes, car, à vrai dire, ces personnages illustres n'étaient point inhumés; le coffre de pierre travaillée, où l'on plaçait leurs corps, étant à la fois cercueil et monument funèbre, ne se cachait pas sous un tombeau, et restait exposé dans une église, non dans une cave sépulcrale, mais hors de terre et souvent exhaussé sur des piliers. Les plus anciens chrétiens de la Gaule, ceux

du moins qui s'étaient distingués par leur mérite et leur vertu, furent ensevelis de cette façon-là dans des sarcophages ornés de sujets allégoriques, qui ne différaient pas de ceux où l'on mettait les païens; témoin, à Reims, le sarcophage du patricien Jovinus, maître de la cavalerie sous Julien et, dit-on, fondateur de l'église de Saint-Agricole, appelée depuis Saint-Nicaise. Ce monument, transféré de cette ancienne église à la cathédrale, puis au musée de la ville, est en marbre blanc, sculpté sur trois de ses faces. Celle de devant représente les diverses scènes de chasse dans lesquelles Jovinus figure, l'épieu à la main, assisté d'un génie qui a les attributs de Minerve. Il est très-probable que ce sarcophage, ayant servi précédemment à une sépulture païenne, n'avait fait que changer de maître, sans changer de caractère artistique. On en fit un exactement semblable pour le roi d'Austrasie, Carloman, frère de Charlemagne; on y sculpta un sujet analogue, et on l'éleva sur quatre piliers auprès du tombeau de saint Remi.

Les sarcophages étaient quelquefois faits de matières plus précieuses que la pierre : celui de saint Cassien, à Autun, par exemple, était d'albâtre; mais ce n'étaient que des cas exceptionnels, et Maurice, archevêque de Rouen, interdit, en 1231, ces vanités funéraires. Ce qu'il est curieux de signaler, c'est la représentation de scènes profanes sur des cercueils chrétiens. Sauval en cite un, qui fut découvert à Paris, en 1620, dans l'église de Sainte-Geneviève, avec une boîte pleine de médailles d'or et d'argent, et sur lequel était sculptée la chasse de Méléagre. Quelquefois les emblèmes chrétiens et païens se trouvaient côte à côte : sur le sarcophage de saint Andoche, on voyait représentés une roue, un oiseau, des rinceaux en pampres et en raisins, une hache, et, au milieu de ces ornements, une croix.

A partir de Théodose, il y eut en Gaule des sarcophages dont les emblèmes étaient empruntés exclusivement à la religion chrétienne. En général, la face de devant est divisée par des arcades d'architecture en relief, et entre chacune d'elles est représenté un sujet tiré de l'Évangile ou de l'Ancien Testament : Arles paraît même avoir été le centre d'une fabrication spéciale, qui exécutait ce genre d'ouvrage pour tout le midi, jusqu'au milieu du sixième siècle; il y avait aussi des fabriques de sarcophages en pierre, à Saint-Pierre l'Étrier, à Saint-Émilion et surtout à Quarrée-les-Tombes.

Sous le règne des premiers rois fainéants, successeurs de Clovis, la déco-

ration des sarcorphages se ressent de la barbarie des arts. Point de personnages modelés en relief; on y voit seulement le monogramme du Christ, X P, enfermé dans un cadre rond; alors le sarcophage prend exactement la forme du cercueil : il est plus étroit aux pieds qu'à la tête; le couvercle est une grosse pierre, de même nature que le coffre, décorée le plus souvent de cercles concentriques ou d'écailles de poisson, en souvenir du monogramme du Christ ΙΧΘΥC (ἰχθύς, poisson).

La sculpture funéraire ne se releva pas sous Charlemagne : on se contenta d'ensevelir les rois dans des tombeaux antiques, qu'on trouvait partout à



Fig. 355. — Tombeau de sainte Élisabeth de Hongrie, à l'église de Marbourg, ville de la Hesse. Treizième siècle. La sainte est couchée sur son lit de mort; les anges offrent son âme à Jésus, qui la bénit, et à la Vierge. A droite, avec la croix des croisades, le duc Louis, saint Jean l'évangéliste, ami spécial de la sainte, sainte Catherine et saint Pierre; à gauche, saint Jean-Baptiste, sainte Marie-Madeleine et un évêque. C'est devant ce bas-relief que venaient s'agenouiller les pèlerins; les dalles du pavement sont encore aujourd'hui profondément creusées et labourées par leurs genoux.

profusion; ainsi le sarcophage où fut placé le corps de Charlemagne lui-même représentait l'enlèvement de Proserpine. Sur celui de Louis le Pieux, sorti de la manufacture d'Arles, il est vrai, était figuré le passage de la mer Rouge. Les églises furent bientôt tellement encombrées de tombeaux, que les conciles durent défendre d'y faire aucune inhumation à l'avenir; cette prescription, quoique assez mal observée, modifia les sépultures, et l'on préféra enfouir sous terre les cercueils; ce qui avait de plus l'avantage de les soustraire à la cupidité des violateurs de sépultures. Aussi l'on ne voit plus de sarcophages, du neuvième siècle au commencement du dixième.

Les sépultures apparentes sont redevenues de mode à partir du onzième siècle, et c'est de cette époque que date le développement de l'art funéraire

au moyen âge. Au début, les tombeaux des plus grands personnages consistent en un simple bloc de pierre ou de marbre, de diverses formes, posé par terre ou plus souvent dressé sur des colonnettes. Au douzième siècle, on rencontre un nouveau genre de monuments; ce sont des tombeaux en forme d'autels équarris ou d'autels-tables, qui portent incrustée ou gravée en creux, sur leur surface supérieure, l'image du défunt. L'usage de ces tombeaux a duré pendant tout le moyen âge (fig. 355), et s'est combiné dès la fin du treizième siècle avec une autre mode établie d'après un principe tout différent. Comme, malgré les décrets des conciles, la plupart des églises étaient encore encombrées de sépultures, on s'efforça de rendre moins incommodes les tombeaux qui y seraient admis et, par conséquent, de leur faire occuper le moins de place possible; dès lors s'introduisit la coutume de plaquer des tableaux ou des sculptures contre la muraille à une certaine hauteur, pour annoncer la présence non apparente du cercueil caché dans le sol. Enfin les tombes plates, dont les orgueilleuses épitaphes s'effaçaient sous les pieds des passants, ont été en faveur depuis le règne de Philippe-Auguste, et n'ont disparu que sous Louis XIV seulement, dans certaines provinces, dans le Nord, par exemple.

Entrons d'abord dans quelques détails au sujet des blocs de pierre équarris qui servaient de monuments funèbres. Ces tombes levées (tel est le nom qui leur est propre) avaient, au onzième siècle, plus de développement sur la face que sur les côtés. Elles étaient ornées de moulures en haut et en bas, et reposaient sur une dalle ou sur des colonnettes basses et trapues. D'autres tombes, aussi massives, avaient la forme de prismes à trois, quatre ou cinq pans, et s'appuyaient également sur des dalles ou sur des colonnettes. Les plus anciens monuments de ce genre représentent un cercueil aussi exactement que possible, et sont dénués d'ornements sur leurs faces (fig. 356). La présence de sculptures sur les tombeaux est un des traits distinctifs de l'art sous le règne de Philippe I^er^ (1059-1108). Ce sont le plus ordinairement de simples ronds renfermant des bustes archaïques entourés de feuillages. Les tombes cubiques offrent alors des arcades en bas-reliefs, comme les autels du même temps.

De cette espèce de sépultures dérive le monument en forme de table, dont la dimension augmente de plus en plus et dont la décoration se perfectionne

sans cesse sous Louis VIII ; c'est un bloc surmonté d'une table, où la statue du mort est couchée, les mains jointes sur la poitrine. Cette forme de table a été spécialement affectée aux tombeaux en bronze, devenus très-nombreux depuis le commencement du douzième siècle. Ces tombeaux de bronze, sur lesquels reposait la statue, avaient pour supports quatre ou six lions ou lionceaux accroupis. Lorsque Suger refit son abbaye de Saint-

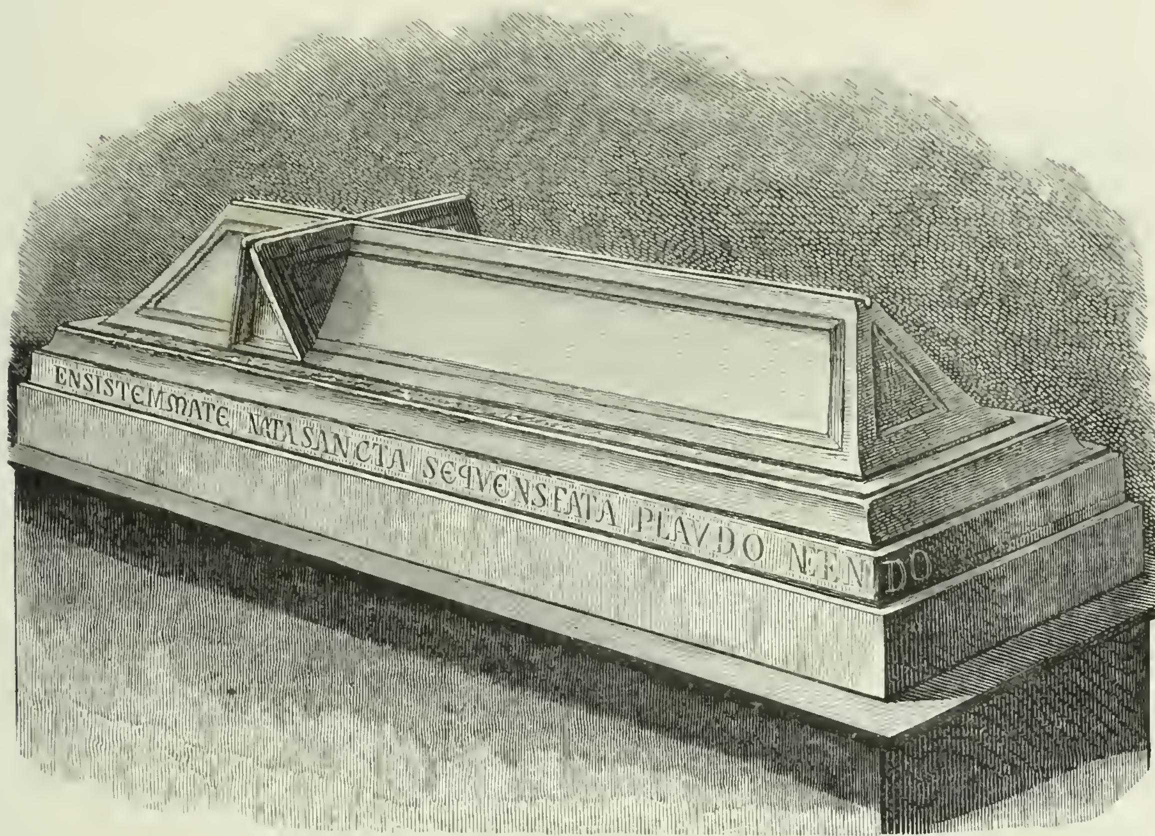



Fig. 356. — Tombeau d'Adélaïde ou Alice, comtesse de Hainaut, morte en 1168 ; placé dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons. Ce tombeau est en pierre, sans ornements, à couvercle triangulaire et relevé en forme de croix. Douzième siècle.

Denis, il transporta au milieu du chœur la sépulture de Charles le Chauve, et il mit dessus une table de bronze supportée par des lions, avec une statue de fantaisie, destinée à représenter le roi.

Les personnages ainsi figurés en pierre, en marbre ou en bronze, ont toujours leurs attributs : les rois et les princes souverains, une couronne et un manteau ; les chevaliers, tête nue, l'armure, l'épée, les éperons de la chevalerie, souvent la cotte d'armes et un écu avec leurs armoiries (fig. 357) ; les gentilshommes non chevaliers, un écu semblable, avec un ou deux chiens de

chasse sous les pieds, un oiseau de fauconnerie sur le poing, ou dans la main le gant qui servait à le tenir, c'est-à-dire les emblèmes du droit de chasse, qui appartenait exclusivement à la noblesse.

De même, les femmes, les gens de robe, le clergé séculier et régulier, avaient sur leurs tombeaux le costume distinctif de leur état; mais les sculpteurs ou imagiers n'observaient pas scrupuleusement les variations de la mode, et ils donnèrent plus d'une fois à un personnage de leur temps l'habillement d'un âge antérieur. Ainsi, les rois ont été représentés pendant plusieurs siècles avec le manteau primitif, agrafé ou retenu par devant; ainsi, les chevaliers furent représentés, jusque sous Henri II, avec le haubert et le heaume propres à l'ancienne chevalerie, bien qu'on n'en portât plus depuis longtemps. La sculpture funéraire avait ses lois de convention et de tradition, comme tous les arts du moyen âge.

Les archéologues ont cherché à se rendre compte de la signification des figures nues ou vêtues, couchées sur les tombeaux chrétiens : on a cru voir dans cet usage un retour instinctif aux traditions des anciens Étrusques, qui représentaient, sur la table supérieure du tombeau, le mort tantôt accroupi, tantôt assis et appuyé sur le coude, tantôt complétement étendu, comme il l'était dans sa tombe.

Les sculpteurs funéraires, aussi maladroits qu'ignorants, qui travaillaient d'après un modèle unique exclusivement adopté, ne reproduisent d'abord qu'une image grossière et imparfaite, d'un relief presque insensible; plus tard, la statue sort peu à peu du bloc, et ce n'est que sous Louis VII que l'ouvrage est tout à fait en ronde bosse. Les religieux de l'abbaye de Saint-Germain des Prés firent pour le roi Childebert, leur bienfaiteur, ce que Suger avait fait pour les illustres morts enterrés depuis plusieurs siècles dans la basilique de Saint-Denis; Childebert eut alors un cénotaphe avec sa représentation figurée; le sculpteur avait été obligé d'évider le dessus du tombeau en forme de cuvette, pour en faire sortir la figure. Le roi y est représenté tenant d'une main l'image de la petite église qu'il avait fondée, et de l'autre son sceptre.

Au moment où l'architecture gothique prit naissance, vers le milieu du douzième siècle, des arceaux en forme de quatre-feuilles commencèrent à décorer le tombeau, et ces arceaux devinrent, en quelque sorte, des cadres où étaient

placés des sujets en bas-relief. D'abord figure, dans les encadrements à ogives, un religieux pleurant, un de ceux que l'on louait pour accompagner la cérémonie funèbre. La figure couchée sur la table s'appelait le *gisant*, comme l'attestent des livres de compte, où on lit : « Tant à tel imagier pour avoir fait un gisant. » L'art, essentiellement français, de l'architecture et de la sculpture funéraires, arriva enfin à son apogée au quinzième siècle, et il n'existe rien de plus parfait ni de plus beau en ce genre que les tombeaux des ducs de Bourgogne à Dijon et des ducs de Berry à Bourges.



Fig. 357. — Tombeau érigé dans l'église des Dominicains au Puy, en Velay, à la mémoire de Du Guesclin, par le maréchal de Sancerre, son ami; il renfermait les entrailles du connétable. Fin du XIVe siècle.

A partir du treizième siècle, un ou deux lions ou bien un chien furent placés sous les pieds du gisant; les chansons de geste nous apprennent que ces animaux symboliques s'appelaient *cagnets* ou *cagnons;* le lion devait être l'emblème de la force; le chien, celui de la *léauté* ou loyauté.

Le tombeau d'un grand personnage ou d'un homme riche était quelquefois décoré de figures accessoires, taillées en relief dans le marbre ou la pierre : tantôt la Vierge, tantôt les saints ; tantôt quelque scène empruntée à l'Ancien ou au Nouveau Testament; ici, des vertus personnifiées; là, des pleureuses, ou bien la famille du défunt. Ainsi, les princes et princesses de

la seconde maison de Bourgogne ont été sculptés autour du tombeau de Philippe de Marle, à Lille ; une cérémonie funèbre était représentée sur celui de Philippe le Hardi, à Narbonne.

Au quatorzième siècle, les sculpteurs de tombeaux surmontèrent le lit, sur lequel le mort était couché, d'une sorte de dais ou baldaquin en pierre : deux anges, les ailes éployées, tenaient un voile étendu, sur lequel ils



Fig. 358. — Tombeau de Philippe Pot, grand-sénéchal de Bourgogne, mort en 1494 ; autrefois à l'abbaye de Cîteaux et aujourd'hui au musée de Dijon. Le chevalier est étendu sur une pierre sépulcrale que soutiennent huit pleureuses, portant chacune au bras un écusson de ses alliances.

emportaient une petite figure nue et debout, représentant l'âme du défunt. Dans d'autres monuments, les anges avaient un encensoir, afin d'encenser cette âme bienheureuse, comme à Neuilly-sur-Marne, au tombeau du célèbre prédicateur Foulques, mort vers 1200. Quelquefois les anges tenaient le casque et l'écusson du mort, portaient la queue de son manteau, ou lui présentaient à genoux son livre de prières ouvert devant lui. Le tombeau de Philippe Pot (fig. 358), qu'on voyait dans l'église de l'abbaye de Cîteaux, était soutenu par huit statues de femmes en deuil.

Quelques-unes des statues placées sur les tombeaux avaient été taillées en

pierre dure, dite de liais, au lieu d'être en marbre; celles de Charles VII et de sa femme furent faites en albâtre. Il y en avait beaucoup dont les mains et la tête seules étaient en albâtre ou en marbre, quoique le reste du corps fût simplement en pierre. Le sire de Barbazan, mort en 1432, avait un tombeau tout en bronze. La tombe de Charles VIII, à Saint-Denis, construite




Fig. 359. — Le chevalier décapité présentant sa tête décharnée; buste daté de 1562, avec cette inscription *Une heure viendra qui tout paiera*. Musée de Namur. — Ce cri sinistre de vengeance est sans doute adressé par la veuve ou la famille de la victime à son bourreau.

en marbre précieux, supportait la statue de ce prince en bronze, accompagnée de quatre anges, dont chacun portait l'écusson royal.

Dès lors l'art français cédait le pas à l'art italien, que le roi Charles VIII avait ramené, comme un trophée, de son expédition de Naples, et qui allait prendre racine en France, pour s'y déployer avec toutes les splendeurs de la Renaissance, jusqu'à la fin du seizième siècle. Les artistes étrangers se signalèrent d'abord en exécutant des tombeaux (fig. 360). François Ier, qui n'avait pas vu sans admiration ce que Rome, Florence et Venise possédaient

en monuments de ce genre, voulut en avoir d'aussi remarquables dans son royaume. Le tombeau de Louis XII, chef-d'œuvre d'un artiste florentin, servit de type et de modèle aux tombeaux de François Ier et de Henri II, qui furent exécutés depuis avec encore plus de magnificence par des artistes français, Pierre Bontemps et Germain Pilon, sous la direction de Philibert de Lorme. Ces monuments funéraires sont les plus merveilleux que l'art français ait produits, à l'imitation de l'art italien (fig. 361).

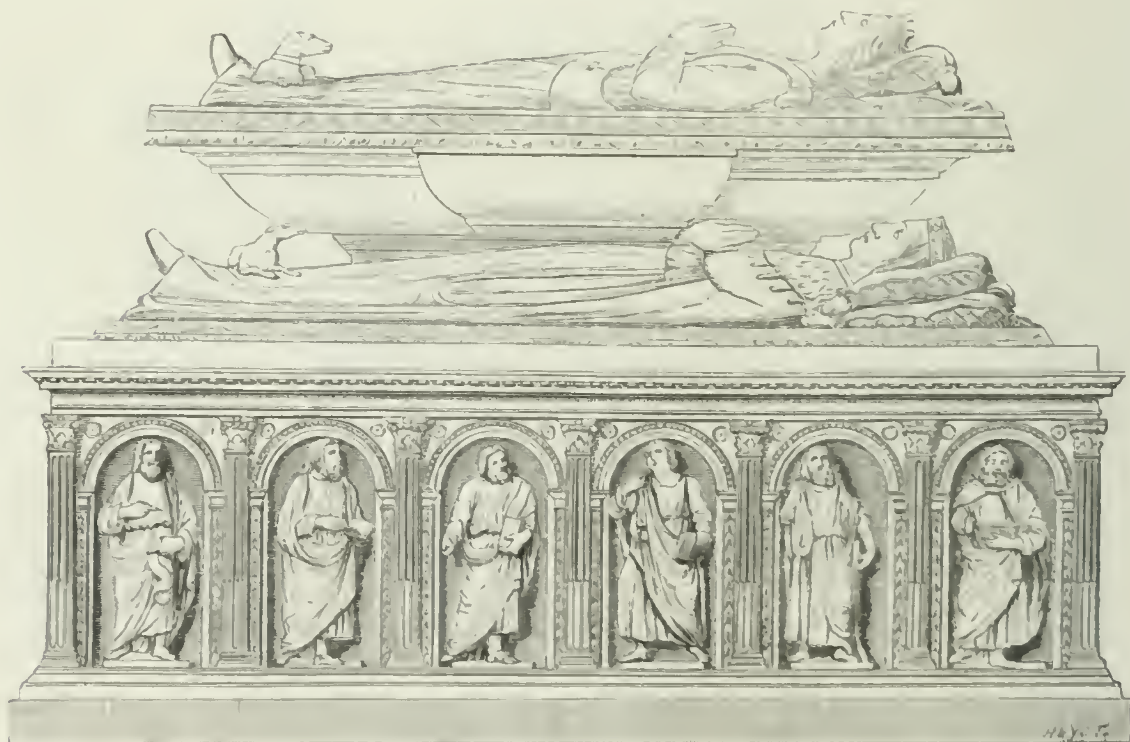


Fig. 360. — Tombeau de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, son épouse, exécuté par ordre de Louis XII ; autrefois dans l'église des Célestins à Paris, aujourd'hui à l'église de Saint-Denis. XVIe s.

Après avoir passé en revue les différentes espèces de monuments funèbres à toutes les époques du moyen âge et de la renaissance, il nous reste à décrire certains ouvrages d'art qui en étaient l'accessoire ; quelques-uns ne nous sont connus que par les textes, trop précis pour que nous doutions de leur existence. Tels sont les couvercles (*coopertoria*, *coopercula*), qui cachaient les tombeaux, souvent rustiques et grossiers, des martyrs et des saints dans les anciennes basiliques. Ces couvercles furent souvent revêtus de lames de métal d'un très-riche travail et enrichis de pierres précieuses. Aucun d'eux n'est malheureusement parvenu jusqu'à nous, et les vieux chroniqueurs nous ont seuls appris combien de merveilles en ce genre sont

sorties de l'atelier de saint Éloi, sous le règne de Dagobert. A une époque plus rapprochée de nous, le tombeau a dû être surmonté d'une sorte de *ciborium,* c'est-à-dire d'une petite coupole. Cet ornement était sculpté en bois, et aussi en pierre, au quatorzième siècle notamment. Ainsi le tombeau de Marguerite de Flandre, fille de Philippe le Long, était orné d'une décoration d'architecture gothique travaillée à jour. C'était le plus ordinairement un



Fig. 361. — Tombeau de saint Remi, élevé dans l'église de ce saint, de 1526 à 1530, par Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims. Autour du monument, qui a été détruit, figuraient dans des niches les statues en marbre des douze pairs de France; à droite, les pairs laïques, en habit royal et couronne en tête, portant les insignes de la royauté; à gauche, les pairs ecclésiastiques, avec les insignes du sacre.

édicule, avec sept ou huit supports, élevé au-dessus du tombeau, et pour l'ornementation duquel on épuisait toutes les ressources de l'art. Sous le règne de l'architecture rayonnante, ces élégantes et légères constructions consistaient en arceaux surmontés de pignons aigus, servant eux-mêmes à relier les maîtres-supports de l'œuvre, qui était voûté et muni d'une toiture. On remarque encore des édicules de cette espèce dans le midi de la France, au-dessus des sépultures d'Innocent VI (cathédrale d'Avignon) et de Jean XXII (Bourg-de-Villeneuve). Les tombeaux de Charles VI et de Charles VII, dans la basilique de Saint-Denis, étaient comme renfermés

sous des constructions semblables. D'après un usage qui remonte à la plus haute antiquité, on a souvent, au moyen âge, abrité les tombeaux, en les plaçant dans un enfoncement de la muraille creusée en forme d'arche, pour ne pas gêner la circulation des fidèles et la célébration du culte dans les églises.

Nous avons déjà dit que, pour éviter l'encombrement dans les églises, on encadrait des tableaux en pierre ou en marbre, sinon en bois peint, sous une petite arcade, plaqués contre la muraille, au-dessus ou non loin de la sépulture, et dont la surface portait une épitaphe et des ornements de sculpture. Quelques-uns de ces tableaux étaient montés sur deux colonnes appliquées contre le mur ou sur un pilier.

Avant de mettre les statues à genoux sur les tombes, l'imagier avait souvent représenté le défunt en oraison, et l'on plaçait cette figure sur une console à quelque distance de la sépulture, dans la chapelle même de la famille ou de la confrérie. Le personnage ainsi reproduit en ronde bosse porte toujours le costume et les attributs de sa profession, ainsi que l'indiquent certains monuments qui appartiennent au règne de Charles V.

Les tombes plates consistent en une dalle, de deux mètres de long, en pierre dure, calcaire jurassique, ou en marbre, encastrée dans le sol ou le pavement, au-dessus du cercueil (fig. 363). On y a figuré d'abord la croix pour tous, une crosse pour un prélat, une épée pour un chevalier. Ces objets étaient reproduits plus ou moins habilement par un dessin gravé en creux, et dans ce creux on introduisait un mastic rouge ou noir qui en accusait les traits. Au douzième siècle, les tombes plates furent décorées d'un encadrement gravé de la même façon autour de la pierre et destiné à former un bandeau que remplissaient l'épitaphe, avec mention du nom du défunt et de la date de sa mort. Puis, on imita ce qui se faisait pour les tombes levées, sur lesquelles était couchée la statue du personnage. On représenta de la sorte, sur les dalles funèbres, du temps de Louis VII, l'image du mort, dans son costume spécial, les mains croisées; plus tard, on y joignit aussi, comme accessoires, des lions et des chiens, également gravés en creux.

La représentation du défunt fut souvent accompagnée d'ornements d'architecture. La figure était d'abord placée sous une arcade; plus tard, on dessina un édicule très-compliqué, qui faisait comme un fond sur lequel

se détachait le personnage (fig. 364). Les pieds et les mains de ce personnage sont quelquefois distingués par une incrustation de marbre blanc ou noir. Il y eut aussi des plaques de tombes, en cuivre, en métal, en argent, en



Fig. 362. — Mausolée de Philippe II, roi d'Espagne, près du maître-autel de l'Escurial. Ce groupe de statues gigantesques en bronze doré est l'œuvre de Léoni; le roi, agenouillé devant un prie-Dieu, est revêtu d'un manteau sur lequel sont reproduites les armoiries de ses nombreux États; auprès de lui se tiennent trois de ses femmes, Élisabeth de France, à gauche, et Anne d'Autriche, puis Marie de Portugal, à droite; derrière lui, don Carlos, son fils. (*Iconografia española* de Carderera.)

bronze. Les tombes en cuivre devinrent très-fréquentes au treizième siècle; citons, entre autres, celles d'Ingerburge, femme de Philippe-Auguste, à Saint-Jean-en-l'Ile, près Corbeil; de Blanche, femme de Louis VIII, à Maubuisson; de Marguerite, épouse de saint Louis, et de Blanche, leur fille,

à Saint-Denis. Le prince Louis, fils de ce dernier roi, fut inhumé également dans cette église où il avait une tombe en cuivre émaillé.

Il y eut des tombes plus somptueuses. Celles de Louis VIII et de Louis IX étaient en argent doré, et ornées de figures ciselées. Alphonse de Brienne, comte d'Eu, avait une tombe en cuivre doré, enrichi d'émaux. Probablement vers la même époque, le chapitre de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris, fit recouvrir d'une plaque ornée de mosaïques et de filigranes en cuivre l'ancien tombeau de Frédégonde, car il est bien difficile de croire, quoi qu'en aient dit Mabillon et Montfaucon, que ce tombeau remonte à l'époque où mourut cette reine, c'est-à-dire à la fin du sixième siècle.



Fig. 303. — Tombe plate de Sibylle (femme de Gui de Lusignan, roi de Jérusalem) morte en 1187. Dans l'église de Namèche, près Namur. — L'inscription, à demi effacée, peut se traduire ainsi : *Ci gît la droite* (directe) *héritière châtelaine de Samson* (village voisin de Namur), *qui fut du lignage du roi de Jérusalem. Prions pour l'âme que Dieu console.*

Au quinzième siècle les Anglais, lorsqu'ils furent maîtres d'une partie de la France, s'emparèrent de ces plaques de cuivre, d'argent et même d'or, qu'ils convertirent en lingots; d'autres plaques du même style, qui se trouvaient encore dans les églises de Paris, furent fondues à l'époque de la Révolution; de sorte qu'il faut maintenant aller en Angleterre et en Belgique pour trouver des tombes plates de métal en parfait état de conservation.

Tels sont les traits principaux qui caractérisent les monuments funèbres pendant le moyen âge et jusqu'à la renaissance. On comprend combien ces monuments, dont un assez grand nombre existent encore, sont précieux pour l'histoire du costume. Il faut maintenant nous occuper des cimetières ou sépultures publiques, dans lesquels les tombeaux apparents eurent droit de cité, dès que le triomphe de l'Église fut assuré.

L'église était, à vrai dire, le cimetière de luxe; tous ceux qui pouvaient y acheter la concession perpétuelle d'une sépulture y étaient enterrés. La présence de ces sépultures dans les édifices destinés au culte était, du reste,

conforme à l'essence même du christianisme, suivant ce principe qui avait voulu, dans l'origine, qu'un corps saint fût placé sous l'autel.

L'Église latine primitive, au deuxième siècle et au commencement du



Fig. 364. — Tombe plate d'Alexandre de Berneval, architecte de l'église de Saint-Ouen à Rouen, et de son élève. Église de Saint-Ouen. Quinzième siècle.

troisième, accomplissait les cérémonies du culte dans le cimetière des chrétiens, c'est-à-dire dans les cryptes et les catacombes. Les chrétiens, imitant l'usage païen qui avait converti d'anciennes carrières en lieux de sépultures communes, appelés *hypogées,* cherchèrent, pendant les persécutions, un refuge dans quelques carrières abandonnées aux portes de Rome, y célé-

brèrent en secret leurs mystères, et y ensevelirent leurs morts. Ce sont les Catacombes qui constituent toute une ville souterraine, et dont les galeries, composant un labyrinthe immense, ont été ouvertes dans le voisinage des anciennes voies qui partent de Rome pour rayonner dans la campagne environnante. L'appropriation de ces catacombes aux sépultures chrétiennes date certainement du premier siècle du christianisme. Les plus connues et

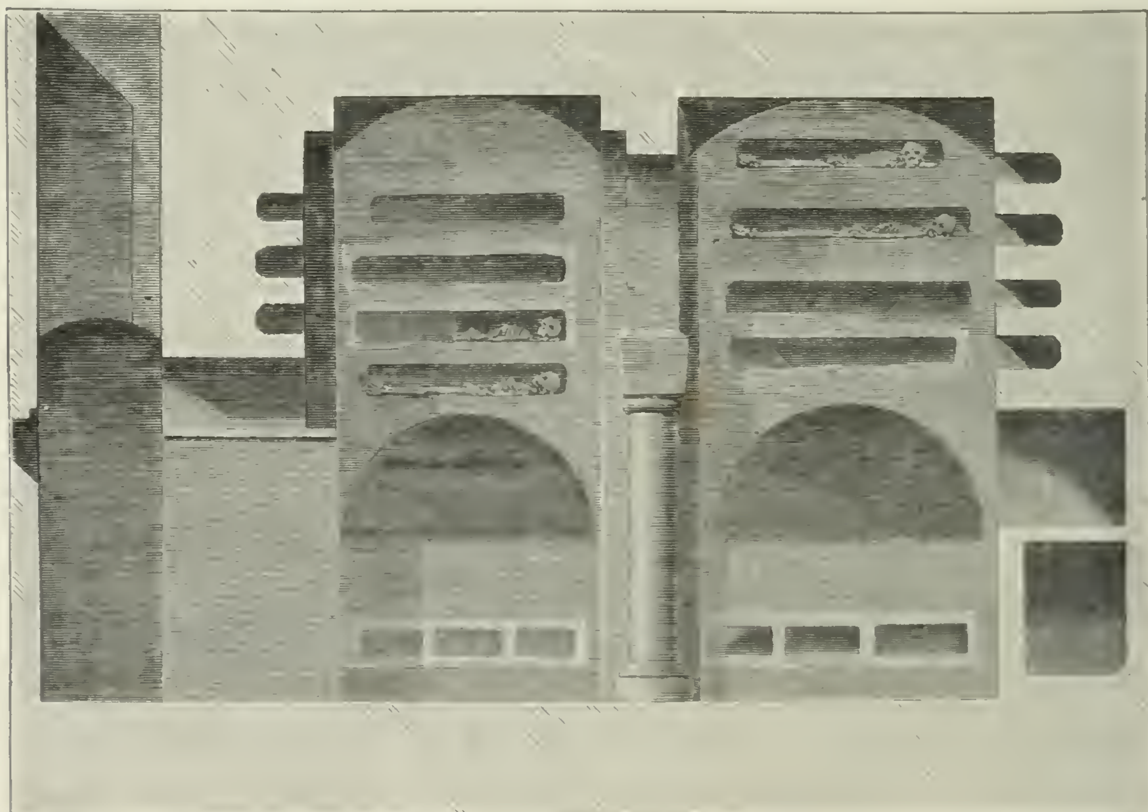


Fig. 365. — Crypte de la chapelle de Sainte-Agnès dans les Catacombes de Rome, réservée à la sépulture des chrétiens. D'après l'ouvrage sur les *Catacombes de Rome*, par M. Perret.

les plus célèbres sont celles qui s'étendent sous la basilique de Saint-Sébastien et qui font partie de ce qu'on appelait le *Cimetière de saint Calixte*, sous la voie Appia. Depuis le seizième siècle, où les Catacombes de Rome furent explorées et étudiées par la science, on a donné ce nom générique à toutes les excavations où l'on découvre des sépultures chrétiennes. Chaque catacombe fut ensuite appelée du nom du martyr que les fidèles y avaient enterré à l'époque des persécutions, et dont les reliques ont été retrouvées sous des autels qui furent la plupart érigés et décorés au huitième siècle.

Les Catacombes se composent de galeries très-étroites, larges de 0m97 à

1m30, tracées au hasard suivant les filons de pierre ou de pouzzolane qu'on y exploitait dans l'antiquité. Ces galeries généralement très-courtes, se croisant et s'enchevêtrant de manière à faire un dédale inextricable de rues et de carrefours, ont un ciel en forme de voûte surbaissée, qui n'est soutenue que dans quelques endroits par de la maçonnerie : on rencontre, de temps en temps, les chambres ou *cubicula* (fig. 365), creusées par les chrétiens pour servir de chapelles ou d'oratoires; elles sont quadrangulaires ou circulaires, peu spacieuses, et souvent ornées de peintures à fresque qui appartiennent

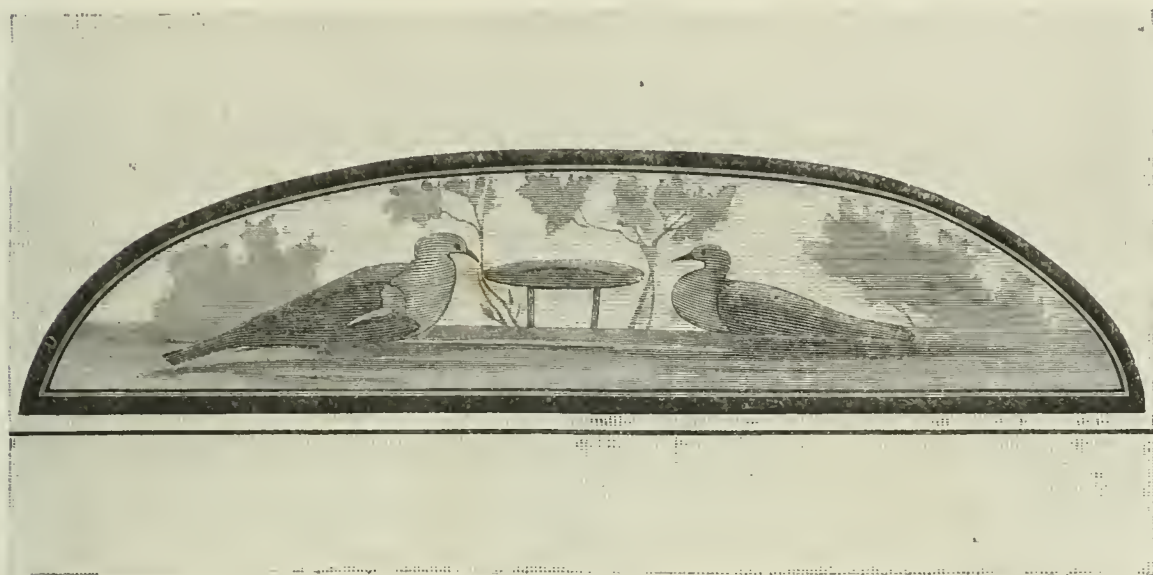


Fig. 366. — Fresque funéraire découverte dans le cimetière de Saint-Prétextat, Catacombes de Rome. Les deux colombes, emblème du mariage, indiquent le tombeau de deux époux. D'après l'ouvrage sur les *Catacombes de Rome*, par M. Perret.

à toutes les époques, du premier au quatrième siècle. L'air extérieur pénètre d'une façon insuffisante dans ces galeries par quelques ouvertures ménagées çà et là, mais surtout par d'anciens puits qui servaient à l'exploitation de la carrière, ouverts à trois cents pas environ les uns des autres; dans les parois taillées à plomb, les sépultures, encore intactes la plupart, sont rangées de bas en haut. Chacune occupe un trou horizontal, de la grandeur d'un corps, creusé dans le sens de la longueur de la galerie, et fermé avec une grande brique ou une dalle de pierre ou de marbre, scellée au ciment. Il y a cinq et six, quelquefois même douze corps ainsi posés les uns au-dessus des autres. Les peintures (fig. 366), les sculptures et les mosaïques des Catacombes offrent les premiers produits de l'art chrétien s'affranchissant des tra-

ditions du paganisme; les sujets qui y figurent le plus souvent sont empruntés aux saintes Écritures, savoir : la Sortie de l'arche, le Sacrifice d'Abraham, Jonas, le Bon Pasteur, la Résurrection de Lazare. On y a découvert aussi une multitude d'inscriptions funéraires du plus touchant intérêt.

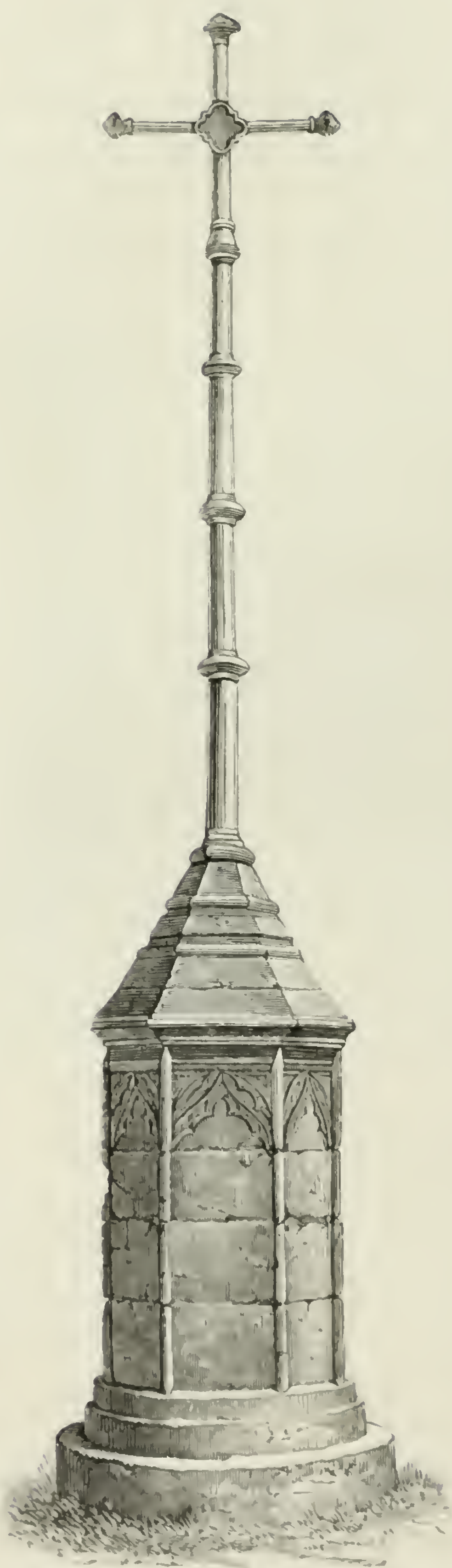


Fig. 367. — La Croix de la famille des Bureau, autrefois dans le cimetière des Innocents. *Statistique monumentale de Paris*, par Lenoir.

Ce n'est point seulement du jour où le triomphe du christianisme a permis d'élever les basiliques dans Rome, que les personnes nobles ont été inhumées dans les églises. Les corps des évêques et des chefs de la communauté catholique, ceux des patriciens et des princes barbares qui secouraient les membres de l'Église naissante, furent les premiers reçus autour du sanctuaire, aussi près que possible des reliques du saint auquel était consacrée la basilique.

Bientôt des catégories distinctes s'établirent dans ces sépultures, d'après le mérite individuel des défunts et la considération qui s'attachait à leur rang ou à leur fortune. Des laïques et des prêtres eurent droit à leur inhumation dans les bas-côtés du temple ou dans la partie qui correspondait à l'abside; on peut dire que le sol de la basilique fut rempli de cadavres, à ce point que les sépultures débordèrent aux alentours. Il en était ainsi dès le septième siècle; on laissa, devant la façade des églises, un petit clos carré ou rond, destiné à servir de




HUYOT

Fig. 368. — Le Chevalier de la mort, composition d'Albert Dürer; d'après le fac-simile de l'estampe originale datée de 1513, par un des Wiericx (1564). — Cette célèbre estampe, qui caractérise si bien le génie fantastique du moyen âge, représente un chevalier, armé de toutes pièces, allant à la guerre sous l'impression de lugubres pressentiments, et accompagné du Péché et de la Mort, personnifiés l'un et l'autre, et qui lui servent de valet et d'écuyer

cimetière privilégié, et qu'on appelait *aitre* ou *parvis* (*paradisus*); c'est de ce parvis que tire son origine le cimetière rural, qui s'étend sur les flancs d'une église de campagne, quand il ne forme pas un préau en avant de l'édifice.

Ce caractère funéraire attribué aux basiliques trouva d'abord un obstacle, même sous les empereurs chrétiens, dans les lois romaines qui ordonnaient que les cimetières fussent placés hors de la cité. Aussi voit-on, dans la légende, plusieurs de nos premiers saints de France enterrés d'abord hors de l'enceinte des villes; plus tard, on transporta leurs restes dans une des églises déjà consacrées au culte, ou bien on érigea une nouvelle église sur l'emplacement de leur sépulture. Le vieux cimetière se transforma quelquefois en un quartier, comme le quartier de Saint-Martin, à Tours, où ce saint avait d'abord été inhumé : dans d'autres pays, les cimetières chrétiens ont gardé leur appropriation primitive jusque vers le treizième siècle, comme, à Arles, à Autun, à Bordeaux, les cimetières des Aliscan (*Elisii campi*), de Saint-Seurin, et du Champ-des-Tombes. D'autres cimetières n'ont été créés que vers cette époque, par suite de l'accroissement des villes. Ainsi, depuis l'avénement de la race capétienne, il fallut tellement ménager l'espace réservé aux sépultures dans la capitale qui se développait extraordinairement, que vingt-deux paroisses sur la rive droite de la Seine manquaient de cimetières particuliers. On ouvrit alors, en Champeaux, terrain vague, le long de la rue Saint-Denis, le cimetière des Saints-Innocents (fig. 367). C'était un vaste enclos fermé par trois portes, la première au coin de la rue aux Fers, la seconde à l'angle de la rue de la Ferronnerie, la troisième à la Place-aux-Chats. Philippe-Auguste l'avait ceint d'un mur de clôture, en 1186, pour en interdire l'entrée aux passants et aux animaux. Ce mur fut plus tard garni d'une galerie couverte, appelée *charnier*, sous laquelle on plaça les sépultures de ceux à qui leur fortune permettait d'être séparés du vulgaire jusque dans la mort. Ce charnier, humide et sombre, était pavé de tombes et tapissé d'épitaphes et de monuments funèbres. Au treizième siècle, la mode s'empara de ce triste réduit, des marchands y établirent leurs boutiques, et le séjour de la mort devint un lieu de rendez-vous et de promenade pour les oisifs.

Cette longue galerie fut élevée à des époques différentes, grâce aux largesses de plusieurs habitants de Paris. Le maréchal de Boucicault en fit édifier une













Fig. 369 à 392. — La Danse des morts, fac-simile des gravures sur bois exécutées d'après les dessins d'Holbein dans les *Simulachres de la mort*; Lyon, Trechsel frères, 1538, petit in-4°.

« Ainsi que les poissons sont prins par l'aine (l'hameçon?) prestement, ainsi prent la mort les hommes; car la mort ne espareigne nully, roi ne empereur, riche ne pouvre, noble ne vilain, saige ne fol, médecin ne cyrurgien, jeune ne viel, fort ne foible, homme ne femme. Yl n'est chose plus certaine : elle les fait venir à la danse. » — Explication tirée des *Forteresses de la Foy*, manuscrit du quinzième siècle, à la Bibliothèque de Valenciennes.

partie au commencement du quinzième siècle, et le fameux Nicolas Flamel, qui, dit-on, avait occupé une échoppe d'écrivain sous le charnier, bâtit à













La Danse des morts, d'après les dessins d'Holbein (*suite*).

ses frais tout le côté qui longeait la rue de la Lingerie, où l'on voyait sa sépulture et celle de sa femme Pernelle. Ce charnier était surmonté de grands combles, formant de vastes *galetas*, dans lesquels on conservait les ossements des pauvres trépassés. La fameuse *Danse macabre* (fig. 369 à 392), cette allégorie philosophique, où la mort menait la danse, en conduisant













La Danse des morts, d'après les dessins d'Holbein (*suite*).

pèle-mèle « personnes de touts estats », avait été peinte, vers 1430, sur le mur du charnier, du côté de la rue Saint-Honoré.

Lorsque Charles V fit commencer les constructions de son château du Louvre, en 1363, Raimond Dutemple, entrepreneur, acheta, des marguilliers de la paroisse des Saints-Innocents, dix anciennes tombes, qui lui coûtèrent













La Danse des morts, d'après les dessins d'Holbein (*suite*).

quatorze sous parisis la pièce, afin d'en employer les pierres à des travaux de maçonnerie : ce qui montre qu'on avait peu de respect pour les monuments funèbres. A la même époque, le clergé de la paroisse des Saints-Innocents vendit une partie du sol de ce cimetière, déjà trop étroit, au chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois, qui y éleva des maisons et des étaux pour les Halles.













La Danse des morts, d'après les dessins d'Holbein (*suite*).

On évalue à plus de deux millions le nombre des morts qui furent enterrés au cimetière des Saints-Innocents pendant six siècles; c'était un hideux et incroyable fouillis de pierres, de croix, de débris humains et d'immondices : l'herbe poussait à travers des monceaux de crânes; les planchers des charniers pliaient sous des amas d'ossements en décomposition; on ne voyait













La Danse des morts, d'après les dessins d'Holbein (*suite et fin*).

que sépultures, on ne respirait que l'odeur insupportable des cadavres.

Le cimetière des Saints-Innocents à Paris était pourtant le plus célèbre de tous au moyen âge, et le charnier qui l'entourait de trois côtés servit de modèle à tous les charniers que la charité chrétienne fit construire à côté des églises et des cimetières, pour le même usage, qui remonterait, dit-on, au

cinquième ou sixième siècle. Cependant, autour des cimetières gallo-romains, il n'y a pas trace de constructions analogues, si ce n'est d'un mur de clôture bâti sans aucun soin. Plus tard on entoura de galeries, comme celles des cloîtres, les cimetières contigus aux églises paroissiales ou à la chapelle des hôpitaux; entre le plafond et le comble de ces galeries était le charnier, où l'on déposait les ossements, mis à découvert dans les fouilles continuelles du champ des morts.

A l'intérieur des cimetières il y avait d'autres constructions qui se retrouvent partout, entre autres une grande croix de pierre très-décorée et d'un dessin très-varié; plusieurs de ces croix mortuaires remontent au onzième siècle. A partir de cette époque, apparaît un petit fanal, bâti en forme de tour très-étroite, comme une colonne creuse, élevé de huit à douze mètres, et dont le sommet est évidé par des arcades, à travers lesquelles se projetait la lueur d'une lampe suspendue en haut. Cet édicule est connu sous le nom de *lanterne des morts* (fig. 394 à 396); on l'appelle encore *fanal, phare, tournielle*. Ces tours-fanaux, destinées à indiquer au loin pendant la nuit la présence d'un cimetière, sont percées ordinairement d'une porte qui n'est pas au niveau du sol, et où l'on devait monter par une échelle; du côté opposé à la porte, un autel fait saillie sur le pied de la tour. Ce n'était point un autel consacré, les canons empêchant d'officier sur ceux qui étaient (*sub Dio*) en plein air. Les monuments de ce genre se trouvent en grand nombre dans le Maine, le Berry, l'Angoumois et la Gascogne; tous sont d'architecture romane ou d'un gothique qui tient fortement du roman; par conséquent, ils ne remontent pas au-delà du onzième siècle.

Il y avait une tour de ce genre à Paris, au cimetière des Saints-Innocents (fig. 397); elle dépassait, par ses dimensions, tous les monuments analogues qui ont été signalés. C'était une sorte de chapelle octogone, qui avait plus de douze mètres de hauteur. Un voyageur du quinzième siècle, Gilbert de Metz, a fait mention de cette tour; on lui apprit, raconte-t-il, que c'était le tombeau d'un riche et noble homme, qui s'était fait enterrer là pour éviter les profanations des passants et des chiens.

Au quatorzième siècle, les lanternes des morts cessent d'être des colonnes isolées et inaccessibles; elles font place à de petites chapelles à jour, dans lesquelles on tenait une lampe allumée. Avant l'installation de ces chapelles



Fig. 393. — Les supplices de l'enfer.

Les légendes latines, nscrites dans cette gravure, doivent se traduire ainsi : en haut, *le ver qui ronge l'impie ne mourra pas et le feu qui le dévore ne s'éteindra jamais ;* au milieu : *Juifs, Hommes d'armes ;* en bas : *Moine, Lucifer* ou *Satan.* — Fac-simile d'une miniature de l'*Hortus deliciarum,* célèbre manuscrit du douzième siècle, exécuté au monastère de Hohembourg, du temps de l'abbesse Herrade de Landsberg; détruit dans l'incendie de la Bibliothèque de Strasbourg, durant le siége des Prussiens, le 24 septembre 1870. Reproduit d'après le grand ouvrage de M. le comte de Bastard.

dans les cimetières, il en existait d'autres qui ont été prises souvent pour des temples païens. On sait, par des textes du neuvième siècle, que dans les cimetières d'abbayes carlovingiennes il y eut des chapelles de cette espèce, à deux étages, avec une crypte; ces chapelles funéraires avaient la forme des anciens baptistères, moins la précinction qu'elles ne comportent



Fig. 394. — Fanal du cimetière de Feniou, près Saint-Jean d'Angely, XI[e] siècle; il est formé de onze colonnes romanes.

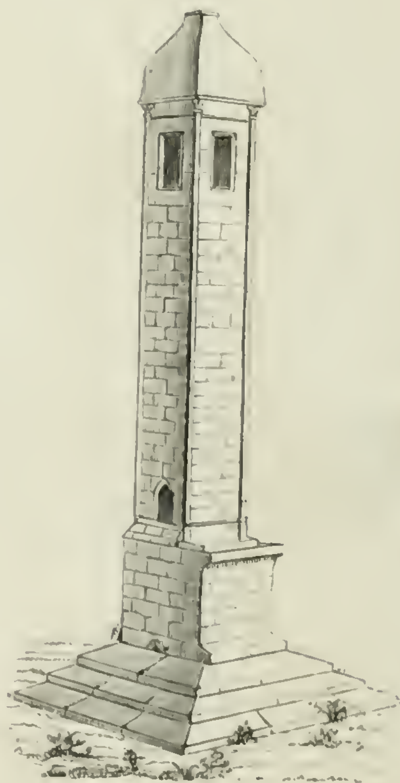


Fig. 395. — Fanal du cimetière d'Antigny (Vienne), XV[e] siècle.

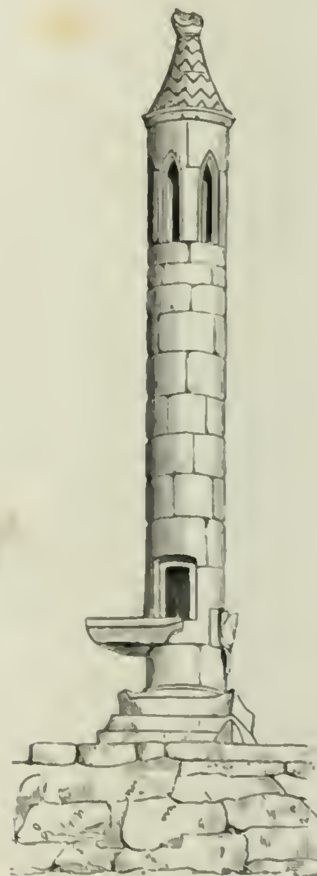


Fig. 396. — Fanal du cimetière de Ciron (Indre), XII[e] siècle.

D'après les *Antiquités monumentales* de M. de Caumont.

jamais: c'était un édifice octogone, dont la voûte reposait sur les murs de clôture. Il en existe deux de l'époque romane : l'une est à Montmorillon (dans le Poitou); l'autre, enfermée dans la citadelle de Metz, dépendait de l'abbaye de Saint-Arnould.

Après avoir traité des sépultures et des monuments funèbres à toutes les époques, il nous reste encore à parler des funérailles.

Dès qu'un roi ou une reine avait rendu le dernier soupir, on couvrait de cire son visage, pour en prendre l'empreinte exacte et reproduire d'après

cette empreinte l'effigie du mort. En attendant que le portrait fût terminé, le corps, enseveli par les chambellans et gentilshommes de la chambre dans un cercueil de plomb recouvert de bois et de velours noir, croisé de satin blanc, était transporté, par les archers du corps, en une chambre richement parée, et placé sur un lit orné de soubassements de drap noir traînant à terre. Un autel était dressé au milieu de cette chambre, afin qu'on pût y célébrer la messe, tant que le corps y demeurait.

Lorsque l'effigie était exécutée, on la posait dans une autre salle somptueusement parée, et l'on disposait à l'entour les siéges ou *formettes* ornés de drap d'or rayé, sur lesquels prenaient place les prélats, seigneurs, gentilshommes et officiers. Le lit de parement, sur lequel reposait l'effigie, était garni d'une couverture de drap d'or qui pendait jusqu'à terre, et que décoraient des bordures d'hermines mouchetées, dépassant en largeur ladite couverture de deux pieds et accompagnées elles-mêmes d'une garniture de point de Hongrie.

L'effigie était vêtue d'une chemise de toile de Hollande, bordée de soie noire au col et aux manches, et par dessus d'une

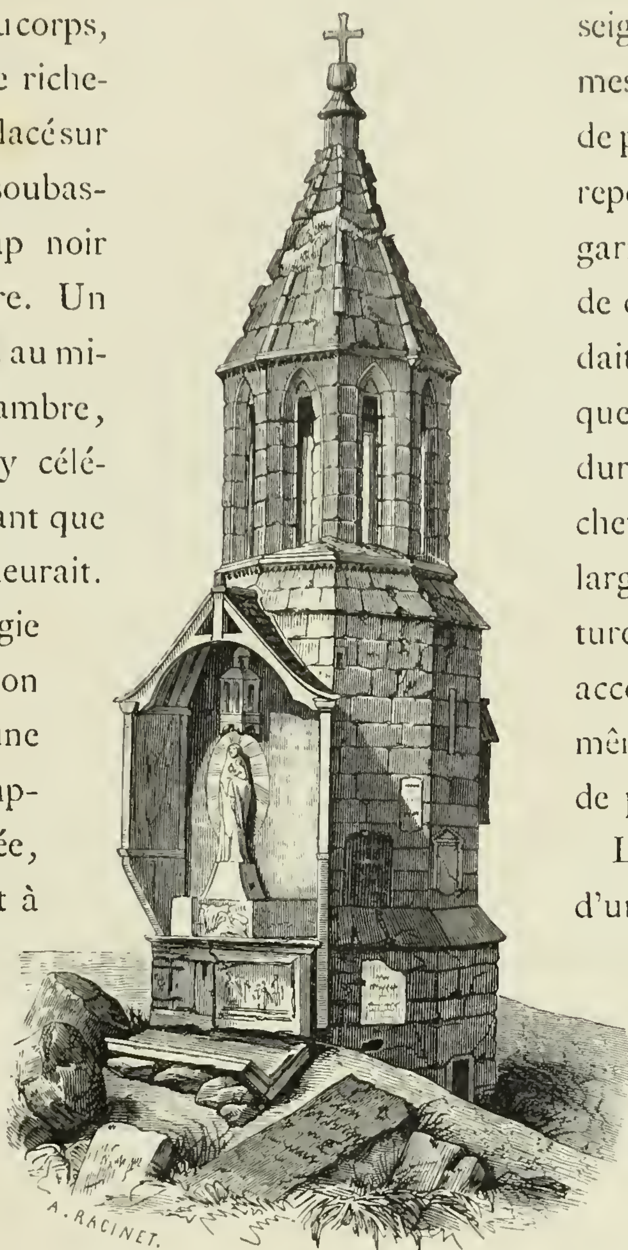



Fig. 397. — Tour de Notre-Dame du Bois, construite au onzième siècle dans le cimetière des Innocents, à Paris, et démolie en 1786.

camisole de satin rouge cramoisi, doublé de taffetas de même couleur, et relevé d'un étroit passement d'or. Sur la camisole était une tunique de satin azuré, semée de fleurs de lis d'or, avec un passement d'or et d'argent, large de quatre doigts, les manches descendant seulement jusqu'au coude; enfin le manteau royal, de velours violet cramoisi azuré, semé de fleurs de lis

d'or, long de cinq aunes, ouvert sur le devant, sans manches, doublé de taffetas blanc, le collet d'hermine rabattu d'environ un pied, les parements et la queue fourrés d'hermine. Au cou de l'effigie pendait le grand ordre du roi; la tête était coiffée d'un petit bonnet de velours cramoisi brun, que recouvrait la couronne enrichie de pierreries. Les jambes étaient chaussées de bottines de toile d'or, à semelles de satin cramoisi rouge, et les mains jointes sur la poitrine.

Sur le chevet du lit, deux coussins de velours rouge cramoisi, entourés de broderies : celui de droite portait le sceptre, presque aussi long que l'effigie royale; sur celui de gauche était la main de justice ouverte, le bâton ayant environ deux pieds et demi de longueur. Un dais très-riche surmontait le lit, que n'entourait aucun rideau. A la tête du lit, à droite, était la chaise de drap d'or, avec un carreau de même étoffe; au bas une escabelle recouverte également de drap d'or pour le bénitier d'argent, et de chaque côté deux autres siéges de drap d'or rayé, sur lesquels étaient toujours assis deux hérauts, vêtus de leurs cottes d'armes, ayant charge de présenter l'eau bénite aux princes. Le fond de la chambre mortuaire, qui s'ouvrait juste en face de l'effigie, était occupé par l'autel très-richement paré.

L'exposition de l'effigie royale durait huit ou dix jours, pendant lesquels le service ordinaire était fait auprès du corps comme du vivant du roi. Aux heures du dîner et du souper, la table était dressée par les officiers de fourrière, et le service disposé par les gentilshommes servants, précédés de l'huissier, et suivis par les officiers du « retrait de gobelet », qui couvraient la table avec les révérences accoutumées; le pain était ensuite coupé et préparé, les mets apportés par un huissier, le maître d'hôtel, le panetier, les pages, l'écuyer de cuisine et le garde-vaisselle; la serviette présentée par le maître-d'hôtel au plus grand personnage présent, afin qu'il essuyât ses mains; la table bénite par un prélat ou par un aumônier, qui récitait l'oraison des trépassés. A chacun des repas devaient assister les personnages qui avaient l'habitude de s'y trouver du vivant du roi, avec d'autres personnes de sa maison, princes, princesses ou prélats; les mets étaient ensuite distribués aux pauvres.

Lorsque l'effigie avait été levée, on apportait au milieu de la même salle le corps embaumé, et l'on mettait sur des tréteaux le cercueil couvert d'un

poêle de velours noir descendant jusqu'à terre, ayant au milieu une grande croix de satin blanc, et sur chaque quartier un écusson aux armes de France. On étendait par dessus un autre grand poêle de drap d'or, avec des franges, portant aussi au milieu une croix de satin blanc, plus étroite, ornée à chaque extrémité des armes de France plus petites; le poêle avait une garniture de velours violet azuré, semée de fleurs de lis et bordée d'hermine. A la tête du

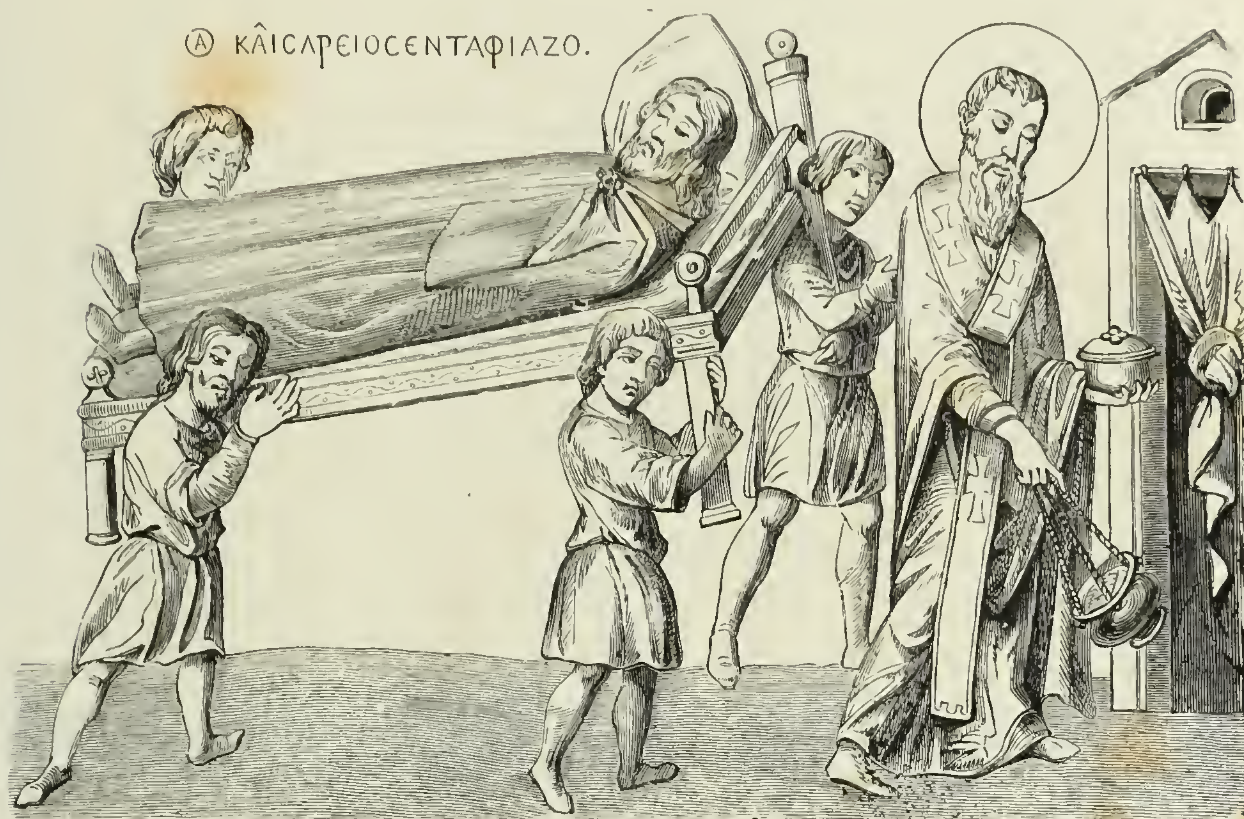



Fig. 398. — Obsèques de saint Césaire, médecin des empereurs Constance et Julien, mort en 369. Fac-simile d'une miniature d'un manuscrit grec, du IXe siècle. Bibl. nationale de Paris.

cercueil, était placé un oreiller de drap d'or, sur lequel reposait la couronne royale, accompagnée du sceptre à droite, et de la main de justice à gauche. Au pied du cercueil, une croix d'argent doré, et au dessus un dais magnifique de velours noir; le bénitier sur une formette, avec deux escabelles de chaque côté pour les hérauts vêtus de leurs cottes d'armes, chaperons en tête. Les princes et les cardinaux avaient, à côté desdits hérauts, un banc couvert de drap noir, où ils s'asseyaient pendant que l'on célébrait la messe. Le cercueil était protégé par une lice ou barrière peinte en noir. La salle et les siéges étaient tendus de noir. Au fond, deux autels l'un près de l'autre,

celui de la grande chapelle pour les grandes messes des trépassés, dites en musique, et celui de l'oratoire, pour les messes basses, célébrées par le chapelain ordinaire du feu roi; les seigneurs, plusieurs gentilshommes, les officiers, les gardes, tous en deuil, assistaient aux offices.

Quelques jours avant l'enlèvement du corps, le nouveau roi se rendait à la salle mortuaire, vêtu du manteau de pourpre (le pourpre était le deuil

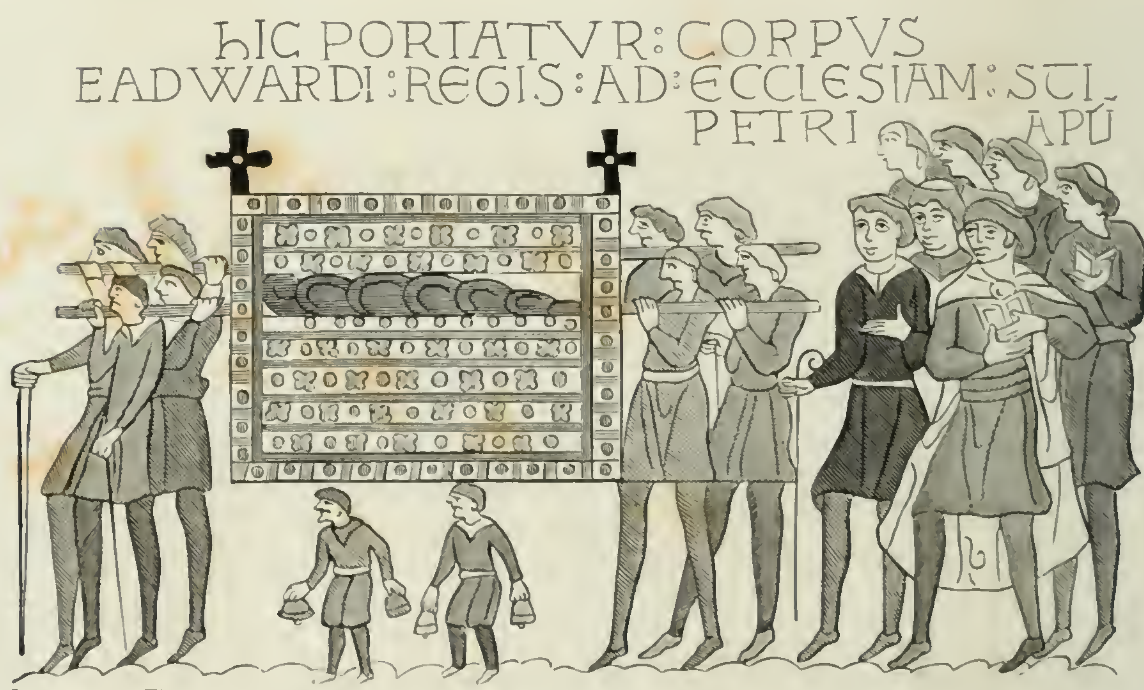



Fig. 399. — Funérailles de S. Édouard le Confesseur, roi anglo-saxon, mort le 5 janvier 1066. Le corps, recouvert d'un poêle brodé et surmonté de deux petites croix, est porté par huit hommes à l'abbaye de Westminster, que ce prince avait fondée; les prêtres le suivent en chantant les psaumes des morts et deux clercs agitent des clochettes. — D'après la *Tapisserie de Bayeux*. Douzième siècle.

des rois, comme le *tanné* [brun] celui des reines), dont la queue était portée par cinq princes ayant un chaperon de même couleur. Aussitôt, le premier gentilhomme de la chambre lui présentait le carreau; le roi s'y agenouillait après les révérences d'usage, faisait ses oraisons, puis, recevant l'aspergès des mains d'un prélat, jetait de l'eau bénite sur le cercueil; il se retirait, après avoir fait les saluts commandés par le cérémonial.

Si le roi ou la reine était décédé à Paris, on allait processionnellement à l'hôtel royal chercher le corps, pour l'enterrer; s'il était mort hors de Paris, le cortége partait de Notre-Dame des Champs ou de Saint-Antoine des Champs, pour saluer le corps à son arrivée: ce cortége devait comprendre les




Fig. 400. — Drap mortuaire provenant de l'église de Folleville (Somme); aujourd'hui au musée d'Amiens. Seizième siècle. — Le drap placé sur le cercueil formait trois croix : une de ces croix, la plus large, avait son centre sur la poitrine du défunt; les deux autres couvraient les deux côtés de la bière. Les croix blanches représentent des têtes de mort, qui broient des os sous leurs dents. Deux miroirs en couleur jaune reflètent l'image d'un crâne humain. On lit en latin les mots Memento mori, qui signifient : *Souviens-toi que tu dois mourir.*

présidents et autres officiers du Parlement en robe noire, ceux des Comptes, des Aides et des Monnaies, les élus, le prévôt des marchands, les échevins, les conseillers de la ville, tous en deuil.

Le lendemain matin, les vingt-quatre crieurs de la ville faisaient le cri et la semonce « en la chambre du plaidoyé, Table de marbre, et par les rues », avec l'énumération des titres et qualités du roi défunt, en la forme décidée par le grand Conseil, et non par le Parlement, qui refusa de rédiger ce *cri*




Fig. 101. — Navire triomphal qui figurait, porté sur un char, dans la cérémonie solennelle du service funèbre célébré, le 29 décembre 1558, à Bruxelles, en l'honneur de l'empereur Charles-Quint, mort le 21 septembre précédent au couvent de Saint-Just. — Ce navire d'apparat reproduit les formes et le luxe des galères de cette époque. Trois personnages symboliques conduisent la galère vers l'éternité : à l'arrière, se tient la Charité (*Charitas*), au cœur toujours brûlant; la Foi (*Fides*) est assise au centre, les yeux fixés sur l'image du Christ; et à la proue, au-dessus de l'éperon doré, l'Espérance (*Spes*), debout, s'appuie d'une main sur l'ancre du salut. Les mâts et les murailles du navire sont garnis de pavillons aux armes des différents États des Pays-Bas, de la Bourgogne et du Tyrol, fiefs immédiats ou conquêtes du défunt souverain. La voile triangulaire de l'arrière indique par sa couleur noire le deuil du navire. Enfin les monstres marins, qui nagent à l'entour, représentent les ennemis domptés par Charles, et les colonnes d'Hercule, surmontées de la tiare et de la couronne, indiquent l'alliance de l'Empire et de l'Église, alliance à laquelle la devise césarienne Non plus oultre prête une signification particulière. — Tiré de la *Magnifique et somptueuse Pompe funèbre faite aux obsèques du très-grand empereur Charles cinquième en la ville de Bruxelles* (Anvers, Plantin, 1559). Collection de M. Ruggieri, à Paris.

pour le roi Henri II (27 juillet 1559), comme la reine veuve le lui avait fait demander.

Dans l'après-dîner, le convoi était conduit dans l'église Notre-Dame de Paris ; on couchait l'effigie du roi sur le cercueil, afin de faire une plus vive impression sur le peuple, qui était admis à lui rendre hommage.

Par privilége spécial, les *hanouars*, ou porteurs de sel, portaient le cercueil et l'effigie; mais, aux funérailles de Charles VIII, vingt gentilshommes de sa maison voulurent s'en charger eux-mêmes, pendant le trajet de Notre-Dame des Champs à Saint-Denis. A la mort de Louis XII, les hanouars revendiquèrent et reprirent leur privilége.

Le cérémonial changea aux funérailles de François Ier et d'Henri II : le corps fut placé dans le chariot d'armes ou *de parement*, et l'on rendit à l'effigie les honneurs qui appartenaient au corps, laissé en arrière. Les gentilshommes de la chambre de François Ier, « ayant sangles attachées au




Fig. 402. — Costumes de deuil. Groupe composé de Toison d'or, héraut d'Espagne; du roi Philippe II, fils et successeur de Charles-Quint, accompagné d'Henri IV, duc de Brunswick; du duc d'Arcos, grand d'Espagne; de Ruy-Gomez de Sylva, comte de Melito, et d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Ce dernier est coiffé, ainsi que le roi, du capuchon de deuil, parce qu'il était fils de Béatrix de Portugal, belle-sœur de Charles-Quint. Le capuchon n'était porté que par les héritiers du mort. — Tiré de la *Magnifique et somptueuse Pompe funèbre faite aux obsèques du très-grand empereur Charles cinquième en la ville de Bruxelles* (Anvers, Plantin, 1559). Collection de M. Ruggieri, à Paris.

cou », tinrent à honneur de porter l'effigie de leur maître; ceux du roi Henri II se placèrent seulement à côté de son effigie, en soutenant avec les mains la couverture de drap d'or. Le Parlement, qui avait toujours le privilége de précéder, d'entourer et de suivre le corps et l'effigie, eut le déplaisir d'être attaché exclusivement à cette dernière, qui représentait encore la vie, tandis que le corps, représentant la mort, était déjà comme séparé des honneurs royaux. Voici quels étaient l'ordre et la marche des convois dans les rues de Paris jusqu'à l'abbaye de Saint-Denis : le premier écuyer tranchant, en deuil, portait à pied le fanon de France, couvert d'un crêpe noir; suivaient tête nue les joueurs de hautbois, de tambourins et de fifres, leurs instruments renversés; les trompettes, de même, avec banderoles déployées.

Venait ensuite le chariot d'armes, couvert jusqu'à terre de velours noir, avec une grande croix de satin blanc et vingt-quatre écussons aux armes de France, traîné par six chevaux, revêtus de velours noir, avec la grand'croix de satin blanc; sur le premier et le dernier de ces chevaux, à gauche, les deux conducteurs du char en deuil, tête nue; autour, des armuriers et sommeliers d'armes, et quelques frères de l'ordre des quatre mendiants, portant des cierges auxquels étaient attachés des écussons aux armes de France; douze pages vêtus de velours noir, tête nue, montés sur douze chevaux couverts de velours noir croisé de satin blanc, chacun d'eux mené à la bride par un homme vêtu de deuil, à pied, tête nue.

Un des écuyers d'écurie portait les éperons, l'autre les gantelets; l'autre, les armes de France en forme d'écu avec la couronne; l'autre portait, au bout d'un bâton en forme de potence, la cotte d'armes de velours violet à fleurs de lis d'or. Le premier écuyer, ou, en son absence, le plus ancien des écuyers, portait l'armet timbré à la royale.

Le cheval de parade houssé, entièrement couvert de velours cramoisi violet azuré, semé de fleurs de lis d'or de Chypre, mené par deux écuyers; de chaque côté, des hérauts d'armes, à pied, chaperon en tête.

Derrière le grand-écuyer, l'épée royale ceinte en écharpe, chaperon en tête, on voyait s'avancer, sur un char, l'effigie tenant à la main droite le sceptre, et de la main gauche, la main de justice.

Suivaient celui qui avait la charge du convoi, et le grand ou premier chambellan, portant la bannière de France; auprès d'eux, le prévôt des marchands et les échevins portaient, en costume de cérémonie, le dais et le poêle, préparés en la salle mortuaire, et tenus à distance de l'effigie, pour n'en pas gêner la vue.

Puis, venaient les princes montés sur de petites mules, les queues de leurs manteaux portées chacune par un gentilhomme à pied, en grand deuil. Après les princes, les ambassadeurs en deuil, sans chaperon; les chevaliers de l'ordre du roi ayant leurs insignes, avec chaperon de deuil; tous les seigneurs et gentilshommes de la chambre; les capitaines des gardes et des archers en deuil, avec leur hoquetons argentés; vers le milieu du seizième siècle, les prélats et les aumôniers suivirent aussi le convoi.

Un service solennel était célébré à Notre-Dame le soir et le lendemain




Fig. 403. — Service funèbre d'Anne de Bretagne, reine de France, morte le 9 janvier 1514, au château de Blois; d'après une miniature du *Trespas de l'hermine regrettée,* manuscrit du temps. Bibliothèque de M. A.-F. Didot. — Le service fut célébré, le 4 février, dans l'église de Saint-Sauveur à Blois. Au milieu du chœur repose « le corps de la noble dame sous une chapelle ardente (catafalque) qui avoit cinq clochers à croix recroisées, toute couverte de cierges allumés, couronnée d'une ceinture de velours noir, et ornée de plusieurs écussons ». Devant le cercueil s'élève l'effigie de la reine, portant le sceptre et la couronne; les cordeliers et les jacobins sont agenouillés tout autour. La messe est dite par l'évêque de Paris.

matin; dans l'après-dînée de ce jour-là, le convoi, en pareil ordre, se remettait en marche, pour se rendre à Saint-Denis; il s'arrêtait à mi-chemin, près d'une croix de pierre, qu'on appelait la *Croix du Sien,* où les religieux de l'abbaye venaient en procession recevoir le roi et l'effigie, de la main de l'archevêque de Paris, qui se retirait ensuite avec son clergé. Dès l'entrée du corps dans la ville de Saint-Denis, le poêle était porté par des religieux de l'abbaye. Le soir, le service était célébré solennellement dans la basilique, et, le lendemain, le corps était placé, sous le grand mortuaire de drap d'or, dans une chapelle ardente; on enlevait l'effigie et l'on donnait la couronne, le sceptre et la main de justice aux hérauts, qui les remettaient à trois princes. Aussitôt, les gentilshommes de la chambre du roi se chargeaient du corps, et le portaient près du caveau où il devait être inhumé; un des rois d'armes y descendait et criait à haute voix aux autres rois et hérauts d'armes d'accomplir leur devoir. Alors tous s'approchaient et se dépouillaient de leurs cottes d'armes. Celui qui était dans la fosse commandait aux cinq écuyers d'apporter les éperons, gantelets, écu, cottes d'armes et armet timbré; au premier valet tranchant, d'apporter le fanon, et aux capitaines des Suisses et des archers de la garde, leurs enseignes; au grand-écuyer, l'épée royale; au grand ou premier chambellan, la bannière de France; au grand-maître et à tous les maîtres d'hôtel, de jeter en la fosse leurs bâtons; aux trois princes, d'apporter la main de justice, le sceptre et la couronne.

Puis, le héraut qui était dans la fosse criait par trois fois : « Le roi est mort! Priez Dieu pour son âme! » et il ajoutait aussitôt, en criant trois fois : « Vive le roi son successeur! » Un autre héraut répétait ce cri; les trompettes sonnaient, et l'assistance se retirait. En dernier lieu, le grand-maître, accompagné de prélats et chevaliers des ordres royaux, se rendait à la principale *table* du Parlement, où les officiers de la maison du roi étaient assemblés, et là il brisait sous leurs yeux « le bâton magistral », en leur disant qu'ils n'avaient plus de maître.

Pareil ordre était observé aux funérailles des reines; on y voyait aussi leur effigie couronnée, en habits et manteaux royaux, semés de fleurs de lis, tenant de la main droite le sceptre et de la gauche la main de justice. Seulement, outre les princes, les princesses suivaient le corps, ainsi que plusieurs dames et demoiselles d'honneur, toutes en deuil.



Fig. 404. — Mort de saint Benoît, dans son abbaye du mont Cassin, le 21 mars 542; il est entouré de tous ses religieux. « A l'instant que saint Benoît mourut, » dit la *Légende dorée*, « un de ses religieux, qui était dans sa cellule, le vit monter au ciel; et saint Maur, son disciple, qui était alors en France, vit aussi comme une rue toute tendue de riches tapisseries, remplie d'une admirable clarté, qui allait depuis la cellule de saint Benoît jusqu'au ciel. Un homme fort resplendissant s'approcha de lui et lui dit : *Voilà le chemin par lequel le serviteur et l'ami de Dieu, Benoît, s'en va jouir de la divine majesté.* » L'artiste a réuni les détails de cette légende dans sa composition. Fresque de Spinelli d'Arezzo (1390), à l'église de San-Miniato, près Florence.

Isabeau de Bavière, veuve de Charles VI, est la seule reine de France qui n'ait pas eu des obsèques dignes de son rang. Son corps ayant été conduit à Notre-Dame (1435), où furent prononcées les prières accoutumées, le convoi et le Parlement l'accompagnèrent jusqu'au port Saint-Landri, où le cercueil fut déposé dans un bateau, et transporté par eau jusqu'à Saint-Denis, sous la garde de deux clercs et d'un chapelain.

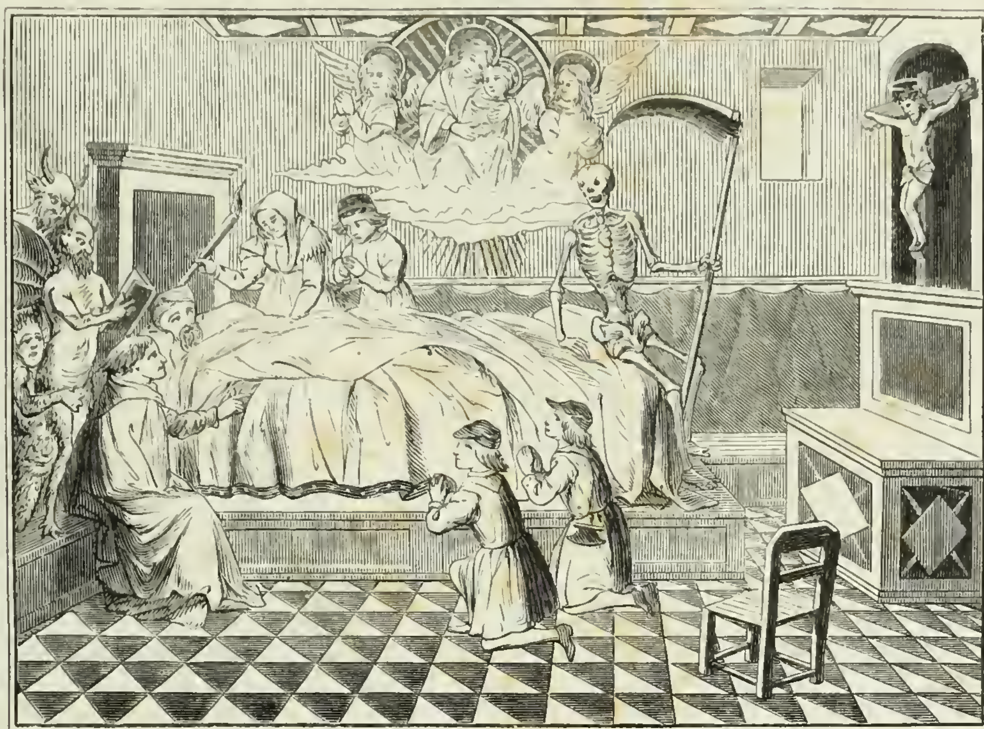


Fig. 405. — Le docteur chrétien au lit de mort; le prêtre l'exhorte, ses disciples prient pour lui, sa femme tient une torche allumée au-dessus de sa tête, en signe de résurrection. Le moribond contemple le Fils de Dieu mort sur la croix pour les péchés des hommes; la sainte Vierge, tenant dans ses bras l'enfant Jésus, implore la grâce du pécheur, et les démons cherchent dans les livres du docteur quelque hérésie capable de faire prononcer sa damnation. La Mort est là. — Fac-simile d'une gravure sur bois de la *Cogitatione della morte,* opuscule de J. Savonarole, édition de Florence, sans date, in-4°.

Sous la première race mérovingienne, dès que le roi était décédé, on lavait son corps, on l'embaumait et on le revêtait des habits royaux; on le portait ensuite à l'église, qui était toujours quelque basilique considérable, avant même que celle de Saint-Denis eût été réservée aux sépultures royales.

Dans ce temps-là, les rois des Francs assistaient en personne aux obsèques des rois et reines leurs prédécesseurs. Ainsi, Childebert et Clotaire Ier accompagnèrent le corps de leur mère Clotilde, depuis Tours, où elle était morte, jusqu'à l'église de Sainte-Geneviève à Paris, où elle fut inhumée.

Les quatre fils de Clotaire conduisirent le corps de leur père, de Compiègne à l'abbaye Saint-Médard de Soissons, où on le déposa. Louis VI suivit le corps de Philippe I$^{er}$, son père, de la ville de Melun où il était décédé, jusqu'à Saint-Benoît-sur-Loire où il fut enterré; il allait à pied en traversant les villes et les villages. Philippe III aida lui-même à porter la bière de son père, depuis l'église Notre-Dame de Paris jusqu'à Saint-Denis. Les trois fils du roi Jean, Charles V, Louis, duc d'Anjou, et Philippe, duc de Bourgogne, suivirent le corps de leur père; mais le quatrième, Jean, duc de Berry, retenu comme otage en Angleterre, ne put prendre part à la cérémonie. A partir de cette époque, les rois de France n'assistèrent plus aux obsèques de leurs prédécesseurs et des membres de la famille royale. Cependant les fils de Henri II, excepté le dauphin François qui jeta seulement de l'eau bénite sur le corps, conduisirent le deuil de leur père.

Autrefois, les rois de la troisième race assistaient même aux funérailles de leurs parents ou amis. Joinville rapporte que, plusieurs grands seigneurs ayant été massacrés en prison par les Sarrasins, leurs corps furent rendus au roi Louis IX, qui les fit enterrer dans l'église de Saint-Jean d'Acre. Parmi les morts, se trouvait Gautier de Brienne; M$^{me}$ de Secte, sa cousine, se chargea de tous les frais d'inhumation; chaque chevalier présent au service offrit un cierge et un denier d'argent. « Ledict roi, dit Du Tillet, y assista et offrit un cierge et un besan, des deniers de la dame, par grande courtoisie; car les rois aux exèques offroient toujours de leur monnoye et propres deniers, non de ceux qui les convioient. »

Charles V assista au service de Jean de la Rivière, son chambellan, service qui eut lieu dans l'église du Val des Écoliers, à Paris. Édouard III, roi d'Angleterre, honora de sa présence les funérailles de G. Mauny, chevalier de Hainaut, enterré aux Chartreux de Londres. A partir du seizième siècle, le roi se contentait d'aller jeter de l'eau bénite sur le corps, sans assister aux obsèques de ses grands officiers ou des membres de sa famille.

Les funérailles donnaient lieu à une foule de pratiques bizarres ou intéressantes, qu'il serait impossible d'énumérer et de décrire. Ainsi, dans les provinces méridionales de la France, suivant une ancienne coutume, on portait les morts à la sépulture sur leurs lits de parade, qui demeuraient au curé, pour le récompenser d'avoir officié dans la cérémonie.



Fig. 406. — Jésus-Christ descend aux limbes, portant l'étendard victorieux de la croix et écrasant l'esprit du mal ; le mur de séparation, élevé par le péché, s'écroule, et les saints de l'Ancien Testament sont délivrés. Peinture à fresque de Simone di Martino dans l'église Santa-Maria Novella, à Florence. Quatorzième siècle. Voir la description insérée dans le texte, p. 558.

A Paris, jusqu'au règne de Louis XIV, quand une personne notable était décédée, le *crieur des morts*, vêtu de noir, parcourait les rues, en agitant une sonnette et en criant : « Priez Dieu pour les trépassés ! » Le



Fig. 407. — Rouleau mortuaire du bienheureux Vital, fondateur de l'abbaye de Savigny (diocèse d'Avranches), mort le 16 septembre 1122; il mesure $9^{m},50$ de long et $0^{m},22$ de large. L'un des titres de ce rouleau commence par une grande lettre (T) qui figure la Mort dévorant hommes et bêtes, et foulant aux pieds le Cerbère de l'enfer païen. Archives nationales de France.

rôle de ces crieurs s'est perpétué dans quelques provinces. Un autre usage, purement ecclésiastique, voulait que l'on inscrivît les noms des morts sur des pancartes, pour les recommander aux prières des monastères et des églises. Sur quelques-uns de ces *rouleaux des morts* (fig. 407), composés

de feuilles de parchemin cousues les unes au bout des autres, on pouvait ajouter de nouveaux noms aux anciens, et mentionner aussi les bonnes œuvres des défunts. C'étaient là les rouleaux perpétuels. Orderic Vital parle, dans son Histoire ecclésiastique, d'un long rouleau, sur lequel étaient inscrits, au monastère de Saint-Évroul, les noms des religieux, de leurs pères, mères, frères et sœurs. On laissait ce rouleau sur l'autel pendant toute l'année, et on le déroulait seulement le jour des Morts.

Les rouleaux annuels étaient envoyés annuellement d'un couvent à l'autre, pour annoncer les noms des religieux du même ordre décédés dans l'année. On envoyait les rouleaux individuels, à la mort de chaque moine, pour obtenir à son intention les prières de ses frères en Jésus-Christ. On faisait une copie du bref pour chaque communauté, ou bien le même servait pour toutes les abbayes d'un diocèse. Le style était simple et pompeux, suivant le rang et l'importance du défunt.

Pour les corporations et les confréries, il existait des usages qui variaient dans chaque pays et dans chaque ville. Ainsi, par exemple, lorsqu'un membre de la communauté des crieurs mourait à Paris, tous les autres assistaient à ses funérailles en robes de confrères. Le corps était porté par quatre crieurs. Deux autres suivaient, chargés, l'un d'un beau *hanap* (vase à boire), l'autre d'un pot plein de vin. Le reste de la troupe marchait devant, ayant en main des sonnettes, qu'elle faisait sonner tout le long de la route. Quand on était arrivé à un carrefour, le convoi s'arrêtait; alors on posait le corps sur des tréteaux. Le crieur qui tenait le hanap le faisait emplir par celui qui portait le vin. Chacun des quatre porteurs buvait un coup. On en offrait autant à quiconque, passant ou spectateur, voulait l'accepter.

Les obsèques des ecclésiastiques ont seules conservé jusqu'à nos jours une partie de la pompe religieuse qu'elles avaient au moyen âge.

Pour comprendre la pensée de cette pompe des funérailles, et l'attrait mystérieux qui faisait conserver, au sein des villes, les cimetières où s'entassaient les générations, il faut nous arracher au positivisme de nos jours et remonter au spiritualisme poétique du moyen âge, à ce mysticisme consolant qui était alors l'esprit public. La foi régnait sur les intelligences, et trois articles du Symbole des Apôtres répandaient, sur le mystère de la mort,

# LES ÉLUS

Giovanni da Fiesole, surnommé *il beato Angelico*, auteur de cette composition, né en 1387, entra à l'âge de vingt ans chez les Dominicains de Fiesole; il mourut à Rome en 1455.

Le tableau du *Jugement dernier*, d'où le groupe des Élus est extrait, passe pour un des meilleurs du célèbre peintre dominicain; et, de l'aveu de tous les critiques, le groupe des Élus est la perle de ce chef-d'œuvre. Voici comment l'artiste paraît avoir développé cette scène touchante :

En face des tombes qui viennent de s'ouvrir, les bienheureux, en foule, évêques, religieux et religieuses, papes, monarques, guerriers, pèlerins, pieuses femmes, dans un mouvement unanime, lèvent, vers le souverain juge, des regards où se peignent et leur amour et leur reconnaissance; chez tous éclate ce double sentiment avec une admirable variété d'expression. Après avoir rendu hommage au divin Rédempteur, les saints témoignent à leurs bons anges leur gratitude, en fléchissant les genoux devant eux, et par de respectueux embrassements.

Puis leur attention se dirige vers l'angle supérieur, où l'on aperçoit les murs de la Jérusalem céleste et la porte triomphale d'où jaillit un torrent de lumière; mais, avant d'y porter leurs pas, anges et bienheureux font éclater leur allégresse par un chœur de danse mystique sur un gazon émaillé de fleurs. De petites étoiles d'or, semées à profusion, étincellent sur leurs vêtements; leurs têtes sont couronnées de roses rouges et blanches. Une aigrette de flamme permet de distinguer les anges parmi ces figures toutes marquées du sceau divin.

Cette danse mystique, le peintre en a emprunté l'idée au génie du Dante, dont son pinceau a interprété plusieurs fois les inspirations. Absorbés dans la contemplation, cédant à l'entraînement irrésistible de cette ronde céleste, les élus semblent se spiritualiser de plus en plus; on admire la ténuité de leurs corps sveltes et lumineux; devenus légers et agiles comme l'air et la pensée, ils s'élancent deux à deux vers la Sion resplendissante de lumière.



L. Allard, lith.

LES ÉLUS

Fragment du tableau du *Jugement dernier* de Fra Angelico. Quinzième siècle. Académie des Beaux-Arts, à Florence.

d'ineffables clartés : « *Le Christ est mort, et il a été enseveli; — il est descendu aux enfers; — le troisième jour il est ressuscité d'entre les morts.* »

Dante, théologien et poëte, divise son enfer en cercles successifs où les supplices augmentent d'intensité à mesure que les cercles se rétrécissent. Dans le premier, il place les limbes, asile riant des âmes vertueuses qui n'ont pas reçu le baptême. Son guide, Virgile, qu'on s'étonne un peu de trouver si orthodoxe, lui dit : « Il y avait peu de temps que j'étais arrivé dans ces limbes, quand j'y vis descendre un Être puissant, couronné de tous les signes de la victoire. Il en fit sortir notre premier père, Abel son fils, Noé, Moïse, à la fois législateur et obéissant, le patriarche Abraham, le roi David, Israël, son père et ses enfants, Rachel, pour qui Israël fit tant de sacrifices, beaucoup d'autres enfin, et il les emmena dans le séjour de la béatitude. Je t'apprendrai, en même temps, qu'avant eux aucun homme n'avait été sauvé [1]. »

Cette fiction de Dante se rapproche de la doctrine vulgaire au moyen âge, basée sur l'enseignement de l'Église. Les enfers, c'est-à-dire les lieux inférieurs, se partagent en quatre régions. La plus profonde est l'enfer des damnés; — au-dessus s'étend le limbe, ou demeure paisible des enfants morts sans baptême; — la troisième région est le purgatoire, ou lieu d'expiation pour les âmes que le Ciel attend, après la purification d'un châtiment temporaire; — enfin, plus près de nous, se trouvaient les limbes des élus, séjour provisoire des justes, morts depuis Abel jusqu'au Christ. Dans cet enfer des limbes, l'on ne connaît point d'autre peine que celle de l'attente et de la captivité. C'est là que le Rédempteur descend, pendant que son corps repose sous la pierre du sépulcre, en attendant le moment marqué pour la résurrection. Le bon Sauveur s'empresse de consoler ces âmes bien-aimées, en leur annonçant que l'arrêt de bannissement prononcé sur la race d'Adam vient d'être effacé sur la croix avec son sang; bientôt, à sa suite, elles pourront s'élever au ciel, pour entrer enfin dans la Jérusalem céleste.

Le lecteur a sous les yeux la suave composition dans laquelle le peintre semble avoir traduit, à l'aide de son pinceau (fig. 406), le poëme attribué au poëte chrétien du septième siècle, Venance Fortunat. Le mur de séparation élevé par le péché s'écroule à l'approche du Sauveur; les portes mêmes

[1] *La Divine Comédie* de Dante, traduite par Artaud de Montor, p. 15. Librairie Firmin Didot.

de la captivité des élus servent de pont pour franchir l'abîme, et l'Esprit du mal, écrasé sous les pas de Jésus-Christ, frémit en serrant dans sa main la clef fatale devenue inutile. Le père du genre humain s'élance, avec un respectueux empressement, vers le nouvel Adam, qui porte l'étendard victorieux de la croix; la joie, l'amour, la reconnaissance animent le groupe majestueux des élus, parmi lesquels se distinguent Ève et saint Joseph, agenouillés; Abel, Noé, Aaron, Moïse, David, Judas Machabée, Jean-Baptiste, etc., reconnaissables par leurs emblèmes ou leurs costumes. Dans la sombre région voisine, d'où s'échappent des flammes, les esprits infernaux, naïvement représentés, s'étonnent et frémissent. Une figure, dans l'ombre d'une embrasure ouvrant sur le purgatoire, exprime la consolation et le soulagement, que la visite du Christ apporte à ces âmes qui achèvent de se purifier.

Ce que le peintre dit ici aux yeux, l'anniversaire des grandes funérailles du Christ, aux derniers jours de la semaine sainte, le rappelait vivement chaque année à l'esprit des chrétiens. Quand l'immense procession du peuple et du clergé commençait à s'organiser pour se rendre au sépulcre, à l'approche de l'heure de la résurrection, un dialogue pieux s'engageait entre les chantres et la foule. C'était le poëme de Fortunat qui fournissait aux fidèles la magnifique expression de leurs sentiments de foi. Des voix répétaient :

« O Christ! vous êtes le salut, le créateur plein de bonté et le rédempteur de toutes choses. Fils unique engendré de la divinité du Père, auteur de la vie du monde, vous avez souffert qu'on vous ensevelît; vous avez suivi le sentier de la mort en nous donnant le bienfait du salut.

« Les barrières de l'enfer sont tombées devant leur maître, et le chaos a été saisi de frayeur à l'aspect de la lumière.

« Délivrez de la prison de l'enfer les ombres enchaînées, et rappelez en haut tout ce qui est descendu dans l'abîme.

« Vous arrachez un peuple innombrable à la prison de la mort, et, libre, il suit la route que son libérateur lui trace.

« O saint roi! la splendeur radieuse de votre triomphe éclate, lorsque les âmes purifiées sortent du bain sacré des limbes.

« Les âmes, toutes resplendissantes, se parent de la robe d'innocence, et le pasteur contemple avec joie son troupeau, devenu blanc comme la neige. »

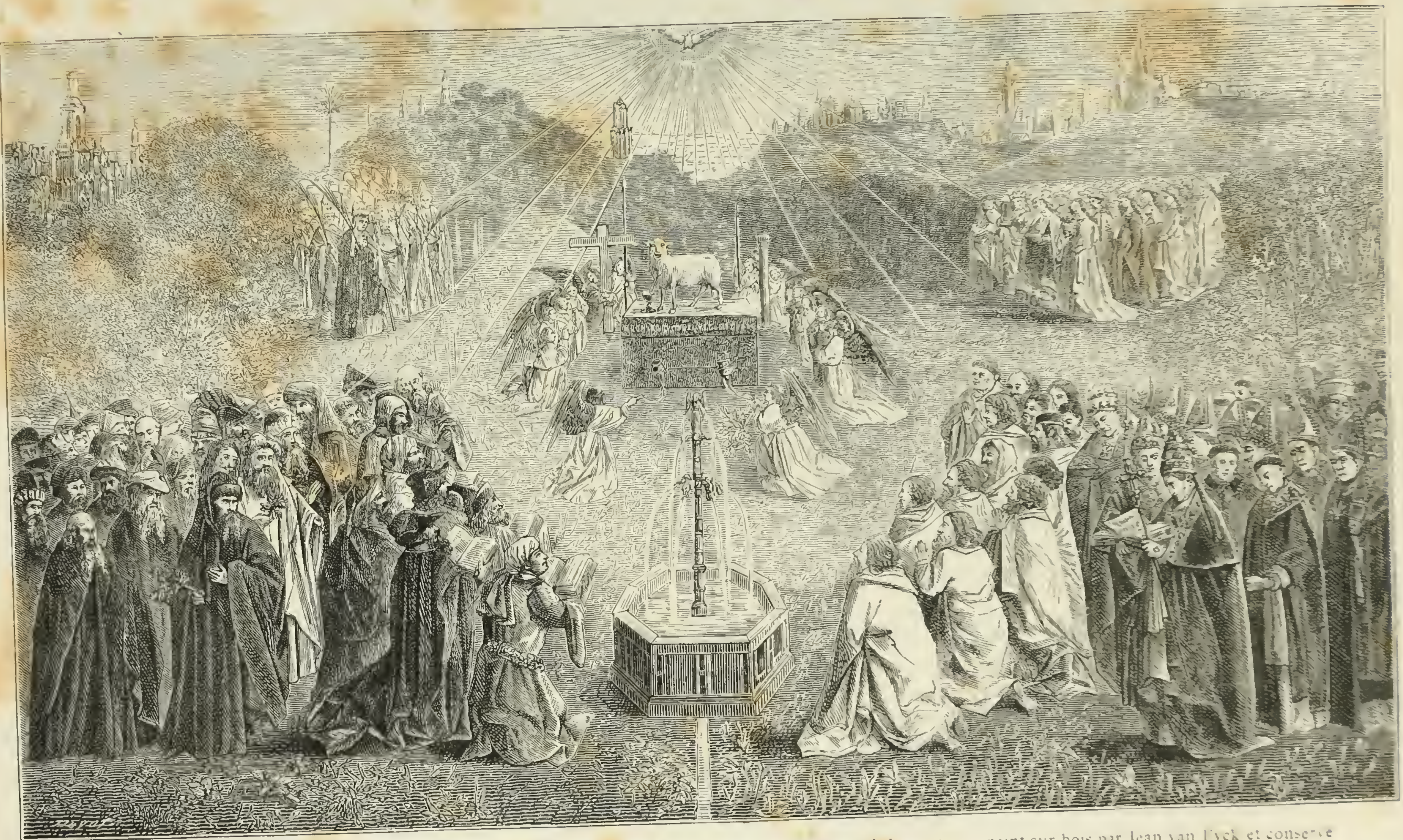


Fig. 408. — L'adoration de l'Agneau par les vieillards et les vierges de l'Apocalypse. Panneau central du triptyque peint sur bois par Jean van Eyck et conservé dans l'église de Saint-Bavon à Gand. Quinzième siècle. Voir la description insérée dans le texte, p. 561.

Ce que l'artiste a rendu sensible dans son tableau des limbes, ce triomphe divin que le poëte a chanté avec enthousiasme, l'imagination, guidée par la foi, le montrait à chaque chrétien. Nourri de la doctrine des saintes Écritures, le peuple était familiarisé avec ce mâle enseignement de saint Paul, développant d'une façon si éloquente la comparaison du grain confié à la terre et de la dépouille du chrétien destiné à la transfiguration. Chacun croyait alors, de toute l'énergie de son âme, à ces paroles sublimes : « Le corps est mis en terre plein de corruption, il en sortira incorruptible; il est semé dans l'ignominie et la faiblesse, il renaîtra dans la gloire et la force; il est semé corps animal, il ressuscitera corps spirituel revêtu d'immortalité. »

Cette pensée, qui adoucissait la douleur des funérailles aux siècles de foi vive et profonde, a été admirablement exprimée par le grand peintre du moyen âge, si justement surnommé *Angelico*. Dans son magnifique tableau du *Jugement dernier*, le groupe des élus est un chef-d'œuvre de l'art chrétien. La verdure, les fleurs semées de toutes parts se rapportent aussi à la pensée de la résurrection, et le spiritualisme élevé des figures qui animent cette scène ravissante entraîne l'imagination dans un monde idéal.

Avec la foi dans une seconde vie, l'homme ne voyait plus dans la mort qu'un sommeil accordé au voyageur fatigué du pèlerinage vers la céleste patrie. Le champ de sépulture devenait le *lieu où l'on dort* (c'est le sens du mot cimetière). La corruption du tombeau se poétisait par la corruption du grain qui ne se décompose que pour germer et se développer bientôt en tige verdoyante couronnée de fleurs gracieuses et parfumées. La crainte de céder aux convoitises de la chair poussait les fidèles aux rigueurs de la pénitence; mais, aussitôt que la mort a fait disparaître le péril, ce corps devient l'objet d'un culte pieux. On l'a environné de lumières et de flots d'encens, avant de le confier à la terre, bénite et consacrée pour conserver dignement un si précieux dépôt, car la foi faisait entrevoir l'éclat dont il serait revêtu un jour, et, pour aider l'imagination, l'art mettait sous les yeux les visions ineffables de l'Apocalypse.

Avec autant d'autorité et non moins de bonheur peut-être que le peintre de Fiesole, van Eyck a traité au point de vue allégorique ce grand sujet de la résurrection (fig. 408). Au milieu d'un paysage inondé de lumière, tout paré de verdure et de fleurs, l'Agneau mystique, debout sur l'autel et versant

dans le calice son sang inépuisable, reçoit les hommages et les chants de reconnaissance de la cour céleste. Sur le devant de l'autel on lit cette inscription : *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi* (voici l'agneau de Dieu qui efface les péchés du monde). Une couronne d'anges environne cet autel : deux d'entre eux encensent l'Agneau ; douze autres, six de chaque côté, portent les instruments de la passion et chantent les louanges de la divine victime. En face de l'autel, sur le premier plan, jaillit une fontaine qui traduit ces paroles de l'Apocalypse : « L'Agneau sera leur pasteur ; il les conduira à des fontaines d'eau vive, et Dieu essuiera de leurs yeux toute larme. » Au jugement de M. Alfred Michiels, dans son *Histoire de la peinture flamande*, « jamais allégorie n'a été peinte d'une manière plus habile ».

Quatre groupes d'adorateurs sont heureusement disposés au milieu de la verdure et des fleurs. Vers le haut, à droite, on reconnaît à l'emblème de la palme les saints martyrs : au premier rang la tiare indique les papes qui, dans les premiers siècles, scellèrent presque tous de leur sang le témoignage qu'ils rendirent à la divinité de l'Agneau. En face, on aperçoit le groupe des vierges innombrables qui ont mérité d'être admises aux noces mystiques. En dessous d'elles une foule de religieuses, de papes, d'évêques adorent la céleste victime et redisent ses louanges. De l'autre côté de la fontaine, une phalange non moins nombreuse, composée des prophètes de l'Ancien Testament, de rois et d'hommes illustres par leur génie, complète l'harmonieux ensemble de cette admirable composition. Les deux figures qui se détachent au milieu de ce groupe représenteraient, selon le sentiment de plusieurs critiques, Virgile et Dante : la robe blanche, la couronne de laurier et le rameau aux pommes d'or semblent en effet caractériser assez nettement le guide de Dante aux enfers ; mais on comprend difficilement une pareille licence chez un peintre, d'ailleurs si naïvement pieux et orthodoxe.

A l'horizon lointain, les églises avec leurs tours et leurs flèches élégantes relient la terre au ciel ; elles semblent rappeler que c'est aux accords des chants sacrés, au milieu des splendeurs du culte, et surtout en participant au banquet mystique de ce même agneau, invisible mais présent, que l'âme, en recevant le gage de la gloire future, s'est élevée à une vue anticipée des merveilles célestes.

La pensée dominante de ce chef-d'œuvre de l'école flamande, c'est la poé-

tique expression de la parole profonde qui lie à la pensée du tombeau l'idée de la béatitude éternelle : « Le Christ est le premier-né d'entre les morts. » Il est notre aîné dans la vie nouvelle qui ne connaît plus l'amertume des larmes ni le deuil des séparations. A la voix de l'ange, au son de la trompette, les corps glacés de ceux que nous avons aimés sortiront radieux de la terre, où ils dormaient en paix, attendant l'heure du réveil. Ils apparaîtront revêtus de gloire et d'immortalité, conformes au type divin de leur frère, le Christ ressuscité.



Fig. 409. — Le Christ ressuscitant porte d'une main la palme du martyre, et de l'autre l'étendard victorieux de la croix. Tiré d'une peinture à fresque de Fra Angelico ; couvent de Saint-Marc, à Florence. xve siècle.

# TABLE DES FIGURES

## I. CHROMOLITHOGRAPHIES.



## II. GRAVURES.

FIN DE LA TABLE DES FIGURES.

# TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



